Document de référence 2014

TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

Sommaire

1. Chiffres clés

1. Données opérationnelles et de marché 1
2. Informations financières sélectionnées 2

2. Présentation des activités

1. Histoire et évolution de TOTAL 8
2. Secteur Amont 9
3. Secteur Raffinage-Chimie 38
4. Secteur Marketing & Services 47
5. Investissements 52
6. Organigramme 54
7. Propriétés immobilières, usines et équipements . . .55
8. Schéma d'organisation au 31 décembre 2014 56

3. Rapport de gestion

1. Examen de la situation financière et des résultats . .60
2. Trésorerie et capitaux 66
3. Recherche & Développement 68
4. Tendances et perspectives 71
5. Changements significatifs 72

4. Facteurs de risques

1. Risques financiers 74
2. Risques industriels ou environnementaux 82
3. Autres risques 86
4. Procédures judiciaires et d'arbitrage 95
5. Assurance et couverture des risques 99

5. Gouvernement d'entreprise

1. Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) 102
2. Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code du commerce) 136
3. Direction générale 137
4. Contrôleurs légaux des comptes 138
5. Participation au capital 139

6. Rémunération des organes d'administration et de direction

1. Rémunération des administrateurs 144
2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux .146
3. Rémunération des principaux dirigeants 155
4. Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions 155
5. Tableau récapitulatif des éléments de la rémunération due ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux . .165

7. Informations sociales, environnementales et sociétales

1. Informations sociales 174
2. Informations sur la sécurité, la santé et l'environnement 180
3. Informations sociétales 191
4. Autres informations sociales, sociétales et environnementales 208
5. Périmètres et méthodologie de *reporting* 210
6. Rapport de l'organisme tiers indépendant 213

8. TOTAL et ses actionnaires

1. Cotation boursière 216
2. Dividende 220
3. Rachats d'actions 222
4. Actionnariat 226
5. Informations destinées aux actionnaires étrangers . .230
6. Communication financière 232

9. Renseignements généraux

1. Capital social 238
2. Acte constitutif et statuts ; autres informations . . .242
3. Informations financières historiques et informations complémentaires 246
4. Documents accessibles au public 247
5. Informations sur les participations 247

10. Comptes consolidés

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 250
2. Compte de résultat consolidé 251
3. Résultat global consolidé 252
4. Bilan consolidé 253
5. Tableau de flux de trésorerie consolidé 254
6. Variation des capitaux propres consolidés 255
7. Annexe aux comptes consolidés 256

11. Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

1. Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB *Accounting Standards Codification 932* 358
2. Autres informations complémentaires 374

12. TOTAL S.A.

1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés . . .378
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 380
3. Comptes sociaux société mère 381
4. Annexe 385
5. Autres informations financières société mère 399

Lexique 403

Tables de concordance 409

Document de référence 2014
incluant le rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et consolidés de TOTAL S.A. (la Société) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Conseil d'administration référencé dans la table de concordance du présent Document de référence figurant en page 413 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figure en page 250 du présent Document de référence et contient une observation sur le point mentionné dans la note « Introduction » de l'Annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au changement de monnaie de présentation des états financiers consolidés de l'euro au dollar américain. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant en page 238 du Document de référence 2013 déposé le 27 mars 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers contient une observation sur le point mentionné dans la note « Introduction » de l'Annexe aux comptes consolidés qui expose les conséquences sur les comptes de l'application obligatoire de la norme IAS 19 révisée « Avantages au Personnel ». »

Fait le 25 mars 2015

Patrick Pouyanné
Directeur Général

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 2015 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Abréviations

b :	baril
pc :	pied cube
/j :	par jour
/an :	par an
€ :	euro
$ et/ou dollar :	dollar américain
t :	tonne métrique
bep :	baril équivalent pétrole
kbep/j :	kilo (millier) bep/j
kb/j :	kilo (millier) baril/j
Btu :	British thermal unit
M :	million
G :	milliard
MW :	mégawatt
MWc :	mégawatt crête (courant continu)
TWh :	térawatt heure
AMF :	Autorité des marchés financiers
API :	American Petroleum Institute
ERMI :	*European Refining Margin Indicator*. L'ERMI est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.
FEED :	*Front-End Engineering and Design*
FPSO :	*Floating Production Storage and Offloading*
GNL :	gaz naturel liquéfié
GPL :	gaz de pétrole liquéfié
IFRS :	International Financial Reporting Standards
ROE	*Return on Equity* (rentabilité des capitaux propres)
ROACE :	*Return on Average Capital Employed* (rentabilité des capitaux mis en œuvre)
SEC :	United States Securities and Exchange Commission
SAGD :	*Steam Assisted Gravity Drainage*

Table de conversion

1 bep = 1 baril équivalent pétrole = environ 5 400 pc de gaz* pour 2014
1 b/j = environ 50 t/an
1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37°API)
1 Gm^3/an = environ 0,1 Gpc/j
1 m^3 = environ 35,3 pc
1 t de GNL = environ 48 kpc de gaz
1 Mt/an de GNL = environ 131 Mpc/j

* Ce taux, calculé sur le contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel de TOTAL, est sujet à changement.

Définitions

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent Document de référence réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France. Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent document se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. mars 2015

Chiffres clés

À compter du 1er janvier 2014, TOTAL a changé la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar. Les informations comparatives des années 2013 et 2012 ont été retraitées.

1. Données opérationnelles et de marché

	2014	2013	2012
Brent ($/b)	99,0	108,7	111,7
Parité (€-$)	1,33	1,33	1,28
Marges de raffinage européennes ERMI ($/t)	18,7	17,9	36,0
Productions d'hydrocarbures (kbep/j)	2 146	2 299	2 300
Liquides (kb/j)	1 034	1 167	1 220
Gaz (Mpc/j)	6 063	6 184	5 880
Traitements en raffinerie (kb/j)	1 775	1 719	1 786
Ventes de produits raffinés [a] (kb/j)	3 769	3 521	3 561

(a) Y compris Trading.

2. Informations financières sélectionnées

À compter du 1er janvier 2014, TOTAL a changé la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar. Les informations comparatives des années 2013 et 2012 ont été retraitées. Pour plus d'informations, se reporter à la note « Introduction » de l'Annexe aux comptes consolidés.

Données consolidées en millions de dollars, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

(en M$)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	236 122	251 725	257 037
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité [a]	21 604	27 618	31 946
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité [a]	14 247	15 861	17 153
Résultat net (part du Groupe)	4 244	11 228	13 648
Résultat net ajusté (part du Groupe) [a]	12 837	14 292	15 772
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 281	2 272	2 267
Résultat net ajusté dilué par action (en dollars) [a] [b]	5,63	6,29	6,96
Dividende par action (en euro) [c]	2,44	2,38	2,34
Dette nette/capitaux propres (au 31 décembre)	31,3%	23,3%	21,9%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) [d]	11,1%	13,0%	15,5%
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	13,5%	14,9%	17,7%
Flux de trésorerie d'exploitation	25 608	28 513	28 858
Investissements bruts [e]	30 509	34 431	29 475
Désinvestissements (au prix de cession)	6 190	6 399	7 543

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.
(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.
(c) Dividende 2014 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.
(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.
(e) Y compris acquisitions.

Chiffre d'affaires

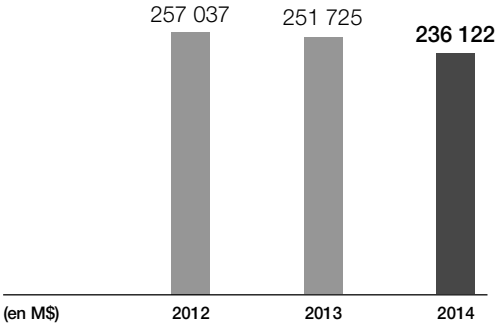

Résultat net ajusté (part du Groupe) [a]

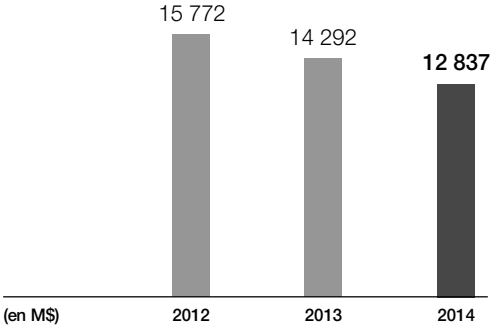

Résultat opérationnel net ajusté des secteurs [a]

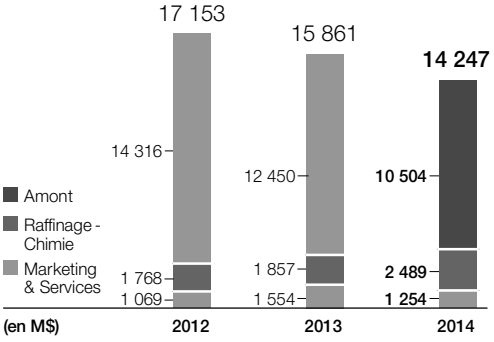

Résultat net ajusté dilué par action [a] [b]

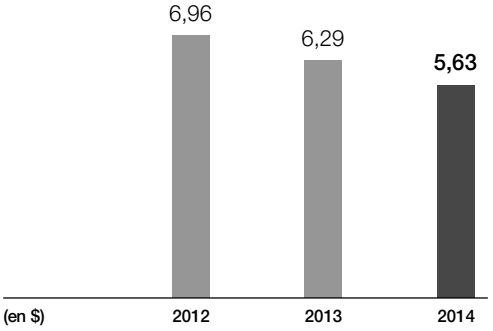

Investissements bruts [e]

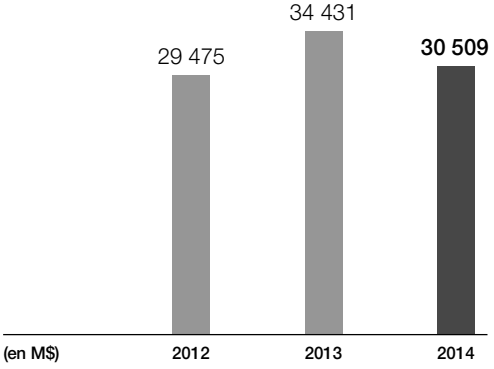

Dividende par action

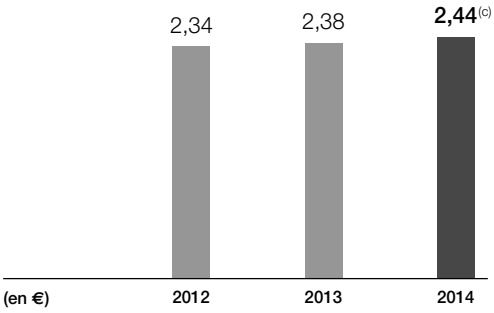

Amont

Production d'hydrocarbures

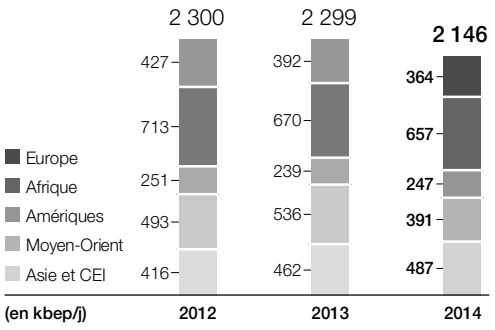

Réserves de liquides et de gaz

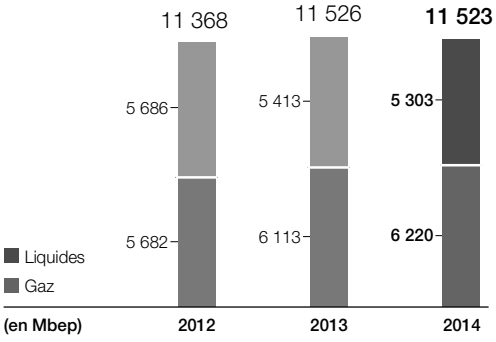

Raffinage-Chimie et Marketing & Services

Ventes de produits raffinés

y compris Trading

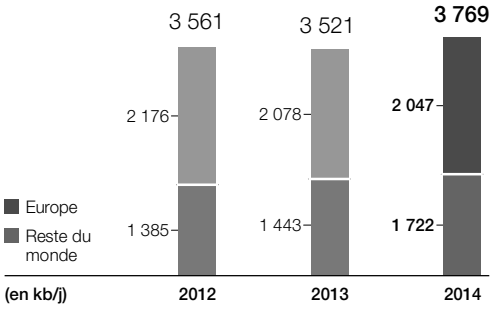

Capacité de raffinage au 31 décembre 2014

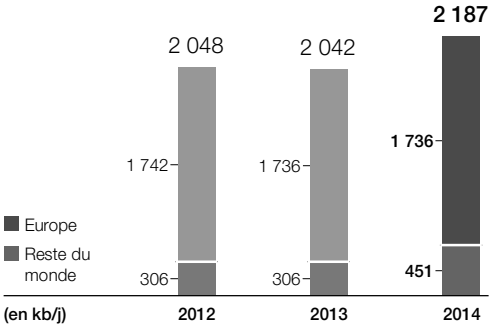

Capacité de production pétrochimique par zone géographique au 31 décembre 2014

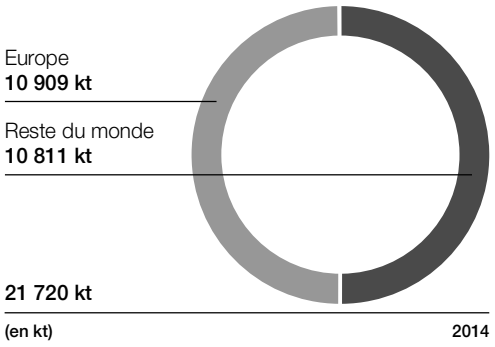

Ventes de produits raffinés du Marketing & Services par zone géographique en 2014

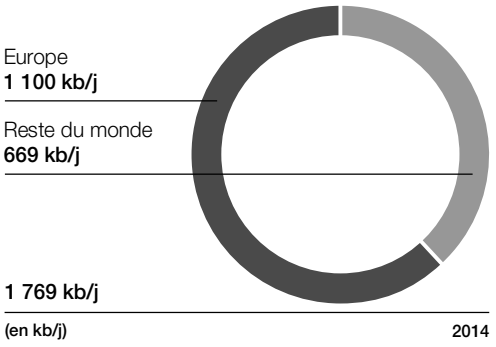

Répartition de l'actionnariat par principale catégorie

Estimation au 31 décembre 2014, hors détention intra-Groupe, sur la base du TPI (Titres au porteur identifiable) réalisé à cette date.

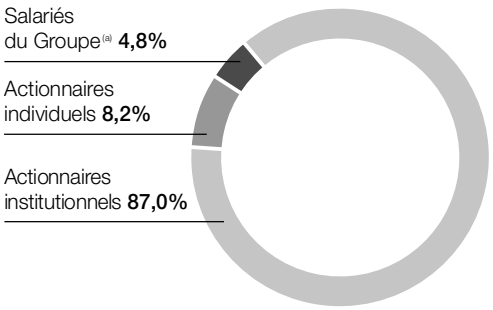

(en pourcentage) **2014**

(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Répartition de l'actionnariat par zone géographique

Estimation au 31 décembre 2014, hors détention intra-Groupe, sur la base du TPI (titres au porteur identifiable) réalisé à cette date.

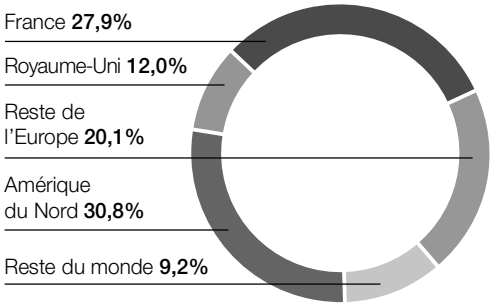

(en pourcentage) **2014**

Répartition des effectifs par secteur[a]

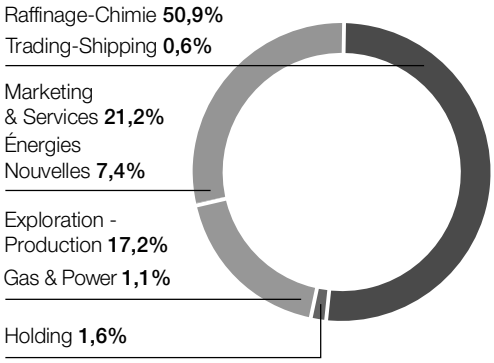

(en pourcentage) **2014**

(a) Sociétés consolidées.
Effectifs au 31 décembre 2014 : 100 307 employés.

Répartition des effectifs par zone géographique[a]

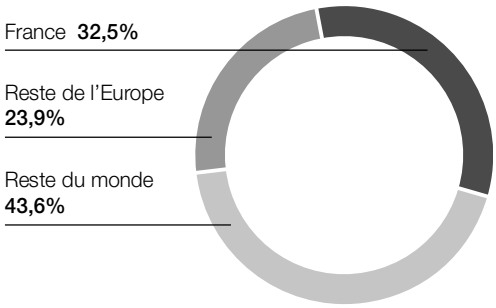

(en pourcentage) **2014**

(a) Sociétés consolidées.
Effectifs au 31 décembre 2014 : 100 307 employés.

Présentation des activités

1. Histoire et évolution de TOTAL 8

1.1. Histoire et développement 8
1.2. Stratégie 8

2. Secteur Amont 9

2.1. Exploration-Production 11
2.2. Gas & Power 34

3. Secteur Raffinage-Chimie 38

3.1. Raffinage-Chimie 39
3.2. Trading-Shipping 44

4. Secteur Marketing & Services 47

4.1. Marketing & Services 48
4.2. Énergies nouvelles 50

5. Investissements 52

5.1. Principaux investissements réalisés au cours de la période 2012-2014 52
5.2. Principaux investissements prévus 53

6. Organigramme 54

6.1. Place de la Société au sein du Groupe 54
6.2. Filiales de la Société 54

7. Propriétés immobilières, usines et équipements 55

8. Schéma d'organisation au 31 décembre 2014 56

1. Histoire et évolution de TOTAL

1.1. Histoire et développement

TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble des sociétés du Groupe le quatrième groupe pétrolier intégré international coté dans le monde [(1)].

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les secteurs de l'industrie pétrolière : amont (exploration, développement et production d'hydrocarbures) et aval (raffinage, pétrochimie, chimie de spécialités, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers, distribution). En outre, TOTAL est actif dans le secteur de la production d'électricité et dans les énergies renouvelables.

La Société a débuté ses activités Amont au Moyen-Orient en 1924. Elle s'est depuis développée et a étendu sa présence dans le monde entier. Début 1999, la Société a pris le contrôle de PetroFina S.A. (ci-après désignée « PetroFina » ou « Fina ») et, début 2000, celui d'Elf Aquitaine (ci-après désignée « Elf Aquitaine » ou « Elf »).

La dénomination sociale de la Société est TOTAL S.A.

Le siège social de la Société est situé 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Son numéro de téléphone est le +33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site internet est total.com.

TOTAL S.A. est immatriculée en France, auprès du Greffe du tribunal de commerce de Nanterre, au Registre du commerce et des sociétés (RCS) sous le numéro 542 051 180.

1.2. Stratégie

Découvrir et produire des hydrocarbures, les transformer, ainsi que d'autres ressources naturelles (solaire, biomasse), pour fournir des produits et des services dans le domaine de l'énergie aux clients du Groupe partout dans le monde. Tels sont les savoir-faire de TOTAL.

Le Groupe a l'ambition d'être un acteur mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières internationales, acteur majeur du gaz, de la pétrochimie, de l'énergie solaire et demain, de la biomasse. Pour accomplir cette ambition, TOTAL s'appuie sur son modèle intégré, tirant ainsi parti des synergies qui existent entre ses différentes activités. L'éthique, la sécurité et la responsabilité forment le socle commun des quatre axes stratégiques du Groupe :

- assurer une croissance rentable et durable des activités d'exploration-production ;
- développer des plateformes de raffinage et de pétrochimie compétitives de premier niveau ;
- répondre aux besoins des clients du Groupe en leur apportant des solutions innovantes ;
- consolider la position du Groupe de leader dans le solaire et continuer d'entreprendre sur la biomasse afin de proposer l'offre énergétique la plus appropriée.

Au cœur de la stratégie du Groupe, se trouve la conviction que l'énergie est vitale et source de progrès et chacun devrait y avoir accès. C'est une ressource précieuse dont l'usage doit être optimisé.

Par ses activités, le Groupe contribue à la production de la quantité croissante d'énergie dont les habitants de la planète ont besoin pour se développer en veillant à ce que ses actions soient toujours accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociétaux et environnementaux. Le Groupe relève ce défi avec et pour ses collaborateurs, ses parties prenantes et les populations, au delà de ce qui est généralement attendu.

Le respect, la responsabilité et l'exemplarité sont les trois valeurs qui structurent le Code de conduite. C'est par une adhésion stricte à ces valeurs que TOTAL pourra construire une croissance forte et durable pour le Groupe ainsi que pour les parties prenantes.

(1) Selon le critère de la capitalisation boursière (en dollar) au 31 décembre 2014.

2. Secteur Amont

Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration-Production et Gas & Power[1]. Le Groupe mène ses activités d'exploration et de production dans plus de cinquante pays et produit du pétrole et du gaz dans environ trente pays. Gas & Power mène des activités en aval de la production liées au gaz naturel, au gaz naturel liquéfié (GNL) et au gaz de pétrole liquéfié (GPL), ainsi qu'à la génération d'électricité, au trading et à d'autres activités.

2,1 Mbep/j
d'hydrocarbures produits en 2014

11,5 Gbep
de réserves prouvées d'hydrocarbures au 31 décembre 2014[2]

26,5 G$
d'investissements en 2014

17 268
collaborateurs présents

Données financières du secteur Amont

(en M$)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires hors Groupe	23 484	26 367	28 449
Résultat opérationnel ajusté[a]	17 156	23 700	28 333
Résultat opérationnel net ajusté[a]	10 504	12 450	14 316

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, et hors effet des variations de juste valeur.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Amont en 2014 s'élève à 10 504 millions de dollars contre 12 450 millions de dollars en 2013, soit une baisse de 16% qui s'explique essentiellement par la baisse des prix moyens de vente des hydrocarbures. Le taux moyen d'imposition de l'Amont en 2014 ressort à 57,1% en 2014 contre 60,0% en 2013.

Les coûts techniques[3] des filiales consolidées, calculés conformément à l'ASC 932[4], s'établissent à 28,3 $/bep[5] en 2014 contre 26,1 $/bep en 2013.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE[6]) de l'Amont est de 10,7% en 2014 contre 13,8% en 2013.

Prix de vente liquides et gaz[a]	2014	2013	2012
Prix moyen de vente liquides ($/b)	89,4	103,3	107,7
Prix moyen de vente gaz ($/Mbtu)	6,57	7,12	6,74

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes.

Le prix moyen de vente des liquides a diminué de 13% sur l'année 2014 par rapport à 2013 et le prix moyen de vente du gaz de TOTAL a diminué de 8% sur l'année 2014 par rapport à 2013.

(1) Depuis le 1er juillet 2012, le secteur Amont n'intègre plus l'activité Énergies nouvelles, affectée au secteur Marketing & Services. En conséquence, l'information des périodes comparatives antérieures à ce changement a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.
(2) Sur la base d'un prix du Brent de 101,3 $/b (prix de référence en 2014), selon les règles établies par la Securities and Exchange Commission (se reporter au point 2.1.3.).
(3) (Coûts de production + charges d'exploration + amortissements)/production de l'année.
(4) FASB Accounting Standards Codification 932, Extractive industries – *Oil and Gas*.
(5) Hors IAS 36 – Dépréciation d'actifs.
(6) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Productions

Productions d'hydrocarbures	2014	2013	2012
Productions combinées (kbep/j)	2 146	2 299	2 300
Liquides (kb/j)	1 034	1 167	1 220
Gaz (Mpc/j)	6 063	6 184	5 880

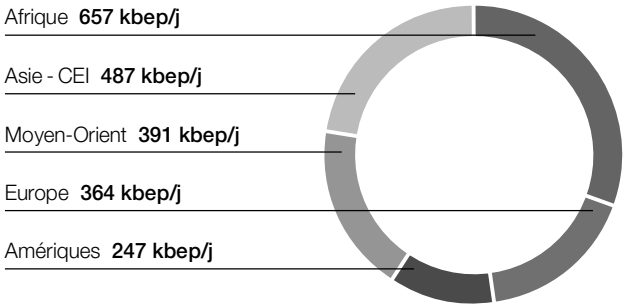

En 2014, la production d'hydrocarbures a été de 2 146 kbep/j, en baisse de 7% par rapport à 2013, essentiellement en raison des éléments suivants :

- -6% liés essentiellement à l'expiration de la licence d'ADCO aux Émirats arabes unis,
- -2% essentiellement liés au déclin naturel et à un niveau de maintenance plus élevé en 2014 notamment au premier semestre, partiellement compensés par une hausse de la production dans l'Utica aux États-Unis.
- +1% liés à la croissance de la production issue des nouveaux projets, essentiellement CLOV en Angola.

Réserves prouvées

Au 31 décembre	2014	2013	2012
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	11 523	11 526	11 368
Liquides (Mb)	5 303	5 413	5 686
Gaz (Gpc)	33 590	33 026	30 877

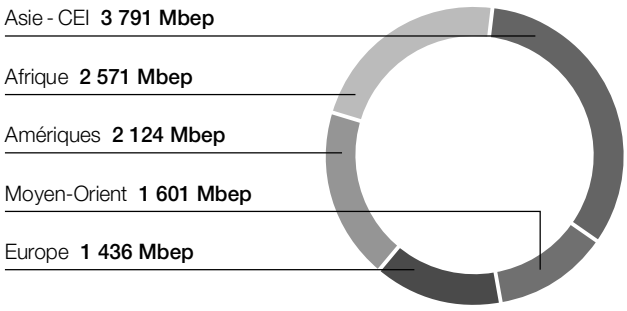

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 101,3 $/b) s'élèvent à 11 523 Mbep au 31 décembre 2014.

Au niveau de production moyen de 2014, la durée de vie des réserves est de plus de 13 ans. En 2014, le taux de renouvellement des réserves prouvées[1], établies selon les règles de la SEC, ressort à 100%. Le taux de renouvellement organique des réserves prouvées[2] atteint pour sa part 125%, dans un environnement de prix constant.

Fin 2014, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables[3] représentant plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2014 et des ressources[4] représentant une durée de vie d'environ 50 ans.

(1) Variation des réserves hors productions : (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions)/productions de la période.
(2) Taux de renouvellement dans un environnement de prix constant, pour un prix du baril de 108,2 $/b, si l'on exclut les acquisitions et les cessions.
(3) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'Exploration-Production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 100 $/b, y compris les projets développés par des techniques minières.
(4) Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, *Society of Petroleum Engineers* – 03/07).

2.1. Exploration-Production

2.1.1. Exploration et développement

Dans l'Exploration-Production, TOTAL a pour ambition de maintenir une croissance des productions et une rentabilité sur le long terme au niveau des meilleurs acteurs de l'industrie.

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques, économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), environnementaux et sociétaux, ainsi que des prévisions d'évolution des prix du pétrole et du gaz. Les découvertes de nouveaux champs et les extensions de champs existants ont apporté 2 446 Mbep de réserves prouvées supplémentaires au secteur Amont pour les trois années 2012, 2013 et 2014 (sans déduction de la production et des ventes de réserves et prise en compte des réserves acquises durant cette période). Le volume net des révisions durant cette période de trois ans est de +181 Mbep, dû aux révisions positives sur une majorité de champs qui ont été négativement impactées par l'augmentation du prix du bitume au Canada (de 50,4 $/bbl en 2013 à 60,3 $/bbl en 2014 pour le Synbit), la variation du prix de gaz *onshore* US (de 4,21 $/Mbtu en 2011 à 2,85 $/Mbtu en 2012 pour le Henry Hub), et par un changement de périmètre sur deux projets.

En 2014, les investissements d'exploration de l'ensemble des filiales de l'Exploration-Production se sont élevés à 2 608 millions de dollars (hors bonus d'exploration), réalisés principalement en Angola, au Brésil, en Norvège, en Afrique du Sud, en Irak, en Malaisie, en Côte d'Ivoire, en Indonésie et en Libye. Les investissements d'exploration de l'ensemble des filiales de l'Exploration-Production s'étaient élevés à 2 926 millions de dollars en 2013 et à 2 701 millions de dollars en 2012. Le budget d'exploration pour 2015 a été réduit à 1,9 milliard de dollars.

Les investissements organiques[1] de l'ensemble des filiales de l'Exploration-Production se sont élevés à 23 milliards de dollars en 2014. Les principaux investissements ont été réalisés en Angola, en Norvège, en Australie, au Canada, au Nigeria, en République du Congo, en Russie, au Royaume-Uni, en Indonésie, au Gabon, aux États-Unis et au Kazakhstan. Les investissements organiques de l'ensemble des filiales de l'Exploration-Production s'étaient élevés à 24 milliards de dollars en 2013 et à 20 milliards de dollars en 2012.

2.1.2. Réserves

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la United States Securities and Exchange Commission (SEC) telle que modifiée par le communiqué de la SEC *Modernization of Oil and Gas Reporting* du 31 décembre 2008. Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus qui pourra être produite dans les conditions contractuelles, économiques et opérationnelles existantes.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont consolidées au niveau du Groupe une fois par an en tenant compte, entre autres paramètres, des niveaux de production, du comportement des champs, des réserves supplémentaires issues des découvertes et acquisitions, des cessions et autres facteurs économiques.

Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence. De plus amples informations concernant les réserves prouvées de TOTAL au 31 décembre 2014, 2013 et 2012, figurent dans le chapitre 11 (Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

L'estimation des réserves implique des jugements subjectifs. Par nature, c'est un exercice sujet à révisions qui sont réalisées en respectant des procédures de contrôle bien établies.

Le processus de comptabilisation des réserves impose entre autres :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

De plus amples informations concernant le processus d'évaluation des réserves figurent dans le chapitre 11 (Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

2.1.3. Réserves prouvées pour les années 2014, 2013 et 2012

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC telle que révisée, requiert de calculer les réserves prouvées au 31 décembre sur la base d'un prix moyen annuel de référence, calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Les prix moyens du Brent retenu comme référence pour les années 2014, 2013 et 2012 sont respectivement 101,27 $/b, 108,02 $/b, et 111,13 $/b.

Au 31 décembre 2014, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 11 523 Mbep (dont 50% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 46% de ces réserves et le gaz naturel 54%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Angola, au Gabon, au Nigeria et en République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, en Argentine,

(1) Pour l'Exploration-Production, les investissements organiques comprennent les investissements d'exploration, de développements nets ainsi que les investissements financiers nets.

aux États-Unis et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Australie, au Kazakhstan et en Russie).

Au 31 décembre 2013, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 11 526 Mbep (dont 49% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 47% de ces réserves et le gaz naturel 53%.

Au 31 décembre 2012, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 11 368 Mbep (dont 51% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 50% de ces réserves et le gaz naturel 50%.

2.1.4. Sensibilité des réserves au prix des hydrocarbures

Une variation du prix de référence entraîne une variation inverse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et aux contrats de service à risques (représentant ensemble près de 21% des réserves de TOTAL au 31 décembre 2014). En effet, TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible. Par ailleurs, la quantité de barils récupérable au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de cet allongement est généralement inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de contrats de service à risques. Pour cette raison, une hausse des prix se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

De plus, des variations du prix du baril de référence pour les réserves prouvées ont un impact sur les volumes de royalties au Canada donc les réserves prouvées.

Enfin, pour tous les types de contrat, une baisse significative du prix de référence des produits pétroliers peut impliquer une réduction des réserves prouvées.

2.1.5. Production

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel a été de 2 146 kbep/j en 2014, contre 2 299 kbep/j en 2013 et 2 300 kbep/j en 2012. Les liquides ont représenté environ 48% et le gaz naturel 52% de la production globale de TOTAL en 2014.

Les tableaux des pages suivantes présentent la production annuelle et journalière moyenne de liquides et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). Les entités du Groupe interviennent fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Une description des actifs producteurs du Groupe, figure dans les tableaux « Présentation des activités de production par zone géographique » aux pages suivantes.

L'activité Trading-Shipping du secteur Raffinage-Chimie a commercialisé en 2014, comme en 2013 et 2012, l'essentiel de la production de liquides du secteur Amont (voir tableau « Ressources et débouchés de pétrole brut » au point 3.2.1. du présent chapitre).

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine. Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du gaz naturel ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut n'aient un impact sur les prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel *spot*.

Certains de ces contrats long-terme, notamment en Indonésie, au Nigeria, en Norvège, au Qatar, en Thaïlande et au Yémen prévoient la livraison de quantités de gaz naturel, qui peuvent être ou ne pas être fixes et déterminables. Les contrats portant sur de tels engagements de livraison diffèrent de façon significative aussi bien sur leur durée que sur leur champ d'application. Par exemple, dans certains cas, les contrats exigent la livraison de gaz naturel en tant que besoin ponctuel et dans d'autres cas, la livraison de volumes de gaz naturel varie sur différentes périodes. Néanmoins, TOTAL évalue le montant des quantités fixes et déterminables de gaz devant être livré sur la période 2015-2017 à 3 782 milliards de pieds cubes. Le Groupe prévoit de satisfaire l'essentiel de ces engagements grâce à la production de ses réserves prouvées de gaz naturel et, si nécessaire, pourrait recourir au marché *spot* (voir chapitre 11, Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées).

2.1.6. Production par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente la production annuelle de liquides et gaz naturel du Groupe, par zone géographique.

	2014			2013			2012		
	Liquides Mb	Gaz naturel Gpc [b]	Total Mbep	Liquides Mb	Gaz naturel Gpc [b]	Total Mbep	Liquides Mb	Gaz naturel Gpc [b]	Total Mbep
Afrique	**191**	**253**	**240**	**194**	**255**	**245**	**210**	**257**	**260**
Algérie	2	29	7	2	30	8	2	33	8
Angola	70	20	73	64	23	68	63	16	65
Gabon	20	5	21	20	6	22	20	7	21
Libye	10	-	10	18	-	18	23	-	23
Nigeria	57	187	94	58	187	95	63	190	102
République du Congo	32	13	35	32	10	34	39	11	41
Amérique du Nord	**14**	**104**	**33**	**10**	**93**	**27**	**9**	**90**	**25**
Canada [a]	4	-	4	5	-	5	4	-	4
États-Unis	10	104	28	5	93	22	5	90	21
Amérique du Sud	**18**	**219**	**57**	**20**	**229**	**61**	**22**	**249**	**66**
Argentine	3	134	27	5	134	28	4	144	30
Bolivie	1	51	11	1	47	10	1	45	10
Colombie	-	-	-	-	-	-	0	8	2
Trinité-et-Tobago	-	-	-	1	19	4	1	26	6
Venezuela	14	34	19	13	29	18	14	26	18
Asie-Pacifique	**11**	**430**	**87**	**11**	**427**	**86**	**10**	**397**	**81**
Australie	-	8	1	-	9	1	-	11	2
Brunei	1	24	5	1	22	5	1	20	4
Chine	-	23	4	-	17	3	-	3	0
Indonésie	7	217	47	6	221	48	6	221	48
Myanmar	-	49	6	-	47	6	-	46	6
Thaïlande	4	108	22	4	112	23	3	97	20
Communauté des États indépendants	**13**	**414**	**91**	**12**	**382**	**83**	**10**	**332**	**71**
Azerbaïdjan	1	22	5	2	30	7	1	23	6
Russie	12	393	86	10	352	76	8	308	65
Europe	**60**	**397**	**133**	**61**	**449**	**143**	**72**	**460**	**156**
France	-	3	1	0	16	3	1	21	5
Pays-Bas	0	62	11	0	71	13	0	67	12
Norvège	49	210	88	50	210	89	58	227	100
Royaume-Uni	11	122	32	11	152	38	13	144	39
Moyen-Orient	**70**	**396**	**143**	**118**	**422**	**196**	**114**	**361**	**180**
Émirats arabes unis	42	22	46	90	26	95	85	26	90
Irak	4	0	4	3	0	3	2	-	2
Oman	9	22	13	9	24	14	9	22	14
Qatar	12	203	48	13	204	50	14	204	51
Yémen	3	148	31	4	168	35	4	109	24
Production totale	**377**	**2 213**	**783**	**426**	**2 257**	**839**	**445**	**2 146**	**840**
Dont part de production des sociétés mise en équivalence	**73**	**726**	**208**	**119**	**714**	**251**	**112**	**597**	**223**
Angola	-	4	1	-	6	1	-	-	-
Venezuela	14	2	14	13	3	14	14	3	15
Emirats arabes unis	40	19	43	88	22	92	82	22	87
Oman	8	22	12	8	24	13	8	22	12
Qatar	3	139	28	3	141	28	3	133	27
Yémen	-	147	27	-	167	31	-	109	20
Russie	9	392	83	7	351	72	5	308	62

(a) Il s'agit uniquement de bitumes. Toute la production de bitume du Groupe se situe au Canada.
(b) Y compris le fuel gaz (155 Gpc en 2014, 151 Gpc en 2013, 144 Gpc en 2012).

Le tableau ci-dessous présente la production journalière moyenne de liquides et gaz naturel du Groupe, par zone géographique.

	2014			2013			2012		
	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j [b]	Total kbep/j	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j [b]	Total kbep/j	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j [b]	Total kbep/j
Afrique	**522**	**693**	**657**	**531**	**699**	**670**	**574**	**705**	**713**
Algérie	5	79	20	5	82	21	6	90	23
Angola	191	54	200	175	62	186	172	44	179
Gabon	55	14	58	55	16	59	54	19	57
Libye	27	-	27	50	-	50	62	-	62
Nigeria	156	511	257	158	511	261	173	521	279
République du Congo	88	35	95	88	28	93	107	31	113
Amérique du Nord	**39**	**285**	**90**	**28**	**256**	**73**	**25**	**246**	**69**
Canada [a]	12	-	12	13	-	13	12	-	12
États-Unis	27	285	78	15	256	60	13	246	57
Amérique du Sud	**50**	**599**	**157**	**54**	**627**	**166**	**59**	**682**	**182**
Argentine	9	367	75	13	366	78	12	394	83
Bolivie	4	139	30	4	129	28	3	124	27
Colombie	-	-	-	-	-	-	1	23	6
Trinité-et-Tobago	-	-	-	2	52	12	4	70	16
Venezuela	37	93	52	35	80	48	39	71	50
Asie-Pacifique	**30**	**1 178**	**238**	**30**	**1 170**	**235**	**27**	**1 089**	**221**
Australie	-	23	4	-	25	4	-	29	5
Brunei	2	66	15	2	59	13	2	54	12
Chine	-	63	12	-	46	8	-	7	1
Indonésie	18	594	130	17	605	131	16	605	132
Myanmar	-	135	17	-	129	16	-	127	16
Thaïlande	10	297	60	11	306	63	9	267	55
Communauté des États indépendants	**36**	**1 135**	**249**	**32**	**1 046**	**227**	**27**	**909**	**195**
Azerbaïdjan	3	59	14	5	82	20	4	64	16
Russie	33	1 076	235	27	964	207	23	845	179
Europe	**165**	**1 089**	**364**	**168**	**1 231**	**392**	**197**	**1 259**	**427**
France	-	9	2	1	45	9	2	58	13
Pays-Bas	1	171	31	1	195	35	1	184	33
Norvège	135	576	242	136	575	243	159	622	275
Royaume-Uni	29	333	89	30	416	105	35	395	106
Moyen-Orient	**192**	**1 084**	**391**	**324**	**1 155**	**536**	**311**	**990**	**493**
Émirats arabes unis	115	61	127	247	71	260	233	70	246
Irak	12	1	12	7	1	7	6	-	6
Oman	24	61	36	24	66	37	24	61	37
Qatar	32	555	132	36	558	137	38	560	139
Yémen	9	406	84	10	459	95	10	299	65
Production totale	**1 034**	**6 063**	**2 146**	**1 167**	**6 184**	**2 299**	**1 220**	**5 880**	**2 300**
Dont part de production des sociétés mise en équivalence	**200**	**1 988**	**571**	**325**	**1 955**	**687**	**308**	**1 635**	**611**
Angola	-	10	2	-	16	3	-	-	-
Venezuela	37	6	38	35	7	37	38	7	40
Émirats arabes unis	109	51	118	240	61	253	225	61	237
Oman	23	61	34	23	66	35	23	60	34
Qatar	7	381	77	8	385	78	7	364	74
Yémen	-	404	75	-	458	84	-	299	55
Russie	24	1 075	227	19	962	197	15	844	171

(a) Il s'agit uniquement de bitumes. Toute la production de bitume du Groupe se situe au Canada.
(b) Y compris le fuel gaz (426 Mpc/j en 2014, 415 Mpc/j en 2013, 394 Mpc/j en 2012).

2.1.7. Présentation des activités de production par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production des entités du Groupe par zone géographique en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation détenue, et le statut d'opérateur.

Actifs en production au 31 décembre 2014 [a]

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Afrique			
Algérie	1952		
			Tin Fouye Tabankort (35,00%)
Angola	1953		
		Girassol, Jasmim, Rosa, Dalia, Pazflor, CLOV (bloc 17) (40,00%)	
			Cabinda bloc 0 (10,00%)
			Kuito, BBLT, Tombua-Landana (bloc 14) (20,00%) [b]
			Angola LNG (13,60%)
Gabon	1928		
		Anguille (100,00%)	
		Anguille Nord Est (100,00%)	
		Anguille Sud-Est (100,00%)	
		Atora (40,00%)	
		Avocette (57,50%)	
		Ayol Marine (100,00%)	
		Baliste (50,00%)	
		Barbier (100,00%)	
		Baudroie Marine (50,00%)	
		Baudroie Nord Marine (50,00%)	
		Coucal (57,50%)	
		Girelle (100,00%)	
		Gonelle (100,00%)	
		Grand Anguille Marine (100,00%)	
		Grondin (100,00%)	
		Hylia Marine (75,00%)	
		Lopez Nord (100,00%)	
		Mandaros (100,00%)	
		M'Boukou (57,50%)	
		M'Boumba (100,00%)	
		Mérou Sardine Sud (50,00%)	
		Pageau (100,00%)	
		Port Gentil Océan (100,00%)	
		Port Gentil Sud Marine (100,00%)	
		Tchengue (100,00%)	
		Torpille (100,00%)	
		Torpille Nord Est (100,00%)	
			Rabi Kounga (47,50%)
Libye	1959		
			Zones 15, 16 & 32 (75,00%) [c]
			Zones 70 & 87 (75,00%) [c]
			Zones 129 & 130 (30,00%) [c]
			Zones 130 & 131 (24,00%) [c]
Nigeria	1962		
		OML 58 (40,00%)	
		OML 99 Amenam-Kpono (30,40%)	
		OML 100 (40,00%)	
		OML 102 (40,00%)	OML 102-Ekanga (40,00%)
		OML 130 (24,00%)	
			Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00%)
			OML 118-Bonga (12,50%)
			OML 138 (20,00%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
République du Congo	**1968**		
		Kombi-Likalala-Libondo (65,00%)	
		Moho Bilondo (53,50%)	
		Nkossa (53,50%)	
		Nsoko (53,50%)	
		Sendji (55,25%)	
		Tchendo (65,00%)	
		Tchibeli-Litanzi-Loussima (65,00%)	
		Tchibouela (65,00%)	
		Yanga (55,25%)	
			Loango (42,50%)
			Zatchi (29,75%)
Amérique du Nord			
Canada	**1999**		
			Surmont (50,00%)
États-Unis	**1957**		
			Plusieurs actifs dans la zone de Barnett Shale (25,00%) [d]
			Plusieurs actifs dans la zone de l'Utica Shale (25,00%) [d]
			Chinook (33,33%)
			Tahiti (17,00%)
Amérique du Sud			
Argentine	**1978**		
		Aguada Pichana (27,27%)	
		Aguada San Roque (24,71%)	
		Aries (37,50%)	
		Cañadon Alfa Complex (37,50%)	
		Carina (37,50%)	
		Hidra (37,50%)	
		Kaus (37,50%)	
			Sierra Chata (2,51%)
Bolivie	**1995**		
			San Alberto (15,00%)
			San Antonio (15,00%)
			Itaú (41,00%)
Venezuela	**1980**		
			PetroCedeño (30,32%)
			Yucal Placer (69,50%)
Asie-Pacifique			
Australie	**2005**		
			Plusieurs actifs dans l'UJV GLNG (27,50%) [e]
Brunei	**1986**		
		Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%)	
Chine	**2006**		
			South Sulige (49,00%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Indonésie	**1968**		
		Bekapai (50,00%)	
		Handil (50,00%)	
		Peciko (50,00%)	
		Sisi-Nubi (47,90%)	
		South Mahakam (50,00%)	
		Tambora (50,00%)	
		Tunu (50,00%)	
			Badak (1,05%)
			Nilam-gaz et condensats (9,29%)
			Nilam-huile (10,58%)
			Ruby-gaz et condensats (15,00%)
Myanmar	**1992**		
		Yadana (31,24%)	
Thaïlande	**1990**		
			Bongkot (33,33%)
Communauté des États indépendants			
Kazakhstan	**1992**		
			Kashagan (16,81%)
Russie	**1991**		
		Khariaga (40,00%)	
			Plusieurs champs au travers de la participation dans OAO Novatek (18,24%)
Europe			
Norvège	**1965**		
		Atla (40,00%)	
		Skirne (40,00%)	
			Åsgard (7,68%)
			Ekofisk (39,90%)
			Ekofisk South (39,90%)
			Eldfisk (39,90%)
			Embla (39,90%)
			Gimle (4,90%)
			Gungne (10,00%)
			Heimdal (16,76%)
			Huldra (24,33%)
			Islay (5,51%)[f]
			Kristin (6,00%)
			Kvitebjørn (5,00%)
			Mikkel (7,65%)
			Oseberg (14,70%)
			Oseberg East (14,70%)
			Oseberg South (14,70%)
			Sleipner East (10,00%)
			Sleipner West (9,41%)
			Snøhvit (18,40%)
			Stjerne (14,70%)
			Tor (48,20%)
			Troll I (3,69%)
			Troll II (3,69%)
			Tune (10,00%)
			Tyrihans (23,15%)
			Visund (7,70%)
			Visund South (7,70%)
			Visund North (7,70%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Pays-Bas	**1964**		
		F6a gaz (55,66%)	
		F6a huile (65,68%)	
		F15a Jurassic (38,20%)	
		F15a/F15d Triassic (32,47%)	
		F15d (32,47%)	
		J3a (30,00%)	
		K1a (40,10%)	
		K1b/K2a (60,00%)	
		K2c (60,00%)	
		K3b (56,16%)	
		K3d (56,16%)	
		K4a (50,00%)	
		K4b/K5a (36,31%)	
		K5b (50,00%)	
		K6/L7 (56,16%)	
		L1a (60,00%)	
		L1d (60,00%)	
		L1e (55,66%)	
		L1f (55,66%)	
		L4a (55,66%)	
		L4d (55,66%)	
			E16a (16,92%)
			E17a/E17b (14,10%)
			J3b/J6 (25,00%)
			K9ab-A (22,46%)
			Q16a (6,49%)
Royaume-Uni	**1962**		
		Alwyn North, Dunbar, Ellon, Forvie North,	
		Grant, Jura, Nuggets (100,00%)	
		Elgin-Franklin, West Franklin (46,17%)	
		Glenelg (58,73%)	
		Islay (94,49%) [f]	
			Bruce (43,25%)
			Champ unitisé Markham (7,35%)
			Keith (25,00%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Moyen-Orient			
Émirats arabes unis	**1939**		
		Abu Dhabi-Abu Al Bukhoosh (75,00%)	
			Abu Dhabi offshore (13,33%) [g]
			GASCO (15,00%)
			ADGAS (5,00%)
Irak	**1920**		
			Halfaya (22,5%) [h]
Oman	**1937**		
			Divers champs *onshore* (bloc 6) (4,00%) [i]
			Champ de Mukhaizna (bloc 53) (2,00%) [j]
Qatar	**1936**		
		Al Khalij (40,00%)	
			North Field-Bloc NF Dolphin (24,50%)
			North Field-Bloc NFB (20,00%)
			North Field-Qatargas 2 Train 5 (16,70%)
Yémen	**1987**		
		Kharir/Atuf (bloc 10) (28,57%)	
			Yemen LNG (39,62%)
			Divers champs onshore (bloc 5) (15,00%)

(a) La participation financière du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (58,28%), Total E&P Congo (85,00%) et certaines entités à Abou Dabi et en Oman (voir notes b à j ci-dessous).
(b) Participation détenue par la société Angola Block 14 BV (TOTAL 50.01%)
(c) Participation de TOTAL dans le consortium étranger.
(d) Participation de TOTAL dans la *joint venture* avec Chesapeake.
(e) Participation de TOTAL dans *uncorporated joint venture.*
(f) Le champ de Islay s'étend partiellement en Norvège. Total E&P UK détient une participation de 94,49% et Total E&P Norge 5,51%.
(g) À travers ADMA (société mise en équivalence), TOTAL détient une participation de 13,33% dans la société Abu Dhabi Marine Operating Company, opérateur.
(h) Total détient une participation de 22,5% dans le consortium.
(i) TOTAL détient une participation indirecte de 4,00% dans Petroleum Development Oman LLC, opérateur du bloc 6 via sa participationde 10,00% dans Private Oil Holdings Oman Ltd. Le Groupe détient également une participation de 5,54% dans l'usine de liquéfaction d'Oman LNG (trains 1 et 2), et une participation indirecte de 2,04% via OLNG dans Qalhat LNG (train 3).
(j) TOTAL détient une participation directe de 2,00% dans le bloc 53.

2.1.7.1. Afrique

En 2014, la production de TOTAL en Afrique s'est établie à 657 kbep/j, représentant 31% de la production totale du Groupe, contre 670 kbep/j en 2013 et 713 kbep/j en 2012.

En **Afrique du Sud**, TOTAL a acquis en septembre 2013 une participation dans le permis 11B-12B (50%, opérateur). Ce permis, d'une superficie de 19 000 km², est situé à environ 175 km au sud des côtes sud-africaines, par des profondeurs d'eau allant de 200 à 1 800 mètres. Le forage d'un puits d'exploration, démarré en juillet 2014 et interrompu début octobre 2014, devrait reprendre lorsque l'ensemble des conditions le permettront.

Par ailleurs, le Groupe détient un permis de coopération technique sur le bloc Outeniqua (100%) d'une superficie d'environ 76 000 km², et situé au sud-ouest du permis 11B-12B, par des profondeurs d'eau variant de 400 à 4 000 mètres.

En **Algérie**, la production de TOTAL s'est établie à 20 kbep/j pour l'année 2014, contre 21 kbep/j en 2013 et 23 kbep/j en 2012. La production du Groupe provient intégralement des champs de la zone de TFT (Tin Fouyé Tabankort, 35%). Par ailleurs, TOTAL détient une participation de 37,75% dans le projet de développement gazier de Timimoun.

- Le développement du champ de Timimoun s'est poursuivi en 2014. Le contrat de construction de l'usine a été signé en février 2014 et celui des appareils de forage en septembre 2014.
- TOTAL a renoncé à la mise en œuvre du projet Ahnet et a abandonné le puits d'exploration Ain Enakhal.

En **Angola**, la production du Groupe s'est établie à 200 kbep/j en 2014, contre 186 kbep/j en 2013 et 179 kbep/j en 2012. Celle-ci provient principalement des blocs 0, 14 et 17. Ces dernières années ont été marquées par le démarrage des productions des projets Pazflor en 2011 et CLOV en 2014 ainsi que par la prise de participations dans les blocs d'exploration 25, 39 et 40 du bassin de la Kwanza.

- Le bloc 17 (40%, opérateur), principal actif du Groupe en Angola situé en offshore profond, est composé de quatre pôles majeurs en production : Girassol, Dalia, Pazflor et CLOV. Le dernier projet, CLOV, lancé en 2010, a démarré en juin 2014 et a atteint son plateau de production de 160 kbep/j en septembre 2014.
- Sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en offshore très profond, le projet Kaombo, lancé en avril 2014, permettra de développer les découvertes de la partie sud-est du bloc grâce à deux FPSO (*Floating Production, Storage and Offloading*) d'une capacité de 115 kb/j chacun. Le démarrage de la production est prévu pour 2017. L'exploration et la délinéation sur les parties centre et nord du bloc se poursuivent.
- Sur le bloc 14 (20%) [1], la production provient des champs de Tombua-Landana, Kuito et du projet BBLT comprenant les champs de Benguela, Belize, Lobito et Tomboco.
- Le bloc 14K (36,75%) correspond à la zone d'unitisation offshore entre l'Angola (bloc 14) et la République du Congo (permis Haute Mer). Le développement du champ de Lianzi, lancé en 2012, sera réalisé à l'aide d'un raccordement à la plateforme existante de BBLT (bloc 14). Les intérêts de TOTAL dans la zone d'unitisation sont détenus à hauteur de 10% par Angola Block 14 BV et 26,75% par Total E&P Congo.
- Sur le bloc 0 (10%), le développement de Mafumeira Sul a été approuvé par les partenaires et les autorités en 2012. Ce projet est la deuxième phase de développement du champ de Mafumeira.
- En avril 2014, TOTAL a cédé la totalité de ses intérêts dans le bloc 15/06 (15%).

TOTAL est présent sur le bloc d'exploration 17/06 (30%, opérateur) dans le bassin du Bas-Congo et les blocs 25 (35%, opérateur), 39 (15%) et 40 (40%, opérateur) dans le bassin de la Kwanza en offshore profond. En 2014 et début 2015, le Groupe a foré des objectifs antésalifères sur les trois blocs, 25, 39 et 40. TOTAL a rendu le block 33 (58,67%, opérateur) en novembre 2014.

TOTAL est également présent dans le gaz naturel liquéfié (GNL) au travers du projet Angola LNG (13,6%) qui comprend une usine de liquéfaction de gaz à proximité de Soyo alimentée par le gaz associé aux productions des blocs 0, 14, 15, 17 et 18. Le démarrage de la production de GNL a eu lieu en juin 2013, mais divers incidents techniques ont nécessité l'arrêt prolongé de l'usine.

En **Côte d'Ivoire**, TOTAL est présent sur quatre permis d'exploration (offshore profond) situés entre 50 et 100 km des côtes et s'étendant sur près de 5 200 km² par des profondeurs d'eau comprises entre 1 000 et 3 000 mètres.

Sur le permis CI-100 (60%, opérateur) situé dans le bassin de Tano, un premier puits d'exploration (Ivoire-1X) a été foré début 2013 par plus de 2 300 mètres de profondeur d'eau.

Sur les permis CI-514 (54%, opérateur), CI-515 (45%) et CI-516 (45%) situés dans le bassin de San Pedro, une campagne d'acquisition sismique 3D couvrant l'intégralité des trois permis a été réalisée en 2012 et trois puits d'exploration ont été forés en 2014.

En **Égypte**, TOTAL a rendu le bloc 4 (East El Burullus offshore ; 50%, opérateur) à la fin de la première période d'exploration en août 2014, après avoir foré le puits Kala-1 en 2013.

En septembre 2014, TOTAL s'est vu attribuer un permis d'exploration sur le bloc 2 (North El Mahala Onshore) situé dans le delta du Nil.

Au **Gabon**, la production du Groupe s'est élevée à 58 kbep/j en 2014 contre 59 kbep/j en 2013 et 57 kbep/j en 2012. Les activités d'exploration et de production du Groupe au Gabon sont principalement menées au travers de Total Gabon [2].

- Sur le champ d'Anguille (100%, opérateur), dans le cadre du projet de redéveloppement (capacité de production estimée à 20 kbep/j), la plateforme AGM Nord a été installée en 2012. La production depuis cette plateforme a démarré en 2013, et quatorze puits sont opérationnels.
- Sur le champ de Torpille (100%, opérateur), l'acquisition d'une sismique 3D est en cours.
- Sur le permis offshore profond de Diaba (42,5%, opérateur), un premier puits d'exploration (Diaman-1B) a été réalisé courant 2013 par plus de 1 700 mètres de profondeur d'eau. Ce puits a mis en évidence une accumulation de gaz à condensats. L'acquisition d'une sismique 3D sur la partie ouest du permis a été réalisée pendant le dernier trimestre 2014.

(1) Participation détenue par la société Angola Block 14 BV (TOTAL 50,01%, INPEX Corporation 49,99% depuis février 2013).
(2) Total Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (58,28%), la République gabonaise (25%) et le public (16,72%).

– Sur le permis de Mutamba-Iroru (50%), le puits Nguongui-updip foré en 2012 a mis en évidence la présence d'hydrocarbures.

– Sur le permis Nziembou (20%), le forage du puits Igongo-1X a mis en évidence une accumulation multicouche de pétrole et de gaz et le forage du prospect Monbou 1 a été achevé début janvier 2015.

Au **Kenya**, TOTAL est présent sur les permis offshore L5 et L7 (40%), L11a, L11b et L12 (30% après cession de 10% d'intérêts en décembre 2014) et opérateur sur le permis L22 (70%) situés dans le delta de Lamu par des profondeurs d'eau comprises entre 1 000 et 3 500 mètres.

Sur les blocs L7 et L11b, deux puits d'exploration ont été forés en 2013.

Sur le permis offshore L22 une campagne de carottages de fond de mer a été réalisée début 2014. Une campagne d'acquisition sismique 3D a été réalisée en synergie avec les blocs adjacents.

En **Libye**, la production du Groupe s'est élevée à 27 kb/j en 2014, contre 50 kb/j en 2013 et 62 kb/j en 2012. TOTAL est partenaire à 75%[1] sur les zones de Mabruk (blocs 70 et 87) et Al Jurf (blocs 15, 16 et 32) opérées par Mabruk Oil Opérations, société détenue par National Oil Corporation (NOC) et TOTAL. TOTAL est partenaire sur la zone d'El Sharara (blocs 129 et 130 (30%[1]) et 130 et 131 (24%[1]). Enfin, TOTAL est opérateur du bloc d'exploration NC191 (100%[1]).

La situation sécuritaire a conduit le Groupe, en 2014, à réduire graduellement son personnel en Libye. Jusqu'à l'été 2014, la production a été affectée par le blocage, entamé mi-2013, de la plupart des terminaux et *pipelines* du pays.

– Sur les zones *onshore* 70 et 87 (Mabruk), la production était arrêtée depuis août 2013 en raison du blocage du terminal d'exportation d'Es Sider. Elle a redémarré en septembre 2014 avec la réouverture du terminal puis a été interrompue à nouveau mi-décembre 2014 en raison des conditions sécuritaires près du terminal d'Es Sider, la production n'a pas repris sur ce champ depuis.

– Sur les zones *onshore* 129, 130 et 131 (El Sharara), la production a subi plusieurs interruptions tout au long de l'année 2014. L'exploration de ces blocs s'est néanmoins poursuivie en 2014 avec le forage de trois puits.

– Sur les zones offshore 15, 16 et 32 (Al Jurf), la production n'a pas été affectée par les troubles sociaux. Cependant, le puits d'exploration A1-16/3 démarré fin 2013 a été bouché et provisoirement abandonné en août 2014.

À **Madagascar**, TOTAL est présent sur le permis de Bemolanga 3102 (60%, opérateur). Les autorités malgaches ont approuvé en août 2014 l'extension de deux ans de la phase d'exploration.

Au **Maroc**, l'autorisation de reconnaissance Anzarane offshore, couvrant une zone en mer de 100 000 km², attribuée en décembre 2011 à TOTAL et à l'ONHYM (Office national des hydrocarbures et des mines), a été prorogée jusqu'en décembre 2015. Les études de traitement et d'interprétation de la sismique 3D, acquise en 2013 au sud du bloc, se poursuivent.

En **Mauritanie**, le Groupe est présent dans l'exploration sur les permis C9 (90%, opérateur), situé en mer très profonde, et Ta29 (72%, opérateur), situé à terre dans le bassin de Taoudenni, tous deux acquis en 2012.

– Sur le bloc Ta29, à la suite des résultats de la campagne sismique 2D acquise en 2012, des études sont en cours afin d'évaluer le bloc. Courant 2013, TOTAL a cédé une participation de 18% dans le bloc Ta29 détenu auparavant à 90%.

– Sur le bloc C9, une campagne d'acquisition sismique 3D de 4 700 km² a été réalisée en 2013.

– Par ailleurs, à l'issue de la fin de la période d'exploration en juillet 2014, les blocs Ta7 et Ta8 (60%, opérateur) ont été rendus aux autorités.

Au **Mozambique**, TOTAL a acquis en 2012 une participation de 40% dans le contrat de partage de production des blocs offshore zone 3 & zone 6. Situés dans le bassin de la Rovuma, ces deux blocs couvrent une superficie totale de 15 250 km², depuis la côte jusqu'à des profondeurs d'eau de 2 500 mètres, dont la moitié a été rendue en 2013. Une sismique 3D de 500 km² a été réalisée entre fin 2014 et début 2015.

Au **Nigéria**, la production du Groupe s'est établie à 257 kbep/j en 2014, contre 261 kbep/j en 2013 et 279 kbep/j en 2012. Cette baisse s'explique principalement par la forte augmentation du détournement de pétrole et, en 2013, par le blocage de l'exportation des cargaisons de la société Nigeria LNG. Le Nigeria est le premier pays contributeur aux productions du Groupe.

TOTAL, établi au Nigéria depuis 1962, opère cinq permis de production (OML) sur les trente-sept auxquels il participe et détient quatre permis d'exploration (OPL).

S'agissant des principales variations de domaines miniers depuis 2012 :

– TOTAL a obtenu l'accord des autorités en septembre 2013 pour porter sa participation de 26,67% à 60% dans le permis d'exploration OPL 285.

– En mai 2013, TOTAL a obtenu l'accord des autorités pour le renouvellement des licences OML 99, 100 et 102 pour une période de vingt ans.

– Sur le permis OML 138 (20%), TOTAL a démarré la production sur le champ offshore d'Usan en 2012 qui a atteint en 2013 130 kbep/j. En 2014, deux puits d'exploration Ukot South-2B et Ukot South-3 ont conduit à deux découvertes d'huile. Le Groupe poursuit activement le processus de cession de cet actif dont la vente annoncée en novembre 2012 n'a pas pu être finalisée. TOTAL n'est plus opérateur du permis OML 138 depuis février 2014.

– Le bloc 1 (48,6%, opérateur) de la *joint development zone* (JDZ) a été rendu en septembre 2013. De même, le bloc OPL 221 a été rendu en novembre 2013.

– TOTAL a cédé ses 10% d'intérêts dans les permis OML 30, 34 et 40 en 2012, exploités via l'association Shell Petroleum Development Company (SPDC). Par ailleurs, des nouveaux processus de vente pour quatre permis (OML 18, 24, 25 & 29) ont été lancés début 2014. La cession de l'OML 24 a été finalisée en novembre 2014, et celles de l'OML 18 et de l'OML 29 en mars 2015.

(1) Participation de TOTAL dans le consortium étranger.

TOTAL continue de développer ses actifs opérés, notamment :

- OML 58 (40%, opérateur) : dans le cadre de son association avec la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), TOTAL poursuit le projet d'augmentation de la capacité de production de gaz du permis de 370 Mpc/j à 550 Mpc/j.
- OML 102 (40%, opérateur) : en décembre 2014, TOTAL a mis fin au brûlage de gaz sur le projet Ofon phase 2. Le gaz associé à la production de pétrole est désormais comprimé et exporté à terre vers l'usine Nigeria LNG
- OML 130 (24%, opérateur) : le développement du champ d'Egina (capacité de 200 kbep/j) a été lancé en juin 2013.
- OML 99 (40%, opérateur) : des études complémentaires sont en cours pour le développement du champ d'Ikike.

TOTAL est également présent dans le GNL avec une participation de 15% dans la société Nigeria LNG Ltd, qui détient une usine de liquéfaction d'une capacité totale de 22 Mt/an. Par ailleurs, depuis le retrait d'un des partenaires, TOTAL a vu sa participation dans Brass LNG augmenter temporairement de 17% à 20,48%. Les études sont en cours pour l'installation d'une usine de liquéfaction de gaz, avec pour chaque train une capacité attendue d'environ 4,5 Mt/an.

La production non opérée du Groupe au Nigeria provient en grande partie de la *joint venture* SPDC, dans laquelle TOTAL détient une participation de 10%. La forte augmentation du détournement de pétrole en 2013 qui s'est poursuivie en 2014 a pénalisé la production *onshore* et a eu un impact sur l'intégrité des installations de la *joint venture* et sur l'environnement local.

TOTAL détient également un intérêt dans le permis OML 118 en mer profonde (12,5%). Sur ce permis, le champ de Bonga a contribué en 2014 à hauteur de 15 kbep/j aux productions du Groupe. Sur le permis OML 118, un accord de pré-unitisation a été signé en décembre 2013 concernant la découverte de Bonga South West/Aparo (10%).

En **Ouganda**, où TOTAL est présent depuis 2012, le Groupe possède une participation de 33,33% dans les licences EA-1, EA-1A et EA-2 ainsi que la licence de Kingfisher, situées dans la région du Lac Albert. TOTAL est l'opérateur des licences EA-1 et EA-1A et partenaire sur les autres licences.

- Sur la licence EA-1, une campagne de forages, des tests de production et une acquisition de sismique 3D ont été réalisés entre 2012 et mi-2014. À fin 2014, cinq plans de développement ont été remis aux autorités : Ngiri (remis en décembre 2013), Jobi-Rii (remis en juin 2014), Mpyo, Gunya et Jobi East (décembre 2014).
- La licence EA-1A est arrivée à expiration en février 2013, à l'issue d'une campagne de forage de cinq puits d'exploration qui a permis de mettre en évidence une découverte (Lyec). À l'exception du périmètre relatif à cette découverte, la licence a été rendue aux autorités.
- Sur la licence EA-2, la campagne de forages et les tests de production commencés en 2012 se sont terminés en 2014. Deux plans de développement ont été remis aux autorités en juin 2013 (champs de Kasamene-Wahrindi et de Kigogole, Ngege, Ngara et Nsoga).
- Le plan de développement du champ de Kingfisher situé sur la licence de production EA-3 a été approuvé par les autorités en septembre 2013.
- La licence de Kanywataba a expiré en 2012 et a été rendue aux autorités.

En **République du Congo**, la production du Groupe s'est élevée à 95 kbep/j en 2014, contre 93 kbep/j en 2013 et 113 kbep/j en 2012. La production réduite en 2013 s'explique par un grand arrêt planifié sur le champ de Nkossa. La baisse de production entre 2012 et 2014 s'explique principalement par le déclin naturel des champs. En décembre 2013, dans le cadre d'une augmentation de capital de Total E&P Congo, Qatar Petroleum International Upstream (QPI) est entré à hauteur de 15% dans le capital de cette filiale.

- Le champ offshore Moho Bilondo (53,5%, opérateur) a atteint un plateau de production de 90 kbep/j mi-2010. Le lancement des projets Phase 1bis (capacité estimée : 40 kbep/j) et Moho Nord (capacité estimée : 100 kbep/j) a eu lieu en mars 2013, avec des démarrages de production respectivement prévus en 2015 et 2016.
- Le bloc 14K (36,75%) correspond à la zone d'unitisation offshore entre la République du Congo (permis Haute Mer) et l'Angola (bloc 14 situé en Angola). Le développement du champ de Lianzi a été lancé en 2012. Les intérêts de TOTAL dans la zone d'unitisation sont détenus à hauteur de 26,75% par Total E&P Congo et 10% par Angola Block 14 BV.
- En juillet 2013, TOTAL a obtenu le permis Haute Mer B (34,62%, opérateur). Le permis a reçu l'approbation des autorités en juin 2014.
- Dans le cadre du renouvellement de licence des permis de Loango et Zatchi, un accord portant sur l'aménagement des conditions contractuelles et fiscales a été signé en octobre 2013. À la suite de l'approbation des autorités en juin 2014, la participation de TOTAL sur ces permis est passée respectivement de 50% à 42,50% sur Loango et de 35% à 29,75% sur Zatchi avec un effet rétroactif à octobre 2013.

En **République Démocratique du Congo**, dans la région du lac Albert, le permis d'exploration du bloc III (66,66%, opérateur), a été attribué en 2012, pour une première période de trois ans. À la suite de la situation sécuritaire prévalant en 2012 dans l'est du pays, le permis a été prorogé d'une année supplémentaire. Le programme de prospection prévu est limité à la partie nord du permis qui se trouve en dehors du parc des Virunga.

En **République du Soudan du Sud**, TOTAL négocie avec les autorités du pays un nouveau contrat permettant la reprise des activités d'exploration sur une partie du bloc B. Depuis l'indépendance de la République du Soudan du Sud en 2011, TOTAL n'est plus présent au Soudan.

2.1.7.2. Amérique du Nord

En 2014, la production de TOTAL en Amérique du Nord s'est établie à 90 kbep/j, représentant 4% de la production totale du Groupe, contre 73 kbep/j en 2013 et 69 kbep/j en 2012.

Au **Canada**, la production du Groupe s'est élevée à 12 kbep/j en 2014 contre 13 kbep/j en 2013 et 12 kbep/j en 2012. Le portefeuille du Groupe dans les sables bitumineux est organisé autour de deux grands pôles : d'une part, un pôle *Steam Assisted Gravity Drainage* (SAGD) sur Surmont (50%) et, d'autre part, un pôle minier sur

Fort Hills (39,2%). De plus, le Groupe détient des intérêts dans plusieurs permis de sables bitumineux dont Joslyn (38,25%, opérateur) et Northern Lights (50%, opérateur).

– Sur Surmont, des puits additionnels ont été forés en 2013 afin d'optimiser la production. Dans le même but, un projet d'unité de génération de vapeur complémentaire a été décidé.

  La deuxième phase de développement de Surmont est en construction (capacité cumulée des phases 1 et 2 estimée à 130kb/j).

– Le développement du projet Fort Hills dont la capacité de production est estimée à 180 kb/j est en cours.

– Sur Joslyn et Northern Lights, en raison de l'environnement économique dégradé, la décision finale d'investissement n'est pas attendue dans un proche avenir.

– Du fait de l'environnement économique dégradé, une dépréciation exceptionnelle d'actifs dans les sables bitumineux a été comptabilisée dans les comptes consolidés 2014 pour un montant de 2,2 milliards de dollars.

– TOTAL a cédé en 2013 sa participation dans le projet d'*upgrader* Voyageur.

Aux **États-Unis**, la production du Groupe s'est établie à 78 kbep/j en 2014, contre 60 kbep/j en 2013 et 57 kbep/j en 2012.

– Dans le golfe du Mexique :

  - La phase 2 du champ d'huile de Tahiti (17%), situé en offshore profond, a été lancée en 2010. Elle comprend le forage de quatre puits injecteurs et de deux puits producteurs.
  - Le puits Chinook 5 sur le projet offshore profond Chinook (33,33%) est entré en production début 2014.
  - La campagne d'exploration de l'alliance TOTAL (40%) – Cobalt (60%, opérateur), lancée en 2009, a repris en 2012 avec le forage des puits Ligurian 2 et North Platte sur lequel une découverte d'huile a été faite. Une nouvelle campagne de forage a commencé en février 2015, avec le forage du puits de North Platte 2.

– TOTAL est présent dans la production de gaz de schiste au Texas à travers sa participation de 25% dans l'association opérée par Chesapeake dans le bassin de Barnett Shale. L'activité de forage est fortement réduite depuis 2012 (environ 40 puits ont été forés en 2014 contre environ 60 puits forés en 2013, environ 100 en 2012).

– TOTAL est également présent dans la production de gaz de schiste riches en liquide, dans l'Utica, en Ohio, via une association (25%) opérée par Chesapeake. En 2014, environ 170 puits ont été forés (contre plus de 200 puits en 2013 et une centaine en 2012) et 207 puits ont été raccordés et mis en production (contre 190 en 2013 et 47 en 2012). En novembre 2014, TOTAL a conclu la cession de sa participation de 25% dans la société Cardinal Gas Services LLC, société de collecte et de traitement de gaz d'Utica.

– Le Groupe détient une participation de 55,7% dans la société American Shale Oil LLC (AMSO), qui poursuit le développement d'une technologie de production *in situ* des schistes bitumineux.

– En 2012, TOTAL a finalisé une association 50/50 avec la société Red Leaf Resources, qui développe une technologie de production *ex situ* pour les schistes bitumineux. À l'été 2014, l'association a lancé un pilote de production.

– Sur cette thématique des schistes bitumineux, TOTAL détient environ 120 km² supplémentaires dans les États du Colorado et de l'Utah, acquis en 2012..

Au **Mexique**, TOTAL réalise diverses études avec la société nationale PEMEX dans le cadre d'un accord général de coopération technique renouvelé en juillet 2011 pour une durée de cinq ans.

2.1.7.3. Amérique du Sud

En 2014, la production de TOTAL en Amérique du Sud s'est élevée à 157 kbep/j, représentant 7% de la production totale du Groupe, contre 166 kbep/j en 2013 et 182 kbep/j en 2012.

En **Argentine**, TOTAL, présent depuis 1978, a opéré environ 30%[1] de la production de gaz du pays en 2014. La production du Groupe s'est établie à 75 kbep/j en 2014, contre 78 kbep/j en 2013 et 83 kbep/j en 2012. À partir de décembre 2012, le gouvernement argentin a conclu des accords sur le prix du gaz avec différents producteurs. Aux termes de ces accords, le gouvernement argentin garantit le prix du gaz pour les quantités supérieures à un niveau de production fixé, en contrepartie d'un objectif de production assorti de pénalités (*deliver or pay*). En février 2013, TOTAL a signé un accord de ce type pour une durée de cinq ans avec effet rétroactif au 1er décembre 2012.

– En Terre de Feu, le Groupe opère les champs offshore de Carina et d'Aries (37,5%). Une campagne de forage de deux puits supplémentaires a débuté en 2014 à partir de la plateforme existante. Le développement du champ de Vega Pleyade (37,5%, opérateur) a été lancé en octobre 2013 (capacité de production de 350 Mpc/j).

– Dans le bassin du Neuquén, TOTAL a démarré en 2011 une campagne de forage sur son domaine minier afin d'en évaluer le potentiel en gaz et pétrole de schiste. Cette campagne qui a débuté sur les permis d'Aguada Pichana (27,3%, opérateur) a été étendue depuis à l'ensemble des blocs. Les premiers résultats des tests de production réalisés sur les puits forés au cours de cette campagne sont tous positifs. Deux développements pilotes destinés à tester le potentiel de production non-conventionnelle ont été lancés sur les blocs d'Aguada Pichana et de Rincón la Ceniza (42,5%, opérateur).

À **Aruba**, TOTAL a acquis, en juillet 2014, une participation de 35% sur le permis de l'offshore arubéen (14 000 km²). Une campagne d'acquisition sismique 3D d'une superficie de 3 250 km² a été réalisée.

En **Bolivie**, la production du Groupe, essentiellement gazière, s'est établie à 30 kbep/j en 2014, contre 28 kbep/j en 2013 et 27 kbep/j en 2012. TOTAL est présent sur sept permis : trois permis en production, San Alberto et San Antonio (15%) ainsi que le bloc XX Tarija Oeste (41%), deux permis en phase de développement, Aquio et Ipati (60%, opérateur), et deux permis en phase d'exploration, Rio Hondo (50%) et Azero (50%, opérateur de la phase d'exploration).

– La seconde phase de développement du champ de gaz à condensats d'Itaú, situé sur le bloc XX Tarija Oeste, est entrée en production en janvier 2014 avec une capacité de production de 176 Mpc/j.

(1) Source : ministère de la Planification fédérale, Investissement public et services, Secrétariat à l'Énergie..

– À la suite de la découverte du gisement de gaz d'Incahuasi, situé sur le bloc d'Ipati, deux puits supplémentaires ont été forés en 2011 et 2013. En avril 2013, TOTAL a reçu l'approbation des autorités pour lancer le développement de la première phase de développement du projet incluant la connexion de trois puits déjà forés à une usine de traitement d'une capacité de 6,5 Mm³/j. Un puits additionnel a été foré en 2014 sur le bloc d'Ipati. Mi-2014, TOTAL a réduit sa participation dans Aquio et Ipati de 80% à 60%.

– En 2013, TOTAL a acquis une participation de 50% dans le permis d'exploration d'Azero situé dans le Piémont andin, à l'ouest des blocs d'Ipati et d'Aquio et s'étendant sur une surface de plus de 7 800 km². La période d'exploration a débuté en juin 2014.

Au **Brésil**, le Groupe détient des participations dans quatorze permis d'exploration.

– En 2013, TOTAL a obtenu une participation de 20% dans le champ de Libra, situé dans le bassin de Santos. Ce champ est situé en eaux très profondes (2 000 mètres) à environ 170 km des côtes de Rio de Janeiro et couvre une superficie de 1 550 km². Le forage de deux puits a démarré au troisième trimestre 2014 dans les zones nord-ouest et centre du champ.

– À l'issue du onzième appel d'offres organisé par les autorités brésiliennes en mai 2013, TOTAL a acquis des participations dans dix nouveaux permis d'exploration. Le Groupe est opérateur dans cinq blocs (40%) situés dans le bassin de la Foz do Amazonas (FZA-M-57, FZA-M-86, FZA-M-88, FZA-M-125 et FZA-M-127) et détient un intérêt dans le bloc CE-M-661 (45%) situé dans le bassin de Ceara. TOTAL détient également une participation de 25% dans trois blocs ES-M-669, ES-M-671 et ES-M-743 situés dans le bassin d'Espirito Santo et un intérêt dans le bloc BAR-M-346 (50%) situé dans le bassin de Barreirinhas. Des campagnes d'acquisitions de données sismiques ont été finalisées en 2014 sur les bassins de Foz do Amazonas et d'Espirito Santo.

– TOTAL possède également une participation dans le champ de Xerelete opéré par le Groupe depuis 2012, situé pour l'essentiel sur le bloc BC-2 (41,2%) et s'étendant sur le bloc BM-C-14 (50%). Un puits, ayant pour objectif des horizons anté et post salifères, a été foré et testé en janvier 2014.

– Sur le champ de Gato Do Mato situé sur le bloc BM-S-54 (20%) dans le bassin de Santos, un puits a été foré en 2012.

En **Colombie**, TOTAL n'a plus de production depuis la cession en 2012 de sa filiale TEPMA BV qui détenait une participation dans le champ de Cusiana. La production était de 6 kbep/j en 2012.

Sur le permis de Niscota (50%), le programme de forage commencé en 2009 se poursuit.

En 2013, TOTAL a cédé la totalité de ses actions dans l'oléoduc d'Ocensa en conservant les droits de transport correspondant. TOTAL a signé en décembre 2014 un accord de cession d'une partie de ses droits de transport dans le *pipeline* Ocensa et cette transaction a été finalisée en février 2015.

En **Guyane française**, TOTAL détient une participation de 25% dans le permis de Guyane Maritime. Situé à environ 150 km au large des côtes, ce permis couvre une superficie d'environ 24 000 km² par des profondeurs d'eau allant de 200 à 3 000 mètres. Fin 2011, le permis de recherche a été prolongé jusqu'au 31 mai 2016 par l'administration.

À la suite de la découverte de Zaedyus, une campagne de forage a été réalisée de juillet 2012 à fin 2013, sans permettre de prouver l'extension d'un réservoir d'hydrocarbures.

À **Trinité-et-Tobago**, TOTAL a cédé la totalité de ses intérêts d'exploration et de production en 2013. La production du Groupe s'était établie à 12 kbep/j en 2013 et 16 kbep/j en 2012.

En **Uruguay**, TOTAL possède une participation de 100% dans trois permis d'exploration (bloc 14 offshore, blocs B1 et B2 *onshore*).

– En octobre 2013, TOTAL a signé deux contrats d'exploration et production sur les blocs B1 et B2 pour des thématiques non conventionnelles. Ces deux blocs, d'une superficie totale de 5 200 km², sont situés principalement dans la province d'Artigas dans le nord-ouest du pays.

– En 2012, TOTAL a acquis une participation dans le bloc 14, d'une superficie d'environ 6 700 km² et situé à environ 250 km au large des côtes par des profondeurs d'eau allant de 2 000 à 3 500 mètres. L'acquisition d'une sismique 3D a été finalisée début 2014.

Au **Venezuela**, où TOTAL est présent depuis 1980, la production du Groupe s'est établie à 52 kbep/j en 2014, contre 48 kbep/j en 2013 et 50 kbep/j en 2012. TOTAL possède des participations dans PetroCedeño (30,3%), dans Yucal Placer (69,5%) ainsi que dans le bloc 4 d'exploration offshore de Plataforma Deltana (49%).

La phase de développement de la zone sud du champ de PetroCedeño se poursuit (quatre-vingt-six puits producteurs ont été forés à fin 2014 contre quarante-trois puits à fin 2013), ainsi que le projet de dégoulottage des installations de séparation et de traitement d'eau. En 2013, le report d'un projet additionnel de dégoulottage associé à une étude de la performance du champ a donné lieu à une révision des réserves de PetroCedeño.

Sur le champ de Yucal Placer, à la suite de la signature d'un avenant au contrat de vente de gaz, une nouvelle phase de développement a été lancée en 2012. En avril 2014, la production du champ est passée à 150 Mpc/j, suite au démarrage des premiers clusters et au dégoulottage du train de traitement de gaz existant.

2.1.7.4. Asie-Pacifique

En 2014, la production de TOTAL en Asie-Pacifique s'est élevée à 238 kbep/j, représentant 11% de la production totale du Groupe, contre 235 kbep/j en 2013 et 221 kbep/j en 2012.

En **Australie**, où TOTAL possède des droits miniers depuis 2005, la production du Groupe s'est élevée à 4 kbep/j en 2014 comme en 2013 et 5 kbep/j en 2012.

– À la suite de l'acquisition d'un intérêt supplémentaire de 6% en 2013, TOTAL détient une participation de 30% dans le projet Ichthys. Ce projet, lancé début 2012, consiste à développer un champ de gaz à condensats, situé dans le bassin de Browse. Ce développement inclura une plateforme flottante conçue pour la production, le traitement et l'exportation du gaz, un FPSO (capacité de traitement de 100 kb/j de condensats) permettant de stabiliser et exporter les condensats, un gazoduc de 889 km et une usine de liquéfaction (capacité de 8,4 Mt/an de GNL et de 1,6 Mt/an de GPL (gaz de pétrole liquéfié) implantée à terre, à Darwin. Le GNL a été vendu sous contrat long terme principalement à des acheteurs asiatiques.

– GLNG (27,5%) est un projet intégré de production, transport et liquéfaction de gaz d'une capacité de 7,2 Mt/an basé sur l'exploitation de gaz de charbon des champs de Fairview, Roma, Scotia et Arcadia. Le développement de l'Amont du projet et de l'usine de liquéfaction est en voie d'achèvement.

– Les permis WA-492 et WA-493, situés dans le bassin de Carnarvon, ont été attribués à TOTAL (100%, opérateur) en 2013. Une campagne sismique 2D a démarré en janvier 2015.

– TOTAL détient une participation de 40% dans le permis WA-343-P.

– TOTAL a réduit sa participation sur le permis WA-408 situé dans le bassin de Browse (50%, opérateur) fin 2012, en cédant 50% d'intérêts. Foré au cours du premier semestre 2013, le premier puits d'exploration, Bassett West 1, a mis en évidence des hydrocarbures. Le second, dont le forage s'est achevé fin 2013, a été définitivement abandonné.

– Sur le permis WA-403 (60%, opérateur) situé dans le bassin de Bonaparte, un puits foré en 2011 a montré la présence d'hydrocarbures. Une sismique 3D a été acquise en 2013. Le bloc adjacent WA-402-P a été rendu en juillet 2014.

– En 2012, TOTAL a signé un accord pour entrer dans trois permis d'exploration de gaz de schiste situés dans le bassin de South Georgina au centre du pays. Au cours du second semestre 2013, une sismique 2D a été acquise sur ces trois permis. La campagne de forage a démarré en juillet 2014 avec deux puits.

Au **Brunei**, où TOTAL est présent depuis 1986, le Groupe opère le champ offshore de gaz à condensats de Maharaja Lela Jamalulalam sur le bloc B (37,5%). La production du Groupe s'est élevée à 15 kbep/j en 2014 contre 13 kbep/j en 2013 et 12 kbep/j en 2012. Le gaz est livré à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG.

L'étude relative au développement complémentaire de la partie sud du gisement (Maharaja Lela South) s'est achevée en 2013. Le projet a officiellement été lancé début 2014 avec la signature de la plupart des contrats et de l'extension de vingt années de la durée du permis.

Sur le bloc d'exploration CA1 (54%, opérateur), situé en offshore profond, des études permettant de réévaluer le potentiel du bloc (qui comprend la découverte de Jagus East) sont en cours.

En **Chine**, TOTAL est présent depuis 2006 sur le bloc de Sulige Sud, situé dans le bassin de l'Ordos, en Mongolie intérieure. Après des travaux d'appréciation conduits par TOTAL, China National Petroleum Corporation (CNPC) et TOTAL ont approuvé un plan de développement au terme duquel CNPC est l'opérateur, TOTAL détenant un intérêt de 49%. Ce plan de développement a été approuvé par les autorités en avril 2014. Après une première phase de test commencée en août 2012, la production du Groupe s'est établie à 12 kbep/j en 2014 contre 8 kbep/j en 2013. Le forage des puits de développement se poursuit.

En mars 2013, TOTAL a conclu avec Sinopec un accord d'étude conjointe du potentiel des gaz de schiste sur le permis de Xuancheng (4 000 km^2) près de Nanjing. Une campagne d'acquisition sismique 2D couvrant 600 km a été réalisée d'octobre 2013 à février 2014. Le forage d'un premier puits d'exploration a démarré fin 2014.

En **Indonésie**, où TOTAL est présent depuis 1968, la production du Groupe s'est établie à 130 kbep/j en 2014, contre 131 kbep/j en 2013 et 132 kbep/j en 2012.

Les activités de TOTAL sont essentiellement concentrées sur le permis de la Mahakam (50%, opérateur) qui inclut notamment les champs gaziers de Tunu et Peciko. TOTAL détient également une participation dans le champ de gaz de Sisi-Nubi (47,9%, opérateur). Le Groupe livre l'essentiel de sa production de gaz naturel à l'usine de liquéfaction de Bontang. Ces volumes de gaz ont représenté environ 80% de l'approvisionnement de l'usine de Bontang en 2014.

À cette production de gaz, se sont ajoutées les productions opérées de condensats et d'huile provenant des champs de Handil et Bekapai.

– Sur le permis de la Mahakam :

  - Tunu : en 2014, des puits supplémentaires de développement ont été forés dans le réservoir principal ainsi que dans les réservoirs de gaz peu enfouis.
  - Peciko : les forages de la phase 7 se poursuivent.
  - South Mahakam : la production a commencé en 2012 et des forages de développement se sont poursuivis. La phase 3 du projet, qui comprend le développement des champs de Jempang et Metulang, est en cours de réalisation.
  - Sisi-Nubi : les forages se poursuivent dans le cadre d'une seconde phase de développement. Le gaz de Sisi-Nubi est produit au travers des installations de traitement de Tunu.

– Sur le permis de Sebuku (15%), la mise en production du champ de gaz de Ruby a eu lieu en octobre 2013, avec une capacité de production d'environ 100 Mpc/j. La production de Ruby est acheminée par *pipeline* pour traitement et séparation au terminal de Senipah (opéré par TOTAL).

– Sur les blocs Sadang (30%), Sageri (50%), Arafura Sea (24,5%) et Amborip VI (24,5%), le Groupe a entamé des démarches auprès des autorités pour se retirer de ces blocs. Par ailleurs, à la suite du retrait des autres partenaires, la participation du Groupe est passée de 45% à 100% (opérateur) dans le bloc South Sageri et de 33% à 49,3% dans le bloc South Mandar.

– En décembre 2014, TOTAL a cédé une participation de 20% dans le bloc Bengkulu I-Mentawai (80%, opérateur), situé dans le bassin offshore de Bengkulu au sud-ouest de Sumatra. Un puits d'exploration a été foré sur ce bloc en 2014.

– Début 2015, le Groupe a cédé ses participations dans les deux blocs de coal bed methane (CBM) situés dans la province de Kalimantan Est, Kutai II (18,4%) et Kutai Timur (50%).

– Le Groupe détient également une participation dans le bloc d'exploration Telen (100%, opérateur) situé dans la province de Kalimantan Est.

– Le Groupe a décidé de se retirer des blocs d'exploration South East Mahakam (50%, opérateur), situé dans la province de Kalimantan Est et South West Bird's Head (90%, opérateur) situé dans la province de West Papua.

En **Malaisie**, où TOTAL est présent depuis 2008, le Groupe détient des participations dans trois permis d'exploration (SB-N, DW2E, SK 317 B).

En janvier 2014, le Groupe a acquis une participation sur le permis DW2E (85%, opérateur) situé en offshore profond. Une campagne sismique 3D de 2 050 km^2 a été réalisée fin 2014.

Sur le bloc d'exploration SK 317 B (85%, opérateur) situé dans l'offshore profond du Sarawak, le premier puits d'exploration Pelangi-1 démarré en décembre 2013 a mis en évidence des hydrocarbures gazeux. Le forage d'un second puits d'exploration, Pelangi-2, a démarré en novembre 2014.

À l'issue de la période d'exploration, TOTAL s'est retiré du bloc PM324 (50%, opérateur), situé dans le bassin malais.

Au **Myanmar**, la production du Groupe s'est élevée à 17 kbep/j en 2014, contre 16 kbep/j en 2013 et 2012.

Le champ de Yadana (31,2%, opérateur), situé sur les blocs offshore M5 et M6, produit du gaz livré majoritairement à PTT (compagnie nationale thaïlandaise) et destiné aux centrales électriques thaïlandaises. Ce champ alimente également le marché local via deux gazoducs construits et opérés par la compagnie nationale du Myanmar, MOGE. Le projet LCP-Badamyar qui comprend l'installation d'une plateforme de compression et le développement du champ de Badamyar, raccordé aux installations de Yadana, a été lancé en septembre 2014.

En 2014, le Groupe s'est vu attribuer le bloc offshore profond YWB (100%, opérateur), lors d'un appel d'offres organisé par les autorités birmanes. Le PSC a été signé en février 2015.

Sur le bloc offshore M-11, situé dans le bassin de Martaban, le Groupe a demandé à entrer en octobre 2014, dans une nouvelle phase d'exploration d'une durée de deux ans et, à la suite du retrait d'un partenaire, à augmenter sa participation acquise en 2012 de 40% à environ 47,06%. Le forage du premier puits d'exploration (Manizawta-1) été réalisé en 2013.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, où TOTAL est présent depuis 2012, le Groupe a acquis en mars 2014 une participation dans le bloc PRL-15 (40,1%). L'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée garde le droit d'entrer sur la licence (à la décision finale d'investissement) à hauteur de 22,5%. Dans ce cas, la participation de TOTAL serait ramenée à 31,1%.

Le bloc PRL-15 comprend les deux découvertes majeures d'Elk et d'Antelope. Un programme de délinéation de ces découvertes est en cours avec le forage de deux puits dont le premier a démarré en octobre 2014 et le second en décembre 2014. TOTAL a également commencé les études de pré-développement des champs d'Elk et d'Antelope, incluant la construction d'une usine de liquéfaction de gaz à terre.

TOTAL a acquis en 2012 une participation de 40% dans le permis offshore PPL244 et a pris des options pour acquérir des participations de 40% dans le permis offshore PPL234, de 50% dans le permis offshore PRL10, et de 35% dans les permis *onshore* PPL338 et PPL339.

– Sur le permis offshore PPL244, deux puits d'exploration ont été forés en 2013.

– L'option sur le permis offshore PPL234 n'a pas été exercée et la licence a expiré en juillet 2014.

– Sur les permis *onshore* PPL338 et PPL339, une acquisition sismique 2D a été réalisée en 2013. Une acquisition gradiométrique a été réalisée sur le permis *onshore* PPL339. L'option relative au permis *onshore* PPL338 n'a pas été exercée et est arrivée à expiration en mars 2014.

Aux **Philippines**, TOTAL détient depuis 2012 une participation de 75% dans le permis SC56 situé en offshore profond au sud de la mer de Sulu. Après l'interprétation des données de la campagne sismique en 2013, TOTAL et son partenaire ont décidé de forer un premier puits d'exploration sur le permis. En octobre 2014, TOTAL en est devenu opérateur.

En **Thaïlande**, la production du Groupe s'est élevée à 60 kbep/j en 2014 contre 63 kbep/j en 2013 et 55 kbep/j en 2012. Elle provient du champ offshore de gaz à condensats de Bongkot (33,33%). PTT achète la totalité de la production de condensats et de gaz naturel.

– Sur la partie nord du champ de Bongkot, de nouveaux investissements sont en cours pour maintenir le plateau et répondre à la demande de gaz :

  - la phase 3L (deux plateformes-puits) approuvée en 2012, a démarré sa production en 2014 ;
  - la phase 3 m (quatre plateformes-puits), approuvée en 2013 ;
  - la phase 3N (trois plateformes-puits), approuvée en mars 2014.

– La partie sud du champ (Greater Bongkot South) fait également l'objet d'un développement par phases. Il comprendra à terme une plateforme de traitement, une plateforme d'habitation et treize plateformes de production :

  - la phase 4A (six plateformes-puits) a démarré sa production en 2012 ;
  - la phase 4B (quatre plateformes-puits) a démarré en 2014 ;
  - la phase 4C (trois plateformes-puits) se poursuit.

L'exploration sur ces permis se poursuit avec chaque année le forage de puits (deux en 2014).

Au **Vietnam**, le Groupe ne détient plus d'actifs d'exploration à la suite de la cession en 2013 de sa participation dans le bloc offshore 15-1/05 (35%).

2.1.7.5. Communauté des États indépendants (CEI)

En 2014, la production de TOTAL dans la CEI s'est établie à 249 kbep/j, représentant 12% de la production totale du Groupe, contre 227 kbep/j en 2013 et 195 kbep/j en 2012.

En **Azerbaïdjan**, où TOTAL est présent depuis 1996, la production, provenant intégralement du champ de Shah Deniz, s'est établie à 14 kbep/j en 2014 contre 20 kbep/j en 2013 et 16 kbep/j en 2012.

– En août 2014, TOTAL a cédé sa participation dans le champ de Shah Deniz (10%) ainsi que sa participation de 10% dans le gazoduc détenu par South Caucasus Pipeline Company (SCPC).

– En septembre 2014, le Groupe a cédé sa participation de 10% dans le projet de gazoduc Trans Adriatic Pipeline (TAP).

– TOTAL détient un intérêt de 5% dans l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC).

– TOTAL est opérateur pendant la phase d'exploration du bloc d'Absheron (40%) situé en mer Caspienne pour lequel une déclaration de découverte et de commercialité a été déposée en 2012. Le plan de développement du champ est en cours de préparation.

Au **Kazakhstan**, TOTAL est présent depuis 1992 dans le permis Nord Caspienne (16,81%) qui couvre le champ de Kashagan.

La production de la première phase du projet Kashagan (300 kb/j) démarrée en septembre 2013, a été arrêtée en octobre 2013 en raison de fuites détectées sur le *pipeline* d'export du gaz. À la suite des investigations menées par le consortium, un plan de réhabilitation des *pipelines* a été approuvé. Les deux *pipelines* d'exportation d'huile et de gaz seront remplacés sur 99 km.

En février 2015, TOTAL a cédé 23,9% de ses 75% d'intérêts détenus dans les blocs d'exploration *onshore* Northern et Southern Nurmunaï situés dans le sud-ouest du pays. Le forage d'un puits a démarré fin février 2015 sur le bloc Northern Nurmunai.

En **Russie**, où TOTAL est présent depuis 1991 et où le Groupe détient, au 31 décembre 2014, 19% des ses réserves prouvées, la production du Groupe s'est élevée à 235 kbep/j en 2014, contre

207 kbep/j en 2013 et 179 kbep/j en 2012. Elle provient du champ de Kharyaga et de la participation de TOTAL dans OAO Novatek (18,24%) [1], société de droit russe cotée à Moscou et Londres (ci-après Novatek). En 2014, les sanctions économiques internationales associées à la situation en Ukraine ont été adoptées par les États-Unis l'Europe et d'autres pays. TOTAL se conforme aux régimes de sanctions qui sont applicables à ses activités. Pour une information complémentaire, se reporter au point 3.9.1.3. du chapitre 4 (Facteurs de risques).

– Sur le champ de Kharyaga (40%, opérateur), les travaux relatifs au plan de développement des phases 3 et 4 se poursuivent.

– En complément de ses intérêts au sein de Novatek, TOTAL participe actuellement à deux projets via une participation directe :

  - Termokarstovoye (gisement *onshore* de gaz et de condensats, situé dans la région des Yamalo-Nenets) : la licence de développement et de production du champ de Termokarstovoye est détenue par ZAO Terneftegas, *joint venture* entre Novatek (51%) et TOTAL (49%). Le développement de ce champ a été lancé fin 2011 (capacité estimée de 65 kbep/j).
  - Yamal LNG : lancé en décembre 2013, ce projet vise à développer le gisement *onshore* de South Tambey (gaz et condensats) situé dans la péninsule de Yamal, et à construire une usine de liquéfaction de gaz de trois trains d'une capacité de 16,5 Mt/an de GNL. Pour se conformer aux sanctions économiques internationales, le financement du projet Yamal LNG est en cours de revue et les partenaires du projet sont engagés pour élaborer un plan de financement respectant les réglementations applicables. En parallèle, le projet se développe de façon satisfaisante. La société OAO Yamal LNG est détenue par Novatek (60%), Total E&P Yamal (20%) et depuis janvier 2014, CNODC (20%), filiale de CNPC.

En mai 2014, TOTAL a signé un accord de coopération stratégique avec OAO LUKOIL afin de développer les réserves d'huile de schiste du bassin du Bazhenov, localisé dans la province de Kanthy Mansiysk. Outre les licences visées par cet accord, TOTAL a acquis six nouvelles licences sur ce bassin en 2014. Les sanctions économiques internationales mises en place à l'été 2014 ont conduit les partenaires à suspendre ce projet.

En janvier 2014, Novatek a augmenté sa participation dans la société Severenergia en rachetant les parts d'ENI via la société Articgaz (*joint venture* 50/50 Novatek/Gazpromneft). En décembre 2013, Novatek a échangé ses parts détenues dans Sibneftegas contre la totalité des intérêts de Rosneft dans Severenergia où il détient maintenant un intérêt de 54,9%. Depuis juin 2013, Novatek détient une participation de 50% dans la société ZAO Nortgas.

Au **Tadjikistan**, TOTAL a lancé ses activités dans le pays en acquérant, au premier semestre 2013, une participation de 33,3% dans le bloc Bokhtar. Des études environnementales et sociétales ont été réalisées courant 2014. Une campagne sismique 2D de 800 km a démarré en novembre 2014.

2.1.7.6. Europe

En 2014, la production de TOTAL en Europe s'est élevée à 364 kbep/j, représentant 17% de la production totale du Groupe, contre 392 kbep/j en 2013 et 427 kbep/j en 2012.

En **Bulgarie**, la licence Khan Asparuh, qui couvre 14 220 km² en mer Noire, a été octroyée à TOTAL en 2012. En mars 2013, TOTAL a cédé 60% d'intérêts, conservant une participation de 40% dans ce bloc. Une campagne d'acquisition sismique 3D et 2D a été menée de juin 2013 à janvier 2014. Les travaux de traitement des données et d'interprétation sont en cours. En avril 2014, TOTAL en est devenu opérateur.

À **Chypre**, TOTAL est présent depuis 2013 sur les blocs d'exploration 10 (100%, opérateur) et 11 (100%, opérateur) situés au sud-ouest de Chypre dans l'offshore profond. Après une acquisition sismique 3D réalisée en 2013 sur le bloc 11, une campagne 2D a été effectuée en février 2014 sur le bloc 10.

Au **Danemark**, TOTAL détient depuis 2010 une participation de 80% et est opérateur des licences 1/10 (Nordjylland) et 2/10 (Nordsjaelland). Ces licences *onshore*, dont le potentiel en gaz de schiste est en cours d'évaluation, couvrent respectivement des superficies d'environ 3 000 km² et 2 300 km².

Sur la licence 1/10, à la suite des études géosciences conduites en 2011, le forage d'un puits a été décidé.

Sur la licence 2/10, une acquisition gravimétrique a été réalisée en 2013.

En **France**, la production du Groupe s'est établie à 2 kbep/j en 2014, contre 9 kbep/j en 2013 et 13 kbep/j en 2012.

L'exploitation commerciale du gaz de Lacq débutée en 1957, a été arrêtée par TOTAL en octobre 2013. Le transfert de la concession de Lacq a été approuvé par les autorités françaises en octobre 2014.

Sur le gisement de Lacq, le pilote de captage, d'injection et de stockage du CO_2, entré en service en 2010 s'est achevé en 2013.

Le permis exclusif de recherche de Montélimar, attribué à TOTAL en 2010 en vue d'évaluer notamment le potentiel en gaz de schiste de cette zone, a été abrogé par le gouvernement en octobre 2011. Cette abrogation a eu lieu à la suite de la loi du 13 juillet 2011, visant à interdire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures par des forages suivis de fracturation hydraulique. Le recours déposé en décembre 2011 devant la juridiction administrative afin de demander l'annulation par le juge de l'abrogation du permis est en attente.

En **Italie**, TOTAL détient des participations dans deux licences d'exploration et dans le champ de Tempa Rossa (50%, opérateur), découvert en 1989 et situé sur la concession de Gorgoglione (région Basilicate). La décision finale d'investissement concernant Tempa Rossa, a été prise en 2012 et le projet de développement est en cours. Le puits de Gorgoglione a été testé en 2012, confirmant les résultats des autres puits. Le forage d'un sidetrack sur le puits TR-2 a été réalisé et un autre a démarré en juin 2014 sur le puits TR-1.

En 2013, TOTAL a cédé 25% d'intérêts sur les 75% détenus dans Tempa Rossa, portant ainsi sa participation à 50%.

(1) La participation du Groupe au capital de OAO Novatek s'élève à 18,24% au 31 décembre 2014.

En **Norvège**, où le Groupe est présent depuis 1965, TOTAL détient des intérêts dans 96 permis de production sur le plateau continental maritime norvégien, dont 29 opérés. La production du Groupe s'est élevée à 242 kbep/j en 2014 contre 243 kbep/j en 2013 et 275 kbep/j en 2012. La baisse de production entre 2012 et 2014 s'explique principalement par le déclin naturel des champs matures.

– En mer du Nord norvégienne, la contribution la plus importante à la production du Groupe provient de l'ensemble non opéré Greater Ekofisk Area (Ekofisk, Eldfisk, Embla, etc.).

– Au sud de la mer du Nord norvégienne :
Sur Greater Ekofisk Area, le Groupe détient une participation de 39,9% dans les champs d'Ekofisk et d'Eldfisk. La production d'Ekofisk South a démarré en octobre 2013 et celle d'Eldfisk II en janvier 2015 (capacité de 70 kbep/j chacun).

– Sur la partie centrale de la mer du Nord norvégienne :
Le développement du champ de Gina Krog (30%) situé au nord de Sleipner a été approuvé en 2013.

– Sur la partie septentrionale de la mer du Nord norvégienne :
Le champ d'Islay (100%, opérateur) a été mis en production en 2012. Ce champ s'étend de part et d'autre de la frontière entre le Royaume-Uni et la Norvège. La participation du Groupe sur la partie norvégienne s'élève à 5,51%.

  Les champs de Stjerne, situé sur la licence PL104 (14,7%), et de Visund South, situé sur la licence PL120 (7,7%), ont été mis en production respectivement en 2013 et en 2012.

  Sur la licence PL120 (7,7%), le développement accéléré de Visund North a permis de mettre le champ en production en 2013.

  Sur Greater Hild Area (51%, opérateur) situé au nord, le schéma de développement de Martin Linge (capacité estimée : 80 kbep/j) a été approuvé par les autorités en 2012.

  Sur les licences de production PL104 et PL79, le projet Oseberg Delta phase 2 (14,7%) a été approuvé par les autorités en 2013 et le projet Oseberg East TSV (14,7%) en 2014.

– En mer de Norvège, la région de l'Haltenbanken regroupe les champs de Tyrihans (23,2%), Mikkel (7,7%) et Kristin (6%) ainsi que le champ d'Åsgard (7,7%) et ses satellites.

  Le projet de compression sous-marine d'Åsgard a été approuvé par les autorités norvégiennes en 2012. Différents éléments ont été installés pendant l'été 2014.

  Le projet Polarled (5,11%) approuvé en 2012 consiste en l'installation d'un gazoduc de 481 km de long reliant le champ d'Aasta Hansen au terminal Nyhamna et en l'expansion du terminal.

– En mer de Barents, un projet d'amélioration des performances de l'usine de liquéfaction de gaz de Snøhvit (18,4%, capacité de 4,2 Mt/an) a été lancé en 2012. Cette usine est alimentée par la production des champs de gaz de Snøhvit, d'Albatross et d'Askeladd.

Plusieurs puits d'exploration ont été forés pendant la période 2012-2014 sur diverses licences avec des découvertes sur Helene (PL120, 11%) et Trell (PL102G, 40%, opérateur) en 2014, sur Smørbukk North (PL479, 7,68%) et Rhea (PL120, 7,68%) en 2013, ainsi que sur Garantiana (PL554, 40%, opérateur) et King Lear (PL146 et 333, 22,2%) en 2012. En 2014, le puits foré sur Garantiana a permis d'augmenter le niveau estimé des volumes d'huile.

Par ailleurs, le Groupe poursuit l'optimisation de son portefeuille d'actifs en Norvège en entrant sur de nouvelles licences et en cédant plusieurs actifs non stratégiques. Ainsi, en octobre 2014, TOTAL a signé un accord pour céder une participation de 8% dans le champ de Gina Krog (réduisant sa participation à 30%) et ses participations dans les champs de Vilje (24,24%), Vale (24,24%) et Morvin (6%). La transaction a été approuvée par les autorités norvégiennes en décembre 2014.

Aux **Pays-Bas**, TOTAL conduit des opérations d'exploration et de production de gaz naturel depuis 1964 et détient des intérêts dans vingt-quatre permis de production offshore – dont vingt opérés – et deux permis d'exploration offshore, le permis E17c (16,92%) et K1c (30%). En 2014, la production du Groupe s'est établie à 31 kbep/j, contre 35 kbep/j en 2013 et 33 kbep/j en 2012.

– En septembre 2014, le bloc d'exploration F12 a été attribué à TOTAL par les autorités néerlandaises.

– À la suite de l'acquisition d'intérêts complémentaires en 2013, TOTAL détient désormais une participation de 50% dans le bloc K5b et de 60% dans les blocs, K1b/K2a et K2c. TOTAL est opérateur de ces blocs.

– Une campagne d'acquisition sismique 3D sur plusieurs permis offshore et couvrant une superficie de 3 500 km² a été réalisée en 2012.

– En août 2013, le projet de développement K4-Z (50%, opérateur) est entré en production

En **Pologne**, TOTAL est entré début 2012 à hauteur de 49% dans deux concessions d'exploration, Chelm et Werbkowice, pour en évaluer le potentiel en gaz de schiste. En février 2014, les licences ont été rendues. Le Groupe ne détient plus d'actifs d'exploration depuis cette date.

Au **Royaume-Uni**, où TOTAL est présent depuis 1962, la production du Groupe s'est établie à 89 kbep/j en 2014 contre 105 kbep/j en 2013 et 106 kbep/j en 2012. Cette production provient pour environ 90% de champs opérés, répartis sur deux zones principales : la zone d'Alwyn, au nord de la mer du Nord, et la zone d'Elgin/Franklin, dans le Central Graben.

– Sur la zone d'Alwyn (100%), la mise en production de satellites ou de nouveaux compartiments des réservoirs a partiellement compensé le déclin naturel de la production. Les puits N54 et N53 ont été mis en production respectivement en 2012 et 2011. Le puits N55, foré en 2012 sur le panneau Brent South West, a été mis en production durant le deuxième trimestre 2014 et le puits N56 (Alwyn Statfjord) au troisième trimestre 2014.

  Sur le champ de Dunbar (100%), une nouvelle phase de développement (Dunbar phase IV) comprend le reconditionnement de trois puits et le forage de six nouveaux puits.

  Le champ d'Islay (100%, opérateur) a été mis en production en 2012. Ce champ s'étend de part et d'autre de la frontière entre la Grande-Bretagne (94,49%) et la Norvège (5,51%). La production du champ est traitée sur la plateforme d'Alwyn North.

– Dans le Central Graben, TOTAL détient des participations (46,2%, opérateur) dans les champs d'Elgin, Franklin et West Franklin. En raison d'une fuite de gaz survenue sur le champ d'Elgin en mars 2012, la production des champs d'Elgin, Franklin et West Franklin avait été arrêtée. En mai 2012, le puits G4 a été

définitivement sécurisé. La production de la zone d'Elgin/Franklin a redémarré en mars 2013 après l'approbation du dossier de sécurité par l'Autorité de régulation britannique (HSE). Un projet de redéveloppement prévoyant le forage de cinq nouveaux puits intercalaires sur Elgin et Franklin a été lancé en juillet 2013.

En 2014, TOTAL a acquis des intérêts complémentaires (9,5%) dans le champ de Glenelg, portant ainsi sa participation de 49,5% à 58,7%.

Par ailleurs, le développement de West Franklin Phase II s'est poursuivi avec le démarrage de la production en janvier 2015 grâce à un premier puits.

– Venant s'ajouter à Alwyn et au Central Graben, une troisième zone, West of Shetland, est en cours de développement. Celle-ci inclut les champs de Laggan et Tormore (80%, opérateur), et le permis P967 (50%, opérateur) qui comprend la découverte de gaz de Tobermory. La production des champs de Laggan et Tormore devrait démarrer en 2015 avec une capacité prévue de 90 kbep/j.

  À proximité de Laggan et Tormore, le développement de la découverte de gaz à condensats réalisée sur Edradour East (80%, opérateur) a été décidé fin 2012. Un second puits (Spinnaker), à proximité de la découverte d'Edradour, a été foré début 2014.

  En juillet 2014, TOTAL a pris 80% de participation et le rôle d'opérateur dans le champ de Glenlivet situé au nord d'Edradour. La proximité des deux champs a permis de lancer un développement commun en réduisant significativement les coûts.

  Par ailleurs, TOTAL a acheté 5% supplémentaires dans le champ d'Edradour et possède désormais 80% des quatre champs en cours de développement : Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet.

TOTAL possède également des participations dans trois actifs : les champs de Bruce (43,25%), de Keith (25%) et de Markham (7,35%). Les participations du Groupe dans les autres champs opérés par des tiers (Seymour, Alba, Armada, Maria, Moira, Mungo/Monan et Everest) ont été cédées en 2012.

En novembre 2014, six nouvelles licences (quatre à l'ouest des îles Shetland, une au nord de la mer du Nord et une non opérée en Central Graben) ont été attribuées à TOTAL lors du vingt-huitième round d'exploration.

En 2014, TOTAL a acquis un intérêt de 40% dans deux permis d'exploration et de production de gaz de schiste (PEDL 139 et 140) situés dans le bassin du Gainsborough Trough dans la région des East Midlands, et a signé un accord lui permettant d'acquérir 50% dans le permis PEDL 209 situé dans la même zone. Une campagne d'acquisition sismique 3D de soixante-dix km² a été réalisée en mars et avril 2014.

2.1.7.7. Moyen-Orient

En 2014, la production de TOTAL au Moyen-Orient s'est établie à 391 kbep/j, représentant 18% de la production totale du Groupe, contre 536 kbep/j en 2013 et 493 kbep/j en 2012.

Aux **Émirats arabes unis**, où TOTAL est présent depuis 1939, la production du Groupe s'est élevée à 127 kbep/j en 2014, contre 260 kbep/j en 2013 et 246 kbep/j en 2012. La baisse de la production en 2014 s'explique par l'expiration au mois de janvier 2014 de la concession d'Abu Dhabi Company for Onshore oil Operations (ADCO) dans laquelle TOTAL détenait 9,5%. En janvier 2015, TOTAL a signé un accord lui attribuant une participation de 10% à compter du 1er janvier 2015 dans la nouvelle concession ADCO pour une durée de 40 ans. Cette concession couvre les quinze principaux champs à terre d'Abou Dabi et représente plus de la moitié de la production de l'Émirat.

TOTAL détient une participation de 75% (opérateur) dans le champ d'Abu Al Bukhoosh, ainsi qu'une participation de 13,3% dans Abu Dhabi Marine Operating Company (ADMA-OPCO) qui exploite deux champs offshore d'Abou Dabi. Par ailleurs, TOTAL détient 15% d'Abu Dhabi Gas Industries (GASCO), société qui produit des LGN et des condensats issus du gaz associé produit par ADCO ainsi que du gaz à condensats et du gaz associé produits par ADMA-OPCO. TOTAL détient aussi 5% d'Abu Dhabi Gas Liquefaction Company (ADGAS), société qui traite du gaz associé d'ADMA-OPCO pour produire du GNL, du LGN et des condensats ainsi que 5% de National Gas Shipping Company (NGSCO), société qui possède huit méthaniers et exporte le GNL d'ADGAS.

Le Groupe détient 24,5% de la société Dolphin Energy Ltd. en partenariat avec la société Mubadala détenue par le gouvernement d'Abou Dabi, afin de commercialiser du gaz, en particulier en provenance du Qatar, aux Émirats arabes unis.

Le Groupe détient en outre 33,33% de la société Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL) qui produit de l'urée. FERTIL 2 a démarré en juillet 2013 et a permis à FERTIL d'augmenter sa capacité de production à 2 Mt/an, soit plus du double.

En **Irak**, la production du Groupe s'est établie à 12 kbep/j en 2014 contre 7 kbep/j en 2013 et 6 kbep/j en 2012.

Depuis octobre 2014, à la suite d'une renégociation, la participation de TOTAL est passée de 18,75% à 22,5% dans le consortium qui a acquis le contrat de développement et de production du champ de Halfaya, situé dans la province de Missan. La production de la phase 1 du projet a démarré en juin 2012 et celle de la phase 2 a démarré en août 2014, permettant d'atteindre 200 kb/j durant le second semestre 2014.

Début 2014, TOTAL a augmenté sa participation de 35% à 80%, sur le bloc Safen (424 km², au nord-est d'Erbil, dans la région du Kurdistan) et est devenu opérateur. Une campagne sismique 2D de 275 km a été acquise en 2014.

Début 2013, TOTAL a pris une participation de 80% devenant ainsi opérateur du bloc d'exploration de Baranan (729 km²), situé au sud-est de Souleimaniye, dans la région du Kurdistan. L'acquisition d'une sismique 2D de 213 km s'est achevée en janvier 2014.

TOTAL détient depuis 2012 une participation de 35% dans le bloc d'exploration de Harir (705 km², au nord-est d'Erbil), ainsi que 20% dans le bloc Taza (505 km², au sud-ouest de Souleimaniye). Après le forage de trois puits d'exploration en 2013, ayant conduit à deux découvertes sur le bloc de Taza et sur le bloc de Harir (Mirawa), un puits d'exploration a été foré en 2014 débouchant sur une nouvelle découverte (Jisik).

En **Iran**, le Groupe n'a plus aucune production depuis 2010. Pour une information complémentaire, se reporter au point 3.9. du chapitre 4 (Facteurs de risques).

En **Oman**, la production du Groupe s'est établie à 36 kbep/j en 2014, stable par rapport à 2013 et 2012. TOTAL est présent dans la production d'huile essentiellement sur le bloc 6 (4%) [1], mais également sur le bloc 53 (2%) [2]. Le Groupe produit également du GNL à travers ses participations dans le complexe de liquéfaction d'Oman LNG (5,54%)/Qalhat LNG (2,04%) [3], d'une capacité globale de 10,5 Mt/an. En décembre 2013, TOTAL a obtenu le permis du bloc 41 situé en eaux très profondes qui a fait l'objet d'une campagne de carottages de fond de mer.

Au **Qatar**, où TOTAL est présent depuis 1936, la production du Groupe s'est élevée à 132 kbep/j en 2014, contre 137 kbep/j en 2013 et 139 kbep/j en 2012.

Le Groupe opère le champ d'Al Khalij, participe à la production, au traitement et à l'export de gaz du North Field grâce à des participations dans les usines de gaz naturel liquéfié (GNL) Qatargas 1 et Qatargas 2 et dans Dolphin Energy.

- Al Khalij (40%, opérateur) : en 2012, TOTAL et la société nationale Qatar Petroleum ont signé un nouvel accord prolongeant de vingt-cinq ans leur partenariat sur le champ d'Al Khalij à partir du 1er février 2014. Selon les termes de ce contrat, TOTAL reste l'opérateur (40%) aux côtés de Qatar Petroleum (60%).
- Qatargas 2 (16,7%) : la capacité de production du train 5 de Qatargas 2 s'élève à 8 Mt/an. TOTAL enlève une partie du GNL produit, conformément aux termes des contrats signés en 2006 qui prévoient l'achat par le Groupe de 5,2 Mt/an de GNL. Par ailleurs, le Groupe détient une participation dans l'usine de liquéfaction de Qatargas 1 (10%) et le bloc Amont correspondant NFB (20%).
- Dolphin Energy (24,5%) : le contrat pour la production du projet gazier Dolphin, signé en 2001 avec Qatar Petroleum, prévoit la vente de 2 Gpc/j de gaz en provenance du North Field pour une période de vingt-cinq ans. Ce gaz est traité dans l'usine Dolphin de Ras Laffan puis acheminé vers les Émirats arabes unis par un gazoduc long de 360 km.
- Le Groupe est partenaire depuis 2011 sur le permis d'exploration BC (25%) en offshore. Le forage du premier puits d'exploration a commencé en mai 2014 et s'est achevé en décembre 2014.

En **Syrie**, TOTAL possède une participation de 100% dans le permis de Deir Ez Zor, opéré par la société mixte DEZPC détenue à 50% par TOTAL et 50% par la compagnie nationale SPC. En outre, TOTAL est titulaire du contrat Tabiyeh entré en vigueur en 2009. Le Groupe n'a eu aucune production depuis décembre 2011, date à laquelle TOTAL a suspendu ses activités contribuant à la production d'hydrocarbures en Syrie, conformément à la réglementation de l'Union européenne. Pour une information complémentaire, se reporter au point 3.9. du chapitre 4 (Facteurs de risques).

Au **Yémen**, où TOTAL est présent depuis 1987, la production du Groupe s'est établie à 84 kbep/j en 2014, contre 95 kbep/j en 2013 et 65 kbep/j en 2012.

La situation sécuritaire au Yémen reste instable, mais ceci n'a que marginalement impacté la production des actifs du Groupe en 2014. Les mesures de sécurité ont été régulièrement adaptées à l'évolution des risques.

TOTAL détient une participation de 39,62% dans l'usine de liquéfaction de Yemen LNG (capacité de 6,7 Mt/an) située à Balhaf, sur la côte sud du pays, alimentée par le gaz du bloc 18 situé dans la région de Marib au centre du Yémen, au travers d'un gazoduc de 320 km. L'usine de Balhaf a subi des attaques à la roquette en décembre 2013, janvier 2014 et décembre 2014, mais la production n'a pas été impactée. Les mesures de sécurité ont été renforcées.

TOTAL est également actif sur deux blocs en tant qu'opérateur du bloc 10 (bassin de Masila, permis d'East Shabwa, 28,57%) et en tant que partenaire sur le bloc 5 (bassin de Marib, permis de Jannah, 15%).

TOTAL détient des participations dans cinq permis d'exploration *onshore* : bloc 69 (40%, la période d'exploration a expiré et le bloc est en cours de rendu), bloc 71 (40%), bloc 70 (50,1%, opérateur), bloc 72 (36%, opérateur) et bloc 3 (40%, opérateur).

(1) TOTAL détient une participation indirecte de 4% dans Petroleum Development Oman LLC, opérateur du bloc 6 via sa participation de 10% dans Private Oil Holdings Oman Ltd.
(2) TOTAL détient une participation de 2% dans le bloc 53.
(3) Participation indirecte de TOTAL via l'intérêt d'Oman LNG dans Qalhat LNG.

2.1.8. Superficie du domaine minier

Au 31 décembre (en millier d'acres)		2014 Superficie non développée [a]	2014 Superficie développée
Europe	Brute	10 601	692
	Nette	5 197	143
Afrique	Brute	122 385	1 306
	Nette	79 562	350
Amériques	Brute	25 081	962
	Nette	11 375	299
Moyen-Orient	Brute	34 375	1 215
	Nette	9 908	129
Asie (hors Russie)	Brute	50 076	705
	Nette	26 930	253
Russie	Brute	3 419	1 370
	Nette	1 334	215
Total	**Brute**	**245 937**	**6 250**
	Nette [b]	**134 306**	**1 389**

(a) La superficie non développée inclut les permis et les concessions.
(b) La superficie nette correspond à la quote-part des intérêts du Groupe dans la superficie brute.

2.1.9. Puits producteurs

Au 31 décembre (nombre de puits)		2014 Puits producteurs brut	2014 Puits producteurs net [a]
Europe	Liquides	370	101
	Gaz	279	82
Afrique	Liquides	2 297	619
	Gaz	158	49
Amériques	Liquides	961	295
	Gaz	3 817	782
Moyen-Orient	Liquides	5 540	355
	Gaz	107	20
Asie (hors Russie)	Liquides	140	57
	Gaz	2 063	732
Russie	Liquides	137	31
	Gaz	410	67
Total	**Liquides**	**9 445**	**1 458**
	Gaz	**6 834**	**1 732**

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

2.1.10. Nombre de puits producteurs et secs forés

Au 31 décembre	2014			2013			2012		
(nombre de puits)	Puits producteurs forés nets [a] [b]	Puits secs forés nets [a] [c]	Total des puits nets forés [a] [c]	Puits producteurs forés nets [a] [b]	Puits secs forés nets [a] [c]	Total des puits nets forés [a] [c]	Puits producteurs forés nets [a] [b]	Puits secs forés nets [a] [c]	Total des puits nets forés [a] [c]
Exploration									
Europe	1,4	0,2	1,6	1,5	0,2	1,7	0,9	3,3	4,2
Afrique	2,0	3,3	5,3	1,5	5,1	6,6	4,9	2,8	7,7
Amériques	2,1	0,3	2,4	2,9	1,4	4,3	3,9	0,6	4,5
Moyen-Orient	0,3	0,3	0,6	0,6	0,7	1,3	-	-	-
Asie (hors Russie)	1,2	1,1	2,3	1,6	4,3	5,9	2,4	1,4	3,8
Russie	-	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-
Total	**7,0**	**5,5**	**12,5**	**8,1**	**11,7**	**19,8**	**12,1**	**8,1**	**20,2**
Développement									
Europe	8,8	-	8,8	6,9	0,3	7,2	6,0	0,7	6,7
Afrique	24,6	1,0	25,6	19,7	0,4	20,1	22,7	-	22,7
Amériques	128,1	0,2	128,3	98,0	-	98,0	70,6	-	70,6
Moyen-Orient	36,1	0,2	36,3	42,7	0,3	43,0	43,3	-	43,3
Asie (hors Russie)	106,2	0,5	106,7	184,2	-	184,2	121,5	-	121,5
Russie	28,8	0,8	29,6	13,8	-	13,8	6,3	-	6,3
Total	**332,6**	**2,7**	**335,3**	**365,3**	**1,0**	**366,3**	**270,4**	**0,7**	**271,1**
Total	**339,6**	**8,2**	**347,8**	**373,4**	**12,7**	**386,1**	**282,5**	**8,8**	**291,3**

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.
(b) Inclut certains puits d'exploration abandonnés mais qui étaient susceptibles de produire des hydrocarbures en quantité suffisante pour justifier leur achèvement (completion).
(c) Pour information : les puits de services et les puits stratigraphiques forés dans le cadre des opérations au Canada (sable bitumineux) ne sont pas reportés dans ce tableau (90,0 puits en 2014, 86,2 puits en 2013 et 131,7 en 2012).

2.1.11. Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)

Au 31 décembre	2014	
(nombre de puits)	Bruts	Nets [a]
Exploration		
Europe	6	2,1
Afrique	32	9,6
Amériques	12	4,0
Moyen-Orient	13	4,2
Asie (hors Russie)	12	3,4
Russie	-	-
Total	**75**	**23,3**
Autres puits [b]		
Europe	36	13,9
Afrique	47	12,6
Amériques	370	159,3
Moyen-Orient	128	14,0
Asie (hors Russie)	797	206,4
Russie	203	32,5
Total	**1 581**	**438,7**
Total	**1 656**	**462,0**

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts. Inclut les puits forés pour lesquels les installations de surface permettant la production n'ont pas encore été construites. De tels puits sont aussi comptabilisés dans le tableau « Nombre de puits producteurs et secs forés », ci-dessus, pour l'année où ils ont été forés.
(b) Les autres puits sont les puits de développement, les puits de service, les puits stratigraphiques et les puits d'extension.

2.1.12. Participation dans les oléoducs et les gazoducs

Le tableau suivant présente les participations des entités du Groupe (hors sociétés mises en equivalence) dans les oléoducs et les gazoducs au 31 décembre 2014.

Pipeline(s)	Origine	Destination	Intérêt (%)	Opérateur	Liquides	Gaz
Europe						
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		x	
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		x	
Kvitebjorn pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		x	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teeside (Royaume-Uni)	34,93		x	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	12,98		x	
Sleipner East Condensate Pipe	Sleipner East	Karsto	10,00		x	
Troll Oil Pipeline I et II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,71		x	
Vestprosess	Kollsnes (Area E)	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	5,00		x	
Polarled	Asta Hansteen/Linnorm	Nyhamna	5,11			x
Pays-Bas						
Nogat pipeline	F3-FB	Den Helder	5,00			x
WGT K13-Den Helder	K13A	Den Helder	4,66			x
WGT K13-Extension	Markham	K13 (via K4/K5)	23,00			x
Royaume-Uni						
Alwyn Liquid Export Line	Alwyn North	Cormorant	100,00	x	x	
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	43,25		x	
Central Graben Liquid Export Line (LEP)	Elgin-Franklin	ETAP	15,89		x	
Frigg System : UK Line	Alwyn North, Bruce et autres	St. Fergus (Écosse)	100,00	x		x
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,00		x	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73			x
SEAL to Interconnector Link (SILK)	Bacton	Interconnector	54,66	x		x
Afrique						
Gabon						
Mandji Pipes	Champs bruts Mandji	Cap Lopez Terminal	100,00 [(a)]	x	x	
Rabi Pipes	Champs bruts Rabi	Cap Lopez Terminal	100,00 [(a)]	x	x	
Amériques						
Argentine						
TGN	Réseau (Nord de l'Argentine)		15,40			x
TGM	TGN	Uruguyana (Brésil)	32,68			x
Brésil						
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via São Paulo	9,67			x
Asie-Pacifique						
Yadana	Yadana (Myanmar)	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	x		x
Reste du monde						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie, Méditerranée)	5,00		x	

(a) Intérêt de 100% détenu par Total Gabon, la participation financière du Groupe dans Total Gabon étant de 58,28%.

2.2. Gas & Power

Gas & Power a pour objectif premier de contribuer à la croissance du Groupe en assurant des débouchés pour ses réserves et productions actuelles ou futures de gaz naturel.

Afin de valoriser au mieux ces ressources gazières, notamment de gaz naturel liquéfié (GNL), les activités de Gas & Power englobent le trading et le marketing de gaz naturel, de GNL, de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et d'électricité, ainsi que le transport maritime. Gas & Power participe également au capital de sociétés d'infrastructures (terminaux de regazéification, transport et stockage de gaz naturel, centrales électriques) nécessaires à la mise en place de sa stratégie.

2.2.1. Gaz naturel liquéfié

Pionnier de l'industrie du GNL, TOTAL est aujourd'hui un des acteurs majeur[1] du secteur dans le monde grâce à des positions solides et diversifiées aussi bien dans l'amont que dans l'aval de la chaîne GNL. Le développement du GNL est un élément-clé de la stratégie du Groupe qui renforce sa présence dans la plupart des grandes zones de production ainsi que sur les principaux marchés.

À travers ses participations dans des usines de liquéfaction[2] au Qatar, aux Émirats arabes unis, en Oman, au Nigeria, en Norvège, au Yémen, en Angola et son accord de fourniture de gaz à l'usine de Bontang LNG en Indonésie, le Groupe commercialise du GNL sur l'ensemble des marchés mondiaux. En 2014, la quote-part de production de GNL vendue par TOTAL s'est maintenue à 12,2 Mt (12,3 Mt en 2013). Les projets de liquéfaction du Groupe à venir, notamment en Australie et en Russie, devraient permettre la croissance de la quote-part de production de GNL vendue par le Groupe au cours des prochaines années.

Gas & Power a la responsabilité des activités GNL en aval des usines de liquéfaction. Elle est en charge de la commercialisation du GNL pour le compte de l'Exploration-Production, du développement du portefeuille aval GNL pour ses activités de trading, de marketing et de transport ainsi que des terminaux de regazéification.

2.2.1.1. Achats GNL long terme par le Groupe

TOTAL se porte acquéreur de volumes long terme de GNL, qui proviennent le plus souvent des usines de liquéfaction dans lesquelles le Groupe possède une participation. Ces volumes viennent alimenter son portefeuille mondial de ressources GNL.

Au **Nigeria**, dans le cadre du projet Nigeria LNG dans lequel le Groupe détient une participation de 15%, TOTAL a signé un contrat d'achat de GNL, initialement destiné à être livré aux États-Unis et en Europe, d'une durée de vingt ans à compter de 2009 pour une quantité de 1,17 Mt/an.

TOTAL détient également une participation de 20,48% dans le projet Brass LNG. Les études du projet d'une usine de liquéfaction de gaz, avec deux trains d'une capacité d'environ 4,5 Mt/an chacun se poursuivent. TOTAL a signé en 2006 avec Brass LNG Ltd un accord préliminaire définissant les principaux termes d'un contrat d'achat de GNL pour une quantité de 2,15 Mt/an. Ce contrat d'achat reste soumis à la décision finale d'investissement du projet.

En **Norvège**, dans le cadre du projet Snøhvit, dans lequel le Groupe détient une participation de 18,4%, TOTAL a signé en 2004 un contrat d'achat de 0,78 Mt/an de GNL, essentiellement destiné à l'Amérique du Nord et à l'Europe, pour une durée de vingt ans. Les livraisons de GNL ont commencé en 2007.

Au **Qatar**, TOTAL a signé en 2006 des contrats d'achat de GNL du train 5 (16,7%) de Qatargas 2 portant sur un volume global de GNL allant jusqu'à 5,2 Mt/an pendant vingt-cinq ans et initialement destiné à être commercialisé en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les livraisons de GNL ont commencé en 2009.

Au **Yémen**, TOTAL a signé en 2005 avec la société Yemen LNG Ltd (39,62%) un contrat d'achat de 2 Mt/an de GNL pendant vingt ans, initialement destiné à être livré aux États-Unis et en Europe. Les livraisons de GNL ont démarré en 2009.

Depuis 2009, une partie grandissante des volumes achetés par le Groupe dans le cadre de ses contrats long terme relatifs aux projets GNL mentionnés ci-dessus a été redirigée vers des marchés asiatiques plus porteurs.

Les nouvelles sources de GNL présentées ci-dessous devraient assurer la croissance du portefeuille de ressources GNL du Groupe.

En **Australie**, TOTAL a augmenté début 2013 sa participation de 24% à 30% dans le projet Ichthys LNG. Ce projet, lancé début 2012, prévoit la construction de deux trains de GNL de 4,2 Mt/an chacun. Par ailleurs, TOTAL a signé en 2011 un contrat d'achat de GNL de 0,9 Mt/an pendant quinze ans. Le démarrage de la production est prévu fin 2016 et les premières livraisons de GNL aux clients à long terme devraient débuter en 2017.

En **Russie**, TOTAL détient une participation directe de 20% dans la société Yamal LNG qui porte le projet visant à développer le gisement de gaz et de condensats de South Tambey et à construire une usine de liquéfaction de gaz de trois trains permettant de produire 16,5 Mt/an de GNL. La décision finale d'investissement a été prise en décembre 2013. Parallèlement à cette participation, TOTAL a signé avec le projet deux contrats d'achat de GNL, portant respectivement sur 3 Mt/an pendant vingt-trois ans et 1 Mt/an pendant quinze ans.

Aux **États-Unis**, TOTAL a conclu en 2012 avec Kogas (Korea Gas Corporation), un contrat d'achat de 0,7 Mt/an de GNL, pour une durée de vingt ans, à partir du train 3 du terminal gazier de Sabine Pass (Louisiane). Les enlèvements de GNL devraient débuter en 2017. Parallèlement, TOTAL a également conclu un contrat d'achat de 2 Mt/an de GNL, pour une durée de vingt ans, avec la société Sabine Pass Liquefaction LLC, à partir du train 5 du terminal de Sabine Pass. Les enlèvements de GNL commenceront à la date de mise en service du train 5 prévue en 2019. Cet accord reste entre autres conditionné à l'obtention des autorisations d'exportation et de construction d'un cinquième train par Sabine Pass Liquefaction LLC (propriétaire et opérateur du terminal), ainsi qu'à la décision finale d'investissement du projet. Enfin, TOTAL a conclu en 2014 avec Mitsui un contrat d'achat de 0,5 Mt/an de GNL provenant du terminal gazier de Cameron (Louisiane), pour une durée de dix ans à compter de la date de mise en service du train 1 prévue en 2018.

(1) Données société sur la base du portefeuille GNL amont et aval en 2014.
(2) L'Exploration-Production est en charge des activités de production et liquéfaction de gaz naturel.

2.2.1.2. Ventes GNL long terme par le Groupe

TOTAL a signé des contrats de vente de GNL provenant du portefeuille mondial de ressources GNL du Groupe :

En **Espagne**, TOTAL a signé un contrat de vente de GNL avec CGC (Cepsa Gas Comercializadora). Au titre de cet accord, TOTAL livre à CGC 0,74 Mt/an sur une période de 17 ans à compter de 2006.

En **Chine**, TOTAL a signé un contrat de vente de GNL avec CNOOC (China National Offshore Oil Corporation). Au titre de cet accord, entré en vigueur en 2010, TOTAL fournit à CNOOC jusqu'à 1 Mt/an de GNL sur une période de quinze ans.

En **Corée du Sud**, TOTAL a signé en 2011 un contrat de vente de GNL avec Kogas. Au titre de cet accord, TOTAL livrera à Kogas jusqu'à 2 Mt/an de GNL entre 2014 et 2031.

Au **Japon**, TOTAL a signé en 2011 un contrat de vente de GNL avec Inpex. Au titre de cet accord, TOTAL livrera à Inpex 0,2 Mt/an de GNL pendant quinze ans. Les livraisons devraient débuter en 2017.

À **Singapour**, TOTAL a signé en 2014 un contrat de vente de GNL avec Pavilion. Au titre de cet accord, TOTAL livrera à Pavilion jusqu'à 0,7 Mt/an de GNL à partir de 2018 sur une période de dix ans, ainsi que plusieurs cargaisons avant 2018. Cet accord reste conditionné à l'obtention par Pavilion d'une licence d'importation.

2.2.1.3. Shipping GNL

Dans le cadre de ses activités de transport de GNL, TOTAL utilise depuis 2006 un méthanier affrété à long terme, l'Arctic Lady, d'une capacité de 145 000 m³, afin d'acheminer sa part de production de l'usine de liquéfaction de Snøhvit en Norvège. Fin 2011, TOTAL a signé un contrat pour l'affrètement long terme d'un deuxième méthanier, le Meridian Spirit, d'une capacité de 165 000 m³, pour renforcer ses capacités de transport de GNL dans le cadre de ses engagements d'enlèvement en Norvège mentionnés précédemment.

TOTAL continue à développer sa flotte. Le Groupe a ainsi conclu en avril 2013 un accord d'affrètement à long-terme avec SK Shipping et Marubeni pour deux méthaniers de 180 000 m³. Les navires serviront les contrats d'achat de Total Gas & Power, notamment en provenance du projet australien Ichthys LNG et du projet américain Sabine Pass. Les navires seront parmi les plus grands méthaniers en mesure de passer le canal de Panama après l'élargissement prévu en 2015 et devraient être livrés en 2017.

Au 31 décembre 2013, le Groupe détenait une participation de 30% dans Gaztransport & Technigaz (GTT), dont l'activité principale porte sur la conception et l'ingénierie des cuves cryogéniques à membranes pour les méthaniers. Depuis, TOTAL a cédé la totalité de sa participation dans le cadre de l'introduction en bourse de GTT sur Euronext Paris fin février 2014 et par un accord de cession directe en décembre 2014.

2.2.2. Trading

En 2014, TOTAL a poursuivi sa stratégie de développement en aval de la production de gaz naturel et de GNL. Cette stratégie vise à optimiser l'accès des productions actuelles et futures du Groupe aux marchés structurés autour de contrats à long terme comme aux marchés ouverts à la concurrence mondiale (avec des contrats à court terme, voire des ventes *spot*). Dans le contexte des marchés libéralisés permettant une plus grande liberté d'accès des clients aux fournisseurs, avec des modes de commercialisation plus souples que les traditionnels contrats à long terme, TOTAL développe des activités de trading, de commercialisation et de logistique afin de commercialiser ses productions de gaz et de GNL directement auprès de clients.

Le Groupe est présent dans le trading d'électricité ainsi que dans la commercialisation de GPL et de charbon. Enfin, TOTAL assure la commercialisation de la production de *petcoke* de la raffinerie de Port Arthur (États-Unis) depuis 2011 et d'une partie de la production de *petcoke* de la raffinerie de Jubail (Arabie Saoudite) depuis 2014.

Les équipes de trading de Gas & Power, implantées à Londres, Houston, Genève et Singapour, exercent leur activité en particulier à travers les filiales Total Gas & Power, Total Gas & Power North America et Total Gas & Power Asia, détenues à 100% par le Groupe.

2.2.2.1. Gaz et électricité

TOTAL intervient dans le domaine du trading de gaz et d'électricité en Europe et en Amérique du Nord en vue d'écouler les productions du Groupe et d'approvisionner ses filiales marketing de gaz ainsi que les autres activités du Groupe.

En **Europe**, TOTAL a commercialisé 25,8 Gm³ (911 Gpc) de gaz naturel en 2014 contre 33,8 Gm³ (1 194 Gpc) en 2013 et 42,1 Gm³ (1 488 Gpc) en 2012, dont environ 12,1% en provenance des productions du Groupe. TOTAL a par ailleurs livré 44,8 TWh d'électricité en 2014 (contre 53,0 TWh en 2013 et 53,3 TWh en 2012), essentiellement issus de ressources externes.

En **Amérique du Nord**, TOTAL a commercialisé 16,8 Gm³ (593 Gpc) de gaz naturel en 2014, contre 26,6 Gm³ (938 Gpc) en 2013 et 36 Gm³ (1 256 Gpc) en 2012, qu'il s'agisse de productions du Groupe ou de ressources externes.

2.2.2.2. GNL

TOTAL exerce des activités de trading de GNL sur base *spot* et dans le cadre de contrats à terme tels que décrits dans la partie 2.2.1. D'importants contrats d'achat et de vente ont permis de développer sensiblement les activités du Groupe dans la commercialisation du GNL, notamment sur les marchés les plus porteurs en Asie (Chine, Inde, Japon, Corée du Sud). Ce portefeuille d'activités GNL *spot* et à terme permet à TOTAL d'assurer l'approvisionnement en gaz de ses principaux clients à travers le monde, tout en conservant un degré de flexibilité satisfaisant pour réagir aux opportunités de marché.

En 2014, TOTAL a acheté 87 cargaisons contractuelles en provenance du Qatar, du Yémen, du Nigeria, de Norvège et 7 cargaisons *spot* en provenance de la France, de Trinidad et Tobago et du Nigeria, contre respectivement 89 et 9 en 2013 et 87 et 8 en 2012.

2.2.2.3. GPL

En 2014, TOTAL a négocié et commercialisé près de 5,5 Mt de GPL (butane et propane) dans le monde, contre 5,6 Mt en 2013 et 6 Mt en 2012. Près de 20% de ces quantités proviennent de champs ou de raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce a été exercée au moyen de 10 bateaux affrétés à temps. 290 voyages ont été nécessaires en 2014 pour transporter les quantités négociées, dont 195 voyages réalisés par les navires affrétés à temps par TOTAL et 95 voyages par des navires affrétés en *spot*.

2.2.2.4. Charbon

TOTAL a commercialisé 8,5 Mt de charbon sur le marché international en 2014, comme en 2013 et en 2012. Plus de 70% de ce charbon provenait d'Afrique du Sud. Environ 70% des volumes ont été vendus en Asie, où le charbon est principalement destiné à la génération d'électricité. Les autres volumes sont commercialisés principalement en Europe.

2.2.2.5. *Petcoke*

TOTAL commercialise du *petcoke* produit par le *coker* de la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis depuis 2011. Près de 1,3 Mt de *petcoke* ont été vendues sur le marché international en 2014, contre 1,2 Mt en 2013 et 1,1 Mt en 2012, principalement en Inde et en Turquie, au Mexique, au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique latine, à destination de cimenteries et de producteurs d'électricité.

En 2014, TOTAL a débuté la commercialisation de *petcoke* produit par la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite. Près de 100 kt ont été vendues principalement sur le marché asiatique.

2.2.3. Marketing

Afin d'optimiser sa position tout le long de la chaîne de valeur et d'exploiter les synergies offertes par les autres activités du Groupe, TOTAL développe une activité de commercialisation de gaz mais aussi d'électricité et de charbon auprès de consommateurs finaux au Royaume-Uni, en France, en Espagne, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Au **Royaume-Uni**, TOTAL commercialise du gaz et de l'électricité sur les segments industriel et commercial au travers de sa filiale Total Gas & Power Ltd. En 2014, les volumes de gaz vendus se sont élevés à 3,8 Gm³ (135 Gpc), contre 4,0 Gm³ (142 Gpc) en 2013 et 4,2 Gm³ (146 Gpc) en 2012. Les ventes d'électricité se sont élevées à près de 5,3 TWh en 2014, contre 4,7 TWh en 2013 et 3,9 TWh en 2012.

En **France**, TOTAL intervient sur le marché du gaz naturel au travers de sa filiale de marketing Total Énergie Gaz (TEGAZ), dont les ventes globales se sont établies à 2,7 Gm³ (95 Gpc) en 2014, contre 4,0 Gm³ (141 Gpc) en 2013 et 5,0 Gm³ (176 Gpc) en 2012. Cette diminution des volumes s'explique par le repositionnement stratégique de TEGAZ sur les marchés des petites et moyennes entreprises, en raison d'une détérioration des marges et d'un contexte réglementaire plus contraignant. Le Groupe assure également la commercialisation de charbon auprès de ses clients français, via sa filiale CDF Énergie, avec des ventes s'établissant à près de 0,7 Mt en 2014, contre 0,81 Mt en 2013 et 0,97 Mt en 2012.

En **Espagne**, TOTAL commercialise du gaz naturel sur les segments industriel et commercial au travers de sa participation de 35% dans Cepsa Gas Comercializadora. En 2014, les volumes de gaz vendus ont atteint 2,7 Gm³ (94 Gpc), contre 2,9 Gm³ (101 Gpc) en 2013 et 2012.

En **Allemagne**, Total Énergie Gas GmbH, filiale marketing de TOTAL créée en 2010, a commercialisé 0,7 Gm³ (24 Gpc) de gaz en 2014 au secteur industriel et commercial, contre 0,4 Gm³ (14 Gpc) en 2013 et 0,15 Gm³ (5 Gpc) en 2012.

Fin 2012, le Groupe a élargi ses positions en Europe avec la création de deux nouvelles filiales marketing, Total Gas & Power Belgium en **Belgique** et Total Gas & Power Nederland B.V. aux **Pays-Bas**.

Ces deux filiales ont démarré leur activité de commercialisation de gaz naturel au secteur industriel et commercial en 2013, tandis que la commercialisation d'électricité n'a pas encore débuté. Les volumes de gaz livrés en 2014 ne sont pas encore substantiels.

Le Groupe détient également des participations dans les sociétés de commercialisation associées aux terminaux de regazéification de GNL d'Altamira au Mexique et d'Hazira en Inde.

2.2.4. Infrastructures gazières

En aval de sa production de gaz naturel et de GNL, TOTAL détient des participations dans des réseaux de transport de gaz naturel, des installations de stockage de gaz, sous forme liquide ou gazeuse, et des terminaux de regazéification de GNL.

2.2.4.1. Transport de gaz naturel, stockage de gaz naturel et de GPL

En **France**, TOTAL, au travers de sa participation directe de 28,05% dans la société Géométhane, détient un stockage de gaz naturel en cavité saline d'une capacité de 0,3 Gm³ (10,5 Gpc) situé à Manosque. Une augmentation de la capacité de stockage de 0,2 Gm³ (7 Gpc) devrait être mise en service en 2018.

En **Amérique du Sud**, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés de transport de gaz naturel situées en Argentine et au Brésil. Ces sociétés de transport de gaz naturel sont confrontées à un contexte opérationnel et financier difficile en Argentine, dû à l'absence d'augmentation des tarifs de transport et compte tenu des restrictions imposées aux exportations de gaz. GasAndes, société dans laquelle TOTAL détenait une participation de 56,5%, a été cédée en octobre 2014.

En **Inde**, TOTAL détient une participation de 50% dans la société South Asia LPG Limited (SALPG), qui opère un terminal d'importation et de stockage souterrain de GPL situé sur la côte est du pays. Cette caverne, la première de ce type en Inde, a une capacité de stockage de 60 kt. En 2014, les bateaux reçus ont acheminé 1 069 kt de GPL, contre 940 kt en 2013 et 950 kt en 2012.

2.2.4.2. Regazéification de GNL

TOTAL a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL sur les trois continents grands consommateurs de gaz : l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique), l'Europe (France, Royaume-Uni) et l'Asie (Inde). Cette présence diversifiée sur les marchés permet au Groupe d'accéder à de nouveaux projets de liquéfaction en se portant acheteur à long terme d'une partie du GNL produit dans les usines, consolidant ainsi son portefeuille d'approvisionnement en GNL.

En **France**, TOTAL détient une participation de 27,5% dans la société Fosmax et a, via sa filiale Total Gas & Power Ltd, une capacité de regazéification de 2,25 Gm³/an (78 Gpc/an). Le terminal a reçu 46 navires en 2014, comparé à 53 en 2013 et 56 en 2012.

TOTAL a pris en 2011 une participation de 9,99% dans la société Dunkerque LNG pour développer un projet de terminal méthanier d'une capacité de 13 Gm³/an (459 Gpc/an). Des accords commerciaux ont également été signés permettant à TOTAL de réserver jusqu'à 2 Gm³/an de capacité de regazéification pour une durée de vingt ans. Le chantier est en cours et l'entrée en service du terminal est prévue fin 2015.

Au **Royaume-Uni**, dans le cadre de sa participation dans le projet Qatargas 2, TOTAL détient un intérêt de 8,35% dans le terminal de regazéification de South Hook avec une capacité totale de 21 Gm^3/an (742 Gpc/an) et dispose d'un droit d'utilisation du terminal équivalent. Le terminal a regazéifié en 2014 67 cargaisons, comparé à 52 en 2013 et 68 en 2012.

Au **Mexique**, TOTAL dispose d'une réservation de 25% de la capacité du terminal de regazéification d'Altamira, soit 1,7 Gm^3/an (59 Gpc/an) au travers de sa participation de 25% dans la société Gas del Litoral.

Aux **États-Unis**, TOTAL a réservé une capacité de regazéification d'environ 10 Gm^3/an (353 Gpc/an) dans le terminal de Sabine Pass (Louisiane) pour une période de vingt ans jusqu'en 2029. En 2012, le terminal de Sabine Pass a reçu l'autorisation d'exporter du GNL à partir de quatre trains de liquéfaction, ce qui implique la transformation des installations de regazéification en installations de liquéfaction. TOTAL a alors négocié, en fonction de la mise en service des trains de liquéfaction successifs, une adaptation des conditions de rémunération dues à Cheniere, l'opérateur du terminal, pour la réservation de capacité de regazéification.

En **Inde**, TOTAL détient une participation de 26% dans le terminal d'Hazira, dont la capacité de regazéification de gaz naturel a été portée à 6,9 Gm^3/an (244 Gpc/an) en 2013. Ce terminal, situé sur la côte ouest, dans l'État du Gujarat, est un terminal marchand dont les activités couvrent à la fois la regazéification du GNL et le marketing du gaz. Les fortes prévisions de croissance du marché indien conduisent à étudier un projet d'expansion visant à porter la capacité du terminal à 9,7 Gm^3 (343 Gpc/an).

2.2.5. Génération d'électricité

Dans un contexte de croissance de la demande mondiale en énergie électrique, TOTAL a développé un savoir-faire dans la génération d'électricité, notamment au travers de projets de cogénération et de centrales à cycle combiné.

En **Abou Dabi**, la centrale électrique au gaz de Taweelah A1, détenue par la société Gulf Total Tractebel Power Company (20%), associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer. En exploitation depuis 2003, la centrale a une capacité nette de génération d'électricité de 1 600 MW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m^3 par jour. La production est vendue à l'Abu Dhabi Water and Electricity Company (ADWEC) dans le cadre d'un contrat à long terme.

Au **Nigeria**, TOTAL détient un intérêt dans la centrale électrique Afam VI, au travers de sa participation de 10% dans la *joint venture* Shell Petroleum Development Company (SPDC). Cette centrale s'inscrit dans le cadre d'objectifs gouvernementaux de développement de la production électrique et de l'utilisation accrue de la production de gaz naturel pour des usages locaux.

En **Thaïlande**, TOTAL détient 28% de la société Eastern Power and Electric Company Ltd qui exploite la centrale à cycle combiné de Bang Bo, d'une capacité de 350 MW, mise en service en 2003. La production est vendue à l'Electricity Generating Authority of Thailand dans le cadre d'un contrat à long terme.

2.2.6. Production de charbon

Depuis près de trente ans, TOTAL, à travers sa filiale Total Coal South Africa (TCSA), produit et exporte du charbon depuis l'Afrique du Sud, principalement vers l'Europe et l'Asie. En 2014, TCSA a produit 3,3 Mt de charbon.

Le charbon sud-africain, produit par TCSA ou acheté auprès de mines détenues par des tiers, est soit commercialisé localement, soit exporté à partir du port de Richard's Bay, dont TCSA détient 4,8%.

En juillet 2014, TOTAL a signé un contrat de cession de TCSA avec Exxaro, société minière basée en Afrique du Sud. Cette cession reste soumise à l'approbation des autorités compétentes. La finalisation de cette opération devrait intervenir en 2015.

3. Secteur Raffinage-Chimie

Le Raffinage-Chimie constitue un grand pôle industriel regroupant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur, crée le 1er janvier 2012[1] à la suite de la réorganisation des secteurs Aval et Chimie, intègre également les activités de Trading-Shipping.

L'un des dix plus grands producteurs intégrés au monde[2]

2,2 Mb/j de capacité de raffinage au 31 décembre 2014

Parmi les **premiers opérateurs mondiaux** dans le trading de pétrole et de produits pétroliers

2 G$ d'investissements en 2014

50 534 collaborateurs présents

Volumes raffinés

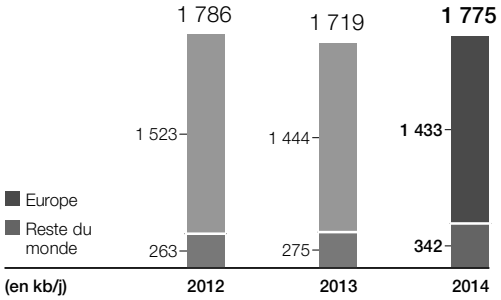

En 2014, les volumes raffinés sont en légère hausse de 3% par rapport à 2013, expliquée essentiellement par le démarrage de la raffinerie SATORP en Arabie Saoudite.

Données financières du secteur Raffinage-Chimie

(en M$)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires hors Groupe	106 124	114 483	117 067
Résultat opérationnel ajusté [a]	2 739	1 766	1 873
Résultat opérationnel net ajusté [a]	2 489	1 857	1 768
Dont Chimie de spécialités	*629*	*583*	*491*

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie s'élève à 2 489 millions de dollars en 2014, en hausse de 34% par rapport à 2013 alors que l'indicateur de marge de raffinage n'augmente que de 4% à 18,7 $/t en 2014 contre 17,9 $/t en 2013. Les plans de synergies et d'efficacité portent leurs fruits et le secteur a su être flexible en Europe pour résister d'abord aux faibles marges du premier semestre puis tirer pleinement profit de l'environnement plus favorable sur la seconde partie de l'année. De plus, l'environnement de la pétrochimie a été porteur en 2014, notamment aux États-Unis.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par le démarrage réussi de SATORP, qui fonctionne à sa pleine capacité depuis août 2014 et constitue une nouvelle plateforme stratégique pour le Groupe.

Le ROACE[3] du secteur Raffinage-Chimie est de 15,0% en 2014, contre 9,2% en 2013 et le secteur est en avance d'un an sur sa feuille de route d'amélioration de rentabilité.

(1) L'information des périodes comparatives antérieures à ce changement a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.
(2) Données sociétés, sur la base des capacités de raffinage et pétrochimie à fin 2013.
(3) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

3.1. Raffinage-Chimie

Les activités Raffinage-Chimie regroupent le raffinage, la pétrochimie ainsi que les activités de chimie de spécialités. La pétrochimie comprend la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques) et les dérivés polymères (polyéthylène, polypropylène, polystyrène, résines d'hydrocarbure). Les activités de chimie de spécialités comprennent la transformation des élastomères et la chimie de métallisation. La dimension des activités du Raffinage-Chimie fait de TOTAL l'un des dix plus grands producteurs intégrés au monde[1].

Dans un contexte de croissance de la demande pétrolière et pétrochimique mondiale portée par les pays non-OCDE et de l'arrivée de nouvelles capacités sur le marché, la stratégie du Raffinage-Chimie repose, outre la priorité donnée à la sécurité et à la protection de l'environnement sur :

- l'adaptation des capacités de production à l'évolution de la demande en Europe en concentrant les investissements en priorité sur les grandes plateformes intégrées ;
- la consolidation de l'outil industriel et la recherche d'opportunités de développement aux États-Unis ;
- le développement des positions de TOTAL en Asie et au Moyen-Orient pour accéder en particulier à des ressources pétrolières et gazières à coût avantageux et bénéficier de la croissance des marchés.

Cette stratégie est soutenue par un effort de différenciation par la technologie et l'innovation dans les produits et procédés, et s'accompagne de la poursuite du recentrage du portefeuille d'activités.

Le Raffinage-Chimie a engagé depuis 2012 un vaste programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de développement des synergies entre ses activités de raffinage et pétrochimie. Quatre priorités industrielles ont en particulier été définies pour les activités de raffinage-pétrochimie : la sécurité, la disponibilité des installations, la maîtrise des coûts et l'efficacité énergétique. Associés aux projets de développement sur les grandes plateformes intégrées, aux effets de périmètre et à la croissance de la chimie de spécialités, ces plans d'actions en cours ont déjà permis de faire progresser le résultat du Raffinage-Chimie et devraient permettre de poursuivre l'amélioration de la rentabilité des opérations en tirant le meilleur parti des actifs du secteur.

En décembre 2014, TOTAL a conclu la cession de sa filiale CCP Composites (100%), acteur dans le secteur des résines composites. En juin 2013, TOTAL a finalisé la vente de son activité Fertilisants (chimie de base) en Europe à travers essentiellement la cession de la totalité de ses actions dans GPN S.A., premier producteur français d'engrais azotés, et dans la société belge Rosier S.A.[2]

Le 2 février 2015, TOTAL a finalisé la cession au groupe Arkema de sa filiale Bostik (100%), spécialisée dans la chimie des adhésifs. Cette cession est consécutive à une offre reçue en septembre 2014. Bostik emploie environ 4 900 salariés avec 48 sites de production dans le monde. En 2014, le chiffre d'affaires de Bostik s'est élevé à 1,5 milliard d'euros (2 milliards de dollars).

3.1.1. Raffinage-pétrochimie

Au 31 décembre 2014, la capacité de raffinage de TOTAL s'est établie à 2 187 kb/j, contre 2 042 kb/j fin 2013 et 2 048 kb/j fin 2012. Les ventes de produits raffinés du Groupe dans le monde (activités de négoce comprises) se sont élevées à 3 769 kb/j en 2014 contre 3 521 kb/j en 2013 et 3 561 kb/j en 2012.

TOTAL détient des participations dans vingt et une raffineries (dont neuf opérées par les sociétés du Groupe) situées en Europe, aux États-Unis, aux Antilles françaises, en Afrique, au Moyen-Orient et en Chine.

Le secteur Raffinage-Chimie gère les activités de raffinage situées en Europe (hors *joint venture* TotalErg en Italie), aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie pour une capacité de 2 098 kb/j à fin 2014, soit 96% de la capacité totale du Groupe[3].

Les activités de pétrochimie sont essentiellement situées en Europe, aux États-Unis, au Qatar, en Corée du Sud et en Arabie Saoudite. Reliées par des *pipelines* aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient, dans la grande majorité, d'une intégration avec les activités de Raffinage.

L'année 2014 a été marquée par la fin de la période de démarrage de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite, désormais pleinement opérationnelle. Ce projet décidé en 2009 permet désormais au Groupe de détenir, aux côtés de Saudi Aramco, une participation dans une des plateformes de raffinage-pétrochimie les plus compétitives au monde.

Par ailleurs, dans le cadre de sa participation dans la société Samsung Total Petrochemicals Co. Ltd (50%) qui opère le site pétrochimique de Daesan, TOTAL a achevé en 2014 la construction de deux nouvelles unités de production d'EVA[4] et d'aromatiques.

Enfin, en Europe, TOTAL a poursuivi le développement de son projet majeur d'investissement lancé en 2013 sur la plateforme d'Anvers en Belgique, et a achevé la modernisation de la plateforme de Normandie en France avec l'entrée en fonction d'une nouvelle unité de désulfuration en août 2014. En février 2015, le Groupe a annoncé un projet d'adaptation de sa raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni afin de la pérenniser.

3.1.1.1. Europe

TOTAL est le premier raffineur en Europe de l'Ouest[5].

L'**Europe de l'Ouest** représente 79% de la capacité de raffinage du Groupe, soit 1 736 kb/j fin 2014 et fin 2013 contre 1 742 kb/j fin 2012. Le Groupe opère huit raffineries en Europe de l'Ouest (une à Anvers en Belgique, cinq en France à Donges, Feyzin, Gonfreville, Grandpuits et la Mède, une au Royaume-Uni à Immingham et une en Allemagne à Leuna) et détient des intérêts dans la raffinerie de Schwedt en Allemagne, de Zeeland aux Pays-Bas et de Trecate en Italie au travers de sa participation dans TotalErg.

Les principaux sites pétrochimiques du Groupe sont situés en Belgique à Anvers (vapocraqueurs, aromatiques, polyéthylène), à Feluy (polyoléfines, polystyrène) et en France à Carling (vapocraqueur, aromatiques, polyéthylène, polystyrène), à Feyzin (vapocraqueur,

(1) Données sociétés sur la base des capacités de production à fin 2013.
(2) La cession ne concernant pas la société Grande Paroisse S.A., TOTAL conserve l'ensemble des obligations liées aux anciennes activités de Grande Paroisse, notamment celles relatives au site AZF de Toulouse.
(3) Le résultat relatif aux actifs de raffinage en Afrique, aux Antilles françaises et de la *joint venture* TotalErg est reporté dans les résultats du secteur Marketing & Services.
(4) Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle.
(5) Données sociétés, sur la base des capacités de raffinage 2013.

aromatiques), à Gonfreville (vapocraqueurs, aromatiques, styrène, polyoléfines, polystyrène) et à Lavéra (vapocraqueur, aromatiques, polypropylène). L'Europe représente 50% de la capacité pétrochimique du Groupe, soit 10 909 kt fin 2014 contre 10 899 kt fin 2013 et 11 803 kt fin 2012. La baisse survenue en 2013 était due essentiellement à la fermeture d'un vapocraqueur sur le site d'Anvers.

– En **France**, où il détient cinq raffineries, le Groupe poursuit l'adaptation de ses capacités de raffinage, le rééquilibrage de ses productions au profit du diesel et l'amélioration de son efficacité opérationnelle dans un contexte de baisse structurelle de la consommation de produits pétroliers en Europe et d'augmentation des excédents d'essence.

  De 2009 à 2014, le Groupe a développé son projet visant à faire évoluer le schéma industriel de la raffinerie de Normandie (Gonfreville) pour le moderniser et rééquilibrer les productions au profit du diesel. À cet effet, les investissements ont permis de réduire la capacité de distillation annuelle de 16 Mt à 12 Mt, d'augmenter la taille de l'unité d'hydrocraquage de coupes gazole lourds et d'améliorer l'efficacité énergétique en réduisant simultanément les émissions de CO_2. L'essentiel du nouveau schéma a été mis en place début 2013 après un grand arrêt complet de la raffinerie et l'ensemble a été finalisé en août 2014 avec la mise en route d'une nouvelle unité de désulfuration des gazoles. Enfin, en novembre 2014, le Groupe a annoncé un projet de modernisation des spécialités de la plateforme Normandie prévoyant une réduction de la capacité de production d'huiles de bases et un investissement sur la ligne de fabrication du polyéthylène linéaire (PEL).

  Parallèlement, le projet de modernisation des activités pétrochimiques de la plateforme de Normandie s'est achevé début 2012. Il a notamment permis d'améliorer l'efficacité énergétique du vapocraqueur et de l'unité de polyéthylène haute densité.

  Dans la pétrochimie, le Groupe a annoncé en septembre 2013 le lancement d'un plan d'investissement pour la plateforme de Carling en Lorraine, afin d'adapter ses capacités et restaurer sa compétitivité. Ce projet prévoit d'y développer de nouvelles activités de production de résines d'hydrocarbures et de polymères et d'arrêter l'activité de vapocraquage au second semestre 2015.

– En **Allemagne**, TOTAL possède des participations dans les raffineries de Leuna (100%) et de Schwedt (16,7%) [1].

  Dans la pétrochimie, en février 2015, le Groupe a finalisé l'acquisition de la majorité des parts de Polyblend, fabricant allemand de *compounds* de polyoléfines, destinés en particulier à l'industrie automobile. Cette acquisition permettra de développer des synergies avec le site de Carling situé à 150 km.

– En **Belgique**, le Groupe a annoncé en 2013 le lancement d'un projet majeur de modernisation de sa plateforme d'Anvers. Ce projet se décompose en deux parties :
  - la construction de nouvelles unités de conversion pour répondre à l'évolution de la demande vers des produits pétroliers plus légers et à très basse teneur en soufre,
  - la construction d'une nouvelle unité convertissant une partie des gaz combustibles récupérés lors du processus de raffinage en matière première pour les unités pétrochimiques.

  Dans le cadre de ce plan de modernisation, deux unités de production parmi les plus anciennes du site ont été arrêtées : un vapocraqueur en 2013 et une ligne de production de polyéthylène en novembre 2014.

  TOTAL a construit à Feluy une unité de fabrication de polystyrène expansé de nouvelle génération qui a démarré en 2014 et dont la production est destinée au marché de l'isolation, actuellement en forte croissance.

  En 2012, TOTAL a acquis 35% de Fina Antwerp Olefins, devenant seul actionnaire de la deuxième usine européenne de production de pétrochimie de base (monomères) [2], renommée Total Olefins Antwerp.

– Au **Royaume-Uni**, en février 2015, TOTAL a présenté un plan pour l'adaptation et la pérennisation de la raffinerie de Lindsey. Outre la fermeture d'une des deux tours de distillation et des unités associées, réduisant ainsi sa capacité de 5 Mt/an, le plan prévoit d'adapter l'outil de conversion, d'optimiser la logistique et de simplifier l'organisation de la raffinerie. Pour cela, un investissement de 50 millions de dollars sera réalisé dans un premier temps, suivi par un effort de 220 millions ces cinq prochaines années pour financer les grands arrêts et les adaptations nécessaires aux évolutions règlementaires.

  En 2013, TOTAL a fermé son site de production de polystyrène de Stalybridge d'une capacité de 70 kt/an, tout en maintenant son activité commerciale de polymères.

– En **Italie**, TotalErg (49%) détient une participation de 24,45% dans la raffinerie de Trecate. La raffinerie de Rome, dans laquelle TotalErg avait une participation de 100%, a été transformée en dépôt en 2012.

3.1.1.2. Amérique du Nord

Les principaux sites du Groupe sont situés au Texas à Port Arthur (raffinerie, vapocraqueur), à Bayport (polyéthylène), à La Porte (polypropylène) et en Louisiane à Carville (styrène, polystyrène).

Sur le même site, à Port Arthur au Texas, TOTAL détient 100% d'une raffinerie d'une capacité de 169 kb/j, ainsi que 40% d'un vapocraqueur (BASF Total Petrochemicals, BTP). Le Groupe s'emploie à renforcer les synergies entre ces deux usines.

L'année 2014 a vu la mise en service d'un nouveau *pipeline* reliant la raffinerie de Port Arthur au terminal de Sun à Nederland, et permettant ainsi un accès facilité à l'ensemble des bruts domestiques, avantagés par rapport au marché international.

À la suite d'investissements d'adaptation de ses fours et de la construction d'un 10e four sur éthane, entré en service en mars 2014, le craqueur de BTP a désormais la possibilité de produire plus de 1 Mt/an d'éthylène, dont plus de 85% sur charges avantagées (principalement éthane, propane, butane). BTP bénéficie ainsi des conditions de marché favorables aux États-Unis. De plus, TOTAL a lancé les études pour la construction d'un nouveau craqueur éthane sur le site de Port Arthur, en synergie avec la raffinerie et le craqueur de BTP. La décision d'investissement devrait être prise en 2016.

3.1.1.3. Asie et Moyen-Orient

TOTAL poursuit ses développements dans les zones de croissance et développe des positions bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières.

En **Arabie Saoudite**, TOTAL et Saudi Arabian Oil Company (Saudi Aramco) ont créé en 2008 une *joint venture*, SAUDI ARAMCO TOTAL Refining and Petrochemical Company (SATORP), détenue à hauteur de 62,5% par Saudi Aramco et de 37,5% par TOTAL, qui a construit et opère une raffinerie à Jubail d'une capacité de 400 kb/j.

(1) Fin 2014, le Groupe a signé une lettre d'intention en vue de la cession de sa participation dans la raffinerie de Schwedt.
(2) Données sociétés, sur la base des capacités de production à fin 2013.

Saudi Aramco possède l'option d'introduire 25% du capital de SATORP en bourse sur le marché saoudien et de conserver ainsi une participation de 37,5%. La mise en service progressive des diverses unités de SATORP s'est déroulée pour l'essentiel en 2013 et les premières expéditions commerciales de produits pétroliers ont eu lieu en septembre 2013. La phase de démarrage s'est achevée avec succès au premier semestre 2014 et la production a atteint sa pleine capacité mi-2014.

Le schéma de cette raffinerie lui permet de traiter des bruts lourds produits en Arabie Saoudite et de vendre des carburants et autres produits légers répondant aux spécifications les plus strictes et en grande partie destinés à l'exportation. La raffinerie est en outre intégrée avec des unités pétrochimiques : unité de paraxylène d'une capacité de 700 kt/an, unité de propylène de 200 kt/an et unité de benzène de 140 kt/an.

En **Chine**, TOTAL détient une participation de 22,4% dans la société WEPEC qui opère une raffinerie située à Dalian et produit également du polypropylène.

Le Groupe est également présent au travers de son usine de polystyrène de Foshan (région de Guangzhou), dont la capacité est de 200 kt/an. Une nouvelle unité de polystyrène *compounds* a été démarrée sur ce site au premier trimestre 2013. En septembre 2014, TOTAL a également démarré avec succès une nouvelle usine de polystyrène à Ningbo dans la région de Shanghai, d'une capacité de 200 kt/an.

Enfin, TOTAL poursuit l'étude d'un projet situé en Mongolie intérieure pour produire des polyoléfines à partir de charbon (se reporter au point 3.1.1.8.1. ci-dessous, Charbon vers polymères).

En **Corée du Sud**, TOTAL possède une participation de 50% dans la société Samsung Total Petrochemicals Co., Ltd. (STC) qui opère le site pétrochimique de Daesan (séparateur de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines). Afin de suivre la croissance des marchés asiatiques, la construction de deux projets majeurs s'est achevée en 2014, permettant de doubler la capacité du site par rapport à celle de 2011. Ainsi, ont été démarrées avec succès respectivement en février et juillet 2014 :

- une nouvelle unité d'EVA d'une capacité d'environ 240 kt/an ; et
- une nouvelle unité aromatique d'une capacité de 1,5 Mt/an de paraxylène et de benzène dont la matière première est fournie par un nouveau séparateur de condensats qui produit également du kérosène (1,5 Mt/an) et du diesel (1,0 Mt/an).

La capacité de production de paraxylène du site a ainsi été portée à 1,8 Mt/an.

En novembre 2014, Samsung, partenaire à 50% dans STC, a annoncé céder 81% de sa participation de la société SGC, société porteuse de ses intérêts dans STC. La clôture de cette opération est envisagée pour mi-2015. TOTAL veillera à ce que ses intérêts d'actionnaire de STC soient respectés et à ce que les conditions de la transition n'aient pas d'impact, au plan industriel comme au plan commercial, sur la marche de la *joint venture*.

Au **Qatar**, le Groupe détient des participations[1] dans deux vapocraqueurs sur base éthane (Qapco, Ras Laffan Olefin Cracker (RLOC)) et quatre lignes de polyéthylène (Qapco, Qatofin) dont l'unité de polyéthylène linéaire basse densité d'une capacité de 450 kt/an de Qatofin à Messaied et une ligne de polyéthylène basse densité d'une capacité de 300 kt/an opérée par Qapco démarrée en 2012.

TOTAL détient une participation de 10% dans la raffinerie de condensats de Ras Laffan, d'une capacité de 146 kb/j. La construction du projet visant à doubler la capacité de la raffinerie a débuté en avril 2014 et devrait s'achever en 2016. Associée à ce projet, une nouvelle unité d'hydrotraitement de diesel est entrée en service en mai 2014.

À **Singapour**, le Groupe a cédé en novembre 2014 son site de production de polystyrène d'une capacité de 95 kt/an.

3.1.1.4. Capacité de raffinage de pétrole brut

Le tableau suivant présente la capacité de raffinage de pétrole brut de TOTAL[a] :

Au 31 décembre

(en milliers de barils par jour)	2014	2013	2012
Neuf raffineries opérées par des sociétés du Groupe			
Normandie (100%)	247	247	247
Provence-La Mède (100%)	153	153	153
Donges (100%)	219	219	219
Feyzin (100%)	109	109	109
Grandpuits (100%)	101	101	101
Anvers (100%)	338	338	338
Leuna (100%)	227	227	227
Lindsey-Immingham (100%)	207	207	207
Port-Arthur (100%)	169	169	169
Sous-total	**1 770**	**1 770**	**1 770**
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations[b]	417	272	278
Total	**2 187**	**2 042**	**2 048**

(a) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.
(b) Quote-part détenue par TOTAL dans les douze raffineries dans lesquelles TOTAL détient des intérêts compris entre 10% et 55% (une aux Pays-Bas, en Allemagne, en Chine, au Qatar, en Arabie Saoudite, en Italie, en Martinique, et cinq en Afrique). En septembre 2014, TOTAL a signé un accord pour céder sa participation de 50% dans la société anonyme de la raffinerie des Antilles en Martinique (SARA). Cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités compétentes.

(1) Participations TOTAL : Qapco (20%) ; Qatofin (49%) ; RLOC (22,5%).

3.1.1.5. Production des raffineries

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette des quantités produites dans les raffineries du Groupe [a] :

(en milliers de barils par jour)	2014	2013	2012
Essences	344	340	351
Carburants pour l'aviation [b]	148	146	153
Gazole et combustibles	787	739	734
Fiouls lourds	134	133	160
Autres produits	329	322	338
Total	**1 742**	**1 680**	**1 736**

(a) Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100% des intérêts d'une raffinerie, la production indiquée représente la quote-part détenue par TOTAL dans la production globale du site.
(b) Avgas, jet fuel et kérosène.

3.1.1.6. Taux d'utilisation des raffineries

Les tableaux suivants présentent les taux d'utilisation des raffineries du Groupe :

Sur brut et autres charges [a] [b]	2014	2013	2012
France	77%	78%	82%
Reste de l'Europe	88%	87%	88%
Amériques	106%	100%	99%
Asie – Moyen-Orient	50%	75%	67%
Afrique	77%	78%	75%
Moyenne	**81%**	**84%**	**86%**

(a) Y compris raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.
(b) Brut + charges à craquer/capacité de distillation en début d'année (2014 : capacité de la raffinerie SATORP prise en compte dès le 1er janvier).

Sur brut [a] [b]	2014	2013	2012
Moyenne	**77%**	80%	82%

(a) Y compris quote-part des raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.
(b) Brut/capacité de distillation en début d'année (2014 : capacité de la raffinerie SATORP prise en compte dès le 1er janvier).

NB : la contribution de Ras Laffan (Moyen-Orient) est prise en compte dans les taux d'utilisation ci-dessus à partir de l'année 2013.

3.1.1.7. Pétrochimie : répartition des principales capacités de production de TOTAL

Au 31 décembre

(en milliers de tonnes)				2014	2013	2012
	Europe	Amérique du Nord	Asie et Moyen-Orient [a]	Total monde	Total monde	Total monde
Oléfines [b]	4 949	1 345	1 498	7 791	7 654	8 039
Aromatiques [c]	2 893	1 512	2 368	6 773	5 635	5 795
Polyéthylène	1 120	445	773	2 338	2 289	2 239
Polypropylène	1 350	1 200	400	2 950	2 895	2 875
Polystyrène	597	700	508	1 805	1 530	1 595
Autres [d]	-	-	63	63	63	358
Total	**10 909**	**5 202**	**5 609**	**21 720**	**20 065**	**20 900**

(a) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Samsung Total Petrochemicals Co., Ltd et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.
(b) Ethylène + Propylène + Butadiène.
(c) Dont Styrène Monomère.
(d) Principalement Monoéthylène Glycol (MEG) et Cyclohexane.

3.1.1.8. Développement de nouvelles voies de production de carburants et polymères

En plus de l'optimisation des procédés existants, TOTAL explore les nouvelles voies de valorisation des ressources carbonées, conventionnelles ou non conventionnelles (gaz naturel, charbon, biomasse, déchets). Un certain nombre de projets novateurs sont à l'étude et consistent à définir l'accès à la ressource (nature, localisation, mode d'approvisionnement, transport), la nature des molécules et des marchés visés (carburants, lubrifiants, pétrochimie, chimie de spécialité), ainsi que le ou les procédés de transformation les mieux adaptés, les plus efficaces et respectueux de l'environnement.

3.1.1.8.1. Charbon vers polymères

TOTAL a développé un savoir-faire sur les différentes filières de valorisation du charbon par gazéification. Ces travaux permettent de mieux comprendre les enjeux technologiques propres à chacun des marchés visés, carburants (par voie Fischer-Tropsch), méthanol, ou méthane de synthèse en particulier sur l'optimisation énergétique, la consommation d'eau et la capture du CO_2.

TOTAL étudie un projet de conversion de charbon en oléfines (CTO) qui serait situé en Mongolie intérieure (Chine) en partenariat avec l'électricien China Power Investment Corporation. Ce projet, d'une

capacité d'environ 800 kt/an d'oléfines intègrerait le procédé novateur MTO/OCP (*methanol to olefins/olefins cracking process*) dont la qualification industrielle a été réussie par le Groupe en 2013 dans l'unité de démonstration de Feluy (Belgique). La *green light* des autorités chinoises (inscription officielle au Plan) a été obtenue en novembre 2013. Le projet prévoit désormais de soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement son rapport d'impact environnemental (EIA) mi-2015 ; cette étape sera suivie du lancement des études approfondies (FEED).

3.1.1.8.2. Gaz naturel vers liquides

TOTAL continue de développer son savoir-faire dans le domaine de la conversion du gaz naturel en carburant. Pour des projets de grande taille (supérieurs à 10 kbep/j), TOTAL maintient une compétence sur les schémas de conversion les plus efficaces et s'intéresse à de nouvelles voies d'activation du gaz. TOTAL étudie également les concepts petite-échelle, notamment comme solution au gaz torché.

3.1.1.8.3. Biomasse vers polymères

TOTAL est actif dans le développement de procédés consacrés ou participants à la conversion de biomasse en polymères. Il s'agit principalement du développement d'une technologie de production d'acide polylactique (PLA) dans le cadre de Futerro, co-entreprise avec Galactic, un producteur d'acide lactique ainsi que du développement d'une technologie de déshydratation de bio-alcools en oléfines (des monomères pour la fabrication des grands polymères conventionnels), en collaboration avec l'IFPen/Axens. Des projets sont à l'étude sur la base de ces technologies.

3.1.1.8.4. Biomasse vers carburants

En Europe, TOTAL est producteur de biocarburant, notamment d'huiles végétales hydrogénées pour incorporation dans le diesel, et d'éther produit à partir d'éthanol et isobutène pour incorporation dans les essences.

TOTAL est également membre du consortium *BioTfuel* qui vise à la mise au point d'une chaine de conversion de la lignocellulose en produits liquides fongibles et non soufrés, par voie de gazéification et synthèse via le procédé Fischer-Tropsch. Afin de bénéficier des économies d'échelle, il est prévu de pouvoir transformer la charge lignocellulosique en mélange avec des ressources fossiles. Ce développement passe par une première étape de démonstration pilote située sur le site de Dunkerque en France et dont la construction a été lancée en septembre 2014.

En 2014, le Groupe a incorporé :

- Dans les essences, 473 kt d'éthanol[1] dans ses raffineries européennes et plusieurs dépôts[2],
- Dans les gazoles, 1 800 kt d'EMHV ou d'HVO[3] dans ses raffineries européennes et plusieurs dépôts[2].

3.1.2. Chimie de Spécialités

Les activités de chimie de spécialités comprennent la transformation des élastomères (Hutchinson) et la chimie de métallisation (Atotech). Elles servent essentiellement les marchés de l'automobile, de la construction, de l'électronique, de l'aéronautique et des biens de consommation courante où la stratégie marketing, l'innovation et la qualité du service à la clientèle sont des atouts majeurs. Le Groupe commercialise des produits de spécialités dans plus de soixante pays et poursuit un objectif de développement combinant croissance organique et acquisitions ciblées. S'inscrivant dans une démarche de développement durable, ce développement est axé sur les marchés en forte croissance et la commercialisation de produits innovants à forte valeur ajoutée.

Le chiffre d'affaires mondial consolidé de ces activités de chimie de spécialités (hors Bostik) se monte à 4,4 milliards d'euros en 2014 (5,9 milliards de dollars), en hausse de 6% par rapport à 2013 et de 7% par rapport à 2012.

Le 2 février 2015, TOTAL a finalisé la cession au Groupe Arkema de sa filiale Bostik (100%), spécialisée dans la chimie des adhésifs. Cette cession est consécutive à l'offre reçue en septembre 2014. Bostik emploie environ 4 900 salariés avec 48 sites de production dans le monde. En 2014, le chiffre d'affaires de Bostik s'est élevé à 1,5 milliard d'euros (2 milliards de dollars).

3.1.2.1. Transformation des élastomères

Hutchinson conçoit et fournit des solutions innovantes et sur-mesure pour accompagner les constructeurs automobiles, aéronautiques et les grands industriels (défense, énergie) dans le monde. La société, qui se positionne parmi les leaders mondiaux[4], développe principalement des systèmes de contrôle des vibrations, de gestion des fluides et des solutions d'étanchéité qui allient performance et efficacité énergétique.

Pour servir ses clients, Hutchinson dispose de plus de quatre-vingt-dix sites de production dans le monde avec un effectif de 28 900 personnes.

Le chiffre d'affaires d'Hutchinson s'est établi à 3,5 milliards d'euros en 2014 (4,6 milliards de dollars), en hausse de 6% par rapport à 2013.

Cette croissance est due à une bonne performance sur les marchés automobile mondiaux, notamment auprès des constructeurs allemands et asiatiques. En juillet 2013, Hutchinson a constitué une *joint venture* avec la société japonaise Nichirin sur le segment des flexibles de freins pour l'automobile à Palamos (Espagne).

Hutchinson a également réalisé une bonne performance en 2014 sur ses autres marchés, notamment sur celui de l'aéronautique civile et des hélicoptères. Pour renforcer sa position, Hutchinson a acquis fin 2012, la société canadienne Marquez spécialisée dans les circuits d'air conditionné composites. Par ailleurs, en juillet 2013, Hutchinson a acquis Gasket International (spécialisée dans la production d'éléments d'étanchéité pour vannes) pour renforcer son offre pour le marché du pétrole et du gaz.

Depuis 2014, toutes les entités (qui opéraient jusqu'à présent sur leurs marchés sous 26 noms différents) s'affichent désormais avec la marque commerciale unique Hutchinson, pour plus de cohérence et de visibilité.

---

(1) Y compris éthanol contenu dans l'ETBE (Ethyl-tertio-butyl-éther) et biométhanol contenu dans le bio-MTBE (Méthyl-tertio-butyl-éther), exprimés en équivalent éthanol et biométhanol. La référence pour les teneurs bio de l'ETBE et du bio-MTBE est la directive européenne Renewable Energy Directive.
(2) Zeeland Refinery inclus (à hauteur de la participation TOTAL).
(3) EMHV : Ester méthylique d'huile végétale. HVO : huile végétale hydrotraitée.
(4) Données sociétés, sur la base du chiffre d'affaires consolidé en 2014.

3.1.2.2. Métallisation

Atotech est le premier acteur mondial sur les technologies de métallisation[1]. Son activité est répartie entre le marché de l'électronique (circuits imprimés, semi-conducteurs) et les applications générales de traitement de surface (automobile, construction, ameublement).

Atotech dispose de dix-sept sites de production dans le monde, dont sept en Asie, six en Europe, trois en Amérique du Nord et un en Amérique du Sud.

Le chiffre d'affaires d'Atotech s'est établi à 0,95 milliard d'euros en 2014 (1,3 milliard de dollars), en hausse de 7% par rapport à 2013, grâce principalement à la croissance des ventes d'équipements de métallisation pour le marché de l'électronique.

En 2014, Atotech a poursuivi avec succès sa stratégie de différenciation s'appuyant, d'une part, sur un service complet offert à ses clients en termes d'équipement, de procédés, de conception d'installations et de produits chimiques et, d'autre part, sur la mise au point de technologies innovantes et « vertes » qui réduisent l'impact sur l'environnement. Cette stratégie s'appuie sur une couverture géographique mondiale assurée par des centres techniques situés à proximité des clients.

Atotech entend poursuivre son développement en Asie où il réalise déjà environ 67% de son chiffre d'affaires mondial.

Afin de renforcer sa position sur le marché de l'électronique, Atotech a pour projet d'augmenter et de moderniser sa capacité de production en Asie avec deux grands projets en Malaisie et Chine. Ces deux projets s'inscrivent également dans la stratégie de réduction des coûts en relocalisant la production au plus proche des marchés.

3.2. Trading-Shipping

Les activités de Trading-Shipping ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe et comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers et raffinés nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

Le Trading-Shipping exerce ses activités mondialement à travers plusieurs filiales détenues à 100% par le Groupe, dont TOTSA Total Oil Trading S.A., Atlantic Trading & Marketing Inc., Total Trading Asia Pte, Total Trading and Marketing Canada L.P., Total European Trading, et Chartering & Shipping Services S.A.

3.2.1. Trading

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les principaux opérateurs mondiaux, notamment dans le trading de pétrole brut et de produits raffinés. Les volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits raffinés se sont établis à 4,9 Mb/j en 2014.

Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut et les ventes de produits raffinés pour le Trading du Groupe au titre des trois derniers exercices.

Ressources et débouchés de pétrole brut et ventes de produits raffinés du Trading [a]

(en kb/j)	2014	2013	2012
Production mondiale de liquides du Groupe	**1 034**	**1 167**	**1 220**
Achats Trading à l'Exploration-Production	791	916	976
Achats Trading à des tiers	2 227	1 994	1 904
Total des ressources Trading	**3 018**	**2 910**	**2 880**
Ventes Trading aux secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services	1 520	1 556	1 569
Ventes Trading à des tiers	1 498	1 354	1 311
Total des débouchés Trading	**3 018**	**2 910**	**2 880**
Total des ventes Trading de produits raffinés	**1 854**	**1 628**	**1 608**

(a) Y compris condensats.

(1) Données sociétés, sur la base du chiffre d'affaires consolidé en 2014.

Le Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de Trading, TOTAL utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie (*futures*, *forwards*, *swaps*, options) visant à adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut et des produits raffinés. Ces opérations sont conduites avec des contreparties variées.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés de Trading-Shipping sont présentées dans les notes 30 (Instruments dérivés d'énergie et assimilés, *swaps* de taux de fret) et 31 (Risques de marché) de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence (point 7. du chapitre 10).

Toutes les activités de Trading du Groupe sont exercées dans le cadre d'une politique rigoureuse de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

		2014	2013	2012	2014/13	min 2014		max 2014	
Brent ICE - 1st Line [a]	($/b)	99,45	108,70	111,68	-8,5%	57,33	(29 déc.)	115,06	(19 juin)
Brent ICE - 12th Line [b]	($/b)	98,30	103,04	106,66	-4,6%	65,50	(16 déc.)	109,19	(24 juin)
Backwardation time structure (12th-1st)	($/b)	1,15	5,67	5,01	-79,7%	7,00	(13 juin)	-8,37	(30 déc.)
WTI NYMEX - 1st Line [a]	($/b)	92,91	98,05	94,15	-5,2%	53,27	(24 juin)	107,26	(02 jan.)
WTI vs. Brent 1st Line	($/b)	-6,54	-10,66	-17,53	-38,7%	-14,95	(13 jan.)	1,11	(27 nov.)
Gasoil ICE -1st Line [a]	($/t)	840,09	918,98	953,42	-8,6%	512,25	(30 déc.)	940,75	(01 jan.)
ICE Gasoil vs ICE Brent	($/b)	13,31	14,65	16,30	-9,1%	6,85	(12 juin)	18,00	(28 nov.)
VLCC Ras Tanura Chiba - BITR [c]	($/t)	13,32	11,83	12,82	12,7%	8,98	(30 mai)	22,64	(17 déc.)

(a) 1st Line : cotation sur ICE (Intercontinental Exchange) ou NYMEX (New York Mercantile Exchange) Futures pour livraison sur le mois M+1.
(b) 12th Line : cotation sur ICE Futures pour livraison sur le mois M+12.
(c) VLCC : Very Large Crude Carrier. BITR : Baltic International Tanker Routes.

En 2014, les activités Trading ont été affectées par l'environnement économique et la situation du marché pétrolier au niveau mondial comme décrit ci-dessous.

L'excédent croissant de l'offre sur le marché pétrolier mondial a entraîné une baisse régulière des prix à partir du milieu de l'année, pour atteindre plus de -40% en fin d'année. En raison de cet excédent, les prix du brut sont passés d'une situation de *backwardation*(1) au premier semestre de l'année à une situation de *contango* par la suite. Cet excédent s'explique par une croissance solide et continue de la production de brut en Amérique du Nord en 2014, qui a largement dépassé la faible croissance de la demande mondiale de pétrole. L'Amérique du Nord a accéléré la construction des infrastructures (*pipelines* et ferroviaires) assurant le transport des stocks grandissants du centre du continent et du sud-ouest du Texas vers des raffineurs situés sur la côte américaine du golfe du Mexique et la côte est des États-Unis.

Dans un contexte économique mondial moins favorable, la croissance de la demande pétrolière mondiale a ralenti (de +1,2 Mb/j(2) en 2013 à +0,5 Mb/j(2) en 2014), en raison notamment de l'affaiblissement de la croissance dans le secteur des liquides de gaz naturel (LGN) aux États-Unis, du tassement de la croissance de la demande de gazole à l'est de Suez et en Europe, ainsi que du fléchissement de la croissance de la demande d'essence aux États-Unis et au Moyen-Orient. La demande de fioul a poursuivi son déclin à la fois dans la consommation à terre et dans les soutes maritimes. La vague de froid extrême qui a touché l'Amérique du Nord au premier trimestre 2014 a stimulé la demande de gazole mais a pénalisé la demande d'autres produits (en particulier les LGN) car ce phénomène a ralenti l'activité économique. En Europe, les températures clémentes enregistrées au premier trimestre 2014 ont diminué la consommation de gazole. Le ralentissement de l'activité économique et la baisse d'activité des charbonnages et du transport de charbon a réduit l'utilisation de gazole en Chine. Au Moyen-Orient, la consommation de gazole et d'essence a baissé car le développement du conflit dans le nord de l'Irak a notamment interrompu l'approvisionnement des consommateurs locaux.

L'offre pétrolière mondiale estimée a progressé de +1,6 Mb/j en 2014 (contre +0,6 Mb/j en 2013). La production non-OPEP a augmenté d'environ +1,9 Mb/j, avec une hausse de +1,6 Mb/j en Amérique du Nord (États-Unis, Canada et Mexique), +0,2 Mb/j en Amérique latine, et +0,1 Mb/j en mer du Nord. Dans les autres régions, la production a soit décliné, soit stagné. La production de pétrole brut de l'Opep a continué de se contracter (-0,3 Mb/j contre -1,0 Mb/j en 2013), les pertes enregistrées en Libye et en Irak n'ayant pas été compensées par les augmentations générées dans les autres pays membres. Pendant l'essentiel de l'année, une capacité de production de pétrole brut d'environ 2,5 Mb/j a été rendue indisponible dans plusieurs pays de l'Opep et hors Opep en raison du contexte politique, des conflits et des sanctions imposées à certains pays. La production saoudienne a été stable en 2014 par rapport à 2013, à environ 9,6 Mb/j.

En 2014, le surplus de l'offre par rapport à la demande s'est accentué pour atteindre +1,0 Mb/j contre +0,1 Mb/j en 2013, la croissance de l'offre ayant largement dépassé celle de la demande. Ce déséquilibre a contribué à la chute de prix dans le deuxième semestre de l'année.

Au premier semestre, les prix prompt du Brent sur l'ICE (1st Line) ont fluctué principalement entre 105 $/b et 110 $/b, avec un pic à 115,1 $/b mi-juin pour une moyenne de 109 $/b sur le premier semestre. Par la suite, les prix du Brent sur ICE ont connu une chute régulière pour tomber à 57,3 $/b le 31 décembre et la baisse s'est poursuivie en janvier 2015 avant que le cours ne remonte vers 60 $/b en février. Avec la chute des prix, la structure de prix du Brent sur ICE est passée d'une situation de *backwardation* à une situation de *contango*, soutenant le stockage commercial de pétrole brut et l'amélioration des marges de raffinage au second semestre 2014.

Le développement continu de l'infrastructure ferroviaire et de *pipelines* aux États-Unis, destiné à transférer l'excédent croissant du centre du continent vers les raffineries du littoral, a contribué à la forte réduction de l'écart de prix entre le WTI et le Brent en 2014

(1) La *backwardation* se définit comme la situation de marché où le prix futur pour la livraison d'une denrée est inférieur au prix au comptant (spot). Le *contango* est la situation inverse.
(2) Estimations TOTAL.

(de -10,7 $/b en 2013 à -6.5 $/b en 2014). Le lancement du *pipeline* Marketlink reliant Cushing (Oklahoma) et le golfe du Mexique au Texas, entre janvier et avril 2014, ainsi que la mise en service d'autres *pipelines* de la région du Permian dans l'ouest du Texas vers le golfe du Mexique aux troisième et quatrième trimestres ont contribué à restaurer l'équilibre sur le marché de brut du centre des États-Unis. Le WTI a présenté un différentiel de seulement -3.9 $/b par rapport au Brent au quatrième trimestre 2014.

Tandis que la capacité mondiale de raffinage a progressé d'environ +1,3 Mb/j en 2014, les traitements estimés de bruts n'ont augmenté que de +0,6 Mb/j, pénalisés par le ralentissement de la croissance de la demande et par des marges de raffinage dégradées hors Amérique du Nord au premier semestre. Les marges ont progressé avec le basculement des prix du brut vers une situation de *contango*, ce qui a permis de légèrement augmenter des traitements au second semestre 2014 par rapport à 2013. L'essentiel des nouvelles capacités de raffinage a été concentré en Chine (+0,9 Mb/j) et au Moyen-Orient (+0,5 Mb/j). Structurellement robustes, les marges de raffinage aux États-Unis ont poussé les raffineurs locaux à maximiser leurs traitements pour atteindre des taux de traitements exceptionnellement élevés, entraînant un haut niveau d'exportations de gazole. La prime du gazole vs. Brent (ICE) au nord-ouest de l'Europe a débuté l'année à un niveau soutenu en raison de la baisse des températures en Amérique du Nord, mais s'est ensuite affaissée considérablement en milieu d'année en raison de la faiblesse de la demande et d'une offre internationale importante. Elle a clôturé l'année en bien meilleure position, fortifiée par un renforcement de la demande alors que l'offre baissait à la suite des arrêts de raffineries pour maintenance.

3.2.2. Shipping

Le Shipping assure le transport maritime du pétrole brut et des produits raffinés nécessaires au développement des activités du Groupe. Ces besoins sont satisfaits par un recours équilibré au marché *spot* et à l'affrètement à temps. Il maintient une politique rigoureuse de sécurité, grâce en particulier à une sélection stricte des navires qu'il affrète. Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise, comme un certain nombre de compagnies pétrolières et d'armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations du marché.

Le Shipping a réalisé près de 3 000 affrètements au cours de l'exercice 2014, pour un volume transporté d'environ 122 millions de tonnes de pétrole brut et produits raffinés contre 115 millions de tonnes en 2013. Au 31 décembre 2014, la flotte affrétée à temps, en moyen ou long terme, est composée de quarante-huit navires (en incluant sept navires GPL), dont aucun n'est à simple coque. La moyenne d'âge de cette flotte est de moins de six ans.

Coût de fret moyen de trois routes représentatives du transport de Brut

		2014	2013	2012	min 2014		max 2014	
VLCC Ras Tanura Chiba-BITR [(a)]	($/t)	13,32	11,83	12,82	8,98	(30 mai)	22,64	(17 déc.)
Suezmax Bonny Philadelphia-BITR	($/t)	16,29	13,41	14,44	11,36	(13 fev.)	31,83	(19 nov.)
Aframax Sullom Voe Wilhemshaven-BITR	($/t)	8,46	7,02	6,48	6,44	(7 mars)	17,01	(22 jan.)

(a) VLCC : Very Large Crude Carrier (grand pétrolier transporteur de brut). BITR : Baltic International Tanker Routes.

Le marché 2014 du shipping a connu un rétablissement des activités de transport de pétrole qui a été particulièrement marqué pour les plus grandes tailles de navires. Les navires transporteurs de produits pétroliers de taille moyenne ont connu pour leur part une conjoncture moins favorable bien que la fin d'année ait été meilleure. Lors de la seconde moitié de 2014, les soutes (fioul marin) ont subi un fort décrochage entrainé par la baisse des prix du brut, améliorant substantiellement les résultats des armateurs. Les coûts de transport n'ont finalement que peu bénéficié de cette situation.

La demande mondiale de transport de brut s'est maintenue en 2014, après une contraction lors de l'année 2013. La diminution des importations nord-américaines, due à la forte augmentation des productions locales a été compensée par la croissance des besoins de transport en Asie. Ce continent a continué à diversifier ses approvisionnements à partir de zones lointaines (Amérique du Sud, Afrique de l'Ouest). Dans le même temps, la croissance de la flotte s'est ralentie à un niveau que l'on n'avait pas observé depuis plusieurs années. Ce contexte a rééquilibré l'offre par rapport à la demande ce qui s'est traduit par le retour d'une forte volatilité et des taux de fret en moyenne supérieurs à 2013.

Concernant le marché du transport maritime de produits pétroliers, la situation a continué à être globalement bonne sur les grosses tailles de navires qui ont bénéficié pleinement de l'allongement des voyages. D'une part, les arbitrages à destination de l'Asie et notamment des flux de naphta depuis l'Europe ont continué au même rythme que 2013 ; d'autre part les exports des nouvelles raffineries du Moyen et de l'Extrême-Orient ont participé à une bonne croissance de la demande. La situation a été plus mitigée pour les tailles moyennes de pétroliers pour lesquelles les livraisons de nouveaux navires ont été importantes.

4. Secteur Marketing & Services

Le Marketing & Services, créé le 1er janvier 2012 à la suite de la réorganisation des secteurs Aval et Chimie, comprend les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que, depuis le 1er juillet 2012, l'activité Énergies Nouvelles [1].

Des positions historiquement fortes en Europe de l'Ouest [2]	Le premier distributeur sur le continent africain [3]	14 829 stations-service au 31 décembre 2014 (hors stations AS24)	1,8 G$ d'investissements en 2014	28 107 collaborateurs présents

Ventes de produits raffinés en 2014 [a]

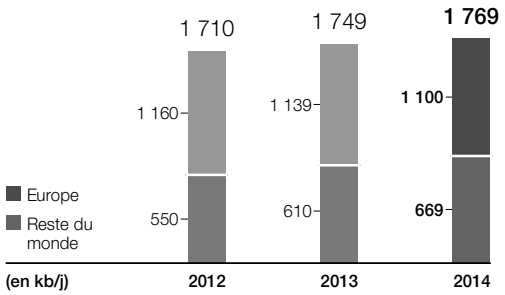

(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage et y compris quote-part dans TotalErg.
(b) Reste du monde : Afrique, Moyen-Orient, Amériques, Asie.

Les volumes de vente de 2014 sont en légère hausse par rapport à 2013, tirés par la hausse des ventes dans les zones en croissance (notamment l'Afrique et le Moyen-Orient) qui compensent la baisse des ventes en Europe due principalement aux conditions climatiques.

Données financières du secteur Marketing & Services

(en M$)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires hors Groupe	106 509	110 873	111 281
Résultat opérationnel ajusté [a]	1 709	2 152	1 740
Résultat opérationnel net ajusté [a]	1 254	1 554	1 069
Dont Énergies nouvelles	*10*	-	*(212)*

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur.

Sur l'année 2014, le chiffre d'affaires hors Groupe du secteur Marketing & Services s'est établi à 106 milliards de dollars, en baisse de 4% par rapport à 2013.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services en 2014 s'élève à 1 254 millions de dollars, en baisse de 19% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique principalement par un effet comptable de -100 millions de dollars sur la valorisation des positions de couverture du risque de prix au quatrième trimestre, ainsi que par l'impact des conditions climatiques sur les ventes du premier semestre en Europe et des marges plus basses en 2014, dans les réseaux européens essentiellement.

Le ROACE [4] du secteur Marketing & Services est de 13,3% en 2014 contre 16,1% en 2013.

Ventes de produits en 2014 par zone géographique : 1 769 kb/j [a]

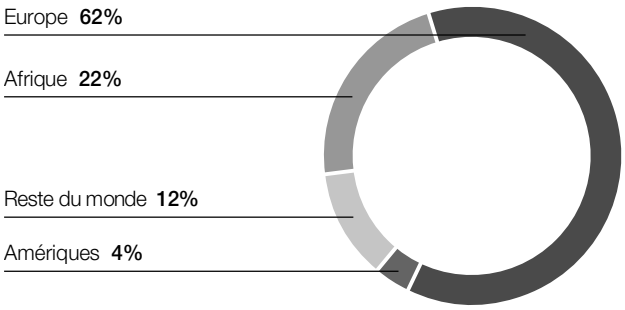

(a) Hors négoce international et ventes massives Raffinage et y compris quote-part dans TotalErg.

(1) L'information des périodes comparatives antérieures à ces changements a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.
(2) Données publiées par les sociétés, sur la base des quantités vendues en 2014.
(3) PFC Energy et données Société en 2014.
(4) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

4.1. Marketing & Services

Depuis le 1er Janvier 2012, le Marketing & Services forme un ensemble cohérent et dédié au développement des activités de distribution de produits pétroliers (et des services associés) de TOTAL dans le monde. Présent dans plus de 150 pays[1], le M&S porte l'image de la marque TOTAL auprès de ses clients, particuliers et professionnels. L'effort publicitaire conséquent, les dépenses en R&D importantes et le plan ambitieux de transformation numérique contribuent à développer une offre visible, moderne et offensive de la marque TOTAL auprès de ses clients.

Le M&S poursuit une stratégie de développement volontariste, essentiellement organique, avec un repositionnement géographique vers les zones de croissance. Ce repositionnement est accéléré par la cession de certaines activités en Europe (vente en cours de la filiale de commercialisation de GPL en France et de l'activité GPL/commerce général en Suisse).

TOTAL est l'un des principaux distributeurs de produits pétroliers en Europe de l'Ouest[2] et le premier distributeur[3] sur le continent africain.

Les trois principaux domaines d'activité du M&S sont :

- Le réseau avec un peu plus de 15 500 stations-service. Le M&S consolide ses positions dans les zones matures d'Europe de l'Ouest et accélère son développement dans les marchés à forte croissance. La part de marché du réseau en Afrique est passée de 15% en 2012 à 18% en 2014.
- La production et la commercialisation de lubrifiants, domaine dans lequel le M&S élargit ses partenariats à l'international pour soutenir la croissance de ses positions. La part de marché mondiale du M&S est passée de 4,2% en 2012 à 4,5%[4] en 2014.
- La distribution de produits et de services destinés aux marchés professionnels. TOTAL est ainsi un acteur majeur sur le marché des carburants pour l'aviation, des fluides spéciaux, des bitumes, des combustibles lourds, des soutes marines et du GPL.

Dans le cadre de ses activités, le M&S détient des participations dans cinq raffineries en Afrique, une en Europe au travers de sa participation dans TotalErg (49%) et une aux Caraïbes via sa participation de 50% dans la SARA (Société anonyme de la raffinerie des Antilles), en cours de cession.

4.1.1. Ventes de produits raffinés

Le tableau suivant présente les ventes de produits raffinés du Groupe par zone géographique :

(en milliers de barils par jour)	2014	2013	2012
Europe	1 100	1 139	1 160
France	547	575	566
Europe hors France	553	564	594
Amériques	78	86	53
Afrique	380	326	307
Reste du monde[a]	211	198	190
Total hors négoce international et ventes massives raffinage	**1 769**	**1 749**	**1 710**
Négoce international	1 385	1 155	1 161
Ventes massives raffinage[b]	615	617	690
Total y compris négoce international et ventes massives raffinage	**3 769**	**3 521**	**3 561**

(a) Inclus Asie-Pacifique et Moyen-Orient.
(b) Retraitements des ventes Approvisionnement/Échange UK sur les années 2012 et 2013.

Pour les données sur les biocarburants, se reporter au point 3.1.1.8. du chapitre 2.

4.1.2. Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente le nombre de stations-service du Groupe :

Au 31 décembre	2014	2013	2012
Europe[a]	8 557	8 875	9 111
France[b]	3 727	3 813	3 911
Europe hors France	4 830	5 062	5 200
dont TotalErg	2 749	3 017	3 161
Afrique	3 991	3 726	3 601
Reste du monde[c]	2 281	2 219	2 013
Réseau AS24	740	731	700
Total	**15 569**	**15 551**	**15 425**

(a) Hors réseau AS24.
(b) Stations-service sous les marques TOTAL, Total Access, Elf et Elan.
(c) Inclus Amériques, Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

4.1.3. Europe

En Europe, le Groupe poursuit l'optimisation de ses activités Marketing tout en se développant sur les marchés et les segments en croissance.

En **Europe de l'Ouest**, TOTAL dispose d'un réseau de plus de 8 500 stations-service[5], réparties entre la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, et l'Italie. TOTAL reconquiert des parts de marché (+1%[4] entre 2012 et 2014) par le développement d'une offre de produits et de services innovants et diversifiés.

(1) Y compris via des distributeurs nationaux.
(2) Données sociétés, sur la base des quantités vendues en 2014.
(3) PFC Energy et données Société en 2014.
(4) Données Société.
(5) Hors réseau AS24.

En **France**, le réseau de stations-service bénéficie d'un maillage dense avec 1 570 stations à la marque TOTAL, plus de 650 stations à la marque Total Access (concept de stations-service alliant des prix bas à la qualité des carburants et des services de la marque TOTAL) ainsi que près de 1 500 stations à la marque Elan, essentiellement localisées en zone rurale. Depuis son lancement en 2011, Total Access a permis de regagner plus de 2% [1] de parts de marché.

De plus, TOTAL commercialise une offre de carburants et de services élargie auprès des 131 000 flottes de véhicules (soit 1,9 millions de porteurs de cartes GR).

TOTAL détient des participations dans vingt-huit dépôts en France dont cinq opérés par les sociétés du Groupe.

En **Allemagne**, TOTAL est le quatrième opérateur du pays et poursuit la croissance de son réseau. Avec plus de 1 160 stations-service à fin 2014, le Groupe a gagné 1% de parts de marché en deux ans.

En **Italie**, TOTAL détient une participation de 49% dans TotalErg, qui dispose de près de 2 800 stations-service et se positionne comme quatrième opérateur dans le pays. Dans le cadre de l'optimisation de ses actifs, TotalErg a arrêté la production de la raffinerie de Rome fin 2012. Le site a été converti en pôle de stockage de produits pétroliers.

Pour distribuer ses produits de spécialité, le Groupe bénéficie d'un vaste maillage au sein du continent européen et s'appuie sur de nombreuses unités industrielles pour la fabrication de lubrifiants (principalement Rouen en France et Ertvelde en Belgique), de fluides spéciaux (Oudalle en France) et de bitumes (Brunsbüttel en Allemagne).

En **Europe du Nord**, **Centrale et Orientale**, TOTAL a accéléré la croissance de ses positions en 2014 sur les marchés porteurs d'Europe de l'Est, en particulier dans les domaines des lubrifiants et des bitumes de spécialité.

En Europe, TOTAL est un acteur majeur des cartes pétrolières avec près de 3,3 millions de cartes émises.

Avec la carte AS24, TOTAL vise une clientèle de transporteurs routiers dans vingt-neuf pays européens. Fort d'un réseau de plus de 740 stations service, AS24 devrait continuer sa croissance principalement autour du bassin méditerranéen et en Europe de l'Est, ainsi qu'au travers de son offre péage couvrant près de vingt pays.

4.1.4. Afrique – Moyen-Orient

TOTAL est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain et dans certains pays du Moyen-Orient, avec en moyenne 16% [2] de parts de marché en 2014. Sur ces marchés en forte croissance, le Groupe a étendu la couverture de son réseau, passant de 4 500 stations-service en 2013 à 4 800 en 2014, réparties dans près de cinquante pays. Le Groupe opère des réseaux importants notamment en Afrique du Sud, en Turquie, au Nigeria, au Kenya, en Égypte et au Maroc.

En **Égypte**, TOTAL a acquis les activités réseau de stations-service et de commerce général de Shell et Chevron en 2013, permettant au Groupe de devenir en 2014 le deuxième opérateur privé sur le plus gros marché d'Afrique avec 14% de part de marché réseau [3].

En **Jordanie**, TOTAL poursuit le développement de son réseau de stations-service et de ses activités de commerce général à la suite de l'acquisition en 2012 d'une licence de distribution qui a permis d'atteindre une part de marché de 33,8% [4] en 2014 (soit 159 stations-service).

En **Côte d'Ivoire**, au **Sénégal** et au **Burkina Faso**, le M&S a acquis en 2014 des réseaux de pétroliers indépendants pour accroitre ses parts de marché dans ces pays.

Enfin, pour renforcer son empreinte locale, le M&S a entamé un processus d'ouverture du capital de certaines filiales à des investisseurs régionaux, notamment au Maroc et au Sénégal.

TOTAL poursuit sa stratégie de croissance des produits de spécialités en Afrique – Moyen-Orient. Le M&S, qui s'appuie notamment sur l'usine de production de lubrifiants de Dubaï, a mis en service de nouvelles usines de ce type en 2012 en Égypte et en 2013 en Arabie Saoudite.

Par ailleurs, TOTAL devient un partenaire de référence pour les clients miniers en Afrique en fournissant des solutions d'approvisionnement et de gestion des carburants et de lubrifiants.

Enfin, TOTAL a poursuivi le développement de ses solutions solaires *Awango by Total*, en étendant son offre à quatre nouveaux pays du continent africain en 2014 (se reporter au point 3.4. du chapitre 7).

4.1.5. Asie-Pacifique

À fin 2014, TOTAL est présent dans vingt pays de la zone Asie-Pacifique et continue de renforcer ses positions dans la distribution de carburants et produits de spécialités. TOTAL opère des réseaux de stations-service en Chine, au Pakistan, aux Philippines, au Cambodge, en Indonésie et est un acteur important dans les îles du Pacifique. Le réseau du Groupe a poursuivi son expansion et a atteint un peu plus de 1 000 stations-service fin 2014. Les ventes de lubrifiants terrestres dans la zone ont augmenté de 2,5% en 2014 par rapport à 2013.

En **Chine**, le Groupe opère près de 200 stations-service à fin 2014 au travers de deux *joint ventures* avec Sinochem et une filiale détenue à 100%. En octobre 2013, le Groupe a inauguré sa troisième usine de production de lubrifiants en Chine. Cette usine de pointe, située à Tianjin, dispose d'une capacité de 200 kt/an.

Au **Pakistan**, l'acquisition par TOTAL, avec son partenaire local PARCO, du réseau de distribution de Chevron est en cours de réalisation. Cette acquisition devrait élargir le réseau de TOTAL de plus de 500 stations-service et renforcer les capacités de distribution et de logistique du Groupe au Pakistan.

À **Singapour**, dotée d'une capacité de 310 kt/an, une des plus importantes usines de production de lubrifiants du Groupe est actuellement en construction. Le démarrage des opérations est prévu pour mi-2015.

En **Inde**, TOTAL continue de renforcer ses positions dans les lubrifiants et le GPL avec l'extension de son réseau GPL à 48 stations. TOTAL a inauguré en 2012 son premier centre technique en dehors de l'Europe pour les lubrifiants, bitumes, fluides spéciaux et additifs.

(1) Données Société.
(2) Part de marché dans les pays où le Groupe est présent, données sociétés 2013 sur la base des quantités vendues.
(3) PFC Energy 2013.
(4) Données Société.

Au **Vietnam**, TOTAL continue de renforcer sa présence dans les produits de spécialités. Le Groupe est devenu l'un des leaders du marché vietnamien du GPL à la suite de l'acquisition de Vinagas en 2012.

4.1.6. Amériques

Sur le périmètre des **Amériques**, TOTAL est directement présent au travers de filiales de distribution dans plus d'une vingtaine de pays et indirectement (au travers de distributeurs) dans une vingtaine d'autres. TOTAL y opère un nombre important d'unités industrielles : production de lubrifiants, stockage et conditionnement de GPL notamment. Depuis 2012, le Groupe a par ailleurs ouvert de nouvelles filiales de distribution en Colombie, au Pérou et en République dominicaine, en 2012, 2013 et 2014, respectivement.

Dans les **Caraïbes**, le Groupe est présent dans plusieurs îles et dispose d'une position importante dans la distribution de carburants avec plus de 400 stations-service.

En **Amérique latine**, TOTAL poursuit sa stratégie de croissance des produits de spécialités (lubrifiants et fluides spéciaux principalement).

Aux **États-Unis** et au **Canada**, TOTAL commercialise principalement des produits de spécialités, notamment des lubrifiants, des carburants pour l'aviation et des fluides spéciaux. Pour se renforcer dans cette dernière activité, le Groupe a engagé la construction d'une usine de production de fluides spéciaux près de Houston (Texas) qui devrait être opérationnelle en 2015.

4.1.7. Développement de produits et services

TOTAL a poursuivi en 2014 ses partenariats techniques dans le domaine de la compétition, notamment avec Renault (Renault Sport F1) et PSA Citroën (WRC et WTCC). Ces partenariats illustrent le savoir-faire technique de TOTAL dans la formulation de carburants et lubrifiants en conditions extrêmes et sous contrainte de réduction des consommations. Fin 2014, TOTAL et Renault ont renouvelé leur partenariat mondial pour cinq ans, dans les domaines de la R&D, de la relation commerciale avec les réseaux après-vente Renault et de la Formule 1.

Afin de répondre aux évolutions des marchés mondiaux et préparer les relais de croissance de demain, TOTAL développe en liaison avec ses clients particuliers et professionnels des solutions énergétiques permettant d'optimiser leur facture énergétique, à l'instar des produits et services labellisés Total Écosolutions (se reporter au point 2.2.4. du chapitre 7). Ces solutions intègrent une offre énergétique diversifiée (carburants, gaz, photovoltaïque, *pellets* de bois dont les capacités de vente en Europe ont augmenté en 2014) ainsi que les services liés à l'audit, au suivi et au pilotage des consommations. TOTAL a lancé en 2012 la *joint venture* Tenag en Allemagne dont le Groupe détient 49%, et a acquis en 2014 BHC Energy en France, toutes deux consacrées à l'efficacité énergétique.

TOTAL accompagne également le développement des carburants alternatifs aux énergies fossiles conventionnelles :

- **L'hydrogène** : Au travers de son partenariat « *Clean Energy Partnership* » (CEP) en Allemagne, TOTAL participe au développement d'un réseau de stations hydrogène dont la cible est le développement de cinquante stations hydrogène à fin 2015. Par ailleurs, TOTAL a signé avec ses partenaires de l'initiative « *H2 Mobility Germany* »[1], un accord pour la création d'une *joint venture* visant la construction sur le territoire allemand d'un réseau d'environ 400 stations hydrogène d'ici à 2023 sous condition d'un déploiement de plus de 250 000 véhicules à pile à combustible.
- **L'électro-mobilité** : TOTAL dispose aujourd'hui d'une vingtaine de stations de recharge aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne. Les développements et démonstrations de distribution d'électricité à destination des véhicules électriques (recharge rapide) se sont poursuivis en 2014 dans les filiales européennes à travers des partenariats industriels avec Renault Nissan, BMW, Volkswagen, EDF et avec Tesla.
- **Le GNL :** en 2014, TOTAL reste en veille active dans ses filiales européennes sur le potentiel du GNL comme carburant pour les poids lourds.

4.2. Énergies nouvelles

L'activité Énergies nouvelles est engagée dans le développement d'énergies renouvelables qui, en complément des hydrocarbures, visent à répondre au défi du changement climatique en développant un mix énergétique diversifié et moins émetteur de CO_2. Dans cette perspective, TOTAL privilégie deux axes de développement : l'énergie solaire qui bénéficie de ressources énergétiques illimitées en particulier sur des zones géographiques où le Groupe est fortement présent, et la transformation de la biomasse par la voie biotechnologique avec pour objectif le développement de nouvelles solutions de produits bio-sourcés pour le transport et la chimie. Les autres énergies renouvelables font l'objet d'une veille de la part du Groupe sans apparaître comme des champs de développement prioritaires.

4.2.1. Énergie solaire

TOTAL développe une activité de production industrielle en amont et une activité de commercialisation en aval dans la filière photovoltaïque du silicium cristallin. Le Groupe poursuit par ailleurs ses activités de R&D dans cette filière grâce à plusieurs partenariats industriels et académiques.

Le solaire photovoltaïque est devenu mature et sa croissance s'accélère. La baisse continue du prix de l'électricité photovoltaïque accroit sa compétitivité sur des marchés toujours plus nombreux, pour des applications en fermes solaires ou résidentielles et commerciales.

(1) Daimler, Shell, OMV, Air Liquide et Linde.

4.2.1.1. SunPower

TOTAL détient, au 31 décembre 2014, 59,77% de SunPower, société américaine cotée au NASDAQ, basée à San José en Californie. Acteur intégré, SunPower conçoit, fabrique et fournit des cellules et modules solaires à base de silicium cristallin à très haut rendement, les plus performants du marché. SunPower est également présent pour la conception et la construction clé en main de grandes centrales, ainsi que pour la commercialisation de solutions solaires intégrées pour la génération d'électricité décentralisée.

En amont, SunPower produit l'intégralité de ses cellules en Asie (Philippines, Malaisie) avec une capacité totale de production de 1 300 MW/an, et poursuit l'adaptation de ses procédés de fabrication afin d'en réduire le coût tout en maintenant son leadership technologique via son important programme de R&D. Les cellules sont ensuite assemblées en modules (panneaux solaires) dans des usines situées en Asie, aux États-Unis, au Mexique, en Europe et en Afrique du Sud. Une extension de capacité de production de cellules de 350 MW/an a été décidée fin 2013 pour un début de production en 2015.

En aval, SunPower commercialise ses panneaux dans le monde entier, aussi bien pour les activités de toitures résidentielles et commerciales que pour les grandes centrales solaires de production d'électricité.

En 2014, aux États-Unis, SunPower a poursuivi la construction de la plus grande ferme solaire au monde, Solar Star (709 MWc) et a continué son internationalisation en construisant des centrales solaires au Chili (70 MWc), centrale dont Total détient 20% du capital, et en Afrique du Sud (33 MWc). En Afrique du Sud également, la construction d'une centrale solaire de 86 MWc commencera début 2015.

SunPower poursuit son développement dans les secteurs résidentiel et commercial, notamment aux États-Unis, en accroissant son offre de services de production, management et financement de l'électricité solaire. SunPower développe également son activité Smart Energy pour permettre à ses clients résidentiels d'optimiser leur consommation d'énergie. En 2014, SunPower a ainsi conclu plusieurs accords avec des sociétés qui développent des solutions dans ce domaine. L'acquisition en 2014 de SolarBridge Technologies, Inc, un fabricant de micro-onduleurs, permettra par ailleurs de convertir au niveau même du panneau le courant continu en courant alternatif et de suivre la production de chaque panneau, optimisant ainsi la production d'énergie.

4.2.1.2. Autres actifs solaires

La centrale solaire Shams 1 (109 MW de solaire concentré parabolique) à Abou Dabi a été mise en service en septembre 2013 et sa production est vendue à l'Abu Dhabi Water Electricity Company (ADWEC). TOTAL (20%) participera à son exploitation pendant vingt-cinq ans.

TOTAL détient une participation de 50% dans la société française Sunzil, qui commercialise des panneaux photovoltaïques en Outre-Mer.

Par ailleurs, le Groupe poursuit ses projets d'installation de solutions solaires dans le cadre de projets d'électrification rurale décentralisée dans plusieurs pays, notamment en Afrique du Sud via la société KES (Kwazulu Energy Services Company) dont TOTAL détient 35% du capital (se reporter au chapitre 7, point 3.4., pour une information complémentaire).

4.2.1.3. De nouvelles technologies dans le solaire

Afin de consolider sa position de leader technologique dans la filière du silicium cristallin, et en complément de sa coopération avec SunPower en R&D, Énergies nouvelles travaille en partenariat avec de grands laboratoires et instituts de recherche en France et à l'étranger. Ces travaux consistent à développer et optimiser la chaîne du solaire photovoltaïque (du silicium aux systèmes, en passant par les *wafers*, les cellules et les modules) en réduisant les coûts de production et en augmentant l'efficacité et la fiabilité des composants, ainsi qu'à développer des systèmes, produits et services énergétiques sur l'aval de la chaîne de production d'énergie solaire. Energies Nouvelles renforce par ailleurs son expertise dans le domaine de l'évaluation et de la prédiction de la ressource solaire.

TOTAL travaille avec le centre de recherche Interuniversity MicroElectronics Center (IMEC) en Belgique et le Laboratoire de physique des interfaces et couches minces (LPICM) de l'École Polytechnique en France, spécialiste notamment des procédés de dépôt par plasma à basse température. Dans la continuité de ce partenariat, le Groupe participe au projet de création de l'Institut Photovoltaïque d'Île-de-France (IPVF) qui a l'ambition de devenir à terme l'un des centres de recherche de référence sur les dispositifs solaires photovoltaïques de nouvelle génération.

TOTAL poursuit par ailleurs son programme de R&D dans le stockage d'électricité avec des instituts de renom, notamment le Massachussetts Institute of Technology (MIT) aux États-Unis, pour développer une nouvelle technologie de batteries et investit dans des start-ups, dont Ambri (12,3%) issue de ce même laboratoire.

4.2.2. Biotechnologies et transformation de la biomasse

TOTAL explore plusieurs voies de valorisation des ressources de la biomasse selon sa nature, son accessibilité et son caractère durable. Son ambition est de commercialiser des molécules performantes pour les marchés visés (carburants, lubrifiants, polymères spéciaux, chimie, etc.). Énergies nouvelles se focalise sur le procédé de conversion biochimique de cette biomasse.

Amyris Inc., société américaine cotée au NASDAQ, a été, en 2010, la première prise de participation importante de TOTAL dans les biotechnologies. À fin 2014, TOTAL détient 17,2% de la société. Un accord de collaboration avec Amyris, incluant la mise en place d'une équipe de R&D commune, a en outre été signé. Il porte sur la recherche, le développement, la production et la commercialisation de molécules bio-sourcées. Amyris dispose d'une plateforme de biologie de synthèse industrielle de pointe qui permet d'améliorer et optimiser des micro-organismes capables de transformer des sucres en molécules d'intérêt par fermentation, d'un laboratoire de recherche et d'unités pilote en Californie et au Brésil. Amyris a démarré et opère avec succès au Brésil une usine de 30 millions de litres de transformation du jus de canne à sucre en molécules d'intérêt pour parfums et cosmétiques, ainsi que du farnésène, molécule brique pour nombre de marchés de la chimie ou de l'aval pétrole, dont les spécialités et les carburants (diesel ou jet). Le jet fuel bio-sourcé produit à partir du farnésène a reçu en juin 2014 la certification nécessaire à sa commercialisation au niveau mondial auprès des compagnies aériennes (pour mélange jusqu'à 10% dans le jet fuel d'origine fossile), ce qui a permis dès le second semestre 2014 son utilisation dans des vols commerciaux avec Air France et KLM, avec GOL entre les États-Unis et le Brésil, apportant ainsi la démonstration technique de cette nouvelle filière de carburant

aviation, sachant que le déploiement à grande échelle prendra plusieurs années compte tenu du travail nécessaire de réduction du coût de fabrication qui permettra d'atteindre la compétitivité prix avec le jet fuel d'origine fossile.

Par ailleurs, le Groupe poursuit le développement d'un réseau de collaborations de R&D au niveau mondial visant à développer des technologies complémentaires de la plateforme d'Amyris : déconstruction de la lignocellulose, biologie synthétique, ingénierie du métabolisme. On peut notamment citer les partenariats avec Joint BioEnergy Institute (JBEI, États-Unis), Novogy désormais détenue à 100% (États-Unis), l'université de Wageningen (Pays-Bas) et le consortium Toulouse White Biotechnology (TWB, France).

Le Groupe étudie également le potentiel à plus long terme de développement d'un procédé économique de production de biomolécules par la voie des phototrophes : bio-ingénierie des microalgues avec les procédés associés.

4.2.3. Autres énergies renouvelables

Dans le domaine éolien, le Groupe possède une centrale à Mardyck à proximité de Dunkerque (France) d'une capacité de 12 MW, mise en service en 2003.

Dans le domaine de l'énergie marine, TOTAL détient une participation de 24,1% dans la société Scotrenewables Tidal Power (îles Orcades, Écosse). Après des tests sur un prototype d'une puissance de 250 kW réalisés avec succès en 2013, un modèle commercial (2 MW) est actuellement en cours de construction.

5. Investissements

5.1. Principaux investissements réalisés au cours de la période 2012-2014 (1)

(en M$)	2014	2013	2012
Amont	26 520	29 750	25 200
Raffinage-Chimie	2 022	2 708	2 502
Marketing & Services	1 818	1 814	1 671
Holding	149	159	102
Total	**30 509**	**34 431**	**29 475**

Les investissements organiques, y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, se sont établis en 2014 à 26,4 milliards de dollars, contre 28,3 milliards de dollars en 2013, en baisse de 7%. Les investissements organiques du Groupe ont atteint un pic en 2013 comme prévu dans sa feuille de route et l'engagement à la baisse des investissements a été respecté. L'essentiel des grands projets qui soutiendront la croissance de la production du Groupe jusqu'à 2017 est lancé et les investissements baissent au fur et à mesure des démarrages.

En 2014, dans l'Amont, les investissements ont été principalement consacrés au développement de nouvelles installations de production d'hydrocarbures ainsi qu'aux activités d'exploration. Les investissements de développement ont en particulier été consacrés aux grands projets moteurs de la croissance du Groupe comme GLNG et Ichthys en Australie, Surmont au Canada, les zones d'Ekofisk et Eldfisk en Norvège, le projet de Laggan-Tormore au Royaume-Uni, Moho Nord en République du Congo, CLOV en Angola, Ofon II et Egina au Nigeria et Yamal en Russie.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les investissements ont été consacrés, d'une part, à la maintenance des installations et à la sécurité et, d'autre part, à des projets destinés à améliorer la compétitivité des usines et notamment leur efficacité énergétique. L'année 2014 a été marquée par le démarrage de la nouvelle raffinerie SATORP en Arabie Saoudite et des nouvelles unités pétrochimiques à Daesan en Corée du Sud. Les projets d'investissements à Anvers en Belgique et d'adaptation à Carling en France sont par ailleurs en cours de mise en œuvre. Dans le secteur Marketing & Services, en 2014, les investissements ont concerné essentiellement le réseau, la logistique et les installations de production et de stockage de produits de spécialités.

Tout en mobilisant les équipes sur les démarrages à venir dans l'Amont ces deux prochaines années, le Groupe continue à préparer l'avenir au delà de 2017 par l'extension de son domaine minier et la prise de participation dans de nouveaux actifs prometteurs. Ainsi, les acquisitions ont représenté 2,5 milliards de dollars, essentiellement constituées de l'acquisition d'une participation dans les découvertes majeures d'Elk et Antelope en Papouasie-Nouvelle Guinée, de l'acquisition d'un intérêt supplémentaire au capital de OAO Novatek (2), et de portage dans les gisements de gaz à condensats de l'Utica aux États-Unis.

(1) Y compris acquisitions. Le détail des principales acquisitions des exercices 2012-2014 figure à la Note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.
(2) La participation du Groupe au capital de OAO Novatek s'élève à 18,24% au 31 décembre 2014.

Les investissements bruts (y compris acquisitions et variations de prêts non courants) ont donc baissé de 12% à 29,0 milliards de dollars en 2014, contre 32,8 milliards de dollars en 2013.

Le Groupe a poursuivi par ailleurs son programme de cessions d'actifs avec la finalisation de 4,65 milliards de dollars de ventes en 2014, essentiellement constituées de la vente des participations dans Shah Deniz et les oléoducs associés en Azerbaïdjan, de la cession de la participation dans le bloc 15/06 en Angola, de la vente de la participation dans GTT (Gaztransport et Technigaz) et de la cession du réseau d'oléoduc Cardinal aux États-Unis. Les cessions ont représenté 4,75 milliards de dollars en 2013.

L'objectif de cessions de 15 à 20 milliards de dollars sur la période 2012-14 a été pleinement atteint avec la finalisation de 17,5 milliards de dollars sur cette période. La cession de Bostik a par ailleurs été finalisée en février 2015 et les cessions des mines de charbon d'Afrique du Sud et de Totalgaz sont en cours de finalisation.

Les investissements nets ressortent dès lors à 24,1 milliards de dollars en 2014, en baisse de 7% par rapport à leur niveau de 25,9 milliards de dollars en 2013. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des investissements[1], les cessions variant de seulement 2% entre 2013 et 2014.

5.2. Principaux investissements prévus

Compte tenu de l'environnement actuel, le budget d'investissements organiques est en baisse de plus de 10% en 2015, ramené dans une fourchette de 23 à 24 milliards de dollars contre 26 milliards en 2014. En particulier, le Groupe diminue les investissements sur ses développements *brownfield* devenus moins rentables avec la baisse des prix du Brent. La baisse des investissements fait partie de la réponse forte et immédiate que le Groupe met en œuvre pour réduire son point mort cash de 40 $/b sans compromettre la priorité donnée à la sécurité.

Les investissements dans l'Amont devraient atteindre 20 milliards de dollars et être essentiellement consacrés aux grands projets de développement dont Ichthys en Australie, Surmont et Fort Hills au Canada, Moho Nord en République du Congo, Kaombo en Angola, Egina au Nigeria et Yamal en Russie. Une partie significative du budget du secteur sera par ailleurs consacrée aux travaux de maintenance et d'intégrité sur des actifs déjà en production.

Dans le Raffinage-Chimie, un budget d'investissements de l'ordre 1,5 milliard de dollars devrait être consacré aux activités de raffinage, pétrochimie et chimie de spécialités. La modernisation de la plateforme intégrée d'Anvers en Belgique est l'investissement majeur de l'année 2015 dans le secteur. Une partie significative du budget du secteur sera par ailleurs consacrée aux investissements de maintenance et de sécurité nécessaires à ce type d'activités industrielles.

Dans le secteur Marketing & Services, un budget d'investissements de l'ordre de 1,5 milliard de dollars devrait financer en particulier le réseau de stations-service, la logistique, les installations de production et de stockage de produits de spécialités (lubrifiants, GPL, etc.), ainsi que le développement de ses activités dans les Énergies nouvelles. La majeure partie du budget d'investissement du Marketing & Services sera allouée aux zones de croissance (Afrique, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine).

Au-delà de 2015, TOTAL envisage des investissements en ligne avec une croissance post-2017 plus modérée sur une base de production élargie. Le Groupe suit l'évolution des cours du Brent et adaptera ses investissements en conséquence sans compromettre ses objectifs de moyen terme.

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir de ses excédents de trésorerie d'exploitation (se reporter au tableau de flux de trésorerie consolidé, point 5. du chapitre 10), qui sont essentiellement complétés par un recours régulier au marché obligataire en fonction des conditions offertes par les marchés financiers (voir la Note 20 de l'Annexe aux comptes consolidés, point 7. du chapitre 10). Toutefois, les investissements pour lesquels des *joint ventures* sont mises en place entre TOTAL et des partenaires extérieurs au Groupe font généralement l'objet de financements de projet spécifiques.

Pleinement intégrée dans la stratégie du Groupe, la gestion active du portfolio d'actifs est créatrice de valeur et TOTAL confirme l'objectif de céder environ 10 milliards de dollars d'actifs sur la période 2015-17. Le Groupe effectue de plus des acquisitions ciblées. En étant la première compagnie internationale à entrer dans la nouvelle concession d'ADCO, TOTAL démontre sa capacité à accéder à des ressources dans de bonnes conditions et à lier des partenariats forts dans une région stratégique offrant de nombreuses options de développement.

Dans le cadre de certains accords de financement de projet, TOTAL S.A. a octroyé des garanties. Ces garanties (« Garanties données sur emprunts ») et les autres informations sur les engagements hors bilan et obligations contractuelles du Groupe figurent à la Note 23 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 7. du chapitre 10). Le Groupe considère actuellement que ni ces garanties, ni les autres engagements hors bilan de TOTAL S.A. ou de toute autre société du Groupe, ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, un impact significatif sur la situation financière, les produits et charges, la liquidité, les investissements ou les ressources financières du Groupe.

La vente de la participation de TOTAL dans le bloc offshore OML 138 au Nigeria comprenant le champ d'Usan annoncée en novembre 2012 n'a pas pu être finalisée. Le Groupe poursuit activement le processus de vente de cet actif.

(1) Y compris acquisitions. Le détail des principales acquisitions des exercices 2011-2013 figure à la Note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

6. Organigramme

6.1. Place de la Société au sein du Groupe

TOTAL S.A. est la société mère du Groupe. Au 31 décembre 2014, il existe 903 sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A., dont 818 sociétés par intégration globale et 85 sociétés par mise en équivalence.

La décision de versement de dividendes par les principales filiales de TOTAL S.A. relève de leurs Assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou règlementaires qui leur sont localement applicables. Ces dispositions n'entraînent pas, au 31 décembre 2014, de restriction limitant de manière significative le versement, à TOTAL S.A., des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Les activités du Groupe sont organisées selon le schéma d'organisation figurant au point 8. de ce chapitre. Les secteurs d'activités du Groupe bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles (Finances, Juridique, Éthique, Assurances, Stratégie et Intelligence économique, Ressources humaines et Communication), regroupées au sein de la société mère TOTAL S.A.

6.2. Filiales de la Société

La liste des principales filiales directes ou indirectes de la Société figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la Note 35 de l'Annexe aux comptes consolidés (Périmètre de consolidation) figurant au point 7. du chapitre 10 du présent Document de référence.

7. Propriétés immobilières, usines et équipements

Les sociétés du Groupe exploitent de nombreux sites, en pleine propriété, concession, location ou autrement, dans plus de 130 pays à travers le monde. Les activités exploitées dans ces propriétés immobilières, champs d'hydrocarbures et autres installations ou implantations industrielles, commerciales ou administratives, ainsi que les capacités productives et taux d'utilisation de ces installations, sont décrites dans le présent chapitre pour chacun des secteurs d'activité (Amont, Raffinage-Chimie, Marketing & Services).

Un récapitulatif des immobilisations corporelles du Groupe et des principales charges y afférant (amortissements et dépréciations) figure à la Note 11 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 7. du chapitre 10).

Les redevances minimales des contrats de location financement portant sur les actifs immobiliers, les stations-service, les navires et les autres équipements figurent à la Note 22 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 7. du chapitre 10).

Des indications sur les objectifs de politique environnementale de la Société, ayant trait notamment aux installations ou implantations industrielles du Groupe, figurent au chapitre 7, Informations sociales, environnementales et sociétales du présent Document de référence.

8. Schéma d'organisation au 31 décembre 2014

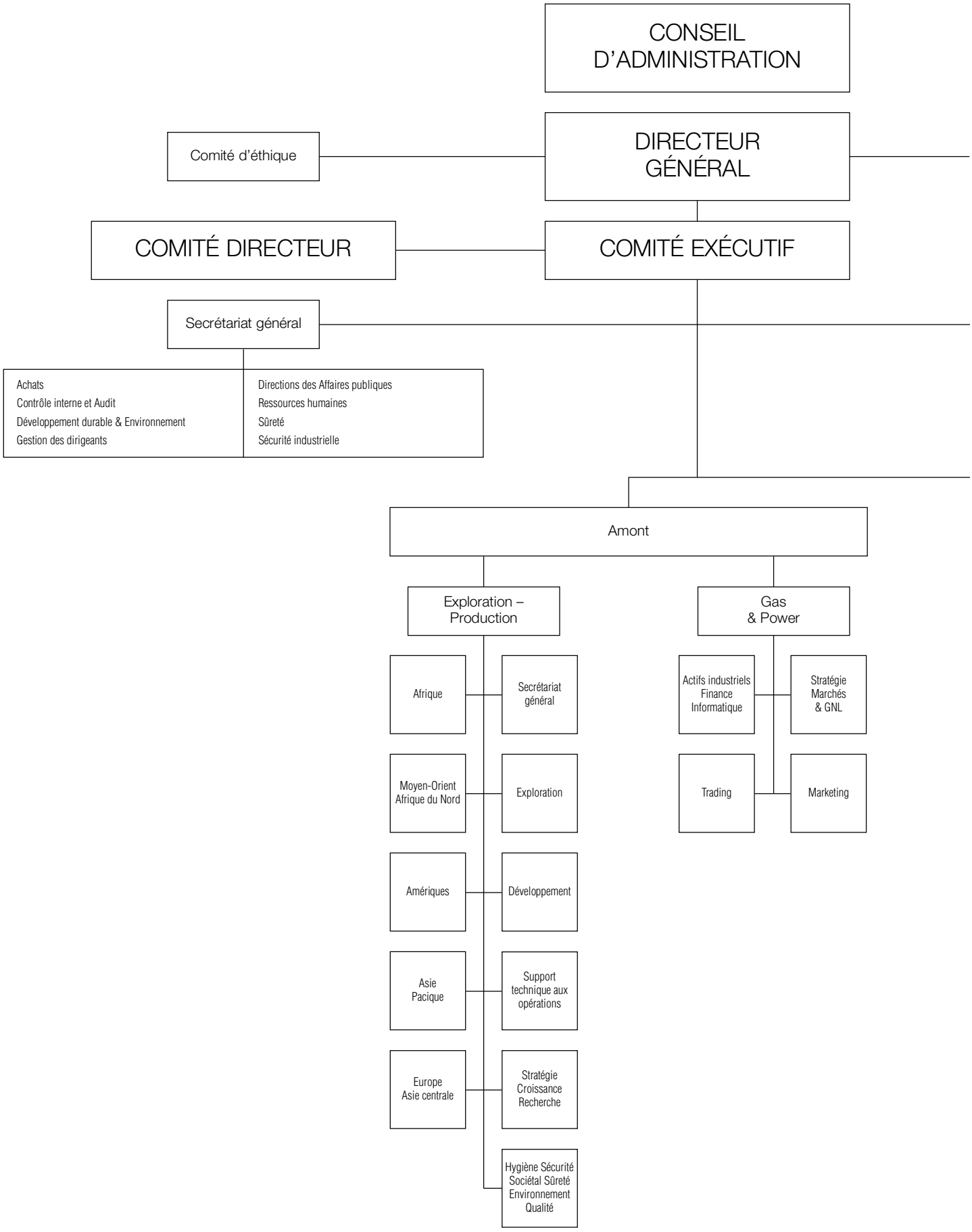

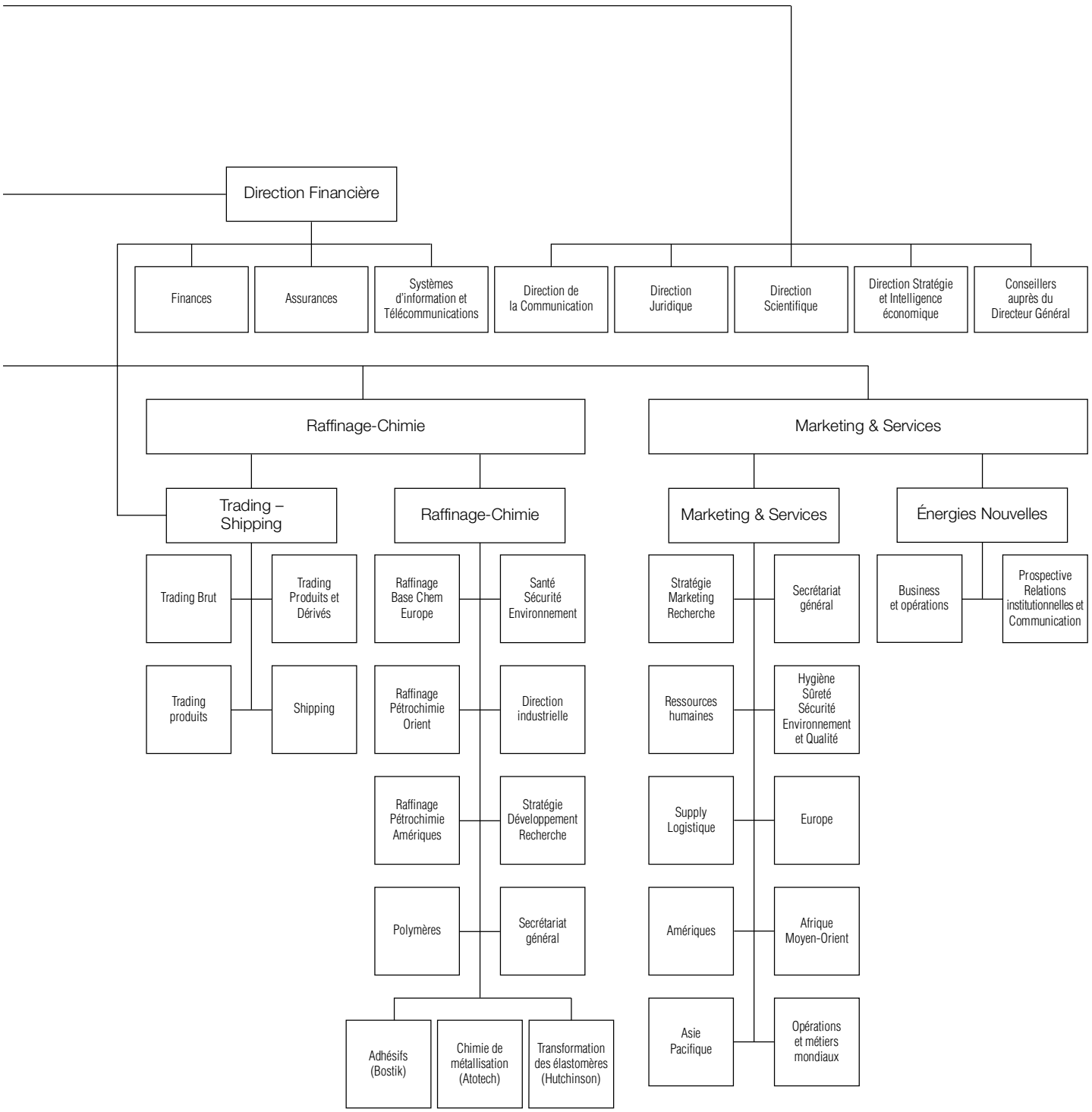
Direction Financière
Finances
Assurances
Systèmes d'information et Télécommunications
Direction de la Communication
Direction Juridique
Direction Scientifique
Direction Stratégie et Intelligence économique
Conseillers auprès du Directeur Général
Raffinage-Chimie
Marketing & Services
Trading – Shipping
Raffinage-Chimie
Marketing & Services
Énergies Nouvelles
Trading Brut
Trading Produits et Dérivés
Trading produits
Shipping
Raffinage Base Chem Europe
Santé Sécurité Environnement
Raffinage Pétrochimie Orient
Direction industrielle
Raffinage Pétrochimie Amériques
Stratégie Développement Recherche
Polymères
Secrétariat général
Adhésifs (Bostik)
Chimie de métallisation (Atotech)
Transformation des élastomères (Hutchinson)
Stratégie Marketing Recherche
Secrétariat général
Ressources humaines
Hygiène Sûreté Sécurité Environnement et Qualité
Supply Logistique
Europe
Amériques
Afrique Moyen-Orient
Asie Pacifique
Opérations et métiers mondiaux
Business et opérations
Prospective Relations institutionnelles et Communication

Rapport de gestion

Les éléments du rapport de gestion figurant aux points 1. à 4. ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 février 2015 et n'ont pas été mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1. Examen de la situation financière et des résultats 60

1.1. Panorama de l'exercice 2014 pour TOTAL 60
1.2. Résultats du Groupe pour l'année 2014 61
1.3. Résultats du secteur Amont 63
1.4. Résultats du secteur Raffinage-Chimie 64
1.5. Résultats du secteur Marketing & Services 65
1.6. Résultats de TOTAL S.A. en 2014 65
1.7. Proposition de dividende 65

2. Trésorerie et capitaux 66

2.1. Capitaux à long terme et à court terme 66
2.2. Source et montant des flux de trésorerie 66
2.3. Conditions d'emprunt et structure de financement 67
2.4. Conditions d'utilisation des financements externes 67
2.5. Sources de financement attendues 67

3. Recherche & Développement 68

3.1. Amont 68
3.2. Raffinage-Chimie 69
3.3. Marketing & Services 69
3.4. Environnement 70
3.5. Dispositif de Recherche & Développement 71

4. Tendances et perspectives 71

4.1. Perspectives 71
4.2. Risques et incertitudes 72
4.3. Sensibilité des résultats 2015 aux paramètres d'environnement 72

5. Changements significatifs 72

1. Examen de la situation financière et des résultats

1.1. Panorama de l'exercice 2014 pour TOTAL

L'année 2014 a été marquée par la forte chute des prix du pétrole au second semestre et qui s'est poursuivie début 2015. Le Brent a terminé l'année 2014 sous 60 $/b après une longue période de stabilité aux environs de 110 $/b en conséquence d'une forte augmentation de l'offre de pétrole, alors que la croissance de la demande a été plus faible qu'attendue. Dans le même temps, et dans un contexte de baisse continue de l'inflation, l'euro a fortement baissé par rapport au dollar. Ceci est dû notamment, d'une part, aux décisions de la FED en septembre 2014 qui ont renforcé le dollar, et d'autre part, à l'anticipation des décisions de la Banque centrale européenne intervenues en janvier 2015.

La demande mondiale de pétrole a connu une augmentation de +0,6 Mb/j[1], contre +1,1 Mb/j en 2013, inférieure aux prévisions notamment expliquée par un ralentissement de la croissance chinoise. L'offre pétrolière mondiale a augmenté fortement en 2014 de +1,9 Mb/j après une hausse modérée de +0,4 Mb/j en 2013. L'augmentation de production est principalement due à la très forte hausse de la production non-conventionnelle en Amérique du Nord. Ainsi, le prix moyen du Brent s'établit en 2014 à 99,0 $/b contre 108,7 $/b en 2013.

En Asie, où le prix du gaz est indexé sur le pétrole, les prix ont donc fortement baissé au second semestre et le prix moyen annuel est de 14 $/Mbtu, contre 16 $/Mbtu en 2013. Les prix du gaz en Europe ont été affectés par un hiver 2013-2014 très clément et sont en baisse de plus de 20% à 8 $/Mbtu. Enfin le gaz américain, très abondant grâce à l'exploitation des gaz de schiste, reste moins cher à 4 $/Mbtu en moyenne sur l'année. Dans l'aval, l'année a été marquée par la volatilité des marges de raffinage. Les marges ont été très faibles au premier semestre et ont presque triplé sur la seconde partie de l'année, bénéficiant du recul du prix du Brent. En moyenne annuelle, les marges restent basses compte tenu des surcapacités notamment en Europe et l'*European Refining Margin Indicator*[2] (ERMI) s'est établi à 18,7 $/t en 2014, contre 17,9 $/t en 2013. Les marges de pétrochimie ont été très bonnes en 2014, notamment aux États-Unis, soutenues par le prix en baisse des matières premières alors que le marché des polymères restait favorable. L'environnement du Marketing & Services a été moins porteur qu'en 2013, notamment dans les réseaux européens.

Dans ce contexte, le résultat net ajusté de TOTAL s'établit à 12,8 milliards de dollars, en baisse de 10% par rapport à 2013, expliqué essentiellement par la baisse des prix du Brent partiellement compensée par l'amélioration des résultats du Raffinage-Chimie qui bénéficie de sa restructuration et a su tirer profit des marges volatiles. Prenant en compte l'environnement économique de la fin de l'année, le Groupe a en conséquence procédé au quatrième trimestre 2014 à la dépréciation exceptionnelle de certains actifs essentiellement dans les sables bitumineux au Canada, le gaz non conventionnel notamment aux États-Unis et le raffinage européen, pour un montant d'environ 6,5 milliards de dollars après impôts.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2014 s'élève à 10 504 millions de dollars contre 12 450 millions de dollars en 2013, soit une baisse de 16% qui s'explique essentiellement par la baisse des prix moyens de vente des hydrocarbures.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie s'élève à 2 489 millions de dollars en 2014, en hausse de 34% par rapport à 2013 alors que l'ERMI n'augmente que de 4%. Les plans de synergies et d'efficacité portent leurs fruits et le secteur a su s'adapter en Europe pour résister d'abord aux faibles marges du premier semestre 2014 puis tirer parti de l'environnement plus favorable de la seconde partie de l'année. L'environnement de la pétrochimie a de plus été porteur en 2014, notamment aux États-Unis.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services en 2014 s'élève à 1 254 millions de dollars, en baisse de 19% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par l'impact des conditions climatiques sur les ventes du premier semestre en Europe et des marges plus basses en 2014, dans les réseaux européens notamment.

Les acquisitions ont représenté 2,5 milliards de dollars en 2014, principalement constituées de l'acquisition d'une participation dans les découvertes d'Elk et d'Antelope en Papouasie-Nouvelle Guinée, de l'acquisition d'un intérêt supplémentaire dans le capital de OAO Novatek[3] et de portage d'investissements dans les gisements de gaz à condensats de l'Utica aux États-Unis. Les cessions se sont élevées à environ 4,7 milliards de dollars[4], essentiellement constituées de la vente de participations dans Shah Deniz et les *pipelines* associés en Azerbaïdjan, de la cession du bloc 15/06 en Angola, de la cession du réseau de *pipelines* Cardinal aux États-Unis et de la cession de la participation dans GTT (Gaztransport & Technigaz).

Les investissements hors acquisitions ont atteint 26 milliards de dollars en 2014, en baisse de 2 milliards de dollars par rapport à 2013. TOTAL a financé ses investissements ainsi que ses dividendes tout en conservant un bilan solide et présente un taux d'endettement de 31,3% au 31 décembre 2014, contre 23,3% en 2013. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la hausse de la dette nette en raison de la baisse du flux de trésorerie d'exploitation ainsi que de la non-finalisation au 31 décembre 2014 des cessions de Bostik, Totalgaz et des mines de charbon d'Afrique du Sud et, d'autre part, par la baisse des capitaux propres s'expliquant principalement par la variation des écarts de conversion et par les dépréciations exceptionnelles d'actifs.

Le Groupe a poursuivi l'amélioration de ses performances sécurité illustrée par un TRIR[5] en baisse de 16% par rapport à 2013. À travers les projets menés dans de très nombreux pays, le Groupe a également placé les enjeux sociétaux, éthiques, et la contribution au développement du tissu économique local au cœur de ses préoccupations.

(1) Estimations de l'EIA, production incluant pétrole Brut, condensats, LPG, huiles non-conventionelles et autres sources.
(2) Indicateur de marge de TOTAL.
(3) La participation du Groupe au capital de OAO Novatek s'élève à 18,24% au 31 décembre 2014.
(4) Hors autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle.
(5) Total Recordable Injury Rate.

Dans l'Amont, l'année 2014 a été marquée par le démarrage de CLOV en Angola, qui a atteint son plateau de production en avance sur le programme initial et témoigne de l'expertise du Groupe dans l'offshore profond. TOTAL a par ailleurs lancé le projet Kaombo également en Angola après avoir optimisé la conception du projet et réduit l'investissement de 4 milliards de dollars. Le Groupe a également poursuivi son programme d'exploration et réalisé des découvertes dans la région du Kurdistan en Irak et en Côte d'Ivoire, dont le potentiel est en cours d'examen.

Les résultats du Raffinage-Chimie continuent de s'améliorer et le secteur est en avance d'un an dans la mise en œuvre de ses programmes d'efficacité et de synergies. La performance industrielle s'améliore et a permis de pleinement bénéficier de l'environnement plus favorable au second semestre pour le raffinage européen et des bonnes marges de pétrochimie.

Entre 2012 et 2014, le Marketing & Services a augmenté ses parts de marché dans les réseaux où il est présent, de 12% à 13% en Europe et de 15% à 18% en Afrique. La part de marché de TOTAL dans le segment rentable des lubrifiants est également en hausse à 4,5% en 2014 contre 4,2%[1] en 2012. Dans les Énergies Nouvelles, le Groupe se développe dans le solaire grâce à sa filiale SunPower qui a remporté des appels d'offre ces dernières années au Chili et en Afrique du Sud. Les résultats de SunPower bénéficient par ailleurs d'importants efforts de baisse des coûts et de l'amélioration du rendement des panneaux solaires.

En 2014, TOTAL a engagé 1 353 millions de dollars dans la Recherche & Développement (R&D), contre 1 260 millions de dollars en 2013. Le Groupe continue d'investir fortement pour améliorer son expertise technologique dans l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières mais aussi pour développer ses compétences dans les domaines du solaire, de la biomasse et du captage de CO_2 et contribuer à l'évolution de l'offre énergétique mondiale.

1.2. Résultats du Groupe pour l'année 2014

(en M$)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	236 122	251 725	257 037
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité [a]	21 604	27 618	31 946
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité [a]	14 247	15 861	17 153
Résultat net (part du Groupe)	4 244	11 228	13 648
Résultat net ajusté (part du Groupe) [a]	12 837	14 292	15 772
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 281	2 272	2 267
Résultat net ajusté dilué par action (en $) [a] [b]	5,63	6,29	6,96
Dividende par action (en €) [c]	2,44	2,38	2,34
Dette nette/capitaux propres (au 31 décembre)	31,3%	23,3%	21,9%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) [d]	11,1%	13,0%	15,5%
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	13,5%	14,9%	17,7%
Flux de trésorerie d'exploitation	25 608	28 513	28 858
Investissements bruts [e]	30 509	34 431	29 475
Désinvestissements (au prix de cession)	6 190	6 399	7 543

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.
(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.
(c) Dividende 2014 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.
(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.
(e) Y compris acquisitions.

Paramètres d'environnement	2014	2013	2012
Parité €-$	1,33	1,33	1,28
Brent ($/b)	99,0	108,7	111,7
Marge de raffinage européennes ERMI [a] ($/t)	18,7	17,9	36,0

(a) L'ERMI est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.

(1) Données Société.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

(en M$)	2014	2013	2012
Éléments non récurrents du résultat opérationnel	(8 205)	(1 630)	(3 008)
Charges de restructuration	-	(376)	(3)
Dépréciations exceptionnelles	(7 979)	(1 043)	(1 891)
Autres éléments	(226)	(211)	(1 114)
Effet des variations de juste valeur	31	(74)	(12)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement)[a]	(3 469)	(1 065)	(301)
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel	**(11 643)**	**(2 769)**	**(3 321)**

(a) Se reporter à la Note 1N de l'Annexe aux comptes consolidés.

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

(en M$)	2014	2013	2012
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(6 165)	(2 278)	(1 914)
Plus-values de cession	1 209	(117)	764
Charges de restructuration	(20)	(567)	(99)
Dépréciations exceptionnelles	(7 063)	(773)	(1 426)
Autres éléments	(291)	(821)	(1 153)
Effet des variations de juste valeur	25	(58)	(9)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement[a])	(2 453)	(728)	(201)
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)	**(8 593)**	**(3 064)**	**(2 124)**

(a) Se reporter à la Note 1N de l'Annexe aux comptes consolidés.

1.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2014 s'établit à 236 122 millions de dollars contre 251 725 millions de dollars en 2013, en baisse de 6%.

1.2.2. Résultats opérationnels des secteurs d'activité

Le prix moyen du Brent a diminué de 9% à 99 $/b en 2014. L'indicateur de marge européenne de raffinage ERMI s'est établi à 18,7 $/t contre 17,9 $/t en 2013, en hausse de 4%. L'environnement de la pétrochimie s'est également amélioré, notamment aux États-Unis. La parité euro-dollar s'est établie à 1,33 dollar/euro, inchangé par rapport à 2013.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort à 21 604 millions de dollars, soit une baisse de 22% par rapport à 2013. Le taux moyen d'imposition[1] des secteurs est de 51,2% contre 55,5% en 2013.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'établit à 14 247 millions de dollars contre 15 861 millions de dollars en 2013, en baisse de 10%. Cette baisse s'explique essentiellement par l'impact de la baisse du Brent sur le résultat Amont partiellement compensé par une contribution au résultat en hausse de l'aval.

1.2.3. Résultats nets part du Groupe

Le résultat net ajusté est de 12 837 millions de dollars contre 14 292 millions de dollars en 2013, en baisse de 10%, essentiellement dû à la chute du Brent. Le résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non récurrents et les effets des variations de juste valeur :

- L'effet de stock après impôt est de -2 453 millions de dollars en 2014 et était de -728 millions de dollars en 2013.
- Les effets des variations de juste valeur ont été de +25 millions de dollars en 2014 contre -58 millions de dollars en 2013.
- Les autres éléments non récurrents du résultat net ont eu un impact de -6 165 millions de dollars en 2014, incluant principalement 7,1 milliards de dollars de dépréciations exceptionnelles d'actifs. Compte tenu de l'environnement économique actuel, le Groupe a déprécié des actifs dans les sables bitumineux au Canada pour environ 2,2 milliards de dollars, les gaz non conventionnels notamment aux États-Unis pour 2,1 milliards de dollars, le raffinage européen pour 1,4 milliard de dollars et certains autres actifs Amont. Ces dépréciations exceptionnelles sont partiellement compensées par les plus-values réalisées sur les cessions des participations du Groupe dans Shah Deniz en Azerbaïdjan et dans GTT (Gaztransport et Technigaz). L'impact des éléments non récurrents était de -2 278 millions de dollars en 2013.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net part du Groupe ressort à 4 244 millions de dollars contre 11 228 millions de dollars en 2013, en baisse de 62%.

Le taux moyen d'imposition du Groupe s'établit à 53,0% contre 56,8% en 2013. Cette variation s'explique principalement par la prise en compte au Royaume-Uni de droits à allègements fiscaux au deuxième trimestre 2014 qui fait baisser le taux moyen d'imposition de l'Amont et la contribution en hausse de l'aval qui bénéficie d'un taux d'imposition plus faible.

Au 31 décembre 2014, le nombre dilué d'actions est de 2 285 millions contre 2 276 millions au 31 décembre 2013.

Le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 281 millions, s'élève à 5,63 dollars contre 6,29 dollars en 2013.

Exprimé en euros, le résultat net ajusté dilué par action s'élève à 4,24 euros, soit une baisse de 11%.

(1) Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté)/(résultat opérationnel net ajusté – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence – dividendes reçus des participations + impôt sur le résultat opérationnel ajusté).

1.2.4. Investissements – désinvestissements

Les investissements hors acquisitions, y compris la variation des prêts non courants, se sont établis à 26,4 milliards de dollars en 2014, en baisse de 7% par rapport à 2013.

Les acquisitions ont représenté 2 539 millions de dollars en 2014, principalement constituées de l'acquisition d'une participation dans les découvertes d'Elk et d'Antelope en Papouasie-Nouvelle Guinée, de l'acquisition d'un intérêt supplémentaire dans le capital de OAO Novatek [1], et de portage d'investissements dans les gisements de gaz à condensats de l'Utica aux États-Unis.

En 2014, les cessions se sont élevées à 4 650 millions de dollars, essentiellement constituées de la vente des participations dans Shah Deniz et les oléoducs associés en Azerbaïdjan, de la cession de la participation dans le bloc 15/06 en Angola, de la cession de la participation dans GTT (Gaztransport & Technigaz) et de la cession du réseau de *pipelines* Cardinal aux États-Unis.

Les investissements nets [2] ressortent à 24,1 milliards de dollars contre 25,9 milliards de dollars en 2013, en baisse de 7%.

1.2.5. Rentabilités

Le ROACE en 2014 est de 11,1% pour le Groupe, en baisse de 1,9 point par rapport à 2013. La rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity*, ROE) s'établit à 13,5% en 2014, contre 14,9% en 2013.

1.3. Résultats du secteur Amont

Environnement

Prix de vente liquides et gaz [a]	2014	2013	2012
Brent ($/b)	99,0	108,7	111,7
Prix moyen de vente liquides ($/b)	89,4	103,3	107,7
Prix moyen de vente gaz ($/Mbtu)	6,57	7,12	6,74
Prix moyen des hydrocarbures ($/bep)	66,2	74,8	77,3

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes. À partir du premier trimestre 2012, intègre les sous/sur-enlèvements d'hydrocarbures à la valeur de marché.

Les conditions de marché ont été moins favorables en 2014 compte tenu de la chute des cours du pétrole au second semestre. En moyenne, le prix moyen de vente des liquides a reculé de 13% et le prix moyen de vente du gaz de 8% par rapport à 2013.

Productions d'hydrocarbures	2014	2013	2012
Liquides (kb/j)	1 034	1 167	1 220
Gaz (Mpc/j)	6 063	6 184	5 880
Productions combinées (kbep/j)	2 146	2 299	2 300

En 2014, la production d'hydrocarbures a été de 2 146 kbep/j, en baisse de 7% par rapport à 2013, en raison des éléments suivants :

- -6% liés essentiellement à l'expiration de la licence d'ADCO aux Émirats arabes unis,
- -2% essentiellement liés au déclin naturel et à un niveau de maintenance plus élevé en 2014 notamment au premier semestre, partiellement compensés par une hausse de la production dans l'Utica aux États-Unis,
- +1% lié à la croissance de la production des nouveaux projets, essentiellement CLOV en Angola.

En 2014, hors ADCO, la production d'hydrocarbures est pratiquement stable par rapport à 2013.

Réserves d'hydrocarbures

Au 31 décembre	2014	2013	2012
Liquides (Mb)	5 303	5 413	5 686
Gaz (Gpc)	33 590	33 026	30 877
Hydrocarbures (Mbep)	11 523	11 526	11 368

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 101,3 $/b) s'élèvent à 11 523 Mbep au 31 décembre 2014. Au niveau de production moyen de 2014, la durée de vie des réserves est de plus de 13 ans.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées [3], établies selon les règles de la SEC, ressort à 100%.

Le taux de renouvellement organique des réserves [4] atteint pour sa part 125%.

Fin 2014, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables [5] représentant plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2014 et des ressources [6] représentant une durée de vie d'environ 50 ans.

(1) La participation du Groupe au capital de OAO Novatek s'élève à 18,24% au 31 décembre 2014.
(2) Investissements nets = investissements y compris acquisitions et variation des prêts non courants – cessions – autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.
(3) Variation des réserves hors productions : (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions)/productions de la période.
(4) Taux de renouvellement dans un environnement de prix constant, pour un prix du baril de 108,02 $/b (prix de référence en 2013), si l'on exclut les acquisitions et les cessions.
(5) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'Exploration-Production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 100 $/b, y compris les projets développés par des techniques minières.
(6) Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, *Society of Petroleum Engineers* - 03/07).

Résultats

(en M$)	2014	2013	2012
Résultat opérationnel ajusté	17 156	23 700	28 333
Résultat opérationnel net ajusté	10 504	12 450	14 316
Flux de trésorerie d'exploitation	16 666	21 857	24 354
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	18 667	22 011	23 521
Investissements	26 520	29 750	25 200
Désinvestissements au prix de cession	5 764	5 786	3 595
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE)	10,7%	13,8%	18,1%

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2014 s'élève à 10 504 millions de dollars contre 12 450 millions de dollars en 2013, soit une baisse de 16% qui s'explique essentiellement par la baisse des prix moyens de vente des hydrocarbures. Le taux moyen d'imposition de l'Amont en 2014 ressort à 57,1%, contre 60,0% en 2013. Cette variation s'explique principalement par la prise en compte au Royaume-Uni de droits à allègements fiscaux au deuxième trimestre 2014.

Les coûts techniques des filiales consolidées, calculés conformément à l'ASC 932 [1], s'établissent à 28,3 $/bep en 2014 contre 26,1 $/bep en 2013, une hausse qui s'explique principalement par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et par la hausse des coûts de production, principalement liée aux coûts de maintenance.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE [2]) de l'Amont est de 10,7% en 2014 contre 13,8% en 2013.

1.4. Résultats du secteur Raffinage-Chimie

Données opérationnelles [a]	2014	2013	2012
Volumes raffinés (kb/j)	1 775	1 719	1 786

(a) Y compris quote-part dans TotalErg. Le résultat relatif aux raffineries en Afrique du Sud, aux Antilles Françaises et en Italie est reporté dans le secteur Marketing & Services.

En 2014, les volumes raffinés sont en légère hausse de 3% par rapport à 2013, expliquée essentiellement par le démarrage de la Raffinerie SATORP en Arabie Saoudite, à pleine capacité depuis août 2014.

Résultats

(en M$)	2014	2013	2012
Résultat opérationnel ajusté	2 739	1 766	1 873
Résultat opérationnel net ajusté	2 489	1 857	1 768
dont Chimie de Spécialités	629	583	491
Flux de trésorerie d'exploitation	6 302	4 260	2 726
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	4 028	2 974	2 789
Investissements	2 022	2 708	2 502
Désinvestissements au prix de cession	192	365	392
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE)	15,0%	9,2%	8,7%

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie s'élève à 2 489 millions de dollars en 2014, en hausse de 34% par rapport à 2013 alors que l'indicateur de marge de raffinage n'augmente que de 4% à 18,7 $/t en 2014. Les plans de synergies et d'efficacité portent leurs fruits et le secteur a su s'adapter en Europe pour résister d'abord aux faibles marges du premier semestre puis tirer parti de l'environnement plus favorable de la seconde partie de l'année. L'environnement de la pétrochimie a de plus été porteur en 2014, notamment aux États-Unis.

Avec un ROACE [2] de 15% en 2014, le secteur a atteint son objectif de rentabilité avec un an d'avance sur la feuille de route fixée en 2011.

(1) FASB *Accounting Standards Codification Topic 932, Extractive industries – Oil and Gas.*
(2) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

1.5. Résultats du secteur Marketing & Services

Données opérationnelles [a]	2014	2013	2012
Ventes de produits raffinés (kb/j)	1 769	1 749	1 710

(a) Hors négoce international (Trading) et ventes massives Raffinage et y compris quote-part dans TotalErg.

Les volumes de vente de 2014 sont en légère hausse par rapport à 2013, tirés par la hausse des ventes dans les zones en croissance qui compensent la baisse des ventes en Europe due principalement aux conditions climatiques.

Résultats

(en M$)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	106 509	110 873	111 281
Résultat opérationnel ajusté	1 709	2 152	1 740
Résultat opérationnel net ajusté	1 254	1 554	1 069
dont Énergies Nouvelles	10	-	(212)
Flux de trésorerie d'exploitation	2 721	2 557	1 456
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	2 016	2 497	1 533
Investissements	1 818	1 814	1 671
Désinvestissements au prix de cession	163	186	196
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE)	13,3%	16,1%	11,8%

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services en 2014 s'élève à 1 254 millions de dollars, en baisse de 19% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par l'impact des conditions climatiques sur les ventes du premier semestre en Europe et des marges plus basses en 2014, dans les réseaux européens notamment.

Le ROACE [1] du Marketing & Services est de 13,3% en 2014 contre 16,1% en 2013.

1.6. Résultats de TOTAL S.A. en 2014

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 6 045 millions d'euros en 2014 contre 6 031 millions d'euros en 2013.

1.7. Proposition de dividende

Le Conseil d'administration du 11 février 2015, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015 la distribution d'un dividende de 2,44 euros par action au titre de 2014, en hausse de 2,5% par rapport à 2013. Compte tenu des acomptes trimestriels décidés par le Conseil d'administration au titre des trois premiers trimestres 2014, le solde du dividende au titre de l'année 2014 s'élèverait à 0,61 euro par action, inchangé par rapport aux trois premiers acomptes de 2014. Le Conseil d'administration propose également d'offrir aux actionnaires la possibilité de recevoir le paiement de ce solde du dividende relatif à l'exercice 2014 en actions nouvelles de la Société en bénéficiant d'une décote de 10% [2]. Sous réserve de la décision par ladite assemblée, le solde serait détaché le 8 juin 2015 et le paiement en numéraire ou la livraison des actions éventuellement émises, selon l'option retenue, interviendrait à compter du 1er juillet 2015.

Le taux de distribution de TOTAL en 2014, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 58%.

(1) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.
(2) Le prix d'émission de chaque action nouvelle sera égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action TOTAL S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale annuelle, diminuée du montant du solde du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

2. Trésorerie et capitaux

2.1. Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme
Au 31 décembre

(en M$)	2014	2013	2012
Capitaux propres retraités [(a) (b)]	91 845	101 471	93 901
Dettes financières non courantes	45 481	34 574	29 392
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 319)	(1 418)	(2 145)
Total net des capitaux non courants	**136 007**	**134 627**	**121 148**

(a) La diminution des capitaux propres retraités constatée en 2014 s'explique notamment par la comptabilisation de (6 315) millions de dollars d'écarts de conversion de consolidation, dont (2 608) millions de dollars sur le rouble et (2 438) millions de dollars sur l'euro.
(b) Hypothèse de distribution d'un dividende au titre de 2014 de 2,44 euros par action.

Capitaux à court terme
Au 31 décembre

(en M$)	2014	2013	2012
Dettes financières courantes	10 942	11 193	14 535
Actifs financiers courants nets	(1 113)	(358)	(1 829)
Dettes financières courantes nettes	**9 829**	**10 835**	**12 706**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(25 181)	(20 200)	(20 409)

2.2. Source et montant des flux de trésorerie

(en M$)	2014	2013	2012
Flux de trésorerie d'exploitation	25 608	28 513	28 858
Investissements	(30 509)	(34 431)	(29 475)
Désinvestissements au prix de cession	6 190	6 399	7 543
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	179	2 153	-
***Cash flow* net [(1)]**	**1 468**	**2 634**	**6 926**
Dividendes versés	(7 462)	(7 284)	(6 793)
Rachats d'actions	(289)	(238)	(88)
Ratio dette nette sur capitaux propres au 31 décembre	31%	23%	22%

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 25 608 millions de dollars en 2014, en baisse de 10% par rapport à 2013, principalement dû à la chute du cours du Brent.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté [(2)] s'établit à 24 597 millions de dollars en 2014, en baisse de 9% par rapport à 2013.

Le *cash flow* net du Groupe ressort à 1 468 millions de dollars en 2014 contre 2 634 millions de dollars en 2013. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des flux de trésorerie d'exploitation entre les deux périodes, en partie compensée par la baisse des investissements nets.

Le ratio dette nette sur capitaux propres s'établit au 31 décembre 2014 à 31,3% contre 23,3% au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la hausse de la dette nette en raison de la baisse du flux de trésorerie d'exploitation ainsi que de la non-finalisation au 31 décembre 2014 des cessions Bostik, Totalgaz et des mines de charbon d'Afrique du Sud et, d'autre part, par la baisse des capitaux propres s'expliquant principalement par la variation des écarts de conversion et par le résultat net impacté négativement par les dépréciations d'actifs.

(1) *Cash flow* net = flux de trésorerie d'exploitation – investissements nets (y compris les autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle).
(2) Flux de trésorerie d'exploitation au coût de remplacement, avant variation du besoin en fonds de roulement.

2.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières non courantes sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, le Groupe a également conclu des contrats d'appels de marge, avec ses contreparties significatives.

2.4. Conditions d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 11 064 millions de dollars au 31 décembre 2014 (contre 11 581 millions de dollars au 31 décembre 2013), dont 10 764 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 421 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2013).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 10 514 millions de dollars au 31 décembre 2014 (contre 11 031 millions de dollars au 31 décembre 2013), dont 10 514 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 031 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2013).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2014, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

2.5. Sources de financement attendues

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement et du paiement du dividende est assuré par la génération de *cash flow* des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et des activités du Groupe.

3. Recherche & Développement

En 2014, TOTAL a engagé 1 353 millions de dollars dans la Recherche & Développement (R&D), contre 1 260 millions de dollars en 2013 et 1 034 millions de dollars en 2012. La dynamique de croissance des budgets de R&D engagée depuis 2004 a été maintenue.

Les effectifs consacrés aux activités de R&D se sont élevés à 4 840 personnes en 2014, contre 4 684 personnes en 2013 et 4 110 personnes en 2012.

Les enjeux de la R&D de TOTAL se déclinent en six axes :

- le développement des connaissances, des outils et de la maîtrise technologique permettant de découvrir et d'exploiter de façon rentable des ressources pétrolières et gazières technologiquement complexes pour répondre à la demande énergétique mondiale ;
- le développement et l'industrialisation de technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO_2 visant à préparer l'avenir énergétique ;
- le développement de matériaux et produits fonctionnels, innovants et compétitifs qui répondent aux besoins spécifiques des clients, facilitent l'émergence de fonctionnalités et de systèmes nouveaux, permettent le remplacement des matériaux actuels par des matériaux plus performants et intègrent les enjeux liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique des utilisateurs, à la réduction de leur impact environnemental et de leur toxicité, et à la meilleure gestion de leur cycle de vie et de la valorisation des déchets ;
- le développement, l'industrialisation et l'amélioration de procédés compétitifs de premier niveau, pour la transformation des ressources pétrolières et gazières, du charbon et de la biomasse afin d'adapter le dispositif du Groupe à l'évolution des ressources et des marchés, d'améliorer sa fiabilité et la sécurité, de parvenir à une plus grande efficacité énergétique, de réduire son impact environnemental et de maintenir durablement les marges économiques du Groupe ;
- la compréhension et la mesure des impacts de l'activité et des produits du Groupe sur les milieux et les écosystèmes (eau, sol, air, biodiversité) ainsi que la valorisation des déchets afin de renforcer la sécurité environnementale dans le cadre de la réglementation et de réduire ces impacts pour tendre vers la durabilité des activités du Groupe ;
- la maîtrise et l'utilisation de technologies innovantes, comme les biotechnologies, les sciences des matériaux, les nanotechnologies, le calcul haute performance, les technologies de l'information et de la communication ou les techniques analytiques nouvelles.

Ces enjeux sont abordés en synergie au sein du portefeuille de projets. Ils se déclinent de façon différenciée selon les secteurs.

Depuis 2009, la structure en charge du développement de PME spécialisées dans les technologies innovantes dans le domaine de l'énergie et des *cleantech* gère un portefeuille en croissance régulière. Il a été complété par un dispositif de prêts à des PME innovantes développant des technologies d'intérêt pour le Groupe.

3.1. Amont

Dans l'Exploration-Production, outre l'optimisation continue des développements en offshore profond et de la valorisation des ressources gazières, TOTAL poursuit l'amélioration sur le long terme de ses technologies d'exploration, d'acquisition et d'imagerie sismiques, de caractérisation des réservoirs d'hydrocarbures et de simulation de leur comportement au cours de l'exploitation, notamment pour les réservoirs à faible perméabilité, les réservoirs très enfouis et les réservoirs carbonatés.

Une inflexion est donnée pour renforcer l'activité en offshore profond vers de plus grandes profondeurs d'eau d'une part, et sur de plus grandes distances de transport des productions multiphasiques d'autre part, en plein accord avec les objectifs ambitieux de l'Exploration-Production, et en support d'actifs majeurs à fort contenu technologique tels que Libra au Brésil.

L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs matures ainsi que la récupération des huiles lourdes et des bitumes et la réduction de leurs impacts environnementaux restent deux sujets de recherche actifs.

L'activité de la R&D s'intensifie dans le domaine des ressources non conventionnelles, avec une attention toute particulière sur la gestion de l'eau dans l'ensemble du cycle de production et sur la recherche d'alternatives à la fracturation hydraulique. De plus, de nouvelles technologies d'exploitation des schistes bitumineux par pyrolyse sont en cours de développement, tant *in situ* qu'*ex situ*.

Le projet de captage par oxycombustion et stockage de CO_2 dans le réservoir déplété de Rousse à Lacq (France) est désormais en phase de *monitoring* suite à la fin de l'injection, effective en avril 2013. La méthodologie de caractérisation des réservoirs dans ce contexte d'injection est maitrisée. De nouvelles voies de captage font l'objet de projets nouveaux.

Enfin, les technologies de la gestion des eaux associées à la production des hydrocarbures font toujours l'objet d'un effort soutenu de R&D. Ce sujet est désormais intégré dans un grand programme dédié au développement durable.

Dans Gas & Power, le programme de développement de nouvelles solutions pour le GNL (Gaz Naturel Liquéfié) se poursuit.

3.2. Raffinage-Chimie

3.2.1. Raffinage-Chimie (hors spécialités)

La R&D a pour mission de soutenir le développement à moyen et long terme de l'activité Raffinage-Chimie. Elle contribue ainsi à la différenciation technologique de cette activité par l'élaboration, la mise en place et la valorisation de programmes de R&D performants qui ouvrent la voie à l'industrialisation des connaissances, des procédés et des technologies.

En cohérence avec la stratégie du Raffinage-Chimie, la R&D porte une attention toute particulière aux quatre grands défis suivants : tirer profit des charges différenciées, mieux valoriser les actifs, continuer à mettre au point des produits innovants, et développer des produits biosourcés. Les orientations à moyen terme du portefeuille de projet, et son plan de déploiement contribueront à la différenciation technologique du Raffinage-Chimie.

Afin de tirer profit des charges différenciées, la part des activités de R&D consacrée au traitement de bruts plus diversifiés est considérablement renforcée, à travers une meilleure compréhension de l'effet produit par les charges sur les équipements et les procédés au niveau moléculaire. La R&D lance de nouveaux programmes ambitieux afin de mettre au point des technologies différenciées permettant de produire des carburants liquides, des monomères et intermédiaires à partir de gaz.

La R&D développe savoirs et technologies afin de mieux valoriser les actifs. Les efforts fournis se concentrent sur les programmes axés sur la flexibilité et la disponibilité des installations. La modélisation avancée des charges et des procédés permet aux unités de surmonter leurs contraintes liées au traitement et de fonctionner en tenant compte de ces contraintes en temps réel. Les recherches menées sur les catalyseurs permettent d'augmenter leur résistance aux poisons, d'améliorer la stabilité catalytique et d'allonger la durée de cycle à moindre coût. Des programmes sont mis en place afin de mieux valoriser les résidus lourds.

Pour répondre aux préoccupations liées à l'acceptabilité sociale et environnementale, la R&D concentre ses efforts sur la réduction des émissions, avec pour objectif d'aboutir à des installations dont l'impact sur l'environnement serait limité. Anticipant les problèmes qui se posent sur le long terme et la valeur du CO_2, la R&D met au point des technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers le captage et à valoriser le CO_2 par sa conversion.

L'offre de produits innovants est un enjeu essentiel de la recherche sur les polymères. La R&D s'appuie sur sa connaissance des métallocènes et de la bimodalité pour mettre au point des polymères différenciés de grande consommation, présentant des propriétés qui leur permet de remplacer des matériaux plus lourds et de concurrencer les polymères techniques. Des polymères de niche à valeur ajoutée sont également mis au point, qu'il s'agisse de mélanges, de *compounds* ou de composites. Les efforts de diversification vers des produits « verts » se concentrent principalement sur les bioproduits plébiscités par le marché : biomonomères, biointermédiaires et biopolymères. La R&D mise sur l'acide polylactique pour lancer sur le marché de nouveaux polymères disposant de propriétés améliorées. Par ailleurs, la mise au point de mélanges, de *compounds* et de composites permet d'élargir le champ d'application des polymères à base d'acide polylactique.

En ce qui concerne les biocarburants, la R&D s'est concentrée sur la gazéification et le co-traitement pour produire des carburants liquides à partir de la biomasse. La R&D prête également une attention particulière aux questions relatives aux mélanges et à la qualité des produits que soulève l'utilisation de biomolécules.

L'utilisation efficace des ressources et la gestion des plastiques en fin de cycle de vie sont des sujets qui suscitent de plus en plus d'intérêt. La R&D met donc au point des technologies permettant d'utiliser de manière plus efficace les plastiques comme charges.

3.2.2. Chimie de Spécialités

La R&D en chimie est stratégique pour les produits de spécialités. Elle se développe en étroite relation avec les besoins des filiales et les clients industriels.

L'innovation matériau chez Hutchinson ouvre de nouvelles perspectives de croissance : développement de formules caoutchouc ou thermoplastiques abouties, développement de nouvelles formulations de matières autour des structures composites, ou des applications thermiques.

Par ailleurs, la croissance et la R&D s'appuient sur les thèmes de l'allègement, de véhicules plus électriques, de la mécatronique, de l'efficacité énergétique. En 2014, Hutchinson a créé dans l'enceinte du centre de recherche deux nouvelles plateformes : CTeC dédié aux structures composites, et MHuST dédié aux développements mécatronique embarquée.

Atotech est un des leaders mondiaux des systèmes de production intégrés (chimie, équipement, savoir-faire et service) en finition des surfaces métalliques et en fabrication des circuits intégrés. Compte tenu des enjeux environnementaux liés aux produits de métallisation, près de la moitié des projets de R&D d'Atotech visent à développer des technologies toujours plus propres et à créer les conditions d'un développement durable de ces industries.

3.3. Marketing & Services

3.3.1. Marketing & Services

En 2014, la R&D du Marketing & Services a décliné sa feuille de route en liaison avec ses ambitions et révisé son organisation interne.

Deux grandes plateformes thématiques ont été retenues : la réduction de l'empreinte environnementale des produits, et l'amélioration de la durabilité des équipements de ses clients finaux. Elles se déclinent en travaux de développement de la manière suivante : économie de carburant pour les clients (carburants, lubrifiants, additifs), compétitivité et nouvelles offres (lubrifiants, bitumes, fluides spéciaux), anticipation des évolutions règlementaires (lubrifiants Marine, carburants aviation), et incorporation de molécules biosourcées (lubrifiants, carburants compétition).

Des travaux fondamentaux fournissent les idées nécessaires à la conception et au développement des produits de rupture qui sont un des objectifs que le Marketing & Services a confié à la R&D.

Des détachements internationaux ont pour la première fois été mis en place pour apporter au savoir-faire du Marketing & Services les meilleures compétences scientifiques.

Le nombre de coopérations scientifiques internationales a fortement crû en 2014, et plusieurs chercheurs de nationalités étrangères ont été recrutés dans le Centre de Recherche de Solaize.

Le Centre Technique Asie-Pacifique, basé en Inde, a réalisé en 2014 sa première année de production de résultats, principalement pour les lubrifiants, mais aussi pour les fluides spéciaux, les bitumes, les additifs carburants et les carburants eux-mêmes. Il est également centre de compétence global pour les lubrifiants textile et deux-roues.

En 2014, les travaux de développement et de démonstration des bénéfices clients des nouvelles formules carburants *Excellium* ont été finalisés. Ces développements orientés sur l'axe « propreté moteur » intègrent une nouvelle technologie détergente développée en interne. L'évaluation de la formule *Excellium* sur camion Scania par le groupe UTAC-CERAM suivant le protocole certificat d'économie d'énergie (CEE) a montré un gain de consommation de 4%.

Les résultats des développements *Excellium* ont également servi de base à la nouvelle formulation *Total Traction Premier* développée pour Total France.

Dans le domaine des additifs de spécifications Raffinage, de nouveaux copolymères à blocs ont été synthétisés pour l'amélioration de la tenue à froid des distillats.

La gamme de lubrifiants *Fuel Economy* continue de se développer avec de nombreux nouveaux produits répondant aux cahiers des charges des constructeurs cibles pour le métier Total Lubrifiants dans tous les secteurs d'application (automobile, marine et industries). De nouveaux lubrifiants marins pour moteurs deux temps sont développés pour anticiper les évolutions des exigences fuel (très bas taux de soufre en zone côtière) et émissions. Les travaux pour lubrifiants visent aussi à accompagner le développement international et la croissance des volumes de lubrifiants vendus. Le nombre de constructeurs dont les moteurs sont implantés sur les bancs moteurs du centre de recherche pour évaluation de ses lubrifiants ne cesse de croître avec un point fort en 2014 concernant les constructeurs allemands.

Pour répondre aux enjeux de compétitivité, de logistique durable et de développement géographique, les travaux ont porté sur : l'optimisation des formules de bitumes routiers, le démarrage d'études sur la possibilité de transporter le bitume sous forme solide et la mise au point de formules de Styrelf en Russie. Les travaux de formulation et d'industrialisation d'un bitume de spécialité pour application industrielle se sont poursuivis avec succès.

La *Federal Aviation Administration* (FAA) a retenu la proposition d'Avgas sans plomb qui sera évaluée comparativement à trois autres propositions concurrentes.

Une meilleure compréhension du procédé catalytique de production des fluides et de leurs applications s'est traduite par le dépôt de nouvelles demandes de brevets.

Enfin, le savoir-faire et la réactivité des chercheurs ont été source de succès en compétition en développant des produits adaptés au nouveau moteur Renault V6 en Formule 1, en particulier des carburants contenant des biohydrocarbures qui auront permis les victoires des Grands Prix du Canada, de Belgique et de Hongrie.

3.3.2. Énergies Nouvelles

L'effort de R&D des Énergies Nouvelles porte d'une part sur la chaine de valeur du solaire depuis le silicium jusqu'aux systèmes de gestion de l'électricité photovoltaïque et, d'autre part sur le développement de voies biotechnologiques de transformation de la biomasse en produits pour les marchés du Groupe.

Dans le domaine du solaire, la R&D vise à améliorer les procédés de production des cellules et des modules de SunPower, afin d'en réduire le coût, mais également d'en augmenter l'efficacité et la fiabilité. Elle prépare également les futures générations de cellules photovoltaïques, dans le cadre de plusieurs partenariats stratégiques entre les équipes de TOTAL et des instituts de recherche universitaires reconnus. En particulier, TOTAL est partenaire fondateur de l'Institut Photovoltaïque d'Île-de-France, un projet ambitieux qui se met en place au sein du campus Paris-Saclay.

Sur l'aval de la chaine de valeur solaire, la R&D suit le développement des technologies de stockage stationnaire à bas coût. Elle prépare également les activités d'offre d'électricité solaire et de services associés pour les marchés résidentiels, via le développement d'outils logiciels et d'algorithmes pour la gestion intelligente de la production et de la consommation d'électricité au sein de la maison, mais aussi l'intégration et le test de systèmes associant photovoltaïque, stockage, contrôle de la demande, ainsi que des pilotes permettant d'évaluer et d'améliorer systèmes et algorithmes au contact des clients.

En ce qui concerne les biotechnologies, le Groupe développe des voies de transformation des sucres en biocarburants et molécules d'intérêt pour la chimie, ainsi que des procédés de déconstruction de la lignocellulose en sucres. Le Groupe s'est doté de laboratoires propres, dont un centre de compétences sur la fermentation et un laboratoire conjoint avec le Marketing & Services alloué aux spécialités biosourcées, et d'une équipe de recherche dédiée. Cette dernière pilote un réseau de partenariats avec des laboratoires de recherche et des startups aux États-Unis et en Europe. Le partenaire principal du Groupe est la société américaine Amyris cotée au NASDAQ, dont le Groupe est actionnaire (17,23% au 31 décembre 2014).

3.4. Environnement

Les enjeux environnementaux sont communs à l'ensemble du Groupe et pris en compte dans chacun des projets. L'effort de R&D vise à assurer la gestion optimale du risque environnemental notamment en ce qui concerne :

- la gestion de l'eau, en réduisant notamment l'utilisation de l'eau provenant des milieux naturels continentaux et les rejets conformément à l'évolution de la réglementation locale, nationale ou internationale ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique et le suivi du captage et de stockage de CO_2 et de ses éventuels effets sur le milieu naturel ;

– la détection et la réduction des émissions dans l'air et la simulation de leur dispersion ;
– la prévention de la pollution des sols et le respect de la conformité réglementaire concernant les aspects historiques et la réhabilitation des sites ;
– l'évolution des différents produits du Groupe et la maîtrise de leur cycle de vie, notamment en relation avec le règlement *Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals* (REACH).

Pour une information plus détaillée, se reporter au point 2.2. du chapitre 7.

3.5. Dispositif de Recherche & Développement

Le Groupe vise à accroître l'effort de R&D dans tous les secteurs et sur des thèmes et technologies abordés de façon transverse. Une attention constante est portée aux synergies de R&D entre les secteurs.

Le Groupe dispose de vingt-deux centres de R&D dans le monde et participe à environ 1 000 partenariats avec d'autres groupes industriels, des universitaires ou des organismes spécifiques de recherche particulièrement approfondis. Le Groupe bénéficie en outre d'un réseau constamment renouvelé de conseillers scientifiques répartis dans le monde qui assurent une activité de veille et de conseil pour ses activités de recherche et développement. Le partenariat de longue durée avec des universités et des laboratoires universitaires jugés stratégiques en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine, et le partenariat avec des PME innovantes font partie des approches du Groupe.

Chaque secteur d'activité du Groupe mène une politique active de propriété industrielle afin de protéger ses développements, de s'assurer la possibilité de développer ses activités et de permettre la mise en valeur de ses atouts technologiques auprès de ses partenaires. En 2014, plus de 300 brevets ont été déposés par le Groupe.

4. Tendances et perspectives

4.1. Perspectives

En réponse à la récente chute des prix du pétrole, TOTAL a lancé un ambitieux plan d'ajustement. Ce plan inclut des réductions significatives d'investissements organiques[1], de coûts opérationnels et du budget d'exploration, ainsi que l'accélération de son programme de cessions.

Le Groupe prévoit de réduire de plus de 10% ses investissements organiques de 26,4 milliards de dollars en 2014 à 23-24 milliards de dollars en 2015, en diminuant les investissements sur ses développements *brownfield* devenus moins rentables. En matière de coûts opérationnels, le programme triennal visant à des économies de 2 milliards de dollars en 2017 est renforcé sur l'Amont dès 2015. Les réductions initialement envisagées de 800 millions de dollars sont portées en 2015 à 1,2 milliard de dollars, soit une hausse de 50%. Le budget d'exploration est quant à lui réduit d'environ 30%, passant à 1,9 milliard de dollars en 2015.

L'objectif de cessions de 15 à 20 milliards de dollars entre 2012 et 2014 a été atteint. TOTAL prévoit d'accélérer son programme de cessions de 10 milliards de dollars sur la période 2015-17 pour le réaliser à hauteur de 5 milliards de dollars en 2015 et bénéficiera par ailleurs de la finalisation des cessions d'ores et déjà signées pour environ 4 milliards de dollars.

Dans l'Amont, le Groupe est mobilisé sur l'exécution de ses projets et démarrera dans l'année huit projets majeurs, dont trois sont entrés en production au mois de janvier. Ces démarrages, auxquels s'ajoutent les volumes d'ADCO, contribueront à une croissance de la production du Groupe supérieure à 8% en 2015.

Par ailleurs, le Groupe continue de réduire son exposition au marché européen où des surcapacités de raffinage persistent. Dans ce cadre, le Groupe annonce le projet de réduction de capacité de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni et annoncera le plan d'adaptation du raffinage français au printemps 2015.

Avec la baisse des prix du Brent, l'industrie pétrolière est entrée dans un nouveau cycle. Dans ce contexte, TOTAL met en place une réponse forte et immédiate générant 8 milliards de dollars de cash sur 2015 et réduit ainsi son point mort cash de 40 $/b sans compromettre la priorité donnée à la sécurité.

Enfin, le bilan financier du Groupe reste solide, tout en maintenant des efforts d'investissements importants pour générer la croissance à venir, ce qui lui permet d'avoir accès à des conditions très favorables de financement sur les marchés.

Comme il l'a déjà démontré par le passé, TOTAL saura s'adapter pour faire face à cette période de bas prix tout en préparant un rebond dont pourront bénéficier ses actionnaires.

(1) Les investissements hors acquisitions, y compris la variation des prêts non courants.

4.2. Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction générale du Groupe et qui prévoient la centralisation des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est donnée dans la partie Facteurs de Risques (chapitre 4) du présent Document de référence. Pour une information complémentaire, se reporter également au rapport du Président du Conseil d'administration au point 1.10. du chapitre 5.

4.3. Sensibilité des résultats 2015 aux paramètres d'environnement

Paramètres d'environnement [(a)]	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
$/€	1,30 $/€	-0,1 $ par €	+0,7 G$	+0,2 G$
Brent	60 $/b	+10 $/b	+3,1 G$	+1,7 G$
Marge de raffinage européenne ERMI	25 $/t	+1 $/t	0,08 G$	0,05 G$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4e trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2015. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité €-$ sur le résultat opérationnel ajusté est attribuable pour 60% à l'Exploration-Production. L'impact de la sensibilité €-$ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour 90% au Raffinage-Chimie.

5. Changements significatifs

Le 29 janvier 2015, TOTAL a obtenu une participation de 10% dans la nouvelle concession ADCO en Abou Dabi (Émirats arabes unis) pour une durée de quarante ans à compter du 1er janvier 2015. Elle couvre les quinze principaux champs à terre d'Abou Dabi et représente plus de la moitié de la production de l'Émirat. TOTAL se voit confier le rôle de leader technique (*Asset Leader*) sur le champ de Bu Hasa et le groupe de champs Southeast (couvrant les champs de Sahil, Asab, Shah, Qusahwira et Mender), qui représentent environ les deux tiers de la production d'ADCO. La production complète estimée d'ADCO devrait s'élever à environ 1,6 million de barils par jour (Mb/j) en 2015, avec pour objectif de la porter à 1,8 Mb/j à compter de 2017. En étant la première compagnie internationale à entrer dans la nouvelle concession d'ADCO, TOTAL démontre sa capacité à accéder à des ressources dans de bonnes conditions et à lier des partenariats forts dans une région stratégique offrant de nombreuses options de développement.

Le 2 février 2015, TOTAL a finalisé la cession de sa filiale d'adhésifs Bostik à Arkema. Les effets comptables de cette cession, survenue postérieurement à la clôture des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, seront traduits dans les états financiers consolidés intermédiaires du 1er trimestre 2015 de TOTAL S.A.

À l'exception des événements mentionnés ci-dessus dans le rapport de gestion (chapitre 3), dans la description des activités du Groupe (chapitre 2) ou dans la présentation des procédures judiciaires et d'arbitrage (point 4. du chapitre 4), aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2014, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

Facteurs de risques

1. Risques financiers 74

1.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement . . . 74
1.2. Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures . . . 74
1.3. Risques relatifs aux marchés financiers . . . 75
1.4. Gestion du risque de contrepartie . . . 76
1.5. Gestion du risque de change . . . 76
1.6. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités . . . 76
1.7. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme . . . 76
1.8. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change . . . 76
1.9. Risques relatifs aux marchés boursiers . . . 78
1.10. Risques de liquidité . . . 78
1.11. Risques de crédit . . . 80

2. Risques industriels ou environnementaux 82

2.1. Nature des risques . . . 82
2.2. Gestion et suivi des risques industriels et environnementaux . . . 84

3. Autres risques 86

3.1. Environnement économique . . . 86
3.2. Risques liés à l'exploration et la production pétrolière et gazière . . . 86
3.3. Projets majeurs et croissance de la production . . . 88
3.4. Sociétés mises en équivalence . . . 88
3.5. Risques associés à des facteurs économiques ou politiques . . . 88
3.6. Risques éthiques et de non conformité . . . 89
3.7. Aspects juridiques des activités du Groupe . . . 89
3.8. Services informatiques critiques et sécurité de l'information . . . 91
3.9. Pays sous sanctions économiques . . . 91
3.10. Risques liés à la concurrence . . . 94

4. Procédures judiciaires et d'arbitrage 95

4.1. Enquêtes sur la concurrence . . . 95
4.2. Grande Paroisse . . . 96
4.3. Blue Rapid et Comité olympique russe – Régions russes et Interneft . . . 96
4.4. Iran . . . 97
4.5. Pétrole contre nourriture . . . 97
4.6. Italie . . . 97
4.7. Rivunion . . . 98
4.8. Total Gabon . . . 98
4.9. Kashagan . . . 98
4.10. Djibouti . . . 98

5. Assurance et couverture des risques 99

5.1. Organisation . . . 99
5.2. Politique de gestion des risques et assurances . . . 99
5.3. Politique d'assurance . . . 99

1. Risques financiers

Les risques financiers sont détaillés dans la Note 31 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 7. du chapitre 10).

1.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont les prix des hydrocarbures, les marges de raffinage et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats du Groupe du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Pour l'exercice 2015, dans les scénarios retenus, le Groupe estime qu'une appréciation du cours du Brent de 10 dollars par baril entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 1,7 milliard de dollars et une hausse du flux de trésorerie d'exploitation de l'année d'environ 2 milliards de dollars, et inversement. L'impact d'une variation des prix du pétrole sur les activités aval dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis de ce secteur. Le Groupe estime qu'une appréciation de l'indicateur de la marge de raffinage européenne (ERMI) de 1 dollar par tonne entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année de 0,05 milliard de dollars et une hausse du flux de trésorerie d'exploitation de l'année d'environ 0,07 milliard de dollars, et inversement.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à divers titres et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. Une baisse de 0,10 dollar par euro (hausse du dollar contre l'euro) engendrerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,2 milliard de dollars, et un impact non-significatif sur le flux de trésorerie d'exploitation.

Les résultats du Groupe, notamment dans la Chimie, sont également sensibles à la conjoncture économique.

L'année 2014 a été marquée par la forte chute des prix du pétrole au second semestre, qui s'est poursuivie début 2015. Pour une information détaillée sur cette chute des prix du pétrole et son impact sur les résultats 2014, la situation financière et les perspectives du Groupe, se reporter au chapitre 3.

Paramètres d'environnement 2015 [(a)]	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
$/€	1,30 $/€	-0,1 $ par €	+0,7 G$	+0,2 G$
Brent	60 $/b	+10 $/b	+3,1 G$	+1,7 G$
Marge de raffinage européenne ERMI	25 $/t	+1 $/t	0,08 G$	0,05 G$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4e trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2015. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité €-$ sur le résultat opérationnel ajusté est attribuable pour 60% à l'Exploration-Production. L'impact de la sensibilité €-$ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour 90% au Raffinage-Chimie.

1.2. Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, de l'électricité et du charbon. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la Note 30 de l'Annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading-Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation de juste valeur correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading-Shipping : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre

(en M$)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2014	**12,9**	**3,3**	**7,7**	**5,1**
2013	12,9	4,5	8,2	9,8
2012	16,1	4,9	9,5	7,2

L'activité de trading de gaz, d'électricité et de charbon met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ».

Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading de gaz et d'électricité : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre

(en M$)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2014	**15,4**	**3,2**	**6,0**	**4,0**
2013	11,4	3,0	5,8	6,2
2012	26,7	3,5	9,5	3,7

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

1.3. Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les Notes 1M, 20, 28 et 29 de l'Annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt, d'institutions étatiques ou de sociétés de premier plan. La gestion s'organise autour d'un département Salle des Marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des Flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions et du résultat de la Salle des Marchés. Il procède à la valorisation de la valeur de marché des instruments financiers utilisés et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

1.4. Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière en général).

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, la direction Financement-Trésorerie a également conclu des contrats d'appels de marge avec ses contreparties significatives.

1.5. Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce généralement de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement le dollar, l'euro, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme, le Groupe a pour politique de les couvrir en finançant ces actifs dans leur monnaie fonctionnelle. L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la Note 20 de l'Annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la Note 29 de l'Annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

1.6. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

1.7. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

1.8. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012.

Actif / (Passif) (en M$)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de : +10 points de base	-10 points de base
Au 31 décembre 2014				
Emprunts obligataires avant *swaps* (hors part à moins d'un an)	(43 088)	(44 079)	292	(286)
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)*	*(944)*	*(944)*	-	-
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)*	*1 319*	*1 319*	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	375	375	(153)	149
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après *swaps* (hors contrats de location financement)	4 411	4 411	5	(4)
Autres *swaps* de taux	2	2	3	(3)
Swaps de change et contrats à terme de devises	318	318	(0)	-
Au 31 décembre 2013				
Emprunts obligataires avant *swaps* (hors part à moins d'un an)	(33 138)	(33 966)	54	(54)
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)*	*(325)*	*(325)*	-	-
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)*	*1 418*	*1 418*	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	1 092	1 092	(39)	37
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après *swaps* (hors contrats de location financement)	5 218	5 218	6	(6)
Autres *swaps* de taux	(1)	(1)	(1)	1
Swaps de change et contrats à terme de devises	17	17	-	-
Au 31 décembre 2012				
Emprunts obligataires avant *swaps* (hors part à moins d'un an)	(28 163)	(28 426)	128	(128)
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)*	*(15)*	*(15)*	-	-
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)*	*2 145*	*2 145*	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	2 131	2 131	(76)	76
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après *swaps* (hors contrats de location financement)	5 608	5 608	5	5
Autres *swaps* de taux	-	-	3	(3)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(66)	(66)	-	-

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Coût de la dette nette	(640)	(804)	(735)
Translation des taux d'intérêt de :			
+10 points de base	(19)	(15)	(14)
–10 points de base	19	15	14
+100 points de base	(193)	(150)	(136)
–100 points de base	193	150	136

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont l'euro et le rouble, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution de l'euro, du rouble et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité dollar-euro	Parité dollar-livre sterling	Parité dollar-rouble
31 décembre 2014	**0,82**	**0,64**	**59,58**
31 décembre 2013	0,73	0,60	32,87
31 décembre 2012	0,76	0,62	30,57

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	97 810	26 056	50 179	6 762	6 489	8 324
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(7 480)	(2 290)	-	(894)	(3 215)	(1 081)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2014	90 330	23 766	50 179	5 868	3 274	7 243

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	101 444	30 444	50 053	6 776	6 960	7 211
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(1 203)	148	-	(543)	(607)	(201)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2013	100 241	30 592	50 053	6 233	6 353	7 010

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	95 665	32 299	41 821	6 673	6 147	8 725
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(1 696)	(1 020)	-	(688)	(164)	176
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2012	93 969	31 279	41 821	5 985	5 983	8 901

1.9. Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les Notes 12 et 13 de l'Annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

1.10. Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2014 s'élève à 10 514 millions de dollars, dont 10 514 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 11 064 millions de dollars au 31 décembre 2014, dont 10 764 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012 (voir la Note 20 de l'Annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2014

(en M$) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(4 793)	(4 547)	(4 451)	(4 765)	(25 606)	(44 162)
Dettes financières courantes	(10 942)	-	-	-	-	-	(10 942)
Autres passifs financiers courants	(180)	-	-	-	-	-	(180)
Actifs financiers courants	1 293	-	-	-	-	-	1 293
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	56	-	-	-	-	-	56
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 181	-	-	-	-	-	25 181
Montant net avant charges financières	**15 408**	**(4 793)**	**(4 547)**	**(4 451)**	**(4 765)**	**(25 606)**	**(28 754)**
Charges financières sur dettes financières non courantes	(901)	(833)	(783)	(718)	(624)	(1 960)	(5 819)
Différentiel d'intérêt sur *swaps*	369	167	(31)	(127)	(154)	(790)	(566)
Montant net	**14 876**	**(5 459)**	**(5 361)**	**(5 296)**	**(5 543)**	**(28 356)**	**(35 139)**

Au 31 décembre 2013

(en M$) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(4 647)	(4 528)	(4 159)	(4 361)	(15 461)	(33 156)
Dettes financières courantes	(11 193)	-	-	-	-	-	(11 193)
Autres passifs financiers courants	(381)	-	-	-	-	-	(381)
Actifs financiers courants	739	-	-	-	-	-	739
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	179	-	-	-	-	-	179
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 200	-	-	-	-	-	20 200
Montant net avant charges financières	**9 544**	**(4 647)**	**(4 528)**	**(4 159)**	**(4 361)**	**(15 461)**	**(23 612)**
Charges financières sur dettes financières non courantes	(1 005)	(912)	(764)	(701)	(616)	(1 783)	(5 781)
Différentiel d'intérêt sur *swaps*	483	392	138	(33)	(110)	(710)	160
Montant net	**9 022**	**(5 167)**	**(5 154)**	**(4 893)**	**(5 087)**	**(17 954)**	**(29 233)**

Au 31 décembre 2012

(en M$) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(5 056)	(4 572)	(2 804)	(4 124)	(10 691)	(27 247)
Dettes financières courantes	(14 535)	-	-	-	-	-	(14 535)
Autres passifs financiers courants	(232)	-	-	-	-	-	(232)
Actifs financiers courants	2 061	-	-	-	-	-	2 061
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(997)	-	-	-	-	-	(997)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 409	-	-	-	-	-	20 409
Montant net avant charges financières	**6 706**	**(5 056)**	**(4 572)**	**(2 804)**	**(4 124)**	**(10 691)**	**(20 541)**
Charges financières sur dettes financières non courantes	(984)	(824)	(685)	(534)	(464)	(1 423)	(4 914)
Différentiel d'intérêt sur *swaps*	490	443	297	140	82	(47)	1 405
Montant net	**6 212**	**(5 437)**	**(4 960)**	**(3 198)**	**(4 506)**	**(12 161)**	**(24 050)**

Par ailleurs, le Groupe garantit la dette bancaire et les contrats de location financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la Note 23 de l'Annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties données sur emprunts ». Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées et serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la Note 23 de l'Annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties de passif courant ». Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012 (voir la Note 28 de l'Annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre
(en M$)

Actif / (Passif)	2014	2013	2012
Fournisseurs et comptes rattachés	(24 150)	(30 282)	(28 563)
Autres dettes d'exploitation	(7 935)	(8 191)	(7 784)
dont instruments dérivés d'énergie (passif)	*(1 073)*	*(848)*	*(602)*
Clients et comptes rattachés	15 704	23 422	25 339
Autres créances d'exploitation	10 792	9 917	8 126
dont instruments dérivés d'énergie (actif)	*2 502*	*1 278*	*899*
Total	**(5 589)**	**(5 134)**	**(2 882)**

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

1.11. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive. L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre
(en M$)

Actif / (Passif)	2014	2013	2012
Prêts aux sociétés mises en équivalence *(Note 12)*	4 626	3 554	3 114
Prêts et avances *(Note 14)*	3 326	3 575	2 912
Instruments de couverture des dettes financières non courantes *(Note 20)*	1 319	1 418	2 145
Clients et comptes rattachés *(Note 16)*	15 704	23 422	25 339
Autres créances d'exploitation *(Note 16)*	10 792	9 917	8 126
Actifs financiers courants *(Note 20)*	1 293	739	2 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie *(Note 27)*	25 181	20 200	20 409
Total	**62 241**	**62 825**	**64 106**

Les montants des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation sont fournis respectivement dans les Notes 14 et 16 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2014, le montant reçu, net des versements, au titre de ces appels de marge s'élève à 1 437 millions de dollars (contre 1 105 millions de dollars au 31 décembre 2013 et 2 157 millions de dollars au 31 décembre 2012).

Le Groupe a mis en place des programmes de cession de créances commerciales sans recours auprès d'établissements bancaires afin de réduire son exposition à ces créances. À la suite de ces programmes, le Groupe ne conserve pas de risque de défaut de paiement après la cession des créances, mais peut continuer de gérer les comptes clients pour le compte de l'acheteur et est tenu de verser à l'acheteur les paiements qu'il reçoit des clients au titre des créances vendues. Au 31 décembre 2014, la valeur nette des créances cédées s'élève à 3 036 millions de dollars. Aucun actif ou passif financier ne reste comptabilisé au bilan consolidé après la date de cession des créances.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Dans l'Amont

- **dans l'activité Exploration-Production**

  Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

- **dans l'activité Gas & Power**

L'activité Gas & Power traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Dans le Raffinage-Chimie

- **dans l'activité Raffinage-Chimie**

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Les procédures internes du Raffinage-Chimie comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Chaque *business unit* décline les procédures de l'activité dans la gestion et les méthodes de provisionnement en fonction de la taille des filiales et des marchés relativement différenciés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation,
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit),
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance,
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des dossiers contentieux et des retards de paiement (la provision peut aussi être calculée sur base statistique).

Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adossent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de rating et les compagnies d'assurances.

- **dans l'activité Trading-Shipping**

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading-Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque ; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Dans le Marketing & Services

Les procédures internes du Marketing & Services comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.).

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.

2. Risques industriels ou environnementaux

2.1. Nature des risques

TOTAL est exposé à des risques liés à la sécurité et la sûreté de ses opérations.

TOTAL mène un large éventail d'activités qui inclut notamment le forage, la production d'hydrocarbures, le traitement sur champ, le transport, le raffinage et la pétrochimie, le stockage et la distribution de produits pétroliers, la chimie de spécialités et l'énergie solaire. Ces activités comportent des risques opérationnels multiples, parmi lesquels figurent notamment les explosions, les incendies, les accidents, les pannes d'équipement, les fuites de produits toxiques, les émissions ou rejets dans l'air, l'eau ou le sol, et les risques environnementaux et sanitaires liés. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés (principalement maritimes, fluviaux-maritimes, ferroviaires, routiers ou par *pipelines*), des quantités concernées et, enfin, de la sensibilité des zones traversées (qualité des infrastructures, densité de population, environnement). La plupart des activités du Groupe nécessiteront également à terme la fermeture et le démantèlement de sites et leur réhabilitation sur le plan environnemental après leur mise à l'arrêt.

Les événements industriels qui pourraient avoir l'impact le plus significatif sont essentiellement :

– un accident industriel majeur (incendie, explosion, fuite de produits très toxiques) ;

– une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site particulièrement sensible.

Chacun des risques décrits correspond à des événements susceptibles de porter atteinte à la vie ou à la santé humaine, à des biens, à des activités économiques ou de provoquer des dommages environnementaux. Les personnes atteintes peuvent être des salariés du Groupe, des personnels d'entreprises contractées, des riverains des installations ou des consommateurs. Les biens atteints peuvent être les installations du Groupe mais aussi les biens de tiers. L'importance des conséquences de ces événements est variable car liée, d'une part, à la vulnérabilité des personnes, des écosystèmes et des activités économiques impactées et, d'autre part, au nombre de personnes situées dans la zone d'impact et à la localisation des écosystèmes et des activités économiques par rapport aux installations de TOTAL ou à la trajectoire des produits après l'événement.

Les actes de terrorisme à l'encontre des usines et sites, *pipelines*, systèmes de transport ou systèmes informatiques du Groupe sont également susceptibles d'affecter fortement les activités et de causer des dommages aux personnes, à l'environnement et aux biens.

Comme la plupart des groupes industriels, TOTAL est concerné par des déclarations de maladies professionnelles notamment liées à une exposition passée des salariés du Groupe à l'amiante. L'exposition à l'amiante fait l'objet d'un suivi attentif dans tous les secteurs du Groupe. Les coûts estimés au 31 décembre 2014 pour l'ensemble des déclarations en cours ou à venir ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

Certains secteurs ou activités du Groupe comportent des risques additionnels spécifiques.

Les activités du secteur Amont sont notamment exposées à des risques liés aux caractéristiques physiques des champs pétroliers ou gaziers. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole ou de gaz, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords de puits, les fuites qui peuvent provoquer des dommages environnementaux et les explosions ou incendies. Ces événements, qui sont susceptibles de provoquer des blessures, y compris mortelles, ou de causer des dommages environnementaux, peuvent également endommager ou détruire les puits de pétrole ou de gaz ainsi que les équipements et autres biens, conduire à l'interruption des activités du Groupe ou réduire ses productions. De plus, les activités d'exploration et de production du Groupe peuvent se situer sur des sites sensibles d'un point de vue écologique (par exemple, dans des forêts tropicales ou dans un environnement marin) imposant de déployer pour chaque site une approche fondée sur une analyse des risques pour éviter ou minimiser l'impact sur la santé, la flore et la faune, les écosystèmes et la biodiversité. Lorsque l'opérateur n'est pas une entité du Groupe, l'influence et la supervision du Groupe sur les tiers peuvent être limitées et la capacité du Groupe à gérer et contrôler ces risques peut être ainsi réduite.

Les activités des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services présentent également des risques spécifiques en matière de santé, sécurité et environnement, qui sont liés au cycle de vie des produits fabriqués, ainsi qu'aux substances utilisées dans le processus de fabrication telles que les catalyseurs, les additifs et les monomères. Ces risques peuvent être issus des caractéristiques intrinsèques des produits impliqués (produit inflammable, toxique, ou ayant des impacts à long terme sur l'environnement), de leur utilisation (y compris par les clients), des émissions et des rejets émanant de leur processus de fabrication (tels que les émissions de gaz à effet de serre), ainsi que du traitement des matériaux et des déchets (valorisation par recyclage, régénération ou autre procédé, ou élimination des déchets).

Les contrats auxquels les entités du Groupe sont parties peuvent comporter des obligations d'indemnisation du contractant ou des tiers, soit à la charge de TOTAL, soit à son profit, notamment en cas de survenance d'événements entraînant des décès, des dommages corporels, matériels ou environnementaux.

Concernant les *joint ventures* dans lesquelles une entité du Groupe détient une participation et dont les actifs sont opérés par cette entité du Groupe en vertu d'un contrat d'*operating* entre la *joint venture* et cette entité, les termes contractuels prévoient, en règle générale, que cette entité assume l'entière responsabilité des dommages causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle qu'elle a commise.

Concernant les *joint ventures* dans lesquelles une entité du Groupe détient une participation, mais dont les actifs sont opérés par une société tierce, les termes contractuels indiquent, en règle

générale, que cet opérateur assume l'entière responsabilité des dommages causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle qu'il a commise.

En l'absence de négligence grave ou de faute intentionnelle de l'opérateur, les responsabilités sont, en règle générale, supportées par la *joint venture* et financièrement assumées par les partenaires de la *joint venture*, proportionnellement à leurs participations respectives.

Concernant les fournisseurs de biens et de services tiers, le niveau et la nature des responsabilités assumées par le fournisseur tiers dépendent du contexte et peuvent être limités par contrat. Vis-à-vis de leurs clients, les entités du Groupe s'assurent que leurs produits répondent aux spécifications applicables et veillent à se conformer à toutes les lois de protection des consommateurs applicables. Leur non-respect pourrait entraîner des atteintes aux personnes et à l'environnement et des pertes de clientèle qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats des opérations du Groupe, sa situation financière et sa réputation.

Les systèmes de gestion de crise sont nécessaires pour répondre efficacement aux situations d'urgence, éviter les éventuelles interruptions des activités et des opérations du Groupe et minimiser les impacts sur les tiers ou sur l'environnement.

TOTAL a mis en place des plans de gestion de crise pour faire face aux urgences. Ces plans ne peuvent toutefois permettre d'exclure le risque que les activités et les opérations du Groupe puissent être fortement perturbées en situation de crise ni d'assurer l'absence d'impacts sur les tiers ou sur l'environnement. TOTAL s'est également doté de plans de continuité des activités afin de poursuivre ou de reprendre les opérations à la suite d'une mise à l'arrêt ou d'un incident. Une incapacité à restaurer ou remplacer les capacités de production en temps utile pourrait prolonger l'impact des arrêts de production et avoir des conséquences défavorables sur les activités ou les opérations du Groupe. Pour plus d'informations sur les systèmes de gestion de crise du Groupe, se reporter au point 2.2.3. ci-après.

TOTAL est soumis dans de nombreux pays à des lois strictes en matière d'environnement, de santé et de sécurité dont le respect peut imposer d'engager des coûts significatifs.

Les collaborateurs de TOTAL comme les tiers sont exposés aux risques induits par les opérations du Groupe (atteinte à la vie humaine, dommages corporels et matériels, dommages environnementaux), pouvant donner lieu à des actions sur le plan judiciaire et à la mise en cause de la responsabilité juridique des entités du Groupe et de ses dirigeants, et susceptibles de porter atteinte à sa réputation.

TOTAL engage et continuera d'engager des dépenses importantes pour se conformer aux législations et règlementations de plus en plus complexes en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Ces dépenses couvrent notamment :

- les coûts engagés pour prévenir, contrôler, éliminer ou réduire certains types d'émissions dans l'air et dans l'eau, y compris les coûts liés aux mesures prises pour lutter contre le changement climatique ;
- les mesures correctives en cas d'atteinte à l'environnement ou d'accidents sur les sites, y compris ceux détenus par des tiers ;
- l'indemnisation des personnes et des entités ayant subi des dommages causés par des accidents ou par les activités du Groupe ;
- les coûts additionnels de production et les coûts liés aux changements de spécifications des produits ;
- les coûts relatifs au démantèlement des plateformes de forage et des autres sites.

Les dépenses engagées pourraient affecter significativement les résultats des opérations du Groupe ainsi que sa situation financière.

De plus, dans les pays où le Groupe opère ou envisage d'opérer, l'adoption de nouvelles lois ou règlementations, l'application ou l'interprétation plus stricte de lois et règlementations existantes, ou le durcissement des conditions d'obtention des permis ou licences, pourraient également conduire les entités du Groupe à supporter des coûts plus élevés pour se conformer aux lois et réglementations applicables, pouvant requérir notamment :

- la modification de la conduite des opérations ;
- l'installation d'équipements de contrôle de pollution complémentaires ;
- la mise en œuvre de mesures de sécurité additionnelles ;
- la remise en état de sites.

Du fait, notamment, de l'adoption de nouvelles lois et réglementations, le Groupe pourrait également être contraint d'écourter, de modifier ou de cesser certaines opérations ou de mettre en œuvre des fermetures temporaires de sites, ce qui pourrait conduire à une baisse de productivité et avoir un impact défavorable et significatif sur les résultats des opérations du Groupe.

Toutes les entités de TOTAL assurent le suivi des évolutions légales et réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes locales ou internationales sur l'évaluation et la gestion des risques industriels et environnementaux. En ce qui concerne l'arrêt définitif d'activités, une information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe aux rubriques « Provision pour restitution des sites » et « Provision pour protection de l'environnement » (se reporter à la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, au point 7. du chapitre 10). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la note 1Q de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 7. du chapitre 10.).

Des lois et règlementations relatives au changement climatique et ses effets physiques sont susceptibles d'affecter significativement les activités du Groupe.

Dans un certain nombre de pays, la préoccupation croissante concernant les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique, tout comme la multiplication de réglementations plus strictes dans ce domaine, pourraient avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe, affecter les ventes de produits et réduire leur rentabilité.

La réglementation relative au marché des quotas d'émission de CO_2 en Europe, *European Union Emissions Trading System* (EU-ETS), est entrée depuis le 1er janvier 2013 dans sa troisième phase. Celle-ci met fin à l'allocation généralisée de quotas d'émission gratuits : certaines émissions, comme celles liées à la production d'électricité, ne bénéficient plus de quotas gratuits, d'autres sont confrontées à une réduction importante de quotas gratuits alloués. Dorénavant, les allocations gratuites sont fixées en fonction du niveau d'émission des installations les plus performantes à l'intérieur d'un même secteur (« *benchmark* premier décile ») et les installations moins performantes doivent acheter au prix de marché les quotas nécessaires pour couvrir leurs émissions au-delà de ces allocations gratuites. En outre, les installations du Groupe devront supporter indirectement le coût des quotas pour l'électricité consommée (y compris celle générée en interne dans ses installations).

Compte tenu de ces nouvelles règles et de la décision de la Commission européenne d'appliquer un « facteur de correction trans-sectoriel » (CSCF – *cross sectoral correction factor*) qui réduit le montant total des allocations gratuites, tous secteurs confondus, de 11,6% en moyenne sur la phase 3 (2013-2020), le Groupe estime qu'environ 30% de ses émissions soumises à l'EU-ETS ne seront pas couvertes par des quotas gratuits sur la période 2013-2020.

La révision en 2014 de la liste des « secteurs exposés aux fuites de carbone » a confirmé que le secteur du raffinage en Europe était un secteur exposé et qu'il pouvait de ce fait continuer à bénéficier d'allocations gratuites. Toutefois, les performances pour l'année 2013 ont montré que ce secteur fortement émetteur était pratiquement le seul à accuser un déficit de quotas gratuits de plus de 20%. Ce déficit résulte principalement des effets d'un *benchmark* sectoriel ambitieux et du CSCF appelé à devenir plus sévère d'année en année et à creuser le déficit du secteur du raffinage jusqu'à plus de 30% en 2020.

Le Groupe a engagé des recours contre les décisions nationales octroyant les quotas gratuits auprès des juridictions compétentes localement pour ses sites industriels concernés. En outre, des juridictions d'États Membres ont saisi la Cour de justice de l'Union européenne aux fins de porter des questions préjudicielles sur les modalités de détermination des quotas gratuits.

Le risque financier lié à l'achat prévisible de ces quotas sur le marché devrait rester faible pour le Groupe si les cours de quotas d'émission restent proches de leur niveau actuel (7 €/t CO_2). Néanmoins, en conséquence des changements importants dans la réglementation, intervenus en cours de phase 3, comme l'autorisation donnée à la Commission européenne d'intervenir de manière discrétionnaire sur le calendrier de mise aux enchères des quotas (*backloading*), ou bien de ceux à venir tels que la mise en place d'une « réserve de marché », les cours du quota de CO_2 pourraient augmenter de façon substantielle et entraîner ainsi un impact négatif important sur les résultats des activités raffinage du Groupe.

Par ailleurs, la production de TOTAL à l'avenir pourrait de plus en plus provenir de sources non conventionnelles afin de pouvoir répondre à la demande énergétique croissante dans le monde. Dans la mesure où l'intensité énergétique de la production de pétrole et de gaz provenant de sources non conventionnelles peut être supérieure à celle de la production issue de source conventionnelle, les émissions de CO_2 générées par les activités du Groupe pourraient augmenter. Par conséquent, TOTAL pourrait devoir supporter des coûts supplémentaires sur certains projets.

Enfin, TOTAL exerce ses activités dans diverses régions où les effets physiques potentiels du changement climatique, y compris les changements des modèles climatiques, sont largement incertains et pourraient avoir un impact significatif défavorable sur les résultats d'exploitation du Groupe.

2.2. Gestion et suivi des risques industriels et environnementaux

2.2.1. Politiques de TOTAL concernant la sécurité, la santé et l'environnement

TOTAL s'est doté d'une « Charte Sécurité Santé Environnement Qualité » (se reporter au point 2. du chapitre 7) qui précise les principes fondamentaux applicables dans le Groupe concernant la protection des personnes, de l'environnement et des biens. Cette charte est déclinée à plusieurs niveaux dans le Groupe au sein de ses systèmes de management.

Dans ce cadre, TOTAL met en place des systèmes de management de la sécurité, de l'environnement et de la qualité, que le Groupe cherche à faire certifier ou évaluer (normes telles que l'*International Safety Rating System*, ISO 14001, ISO 9001).

Dans la plupart des pays, les activités de TOTAL sont soumises à des réglementations dans le domaine de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement, auxquelles TOTAL veille à se conformer. Les principales réglementations incluent :

1) En Europe : directives Integrated pollution prevention and control (IPPC) et grandes installations de combustion (refondues dans la directive Industrial emissions directive (IED)), directive Seveso, directive équipements sous pression, directive cadre sur l'eau, directive déchets, directive ETS (quotas CO_2), directive carburants, règlements Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH) et Classification, Labelling and Packaging (CLP).
2) En France : les réglementations sur les risques naturels et technologiques.
3) Aux États-Unis : la réglementation de sécurité et d'exploitation des activités industrielles à risques, Occupational Safety and Health Administration/Process safety management of highly hazardous materials (OSHA/PSM), Clean Air Act, Clean Water Act et Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liablity Act (également appelé CERCLA ou Superfund).

2.2.2. Évaluation

Dans le cadre de sa politique, TOTAL évalue, régulièrement et suivant diverses modalités, les risques et les impacts de ses activités dans les domaines de la sécurité industrielle (en particulier les risques technologiques), de l'environnement et de la protection des travailleurs et des populations riveraines :

– préalablement à la décision de nouveaux projets d'investissements, d'acquisitions et de cessions (se reporter au point 1.10. du chapitre 5) ;
– régulièrement pendant les opérations (études de sécurité, études d'impact environnemental, études d'impact sanitaire, Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) en France) ;
– préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances (études toxicologiques et écotoxicologiques, analyses de cycle de vie) ; et

– en tenant compte des obligations réglementaires des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités et des pratiques professionnelles généralement reconnues.

Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun projet n'est lancé avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

TOTAL s'est en particulier doté d'une méthodologie commune d'analyse des risques technologiques qui s'applique progressivement à toutes les activités opérées par les sociétés du Groupe (se reporter au point 2.2.3. du chapitre 7).

2.2.3. Gestion

TOTAL déduit des évaluations des risques et des impacts, les mesures de gestion des risques. Celles-ci concernent la conception même des installations et des structures, le renforcement des dispositifs de protection, ou encore la réparation des atteintes à l'environnement.

Outre la mise en place de systèmes de management mentionnés précédemment, TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées.

Par ailleurs, des indicateurs de performance (notamment dans les domaines HSE) et de suivi des risques ont été mis en place, des objectifs ont été fixés et des plans d'actions sont mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Bien que l'accent soit mis sur la prévention des risques, TOTAL se prépare régulièrement à la gestion de crises sur la base des scénarios de risque identifiés.

Le Groupe a mis en place un dispositif de gestion de crise qui repose sur un système d'astreinte, des exercices réguliers menés sur les sites industriels de ses principales entités, des retours d'expérience, un *benchmark* des meilleures pratiques des sociétés internationales, un ensemble de formations à la gestion de crise ainsi qu'un ensemble de procédures, de livrets d'urgence et d'outils utilisables en cas de crise.

L'organisation mise en place en cas de crise est déployée à deux niveaux dont les actions sont étroitement coordonnées :

– au niveau local (pays, site ou entité), une cellule de crise est chargée d'assurer la gestion opérationnelle et de mettre en œuvre les plans d'urgence ;

– au niveau du Siège, une cellule de crise composée d'une équipe pluridisciplinaire est chargée d'évaluer la situation et d'assurer la supervision de la gestion de crise. Cette cellule centrale apporte l'expertise nécessaire et mobilise, le cas échéant, des moyens supplémentaires pour seconder la cellule locale de crise.

En outre, TOTAL s'est en particulier doté de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse d'un déversement de pétrole ou d'une fuite. Ces plans et procédures d'intervention sont propres à chaque filiale de TOTAL et adaptés à son organisation, ses activités et son environnement et sont en phase avec le plan Groupe anti-pollution. Ils sont régulièrement revus et testés dans le cadre d'exercices (se reporter au point 2.2.3. du chapitre 7).

Au niveau du Groupe, TOTAL a mis en place une organisation structurée par le plan d'alerte PARAPOL (Plan d'assistance à la mobilisation des ressources anti-pollution) pour faciliter la gestion de crise et fournir une assistance en mobilisant les ressources tant internes qu'externes en cas de pollution marine, côtière ou fluviale, sans restriction géographique. Le dispositif est accessible aux entités du Groupe et son principal objectif est de faciliter l'accès aux experts internes et aux moyens de réponse matériels.

En outre, la Société et ses filiales sont actuellement adhérentes auprès de certaines coopératives, spécialisées dans la gestion des déversements de pétrole, qui sont en mesure de fournir expertise, ressources et équipements dans toutes les zones géographiques où le Groupe conduit ses activités, dont en particulier Oil Spill Response Limited et le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre).

À la suite de l'accident survenu en 2010 sur le puits Macondo dans le golfe du Mexique (dans lequel le Groupe n'était pas impliqué), TOTAL a mis en place trois groupes de travail (*task forces*) chargés d'analyser les risques et d'émettre des recommandations.

Ces travaux sont désormais finalisés et le Groupe poursuit la mise en place de solutions pour limiter ces risques. Les actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'environnement sont présentées de façon détaillée dans le chapitre 7.

Le Groupe estime qu'il est impossible de garantir que les coûts ou engagements relatifs aux points mentionnés ci-dessus ne risquent pas d'entraîner des conséquences négatives significatives sur ses activités, son patrimoine, sa situation financière consolidée, ses flux de trésorerie ou ses résultats à l'avenir.

Pour maîtriser les risques opérationnels auxquels le Groupe est confronté, TOTAL souscrit une police d'assurance responsabilité mondiale qui couvre l'ensemble de ses filiales. En outre, TOTAL souscrit des couvertures d'assurance contre le risque de dommages matériels du Groupe et/ou de pertes d'exploitation des principaux sites du raffinage et de la pétrochimie. Les politiques de gestion des risques et d'assurance de TOTAL sont décrites au point 5. de ce chapitre (« Assurance et couverture des risques »).

3. Autres risques

3.1. Environnement économique

Les résultats opérationnels et le taux de croissance futurs du Groupe sont sensibles à l'évolution des prix des matières premières.

Les prix du pétrole et du gaz naturel peuvent connaître d'importantes fluctuations en raison de facteurs sur lesquels TOTAL n'a pas de contrôle, tels que :

- la modification de l'offre et la demande en énergie, mondiale et régionale ;
- les évolutions économiques et politiques sur le plan international et régional dans les régions productrices de ressources naturelles notamment au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique du Sud ;
- la capacité des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et des autres pays producteurs à exercer une influence sur les niveaux et les prix de la production mondiale ;
- les prix des énergies non conventionnelles, ainsi que les évolutions des dispositifs de valorisation des sables bitumineux et des huiles de schiste, qui peuvent affecter les prix de vente du Groupe notamment dans le cadre de ses contrats à long terme de vente de gaz, et les évaluations de ses actifs, en particulier en Amérique du Nord ;
- le coût et la disponibilité des nouvelles technologies ;
- les réglementations et les actions gouvernementales ;
- la conjoncture économique mondiale et les conditions des marchés financiers ;
- les guerres et autres conflits ;
- les changements démographiques et notamment les taux de croissance des populations et les modifications des préférences des consommateurs ;
- les conditions météorologiques défavorables (ouragans, par exemple) pouvant perturber les approvisionnements ou interrompre les activités des installations du Groupe.

Une baisse importante ou prolongée des prix du pétrole et du gaz naturel peut avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des opérations de TOTAL et réduire ses bénéfices. L'année 2014 a été marquée par la forte chute des prix du pétrole au second semestre, qui s'est poursuivie début 2015. Pour une information plus détaillée sur cette chute des prix du pétrole et son impact sur les résultats 2014, la situation financière et les perspectives du Groupe, se reporter au chapitre 3. La sensibilité aux paramètres d'environnement est par ailleurs plus amplement détaillée au point 1.1. de ce chapitre.

Outre l'effet négatif sur le chiffre d'affaires, les marges et la rentabilité que peut entraîner une baisse des prix du pétrole et du gaz naturel, une période prolongée de prix ou d'autres indicateurs de faible niveau peut conduire le Groupe à revoir l'évaluation de ses actifs et réserves de pétrole et de gaz naturel. Ces revues reflètent la vision de la Société fondée sur des estimations, des prévisions et des hypothèses, et peuvent conduire à des ajustements à la baisse des réserves publiées par le Groupe et/ou à des dépréciations d'actifs susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les résultats du Groupe de la période au cours de laquelle ces dépréciations sont constatées. Des périodes prolongées avec des cours de pétrole et de gaz naturel plus faibles peuvent également limiter la rentabilité économique de projets prévus ou en développement, affecter le programme de cession d'actifs du Groupe et réduire la trésorerie, restreignant ainsi la capacité du Groupe à financer des investissements et/ou pouvant le conduire à annuler ou reporter des projets d'investissements. Si TOTAL n'était plus en mesure de poursuivre ses projets d'investissement, les opportunités du Groupe en termes de croissance future du chiffre d'affaires et de rentabilité pourraient s'en trouver réduites, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

Inversement, dans un environnement où les prix du pétrole et du gaz sont élevés, le Groupe peut être confronté à des augmentations significatives de coûts et des prélèvements des états et, dans le cadre de certains contrats de partage de production, voir ses droits à production réduits. Une hausse des cours peut également se traduire par une réduction de la demande en produits du Groupe.

Les résultats du Groupe dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services dépendent principalement de l'offre et de la demande en produits raffinés et des marges associées sur la vente de ces produits ; l'évolution des cours du pétrole et du gaz naturel se répercute sur les résultats dans ces secteurs en fonction de la vitesse d'ajustement des prix des produits raffinés aux variations des cours du pétrole et du gaz.

3.2. Risques liés à l'exploration et la production pétrolière et gazière

La rentabilité à long terme du Groupe dépend de sa capacité à réaliser des découvertes et à acquérir et développer de nouvelles réserves économiquement viables ; à défaut, les résultats de ses opérations et la situation financière du Groupe pourraient être significativement affectés.

Une part élevée du chiffre d'affaires du Groupe et la majorité de son résultat d'exploitation proviennent de la vente de pétrole et de gaz extraits de réserves développées dans le cadre de ses activités d'Exploration-Production. Les activités de développement des champs pétroliers et gaziers, de construction des installations, et de forage des puits de production ou d'injection requièrent d'importants investissements et nécessitent l'utilisation de technologies de pointe. Compte tenu de l'évolution permanente des conditions de marché et des enjeux environnementaux majeurs, elles sont soumises à des incertitudes en termes de prévision de coûts. Afin de préserver la rentabilité du secteur Amont, le Groupe doit renouveler ses réserves par de nouvelles réserves prouvées susceptibles d'être produites de

manière économiquement viable. Cependant, différents facteurs peuvent entraver la capacité de TOTAL à découvrir, acquérir et développer de nouvelles réserves, par nature incertaines, dont :

- la nature géologique des champs pétroliers et gaziers, et tout particulièrement les conditions de forage imprévues, comme la pression ou l'irrégularité des formations géologiques ;
- le risque de forages de puits sans découverte d'hydrocarbures ou l'impossibilité de trouver les quantités commerciales d'hydrocarbures attendues ;
- l'incapacité pour les sociétés prestataires d'exécuter les prestations sous-traitées ;
- l'incapacité pour les partenaires du Groupe d'exécuter ou de financer les projets ;
- les pannes d'équipements, incendies, éruptions (*blow outs*) ou accidents ;
- l'impossibilité pour le Groupe de développer ou déployer de nouvelles technologies permettant d'accéder à des champs jusqu'alors inaccessibles ;
- l'absence d'anticipation des évolutions du marché ;
- les conditions météorologiques défavorables ;
- le respect des exigences gouvernementales, anticipées ou non, y compris des réglementations américaines et européennes pouvant donner un avantage compétitif aux entreprises non soumises à ces réglementations ;
- les pénuries ou retards de disponibilité ou de livraison des équipements adéquats ;
- les mouvements sociaux ;
- la concurrence de compagnies pétrolières et gazières en matière d'acquisition et de développement d'actifs et de licences (se reporter au point 3.10. « Risques liés à la concurrence ») ;
- la hausse des impôts et royalties, y compris celles liées à des réclamations rétroactives ;
- les contestations liées aux titres de propriété.

Un seul de ces facteurs pourrait entraîner des dépassements de coûts et empêcher le Groupe de réaliser des découvertes et des acquisitions, de mener à bien ses projets de développement ou d'assurer la rentabilité économique de sa production. Il est impossible de garantir que de nouvelles réserves de pétrole et de gaz seront découvertes ou acquises en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées par le Groupe. Par ailleurs, certains de ces facteurs peuvent également affecter les projets et installations du Groupe en aval de la chaîne pétrolière et gazière. Si TOTAL ne parvenait pas à développer régulièrement de nouvelles réserves de manière rentable, les résultats des opérations du Groupe, y compris ses bénéfices et sa situation financière, pourraient être significativement affectés.

Les données relatives aux réserves de pétrole et de gaz du Groupe sont des estimations et des ajustements ultérieurs à la baisse sont possibles. Si la production effective issue de ces réserves se révélait plus faible que les estimations, les résultats des opérations du Groupe et sa situation financière pourraient s'en trouver affectés.

Les données relatives aux réserves prouvées du Groupe sont des estimations réalisées selon les normes de *reporting* applicables. Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est quasiment assuré, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation. Les réserves sont estimées par des équipes composées d'ingénieurs spécialisés dans les géosciences et le pétrole, ainsi que d'ingénieurs projet, tous qualifiés, expérimentés et formés, chargés d'examiner rigoureusement et d'analyser en détail l'ensemble des données de géosciences et d'ingénierie disponibles (par exemple, données sismiques, électriques, carottes, fluides, pressions, débits, paramètres des installations). Ce processus implique des jugements subjectifs, notamment en ce qui concerne l'estimation de la quantité d'hydrocarbures présents à l'origine, les niveaux de production initiaux et le taux de récupération fondés sur les données géologiques, techniques et économiques disponibles. Les évaluations de réserves ne sont pas des mesures exactes et sont sujettes à révision. Différents facteurs que le Groupe ne peut contrôler peuvent entraîner dans le futur une révision à la baisse de ces estimations ou une production réelle plus faible que le niveau des réserves prouvées publiées. Ces facteurs sont principalement les suivants :

- une baisse du prix du pétrole ou du gaz rendant l'exploitation des réserves non économiquement viable ; ces réserves ne pouvant de ce fait être comptabilisées en réserves prouvées ;
- une hausse du prix du pétrole ou du gaz, pouvant réduire les réserves auxquelles le Groupe a droit en vertu de contrats de partage de production ou de service à risques ou en vertu d'autres dispositions contractuelles ;
- une modification des règles fiscales ou d'autres réglementations gouvernementales rendant l'exploitation des réserves non économiquement viable ;
- les performances de production réelles des gisements du Groupe.

Les estimations des réserves du Groupe peuvent donc faire l'objet d'importantes révisions à la baisse s'il apparaît que les jugements subjectifs du Groupe fondés sur les données de géosciences et d'ingénierie disponibles n'étaient pas suffisamment prudents ou si les hypothèses du Groupe concernant les facteurs ou variables hors de son contrôle se révèlent erronées au fil du temps. Les révisions à la baisse des estimations de réserves peuvent impliquer des volumes de production futurs plus faibles, et de ce fait avoir des conséquences négatives sur les résultats des opérations du Groupe, y compris sur ses bénéfices et sa situation financière.

Les réserves prouvées du Groupe établies selon les règles de la SEC s'élevaient à 11 523 Mbep au 31 décembre 2014, sur la base d'un Brent mensuel moyen à 101,3 $/b. Si le prix du Brent devait rester faible en 2015 comparé à 2014, les réserves prouvées à fin 2015 pourraient diminuer.

3.3. Projets majeurs et croissance de la production

La croissance de la production du Groupe dépend de sa capacité à mener à bien ses projets de développement majeurs.

L'objectif de croissance de production du Groupe repose fortement sur la réussite de ses projets de développement majeurs, qui sont de plus en plus complexes et qui requièrent d'importants investissements. Ces projets majeurs peuvent être affectés par un certain nombre de difficultés, incluant :

- les négociations avec les partenaires, gouvernements, fournisseurs, clients et autres ;
- les dépassements de coûts et retards liés au manque de disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, aux retards de fabrication et de livraison d'équipements essentiels ou aux pénuries de tels équipements ;
- les difficultés techniques imprévues pouvant retarder le lancement des projets ou entraîner des arrêts inopinés ;
- les performances réelles du gisement et le déclin naturel du champ ;
- l'obtention ou le renouvellement dans les délais des permis et licences par les organismes publics.

À défaut de mener à bien les projets majeurs soutenant la production du Groupe ou la croissance de sa production, la performance financière du Groupe pourrait être significativement affectée.

3.4. Sociétés mises en équivalence

Un nombre important des projets du Groupe sont réalisés par l'intermédiaire de sociétés mises en équivalence, pour lesquels le niveau de contrôle du Groupe et sa capacité à identifier et gérer les risques peuvent être ainsi limités.

Un nombre important et croissant des projets du Groupe sont réalisés par l'intermédiaire de sociétés mises en équivalence. Dans les cas où les sociétés du Groupe ne sont pas opérateurs, leur influence et leur contrôle sur l'orientation, les performances et les coûts du partenariat peuvent être limités, tout comme leur capacité à maîtriser les risques ; en cas d'incident, les sociétés du Groupe peuvent être poursuivies par les autorités ou des plaignants. En outre, les partenaires des sociétés du Groupe sont susceptibles de ne pas respecter leurs obligations, notamment financières, ce qui peut nuire à la viabilité des projets. Il est également possible que les partenaires du Groupe ne disposent pas des capacités financières nécessaires pour indemniser entièrement le Groupe en cas d'incident.

Pour une information complémentaire sur les sociétés mises en équivalence, se reporter à la Note 12 (Sociétés mises en équivalence : titres et prêts) de l'Annexe aux comptes consolidés (point 7. du chapitre 10).

3.5. Risques associés à des facteurs économiques ou politiques

TOTAL a une part importante de sa production et de ses réserves situées dans des zones caractérisées par une instabilité politique, sociale et économique, où le risque que les activités du Groupe soient significativement affectées est relativement élevé.

Une part importante de la production et des réserves de pétrole et de gaz de TOTAL se trouve dans des pays situés hors de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Au cours des dernières années, certains de ces pays ont connu à des degrés divers, une ou plusieurs des situations suivantes : instabilité économique et politique, guerre civile, conflit violent, troubles sociaux, actions de groupes terroristes et imposition de sanctions économiques internationales. Toutes ces situations, qu'elles apparaissent de manière isolée ou de façon combinée, sont susceptibles de perturber les activités du Groupe dans ces régions et d'entraîner des baisses importantes de la production ou des révisions des estimations de réserves. En Afrique, d'où provient 31% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2014, certains pays dans lesquels le Groupe a une activité de production ont récemment connu certaines de ces situations, notamment le Nigéria, qui est le principal pays contributeur aux productions du Groupe depuis 2012, et la Libye. Le Moyen-Orient, d'où provient 18% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2014, a connu ces dernières années une instabilité politique accrue, associée à des conflits violents et des troubles sociaux, notamment en Syrie, pays contre lequel l'Union européenne et les États-Unis ont édicté des sanctions économiques interdisant à TOTAL d'y produire des hydrocarbures depuis 2011, et au Yémen. En Amérique du Sud, d'où provient 7% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2014, plusieurs pays dans lesquels TOTAL exerce une activité de production ont récemment connu certaines des situations mentionnées précédemment, notamment l'Argentine et le Venezuela. En Russie, où le Groupe détient, au 31 décembre 2014, 19% de ses réserves prouvées, des membres de la communauté internationale ont adopté, depuis juillet 2014, des sanctions économiques à l'encontre de certaines personnes et entités russes, dont différentes entités du secteur financier, de l'énergie et de la défense, en réponse à la situation en Ukraine (pour une information complémentaire, se reporter au point 3.9.1.3 de ce chapitre). Par ailleurs, outre la production actuelle, TOTAL explore et développe également de nouvelles réserves dans d'autres régions du monde, historiquement caractérisées par une instabilité politique, sociale et économique, comme la région de la mer Caspienne, où TOTAL mène actuellement des projets de grande envergure. La survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité économique, sociale et politique sont imprévisibles mais il est possible que de tels incidents puissent à l'avenir avoir un impact défavorable significatif sur la production et les activités du Groupe et/ou conduire certains investisseurs à réduire leur participation dans TOTAL.

TOTAL, à l'instar de plusieurs autres grandes entreprises internationales du secteur de l'énergie, dispose d'un portefeuille de réserves et de sites opérationnels géographiquement diversifié, ce qui lui permet de mener ses activités en s'efforçant de réduire son exposition à de tels risques économiques ou politiques. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels événements n'auront pas de conséquences négatives pour le Groupe.

Les activités du Groupe sont sujettes à l'intervention des gouvernements des pays hôtes, susceptible d'entraîner des conséquences négatives sur les résultats des opérations du Groupe.

TOTAL mène un grand nombre d'activités d'exploration et de production, et dans certains cas de raffinage, de marketing ou de chimie, dans des pays dont le cadre gouvernemental et réglementaire peut être modifié de manière imprévue et où l'application des droits contractuels est incertaine. En outre, les activités d'exploration et de production du Groupe dans ces pays sont souvent menées en collaboration avec des entités nationales, par exemple dans le cadre de *joint venture* où l'État exerce un contrôle important. Au cours des dernières années, dans différentes régions du monde, TOTAL a constaté que certains gouvernements et entreprises nationales imposaient des conditions plus strictes aux entreprises menant des activités d'exploration et de production dans ces pays, augmentant ainsi les coûts et les incertitudes sur ces activités. Cette tendance devrait se poursuivre. L'intervention des gouvernements dans ces pays, susceptible de se renforcer, peut concerner différents domaines, tels que :

- l'attribution ou le refus d'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- le contrôle des prix et/ou des quotas de production ainsi que les quotas d'exportation ;
- la nationalisation ou l'expropriation d'actifs ;
- l'annulation ou la modification unilatérale des droits à licence ou contractuels ;
- la hausse des impôts et royalties, y compris celles liées à des réclamations rétroactives ;
- la renégociation des contrats ;
- l'imposition d'exigences accrues en matière de contenu local (*local content*) ;
- les retards de paiement ;
- les restrictions de change ou une dévaluation des devises.

Si un État hôte intervenait dans un de ces domaines alors que TOTAL dispose dans ce pays d'importantes activités y compris d'exploration, le Groupe pourrait s'exposer à supporter des coûts significatifs ou à voir sa production ou la valeur de ses actifs baisser, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives sur les résultats des opérations du Groupe, y compris sur ses bénéfices.

À titre d'exemple, le gouvernement nigérian envisage l'adoption de nouvelles mesures législatives pour réglementer l'industrie pétrolière. Ces mesures, si elles étaient adoptées, pourraient avoir un impact sur les activités actuelles et futures du Groupe dans ce pays, du fait de prélèvements fiscaux accrus et/ou de l'augmentation des coûts liés aux opérations, et affecter la rentabilité financière des projets dans ce pays.

3.6. Risques éthiques et de non conformité

Les conduites des collaborateurs du Groupe contraires à l'éthique ou la violation des lois et règlements applicables sont susceptibles d'exposer TOTAL à des sanctions pénales et civiles et peuvent porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale.

Le Code de conduite du Groupe, applicable à l'ensemble de ses collaborateurs, formalise l'engagement du Groupe à l'égard de l'intégrité et la conformité aux exigences légales applicables, et définit des règles déontologiques exigeantes et les principes d'actions et de comportement requis des collaborateurs pour les activités du Groupe qui s'appliquent dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités. Les conduites contraires à l'éthique ou les situations de non-conformité aux lois et règlements applicables, y compris les situations de non-conformité aux dispositifs de lutte contre la fraude ou la corruption, de la part de TOTAL, ses partenaires, agents ou autres acteurs agissant pour le compte du Groupe, sont susceptibles d'exposer TOTAL ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles, et peuvent porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale. En outre, les conduites contraires à l'éthique ou les situations de non-conformité aux lois et règlements applicables peuvent conduire les autorités compétentes à imposer d'autres mesures telles que la désignation d'un moniteur indépendant (*independent monitor*) chargé de passer en revue les dispositifs de conformité et de contrôle interne du Groupe, et le cas échéant, de faire toutes recommandations d'amélioration de ces dispositifs. Pour une information sur les transactions conclues entre TOTAL, la SEC et le Département de Justice américain (DoJ) prévoyant la nomination d'un moniteur indépendant, se reporter au point 4. du chapitre 4 (Procédures judiciaires et d'arbitrage – Iran), au point 1.10.2. du chapitre 5 (Prévention des risques de corruption) et au point 3.7. du chapitre 7 (Loyauté des pratiques).

Depuis 2009, dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction générale, des politiques et programmes d'intégrité et de conformité sont déployés au niveau du Groupe. Pour plus d'informations, se reporter au point 1.10. du chapitre 5 de ce Document de référence.

3.7. Aspects juridiques des activités du Groupe

3.7.1. Aspects juridiques des activités du secteur Amont

TOTAL mène ses activités du secteur Amont dans un très grand nombre de pays. Celles-ci sont soumises à un large éventail de réglementations qui couvrent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité et les taux de change.

Les licences, permis et contrats en vertu desquels le Groupe détient ses intérêts gaziers et pétroliers, dont les termes varient d'un pays à l'autre, sont en règle générale attribués par ou conclus avec un État ou une compagnie nationale ou, parfois, avec des propriétaires privés. Ces conventions et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Dans le cadre des contrats de concession, la société pétrolière est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et la société pétrolière s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le contrat de partage de production (ou *Production Sharing Contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la compagnie ou le consortium bénéficiaire du permis et l'État hôte, généralement représenté par une compagnie nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production.

Le consortium s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et de production. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ses dépenses (investissements et coûts opératoires). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables entre, d'une part, la Société ou le consortium et, d'autre part, l'État ou la compagnie nationale.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays, voire sur un même bloc. Bien qu'il existe d'autres formes contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL.

Pour la plupart des licences, les partenaires et les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux, réalisent des audits des coûts engagés dans le cadre des *joint ventures* ou des contrats PSC et s'assurent du respect des engagements contractuels.

TOTAL a également conclu dans certains pays des contrats dits « contrats de service à risques », qui s'apparentent aux contrats de partage de production. Cependant, le *profit oil* est remplacé par une rémunération monétaire déterminée ou déterminable, fixée par contrat, qui dépend notamment de paramètres liés à la performance du champ, tels que le nombre de barils produits.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet d'autorisations de l'autorité publique (permis) distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TOTAL paie les impôts sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre de la concession, du contrat de partage de production et des contrats de service à risques tels qu'ils sont prévus par les réglementations locales. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

Le cadre juridique des activités d'exploration et de production de TOTAL, établi à travers les concessions, licences, permis et contrats attribués par ou conclus avec un État, une compagnie nationale ou, parfois, des propriétaires privés, reste soumis à des risques qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou remettre en cause les protections offertes par ce cadre juridique. Outre les incertitudes relatives à l'application des droits contractuels, les nouvelles règles exigeant la publication détaillée des paiements effectués par les sociétés du Groupe à des entités publiques en lien avec ses opérations d'extraction minière (y compris d'hydrocarbures) sont susceptibles d'entraîner des conséquences négatives sur les activités du Groupe, ses résultats ou sa réputation.

3.7.2. Aspects juridiques des autres activités du Groupe

Les activités du Groupe dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont soumises à de nombreuses réglementations.

Dans les pays européens et aux États-Unis, les sites et les produits sont soumis à des règles de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion des déchets, études d'impact, etc.), de la santé (poste de travail, risques chimiques des produits, etc.) et de la sécurité des personnels et des riverains (installations à risques majeurs, etc.). La qualité des produits et la protection des consommateurs font également l'objet de réglementations. Au sein de l'Union européenne, les réglementations communautaires doivent être transposées dans les droits des États membres, ou sont d'application directe. Parfois, ces réglementations européennes peuvent se cumuler avec les législations ou réglementations des États membres ou de leurs collectivités territoriales respectives. Par ailleurs, dans l'ensemble des États membres, les établissements industriels fonctionnent tous sur le fondement de permis, eux-mêmes délivrés par les administrations compétentes locales sur la base de textes nationaux et communautaires. Les États-Unis présentent le même environnement réglementaire complexe dans lequel les règles locales des différents États complètent les règles fédérales.

Dans les autres pays où le Groupe exerce ses activités, la législation est souvent inspirée des règles américaines ou européennes ; certains aspects réglementaires (par exemple ceux relatifs à la protection de l'eau, la nature et la santé) pouvant être plus ou moins développés selon les pays. Le Groupe a développé des normes s'inspirant des règles en vigueur dans des pays à forte exigence. Elles sont déployées progressivement en fonction des contextes par les entités du Groupe concernées.

Par ailleurs, les autres activités du Groupe peuvent être soumises, selon les pays où le Groupe opère, à des réglementations sectorielles spécifiques sur le régime pétrolier imposant par exemple certaines contraintes en matière de détention de stocks stratégiques et de détention, en propriété ou en affrètement, de capacités de transport maritime.

3.7.3. Droit de la concurrence

Les dispositions du droit de la concurrence s'appliquent aux sociétés du Groupe dans la grande majorité des pays dans lesquels il exerce ses activités. La violation du droit de la concurrence est passible d'amendes et est susceptible d'exposer le Groupe et ses collaborateurs à des sanctions pénales et des poursuites civiles. En outre, il est désormais usuel pour les personnes physiques ou morales qui auraient été lésées par des violations du droit de la concurrence d'intenter des actions en dommages et intérêts.

Des plans de conformité au droit de la concurrence ont été mis en œuvre de longue date par certains secteurs d'activités du Groupe. En 2012, une politique de conformité Groupe au droit de la concurrence et de prévention des infractions en la matière a été adoptée par le Groupe (se reporter au point 1.10. du chapitre 5). Son déploiement s'appuie sur une organisation dédiée, sur une implication des hiérarchies et du personnel, et sur un processus d'alerte.

3.8. Services informatiques critiques et sécurité de l'information

L'interruption des services informatiques critiques de TOTAL ou une défaillance de la sécurité de l'information pourraient entraîner des conséquences défavorables sur les activités du Groupe.

Les activités du Groupe dépendent fortement de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes informatiques. Si l'intégrité des systèmes informatiques était compromise, par exemple en raison d'une défaillance technique ou d'une cyberattaque, les opérations commerciales et les actifs du Groupe pourraient être gravement affectés, des droits de propriété intellectuelle importants pourraient être divulgués et, dans certains cas, des dommages corporels ou environnementaux et des violations réglementaires pourraient se produire, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation du Groupe, notamment ses bénéfices.

Afin de maintenir des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la sûreté des systèmes d'information et de leurs données, la direction des Systèmes d'information et de télécommunication de TOTAL a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sûreté décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités de TOTAL sous la responsabilité des différents secteurs d'activité.

3.9. Pays sous sanctions économiques

TOTAL exerce des activités dans certains pays qui sont visés par des sanctions économiques. Si les activités du Groupe n'étaient pas effectuées en conformité avec les lois et réglementations qui lui sont applicables, TOTAL pourrait être sanctionné ou pénalisé.

Certains pays, notamment Cuba, l'Iran, le Soudan, la Syrie et la Russie, sont visés par des sanctions économiques et d'autres mesures restrictives prévues par différents membres de la communauté internationale. Cette section aborde certaines restrictions américaines et européennes qui concernent le Groupe (se reporter au point 3.9.1.), ainsi que certaines informations sur la présence ou les activités limitées du Groupe dans certains pays visés (se reporter au point 3.9.2.).

3.9.1. Restrictions juridiques américaines et européennes

Les États-Unis ont adopté différentes lois et réglementations visant à limiter le commerce avec Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie, pays qualifiés par le Département d'État américain d'états soutenant le terrorisme. L'Union européenne (UE) a adopté des restrictions similaires envers l'Iran et la Syrie. Depuis le second semestre 2014, les États-Unis et l'UE ont adopté des sanctions économiques à l'encontre de différentes personnes et entités en Russie, en réaction à la situation en Ukraine. Une violation de ces lois et réglementations par le Groupe pourrait entraîner des sanctions pénales et financières significatives.

Le Département du Trésor américain (*US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control* ou OFAC) a la charge de l'administration et de la mise en œuvre des régimes de sanctions économiques à l'encontre des pays identifiés en tant qu'états soutenant le terrorisme, ainsi que d'autres pays, territoires, entités et individus (notamment ceux engagés dans des activités liées au terrorisme, à la prolifération d'armes de destruction massive ou à d'autres menaces pouvant peser sur la sécurité nationale, la politique étrangère ou l'économie des États-Unis). Les activités faisant l'objet de restrictions dépendent des spécificités de chaque régime de sanction applicable. Pour chaque régime de sanction applicable, les amendes civiles et pénales, qui sont encourues pour chaque opération effectuée en violation du régime, peuvent être importantes. Les régimes de sanctions administrés par l'OFAC s'imposent aux personnes de nationalité américaine ainsi qu'aux activités exercées aux États-Unis ou soumises aux lois des États-Unis.

TOTAL poursuit une veille attentive des impacts potentiels des différents régimes de sanctions économiques sur l'ensemble de ses activités. TOTAL considère que ses activités dans les pays visés n'enfreignent pas les régimes des sanctions économiques internationales applicables, qui ont été adoptés par les États-Unis, l'Union européenne ou tout autre membre de la communauté internationale. TOTAL ne peut garantir que les réglementations actuelles ou futures relatives aux sanctions économiques ne puissent pas avoir d'impacts défavorables sur ses activités ou sa réputation.

Des informations complémentaires sur les restrictions américaines et européennes adoptées à l'encontre de l'Iran, de la Syrie et de la Russie sont apportées ci-dessous.

3.9.1.1. Restrictions à l'encontre de l'Iran

En ce qui concerne l'Iran, les États-Unis ont adopté depuis 1996 une série de mesures portant sur l'imposition de sanctions à l'encontre de sociétés non américaines impliquées dans certaines activités avec l'Iran ou sur le territoire iranien, notamment dans le secteur iranien de l'énergie. En 1996, les États-Unis ont adopté une première loi autorisant l'application de sanctions à l'encontre de toute société non américaine exerçant des activités en Iran et en Libye (Iran and Libya Sanctions Act ou ILSA). Cette loi, modifiée en 2006 et renommée Iran Sanctions Act (ISA), ne vise désormais que l'Iran. Aux termes de l'ISA, modifiée et étendue depuis 1996, le Président des États-Unis est autorisé à lancer une enquête sur les activités exercées par des sociétés non américaines dans le secteur iranien de l'énergie et à imposer des sanctions à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant, entre autres activités, réalisé intentionnellement des investissements d'une valeur au moins égale à 20 millions de dollars sur une période de douze mois dans le secteur pétrolier en Iran. Le gouvernement américain a renoncé en mai 1998 à l'application de sanctions au titre de l'ISA à l'encontre de TOTAL pour son investissement dans le champ gazier de South Pars. Cette renonciation officielle à sanctions, qui n'a pas été modifiée depuis lors, ne s'applique à aucune des autres activités de TOTAL en Iran. Entre l'adoption de l'ILSA et 2007, TOTAL a réalisé des investissements d'un montant supérieur à 20 millions de dollars par an en Iran (hors investissements réalisés dans le cadre du développement de South Pars). Ces investissements ne feront pas l'objet de sanctions de la part des autorités américaines, à condition que TOTAL respecte certains engagements, conformément à la décision prise par les autorités américaines au titre de la

Special Rule accordée le 30 septembre 2010 (plus amplement décrite ci-dessous). En Iran, depuis 2008, TOTAL est essentiellement dans une phase passive de recouvrement de ses investissements réalisés dans le cadre de contrats de type *buy-back* signés entre 1995 et 1999, pour l'exploitation de permis dont le Groupe n'est plus opérateur. Depuis 2011, la production de TOTAL en Iran est nulle.

En juillet 2010, le Comprehensive Iran Sanctions, Accountability, and Divestment Act (CISADA) a modifié l'ISA en allongeant la liste des activités avec l'Iran susceptibles de faire l'objet de restrictions ainsi que celle des sanctions prévues. TOTAL avait cessé de procéder aux ventes de produits pétroliers raffinés à l'Iran interdites par l'ISA, tel que modifié par le CISADA, avant même l'adoption du CISADA. Le 30 septembre 2010, au titre de la *Special Rule* (disposition ajoutée à l'ISA par le CISADA exemptant le gouvernement américain de prononcer une sanction au titre de l'ISA lorsqu'une partie donne certaines garanties), le Département d'État américain a annoncé que le gouvernement américain ne prononcerait pas de sanction à l'encontre de TOTAL. Le Département d'État américain a également indiqué que, tant que TOTAL agirait dans le respect de ses engagements, TOTAL ne ferait pas l'objet d'enquêtes pour ses activités passées en Iran.

Depuis l'annonce par le Département d'État américain de l'application de la *Special Rule* à TOTAL, les États-Unis ont imposé des mesures supplémentaires visant certaines activités en Iran. TOTAL estime qu'il ne mène aucune activité liée à l'Iran susceptible de faire l'objet de sanctions au titre de ces mesures.

L'Iran Threat Reduction and Syria Human Rights Act de 2012 (ITRA) ajoute la Section 13 (r) dans le Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié (U.S. Exchange Act), qui impose à TOTAL de rendre publiques, d'une part, certaines de ses activités liées à l'Iran ou celles des sociétés que TOTAL contrôle, qui sont intervenues au cours de l'année civile, y compris celles visées par l'ISA, que ces activités soient ou non susceptibles de faire l'objet de sanctions au titre de l'ISA et, d'autre part, toute transaction ou relation avec le gouvernement iranien qui ne ferait pas l'objet d'une autorisation spécifique du gouvernement américain (se reporter au point 3.9.2.2. ci-après). Pour tout rapport annuel contenant des informations relatives à la Section 13 (r), une déclaration spécifique à l'Iran doit être déposée auprès de la United States Securities and Exchange Commission (SEC). La SEC doit en informer le Président et le Congrès américain. Le Président doit ensuite lancer une enquête et se prononcer sur l'imposition de sanctions dans les 180 jours à compter du début de l'enquête. TOTAL estime que les activités du Groupe liées à l'Iran devant être décrites au titre de la Section 13 (r) ne sont pas susceptibles de faire l'objet de sanctions et TOTAL n'a pas été informé d'un quelconque risque d'imposition de sanctions pour des activités précédemment rendues publiques.

De plus, de nombreux États fédérés américains ont adopté des législations vis-à-vis de l'Iran imposant, dans certaines conditions, aux fonds de pension publics américains de céder les titres qu'ils détiennent dans des sociétés exerçant certaines activités en Iran et de les exclure des marchés publics. Les autorités de contrôle des assurances de ces États ont adopté des dispositions similaires pour les investissements effectués par des compagnies d'assurance dans des sociétés exerçant une activité dans les secteurs pétrolier, gazier, nucléaire et de la défense en Iran. Si la présence du Groupe en Iran devait être qualifiée comme entrant dans le champ des activités prohibées par ces lois ou réglementations et que TOTAL ne puisse pas bénéficier d'un régime d'exemptions, certains investisseurs institutionnels américains pourraient être contraints de céder leur participation dans TOTAL. Des cessions au titre de ces lois et/ou dispositions réglementaires, pour autant qu'elles soient significatives, pourraient avoir un impact défavorable sur le cours du titre TOTAL.

L'UE a également adopté des mesures de sanctions relatives à l'Iran, dont un ensemble de mesures restrictives adoptées en juillet et octobre 2010 interdisant notamment la fourniture d'équipements et de technologies clés dans les secteurs suivants de l'industrie pétrolière et gazière en Iran : raffinage, gaz naturel liquéfié (GNL), exploration et production. L'interdiction concerne également l'assistance technique, la formation et l'aide financière en rapport avec ces secteurs, de même que l'octroi de prêt ou de crédit, l'acquisition d'intérêts, la création d'une *joint venture* ou toute participation dans des entreprises en Iran (ou des entreprises iraniennes hors d'Iran) engagées dans les secteurs visés ci-dessus. En outre, au titre des restrictions relatives aux transferts de fonds et aux services financiers, tout transfert d'au moins 400 000 euros à destination ou en provenance d'une personne physique ou morale iranienne doit préalablement faire l'objet d'une autorisation par les autorités compétentes des États membres de l'UE. TOTAL mène ses activités dans le respect de ces mesures européennes.

Le 23 janvier 2012, le Conseil de l'UE a interdit l'achat, l'importation et le transport de pétrole, de produits pétroliers et pétrochimiques iraniens par des ressortissants européens et par les entités constituées en vertu des lois d'un État membre de l'UE. Avant cette date, TOTAL avait cessé ces activités dorénavant interdites.

TOTAL poursuit une veille attentive du Plan d'action conjoint annoncé fin 2013 entre l'Iran et les pays du P5+1 (Chine, France, Russie, Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne), qui porte sur la limitation des activités nucléaires iraniennes et la suspension de certaines sanctions des États-Unis et de l'UE à l'encontre de l'Iran. Les négociations entre l'Iran et les pays du P5+1 ont été prolongées en novembre 2014 et sont toujours en cours.

3.9.1.2. Restrictions à l'encontre de la Syrie

En ce qui concerne la Syrie, l'UE a interdit, en mai 2011, la fourniture de certains équipements à la Syrie ainsi que certaines transactions financières impliquant des fonds et ressources économiques d'individus et entités listés. Ces mesures s'appliquent aux ressortissants européens et aux entités constituées selon le droit d'un État membre de l'UE. En septembre 2011, l'UE a adopté de nouvelles mesures incluant, notamment, une interdiction d'acheter, d'importer ou de transporter du pétrole brut et des produits pétroliers syriens. Dès le début du mois de septembre 2011, le Groupe a cessé d'acheter des hydrocarbures syriens. Le 1er décembre 2011, l'UE a notamment étendu les sanctions à trois compagnies pétrolières nationales syriennes, dont General Petroleum Corporation, cocontractant de TOTAL dans le cadre du contrat de partage de production signé en 1988 (permis de Deir Ez Zor) et du contrat Tabiyeh. Les États-Unis appliquent également un certain nombre de mesures à l'encontre de la Syrie. Dès le début du mois de décembre 2011, le Groupe a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie.

3.9.1.3. Restrictions à l'encontre de la Russie

Depuis juillet 2014, en réponse à la situation en Ukraine des membres de la communauté internationale ont adopté des sanctions économiques à l'encontre de certaines personnes et entités russes, dont différentes entités du secteur financier, de l'énergie et de la défense.

L'OFAC a notamment adopté des sanctions économiques visant OAO Novatek (société de droit russe cotée au Moscow Interbank

Currency Exchange et au London Stock Exchange, dans laquelle le Groupe détient à travers sa filiale Total E&P Holdings Russia, une participation dans le capital de 18,24% au 31 décembre 2014) et les entités dans lesquelles OAO Novatek détient (individuellement ou avec d'autres personnes ou entités visées) une participation d'au moins 50% du capital. Ces sanctions de l'OFAC interdisent aux ressortissants et sociétés américains (« U.S. persons ») d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise après le 16 juillet 2014 d'une durée supérieure à 90 jours, au profit de OAO Novatek, et également de OAO Yamal LNG, entité détenue par OAO Novatek (60%), Total E&P Yamal (20%) et CNODC (20%), filiale de CNPC. L'utilisation du dollar US est par conséquent interdite pour ces types de financement.

Pour se conformer à ces sanctions, le financement du projet Yamal LNG est en cours de revue et les partenaires du projet sont engagés pour élaborer un plan de financement respectant les réglementations applicables.

Le Groupe continue également de suivre étroitement les différentes sanctions économiques internationales au regard de ses activités en Russie. Dans ce cadre, le Groupe a déposé les demandes d'autorisations requises par les mesures restrictives européennes visant l'assistance technique, les services de courtage, le financement et l'assistance financière relatifs à certaines technologies. La Direction générale du Trésor, autorité française compétente en la matière, a délivré des autorisations notamment pour les projets Yamal LNG, Kharyaga et Termokarstovoye. Les États-Unis ont également imposé un contrôle et des restrictions sur l'exportation de biens, services et technologies utilisées pour certains projets russes dans le domaine de l'énergie, qui sont susceptibles d'affecter les activités de TOTAL en Russie.

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 19% de ses réserves prouvées en Russie.

3.9.2. Cuba, Iran et Syrie

Le présent point fournit des informations relatives aux activités de TOTAL liées à l'Iran en 2014 qui doivent être rendues publiques conformément à la Section 13(r) de l'U.S. Exchange Act. Il fournit également des informations pour l'année 2014 concernant les différents types de paiements effectués par des filiales du Groupe au gouvernement de tout pays identifié par les États-Unis comme un État soutenant le terrorisme (actuellement, Cuba, l'Iran, la Syrie et le Soudan [1]) ou à toute entité contrôlée par ces gouvernements. Pour plus d'informations sur certaines restrictions américaines et européennes s'appliquant aux activités de TOTAL dans ces pays, se reporter au point 3.9.1. ci-dessus.

3.9.2.1. Cuba

En 2014, le Marketing & Services a conduit un nombre restreint d'activités de commercialisation de produits de spécialité auprès d'entités à Cuba et s'est acquitté des impôts, d'un montant d'environ 256 000 dollars, auxquels sont soumises ces activités. Hutchinson, filiale du secteur Raffinage-Chimie, a enregistré à Cuba de faibles ventes de courroies de transmission pour les machines agricoles par le biais d'un organisme public ayant perçu une commission d'environ 58 000 euros (environ 63 000 dollars [2]). En outre, le Trading-Shipping a acheté des hydrocarbures pour un montant de 124 millions d'euros (environ 134 millions de dollars) au titre de contrats *spot* conclus avec une entité publique et a payé environ 7 millions d'euros (environ 8 millions de dollars) à cette entité via des options de vente avec cette même entité.

3.9.2.2. Iran

La Section 13(r) de l'U.S. Exchange Act impose à la Société de rendre publique certaines de ses activités liées à l'Iran ou celles des sociétés que TOTAL contrôle, qui sont intervenues au cours de l'année civile 2014. Bien que ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales n'exerce d'activité devant être communiquée en application des sous-sections (A), (B) ou (C) de la Section 13(r)(1), des filiales de la Société pourraient être considérées comme ayant engagé certaines transactions ou relations avec le gouvernement iranien devant être communiquées en application de la Section 13(r)(1)(D), comme précisé ci-dessous.

Amont

Le Groupe ne conduit aucune activité de production ou d'exploration en Iran, où il conserve un bureau local pour des besoins non opérationnels uniquement. Néanmoins, certains paiements correspondant à des dépenses engagées et des rémunérations dues au titre des contrats de *buy-back* entre 1997 et 1999 avec la National Iranian Oil Company (« NIOC ») pour le développement des champs de South Pars 2 & 3 et Dorood restent dus au Groupe. Les opérations de développement au titre de ces contrats ont été achevées en 2010 et le Groupe ne participe plus à l'exploitation de ces champs. En 2014, Total E&P Iran (100%), Elf Petroleum Iran (99,8%), Total Sirri (100%) et Total South Pars (99,8%) ont conjointement versé environ 0,3 million d'euros (environ 0,3 million de dollars) (i) à l'administration iranienne au titre des impôts et cotisations sociales relatifs au personnel du bureau local mentionné ci-dessus et aux obligations résiduelles liées aux contrats de *buy-back*, et (ii) aux entités publiques iraniennes au titre de paiements pour l'entretien du bureau local mentionné précédemment (par exemple, services publics, télécommunications). TOTAL estime que les montants à verser par ces filiales seront similaires en 2015. Aucun revenu ni bénéfice n'a été enregistré au titre des activités décrites ci-dessus en 2014.

La société Total E&P UK Limited (« TEP UK »), filiale détenue à 100% par TOTAL, détient une participation de 43,25% dans une *joint venture* constituée avec BP (37,5%, opérateur), BHP Billiton Petroleum Great Britain Ltd (16%) et Marubeni Oil & Gas (North Sea) Limited (3,75%), qui opère sur le champ de Bruce, au Royaume-Uni. Cette *joint venture* et Frigg UK Association pipeline de TEP UK (100%) sont parties à des contrats (les Rhum Agreements) régissant certains services de transport, de traitement et d'exploitation fournis à une *joint venture* codétenue par BP (50%, opérateur) et l'Iranian Oil Company UK Ltd (« IOC »), une filiale de NIOC (50%), sur le champ de Rhum, au Royaume-Uni. À la connaissance de TOTAL, en novembre 2010, date à laquelle la production du champ de Rhum a été arrêtée à la suite de l'adoption de sanctions de l'UE, tous les services fournis dans le cadre des Rhum Agreements ont été suspendus, à l'exception des services essentiels en matière de sécurité (par exemple, surveillance et inspection des installations marines de Rhum), qui étaient autorisés par les régimes de sanctions de l'UE. Le 22 octobre 2013, le gouvernement britannique a informé IOC de sa décision d'appliquer un plan de gestion temporaire de la participation d'IOC dans le champ de Rhum, au sens des Règles britanniques 3 et 5 du Règlement (plan de gestion temporaire) sur les hydrocarbures de 2013 (le « Règlement sur les hydrocarbures »).

(1) Depuis l'indépendance de la République du Soudan du Sud le 9 juillet 2011, TOTAL n'est plus présent au Soudan.
(2) Toutes les devises autres que des dollars mentionnées dans le présent point 3.9.2. seront converties en USD selon les taux de change en vigueur à la date du 20 mars 2015.

Depuis cette date, toute la correspondance relative à la participation d'IOC en vertu des Rhum Agreements a été prise en charge par le gouvernement britannique en sa capacité de gestionnaire temporaire de la participation d'IOC et TEP UK n'a eu aucun échange avec IOC en 2014 au sujet desdits contrats. Le 6 décembre 2013, en vertu de l'article 43a du Règlement UE n° 267/2012, tel que modifié par le règlement n° 1263/2012, et selon la Règle 9 du Règlement sur les hydrocarbures, le gouvernement britannique a autorisé TEP UK, entre autres, à conduire des activités liées à l'exploitation et à la production du champ de Rhum. En outre, le 4 septembre 2013, le Département du Trésor américain a délivré un permis à BP autorisant cette société, ainsi que certaines autres, à conduire diverses activités relatives à l'exploitation et à la production du champ de Rhum. Suite à la réception de toutes les autorisations nécessaires, la production du champ de Rhum a redémarré le 26 octobre 2014, la participation d'IOC dans le champ de Rhum et les Rhum Agreements étant soumis à la gestion temporaire du gouvernement britannique conformément au Règlement sur les hydrocarbures. Depuis cette date, des services ont été fournis par TEP UK en vertu des Rhum Agreements et TEP UK a perçu de la part de BP et du gouvernement britannique (en sa capacité de gestionnaire temporaire de la participation d'IOC dans le champ de Rhum) des revenus issus de l'utilisation des installations par des tiers aux termes desdits contrats. En 2014, ces activités ont généré pour TEP UK un chiffre d'affaire brut d'environ 1,7 million de livres (environ 2,5 millions de dollars) et un bénéfice net d'environ 670 000 livres (environ 1 million de dollars). TEP UK entend poursuivre ces activités aussi longtemps qu'elles seront autorisées par la règlementation britannique et européenne et en conformité avec les sanctions économiques internationales applicables.

Aval

Le Groupe n'achète pas d'hydrocarbures iraniens et ne détient ni n'opère de raffinerie ou d'usine chimique en Iran.

Jusqu'en décembre 2012, date à laquelle il a cédé la totalité de sa participation, le Groupe détenait une participation de 50% dans la société Beh Total de commerce de lubrifiants (désormais Beh Tam) aux côtés de Behran Oil (50%), une société contrôlée par des entités liées au gouvernement iranien. Dans le cadre de la cession des parts du Groupe dans Beh Tam, TOTAL S.A. a convenu de concéder sous licence la marque commerciale « Total » à Beh Tam, pendant une période initiale de 3 ans, pour la vente par cette dernière de lubrifiants sur le marché intérieur iranien. Total E&P Iran (« TEPI »), filiale détenue à 100% par TOTAL S.A., a perçu, pour le compte de TOTAL S.A., une redevance d'environ 24 milliards de rials iraniens (environ 86 millions de dollars) de la part de Beh Tam pour cette licence en 2014. Ces versements étaient basés sur les ventes de lubrifiants de Beh Tam au cours de l'année civile précédente. Les représentants du Groupe et de Beh Tam se sont rencontrés plusieurs fois en 2014 pour aborder le marché local des lubrifiants et d'autres discussions sont prévues à l'avenir. Des paiements similaires devraient être perçus de la part de Beh Tam en 2015.

Total Marketing Middle East FZE (« TMME »), filiale détenue à 100% par le Groupe, a vendu des lubrifiants auprès de Beh Tam en 2014. La vente d'environ 4 805t de lubrifiants en 2014 a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 47,6 millions de dirhams des Émirats arabes unis (environ 13 millions de dollars) et un bénéfice net d'environ 9,3 millions de dirhams des Émirats arabes unis (environ 2,5 millions de dollars). TMME prévoit de poursuivre cette activité en 2015.

En 2014, Total Ethiopia Ltd (« TEL »), filiale éthiopienne détenue à 99,99% par le Groupe et le reste par trois de ses salariés, a versé environ 154 000 birrs éthiopiens (environ 7 500 dollars) à Merific Iran Gas Co, une société éthiopienne détenue majoritairement par des entités affiliées au gouvernement iranien, au titre d'un contrat relatif au transport et au stockage en Éthiopie de GPL acheté par TEL sur les marchés internationaux. TEL a cessé cette activité en mai 2014.

Total Deutschland GmbH (« Total Deutschland »), société allemande détenue à 100% par le Groupe, a fourni en 2014 des cartes pétrolières utilisables dans les stations-service du Groupe à des missions diplomatiques iraniennes en Allemagne. En 2014, ces activités ont généré un chiffre d'affaires brut d'environ 2 350 euros (environ 2 540 dollars) et un résultat net de moins de 50 euros (moins de 54 dollars). Total Deutschland a mis fin à ces accords, avec prise d'effet le 30 avril 2014.

Total Marketing Services (« TMS »), société française détenue à 100% par TOTAL S.A. et six employés du Groupe, a fourni en 2014 des cartes pétrolières utilisables dans les stations-service du Groupe à l'ambassade iranienne en France. En 2014, ces activités ont généré un chiffre d'affaires brut d'environ 30 200 euros (environ 32 700 dollars) et un résultat net d'environ 1 100 euros (environ 1 200 dollars). TMS devrait poursuivre cette activité en 2015.

Caldeo, société française détenue à 100% par TMS, a vendu du fioul domestique à l'ambassade iranienne en France en 2014, ce qui a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 6 300 euros (environ 6 800 dollars) et un résultat net d'environ 300 euros (environ 325 dollars). Caldeo devrait poursuivre cette activité en 2015.

3.9.2.3. Syrie

Depuis le début du mois de décembre 2011, TOTAL a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et maintient localement un bureau uniquement pour des besoins non opérationnels. En 2014, TOTAL a versé aux organisations gouvernementales syriennes un montant d'environ 0,35 million d'euros (environ 0,38 million de dollars) sous la forme d'impôts et de contributions au titre des services publics afférents à l'entretien de ce bureau et à son personnel. Fin 2014, le Groupe a entrepris de réduire les effectifs de ses bureaux de Damas, se limitant à quelques employés.

3.10. Risques liés à la concurrence

Les principaux concurrents de TOTAL incluent des compagnies dites « nationales » (sociétés contrôlées directement ou indirectement par un État) et des compagnies privées. Les différentes évolutions du secteur de l'énergie ont ouvert la voie à de nouveaux concurrents, renforcé la volatilité des prix du marché et mis en question la viabilité des contrats à long terme.

TOTAL est confronté à la concurrence d'autres compagnies pétrolières dans l'acquisition de biens et de permis en vue de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, ainsi que dans la commercialisation des produits fabriqués à partir de pétrole brut et de pétrole raffiné. Dans le secteur gazier, de grands producteurs portent un intérêt croissant à la chaîne de valeur Aval

et concurrencent directement les entreprises de distribution bien établies, y compris celles appartenant au Groupe. Cette pression concurrentielle accrue pourrait avoir un effet négatif sur les prix de vente, les marges et les parts de marché des entreprises du Groupe. L'exploitation des gaz non conventionnels, notamment aux États-Unis, a contribué à faire baisser les prix de marché et à renforcer l'écart de prix entre les contrats « *spot* » et à long terme.

La compétitivité des contrats à long terme indexés sur les prix du pétrole pourrait être affectée si cet écart perdurait et si la mise en œuvre des clauses de révision des prix devait se révéler difficile. Les principales compagnies pétrolières internationales privées autres que TOTAL incluent ExxonMobil, Royal Dutch Shell, Chevron et BP. Au 31 décembre 2014, TOTAL se situe au quatrième rang de ces compagnies pétrolières en termes de capitalisation boursière[1].

4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée (en ce compris les principaux litiges décrits ci-après) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les principaux litiges dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées sont décrits ci-après.

4.1. Enquêtes sur la concurrence

Les principaux litiges en matière de concurrence auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées sont décrits ci-après.

4.1.1. Dans le secteur Raffinage-Chimie

Dans le cadre de la scission d'Arkema[2] intervenue en 2006, TOTAL S.A. et certaines sociétés du Groupe ont consenti, pendant une durée de dix ans, une garantie couvrant les éventuelles conséquences pécuniaires des procédures en matière d'entente anticoncurrentielle dont Arkema pourrait faire l'objet pour des faits antérieurs à la scission. Au 31 décembre 2013, toutes les procédures civiles ou engagées par les autorités de concurrence couvertes par la garantie ont été définitivement réglées tant en Europe qu'aux États-Unis. Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut être exclu que d'autres procédures concernant Arkema puissent être mises en œuvre pour des faits antérieurs à la scission.

4.1.2. Dans le secteur Marketing & Services

- Dans le cadre du recours engagé contre la décision de la juridiction européenne ayant condamné en 2008 Total Marketing Services pour des pratiques se rapportant à une ligne de produits du secteur Marketing & Services à une amende de 128,2 millions d'euros intégralement acquittée et pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable en tant que société mère, la juridiction communautaire compétente a décidé dans un arrêt rendu au troisième trimestre 2013 de réduire l'amende infligée à Total Marketing Services à 125,5 millions d'euros, sans modifier la responsabilité de TOTAL S.A. en tant que maison mère. Des recours en cassation ont été engagés sur cette décision.
- Aux Pays-Bas, une procédure en indemnisation a été engagée contre TOTAL S.A., Total Marketing Services et d'autres groupes de sociétés, par des tiers à la suite de pratiques précédemment sanctionnées par la Commission européenne. À ce stade, les demandeurs n'ont toujours pas communiqué le quantum de leur demande.
- Enfin, en Italie, en 2013, une procédure civile a été engagée à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale Total Aviazione Italia Srl devant les juridictions civiles compétentes. Le demandeur allègue à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale, ainsi qu'à l'encontre de différentes sociétés tierces, un préjudice qu'il estime à près de 908 millions d'euros. Cette procédure fait suite à des pratiques qui ont été sanctionnées par l'autorité de concurrence italienne en 2006. La procédure n'a pas évolué, l'existence comme l'évaluation des préjudices allégués dans cette procédure, qui comporte une pluralité de défendeurs, restant fermement contestées.

Quelle que soit l'évolution des procédures décrites ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait avoir d'impact significatif, ni sur sa situation financière, ni sur ses résultats consolidés.

(1) Selon le critère de la capitalisation boursière (en dollars) au 31 décembre 2014.
(2) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis le 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

4.2. Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) résidait alors dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de nitrate d'ammonium déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a provoqué la mort de trente et une personnes, dont vingt et une travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié. Le site a été remis en état.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et à sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la remise en état du site et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre de l'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

Après avoir présenté plusieurs hypothèses, les experts judiciaires ont, dans leur rapport final déposé le 11 mai 2006, abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006 ; Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Fin 2008, TOTAL S.A. et M. Thierry Desmarest, son Président-directeur général au moment des faits, ont fait l'objet d'une citation directe par une association de victimes.

Le 19 novembre 2009, le tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe de l'ancien directeur de l'usine, ainsi que de Grande Paroisse, en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Par ailleurs, le tribunal a déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse, le tribunal a déclaré Grande Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le Parquet, suivi en cela par des parties civiles, a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Toulouse. Grande Paroisse, afin de préserver ses droits, a également formé appel incident sur les dispositions civiles.

Par arrêt du 24 septembre 2012, la cour d'appel de Toulouse a confirmé le jugement du tribunal qui avait déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest. Certaines parties civiles ont fait une déclaration de pourvoi contre ces dispositions de l'arrêt.

La cour d'appel de Toulouse a néanmoins considéré que l'explosion était due à un accident chimique tel que décrit par les experts judiciaires. Elle a en conséquence condamné Grande Paroisse et l'ancien directeur de l'usine à des sanctions pénales. Ces derniers ont décidé de se pourvoir en cassation ce qui a pour effet de suspendre l'exécution des peines.

Le 13 janvier 2015, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 24 septembre 2012. La décision attaquée est annulée et les parties sont replacées dans la situation antérieure à cette décision. L'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Paris pour un nouveau procès pénal. La date d'audience n'est pas encore fixée.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,3 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Une provision d'un montant de 10,3 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

4.3. Blue Rapid et Comité olympique russe – Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison de la prétendue non-exécution par une ex-filiale d'Elf Aquitaine d'un contrat portant sur un projet d'Exploration-Production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine, considérant que ces demandes étaient dénuées de tout fondement, s'est opposée à celles-ci. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont relevé appel de ce jugement. Par arrêt en date du 30 juin 2011, la cour d'appel de Paris a déclaré Blue Rapid et le Comité olympique russe irrecevables en leur action à l'encontre d'Elf Aquitaine, au motif notamment de la caducité dudit contrat. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont formé un pourvoi contre la décision de la cour d'appel devant la Cour de cassation.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce contrat d'Exploration-Production, une société russe, dont il a déjà été jugé qu'elle n'était pas celle partie au contrat, et deux régions de la Fédération de Russie, qui n'y étaient pas davantage parties, ont lancé une procédure d'arbitrage contre cette ex-filiale d'Elf Aquitaine, liquidée en 2005, en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant allégué est de 22,4 milliards de dollars. Pour les mêmes raisons que celles déjà opposées avec succès par Elf Aquitaine à Blue Rapid et au Comité olympique russe, le Groupe considère que cette action est dénuée de tout fondement, tant en fait qu'en droit. Le Groupe a déposé plainte pour dénoncer les agissements frauduleux dont il s'estime victime en l'espèce et a parallèlement engagé, et se réserve d'engager, toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

4.4. Iran

En 2003, la United States Securities and Exchange Commission (SEC) suivie par le Département de Justice américain (DoJ) ont lancé une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL. Cette enquête portait sur un accord conclu par la Société avec des consultants au sujet de champs d'hydrocarbures en Iran et tendait à vérifier si des paiements effectués en vertu de cet accord auraient bénéficié à des officiels iraniens en méconnaissant la loi anticorruption américaine (le « FCPA ») et les obligations comptables de la Société.

Fin mai 2013, après plusieurs années de discussions, TOTAL a conclu des transactions avec les autorités américaines (un *Deferred Prosecution Agreement* avec le DoJ et un *Cease and Desist Order* avec la SEC) qui mettent un terme à cette enquête. Ces accords ont été conclus sans reconnaissance de culpabilité et en contrepartie du respect par TOTAL d'un certain nombre d'obligations, dont le paiement d'une amende (245,2 millions de dollars) et d'une compensation civile (153 millions de dollars) qui est intervenu au cours du deuxième trimestre 2013. La provision de 398,2 millions de dollars qui avait été initialement comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2012, a été intégralement reprise. Aux termes de ces accords, TOTAL a également accepté la nomination d'un *monitor* français indépendant qui est chargé de passer en revue le programme de conformité mis en œuvre au sein du Groupe et le cas échéant de préconiser des améliorations. Pour plus d'informations, se reporter au point 1.10.2. du chapitre 5 (Prévention des risques de corruption), et au point 3.7. du chapitre 7 (Loyauté des pratiques).

Dans cette même affaire, TOTAL et son ancien Président-directeur général aujourd'hui décédé qui était à l'époque des faits Directeur Moyen-Orient, ont été mis en examen suite à une instruction lancée en France en 2006 et dans laquelle le Parquet a requis, fin mai 2013, leur renvoi. Le Parquet a réitéré sa position en juin 2014. Par ordonnance notifiée en octobre 2014, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel.

La Société considère que la résolution de ces affaires ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe ou de conséquence sur ses projets futurs.

4.5. Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies (Onu) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet. En 2009, le Parquet a requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe ainsi que pour l'ancien Président-directeur général de TOTAL aujourd'hui décédé qui était à l'époque Directeur général Exploration & Production du Groupe.

Début 2010, malgré l'avis du Parquet, un nouveau juge d'instruction a décidé de mettre en examen TOTAL S.A. pour corruption ainsi que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette mise en examen intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier.

En octobre 2010, le Parquet a de nouveau requis un non-lieu pour TOTAL S.A. ainsi que pour l'ensemble des anciens salariés du Groupe et l'ancien Président-directeur général de TOTAL. Néanmoins, par ordonnance notifiée début août 2011, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel qui, par jugement du 8 juillet 2013, a prononcé la relaxe de TOTAL S.A. ainsi que celle de son ancien Président-directeur général et de chacun des anciens salariés des sociétés du Groupe, jugeant qu'aucun des délits pour lesquels ils étaient poursuivis n'était constitué. Le 18 juillet 2013, le Parquet a fait appel d'une partie des dispositions du jugement relaxant TOTAL S.A. et certains anciens salariés du Groupe. Le jugement de relaxe de l'ancien Président-directeur général de TOTAL S.A. prononcé le 8 juillet 2013 était devenu définitif, le Parquet n'ayant pas fait appel des dispositions de la décision le concernant. Le procès en appel devrait s'ouvrir en octobre 2015.

4.6. Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le procureur de la République du tribunal de Potenza, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations relatives à certains appels d'offres qu'elle avait lancés pour la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier.

Au premier semestre 2010, l'enquête pénale a été clôturée.

En mai 2012, le Juge de l'audience préliminaire a rendu une décision aux fins de non-lieu partiel au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe et de renvoi partiel devant le Tribunal correctionnel pour un nombre réduit de charges. Le procès s'est ouvert en septembre 2012.

4.7. Rivunion

Le 9 juillet 2012, le tribunal fédéral suisse a rendu à l'encontre de la société Rivunion, filiale à 100% d'Elf Aquitaine, une décision confirmant un redressement fiscal d'un montant de 171 millions de francs suisses (hors intérêts de retard). Selon le Tribunal, Rivunion est condamnée en sa qualité d'agent collecteur d'une retenue à la source (« impôt anticipé ») due par les bénéficiaires des prestations taxées. Rivunion, en liquidation depuis le 13 mars 2002, n'étant pas en mesure d'obtenir la restitution de cette retenue à la source et ne pouvant faire face à ses obligations, a fait l'objet d'une procédure collective le 1er novembre 2012. Le 29 août 2013, l'administration fédérale fiscale suisse a déclaré la somme de 284 millions de francs suisses au passif de la procédure collective de Rivunion, incluant 171 millions de francs suisses en principal, ainsi que les intérêts de retard. La procédure de faillite de Rivunion a été clôturée le 4 décembre 2014 et la société a été radiée du Registre du commerce de Genève le 11 décembre 2014.

4.8. Total Gabon

Le 14 février 2014, Total Gabon a reçu un avis de redressement fiscal du ministère de l'Économie et de la Prospective de la République Gabonaise assorti d'un avis de mise en recouvrement partiel à la suite du contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet au titre des années 2008 à 2010. La procédure de mise en recouvrement partiel a été suspendue le 5 mars 2014 faisant suite au recours que Total Gabon a engagé auprès de l'Administration Fiscale.

Les discussions menées avec les autorités gabonaises ont permis de clôturer, début novembre 2014, la procédure de redressement fiscal dont Total Gabon faisait l'objet. Le résultat net de Total Gabon au 30 septembre 2014 intègre l'impact de la clôture de cette procédure, au terme de laquelle Total Gabon a obtenu un quitus fiscal pour la période concernée, étendue aux exercices 2011 à 2013 inclus.

4.9. Kashagan

Au Kazakhstan, la production du champ de Kashagan dans lequel TOTAL détient une participation de 16,81% a démarré le 11 septembre 2013. Néanmoins, suite à la détection d'une fuite de gaz sur le *pipeline* d'export, la production a dû être arrêtée le 24 septembre 2013. Elle a repris mais, après détection d'une nouvelle fuite de gaz, elle a été de nouveau arrêtée peu après. Des tests de pressurisation ont été réalisés dans le respect des règles de sécurité et ont mis en évidence un certain nombre de fissures/fuites potentielles. La production du champ de Kashagan a donc été arrêtée et des études techniques plus approfondies ont été lancées.

Après l'identification d'un nombre significatif d'anomalies sur les lignes export huile et gaz, il a été décidé de remplacer les deux *pipelines*. Les travaux seront réalisés selon les plus hauts standards internationaux et dans le strict respect des règles HSE afin de maîtriser, limiter et remédier à tous les problèmes liés au redémarrage de la production.

Une transaction a été conclue le 13 décembre 2014 entre les partenaires du consortium et la République du Kazakhstan, portant sur l'ensemble des contentieux antérieurs relatifs à divers sujets opérationnels, financiers ou environnementaux. Cet accord met un terme définitif à ces procédures, sans impact significatif sur la situation financière ou sur les résultats consolidés du Groupe.

4.10. Djibouti

À la suite de la confirmation de leur condamnation en dernier ressort pour des faits concernant une pollution survenue dans le port de Djibouti en 1997, Total Djibouti S.A. et Total Marketing Djibouti S.A. ont chacune reçu, en septembre 2014, un commandement de payer 53,8 millions d'euros à la République de Djibouti. Les montants réclamés ont été contestés par les deux sociétés qui, ne pouvant faire face à ce passif, ont, conformément à la réglementation locale, été conduites à déposer au Greffe le 7 octobre 2014 une déclaration de cessation des paiements accompagnée, en ce qui concerne Total Djibouti S.A., d'un plan de redressement.

Suite à un jugement rendu le 18 novembre 2014, le plan de redressement proposé par Total Djibouti S.A. a été rejeté et les deux sociétés ont été mises en liquidation.

Total Djibouti S.A., filiale indirectement détenue à 100% par TOTAL S.A., détient intégralement le capital de Total Marketing Djibouti S.A.

5. Assurance et couverture des risques

5.1. Organisation

TOTAL dispose de sa propre société de réassurance, Omnium Reinsurance Company (ORC), qui est intégrée à la politique d'assurance du Groupe et qui constitue l'outil opérationnel d'harmonisation et de centralisation de couverture des risques assurables des sociétés du Groupe. Elle permet la mise en œuvre du programme mondial d'assurance du Groupe dans le respect des spécificités des réglementations locales applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Certains pays peuvent imposer l'achat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si l'assureur local accepte de couvrir la société du Groupe conformément à son programme mondial d'assurance, ORC négocie une rétrocession des risques auprès de l'assureur local. Ainsi, ORC conclut des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques.

Parallèlement, ORC négocie au niveau du Groupe des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et des marchés commerciaux de la réassurance. ORC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2014, la rétention nette d'ORC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi, au maximum, d'une part de 53 millions de dollars par sinistre *onshore* « responsabilité civile » ou de 77 millions de dollars par sinistre offshore « responsabilité civile » et d'autre part de 75 millions de dollars par sinistre « dommage matériel/pertes d'exploitation ». En conséquence, dans l'éventualité d'un sinistre ouvrant droit à une demande de dédommagement cumulé, l'impact sur ORC serait limité à une rétention maximale de 152 millions de dollars par événement.

5.2. Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible) ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;
- participer à la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la probabilité d'apparition de sinistres et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

5.3. Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales, en dommages matériels et en responsabilité civile. Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière et gazière par l'intermédiaire d'ORC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- La responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière et gazière. Le plafond assuré en 2014 était ainsi de 900 millions de dollars (*onshore*) et de 800 millions de dollars (offshore) pour tout sinistre « responsabilité civile » (y compris la responsabilité en cas d'accident ayant un impact sur l'environnement).
- Les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés varient selon le secteur et le site et sont basés sur des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance. Des assurances couvrant la perte d'exploitation ont été souscrites en 2014 pour les principaux sites du raffinage et de la pétrochimie.

À titre d'illustration, pour les risques de pointe du Groupe (plateformes en mer du Nord et principales raffineries ou usines pétrochimiques), le plafond assuré pour les participations du Groupe dans les installations était en 2014 d'environ 1,7 milliard de dollars pour le secteur Raffinage-Chimie et d'environ 2 milliards de dollars pour le secteur Amont.

Les franchises en dommages matériels et responsabilité civile sont comprises, selon la taille du risque considéré et du degré de responsabilité, entre 0,1 et 10 millions d'euros (à la charge des filiales concernées). Pour ce qui concerne les pertes d'exploitation, la couverture commence soixante jours après la survenance de l'événement ayant donné lieu à interruption. Les principales raffineries ou usines pétrochimiques supportent en outre une rétention combinée pour les dommages matériels et pertes d'exploitation de 50 millions de dollars par sinistre.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe en dehors des contrats couvrant les risques industriels en dommages matériels et responsabilité civile, notamment concernant la flotte automobile, les assurances crédit et les assurances de personnes. Ces risques sont pour l'essentiel pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures au Groupe.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation prévalant à une date donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.

TOTAL considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les pratiques de l'industrie et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités. Le Groupe n'est cependant pas assuré contre tous les risques potentiels. À titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un désastre environnemental majeur, la responsabilité de TOTAL pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. La perte que TOTAL pourrait subir dans l'hypothèse d'un tel accident dépendrait de tous les faits et circonstances du sinistre et serait soumise à un grand nombre d'incertitudes, dont l'incertitude juridique relative à l'étendue de la responsabilité pour les dommages en résultant et pouvant inclure des dommages financiers n'ayant aucun lien direct avec le sinistre. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie, en particulier dans le cas d'un désastre environnemental majeur ou d'un accident industriel, qu'un tel sinistre ne puisse avoir un impact défavorable sur le Groupe.

Gouvernement d'entreprise

1. Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) 102

1.1. Composition du Conseil d'administration . . . 102
1.2. Autres informations . . . 110
1.3. Code de gouvernement d'entreprise . . . 110
1.4. Règlement intérieur du Conseil d'administration . . . 111
1.5. Les Comités du Conseil d'administration . . . 115
1.6. Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2014 . . . 122
1.7. Fonctionnement du Conseil d'administration . . . 126
1.8. Indépendance des administrateurs . . . 127
1.9. Informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration . . . 128
1.10. Contrôle interne et gestion des risques . . . 128
1.11. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales . . . 134
1.12. Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce . . . 134
1.13. Principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants mandataires sociaux . . . 135

2. Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce) 136

3. Direction générale 137

3.1. Modalité d'exercice de la Direction générale . . . 137
3.2. Le Comité exécutif . . . 137
3.3. Le Comité directeur . . . 138

4. Contrôleurs légaux des comptes 138

4.1. Commissaires aux comptes titulaires . . . 138
4.2. Commissaires aux comptes suppléants . . . 138
4.3. Mandats des commissaires aux comptes . . . 138
4.4. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux) . . . 139

5. Participation au capital 139

5.1. Accords de participation des salariés au capital . . . 139
5.2. Participation au capital des organes d'administration et de direction . . . 141

1. Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport comprend pour l'année 2014 les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, ainsi que les informations relatives au gouvernement d'entreprise. Ce rapport rappelle également les dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux assemblées générales et présente les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Il mentionne également la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière, du Contrôle interne et de l'Audit Groupe.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 février 2015 après examen par les comités du Conseil des sections relevant de leurs compétences respectives.

1.1. Composition du Conseil d'administration

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans (article 11 des statuts de la Société).

Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le Conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration et de ses Comités.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'administration. Il désigne également le Directeur Général qui peut être choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

En application des dispositions légales françaises et de l'article 11 des statuts de la Société, le Conseil d'administration comprend, parmi ses membres, un administrateur représentant les salariés actionnaires et un administrateur représentant des salariés.

1.1.1. Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, la Société était administrée par un Conseil d'administration composé de quatorze membres dont un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe élu par l'Assemblée générale des actionnaires et un administrateur représentant les salariés désigné par le Comité Central d'Entreprise et douze autres administrateurs (dont sept indépendants, se reporter au point 1.8. ci-après).

La composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. était la suivante (informations au 31 décembre 2014 [1]) :

Thierry Desmarest

Né le 18 décembre 1945 (nationalité française).

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de direction générale au sein de la direction Exploration-Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL jusqu'au 21 mai 2010. Nommé alors Président d'Honneur de TOTAL, il demeure administrateur de TOTAL et Président de la Fondation TOTAL. Le 22 octobre 2014, il est à nouveau nommé Président du Conseil d'administration pour un mandat s'achevant le 18 décembre 2015.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995.
Dernier renouvellement : 17 mai 2013 jusqu'en 2016.

Président du Comité de gouvernance et d'éthique, Président du Comité stratégique.

Détient 186 576 actions.

Mandats en cours [2]

- Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.* depuis le 22 octobre 2014
- Administrateur de L'Air Liquide*
- Administrateur de Renault S.A.*
- Administrateur de Renault S.A.S.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Bombardier Inc.* (Canada) jusqu'au 29 octobre 2014
- Administrateur de Sanofi* jusqu'au 23 octobre 2014
- Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.* jusqu'au 21 mai 2010
- Membre du Conseil de surveillance d'Areva* jusqu'au 4 mars 2010

(1) Comprenant les informations visées au quatrième alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, ou au point 14.1. de l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.
(2) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.
Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Patrick Artus

Né le 14 octobre 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient Directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite Conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que Directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif depuis mai 2013. Il est par ailleurs Professeur associé à l'Université de Paris I Sorbonne. Il est également membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre et membre du Cercle des Économistes.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2009.
Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité des rémunérations et membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur d'IPSOS*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Patricia Barbizet

Née le 17 avril 1955 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Mme Barbizet est Directrice Générale d'Artémis, la société d'investissement de la famille Pinault, CEO et Chairwoman de Christie's International, et Vice-Présidente du conseil d'administration de Kering. Elle rejoint le groupe Pinault en 1989 en tant que Directrice Financière. En 1992, elle contribue à la création d'Artémis, dont elle devient Directrice Générale la même année. En 2014, elle est nommée CEO de Christie's International. Auparavant, elle a occupé les fonctions de Trésorier de Renault Véhicules Industriels puis de Directeur Financier de Renault Crédit International. Elle est également membre du conseil d'administration de Total et PSA Peugeot-Citroën. Patricia Barbizet a été membre du conseil d'administration de Bouygues de 2005 à 2012 et Présidente du comité d'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement de 2008 à 2013. Elle est diplômée de l'ESCP Europe (promotion 1976).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2008.
Dernier renouvellement : 16 mai 2014 jusqu'en 2017.

Présidente du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de PSA Peugeot Citroën*
- Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Kering S.A.*
- Administrateur de Groupe Fnac* (S.A.)
- Administrateur et Directeur Général d'Artémis (S.A.)
- Directeur Général (non mandataire) de Financière Pinault (S.C.A.)
- Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault (S.C.A.)
- Administrateur de Société Nouvelle du Théâtre Marigny (S.A.)
- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration d'Agefi (S.A.)
- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration de Sebdo le Point (S.A.)
- Membre du conseil de gérance de Société Civile du Vignoble de Château Latour (société civile)
- Administrateur d'Yves Saint Laurent (S.A.S.)
- *Chairwoman, CEO and board member* de Christie's International Plc (Angleterre)
- Administratore Delagato & administratore de Palazzo Grazzi (Italie)
- *Non-executive Board member* de Kering Holland anciennement Gucci Group NV

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Air France-KLM* (S.A.) jusqu'au 31 décembre 2013
- Administrateur du Fonds Stratégique d'Investissements (S.A.) jusqu'au 12 juillet 2013
- Administrateur de Bouygues* (S.A.) jusqu'au 25 avril 2013
- Administrateur de TF1* (S.A.) jusqu'au 18 avril 2013
- *Board member* de Gucci Group NV jusqu'au 9 avril 2013
- *Non-executive Director* de Tawa Plc* jusqu'en juin 2012
- Directeur Général Délégué de Société Nouvelle du Théâtre Marigny jusqu'en janvier 2012
- Administrateur de Fnac jusqu'en mai 2011

Marc Blanc

Né le 7 décembre 1954 (nationalité française).

Administrateur représentant les salariés.

Entré dans le Groupe en 1980 comme opérateur en raffinage à la Raffinerie de Grandpuits, M. Blanc a exercé à partir de 1983 différentes fonctions syndicales notamment comme Secrétaire du Comité européen Elf Aquitaine puis TOTAL S.A. de 1991 à 2005. De 1995 à 1997, il exerce les fonctions de Secrétaire général du Syndicat Chimie de Seine et Marne CFDT, puis de 1997 à 2001 de Secrétaire Général adjoint du Syndicat Énergie Chimie de l'Île-de-France CFDT (SECIF) dont il devient Secrétaire Général en 2001 jusqu'en 2005. M. Blanc est ensuite, de 2005 à 2012, Secrétaire Fédéral de la Fédération Chimie Énergie CFDT en charge de la politique industrielle, puis du développement durable, de la RSE, de l'international (hors Europe) et des branches pétrole et chimie. De 2009 à 2014, il est Directeur de l'Institut d'Études et de Formation de la Chimie Énergie (association IDEFORCE) et Conseiller au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) où il siège comme membre de la section de l'Économie et des Finances et de la Section de l'Environnement. Il est notamment rapporteur d'un rapport et avis sur « la biodiversité, relever le défi sociétal » en juin 2011 et est co-rapporteur avec Alain Bougrain-Dubourg d'un avis de suite sur « Agir pour la Biodiversité » en 2013. M. Blanc a également été membre de la Commission temporaire du CESE sur le « rapport annuel sur l'état de la France » en octobre 2013.

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.
Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés depuis le 4 novembre 2014 et jusqu'en 2017.

Détient 345 actions TOTAL et 640 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT France.

Mandats en cours (1)

Administrateur de TOTAL S.A.* représentant les salariés depuis le 4 novembre 2014

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Gunnar Brock

Né le 12 avril 1950 (nationalité suédoise).

Administrateur indépendant.

Diplômé d'un MBA d'économie et gestion de la Stockholm School of Economics, M. Brock exerce diverses fonctions à l'international dans le Groupe Tetra Pak. Il devient Directeur Général d'Alfa Laval de 1992 à 1994, puis Directeur Général de Tetra Pak de 1994 à 2000. Après avoir été Directeur Général de Thule International, il est Directeur Général de Atlas Copco AB de 2002 à 2009. Il est actuellement Président du Conseil de Stora Enso Oy. M. Brock est par ailleurs membre de la Royal Swedish Academy of Engineering Sciences et du Conseil d'administration de la Stockholm School of Economics.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2010.
Dernier renouvellement : 17 mai 2013 jusqu'en 2016.

Membre du Comité des rémunérations, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil de Stora Enso Oy *
- Membre du Conseil de Investor AB*
- Membre du Conseil de Syngenta AG*
- Président du Conseil de Mölnlycke Health Care Group
- Président du Conseil de Rolling Optics
- Membre du Conseil de Stena AB

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Spencer Stuart Scandinavia jusqu'en 2011

Marie-Christine Coisne-Roquette

Née le 4 novembre 1956 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Juriste de formation, Mme Coisne-Roquette est titulaire d'une licence d'anglais, d'une maîtrise en droit et d'un Specialized Law Certificate du barreau de New York. À partir de 1981, associée au Cabinet Sonier & Associés de Paris, elle exerce comme avocat aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle entre au conseil d'administration de Sonepar, puis, en 1988, elle quitte le barreau pour rejoindre le groupe familial. En tant que président de la holding familiale, Colam Entreprendre, et du conseil de surveillance de Sonepar, elle consolide le contrôle familial, réorganise les structures du Groupe et renforce son actionnariat pour soutenir sa stratégie de croissance. Président-directeur général de Sonepar de début 2002 à fin 2012, Mme Coisne-Roquette confie alors la direction opérationnelle du Groupe au Directeur général et devient Président du Conseil d'administration de Sonepar. Elle est également Président-directeur général de Colam Entreprendre. Ancien membre de la Young Presidents' Organization (YPO), elle a siégé pendant treize ans au conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) dont elle a présidé la commission fiscalité de 2005 à 2013. Elle est actuellement membre du Conseil Économique, Social et Environnemental et administrateur de TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2011.
Dernier renouvellement : 16 mai 2014 jusqu'en 2017.

Membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations.

Détient 3 550 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR S.A.
- Président-directeur général de COLAM ENTREPRENDRE
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, cogérant de SONEDIS (Société civile)
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, administrateur de SOVEMARCO EUROPE (S.A.)
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de SONEPAR France
- Cogérante de DÉVELOPPEMENT MOBILIER & INDUSTRIEL (D.M.I.) (Société civile)
- Gérante de KER CORO (Société civile immobilière)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de HAGEMEYER CANADA, Inc. jusqu'en 2013
- Président du conseil de surveillance d'OTRA N.V. jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR CANADA, Inc. Jusqu'en 2013
- Président du conseil de surveillance de SONEPAR DEUTSCHLAND GmbH jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR IBERICA jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR ITALIA HOLDING jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2013
- Membre du conseil de surveillance de SONEPAR NEDERLAND B.V. jusqu'en 2013
- Administrateur de SONEPAR USA HOLDINGS, Inc. jusqu'en 2013
- Administrateur de FELJAS et MASSON SAS jusqu'en 2013
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, membre du Conseil d'administration de CABUS & RAULOT (S.A.S.) jusqu'en 2013
- Directeur Général de SONEPAR S.A. jusqu'en 2012
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., cogérant de SONEDIS (Société civile) jusqu'en 2012
- Représentant permanent de SONEPAR INTERNATIONAL (S.A.S.) jusqu'en 2012
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2012
- Administrateur de ENCON SAFETY PRODUCTS, Inc. jusqu'en 2010
- Administrateur de HAGEMEYER NORTH AMERICA, Inc. jusqu'en 2010
- Administrateur de HAGEMEYER PPS Ltd jusqu'en 2010
- Président du conseil d'administration de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2010

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.
Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

- Administrateur de VALLEN CORPORATION jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de A.E.D. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de C.S.O. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de COLLIN SIGMADIS jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de G.M.T. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de S.N.E. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de S.S.E. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR S.A., administrateur de TEISSIER jusqu'en 2010

Bertrand Collomb

Né le 14 août 1942 (nationalité française).

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2007, enfin Président d'Honneur depuis 2007.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.
Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Détient 4 932 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de DuPont* (États-Unis)
- Administrateur de Atco* (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président de l'Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST) jusqu'en 2013
- Administrateur de Lafarge* jusqu'en 2012
- Président de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) jusqu'en 2011

Paul Desmarais, jr

Né le 3 juillet 1954 (nationalité canadienne).

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-Président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidé à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002.
Dernier renouvellement : 16 mai 2014 jusqu'en 2017.

Détient 2 000 ADR (correspondant à 2 000 actions).

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil & Co-chef de la direction de Power Corporation du Canada*
- Co-Président exécutif du Conseil de la Corporation Financière Power* (Canada)
- Président du Conseil d'administration et Co-chef de la direction délégué de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Administrateur et membre du Comité de direction de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Great-West Lifeco Inc.* (Canada)
- Administrateur de Great-West Financial (Canada) Inc. (Canada)
- Vice-Président du Conseil, Administrateur et membre du Comité permanent de Groupe Bruxelles Lambert S.A.* (Belgique)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Groupe Investors Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction du Groupe d'assurance London Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de London Life, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Mackenzie Inc.
- Administrateur et Président délégué du Conseil de La Presse, ltée (Canada)
- Administrateur et Président délégué de Gesca ltée (Canada)
- Administrateur de Lafarge* S.A. (France)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Corporation Financière Canada-Vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Société financière IGM Inc.* (Canada)
- Administrateur et Président du Conseil de 171263 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de 152245 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de GWL&A Financial Inc. (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur de Great-West Financial (Nova Scotia) Co. (Canada)
- Administrateur de Great-West Life & Annuity Insurance Company of New York (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur de Power Communications Inc. (Canada)
- Administrateur et Président du Conseil de Power Corporation International (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Putnam Investments, LLC (États-Unis d'Amérique)
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. (Pays-Bas)
- Administrateur de Canada Life Capital Corporation Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de The Canada Life Insurance Company of Canada (Canada)
- Administrateur et Président délégué du Conseil du Groupe de Communications Square Victoria Inc. (Canada)
- Membre du Conseil de surveillance de Parjointco N.V. (Pays-Bas)
- Administrateur de SGS S.A.* (Suisse)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de GDF Suez* (France) jusqu'en 2013
- Administrateur et membre du Comité de direction de Crown Life Insurance Company (Canada) jusqu'en 2012
- Président du Conseil adjoint de 3819787 Canada Inc. (Canada) jusqu'en 2010

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.
Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Anne-Marie Idrac

Née le 27 juillet 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA -1974), Mme Idrac débute sa carrière comme administrateur civil dans divers postes au ministère de l'Équipement dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'urbanisme et des transports. Elle a été notamment Directrice générale de l'Établissement public d'Aménagement de Cergy-Pontoise de 1990 à 1993, et Directrice des transports terrestres de 1993 à 1995. Mme Idrac a été Secrétaire d'État aux Transports de mai 1995 à juin 1997, député des Yvelines élue en 1997 et 2002, conseillère régionale d'Ile-de-France de 1998 à 2002, Secrétaire d'État au Commerce extérieur de mars 2008 à novembre 2010. Mme Idrac a également été Présidente-directrice générale de la RATP de 2002 à 2006 puis Présidente de la SNCF de 2006 à 2008.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Détient 1 195 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Bouygues*
- Administrateur de Saint Gobain*
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Mediobanca S.p.A.* (Italie) jusqu'au 28 octobre 2014

Charles Keller

Né le 15 novembre 1980 (nationalité française).

Administrateur représentant les salariés actionnaires.

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), M. Keller est entré dans le Groupe en 2005 à la raffinerie de Normandie au poste de contrôleur de performances. En 2008, il est chargé de mission à la raffinerie de Grandpuits pour améliorer l'efficacité énergétique et animer le plan fiabilité du site. En 2010, il rejoint l'Exploration-Production et Yemen LNG, comme chef du service Production Support en charge de l'optimisation de l'usine. Depuis février 2014, il est ingénieur réservoir au Siège de La Défense. Lors de ses fonctions au Raffinage, M. Keller a exercé des mandats au sein du Comité d'établissement des deux raffineries et participé au Comité Central d'Entreprise de l'UES Aval en qualité d'élu puis de représentant syndical. M. Keller est membre élu, représentant les porteurs de parts, du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE depuis novembre 2012.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 17 mai 2013 jusqu'en 2016.

Membre du Comité d'audit.

Détient 740 actions TOTAL et 58 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours (1)

Administrateur de TOTAL S.A.* représentant les salariés actionnaires.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Barbara Kux

Née le 26 février 1954 (nationalité suisse).

Administrateur indépendant.

Diplômée d'un MBA avec mention de l'INSEAD de Fontainebleau, Mme Kux a rejoint en 1984 McKinsey & Company comme consultante en Management et où elle a été responsable de missions stratégiques pour des groupes mondiaux. Après avoir été responsable du développement des marchés émergents chez ABB puis chez Nestlé entre 1989 et 1999, elle a ensuite été Directeur de Ford en Europe de 1999 à 2003. Mme Kux devient, en 2003, membre du Comité de direction du groupe Philips en charge, à partir de 2005, du développement durable. De 2008 à 2013, elle a été membre du Directoire de Siemens AG. Elle a été responsable du développement durable du groupe et en charge de la chaîne d'approvisionnement du groupe. Depuis 2013, elle est membre du Conseil de Surveillance de Henkel et membre du Conseil d'administration de Firmenich S.A.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2011.
Dernier renouvellement : 16 mai 2014 jusqu'en 2017.

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique, membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Membre du Conseil d'administration de Firmenich S.A.
- Membre du Conseil de Surveillance de Henkel*
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.* depuis le 6 mai 2014
- Administrateur d'Umicore*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Directoire de Siemens AG* jusqu'en 2013
- Membre du Conseil d'administration de l'INSEAD jusqu'en 2011
- Membre du Conseil d'administration de ZF Friedrichshafen AG jusqu'en 2011
- Membre du Conseil d'administration de Firmenich S.A. jusqu'en 2010

Gérard Lamarche

Né le 15 juillet 1961 (nationalité belge).

Administrateur indépendant.

M. Lamarche est diplômé en Sciences Économiques de l'Université de Louvain-La-Neuve et de l'Institut du Management de l'INSEAD (*Advanced Management Program for Suez Group Executives*). Il a également suivi la formation du Wharton International Forum en 1998-99 (*Global Leadership Series*). Il a débuté sa carrière professionnelle en 1983 chez Deloitte Haskins & Sells en Belgique et devient ensuite consultant en Fusions et Acquisitions en Hollande en 1987. En 1988, M. Lamarche intègre la Société Générale de Belgique en qualité de gestionnaire d'investissements, contrôleur de gestion de 1989 à 1991 puis conseiller pour les opérations stratégiques de 1992 à 1995. Il entre à la Compagnie Financière de Suez en qualité de Chargé de mission auprès du Président et

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.
Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Secrétaire du Comité de direction (1995-1997), puis participe à la fusion entre la Compagnie de Suez et la Lyonnaise des Eaux, devenue Suez Lyonnaise des Eaux (1997), avant de se voir confier le poste de Directeur délégué en charge du Plan, du Contrôle et des Comptabilités. En 2000, M. Lamarche poursuit son parcours par un volet industriel en rejoignant NALCO (filiale américaine du groupe Suez – leader mondial du traitement de l'eau industrielle) en qualité d'Administrateur Directeur Général. En mars 2004, il est nommé Directeur financier du groupe Suez. En avril 2011, M. Lamarche est nommé administrateur au sein du Conseil d'administration du Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Il y occupe les fonctions d'Administrateur-Délégué depuis janvier 2012. M. Lamarche est aujourd'hui administrateur de Lafarge, Legrand, TOTAL S.A. et SGS S.A. Il est également censeur au Conseil d'administration de GDF Suez.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2012.
Dernier renouvellement : 17 mai 2013 jusqu'en 2016.

Membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Détient 2 775 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur-Délégué et administrateur du Groupe Bruxelles Lambert*
- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur et Président du Comité d'audit de Legrand*
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur de SGS S.A.* (Suisse)
- Censeur de GDF Suez*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Electrabel jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez Environnement Company jusqu'en 2011
- Administrateur d'International Power Plc jusqu'en 2011
- Administrateur de Europalia International jusqu'en 2011
- Administrateur de GDF Suez Belgium jusqu'en 2011
- Administrateur de Agua de Barcelona jusqu'en 2011
- Administrateur de GDF Suez E.S. jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez Tractebel jusqu'en 2011
- Administrateur de Fortis Banque jusqu'en 2010

Anne Lauvergeon

Née le 2 août 1959 (nationalité française).

Ingénieur en chef des Mines, Normalienne et agrégée de Sciences physiques, Mme Lauvergeon, après différentes fonctions dans l'industrie, a été nommée en 1990, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République. En 1995, elle devient Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie. De 1997 à 1999, elle est Vice-Président exécutif et membre du Comité exécutif d'Alcatel, chargée des participations industrielles et de l'international. Mme Lauvergeon est Présidente du Directoire du Groupe Areva de juillet 2001 à juin 2011 et Président-directeur général d'Areva NC (ex Cogema) de juin 1999 à juin 2011. Depuis 2011, Mme Lauvergeon est Président-directeur général d'ALP et depuis avril 2014, Président du Conseil d'administration de Sigfox.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.
Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité stratégique.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours (1)

- Président-directeur général d'ALP
- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur d'Airbus Group NV* (anciennement dénommé EADS)
- Administrateur d'American Express*
- Administrateur de Suez Environnement Company* depuis octobre 2014
- Administrateur de RIO TINTO* depuis mars 2014
- Présidente du Conseil d'administration de SIGFOX depuis avril 2014

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Vodafone Group Plc* jusqu'en juillet 2014
- Présidente du Conseil de surveillance de Libération jusqu'en février 2014
- *Managing Partner* d'Efficiency Capital jusqu'en 2014
- Administrateur de GDF Suez* jusqu'au 23 avril 2012
- Présidente du Directoire d'Areva* jusqu'au 30 juin 2011
- Président-directeur général d'Areva NC jusqu'au 30 juin 2011

Michel Pébereau

Né le 23 janvier 1942 (nationalité française).

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2011, il est maintenant Président d'Honneur de BNP Paribas et Président de la fondation BNP Paribas et Président du Centre des professions financières. Il est également membre de l'Académie des sciences morales et politiques, membre du Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Président d'Honneur du Conseil de surveillance de l'Institut Aspen et Président de la fondation ARC.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.
Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Président du Comité des rémunérations.

Détient 2 356 actions.

Mandats en cours (1)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de BNP Paribas*
- Administrateur de Airbus Group NV* (anciennement dénommé EADS)
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie*
- Administrateur de BNP Paribas S.A. (Suisse)
- Censeur des Galeries Lafayette

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur d'AXA* jusqu'en 2013
- Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain* jusqu'en 2013
- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas jusqu'en décembre 2011
- Administrateur de Lafarge* jusqu'en mai 2011.

(1) Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.
Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

1.1.2. Mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ayant expiré en 2014

Christophe de Margerie

Né le 6 août 1951 (nationalité française).

Décédé le 20 octobre 2014.

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie avait exercé plusieurs fonctions à la direction Financière du Groupe, ainsi qu'à la direction Exploration-Production. En 1995, il avait été nommé directeur général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il était entré au Comité exécutif comme directeur général de l'Exploration-Production. En 2000, il était devenu directeur général adjoint de l'Exploration-Production du nouveau groupe TotalFinaElf. Il avait été nommé, en janvier 2002, directeur général de l'Exploration-Production de TOTAL. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, il était devenu Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007. Le 21 mai 2010, il avait été nommé Président-directeur général de TOTAL. M. de Margerie était également administrateur de l'Institut du monde arabe.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2006 jusqu'au 20 octobre 2014.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012.

Claude Mandil

Né le 9 janvier 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur Général au corps des Mines, M. Mandil a exercé les fonctions d'ingénieur des Mines pour les régions de Lorraine et de Bretagne. Il a ensuite été chargé de mission à la Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), puis Directeur Interdépartemental de l'Industrie et de la Recherche et délégué régional de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR). De 1981 à 1982, il a exercé les fonctions de conseiller technique au cabinet du Premier ministre, responsable des secteurs de l'industrie, de l'énergie et de la recherche. Il est ensuite nommé Directeur Général puis Président-directeur général de l'Institut de Développement Industriel (IDI) jusqu'en 1988. Il devient Directeur Général du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de 1988 à 1990. De 1990 à 1998, M. Mandil est Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières au ministère de l'Industrie et devient le premier représentant de la France au Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Il en assume la présidence de 1997 à 1998. En 1998, il est nommé Directeur Général Délégué de Gaz de France puis, en avril 2000, Président de l'Institut Français du Pétrole. De 2003 à 2007, il est Directeur Exécutif de l'AIE. M. Mandil est administrateur de l'Institut Veolia Environnement et de Schlumberger SBC Energy Institute.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2008.
Dernier renouvellement : 13 mai 2011 jusqu'au 16 mai 2014.

Membre du Comité stratégique, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 16 mai 2014.

1.1.3. Récapitulatif des évolutions de la composition du Conseil d'administration (informations au 11 février 2015)

Évolution de la composition du Conseil d'administration intervenue en 2014

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014, les mandats d'administrateurs de Mmes Barbizet, Coisne-Roquette, Kux et de M. Desmarais, jr ont été renouvelés pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Le 4 novembre 2014, M. Blanc a été désigné en qualité d'administrateur représentant les salariés également pour une durée de trois années.

Au 11 février 2015, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de quatorze membres, dont un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe élu par l'Assemblée générale des actionnaires, un administrateur représentant les salariés désigné par le Comité Central d'Entreprise et, douze autres membres parmi lesquels sept sont indépendants, soit 58,3% [(1)] des administrateurs (se reporter au point 1.8. ci-après).

Le Conseil d'administration comprend donc un nombre de membres indépendants supérieur aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel la Société adhère, selon lesquelles dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la moitié au moins des membres du Conseil doit être indépendante. Selon le Code (point 9.2), les administrateurs représentant les actionnaires salariés ainsi que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas comptabilisés pour établir ce pourcentage.

(1) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateur représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.2).

Les profils, compétences et expertises des administrateurs sont détaillés dans les biographies présentées aux points 1.1.1. à 1.1.2. ci-dessus.

Administrateurs	Indépendance	Participation au sein des Comités du Conseil [a]
Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration		Président du Comité de gouvernance et d'éthique Président du Comité stratégique
Patrick Artus	Administrateur indépendant	Membre du Comité de gouvernance et d'éthique Membre du Comité des rémunérations
Patricia Barbizet	Administrateur indépendant	Présidente du Comité d'audit Membre du Comité stratégique
Marc Blanc	*Administrateur représentant les salariés*	
Gunnar Brock	Administrateur indépendant	Membre du Comité gouvernance et d'éthique Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité stratégique
Marie-Christine Coisne-Roquette	Administrateur indépendant	Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations
Bertrand Collomb		Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Paul Desmarais, jr		
Anne-Marie Idrac	Administrateur indépendant	Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Charles Keller	*Administrateur représentant les salariés actionnaires*	Membre du Comité d'audit
Barbara Kux	Administrateur indépendant	Membre du Comité de gouvernance et d'éthique Membre du Comité stratégique
Gérard Lamarche	Administrateur indépendant	Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique
Anne Lauvergeon		Membre du Comité stratégique
Michel Pébereau		Président du Comité des rémunérations

(a) Pour une information détaillée sur la composition des Comités du Conseil d'administration, se reporter au point 1.5. ci-après.

Politique de diversité menée au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il s'appuie notamment sur les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique qui examine annuellement et propose, aussi souvent que les circonstances l'exigent, les évolutions souhaitables de la composition du Conseil d'administration et des Comités en fonction de la stratégie du Groupe.

Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique s'inscrivent dans le cadre d'une procédure formalisée en vue notamment d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils, de maintenir un taux d'indépendance global du Conseil pertinent au regard de la structure de gouvernance de la Société et de la structure de son actionnariat, de rechercher une représentation équilibrée des hommes et des femmes au Conseil, ainsi que de promouvoir une représentation adaptée d'administrateurs de diverses nationalités.

Dans le cadre d'une démarche entreprise depuis plusieurs années, la composition du Conseil d'administration s'est sensiblement modifiée depuis 2010 pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes et une ouverture sur des profils plus internationaux.

Au 11 février 2015, le Conseil d'administration compte quatre administrateurs de nationalité étrangère (30,7% [1] des administrateurs) et cinq femmes (38,5% [2] des administrateurs, soit une proportion de femmes supérieure aux recommandations du Code AFEP-MEDEF).

Selon les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière d'équilibre dans la représentation entre les hommes et les femmes au sein des conseils, introduites en avril 2010, la proportion de femmes au sein des conseils devait être d'au moins 20% de femmes dans un délai de trois ans à compter de l'Assemblée générale de 2010 et devrait être d'au moins 40% dans un délai de six ans à compter de cette même Assemblée générale [3]. Ces exigences ont été reprises dans la loi française du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ; cette loi prévoit que le seuil de 20% devra être atteint à l'issue de l'Assemblée générale de l'année 2014 et que le seuil de 40% devra être atteint à l'issue de l'Assemblée générale de l'année 2017 [4].

Le Conseil d'administration poursuivra ses réflexions sur la diversification de sa composition pour les années à venir avec pour objectif l'atteinte d'un niveau de représentation des femmes au sein du Conseil d'administration égal ou supérieur au seuil de 40% prévu par la loi comme par le Code AFEP-MEDEF, ainsi que d'une représentation internationale élevée.

(1) Hors administrateur représentant les salariés.
(2) Hors administrateur représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 6.4).
(3) Selon le Code AFEP-MEDEF (point 6.4), les administrateurs représentant les salariés ne sont pas comptabilisés pour établir ces pourcentages.
(4) Selon l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour l'application de ces dispositions.

Renouvellements des mandats d'administrateurs proposés à l'Assemblée générale 2015

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, a décidé sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015 le renouvellement des mandats d'administrateurs de Mme Idrac et M. Artus pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Mme Lauvergeon, MM. Pébereau et Collomb n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat d'administrateur.

La nomination de M. Pouyanné en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de trois ans, sera également proposée au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015. Si les résolutions proposées venaient à être approuvées, le Conseil d'administration comporterait douze membres à l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2015 (quatorze précédemment).

1.2. Autres informations

M. Paris de Bollardière a été nommé par le Conseil d'administration en qualité de Secrétaire du Conseil lors de la séance du Conseil du 15 septembre 2009.

Représentants du Comité d'entreprise : en application des articles L. 2323-62 et suivants du Code du travail, quatre membres du Comité d'entreprise assistaient avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'administration. En application de l'article L. 2323-65 dudit Code, depuis le 4 novembre 2014, date de la désignation de l'administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration, un seul membre du Comité assiste aux séances du Conseil.

1.3. Code de gouvernement d'entreprise

TOTAL poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise et, lors de sa réunion du 4 novembre 2008, le Conseil d'administration a confirmé sa décision de se référer au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur Internet (sites du MEDEF et de l'AFEP).

Le Code AFEP-MEDEF a été révisé en juin 2013 pour introduire de nouvelles évolutions concernant notamment une procédure de consultation des actionnaires appelés à donner un avis sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux (*say on pay*) ainsi que la mise en place d'un Haut Comité de gouvernement d'entreprise, structure indépendante chargée de contrôler l'application du Code.

Le tableau ci-après présente les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui ne sont pas suivies par la Société ainsi que les raisons de ce choix, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Recommandations écartées	Explications – Pratique suivie par TOTAL
L'évaluation du Conseil d'administration (point 10.4 du Code) – Il est recommandé que les administrateurs non exécutifs se réunissent périodiquement hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes. Le règlement intérieur du Conseil d'administration devrait prévoir une réunion par an de cette nature, au cours de laquelle serait réalisée l'évaluation des performances du président, du directeur général, du ou des directeurs généraux délégués et qui serait l'occasion périodique de réfléchir à l'avenir du management.	Bien que le règlement intérieur du Conseil d'administration ne prévoie pas expressément la tenue d'une réunion par an des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes, la pratique suivie par le Conseil d'administration constitue un mécanisme d'effet équivalent à la recommandation du Code AFEP-MEDEF. En effet, chaque année, le Conseil d'administration, lors de sa réunion tenue en février, procède à l'évaluation des performances du Directeur Général et le cas échéant mène ses réflexions sur l'avenir du management. Lors de l'examen de ces points particuliers, le Directeur Général (non administrateur) ainsi que les membres présents du Comité exécutif, (également non administrateurs) quittent la réunion du Conseil.
Le Comité des rémunérations (point 18.1 du Code) – Il doit être présidé par un administrateur indépendant.	Le Comité des rémunérations est présidé par M. Pébereau. M. Pébereau exerce ses fonctions d'administrateurs depuis plus de douze ans au sein de TOTAL et n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat d'administrateur à l'Assemblée générale du 29 mai 2015. Le Comité des rémunérations sera, à l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2015, composé de Mme Coisne-Roquette et de MM. Brock et Artus, tous administrateurs indépendants.

Recommandations écartées	Explications – Pratique suivie par TOTAL
Le Comité des rémunérations (point 18.1 du Code) – Il est conseillé qu'un administrateur salarié soit membre du comité.	Le Conseil d'administration considère qu'il est souhaitable que les nouveaux administrateurs intègrent un comité après un délai suffisant pour qu'ils puissent appréhender le fonctionnement du Conseil et que le Conseil soit en mesure d'apprécier préalablement leur contribution potentielle aux différents comités.
Régime de retraite supplémentaire (point 23.2.6 du Code) – Les retraites supplémentaires à prestations définies sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.	Il est apparu justifié de ne pas faire perdre aux bénéficiaires concernés le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard, dans les cas particuliers d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe.

1.4. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 13 février 2007, le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur dont les dispositions reprennent, en s'y substituant, celles de la charte des administrateurs qui existait antérieurement.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Il précise le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général. Il fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance. Ainsi en 2014, des modifications ont été apportées afin d'intégrer notamment de nouvelles dispositions sur l'information du Conseil d'administration en cas de prises ou de modification dans les mandats notifiés par les administrateurs ainsi qu'un rappel des obligations de confidentialité inhérentes aux travaux du Conseil.

Le texte intégral du règlement intérieur du Conseil d'administration figure ci-après, dans sa dernière version du 28 octobre 2014.

Ce règlement intérieur est également disponible sur le site Internet de la Société.

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. [1] a arrêté le présent règlement intérieur.

1. MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il désigne les dirigeants sociaux [2] et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- il détermine les orientations stratégiques de la Société et, plus généralement, du Groupe ;
- il approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres ;
- il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier, avec le concours du Comité d'audit :
  - de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
  - de ce qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant ;
  - du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ;
  - du bon fonctionnement des comités qu'il a créés ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations majeures ;

(1) TOTAL S.A. est désignée dans le présent Règlement comme la « Société » et collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes comme le « Groupe ».
(2) Par « dirigeant social », on entend le Président-directeur général si le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société, le Présidentdu Conseil d'administration et le Directeur Général dans le cas contraire, ainsi que, le cas échéant, tout Directeur Général Délégué, selon l'organisation adoptée par le Conseil d'administration.

– il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires ou d'obligataires ;
– il arrête chaque année la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement retenus en matière de gouvernement d'entreprise.

2. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS DE TOTAL S.A.

Avant d'accepter ses fonctions d'administrateur, tout candidat reçoit une copie des statuts de TOTAL S.A. et du présent Règlement intérieur. Il s'assure de façon générale qu'il a connaissance des obligations générales et particulières de sa charge et, en particulier, des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions d'administrateur de société anonyme française dont les actions sont admises aux négociations sur un ou plusieurs marchés réglementés. Il s'assure également qu'il a connaissance des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel TOTAL S.A. se réfère.

L'acceptation de la fonction d'administrateur entraîne l'engagement de respecter les réglementations applicables ayant trait notamment au fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les règles déontologiques de l'administrateur telles que définies dans le code de Gouvernement d'Entreprise auquel la Société se réfère. Elle entraîne également l'engagement de respecter le présent Règlement intérieur et l'adhésion aux valeurs du Groupe telles qu'elles sont décrites dans son Code de conduite.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

2.1. INDÉPENDANCE DE JUGEMENT

L'administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

2.2. CUMUL DE MANDATS

L'administrateur doit tenir le Conseil d'administration informé des mandats de direction, d'administration ou de surveillance qu'il exerce dans toute autre société, française ou étrangère, cotée ou non cotée. Il doit également tenir le Conseil d'administration informé des mandats de censeur qui lui seraient confiés dans ces sociétés. À cet égard, l'administrateur s'engage expressément à notifier sans délai au Conseil d'administration tout changement dans sa situation concernant les mandats exercés, et ce quel qu'en soit le motif (nomination, démission, révocation, non-renouvellement).

2.3. PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CONSEIL

L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration, ainsi que des comités du Conseil d'administration auxquels il siège, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander aux dirigeants mandataires sociaux tout complément d'informations qui lui est nécessaire ou utile pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. S'il le juge nécessaire, un administrateur peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité ainsi que de toute formation utile à l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

Sauf impossibilité dont le Président du Conseil d'administration aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil d'administration et à toutes celles des comités du Conseil d'administration dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales d'actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que soient communiquées aux administrateurs les informations pertinentes, y compris critiques, concernant la Société, et en particulier les rapports d'analyse financière, les communiqués de presse et les principaux articles de presse la concernant.

2.4. CONFIDENTIALITÉ

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et des Comités, sont tenus à une obligation de stricte confidentialité sur le déroulement et le contenu des délibérations.

Les dossiers de chaque séance du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant les séances sont strictement confidentiels.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs sont astreints au secret professionnel, dépassant l'obligation de discrétion prévue par les textes en vigueur, tant à l'égard des personnes extérieures à la Société qu'à l'égard des collaborateurs du Groupe.

Les administrateurs ne peuvent utiliser les informations confidentielles recueillies avant ou pendant les séances à des fins personnelles. Ils ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce pour quelque raison que ce soit. Ils doivent prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication par la Société.

2.5. DEVOIR DE LOYAUTÉ

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec la Société ou toute autre société du Groupe. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, voire à la discussion précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société du Groupe, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

2.6. DEVOIR D'EXPRESSION

L'administrateur s'engage, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil d'administration n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil d'administration de la pertinence de sa position.

2.7. TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ET RÈGLES BOURSIÈRES

L'administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal d'actions de la Société fixé par les statuts.

D'une manière générale, l'administrateur est tenu d'agir avec la plus grande prudence et vigilance lors de toute transaction personnelle portant sur les instruments financiers de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou émettant des instruments financiers cotés.

Pour ce faire l'administrateur respecte les procédures suivantes :

1. L'ensemble des actions ou ADR de la Société et de ses filiales cotées doit être détenu sous forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son mandataire soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire français (ou nord-américain pour les ADR) dont l'administrateur communique les coordonnées au Secrétaire du Conseil d'administration.
2. L'administrateur s'abstient de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers (actions, ADR, ou tous autres instruments financiers liés à ces instruments financiers) de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou des instruments financiers cotés, pour lesquels l'administrateur dispose d'une information privilégiée.
   Une information privilégiée est une information précise qui n'a pas encore été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers, ou un ou plusieurs instruments financiers et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers concernés, ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés.
3. Toute transaction sur les instruments financiers de la Société (action, ADR, ou instruments financiers liés) est strictement interdite pendant les trente jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de l'annonce.
4. En outre, le cas échéant, l'administrateur respecte les dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, aux termes duquel les actions attribuées gratuitement ne peuvent être cédées :
   – dans le délai de dix séances de bourse précédant et de trois séances de bourse suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
   – dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.
5. L'administrateur s'interdit d'effectuer toute opération sur les instruments financiers liés à l'action de la Société (MONEP, *warrants*, obligations échangeables…), ainsi que toute opération à découvert ou en report sur ces instruments financiers.
6. L'administrateur s'interdit également de recourir à tous produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et en particulier sur :
   – toutes les actions de la Société qu'il détient, et le cas échéant sur :
   – les options d'achat ou de souscription d'actions de la Société ;
   – les droits sur les actions de la Société susceptibles d'être attribués gratuitement ;
   – les actions de la Société issues de levées d'options ou attribuées gratuitement.
7. Chaque administrateur prend toutes dispositions utiles pour que, dans les conditions de forme et de délai prévues par la législation en vigueur, soient déclarées à l'Autorité des marchés financiers, et communiquées au Secrétaire du Conseil d'administration, les opérations sur les titres de la Société effectuées par lui-même, ou par toute personne qui lui est étroitement liée.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Dans tous les cas autorisés par la loi, sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

3.2. JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil d'administration procède à la répartition annuelle des jetons de présence, dans la limite du montant global maximum de jetons de présence autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs reçoivent un montant fixe ainsi qu'un montant variable permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités.

Le Directeur Général ou en cas de réunification des fonctions, le Président-directeur général, ne perçoit pas de jetons de présence pour sa participation aux travaux du Conseil et des comités.

3.3. SECRÉTARIAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, désigne un Secrétaire du Conseil, qui assiste le Président dans l'organisation des travaux du Conseil, notamment dans la définition du programme annuel de travail et du calendrier des réunions du Conseil.

Il établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil, qui sont soumis à l'approbation de celui-ci. Il est habilité à délivrer et à certifier les copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Secrétaire est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil d'administration que ce dernier examinera périodiquement.

Tous les membres du Conseil d'administration peuvent consulter le Secrétaire et bénéficier de ses services.

3.4. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée éventuellement sous la direction d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement.

4. RÔLE ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des comités. Il établit l'ordre du jour des réunions du Conseil en y incluant les points proposés par le Directeur Général.

Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la direction générale. Il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

En étroite coordination avec la direction générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe tant au plan national qu'international.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, le *reporting* financier mensuel, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières. Il peut demander au Directeur Général ou aux directeurs de la Société, en en informant le Directeur Général, toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Il rend compte chaque année, dans un rapport à l'Assemblée générale des actionnaires, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la Société. Il reçoit à cette fin du Directeur Général l'ensemble des informations nécessaires.

5. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il préside le Comité exécutif et le Comité directeur du Groupe. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société et, en particulier, du présent règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Directeur Général présente, à intervalles réguliers, les résultats et les perspectives du Groupe, aux actionnaires et à la communauté financière.

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur Général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

6. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a décidé la constitution :

- d'un Comité d'audit,
- d'un Comité de gouvernance et d'éthique,
- d'un Comité des rémunérations, et
- d'un Comité stratégique.

Les missions et compositions de ces comités sont définies dans leurs règlements intérieurs respectifs arrêtés par le Conseil d'administration.

Ces comités exercent leurs activités sous la responsabilité et au bénéfice du Conseil d'administration.

Chaque Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

1.5. Les Comités du Conseil d'administration

Le texte intégral des règlements intérieurs respectifs des différents comités du Conseil d'administration est repris ci-après, suivi de l'indication de la composition de chaque Comité.

1.5.1. Le Comité d'audit

Le règlement intérieur du Comité d'audit a été modifié en 2014 pour permettre la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires ou représentant les salariés. Le texte intégral du règlement intérieur du Comité d'audit tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 figure ci-après.

Règlement intérieur (texte intégral)

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. (ci-après la « Société » et collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, le « Groupe ») a arrêté ainsi qu'il suit le règlement intérieur du Comité d'audit de la Société (ci-après le « Comité »).

Les membres du Comité sont administrateurs de la Société et respectent donc le Règlement intérieur du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

I. MISSION

Afin de permettre au Conseil d'administration de TOTAL S.A. de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leur mission ;
- fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que de contrôle des comptes et en vérifier la bonne application ;
- assurer le suivi du contrôle, par les commissaires aux comptes, des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives, étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil d'administration, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements figurant dans les comptes annuels de la Société ;
- s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et assurer le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'un comité de contrôle des informations à publier ; prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- être régulièrement informé des travaux d'audit, examiner le rapport annuel d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapport annuel,…) ;
- examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise et s'assurer de la permanence des méthodes ;
- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- examiner, à la demande du Conseil d'administration, les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants ;
- veiller à la mise en place et au suivi du Code d'éthique financière ;

– proposer au Conseil d'administration la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure ;
– le cas échéant, examiner les opérations importantes du Groupe à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;
– examiner le processus de validation des réserves prouvées du Groupe.

II. COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration parmi les administrateurs indépendants.

L'administrateur représentant les actionnaires salariés ou un administrateur représentant les salariés peuvent également être désignés membres du Comité d'audit par le Conseil d'administration.

Les membres du Comité ne peuvent pas être dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de l'une de ses filiales, ni détenir directement ou indirectement, individuellement ou de concert, plus de 10 pour 100 du capital de celles-ci.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil d'administration porte une attention particulière à leur indépendance, ainsi qu'à leur qualification en matière financière et comptable.

Le Conseil d'administration désigne un des membres du Comité en tant qu'« expert financier » au sein du Comité.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que : (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur de la Société et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ; (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité désigne son Président qui doit être choisi parmi les administrateurs indépendants dudit Comité. La nomination ou la reconduction du Président du Comité est présentée au Conseil d'administration, après avis du Comité de gouvernance et d'éthique. Le Comité désigne son secrétaire qui peut être le Directeur Financier de la Société.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité se réunit au moins sept fois par an : à chaque trimestre pour examiner les comptes sociaux de TOTAL S.A., les comptes consolidés annuels et trimestriels et au moins trois autres fois par an pour examiner les sujets ne se rapportant pas directement à l'examen des comptes trimestriels.

Il peut également se réunir à la demande de son Président, de la moitié au moins de ses membres, du Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général.

Le calendrier de ses réunions est fixé par le Président du Comité.

Lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels, le Directeur Financier du Groupe présente les comptes consolidés et sociaux de TOTAL S.A. ainsi que la situation financière du Groupe et en particulier sa situation en termes de liquidité, de trésorerie et d'endettement. Une note décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs de l'entreprise est communiquée au Comité d'Audit. Cet examen des comptes s'accompagne d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels relevés.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le Comité est informé du programme de travail de la Direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe et de son organisation sur lesquels il peut formuler tout avis. Le Comité est en outre destinataire d'une synthèse des rapports d'audit interne qui fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels. Les dispositifs de gestion des risques déployés au sein du Groupe ainsi que leur mise à jour sont régulièrement présentés au Comité d'Audit.

Le Comité peut entendre le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et, le cas échéant, tout Directeur Général Délégué de la Société, ainsi que procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Son Président en informe préalablement le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, à la fois le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général. En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (Directeur Financier et principaux responsables de la Direction Financière, Direction de l'Audit, Direction Juridique) en demandant leur convocation au Directeur Financier de la Société.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes et au moins une fois par an en dehors de tout représentant de la Société. Dans le cas où il est informé d'une irrégularité substantielle, il recommande au Conseil d'administration toute action appropriée.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Les propositions que le Comité présente au Conseil d'administration sont adoptées à la majorité des membres présents à la réunion du Comité. Le Président du Comité dispose d'une voix prépondérante si un nombre pair de membres est présent à la réunion.

Le Comité peut adopter des propositions destinées au Conseil d'administration sans se réunir si tous les membres du Comité l'acceptent et signent chaque proposition.

Il est tenu un compte-rendu écrit des réunions du Comité.

IV. RAPPORT

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

Il procède périodiquement à une évaluation de son fonctionnement établie sur la base du présent règlement intérieur, et présente le cas échéant toute suggestion d'amélioration de son fonctionnement.

Les membres du Comité d'audit en 2014

Au 31 décembre 2014, le Comité comporte quatre membres.

Le Comité est composé de Mmes Barbizet et Coisne-Roquette et de MM. Keller et Lamarche.

À l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires (M. Keller), les membres du Comité sont tous administrateurs indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après). Ils ont une compétence reconnue en matière financière et comptable, comme le confirme leur parcours professionnel (se reporter au point 1.1. ci-dessus).

Le Comité est présidé par Mme Barbizet.

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2011 a décidé de désigner Mme Barbizet en tant qu'« expert financier » au sein du Comité d'audit sur proposition de ce dernier.

Le compte-rendu des travaux du Comité pour 2014 figure au point 1.6.1. ci-après.

1.5.2. Le Comité des rémunérations

Le texte intégral du règlement intérieur du Comité des rémunérations tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 9 février 2012 figure ci-après.

Règlement intérieur (texte intégral)

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. (ci-après la « Société » et, collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, le « Groupe ») a arrêté ainsi qu'il suit le règlement intérieur du Comité des rémunérations de la Société (ci-après le « Comité »).

Les membres du Comité sont administrateurs de la Société et respectent donc le Règlement intérieur du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

Le Comité a pour objectifs principaux :

– d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le Groupe et la rémunération des membres du Comité exécutif,
– d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social et,
– de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

I. MISSION

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

1. examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale de la Société en matière de rémunération des dirigeants du Groupe, y compris les plans de stock-options et d'actions gratuites et ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), et apporter tout conseil ;
2. formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
   – la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les autres droits pécuniaires (y compris en cas de cessation d'activité) des dirigeants sociaux de la Société ; en particulier, le Comité propose des structures de rémunération prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société et la pratique du marché ;
   – les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, en particulier les attributions nominatives aux dirigeants sociaux ;

3. examiner la rémunération des membres du Comité exécutif, y compris les plans de stock-options et d'actions gratuites et ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
4. préparer et présenter les rapports en application du présent règlement intérieur ;
5. examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
6. préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Président du Conseil d'administration ou la direction générale de la Société en matière de rémunération.

II. COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres du Comité.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que : (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ; (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité désigne son Président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres.

Le Comité invite le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général, selon le cas, à lui présenter ses propositions. Aucun dirigeant social n'assiste aux délibérations du Comité relatives à sa propre situation. Si le Président du Conseil d'administration n'assume pas la direction générale de la Société, le Directeur Général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à la situation du Président du Conseil d'administration.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Les propositions que le Comité présente au Conseil d'administration sont adoptées à la majorité des membres présents à la réunion du Comité. Le Président du Comité dispose d'une voix prépondérante si un nombre pair de membres du Comité est présent à la réunion.

Le Comité peut adopter des propositions au Conseil d'administration sans se réunir si tous les membres du Comité l'acceptent et signent chaque proposition.

Il est tenu un compte-rendu écrit des réunions du Comité.

IV. RAPPORT

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

À la demande du Président du Conseil d'administration, le Comité examine tout projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants ou concernant tout autre domaine relevant de sa compétence.

Les membres du Comité des rémunérations en 2014

Au 31 décembre 2014, le Comité des rémunérations comporte quatre membres, M. Desmarest s'étant retiré de ce Comité lors de sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Comité est composé de Mme Coisne-Roquette et de MM. Artus, Brock et Pébereau. Le Comité est présidé par M. Pébereau.

Le Comité comporte 75% administrateurs indépendants ; le Conseil d'administration ayant considéré Mme Coisne-Roquette ainsi que MM. Artus et Brock indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après).

M. Pébereau n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat d'administrateur à l'Assemblée générale du 29 mai 2015, le Comité des rémunérations sera, à l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2015, composé de Mme Coisne-Roquette et de MM. Brock et Artus, tous administrateurs indépendants.

Le compte-rendu des travaux du Comité pour 2014 figure au point 1.6.2. ci-après.

1.5.3. Le Comité de gouvernance et d'éthique

Le texte intégral du règlement intérieur du Comité de gouvernance et d'éthique tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 27 mars 2013 figure ci-après.

Règlement intérieur (texte intégral)

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. (ci-après la « Société » et, collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, le « Groupe ») a arrêté ainsi qu'il suit le règlement intérieur du Comité de Gouvernance et d'Éthique de la Société (ci-après le « Comité »).

Les membres du Comité sont administrateurs de la Société et respectent donc le Règlement intérieur du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

Le Comité a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur afin d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils ;
- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées dirigeant social ;
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application ; et
- de veiller au respect de l'éthique et débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflits d'intérêts.

I. MISSION

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

1. présenter au Conseil d'administration des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi que sur la qualification en terme d'indépendance de chaque candidat à un poste d'administrateur proposé au Conseil d'administration ;
2. proposer annuellement au Conseil d'administration la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » ;
3. examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
4. assister le Conseil d'administration dans le choix et l'appréciation des dirigeants sociaux, et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux notamment par l'établissement d'un plan de succession, y compris pour des situations imprévisibles de vacance ;
5. recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur ;
6. recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées membre d'un comité du Conseil d'administration ;
7. proposer les procédures permettant au Conseil d'administration d'apprécier son propre fonctionnement, et notamment préparer les modalités de l'auto-évaluation périodique du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que l'éventuelle évaluation de celui-ci par un consultant extérieur ;
8. proposer au Conseil d'administration des modalités de répartition des jetons de présence et les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les administrateurs ;
9. développer et recommander au Conseil d'administration les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;
10. préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de nomination ou de gouvernance ;
11. examiner la conformité des pratiques de gouvernance de la Société aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise auquel la Société adhère ;
12. superviser et contrôler la mise en œuvre de la démarche de la Société en matière d'éthique et de conformité, et à ce titre s'assurer de la mise en place des procédures nécessaires pour actualiser le Code de conduite du Groupe ainsi que s'assurer de sa diffusion et de son application ;
13. débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflits d'intérêt ;
14. examiner l'évolution des missions du Conseil d'administration.

II. COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Les administrateurs indépendants représentent la moitié au moins des membres du Comité.

Les membres du Comité qui n'ont pas la qualité de dirigeant social de la Société ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que : (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ; (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité désigne son Président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres.

Le Comité invite le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général, selon le cas, à lui présenter ses propositions. Les dirigeants sociaux, qu'ils soient membres ou invités aux réunions du Comité, n'assistent pas à l'examen de leur propre situation.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

Le Président du Comité d'Éthique Groupe rattaché au Directeur Général peut être entendu à tout moment par le Comité de Gouvernance et d'Éthique. Il rend compte chaque année à ce Comité de son action et des résultats de la démarche éthique mise en œuvre par la Société.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Les propositions que le Comité présente au Conseil d'administration sont adoptées à la majorité des membres présents à la réunion du Comité. Le Président du Comité dispose d'une voix prépondérante si un nombre pair de membres du Comité est présent à la réunion.

Le Comité peut faire des propositions au Conseil d'administration sans se réunir si tous les membres du Comité l'acceptent et signent chaque proposition.

Il est tenu un compte-rendu écrit des réunions du Comité.

IV. RAPPORT

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

Les membres du Comité de gouvernance et d'éthique en 2014

Au 31 décembre 2014, le Comité de gouvernance et d'éthique comporte six membres.

Le Comité est composé de Mmes Kux et Idrac et de MM. Artus, Brock, Collomb et Desmarest. Le Comité est présidé par M. Desmarest.

Le Comité comporte deux-tiers d'administrateurs indépendants ; le Conseil d'administration ayant considéré Mmes Kux et Idrac ainsi que MM. Artus et Brock indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après).

M. Collomb, n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat d'administrateur à l'Assemblée générale du 29 mai 2015, le nombre de membres du Comité de gouvernance et d'éthique sera réduit à cinq à l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2015.

Le compte-rendu des travaux du Comité pour 2014 figure au point 1.6.3. ci-après.

1.5.4. Le Comité stratégique

Le texte intégral du règlement intérieur du Comité stratégique tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 25 avril 2013 figure ci-après.

Règlement intérieur (texte intégral)

Les membres du Comité sont administrateurs de la Société et respectent donc le Règlement intérieur du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

I. MISSION

Afin de permettre au Conseil d'administration de TOTAL S.A. de mener à bien le développement du Groupe, le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- examen de la stratégie globale du Groupe proposée par le Directeur Général de la Société ;
- examen des opérations présentant une importance stratégique exceptionnelle ;
- revue de la concurrence et des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour le Groupe.

II. COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins cinq administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que : (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ; (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité est présidé par le Président du Conseil d'administration de la Société. Celui-ci désigne le Secrétaire du Comité qui peut être le Secrétaire du Conseil d'administration.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité se réunit au moins une fois par an, ainsi qu'à la demande de son Président, de la moitié au moins de ses membres ou du Directeur Général de la Société. Le calendrier de ses réunions est fixé par le Président du Comité.

Le Président du Comité peut inviter, en fonction de l'ordre du jour des réunions, d'autres administrateurs à participer aux réunions du Comité.

Le Comité peut entendre le Directeur Général et, le cas échéant, tout Directeur Général Délégué de la Société, ainsi que procéder à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Son Président en informe préalablement le Directeur Général, si celui-ci n'assume pas la direction générale de la Société. En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition du Directeur Stratégie de la Société ou de la personne que ce dernier délègue, en demandant leur convocation au Directeur Général de la Société.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Il est tenu un compte-rendu écrit des réunions du Comité.

IV. RAPPORT

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

Il procède périodiquement à une évaluation de son fonctionnement établie sur la base du présent règlement intérieur, et présente le cas échéant toute suggestion d'amélioration de son fonctionnement.

Les membres du Comité stratégique en 2014

Au 31 décembre 2014, le Comité stratégique comporte six membres.

Le Comité est composé de Mmes Barbizet, Kux et Lauvergeon et de MM. Desmarest, Brock et Lamarche.

Le Comité est présidé par M. Desmarest.

Le Comité comporte deux-tiers d'administrateurs indépendants ; le Conseil d'administration ayant considéré Mmes Barbizet et Kux ainsi que MM. Brock et Lamarche indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après).

Mme Lauvergeon, n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat d'administrateur à l'Assemblée générale du 29 mai 2015, quittera le Comité stratégique à l'issue de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, a décidé sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique que M. Pouyanné, Directeur Général, devienne membre du Comité Stratégique, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de sa nomination en qualité d'administrateur.

Le compte-rendu des travaux du Comité pour 2014 figure au point 1.6.4. ci-après.

1.6. Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2014

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée dans la semaine qui précède la réunion. Dans la mesure du possible, la convocation comprend les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni à dix reprises en 2014. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 91,9%.

Le Comité d'audit s'est réuni à sept reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 95,6%.

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 92,8%.

Le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 100%.

Le Comité stratégique s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de ses membres de 92,3%.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des comités figure ci-dessous.

Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2014

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité stratégique	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
Christophe de Margerie [a]	100%	7/7	-	-	-	-	-	-	100%	2/2
Thierry Desmarest	100%	10/10	-	-	100%	3/3	100%	4/4	100%	2/2
Patrick Artus	100%	10/10	-	-	100%	3/3	100%	4/4	100% [g]	2/2 [g]
Patricia Barbizet	100%	10/10	100%	7/7	-	-	-	-	100%	2/2
Marc Blanc [b]	100%	1/1	-	-	-	-	-	-	-	-
Gunnar Brock	90%	9/10	-	-	66,6%	2/3	100%	4/4	100%	2/2
Marie-Christine Coisne-Roquette	90%	9/10	100%	7/7	100%	1/1 [e]	-	-	50% [g]	1/2 [g]
Bertrand Collomb	80%	8/10	-	-	-	-	100%	4/4	100% [g]	2/2 [g]
Paul Desmarais, jr	60%	6/10	-	-	-	-	-	-	-	-
Anne-Marie Idrac	100%	10/10	-	-	-	-	-	-	100% [g]	2/2 [g]
Charles Keller	100%	10/10	100%	2/2 [d]	-	-	-	-	100% [g]	2/2 [g]
Barbara Kux	100%	10/10	-	-	-	-	100%	2/2 [f]	100%	2/2
Gérard Lamarche	100%	10/10	85,7%	6/7	-	-	-	-	100%	2/2
Anne Lauvergeon	90%	9/10	-	-	-	-	-	-	50%	1/2
Claude Mandil [c]	100%	5/5	-	-	100%	1/1	100%	1/1	100%	1/1
Michel Pébereau	80%	8/10	-	-	100%	3/3	-	-	50% [g]	1/2 [g]
Taux de présence	**91,9%**		**95,6%**		**92,8%**		**100%**		**92,3%**	

(a) Président-Directeur général et administrateur jusqu'au 20 octobre 2014.
(b) Administrateur à compter du 4 novembre 2014.
(c) Administrateur jusqu'au 16 mai 2014.
(d) Membre du Comité d'audit à compter du 29 juillet 2014.
(e) Membre du Comité des rémunérations à compter du 29 juillet 2014.
(f) Membre du Comité de gouvernance et d'éthique à compter du 29 juillet 2014.
(g) Participation libre (administrateur non membre du Comité stratégique).

Les réunions du Conseil d'administration en 2014

Les réunions ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

14 janvier

- budget 2014 ;
- présentation, par le Directeur de la Recherche scientifique, de l'évolution des activités de la Recherche et Développement du Groupe : enjeux et principales orientations selon les secteurs ;
- politique financière du Groupe (ratio d'endettement, liquidités, politique de dividende, rachat d'actions) ;
- information sur un projet d'acquisition d'un intérêt dans le bloc PRL-15 (Elk – Antelope) en Papouasie-Nouvelle Guinée afin d'accroître le potentiel d'exploration dans la zone ;
- information sur le projet de développement du champ de Shah Deniz en Azerbaïdjan et du projet de cession de la participation du Groupe dans ce projet.

11 février

- comptes de l'exercice 2013 (comptes consolidés, comptes société mère) après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ;
- principaux messages de communication financière, y compris dans ses aspects sécurité industrielle et environnement ;
- débat sur le fonctionnement du Conseil d'administration, à partir d'une synthèse, présentée par le Comité de gouvernance et d'éthique, de l'évaluation réalisée sous la forme d'un questionnaire détaillé auquel chaque administrateur a répondu. Définition des orientations proposées.
- appréciation de l'indépendance des administrateurs et constat de l'absence de conflits d'intérêts ;
- proposition de renouvellement de mandats d'administrateurs ;

- fixation du montant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2013 ;
- rémunération du Président-directeur général, le Président-directeur général n'ayant pas pris part au vote de cette délibération ;
- examen des possibilités d'attribution d'actions de performance et d'options sur actions de la Société ;
- convocation de l'Assemblée générale annuelle et approbation des documents relatifs à cette Assemblée.

26 mars

- compte rendu de la réunion du Comité stratégique du 11 février 2014 ;
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit réuni le 24 mars 2014 ;
- approbation du développement du projet Kaombo situé dans l'offshore en Angola, la présentation comprenant des informations d'ordre sociétal (*local content*) et environnemental ;
- préparation de l'Assemblée générale annuelle : examen de différents chapitres du Document de référence constituant le Rapport de gestion au sens du Code de commerce (facteurs de risques, informations sociales, environnementales et sociétales) ; examen des demandes d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée, à l'initiative du Comité Central d'Entreprise et du fonds commun de placement d'entreprise Total Actionnariat France ; position du Conseil d'administration sur ces demandes ;
- fixation du calendrier relatif au paiement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2015.

29 avril

- résultats du premier trimestre 2014 après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ;
- distribution d'un acompte sur dividende ;
- information sur la mise en place de la base de données économiques et sociales et sur les modalités de consultation du Comité d'entreprise sur les orientations stratégiques, en application de la loi du 14 juin 2013.

16 mai – pré-assemblée

- examen des projets de réponses aux questions écrites déposées par un actionnaire.

29 juillet

- information sur la cession de la participation détenue par le Groupe dans le champ de Shah Deniz (Azerbaïdjan) ;
- perspectives stratégiques du secteur Raffinage-Chimie comprenant les aspects sécurité, efficacité énergétique et prévention des risques environnementaux majeurs ;
- résultats du deuxième trimestre 2014 et du premier semestre 2014 après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ;
- distribution d'un acompte sur dividende ;
- information, sur rapport du Comité d'audit, des principales recommandations que le moniteur, nommé en application de l'accord avec les autorités américaines signé le 29 mai 2013, a retenues dans son premier rapport ;
- approbation de la modification de la composition des Comités, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique ;
- décision de modifier le Règlement intérieur du Conseil d'administration et le Règlement du Comité d'audit sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique ;
- attribution gratuite d'actions de performance sur proposition du Comité des rémunérations ;
- décision de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et de ses filiales et fixation des modalités de l'opération sur proposition du Comité des rémunérations ;
- présentation de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale et de la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise.

18 septembre – réunion tenue à Anvers

- information sur le projet de cession de Bostik, filiale spécialisée dans la chimie des adhésifs ;
- perspectives stratégiques du secteur Amont (Exploration-Production et Gas & Power) avec une présentation des indicateurs relatifs à la sécurité et des objectifs d'ordre environnemental ;
- communication financière à mi-2014 : présentation des perspectives et des objectifs pour les années à venir dans le cadre d'une politique de réduction des coûts ;
- orientations stratégiques de l'entreprise.

22 octobre

- à la suite du décès du Président-directeur général, décision, sur rapport du Comité de gouvernance et d'éthique, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général ; nomination du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
- premières dispositions concernant la rémunération du Directeur Général et les engagements le concernant.

28 octobre

- sur rapport du Comité des rémunérations, décisions concernant la rémunération du Directeur Général ;
- modification du Règlement intérieur du Conseil d'administration pour autoriser le Président du Conseil d'administration, non rémunéré, à percevoir les jetons de présence qui lui sont attribués pour ses participations aux séances du Conseil et des Comités ;
- compte-rendu de la réunion du Comité stratégique du 18 septembre ;
- perspectives stratégiques du Marketing & Services comprenant les aspects sécurité opérationnelle et risque technologique et perspectives stratégiques des Énergies Nouvelles (solaire et filière biotechnologie) ;
- résultats du 3e trimestre 2014 après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ;
- distribution d'un acompte sur dividende.

16 décembre

- plan à cinq ans du Groupe : perspectives du Groupe et des secteurs d'activités et synthèse financière du plan à long terme ;
- examen du budget 2015 ;
- réponse du Conseil d'administration à l'avis du Comité central d'entreprise sur les orientations stratégiques présentées au Conseil du 18 septembre ;
- présentation des nouveaux investissements à réaliser dans le cadre du projet Kashagan (Kazakhstan) ;
- approbation de la modification de la composition des Comités ;
- détermination des engagements à l'égard du Directeur Général (régime de retraite supplémentaire, indemnités de départ à la retraite, indemnités de départ et régime de prévoyance).

1.6.1. Les travaux du Comité d'audit

Lors des réunions tenues en 2014, les membres du Comité d'audit ont procédé à l'examen des sujets suivants :

6 février

- examen des comptes du quatrième trimestre 2013, des résultats consolidés du Groupe et des comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère, pour l'ensemble de l'exercice 2013. Présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux effectués en application des normes professionnelles d'audit françaises et américaines, notamment sur les positions retenues par le Groupe en matière de valorisation des actifs et de risques pays et de traitement des risques et litiges dans les comptes et annexes ;
- examen de la situation financière du Groupe ;
- présentation du processus d'élaboration et des étapes importantes de validation du Rapport de gestion constituant le chapitre 3 du Document de référence ;
- point sur l'audit interne : exposé des réalisations majeures de 2013 et des thèmes majeurs des missions du plan d'audit pour 2014. Commentaire des résultats de l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière réalisée sur l'exercice 2013 dans le cadre de l'application de la loi Sarbanes-Oxley (SOX), accompagné de la synthèse des travaux des commissaires aux comptes sur l'évaluation du contrôle interne relatif à l'établissement de l'information financière dans le cadre du processus SOX 404 ;
- examen du projet de Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.

24 mars

- présentation de la politique conformité anti-corruption du Groupe : bilan 2013 et information sur l'avancement de la mise en œuvre du programme ;
- présentation de certaines parties du Document de référence : facteurs de risques et litiges ;
- examen du processus d'évaluation des réserves d'hydrocarbures à fin 2013 ;
- présentation de la politique assurances du Groupe : couvertures mises en place pour 2014 en matière de dommages matériels, pertes d'exploitation, responsabilité civile. Point sur les principaux sinistres en cours.

25 avril

- examen des comptes consolidés et les comptes sociaux de TOTAL S.A. du premier trimestre 2014, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité ;
- présentation de la situation financière du Groupe à la fin du trimestre ;
- point sur les missions de l'audit interne réalisées au premier trimestre 2014.

11 juin

- présentation des thèmes traités par le Comité risques Groupe en 2013 : risques fournisseurs ; risques associés au *local content* dans les pays hôtes ; *corporate veil* ; risques éthique et conformité ;
- présentation des principales catégories de risque sécurité industrielle (risques au poste de travail ; risques logistiques ; risques technologiques) ;
- présentation de la cartographie des risques de Gas & Power : spectre des principaux risques ; processus d'identification et d'évaluation mis en œuvre ;
- présentation de la cartographie des risques des systèmes d'information de niveau Groupe : identification et actions mises en œuvre pour une meilleure appréciation et une meilleure maîtrise ;
- rappel des missions du département consolidation en matière de normes comptables et de l'organisation de cette fonction au sein du Groupe ; présentation des évolutions récentes du référentiel IFRS et des principaux projets d'évolutions normatives en cours.

25 juillet

- conformité : présentation des principales recommandations retenues par le moniteur indépendant désigné par les autorités américaines (DoJ et SEC) dans son premier rapport, avant transmission au Conseil d'administration ;
- examen des comptes consolidés du deuxième trimestre et du premier semestre 2014 ainsi que des comptes sociaux de TOTAL S.A. Présentation, par les commissaires aux comptes, de la synthèse de leurs travaux d'examen limité ;
- présentation de la situation financière du Groupe à la fin du trimestre ;
- point sur les missions de l'audit interne réalisées au deuxième trimestre 2014.

8 octobre

- présentation de la démarche de cartographie des risques du secteur Marketing & Services ; risques identifiés et plans d'actions ;
- présentation de la cartographie des risques Énergies nouvelles : démarche de gestion des risques chez SunPower et dans la Direction ; plans d'actions ;
- revue des grands contentieux et point sur l'état des principales procédures en cours concernant le Groupe ;
- analyse des commissaires aux comptes sur les enjeux du Groupe propres au contexte économique de 2014 et points d'attention spécifiques retenus dans le cadre de leur plan d'audit 2014 ;
- commissaires aux comptes : examen des règles de pré-approbation des services audit et non audit, et approbation, sans modification de la politique suivie ;
- point sur les honoraires des commissaires aux comptes.
  Les membres du Comité se sont ensuite entretenus avec les commissaires aux comptes, en dehors de la présence des collaborateurs du Groupe.

23 octobre

- examen des comptes consolidés ainsi que des comptes sociaux de TOTAL S.A. du troisième trimestre 2014 et des neuf premiers mois de l'année 2014. Présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité ;
- présentation de la situation financière du Groupe à la fin du trimestre ;
- point sur les missions de l'audit interne réalisées au troisième trimestre 2014 ;
- information du Comité sur le respect des dispositions du Code d'éthique financière par les personnes concernées ;
- présentation du suivi du contrôle des comptes des sociétés mises en équivalence.

Le Comité a examiné, lors de chaque réunion portant sur les comptes trimestriels, la situation financière du Groupe notamment en termes de liquidité, trésorerie, et endettement, ainsi que les risques et engagements hors bilan significatifs du Groupe. Le Comité d'audit a été régulièrement informé des dispositifs de

gestion de risques déployés au sein du Groupe, ainsi que des travaux menés par l'audit interne qui ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels.

Le Comité d'audit a procédé à l'examen des comptes dans les délais requis par le Code AFEP-MEDEF, soit deux jours avant leur examen par le Conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2014.

Le directeur Financier, le directeur des Comptabilités, le directeur du Contrôle interne et de l'Audit ont assisté à toutes les réunions du Comité d'audit, ainsi que le Trésorier pour toutes les réunions concernant son domaine.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

1.6.2. Les travaux du Comité des rémunérations

10 février

- propositions de rémunération pour le Président-directeur général (part fixe 2014 et part variable au titre de ses fonctions en 2013), et propositions concernant la part variable au titre de 2014 ;
- examen du respect des modalités de conservation des actions détenues par le Président-directeur général ;
- informations concernant la politique de rémunération des membres du Comité exécutif ;
- examen de la politique d'attribution d'actions gratuites et d'options sur actions et arrêté de la proposition de texte à faire figurer dans le Document de référence 2013 ;
- pour les parties relevant de sa compétence, communication des informations et rapports devant être transmis aux actionnaires par le Conseil d'administration ou son Président.

28 juillet

- propositions concernant le plan d'attribution d'actions de performance 2014 : nombre des bénéficiaires, durée de la période d'acquisition (3 ans) et de conservation (2 ans), conditions de performance pour attribution définitive. Propositions concernant l'attribution d'actions de performance au Président-directeur général.

27 octobre

- examen des propositions de rémunération concernant le Président et le Directeur Général (part fixe et part variable) ;
- examen du respect des modalités de conservation des actions détenues par le Directeur Général ;
- proposition de modification du règlement intérieur du Conseil d'administration afin de maintenir, pour le Président du Conseil d'administration n'assurant pas la direction générale, le droit de percevoir les jetons de présence relatifs à sa participation aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

1.6.3. Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique

10 février

- résultats de l'auto-évaluation formalisée des travaux du Conseil réalisée sous forme d'un questionnaire détaillé auquel les administrateurs ont répondu. Le Comité s'est déclaré favorable aux suggestions d'amélioration proposées qui seront soumise au Conseil d'administration et qui portent en particulier sur l'examen en début de réunion des points majeurs (comptes, projets de grands investissements et désinvestissements…) et une présentation de nouveaux sujets lors des réunions du Comité stratégique (suivi des grands projets de développement, analyse des risques majeurs susceptibles d'influer sur la stratégie du Groupe…) ;
- propositions à présenter au Conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, en s'appuyant sur les critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF, et après examen du niveau des relations d'affaires entretenues par certains administrateurs avec des sociétés fournisseurs du Groupe ;
- propositions à présenter au Conseil d'administration concernant la liste des administrateurs dont la nomination sera soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de 2014 ;
- point sur les modalités de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des comités. Après avoir rappelé les critères retenus, le Comité a proposé de fixer à 1,251 millions d'euros les jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2013 aux administrateurs en fonction du nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles ils ont participé ;
- examen, pour les parties relevant de sa compétence, des rapports devant être transmis aux actionnaires par le Conseil d'administration ou son Président.

28 juillet

- présentation, par le Président du Comité d'éthique du bilan de la démarche éthique pour 2013 (actions de communication, évolution des questions et des dossiers examinés, évaluations éthiques menées dans les entités du Groupe, actions liées aux droits de l'homme) et exposé des priorités 2014 ;
- information sur l'action du moniteur nommé en application des accords signés avec les autorités des États-Unis (Department of Justice ; Securities and Exchange Commission) dans le cadre d'une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran ;
- information sur le calendrier proposé pour la désignation, par le Comité central d'entreprise, d'un administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration, cette désignation devant intervenir avant le 15 novembre.
- propositions concernant l'évolution de la composition des Comités ;
- proposition de modification du Règlement intérieur du Conseil d'administration afin de prendre en compte l'information en ce qui concerne les cumuls de mandats et la confidentialité inhérente aux travaux du Conseil ;
- proposition de modification du Règlement du Comité d'audit afin de permettre la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires ou représentant les salariés.
- point sur le positionnement du Comité à soumettre au Conseil

d'administration à la suite du courrier du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise concernant l'indépendance des administrateurs siégeant au Conseil d'administration depuis plus de douze ans.

22 octobre

– à la suite du décès du Président-directeur général, examen de la modalité d'exercice de la direction générale et proposition de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général ;
– proposition de nomination du Président et du Directeur Général ;
– premières propositions en ce qui concerne les engagements à prendre envers le Directeur Général et les autorisations en matière de remboursement de frais et de dépenses.

16 décembre

– propositions concernant les modifications dans la composition des Comités.

1.6.4. Les travaux du Comité stratégique

11 février

– présentation, par le secrétaire général, de la gestion de la sûreté dans le Groupe avec rappel de la prise en compte des aspects sociétaux ;
– présentation, par le directeur de la Communication, de l'image du Groupe, de la nouvelle signature « *Committed to Better Energy* » et de la campagne associée.

18 septembre

– présentation des orientations stratégiques par le Président-directeur général ;
– présentation, par le directeur général Exploration-Production, du projet CLOV en Angola.

1.7. Fonctionnement du Conseil d'administration

1.7.1. Modalités d'exercice de la Direction générale

Le 21 mai 2010, le Conseil d'administration avait décidé de procéder à la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général et de nommer le Directeur Général en qualité de Président. Cette décision avait été prise suite aux réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique (alors Comité de nomination et de la gouvernance) dans le meilleur intérêt de la Société et en tenant compte de l'avantage que représente l'unité de commandement et de la composition des Comités dont la proportion importante d'administrateurs indépendants assurait un équilibre dans la répartition des pouvoirs. Ce mode d'exercice unifié était apparu au Conseil d'administration le mieux adapté à l'organisation, au mode de fonctionnement, à l'activité du Groupe et aux spécificités des secteurs pétrolier et gazier. Il s'exerçait dans le respect des prérogatives respectives des différents organes sociaux (Assemblée générale, Conseil d'administration, Direction générale). Il avait été confirmé lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 mai 2012 qui avait renouvelé M. de Margerie dans ses fonctions de Président-directeur général.

À la suite du décès du Président-directeur général, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, afin d'assurer au mieux la continuité du processus de transition de la direction générale.

Lors de sa réunion du 22 octobre 2014, le Conseil d'administration a ainsi nommé M. Pouyanné, en qualité de Directeur Général pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016. Le Conseil a par ailleurs désigné M. Desmarest, Président du Conseil d'administration pour un mandat s'achevant le 18 décembre 2015, dans le respect des limites d'âge prévues par les statuts. À cette date, les fonctions de Président et de Directeur Général de TOTAL seront regroupées.

1.7.2. Fonctionnement et évaluation

Lors de sa réunion du 11 février 2015, le Conseil d'administration a débattu de ses conditions de fonctionnement sur la base d'une évaluation formalisée conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé, auquel l'ensemble des administrateurs a répondu. Les réponses formulées par les administrateurs ont ensuite été présentées pour examen au Comité de gouvernance et d'éthique et synthétisées. Cette synthèse a été ensuite débattue en Conseil. Ces travaux ont notamment permis de confirmer la qualité de la contribution de chaque administrateur aux travaux du Conseil et des Comités.

Il est ressorti de cette évaluation formalisée une appréciation positive du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités qui a notamment été soulignée lors du processus de décisions ayant assuré la continuité de la gouvernance du Groupe à la suite du décès du Président-directeur général.

En outre, il a été relevé que les souhaits d'amélioration exprimés par les administrateurs ces dernières années avaient été globalement pris en compte. Ainsi, lors des réunions du Conseil d'administration, qui pour certaines se sont tenues sur certains sites du Groupe, une attention particulière a été portée à la présentation, en début de réunion, des points majeurs à examiner par le Conseil (comptes, projets de grands investissements et désinvestissements…). Il a été également relevé que davantage de temps avait été consacré aux principales questions stratégiques et aux dossiers à forts enjeux, en Conseil et Comité.

Pour poursuivre l'amélioration de son fonctionnement, le Conseil a retenu les principales suggestions faites par les administrateurs dans l'auto-évaluation 2015 qui concernent notamment le renforcement des progrès réalisés dans l'allocation du temps aux questions les plus importantes et aux débats de fond.

1.8. Indépendance des administrateurs

Lors de sa séance du 11 février 2015, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2014. Sur proposition du Comité, le Conseil a considéré, conformément au Code AFEP-MEDEF, qu'un administrateur est indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Cette appréciation s'appuie, pour chaque administrateur, sur les critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 et rappelés ci-après, ainsi que sur l'analyse du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE) figurant dans le Guide d'application du Code AFEP-MEDEF révisé en décembre 2014 :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, ni salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité (l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue devant être débattue par le Conseil et les critères ayant conduit à cette appréciation explicités dans le document de référence) ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans (décomptés à l'expiration du mandat au cours duquel la durée des douze ans a été dépassée).

Le Code AFEP-MEDEF mentionne expressément que le Conseil peut décider que l'application de certains des critères définis n'est pas pertinente ou qu'elle appelle une interprétation propre à la Société.

Le Conseil d'administration du 11 février 2015, sur rapport du Comité de gouvernance et d'éthique, a constaté que M. Desmarest, administrateur depuis le 30 mai 1995 et Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014, était dirigeant mandataire social au sens du Code et ne pouvait donc être qualifié d'indépendant.

En ce qui concerne le critère d'ancienneté de douze ans, le Conseil d'administration du 11 février 2015, sur rapport du Comité de gouvernance et d'éthique, a pris acte de l'analyse du HCGE. Il a constaté qu'au 31 décembre 2014, l'ancienneté de plus de douze ans acquise par quatre administrateurs (Mme Lauvergeon et MM. Collomb, Desmarais, jr et Pébereau) ne permettait plus de les qualifier d'indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF compte tenu des positions du HCGE, malgré d'une part les spécificités du secteur pétrolier et gazier fondé sur des cycles d'investissement de long terme, et d'autre part l'objectivité dont ces administrateurs ont fait preuve lors des travaux du Conseil.

En ce qui concerne le critère des relations « significatives » de client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement entre l'administrateur et la Société, le Conseil a estimé que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec un établissement bancaire dont M. Pébereau est un ancien dirigeant mandataire social, inférieur à 0,1% de son produit net bancaire [1] et inférieur à 5% de l'ensemble des actifs du Groupe, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de cet établissement, ni une part significative des financements externes des activités du Groupe.

De même, le Conseil a également estimé que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec l'un de ses fournisseurs, la société Vallourec dont Mme Idrac est membre du Conseil de surveillance, inférieur à 3% du chiffre d'affaires [2] de cette société et à 0,5% des achats du Groupe en 2014, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de ce fournisseur, ni une part significative des achats du Groupe. Le Conseil a conclu que Mme Idrac pouvait être considérée comme administrateur indépendant.

En outre, le Conseil a constaté que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec la société Stena AB, dont M. Brock est administrateur, inférieur à 0,5% du chiffre d'affaires [3] de cette société et à 0,05% des achats du Groupe en 2014, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de ce fournisseur, ni une part significative des achats du Groupe. Le Conseil a conclu que M. Brock pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

En conséquence, Mmes Barbizet, Coisne-Roquette, Idrac et Kux et MM. Artus, Brock et Lamarche ont ainsi été considérés comme administrateurs indépendants.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil dans sa composition au 31 décembre 2014 atteint 58,3% [4].

(1) Produit net bancaire 2014 estimé sur la base des comptes de BNP Paribas au 30 septembre 2014.
(2) Sur la base du chiffre d'affaires consolidé 2013 publié par Vallourec.
(3) Sur la base du chiffre d'affaires consolidé 2013 publié par Stena AB.
(4) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateur représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.2).

1.9. Informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration

1.9.1. Absence de conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, noté l'absence de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de TOTAL S.A. ; il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec des clients ou des fournisseurs en vertu duquel un administrateur a été sélectionné ; il n'existe pas de contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages spécifiques aux termes de ce contrat.

1.9.2. Absence de condamnation

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1. de l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

1.10. Contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe est organisé autour de trois secteurs d'activité (Amont, Raffinage-Chimie, Marketing & Services) auxquels sont rattachées les entités opérationnelles du Groupe. Le management des secteurs est en charge, sur son périmètre de responsabilité, de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et la Direction générale. Les directions fonctionnelles de la Holding assistent la Direction générale dans la définition des normes et des standards et le contrôle de leur application, ainsi que dans le pilotage des activités. Elles apportent également leur expertise aux directions opérationnelles.

Les directions fonctionnelles de la Holding comprennent notamment la direction Financière (à laquelle sont rattachées la direction de l'Appréciation des risques et des assurances Groupe et la direction des Systèmes d'informations et des Télécommunications Groupe), la direction Juridique (incluant la direction Conformité et responsabilité sociétale), le Secrétariat Général (auquel sont notamment rattachées la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe et les directions du Développement durable et de l'Environnement, des Ressources humaines, de la Sûreté et de la Sécurité industrielle).

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe sont structurés autour de cette organisation à trois niveaux – Holding, secteurs d'activités, entités opérationnelles – où chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé en cohérence avec le degré de centralisation décidé par la Direction générale.

La Direction générale veille de manière constante à maintenir dans l'ensemble du Groupe un dispositif de contrôle interne efficace, fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable d'atteindre les objectifs liés aux opérations, au *reporting* et à la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout dispositif de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement maîtrisé ou éliminé. Le référentiel du COSO, est considéré comme un référentiel équivalent au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il est également celui sur lequel le Groupe a choisi de se fonder dans le cadre des obligations issues de la loi Sarbanes-Oxley.

Le référentiel du COSO a connu une évolution importante en 2013. Tout au long de l'année 2014, le Groupe a mis en place un plan de transition visant à adapter son dispositif de contrôle interne à cette version révisée du référentiel qui s'applique pleinement depuis le 15 décembre 2014.

Le système de management des risques du Groupe s'inspire des principaux standards internationaux (Cadre de référence du management des risques du COSO, ISO 31000:2009 – Management du risque) et français (Cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers).

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe couvrent les processus des entités consolidées globalement. Le déploiement d'un cadre de contrôle interne adapté aux entités mises en équivalence les plus importantes, qui a débuté au cours de l'exercice 2013, s'est poursuivi en 2014.

Les principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise qui donnent, en particulier, au Comité d'audit la mission d'assurer le suivi de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques avec le concours de la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe et des équipes de contrôle interne des secteurs d'activité. Ces règles sont notamment destinées à permettre au Conseil d'administration de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

La charte interne du Management des risques, du Contrôle interne et de l'Audit, constitue le socle commun sur lequel le Groupe s'appuie pour s'assurer de la maîtrise de ses activités. Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe s'articulent autour des cinq composantes décrites ci-après, issues du référentiel du COSO, et de l'ensemble des principes qui le structurent.

1.10.1. Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle du Groupe s'appuie au premier chef sur le Code de conduite du Groupe, qui énonce les valeurs du Groupe (respect, responsabilité et exemplarité), et les principes d'action relatifs à la sécurité, à la sûreté, à la protection de la santé et de l'environnement, ainsi qu'en matière d'intégrité et de respect des droits de l'homme.

Intégrité et éthique

Les valeurs et principes d'action du Groupe sont formalisés dans le Code de conduite (révisé en 2014) et dans le Guide pratique de l'intégrité. Ces documents sont diffusés à l'ensemble des

collaborateurs et disponibles sur le site Internet du Groupe. Ils énoncent les valeurs du Groupe et développent ses principes d'actions et de comportement à l'égard de ses collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs et concurrents. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs se doivent de respecter, ainsi que l'attitude à observer dans les pays où le Groupe est présent. Par ailleurs, le Code d'éthique financière qui se réfère également au Code de conduite, rappelle les obligations applicables aux dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration et Directeur Général), au directeur Financier, au directeur des Comptabilités, ainsi qu'aux responsables financiers et comptables des principales activités du Groupe.

Depuis 2009, dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction générale, sont déployés au niveau du Groupe des politiques et programmes d'intégrité et de conformité, dont notamment des programmes de prévention de la corruption, de lutte contre la fraude et de prévention des infractions au droit de la concurrence. Tous ces programmes comportent des actions de sensibilisation et de formation. Ils incluent notamment des audits de conformité spécifiques en matière de prévention de la corruption, au rythme de six à huit missions par an. Ces missions font l'objet l'année suivante d'un suivi afin de vérifier la mise en place des recommandations. Un volet « Conformité » a par ailleurs été intégré dans le référentiel de l'Audit Groupe. Ces audits ont vocation à évaluer la bonne mise en œuvre du programme de Conformité et à le tester notamment par des contrôles portant sur les enregistrements comptables. Un réseau de 370 responsables Conformité et 110 correspondants Éthique assurent le suivi de la mise en œuvre de ces programmes sur le terrain.

Par ailleurs, des évaluations éthiques sont régulièrement réalisées depuis 2002 par GoodCorporation, organisation spécialisée dans l'évaluation en matière d'éthique des entreprises (110 depuis 2002). Cette procédure s'appuie sur un questionnaire de 85 indicateurs découlant du Code de conduite du Groupe. Sur la base de ce questionnaire, GoodCorporation évalue *in situ* la mise en place de dispositifs par les sociétés du Groupe concernées (couvrant différents sujets liés à l'éthique : droits de l'homme, respect des personnes, intégrité…) et interviewe, sous le couvert de l'anonymat, des collaborateurs, des fournisseurs, des clients, des partenaires industriels, des représentants d'autorités locales et d'autres parties prenantes pour recueillir leurs perceptions sur le fonctionnement de ces dispositifs. À la suite de ces évaluations, GoodCorporation rédige un rapport à l'attention de la direction de la société du Groupe concernée. Un plan d'action est ensuite défini par l'entité auditée et un suivi de son application est mis en place. Ces évaluations en matière d'éthique constituent un outil d'amélioration continue des politiques et procédures du Groupe, notamment par l'identification de bonnes pratiques.

TOTAL s'est également fixé un objectif plus large visant à promouvoir dans la sélection de ses prestataires de services externalisés la compétence et l'expérience en contrôle interne, ainsi que la prise en compte de normes éthiques compatibles avec les siennes. Le Groupe formalise à cet égard des modèles de clauses contractuelles adaptées.

Indépendance, expertise du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses comités. Il s'appuie sur les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique dans le cadre d'une procédure formalisée pour assurer une complémentarité des compétences et de la diversité des profils, ainsi que pour maintenir un taux d'indépendance global élevé (pour une information plus détaillée, se reporter au point 1.1. du présent chapitre). En outre, le règlement intérieur du Conseil d'administration comporte des règles strictes pour prévenir les conflits d'intérêt potentiels. Il fait l'objet d'actualisations régulières.

Structures, pouvoirs et responsabilités

La Direction générale veille à ce que la structure organisationnelle et les lignes hiérarchiques planifient, exécutent, contrôlent et évaluent périodiquement les activités du Groupe. La Direction générale revoit régulièrement la pertinence des structures organisationnelles de manière à pouvoir les adapter rapidement aux évolutions des activités et de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.

Le Groupe a par ailleurs défini des responsabilités centrales qui couvrent les trois lignes de maîtrise du contrôle interne : (1) le management opérationnel, responsable du maintien d'un contrôle interne efficace et à jour, (2) les fonctions de support (telles que la Finance, le Juridique, les Ressources Humaines, etc.) qui assistent le management opérationnel, et (3) les auditeurs internes qui fournissent aux travers de leurs rapports sur le contrôle interne, des recommandations visant à améliorer l'efficacité du dispositif de contrôle interne à travers l'organisation.

En outre, un système de responsabilisation est défini et formalisé à tous les niveaux de l'organisation, par des notes d'organisation, des organigrammes, des notes de nomination, des descriptions de postes, et des délégations de pouvoirs. Chaque secteur d'activité a établi, en déclinaison directe des instructions du Groupe, des règles claires, applicables à son propre périmètre. Ces règles publiées sur l'intranet du Groupe sont régulièrement examinées et leur mise en œuvre testée.

Formation et fidélisation des collaborateurs

La politique Ressources Humaines du Groupe, revue en 2014, est assortie de règles et de pratiques qui reflètent ses attentes en matière de compétences de ses collaborateurs. Les différentes entités du Groupe examinent et approuvent les niveaux de compétence requis. Les descriptions de postes prennent en compte les valeurs du Groupe et précisent les compétences et l'expertise nécessaires pour permettre aux collaborateurs d'exercer efficacement leurs responsabilités.

Par ailleurs, la fonction Ressources Humaines structure et met à jour périodiquement les politiques visant à attirer des nouveaux talents, ainsi que les politiques de formation, de coaching, d'évaluation et de fidélisation du personnel, tels que les entretiens individuels annuels, les programmes de formation, les formules de rémunérations et d'avantages sociaux.

En 2014, en complément des actions de formation et de fidélisation de ses collaborateurs, le Groupe a souhaité, dans le cadre du plan de transition vers le COSO 2013, mettre en place une démarche visant à prendre en compte l'évaluation des conditions d'aptitude et de compétence des fournisseurs de services externalisés afin de renforcer son contrôle interne.

Responsabilisation

Le Conseil d'administration s'assure du fonctionnement des organes internes de contrôle avec l'appui du Comité d'audit. Celui-ci s'assure de la mise en place par la Direction générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en fonction des risques identifiés et en vue de la réalisation des objectifs du Groupe.

Les directions générales des secteurs d'activités et des entités opérationnelles sont à leur tour responsables de la conception et du déploiement des composantes de ce dispositif de contrôle interne et de gestion des risques aux bornes de leur périmètre de compétence. Dans ce cadre, un processus de lettres d'affirmation est déployé à différents niveaux de l'organisation. Il permet de renforcer l'efficacité du système de contrôle sur l'information financière.

La direction du Contrôle interne a initié une démarche visant à renforcer l'évaluation du rôle et de l'implication de l'ensemble des collaborateurs en matière de contrôle interne, dans le cadre du plan de transition vers le COSO 2013. En outre, afin de renforcer la communication et le partage des meilleures pratiques entre les contrôleurs internes, la direction du Contrôle interne et de l'audit a organisé en 2014 le premier séminaire de contrôle interne pour le Groupe. Enfin, des actions de formation adaptées aux différents intervenants impliqués dans le processus de contrôle interne ont été déployées au sein du Groupe.

1.10.2. Évaluation des risques

TOTAL a mis en place un processus continu pour identifier et analyser les risques susceptibles de nuire à l'atteinte de ses objectifs. Le Groupe tient compte des risques à tous les niveaux de l'organisation et dans toutes ses entités, et prend en compte les facteurs qui influent sur la gravité, la probabilité d'occurrence des risques ou de la perte de ses actifs, et l'impact potentiel sur la réalisation des opérations, le *reporting* (financier et non financier) et la conformité aux lois et aux règlementations applicables.

Spécification des objectifs

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, la Direction générale veille à ce que des objectifs clairs et précis soient définis aux différents niveaux de l'organisation en matière de réalisation des opérations, de *reporting* et de conformité.

Les objectifs opérationnels mettent l'accent sur la définition et l'utilisation efficace des ressources, notamment humaines, financières et techniques. Ils sont notamment formalisés à l'occasion des exercices budgétaires et du plan à long terme (PLT), et ils font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du processus d'auto-évaluation.

Le suivi des objectifs opérationnels (financiers et non financiers) permet la prise de décision et le suivi de la performance des activités à chaque niveau de l'organisation.

Dans le plan de transition COSO 2013, le Groupe a adapté son questionnaire d'auto-évaluation portant sur le budget opérationnel et financier afin d'englober les aspects opérationnels et financiers lors de la définition des ressources et de la mise en place des budgets.

Identification et analyse des risques

L'identification et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du Comité risques Groupe (CRG), créé en 2011. Ses deux missions principales consistent à identifier les risques susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs du Groupe et à s'assurer de l'existence et de l'efficacité de systèmes de management des risques adaptés aux enjeux.

Le CRG s'appuie sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles qui poursuivent en parallèle leurs travaux de cartographies des risques, dont ils présentent régulièrement l'avancement au Comité d'audit. Ces cartographies sont établies d'après un cadre méthodologique développé par le Groupe.

Les secteurs et entités du Groupe gardent la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de management des risques la plus appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, le traitement de certains risques transversaux est aujourd'hui plus étroitement coordonné par les directions fonctionnelles concernées.

Les principaux risques suivis au niveau du Groupe sont les suivants : sensibilité aux paramètres d'environnement notamment pétrolier (prix du pétrole, marges de raffinage et de distribution, marges de la pétrochimie, parité entre devises), risques relatifs aux marchés des hydrocarbures dans le cadre de l'activité de trading, risques relatifs aux marchés financiers (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar américain, risque de taux d'intérêt), risques politiques et juridiques induits par les contextes d'opération et la dimension contractuelle des activités d'Exploration-Production, risques industriels et environnementaux liés à la nature des métiers du Groupe en général. Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques et de leurs modalités de gestion dans le chapitre 4 (Facteurs de risques) du présent Document de référence, et notamment de la couverture appropriée en matière d'assurances.

Concernant les risques liés aux activités de négoce d'hydrocarbures et aux instruments financiers associés, les directions concernées, dont l'activité est encadrée par des limites définies par le Comité exécutif, mesurent quotidiennement leurs positions et expositions et analysent leurs risques de marché par le biais, notamment, de méthodes d'évaluation dites de « valeur en risque ».

Pour les risques de contrepartie, les limites de crédit et les processus d'analyse de risques de crédit sont définies et mises à jour de manière régulière au niveau de chaque type d'activité.

Le large spectre des activités et des pays dans lesquels le Groupe est présent conduit à une analyse sectorielle et locale des risques juridiques, contractuels ou associés à des facteurs politiques. Des plans de conformité au droit de la concurrence et en matière de prévention de la corruption sont mis en œuvre dans le Groupe afin de renforcer le respect de la législation applicable.

Les entités opérationnelles sont responsables de l'évaluation de leurs risques industriels et environnementaux et de l'application des obligations règlementaires des pays où elles exercent leurs activités ainsi que de la déclinaison des directives et recommandations dans ce domaine définies au niveau du Groupe ou des secteurs d'activité. Ces entités sont également chargées d'assurer un suivi permanent des évolutions de la législation afin de rester en conformité avec les normes locales et internationales en matière d'évaluation et de maîtrise des risques industriels et environnementaux. Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à prévenir et à diminuer les impacts sur l'environnement, à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences.

Le contrôle de la Direction générale du Groupe s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses en fonction des seuils que celui-ci a définis. Ces projets sont préalablement revus par le Comité risques (CORISK) dont les conclusions sont transmises au Comité exécutif. Dans le cadre de cette revue, le CORISK vérifie l'analyse des différents risques liés aux projets.

Évaluation des Risques de fraude (Risques liés à l'intégrité)

Prévention de la fraude

Le Groupe déploie un programme de prévention et de lutte contre la fraude et a mis en place un ensemble d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir, détecter et limiter les différents types de fraude. Il s'appuie pour ce faire sur les valeurs et principes de comportement décrits dans le Code de conduite du Groupe, ainsi que dans les codes, chartes et autres documents normatifs appliqués par les secteurs d'activités du Groupe.

Le Groupe a également formalisé et largement diffusé auprès des collaborateurs une directive Lignes de conduite en cas d'incidents de fraude mettant notamment en place un dispositif d'alerte éthique permettant à tout collaborateur de signaler des faits pouvant constituer des fraudes. Par ailleurs, un processus d'alerte spécifique concernant les irrégularités en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit est en place. Ce processus d'alerte mis en place à l'initiative du Comité d'audit et suivi par ce dernier est ouvert aux actionnaires, salariés ou tiers.

Un poste de Coordinateur risque de fraude a été créé en 2014 à la direction Conformité et Responsabilité sociétale au sein de la direction juridique Groupe.

Le déploiement du programme de prévention et de lutte contre la fraude s'appuie sur le réseau de coordinateurs du risque anti-fraude.

Prévention des risques de corruption

La Direction générale réaffirme régulièrement le principe de tolérance zéro en matière de corruption. Un ensemble de normes internes ont été publiées depuis 2011. Ce référentiel spécifique, qui prend en compte les législations applicables en la matière, couvre les différents domaines susceptibles de présenter des risques particuliers d'exposition à la corruption (partenariats d'affaires, représentants, achats et ventes, donations…) et s'appuie, pour les détecter et les traiter en amont, sur un processus de *due diligence*.

Pour accompagner le lancement de ce programme un module d'apprentissage en ligne (e-learning), en douze langues, a été largement déployé depuis 2011, et 370 responsables Conformité ont été nommés et formés au niveau des secteurs d'activité et entités opérationnelles. Leur mission est notamment de s'assurer de la mise en œuvre du programme au niveau local.

Enfin, dans le cadre des transactions conclues en 2013 entre TOTAL, la Securities and Exchange Commission (SEC) et le Département de Justice américain (DoJ) (se reporter au point 4. du chapitre 4), un moniteur indépendant a été désigné avec pour mission de passer en revue durant trois ans, les dispositifs de conformité anti-corruption et de contrôle interne associés mis en place par le Groupe et de préconiser des améliorations le cas échéant. La mission du moniteur a débuté le 2 décembre 2013 et son premier rapport a été rendu aux autorités fin juillet 2014. Ce rapport propose des recommandations d'amélioration du Programme que TOTAL a déjà commencé à mettre en œuvre. En octobre 2014, le moniteur a dû renoncer à sa mission pour des raisons de santé, conduisant à relancer un processus de sélection d'un nouveau moniteur.

Prévention des infractions au droit de la concurrence

Une politique de conformité Groupe au droit de la concurrence et de prévention des infractions en la matière a également été adoptée dans le cadre des différentes démarches mises en œuvre préalablement par les secteurs d'activité. Son déploiement s'appuie notamment sur l'implication des hiérarchies et du personnel, sur des formations dont un module d'apprentissage en ligne et sur une organisation en charge du déploiement du programme.

Prévention des opérations d'initiés et des conflits d'intérêts

Concernant en particulier le risque d'opérations d'initiés lié à des transactions sur les marchés financiers, le Groupe applique une politique de prévention mise en œuvre par le Comité d'Éthique fondée en particulier sur des règles déontologiques internes au Groupe, régulièrement actualisées et largement diffusées notamment aux collaborateurs ayant une position d'initié permanent ou occasionnel au sein du Groupe. Ces règles déontologiques exigent en particulier des initiés permanents qu'ils s'abstiennent de réaliser toute transaction, y compris en couverture, sur les actions ou ADR TOTAL et sur les parts de FCPE principalement investis en actions TOTAL (ainsi que sur tous instruments dérivés liés à ces titres) durant les trente jours calendaires précédant l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de cette annonce.

En matière de prévention des conflits d'intérêts, chacun des cadres dirigeants du Groupe complète annuellement une déclaration relative aux conflits d'intérêts auxquels il pourrait être confronté. En complétant cette déclaration, chaque cadre dirigeant s'engage également à déclarer à sa hiérarchie, toute situation de conflit d'intérêts dont il a eu ou dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions.

Identification et évaluation du changement

TOTAL identifie, dans le cadre de l'évaluation des risques, les changements qui pourraient avoir une incidence significative sur son dispositif de contrôle interne, en particulier ceux liés à des actifs consolidés par les secteurs d'activité. Dans ce cadre le Groupe s'appuie sur des organes de gouvernance adaptés à ses diverses activités et à même de prendre et de mettre en œuvre les décisions nécessaires pour répondre rapidement aux changements significatifs auxquels il doit faire face.

Ainsi, en raison de l'importance de la contribution des sociétés mises en équivalence au résultat du Groupe, un cadre de suivi de contrôle des comptes a été déployé au sein des différents secteurs du Groupe dès le 31 décembre 2013 concernant les principales sociétés mises en équivalence.

Les activités de cartographie des risques effectuées par les entités du Groupe dans le cadre d'un processus d'évaluation régulière des risques, permettent d'identifier et d'analyser les principaux changements en cours ou prévisibles.

1.10.3. Activités de contrôle

L'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques considérés comme clés pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée ont été revues et évaluées au cours de l'exercice 2014, en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley. Cette évaluation a été effectuée en impliquant les principales entités du Groupe et la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe. Le dispositif mis en place repose sur la catégorisation suivante :

- les entités les plus significatives évaluent leurs contrôles clés opérationnels sur leurs processus significatifs et répondent à un questionnaire Groupe d'évaluation du cadre de contrôle interne ;
- d'autres entités de moindre importance ne répondent qu'au questionnaire Groupe d'évaluation du cadre de contrôle interne.

Ces deux catégories d'entités représentent respectivement environ 80% et 10% des agrégats financiers dans les comptes consolidés du Groupe. En 2014, les critères quantitatifs de définition des catégories ont été adaptés pour tenir compte de l'évolution des agrégats financiers du Groupe. Des éléments de jugement qualitatifs ont également été pris en compte.

Sélection et développement de contrôles

Le Groupe a développé un cadre de contrôle en ligne avec les évaluations de risques réalisées, mettant en place les actions nécessaires pour répondre aux risques spécifiques en déployant des règles de niveau Groupe. Ces actions sont mises en place pour réduire la probabilité d'occurrence des risques et leur conséquences possibles. Elles couvrent également les principaux processus externalisés via des contrats de service.

Les activités de contrôle destinées à prévenir les risques industriels et liés à l'environnement sont mises en œuvre dans les entités opérationnelles. Certains des systèmes de management de ce type de risques font l'objet de certifications externes ou d'inspections par des tiers. Les actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de l'environnement sont également présentées dans le chapitre 4 (point 2.) et 7 du Document de référence et dans le rapport annuel sur les thématiques CSR (*Corporate Social Responsibility*).

Pour le *reporting* financier, le Groupe a identifié les processus clés qui ont une incidence directe ou indirecte significative sur les agrégats financiers et les risques connexes qui peuvent influer sur leur processus d'élaboration. Il a développé des activités de contrôle répondant à ces risques afin d'assurer la fiabilité raisonnable de l'information financière publiée.

Les activités de contrôle s'appuient principalement sur un plan stratégique revu annuellement. Elles s'appuient également sur un budget annuel, un *reporting* financier mensuel analysant en détail les écarts avec le budget et la production de comptes trimestriels consolidés rapprochés avec le *reporting*. Ces processus sont supervisés, au sein de la direction Financière, par la direction des Comptabilités et la direction Budget-Contrôle de gestion et sont effectués en conformité avec des méthodes normées de *reporting* financier, homogènes et conformes aux normes comptables des comptes publiés. Les indicateurs financiers et les méthodes comptables utilisés permettent une mesure adéquate des risques et de la rentabilité des capitaux employés (ROACE).

Les engagements hors-bilan consolidés font l'objet d'un *reporting* trimestriel par la direction des Comptabilités dans le cadre des clôtures des comptes consolidés. Le manuel de *reporting* financier comprend une procédure d'identification et de remontée des engagements hors-bilan.

La direction des Comptabilités assure de manière centralisée l'interprétation et la diffusion des normes comptables applicables pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe sous la forme de procédures formelles et d'un manuel de *reporting* financier. Elle veille à la mise en œuvre effective des normes du Groupe au travers d'un processus de communication régulier et formalisé avec les responsables fonctionnels des secteurs d'activité.

La direction Financement-Trésorerie assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change dans le cadre des règles strictes définies par la Direction générale du Groupe. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont centralisées par la direction Financement-Trésorerie.

Les réserves d'hydrocarbures sont revues par un comité d'experts (le Comité réserves), approuvées par la Direction générale Exploration-Production et validées par la Direction générale du Groupe.

Contrôle sur la technologie informatique

Le Groupe a développé à différents niveaux de l'organisation des activités de contrôle sur les domaines où les systèmes d'information couvrent tout ou partie des processus. Une bibliothèque des contrôles généraux informatiques (*Information Technology General Controls* – ITGC) vise à s'assurer que les systèmes informatiques fonctionnent comme requis, que leur disponibilité est assurée, que l'intégrité des données est garantie et que les évolutions sont maitrisées.

Des contrôles applicatifs (*Information Technology Automated Controls* – ITAC) visent à s'assurer du respect de l'intégrité des données générées ou supportées par les applications informatiques métier, en particulier celles qui impactent les flux financiers. Par ailleurs, le Groupe externalise certains éléments de son infrastructure informatique à des prestataires de service. Cette externalisation présente des risques spécifiques et nécessite la sélection et le développement de contrôles supplémentaires sur l'exhaustivité, l'exactitude et la validité des informations fournies et reçues de ces prestataires. En conséquence, dans un souci d'amélioration continue, le Groupe évalue si les contrôles appropriés sont en place chez les prestataires concernés et quels contrôles sont nécessaires dans sa propre organisation pour maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Règles et procédures

TOTAL intègre les grands objectifs donnés par la Direction générale et les analyses de risques effectués à tous les niveaux de l'organisation dans un référentiel normatif, complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation du Groupe sur trois niveaux : un niveau Groupe, avec le référentiel Groupe REFLEX et le référentiel technique produit par la direction Scientifique, un ou plusieurs référentiels par secteur d'activité, et un référentiel par entité opérationnelle.

L'articulation de ces référentiels est précisée dans un document dit de gouvernance des référentiels normatifs décrivant leur périmètre respectifs de responsabilité, la façon dont les uns se déclinent des autres (par adaptation, précision, renforcement à chaque niveau des normes issues du niveau supérieur), les éventuels processus de dérogations, les processus d'élaboration des documents, et le dispositif de pilotage mis en œuvre.

Ces textes sont tous publiés sur les Intranets du Groupe.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent, dans les domaines financiers, les acquisitions-cessions, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire, le *reporting* financier. Des procédures de préparation et de contrôle de l'information financière publiée (*disclosure controls and procedures*) sont en place. Dans les domaines opérationnels, elles concernent principalement des procédures, directives ou recommandations en matière de sécurité générale, industrielle et informatique, de santé, d'environnement, de prévention de la corruption, d'intégrité et de développement durable.

Au niveau des secteurs d'activités ou des entités opérationnelles, les activités de contrôle sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont exploration et réserves, achats, investissements, production, ventes, trading de produits pétroliers et gaziers, stocks, ressources humaines, financement et trésorerie, ainsi que du processus de clôture des comptes incluant notamment

le contrôle des amortissements, des dépréciations, des provisions et de l'identification des engagements hors-bilan.

1.10.4. Information et communication

TOTAL a mis en place un processus continu visant à identifier et à recueillir les informations nécessaires à la réalisation de ses objectifs et au bon fonctionnement des composantes du contrôle interne, puis à assurer la communication en interne et en externe.

Pertinence de l'information

Le Groupe sélectionne les sources d'information les plus pertinentes et les plus utiles liées à son modèle économique, son organisation et ses objectifs. Ce résultat est obtenu notamment grâce à l'exploitation des systèmes d'information et de traitement des données internes et externes.

La nature et l'étendue des besoins d'information, la complexité et le volume de l'information, et la dépendance croissante à l'égard des parties externes, a conduit le Groupe à revoir en 2014 son questionnaire d'auto-évaluation sur le contrôle interne et à y introduire une thématique liée à la supervision du contrôle interne de manière à s'assurer que la pertinence et la qualité de l'information est contrôlée et évaluée par les entités.

TOTAL établit et déploie également des mesures visant à s'assurer que les informations obtenues auprès de ses principaux fournisseurs de services répondent aux mêmes exigences en matière de contrôle interne.

Par ailleurs, conscient de l'évolution des enjeux auxquels il est confronté et de l'évolution du système réglementaire relatifs à la gouvernance de l'information, le Groupe a coordonné en 2014 sur le plan opérationnel ses politiques de sûreté du patrimoine informationnel, de conservation des documents, et de protection des données personnelles. Par ailleurs, le Groupe continue de déployer le plan pluriannuel de sécurité informatique lui permettant de compléter et de renforcer son dispositif opérationnel.

Communication interne

Le Comité d'éthique peut recevoir des signalements de tous faits susceptibles de représenter un risque pour le Groupe et se rapportant aux seuls domaines suivants : financier, comptable, bancaire, de lutte contre la fraude et la corruption ; pratiques anticoncurrentielles ; lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail ; santé, hygiène et sécurité au travail ; protection de l'environnement. Tout collaborateur du Groupe peut contacter le Comité d'éthique aux fins de lui poser toute question ou demande de conseil relative à l'application et/ou au respect du Code de conduite du Groupe.

Un système de lancement d'alerte est en place et permet à tout employé du Groupe de communiquer ses préoccupations relatives à tout manquement professionnel observé, ou toute autre question importante pouvant avoir un impact en matière d'éthique et de contrôle interne.

Communication externe

La communication externe d'informations significatives concernant l'atteinte des objectifs du Groupe est élaborée à l'attention des actionnaires, partenaires commerciaux, régulateurs, analystes financiers, entités gouvernementales et autres parties prenantes, dans le cadre des procédures internes mises en place.

Le Comité de contrôle des informations à publier veille au respect des procédures visant à s'assurer la qualité et la sincérité des publications externes destinées aux marchés financiers. Les communiqués de presse sur les résultats ou les perspectives stratégiques du Groupe sont soumis au Comité d'audit et au Conseil d'administration préalablement à leur publication.

Les travaux des vérificateurs externes font aussi partie du processus de communication externe établie par le Groupe. Ainsi, les commissaires aux comptes effectuent, lors de chaque réunion du Comité d'audit sur l'examen des comptes trimestriels, une présentation soulignant les points essentiels relevés lors de leurs travaux. Le Comité d'audit procède également au moins une fois par an à l'audition des commissaires aux comptes en dehors de tout représentant de la Société.

Le système de lancement d'alerte disponible en interne est également accessible aux parties prenantes externes aux Groupe.

1.10.5. Activités de pilotage

La supervision du système de contrôle interne et de gestion des risques relève de la responsabilité conjointe de la Holding, de chaque secteur d'activité et des entités opérationnelles pour les parties qui les concernent.

Contrôle permanent et périodique

L'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques incombe principalement à la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe dont les interventions font l'objet d'un plan annuel validé par le Comité exécutif. En 2014, la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe a employé 77 collaborateurs et a réalisé plus de 170 missions.

L'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques considérés comme clés pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée ont été revues et évaluées au cours de l'exercice 2014, en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, avec l'implication des principales entités du Groupe et de la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe. Sur la base de ces revues internes, la Direction générale a une assurance raisonnable sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Les commissaires aux comptes procèdent par ailleurs aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes. Ils ont revu au cours de l'exercice 2014 le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme clés par le Groupe dans ses principales entités pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont menés, ils n'ont pas formulé d'observation sur les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le présent rapport.

Évaluation et communication des faiblesses

Les restitutions des travaux réalisés (par l'Audit Groupe, les commissaires aux comptes, etc.) font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration. Le directeur du Contrôle interne et de l'Audit Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'audit qui se sont tenues en 2014.

En cas d'identification de zones de progrès, ces travaux, qu'il s'agisse des audits ou des contrôles opérationnels, font l'objet de plans d'actions partagés avec les opérationnels et dont la mise en œuvre est étroitement suivie par eux-mêmes et par la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe.

1.11. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Toutefois, en application de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Une limitation des droits de vote est par ailleurs stipulée au même article, aucun actionnaire ne pouvant exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Pour plus de précisions sur ces modalités, voir le point 2.6. du chapitre 9 du présent Document de référence.

1.12. Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont précisées ci-après les informations se rapportant aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- **Structure du capital social et participations directes ou indirectes dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce**

  La structure du capital social de la Société, ainsi que les participations dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, sont présentées au point 4. du chapitre 8.

- **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions – Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce**

  Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au point 1.11. ci-dessus, ainsi qu'au chapitre 9. Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses visé au 2° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

- **Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux**

  L'article 18 des statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux visé au 4° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

- **Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel**

  Les règles relatives à l'exercice des droits de vote au sein des fonds commun de placement d'entreprise sont présentées au point 5.1.6. du présent chapitre 5.

- **Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote**

  La Société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires visé au 6° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

- **Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration de la Société ainsi qu'à la modification des statuts**

  Aucune stipulation des statuts ou une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte de disposition particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- **Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique**

  Aucune délégation de compétence ou autorisation conférée par l'Assemblée générale, en vigueur, ne limite les pouvoirs du Conseil d'administration en période d'offre publique sur les titres de la Société, à l'exception de l'autorisation consentie au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société.

- **Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société – Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

  Bien qu'un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle, la Société estime qu'il n'existe pas d'accord visé au 9° ou au 10° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

1.13. Principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants mandataires sociaux

Les principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants mandataires sociaux, approuvés par le Conseil d'administration du 9 février 2012, sont reproduits ci-après.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini les principes suivants pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux :

- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation à l'intérieur de l'entreprise. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.
- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte une part fixe et une part variable. La part fixe est revue avec une périodicité minimale de deux ans.
- Le montant de la part variable est revu chaque année et ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préétablis faisant l'objet d'un réexamen périodique par le Conseil d'administration. Les critères quantitatifs sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.

  La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. Elle est déterminée en cohérence avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants mandataires sociaux et la stratégie à moyen terme de l'entreprise.

  Le Conseil d'administration suit l'évolution des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur plusieurs années au regard des performances de l'entreprise.
- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires sociaux. Ceux-ci bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite et des régimes de retraite applicables à certaines catégories de salariés du Groupe dans les conditions fixées par le Conseil.
- Les options sur actions et les actions de performance ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec les actionnaires. L'attribution d'options et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux est examinée au regard de tous les éléments de rémunération du dirigeant mandataire social concerné.

  Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

  Une périodicité régulière des attributions permet d'éviter tout opportunisme.

  L'exercice des options et l'attribution définitive des actions de performance dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont soumises à des conditions de performance à satisfaire sur une période pluriannuelle.

  Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions détenues par levée d'options, ainsi que des actions de performance définitivement attribuées, applicables aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la cessation du mandat social.

  Les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent se voir attribuer des options sur actions ou des actions de performance au moment de leur départ.
- Les dirigeants sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la société fixée par le Conseil.
- Les éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtés.

Thierry Desmarest
Président du Conseil d'administration

2. Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TOTAL S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 2 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Michel Piette
Valérie Besson

ERNST & YOUNG Audit
Yvon Salaün
Laurent Miannay

3. Direction générale

3.1. Modalité d'exercice de la Direction générale

À la suite du décès du Président-directeur général, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 octobre 2014, a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, afin d'assurer au mieux la continuité du processus de transition de la Direction générale. Le mode d'exercice retenu demeure en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a ainsi nommé M. Pouyanné, en qualité de Directeur Général pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016. Le Conseil a par ailleurs désigné M. Desmarest, Président du Conseil d'administration pour un mandat s'achevant le 18 décembre 2015, dans le respect des limites d'âge prévues par les statuts. À cette date, les fonctions de Président et de Directeur Général de TOTAL seront regroupées.

Patrick Pouyanné, Directeur Général de TOTAL

Président du Comité exécutif

Né le 24 juin 1963 (nationalité française).

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en Chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Edouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996).

En janvier 1997, il rejoint TOTAL au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant du Groupe au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar.

En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et devient membre du Comité directeur du Groupe en mai 2006.

En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif du Groupe.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTAL et Président du Comité exécutif du Groupe.

M. Pouyanné détient 54 224 actions TOTAL et 7 286,44 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

3.2. Le Comité exécutif

Le Comité exécutif (COMEX), sous la responsabilité du Directeur Général, constitue l'instance de direction du Groupe.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements qui excèdent 3% des fonds propres, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

En 2014, le COMEX s'est réuni au minimum deux fois par mois, sauf au mois d'août où il s'est réuni une seule fois.

Au 31 décembre 2014, les membres du COMEX de TOTAL étaient les suivants :

- Patrick Pouyanné, Directeur Général et Président du COMEX ;
- Philippe Boisseau, directeur général Marketing & Services et directeur Énergies Nouvelles ;
- Arnaud Breuillac, directeur général Exploration-Production ;
- Yves-Louis Darricarrère, directeur général Amont et directeur général Gas & Power ;
- Jean-Jacques Guilbaud, secrétaire général ;
- Patrick de La Chevardière, directeur Financier ;
- Philippe Sauquet, directeur général Raffinage-Chimie.

3.3. Le Comité directeur

Le Comité directeur (CODIR) assure la coordination des différentes entités du Groupe, le suivi des résultats d'exploitation des directions opérationnelles et l'examen des rapports d'activité des directions fonctionnelles.

Au 31 décembre 2014, le CODIR rassemblait, aux côtés des membres du COMEX, vingt-et-un dirigeants des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles :

Holding
Helle Kristoffersen, Manoelle Lepoutre, Jean-François Minster, Jacques-Emmanuel Saulnier, Jérôme Schmitt, Maarten Scholten, Bernadette Spinoy, François Viaud.

Amont
Marc Blaizot, Olivier Cleret de Langavant, Michel Hourcard.

Raffinage-Chimie
Bertrand Deroubaix, Jean-Marc Jaubert, Jacques Maigné, Jean-Jacques Mosconi, Bernard Pinatel, Thomas Waymel.

Marketing & Services
Odile de Damas-Nottin, Francis Jan, Benoît Luc, Momar Nguer.

À compter du 2 avril 2015, un Comité Performance Groupe sera institué et se réunira en lieu et place du Comité Directeur Groupe dont les missions prendront fin. Le Comité Performance Groupe a pour mission l'examen, l'analyse et le pilotage des résultats HSE, financiers et opérationnels du Groupe. Le Comité, présidé par le Directeur Général, sera composé, outre les membres du COMEX, des responsables en charge des *business units* du Groupe, ainsi que d'un nombre limité de directeurs fonctionnels du Groupe (Communication, Ressources Humaines, Juridique, Sécurité et Stratégie) et des secteurs. Le Comité se réunira mensuellement.

4. Contrôleurs légaux des comptes

4.1. Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris-La Défense, Cedex 1
Date de nomination : 14 mai 2004
Renouvelé le 21 mai 2010 pour six exercices
Y. Salaün, L. Miannay

KPMG Audit

1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense
Date de nomination : 13 mai 1998
Renouvelé le 21 mai 2010 pour six exercices
M. Piette, V. Besson

4.2. Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Auditex

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris-La Défense, Cedex 1
Date de nomination : 21 mai 2010 pour six exercices

KPMG Audit IS

3 cours du Triangle, Immeuble « Le Palatin », Puteaux, 92939 Paris-La Défense Cedex
Date de nomination : 21 mai 2010 pour six exercices

4.3. Mandats des commissaires aux comptes

La durée des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est fixée par la loi française à six exercices renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expireront à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

4.4. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)

	Ernst & Young Audit				KPMG Audit			
	Montant en M$ (HT)		%		Montant en M$ (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés								
TOTAL S.A.	4,1	4,8	14,1	16,2	4,1	4,1	13,5	13,9
Filiales intégrées globalement	20,6	19,6	70,8	66,0	16,7	16,1	55,1	54,8
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
TOTAL S.A.	0,2	0,4	0,7	1,3	0,7	2,3	2,3	7,8
Filiales intégrées globalement	0,9	1,3	3,1	4,4	6,1	4,0	20,2	13,6
Sous total	**25,8**	**26,1**	**88,7**	**87,9**	**27,6**	**26,5**	**91,1**	**90,1**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	3,3	3,3	11,3	11,1	2,7	2,5	8,9	8,5
Autres	-	0,3	-	1,0	-	0,4	0,0	1,4
Sous total	**3,3**	**3,6**	**11,3**	**12,1**	**2,7**	**2,9**	**8,9**	**9,9**
Total	**29,1**	**29,7**	**100**	**100**	**30,3**	**29,4**	**100**	**100**

5. Participation au capital

5.1. Accords de participation des salariés au capital

5.1.1. Accords de participation et d'intéressement du personnel

Les derniers accords de participation et d'intéressement couvrent les exercices 2012, 2013 et 2014. Ils concernent les sociétés TOTAL S.A., Elf Exploration Production, Total Exploration Production France, CDF Énergie, Total Marketing Services, Total Additifs et Carburants Spéciaux, Total Lubrifiants, Total Fluides, Totalgaz, Total Raffinage-Chimie, Total Petrochemicals France, Total Raffinage France et Total Global Services. Dans le cadre de ces accords, l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés est déterminée d'une part en fonction du niveau de rentabilité des capitaux propres du Groupe, d'autre part, en fonction de l'évolution du taux de fréquence des accidents déclarés (TRIR) dans le cadre des objectifs et seuils fixés par activité.

Le montant de la réserve spéciale de participation et d'intéressement à répartir pour l'ensemble des sociétés signataires des accords de Groupe au titre de l'exercice 2014 est estimé à environ 113 millions d'euros.

5.1.2. Plans d'épargne entreprise

Dans le cadre des accords signés le 15 mars 2002 et de leurs avenants, un « Plan d'épargne Groupe TOTAL » (PEGT), et un « Plan d'épargne entreprise complémentaire » (PEC) ont été mis en place pour les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes, donnant accès à plusieurs fonds communs de placement, dont le fonds « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » investi en actions de la Société. En outre, un « Plan d'épargne Groupe Actionnariat » (PEG-A) est en place depuis le 19 novembre 1999 pour servir de cadre aux opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe adhérant à ce plan.

Les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes à des plans d'épargne ont la faculté d'effectuer des placements volontaires – auxquels les sociétés du Groupe ajoutent, dans certaines conditions, un abondement – dans les fonds communs de placement choisis au préalable par le salarié. Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2014 par les sociétés du Groupe dans le cadre de différents plans d'épargne s'est élevé à 71,7 millions d'euros.

5.1.3. Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale mixte du 16 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration, dans sa quatorzième résolution, la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un Plan d'épargne entreprise.

Cette même Assemblée générale a également délégué au Conseil d'administration les pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de dix-huit mois à une augmentation de capital réservée, ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la quatorzième résolution.

Dans le cadre de la quatorzième délégation de cette Assemblée, le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance au 1er janvier 2014. Tous pouvoirs ont également été délégués au Directeur Général afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions. Cette augmentation de capital, ouverte en 2014, devrait être clôturée avant l'Assemblée générale de 2015.

La précédente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe avait été décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 et avait donné lieu à la souscription de 10 802 215 actions d'un nominal de 2,50 euros au prix unitaire de 30,70 euros, dont la création avait été constatée le 25 avril 2013.

L'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés, décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2012, a été réalisée dans le cadre du PEG-A : (i) pour les salariés des filiales françaises du Groupe par le biais des fonds investis en actions de l'entreprise « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » dans le cadre de la formule classique et « TOTAL FRANCE CAPITAL+ » dans le cadre de la formule à effet de levier ; et (ii) pour les salariés des filiales étrangères, par le biais du fonds commun « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION » dans le cadre de la formule classique et « TOTAL INTERNATIONAL CAPITAL » dans le cadre de la formule à effet de levier. Par ailleurs, les salariés américains ont participé à cette opération par souscription directe à des *American Depositary Shares* (ADS) et les salariés italiens et allemands par souscription directe à des actions nouvelles déposées auprès de la Caisse Autonome (organisme du Groupe en Belgique). En outre, des salariés d'autres pays ont bénéficié de l'offre à effet de levier par le biais d'un véhicule dédié.

Les précédentes opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés ont été réalisées, dans le cadre du PEG-A, par le biais du fonds investi en actions de l'entreprise « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » pour les salariés des filiales françaises du Groupe et par le biais du fonds commun « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION » pour les salariés des filiales étrangères. Par ailleurs, les salariés américains ont participé à ces opérations par souscription directe à des American Depositary Shares (ADS), et les salariés italiens (et allemands à compter de 2011) par souscription directe à des actions nouvelles déposées auprès de la Caisse Autonome.

5.1.4. Augmentation de capital liée au plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale du 16 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de trente-huit mois, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour où le Conseil décide l'attribution.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration du 21 mai 2010 a décidé les modalités et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés du Groupe et a délégué au Président-directeur général de la Société tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

À ce titre, le 2 juillet 2012, le Président-directeur général de la Société a constaté l'émission et l'attribution définitive de 1 366 950 actions ordinaires d'un nominal de 2,50 euros aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, en application des conditions d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

En outre, le 1er juillet 2014, le Président-directeur général de la Société a constaté l'émission et l'attribution définitive de 666 575 actions ordinaires d'un nominal de 2,50 euros aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans en application des conditions d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration du 21 mai 2010 (pour plus d'informations concernant le plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL, se reporter au point 4.5.2. du chapitre 6).

5.1.5. Plan d'épargne retraite

L'accord de Groupe relatif aux dispositifs d'épargne à vocation retraite du 29 septembre 2004 a mis en place un Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO). Un avenant à ce plan signé en date du 15 avril 2011 prévoit notamment l'abondement de l'épargne-temps transférée au PERCO (Passerelle CET-PERCO). Un avenant au plan signé le 30 mars 2012 a ajusté les mécanismes de pilotage du PERCO pour mieux sécuriser l'épargne retraite et a étendu le champ d'application de l'accord aux sociétés Total Petrochemicals France, Total Raffinage-Chimie et Total Raffinage France.

5.1.6. Participation des salariés au capital

Le nombre d'actions TOTAL détenues directement ou indirectement par les salariés du Groupe au 31 décembre 2014 se décompose de la façon suivante :

TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE	81 365 651
TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION	20 969 875
TOTAL FRANCE CAPITAL+	2 450 084
TOTAL INTERNATIONAL CAPITAL	901 595
ELF PRIVATISATION n° 1 [(a)]	-
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	462 143
Caisse Autonome du Groupe (Belgique)	429 663
Actions TOTAL issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE [(b)]	3 125 389
Total des actions détenues par les salariés	**109 704 400**

(a) Le fonds « ELF PRIVATISATION n° 1 » a fusionné avec le fonds « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » en 2014.
(b) Plan d'épargne entreprise.

Ainsi, les salariés du Groupe détiennent au 31 décembre 2014, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 109 704 400 actions TOTAL, soit 4,60% du capital et 8,78% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale de la Société à cette date.

La gestion de chacun des FCPE (fonds communs de placement d'entreprise) mentionnés ci-dessus est contrôlée par un Conseil de surveillance attitré composé pour deux tiers de représentants des porteurs de parts et pour un tiers de représentants de l'entreprise. Le Conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels ainsi que la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique et des opérations de fusion, de scission ou de liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE, dans les conditions prévues par leur règlement.

Ces règlements prévoient que les décisions sont prises à la majorité simple, hormis les décisions relatives à une modification du règlement du fonds, à sa transformation ou à sa liquidation, qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix.

Pour les salariés détenant des actions sous les autres modalités mentionnées dans le tableau ci-dessus, le droit de vote s'exerce individuellement.

5.2. Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2014, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants du Groupe (Comité directeur et Trésorier) détenait moins de 0,5% du capital social :

- membres du Conseil d'administration (y compris le Président du Conseil d'administration) : 210 469 actions ;
- Président : 186 576 actions ;
- Directeur Général : 54 224 actions et 7 286,44 parts du FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » ;
- Comité directeur (y compris Directeur Général) et Trésorier : 878 941 actions.

Par décision du Conseil d'administration :

- les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société ;
- le Président du Conseil d'administration est tenu de conserver 50 000 actions jusqu'à la fin de ses fonctions ;
- les membres du Comité exécutif doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société, ces actions devant être acquises dans un délai maximum de trois ans à compter de la nomination au Comité exécutif.

Le nombre d'actions TOTAL à considérer inclut :

- les actions cessibles ou incessibles détenues en propre ;
- les parts du FCPE investi en actions TOTAL.

5.2.1. État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, réalisées par les personnes mentionnées aux paragraphes a) à c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

Année 2014		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options sur actions
Christophe de Margerie [a]	Actions TOTAL	-	-	-	-	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers [b]	3 825,77	-	-	-	-
Patrick Pouyanné [a]	Actions TOTAL	-	-	51 760,00	-	51 760,00
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers [b]	492,25	212,13		-	-
Philippe Boisseau [a]	Actions TOTAL	-	-	26 560,00	-	26 560,00
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers [b]	552,08	251,01	4 382,96	-	-
Arnaud Breuillac [a]	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers [b]	213,49	2,62	-	-	-
Yves-Louis Darricarrère [a]	Actions TOTAL	-	-	84 380,70	-	84 400,00
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers [b]	1 565,54	-	-	-	-
Patrick de La Chevardière [a]	Actions TOTAL	-	-	114 680,23	-	120 600,00
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers [b]	452,73	-	1 694,21	-	-
Jean-Jacques Guilbaud [a]	Actions TOTAL	-	-	52 500,00	-	52 500,00
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers [b]	1 197,68	587,91	-	-	-
Philippe Sauquet [a]	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers [b]	165,61	3,21	-	-	-

(a) Y compris les personnes liées au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.
(b) FCPE essentiellement investi en actions TOTAL.

Rémunération des organes d'administration et de direction

1. Rémunération des administrateurs 144

2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux 146

2.1. Principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux .146
2.2. Rémunération du Président du Conseil d'administration .146
2.3. Rémunération du Directeur Général .147
2.4. Rémunération de l'ancien Président-directeur général .151
2.5. Tableaux récapitulatifs (Code AFEP-MEDEF/Position-recommandations AMF n° 2009-16) .152

3. Rémunération des principaux dirigeants 155

4. Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions 155

4.1. Politique générale .155
4.2. Suivi des attributions aux dirigeants mandataires sociaux .156
4.3. Attribution aux salariés .158
4.4. Suivi des plans d'options sur actions TOTAL au 31 décembre 2014 .159
4.5. Suivi des attributions gratuites d'actions TOTAL au 31 décembre 2014 .162

5. Tableau récapitulatif des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 aux dirigeants mandataires sociaux, présenté à l'Assemblée générale ordinaire pour avis 165

1. Rémunération des administrateurs

Les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, dans la limite du montant global maximum de jetons de présence autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le montant maximum des jetons de présence alloués globalement aux membres du Conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée générale du 17 mai 2013 à 1,4 millions d'euros par exercice.

En 2014, le montant global des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 1,34 millions d'euros, étant précisé qu'il y avait quatorze administrateurs au 31 décembre 2014.

Les jetons de présence au titre de l'exercice 2014 sont répartis selon une formule comprenant une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion, permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, dans les conditions indiquées ci-après :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur (calculée *prorata temporis* en cas de changement en cours d'année), à l'exception de celle du Président du Comité d'audit qui est de 30 000 euros et de celle des autres membres du Comité d'audit qui est de 25 000 euros ;
- un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration ;
- un montant de 3 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité des rémunérations ou du Comité stratégique ;
- un montant de 7 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité d'audit ;
- une majoration de 2 000 euros en cas de participation à un Conseil ou un Comité par déplacement venant d'un pays hors France ;
- le Directeur Général, ou le Président-directeur général en cas d'unification des fonctions, ne perçoit pas de jetons de présence pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités de TOTAL S.A. ;
- le montant total versé à chaque administrateur est fixé après prise en compte de la présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité, et le cas échéant, après prorata du montant déterminé pour chaque administrateur de telle façon que le montant global versé reste dans l'enveloppe maximale fixée par l'Assemblée générale.

Les jetons de présence au titre d'un exercice sont versés sur décision du Conseil d'administration, après proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, au début de l'exercice suivant. En cas de dépassement de l'enveloppe autorisée par l'Assemblée, il est effectué un prorata sur le total des montants versés à chaque administrateur.

L'administrateur représentant les actionnaires salariés, tout comme l'administrateur représentant les salariés bénéficient des jetons de présence dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que tout autre administrateur.

Le tableau ci-après présente le montant total des rémunérations et avantages de toute nature dus et perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur et mandataire social en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1er et 2e alinéas).

Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A.

En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une de ses sociétés contrôlées qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations dus et perçus par les mandataires sociaux (Tableau AMF n° 3)

	Exercice 2013		Exercice 2014	
Montant brut (en €)	Montants dus	Montants perçus	Montants dus	Montants perçus
Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014				
Jetons de présence	89 500	-	101 500	89 500
Autres rémunérations [a]	néant	néant	néant	néant
Patrick Pouyanné, Directeur Général depuis le 22 octobre 2014 (non administrateur)				
Jetons de présence	n/a	n/a	néant	néant
Autres rémunérations	n/a	n/a	[b]	[b]
Christophe de Margerie, Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014				
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Autres rémunérations	[b]	[b]	[b]	[b]
Patrick Artus, administrateur				
Jetons de présence	79 500	-	101 500	79 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Patricia Barbizet, administrateur				
Jetons de présence	134 500	-	136 000	134 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Marc Blanc, administrateur représentant les salariés depuis le 4 novembre 2014				
Jetons de présence [c]	n/a	n/a	8 178	-
Autres rémunérations	n/a	n/a	72 940	72 940
Gunnar Brock, administrateur				
Jetons de présence	102 500	-	115 000	102 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Claude Clément, administrateur représentant les actionnaires salariés jusqu'au 17 mai 2013				
Jetons de présence	31 000	-	n/a	n/a
Autres rémunérations	92 153	92 153	n/a	n/a
Marie-Christine Coisne-Roquette, administrateur				
Jetons de présence	129 500	-	126 000	129 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Bertrand Collomb, administrateur				
Jetons de présence	67 500	-	81 000	67 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Paul Desmarais, jr, administrateur				
Jetons de présence	47 000	-	56 000	47 000
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Anne-Marie Idrac, administrateur				
Jetons de présence	75 500	-	77 000	75 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Charles Keller, administrateur représentant les actionnaires salariés depuis le 17 mai 2013				
Jetons de présence [c]	36 000	-	93 083	36 000
Autres rémunérations	64 586	64 586	74 244	74 244
Barbara Kux, administrateur				
Jetons de présence	79 000	-	104 000	79 000
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Gérard Lamarche, administrateur				
Jetons de présence	143 500	-	156 000	143 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Anne Lauvergeon, administrateur				
Jetons de présence	65 500	-	68 500	65 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Claude Mandil, administrateur jusqu'au 16 mai 2014				
Jetons de présence	93 000	-	42 951	93 000
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Michel Pébereau, administrateur				
Jetons de présence	77 500	-	74 000	77 500
Autres rémunérations	néant	-	néant	néant
Total	**1 407 739**	**156 739**	**1 487 896**	**1 367 184**

(a) M. Desmarest ne perçoit aucune rémunération spécifique pour l'exercice du mandat de Président du Conseil d'administration. Il reçoit, au titre des précédentes fonctions qu'il a exercées au sein du Groupe jusqu'au 21 mai 2010, une pension de retraite issue des régimes de retraites mis en place par la Société (régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP et régime supplémentaire de retraite autorisé par le Conseil d'administration du 11 février 2009 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2009).
(b) Pour le détail, se reporter aux tableaux récapitulatifs des rémunérations figurant au point 2.5. de ce chapitre. Le Directeur Général ne reçoit pas de jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur des sociétés du Groupe.
(c) MM. Blanc et Keller ont choisi, pour toute la durée d'exercice de leur mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de leurs jetons de présence à leurs organisations syndicales d'appartenance.

2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 22 octobre 2014, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général de TOTAL S.A. Cette organisation des pouvoirs est apparue au Conseil mieux adaptée à la situation nouvelle au sein de la Société, à la suite du décès de M. de Margerie, le 20 octobre 2014. Le Conseil d'administration a ainsi nommé M. Pouyanné, en qualité de Directeur Général pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016. Le Conseil a par ailleurs désigné M. Desmarest, Président du Conseil d'administration pour un mandat s'achevant le 18 décembre 2015, dans le respect des limites d'âge prévues par les statuts. À cette date, les fonctions de Président et de Directeur Général de TOTAL seront regroupées.

Cette nouvelle organisation des pouvoirs a conduit le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 octobre 2014, à arrêter, sur les propositions du Comité des rémunérations et sur la base des principes généraux décrits ci-dessous, les politiques de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général.

2.1. Principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est arrêtée et revue chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Elle est déterminée dans le cadre et le respect des « Principes et règles pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux ».

Ces principes et règles, arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 février 2012, sont reproduits dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise (se reporter au point 1.13. du chapitre 5). Ils reposent sur les principes fondamentaux de détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux issus du Code AFEP-MEDEF et permettent de maintenir une cohérence et une stabilité de la politique de rémunération en lien avec la stratégie du Groupe.

Le Conseil d'administration et le Comité des rémunérations portent une attention particulière à ce que la politique de rémunération soit orientée vers la création de valeur à long terme pour l'entreprise (notamment par l'introduction d'indicateurs de performance extra-financière) et qu'elle tienne compte de la responsabilité assumée tout en restant mesurée et équilibrée, dans un contexte de solidarité et de motivation à l'intérieur de l'entreprise. À ce titre, les organes de la Société veillent également à ce que la structure de rémunération du Directeur Général soit équilibrée dans ses différentes composantes (part fixe, part variable, plan de rémunération long terme via l'attribution d'actions de performance).

L'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraites est pris en compte pour la détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en cohérence avec les principes du Code AFEP-MEDEF.

Le positionnement de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est examiné chaque année par rapport à celle d'autres émetteurs comparables (notamment des sociétés du CAC 40 et des émetteurs évoluant dans les secteurs pétrolier et gazier), le cas échéant sur la base d'études émanant de cabinets spécialisés.

Les dirigeants mandataires sociaux ne participent ni aux débats, ni aux délibérations des organes sociaux concernant les points à l'ordre du jour du Conseil d'administration se rapportant à l'appréciation de leur performance ou à la détermination des éléments composant leur rémunération.

2.2. Rémunération du Président du Conseil d'administration

2.2.1. Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration ne bénéfice d'aucune rémunération spécifique pour l'exercice de son mandat. Cette décision a été prise par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 octobre 2014, sur les propositions du Comité des rémunérations, après prise en compte des souhaits exprimés par M. Desmarest.

Le Président du Conseil d'administration continue de percevoir des jetons de présence au titre de l'exercice de son mandat d'administrateur. Pour une information plus détaillée, se reporter au point 1. de ce chapitre.

2.2.2. Rémunération individuelle du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2014

Au titre de l'exercice 2014, le Président du Conseil d'administration n'a perçu, au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration pour la période comprise entre le 22 octobre 2014 et le 31 décembre 2014, aucune rémunération autre que ses jetons de présence. Il est toutefois rappelé que M. Desmarest reçoit, au titre des précédentes fonctions qu'il a exercées au sein du Groupe jusqu'au 21 mai 2010, une pension de retraite issue des régimes de retraites mis en place par la Société (régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP et régime supplémentaire de retraite autorisé par le Conseil d'administration du 11 février 2009 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2009).

2.3. Rémunération du Directeur Général

2.3.1. Politique de rémunération du Directeur Général

Structure de rémunération

La structure de rémunération de M. Pouyanné en qualité de Directeur Général a été déterminée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 octobre 2014, sur les propositions du Comité des rémunérations. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable annuelle évaluée sur la base de critères prédéfinis.

Cette structure de rémunération a vocation à être complétée par une composante long terme via l'attribution d'actions de performance dans le cadre de plans non spécifiques au Directeur Général, structurés sur un horizon à cinq ans, avec une période d'acquisition d'une durée de trois ans suivie par une période obligatoire de conservation des actions de deux ans. L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et dépend du niveau d'atteinte des conditions de performance, lesquelles sont appréciées au terme de la période d'acquisition de trois ans.

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée, ni de rémunération exceptionnelle. Il ne perçoit pas de jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur des sociétés du Groupe.

Le Directeur Général bénéficie par ailleurs d'un engagement pris par la Société à son profit de versement d'une indemnité de départ à la retraite et d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Il bénéficie également des régimes de retraite en place au sein du Groupe. En cohérence avec les principes du Code AFEP-MEDEF, l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite a été pris en compte pour la détermination de la politique de rémunération du Directeur Général. Ces engagements sont soumis à des conditions de performance et sont plus amplement décrits ci-après au paragraphe 2.3.2.

Le Directeur Général dispose en outre d'un véhicule de fonction, du régime de couverture maladie dont bénéficient les salariés du Groupe et d'un régime de prévoyance (décès et invalidité) plus amplement décrit ci-après au point 2.3.2.

Politique de rémunération pour l'exercice 2014

Lors de sa réunion du 28 octobre 2014, le Conseil d'administration a fixé les éléments de rémunération de M. Pouyanné en sa qualité de Directeur Général pour l'exercice 2014, comme suit :

a. Traitement de base

La rémunération fixe annuelle du Directeur Général a été fixée à 1 200 000 euros (soit une rémunération fixe pour la période du 22 octobre au 31 décembre 2014 de 233 425 euros). Le positionnement de la rémunération fixe du Directeur Général a été fixé au regard des responsabilités assumées et en tenant compte de niveaux de rémunération pratiqués pour les dirigeants de sociétés comparables (notamment des sociétés du CAC 40 et des émetteurs évoluant dans les secteurs de l'énergie).

b. Part variable annuelle

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a décidé de fixer le pourcentage maximum de la part variable annuelle susceptible d'être attribuée au Directeur Général à 165% de la rémunération fixe annuelle, après examen du niveau pratiqué par un échantillon de référence incluant des sociétés évoluant dans les secteurs de l'énergie. La nature et le poids des critères utilisés pour la détermination de la part variable du Directeur Général ont été retenus après avoir confirmé leur pertinence au regard des priorités stratégiques du Groupe.

La formule de calcul de la part variable annuelle du Directeur Général fait intervenir des paramètres économiques se référant à des objectifs quantitatifs traduisant la performance du Groupe, un paramètre HSE/CSR (Hygiène Sécurité Environnement/*Corporate Social Responsibility*), un paramètre relatif à la baisse des coûts opérationnels ainsi qu'un paramètre relatif à la contribution personnelle du Directeur Général permettant une appréciation qualitative de son management.

Rémunération variable annuelle pour l'exercice 2014 (exprimée en % du traitement de base)

		% maximum
Paramètres économiques :		100%
– ROE	50%	
– BNPA	25%	
– RN	25%	
Paramètre HSE/CSR		16%
Baisse des coûts opérationnels		16%
Contribution personnelle		33%
Total		**165%**

Paramètres économiques

Les paramètres économiques retenus comprennent :

- La rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity* – ROE), pour un maximum de 50% du traitement de base ;
- L'évolution des résultats par comparaison avec ceux des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes (ExxonMobil, BP, Royal Dutch Shell et Chevron), appréciée sur la base de la progression de la moyenne relative triennale de deux indicateurs : le Bénéfice Net par Action (BNPA) et le Résultat Net (RN). Chaque indicateur pèse pour un montant maximum de 25% du traitement de base.

Les niveaux de réalisation attendus des objectifs quantitatifs des paramètres économiques pour la détermination de la part variable du Directeur Général ont été établis de manière précise par le Conseil d'administration, mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Paramètre HSE/CSR

La performance HSE (Hygiène Sécurité Environnement) principalement appréciée en fonction de la réalisation de l'objectif annuel du TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) associée à la performance CSR (*Corporate Social Responsibility*) mesurée notamment en fonction de la réalisation des objectifs d'émission de CO_2, d'efficacité énergétique ainsi que par le rang occupé par le Groupe dans les classements

des agences de notation extra-financières, est retenue comme paramètre pour un maximum de 16% du traitement de base.

Paramètre relatif à la baisse des coûts opérationnels

L'atteinte des objectifs concernant la baisse des coûts opérationnels est retenue pour un maximum de 16% du traitement de base.

Contribution personnelle

La contribution personnelle du Directeur Général est évaluée à partir de trois critères ciblés, objectifs et de nature opérationnelle concernant les secteurs d'activité du Groupe. Le poids des critères de contribution personnelle représente au maximum 33% du traitement de base, chacun des trois critères représentant au maximum 11% du traitement de base.

Ces critères sont :

- le succès de la transition managériale ;
- l'atteinte des objectifs en matière de production et de réserves, ainsi que ;
- le succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs.

Politique de rémunération pour l'exercice 2015

Le Conseil d'administration du 11 février 2015 a, sur proposition du Comité des rémunérations, fixé la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2015.

À cet égard, il a décidé que la rémunération de M. Pouyanné au titre de son mandat de Directeur Général sera, pour l'exercice 2015, composée d'un traitement de base (part fixe) de 1 200 000 euros, inchangé par rapport au montant fixé par le Conseil d'administration du 28 octobre 2014, et d'une part variable, à verser en 2016, dont le pourcentage maximum a été maintenu à 165% du traitement de base, au regard notamment du niveau pratiqué par un échantillon de référence incluant des sociétés évoluant dans les secteurs de l'énergie. Le Conseil d'administration a décidé de maintenir les critères de détermination de la part variable pour l'exercice 2015, mais de modifier le poids respectif des critères de paramètres économiques, comme suit.

Rémunération variable annuelle pour l'exercice 2015 (exprimée en % du traitement de base)

		% maximum
Paramètres économiques :		100%
– ROE	34%	
– BNPA	33%	
– RN	33%	
Paramètre HSE/CSR		16%
Baisse des coûts opérationnels		16%
Contribution personnelle		33%
Total		**165%**

Les niveaux de réalisation attendus des objectifs quantitatifs des paramètres économiques pour la détermination de la part variable du Directeur Général ont été établis de manière précise par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

2.3.2. Engagements pris par la Société au profit du Directeur Général (article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce)

Les engagements pris au profit du Directeur Général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, ainsi que les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ à verser en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie visés ci-après ont été approuvés par le Conseil d'administration du 22 octobre 2014 et confirmés par décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2014. Ils seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Il est rappelé que M. Pouyanné bénéficiait déjà de l'ensemble de ces dispositions lorsqu'il était salarié de la Société, à l'exception de l'engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Il est également rappelé que M. Pouyanné, entré dans le Groupe le 1er janvier 1997, a mis fin par démission à son contrat de travail qui le liait précédemment à TOTAL S.A. au moment de sa nomination en qualité de Directeur Général, le 22 octobre 2014.

Régimes de retraite

Le Directeur Général bénéficie, conformément à la législation, du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).

Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies, dénommé RECOSUP (Retraite collective supplémentaire). Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par la Société au titre de l'exercice 2014 au bénéfice du Directeur Général s'est élevée à 2 253 euros.

Le Directeur Général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurances, avec prise d'effet au 1er janvier 2012. Ce régime, concerne l'ensemble des salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (fixé à 38 040 euros pour 2015), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.

Pour bénéficier de ce régime, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite est également subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe.

Ce régime supplémentaire de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la part de la rémunération de référence comprise entre huit et quarante fois le plafond annuel de la sécurité sociale et 1% de la part de la rémunération de référence comprise entre quarante et soixante fois le plafond annuel de la sécurité sociale, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté limité à vingt ans. La base du calcul de ce régime supplémentaire est indexée sur l'évolution du point ARRCO. La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite

supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité.

Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut dépasser 45% de la rémunération qui sert de base au calcul. En cas de dépassement de ce plafond, la retraite supplémentaire est diminuée à due concurrence.

La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.

L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1er janvier 1997 a été maintenue.

Les engagements pris par TOTAL S.A. à l'égard de son Directeur Général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2014, une pension brute annuelle de retraite estimée à 474 109 euros, soit 27,73% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général (soit 1 200 000 euros) et de la part variable précédemment versée en 2014 au titre de l'exercice 2013 perçue dans le cadre de ses précédentes fonctions de directeur général Raffinage-Chimie (soit 509 700 euros).

Les engagements du Groupe au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés auprès de compagnies d'assurances pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2014, à 19 millions d'euros pour le Directeur Général (37,6 millions d'euros pour le Directeur Général, les mandataires sociaux et les anciens mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements du Groupe vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2014, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires. Ils intègrent également la contribution additionnelle à la charge de la Société devant être versée aux organismes collecteurs des cotisations sociales (URSSAF) d'un montant de 45% sur les rentes dont le montant excède huit plafonds annuels de la sécurité sociale (soit 5,6 millions d'euros pour le Directeur Général et 11,2 millions d'euros pour le Directeur Général, les mandataires sociaux et les anciens mandataires sociaux concernés).

Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2014, une pension brute annuelle estimée à 610 300 euros, soit 35,70% de la rémunération brute annuelle du Directeur Général définie ci-dessus (part fixe annuelle au titre du mandat de Directeur Général et part variable versée en 2014 au titre de l'exercice 2013 perçue au titre de ses précédentes fonctions de directeur général Raffinage-Chimie).

En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration a tenu compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraites pour la détermination de la rémunération du Directeur Général.

Indemnité de départ et indemnité de départ à la retraite

Indemnité de départ à la retraite

Le Directeur Général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du Groupe. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération brute annuelle (part fixe et part variable) perçue au cours des douze mois précédant le départ en retraite du dirigeant mandataire social.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le bénéfice de cette indemnité est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire décrites ci-dessous.

L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-après.

Indemnité de départ

En cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat social décidé par la Société, le Directeur Général bénéficie d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des douze derniers mois précédant la date de la révocation ou du non renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Directeur Général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le bénéfice de cette indemnité est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire décrites ci-dessous.

Condition de performance

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 décembre 2014 a décidé de soumettre le bénéfice de l'indemnité de départ et de l'indemnité de départ à la retraite à une condition de performance réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social.

Le choix de ces critères a été dicté par la volonté de tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, de l'intérêt de ses actionnaires, mais aussi des pratiques de marché constatées notamment dans les secteurs pétrolier et gazier.

Plus précisément, le critère de performance fondé sur le ROE a été retenu car il permet de lier le versement de ces indemnités à la performance globale que la Société a offerte à ses actionnaires ; le ROE permet en effet aux actionnaires de mesurer la capacité de la Société à générer des profits à partir des capitaux qu'ils ont investis et des résultats laissés à la disposition de la Société.

Le critère du ROACE, utilisé par la plupart des compagnies intervenant dans les secteurs pétrolier et gazier, a été également retenu car il permet de mesurer la performance opérationnelle des capitaux moyens mis en œuvre indépendamment de leurs modalités de financement en fonds propres et en dette financière. Il donne ainsi une indication sur la rentabilité des capitaux utilisés par l'entreprise pour les besoins de ses activités opérationnelles et permet, de ce fait, de soumettre le versement d'indemnités de départ et de départ à la retraite à la création de valeur réalisée au sein même de l'entreprise.

Enfin, le choix du Conseil d'administration s'est porté sur le critère du taux de croissance relatif de la production de pétrole et de gaz du Groupe par rapport à celui de ses concurrents. Le taux de croissance de la production est l'un des indicateurs les plus communément utilisés dans la profession pour mesurer la performance opérationnelle et la capacité à assurer le développement pérenne du Groupe dont la grande majorité des investissements est consacrée à l'Amont.

Régime de prévoyance

Le Directeur Général bénéficie d'un régime de prévoyance à la charge de la Société et souscrit auprès d'un organisme de prévoyance. Ce régime garantit, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération brute (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Ce capital est majoré de 15% par enfant à charge.

2.3.3. Rémunération du Directeur Général due au titre de l'exercice 2014

En application de la politique de rémunération fixée par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a déterminé, lors de sa réunion du 11 février 2015, sur les propositions du Comité des rémunérations, la rémunération de M. Pouyanné au titre de son mandat de Directeur Général pour la période entre le 22 octobre 2014 et le 31 décembre 2014.

Elle se compose d'un traitement de base (part fixe) *prorata temporis* de 233 425 euros et d'une part variable (versée en 2015) d'un montant *prorata temporis* de 295 469 euros, correspondant à 126,58% de sa rémunération fixe, qui a été déterminée comme suit.

Lors de sa réunion du 11 février 2015, le Conseil d'administration a examiné le niveau d'atteinte des différents critères de performance (paramètres économiques, paramètre HSE/CSR, paramètre relatif à la baisse des coûts opérationnels) ainsi que la contribution personnelle du Directeur Général appréciée au regard des trois critères ciblés, objectifs et de nature opérationnelle concernant les secteurs d'activité du Groupe préétablis par le Conseil d'administration.

- En ce qui concerne les paramètres économiques, le Conseil d'administration a relevé que les performances du Groupe en comparaison de celles de ses principaux concurrents (en termes d'évolution du bénéfice net par action et du résultat net) se sont améliorées en 2014 par rapport à 2013, mais le paramètre de rentabilité des capitaux propres est en retrait par rapport à 2013, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre des différents paramètres économiques à 68,58% de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 sur un maximum de 100%.
- S'agissant du critère HSE/CSR, le Conseil d'administration a relevé que les objectifs avaient été majoritairement atteints, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre de ce critère à 14% de la rémunération fixe (sur un maximum de 16%).
- Concernant le paramètre relatif à la baisse des coûts opérationnels, le Conseil d'administration a relevé que l'objectif, mesuré en termes d'impact sur le résultat opérationnel du Groupe, avait été majoritairement atteint, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre de ce critère à 14% de la rémunération fixe (sur un maximum de 16%).
- Pour la contribution personnelle, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs fixés ont été majoritairement atteints, en particulier les objectifs liés au succès de la transition managériale et au succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs. La contribution personnelle du Directeur Général a été ainsi fixée à 30% de la rémunération fixe (sur un maximum de 33%).

Compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs et des performances réalisées, le Conseil d'administration a fixé la part variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2014, pour la période du 22 octobre au 31 décembre 2014, à 126,58% de sa rémunération fixe, soit un montant *prorata temporis* de 295 469 euros.

Rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2014 (exprimée en % du traitement de base)

	% maximum	% attribué
Paramètres économiques :	100%	68,58%
– ROE	50%	34,37%
– BNPA	25%	16,35%
– RN	25%	17,86%
Paramètre HSE/CSR	16%	14%
Baisse des coûts opérationnels	16%	14%
Contribution personnelle	33%	30%
Total	**165%**	**126,58%**

À titre d'information, il est en outre rappelé qu'avant sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014, M. Pouyanné a perçu au titre de ses fonctions salariées de directeur général Raffinage-Chimie pour la période du 1er janvier au 21 octobre 2014, une rémunération fixe s'élevant à 483 288 euros, la part variable relative à cette période et définie selon les règles générales applicables aux cadres dirigeants du Groupe précédemment déterminées s'élevant à 473 806 euros.

Ainsi, la rémunération qui sera versée à M. Pouyanné en 2015, tant au titre de ses précédentes fonctions salariées de directeur général Raffinage-Chimie (*i.e.* part variable *prorata temporis* due au titre de l'exercice 2014) que celles de Directeur Général (*i.e.* part fixe due au titre de l'exercice 2015 et part variable *prorata temporis* due au titre de l'exercice 2014) sera ainsi de 1 969 275 euros.

Par ailleurs, M. Pouyanné a bénéficié en 2014 d'un véhicule de fonction et du régime de prévoyance détaillé ci-dessus. Ces avantages ont été comptabilisés pour un montant de 23 551 euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

M. Pouyanné n'a pas bénéficié d'autres éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2014. Aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée, ou rémunération exceptionnelle ne lui a été attribuée au titre de l'exercice 2014.

Il est par ailleurs rappelé que le Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de sociétés du Groupe.

2.4. Rémunération de l'ancien Président-directeur général

2.4.1. Rémunération de l'ancien Président-directeur général au titre de l'exercice 2014

La rémunération de M. de Margerie au titre de son mandat de Président-directeur général pour la période comprise entre le 1er janvier et le 20 octobre 2014 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 février 2015, sur proposition du Comité des rémunérations, en application de la politique de rémunération fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 février 2014.

Elle est composée d'une part fixe (montant inchangé depuis 2010) *prorata temporis* de 1 208 219 euros, ainsi que d'une part variable *prorata temporis* (versée en 2015) d'un montant de 1 505 199 euros, correspondant à 124,58% (sur un maximum de 180%) de sa rémunération annuelle fixe, qui a été déterminée comme suit.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, après avoir examiné le niveau de réalisation des paramètres économiques ainsi que la contribution personnelle du Président-directeur général, a fixé la part variable *prorata temporis* du Président-directeur général au titre de l'exercice 2014, à 124,58% de sa rémunération fixe annuelle, soit un montant de 1 505 199 euros (contre 132,48% soit 1 987 200 euros au titre de l'exercice 2013). 68,58% provient de la part au titre des différents paramètres économiques retenus et 56% de la part au titre de la contribution personnelle du Président-directeur général, déterminée en fonction des six critères préétablis et définis de manière précise.

En ce qui concerne les paramètres économiques, les performances du Groupe en comparaison de celles de ses principaux concurrents (en termes d'évolution du bénéfice net par action et du résultat net) se sont améliorées en 2014 par rapport à 2013, mais le paramètre de rentabilité des capitaux propres est en retrait par rapport à 2013, ce qui a conduit à une baisse de la part attribuée au titre des différents paramètres économiques par rapport à l'exercice précédent (68,58% de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 contre 77,48% au titre de l'exercice 2013).

Pour la contribution personnelle, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs ont été majoritairement atteints, en particulier les objectifs de Sécurité, de *Corporate Social Responsibility* (CSR) et de succès des négociations stratégiques dans les pays producteurs. Cette contribution personnelle a été ainsi fixée à 56% de la rémunération fixe (sur un maximum de 80%) pour l'exercice 2014, contre 55% (sur un maximum de 80%) pour l'exercice 2013.

La part variable due à M. de Margerie au titre de ses fonctions de Président-directeur général exercées jusqu'au 20 octobre 2014 a été versée à ses ayants droit en 2015.

M. de Margerie n'a pas bénéficié d'autres éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2014. Le Conseil d'administration n'a attribué au titre de l'exercice 2014 aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée, ou rémunération exceptionnelle.

Il est par ailleurs rappelé que M. de Margerie n'a pas perçu de jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ou d'autres sociétés du Groupe.

Le Président-directeur général bénéficiait d'un régime de prévoyance à la charge de la Société et souscrit auprès d'un organisme de prévoyance, garantissant notamment, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération brute (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel. Ce capital a été versé par l'organisme de prévoyance aux ayants droits de M. de Margerie. M. de Margerie a également continué de bénéficier jusqu'au 20 octobre 2014 d'un véhicule de fonction. Ces avantages ont été comptabilisés pour un montant de 53 350 euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Le décès de M. de Margerie a mis fin aux engagements de versement d'une indemnité de départ à la retraite et d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui lui avaient été consenti dans le cadre de son mandat de Président-directeur général. Il a également mis fin aux engagements qui lui avaient été consentis au titre du régime supplémentaire de retraite à prestations définies et du régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP. Le capital relatif au régime interne de retraite à cotisations définies (RECOSUP) a été versé aux ayants droit de M. de Margerie

2.4.2. Attribution d'actions de performance intervenue en 2014

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte de la Société du 16 mai 2014 (seizième résolution), le Conseil d'administration réuni le 29 juillet 2014 avait décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, d'attribuer à M. de Margerie 48 000 actions de performance existantes de la Société (correspondant à 0,0020% du capital social à la date d'attribution). Cette attribution s'est inscrite dans le cadre plus large d'un plan d'attribution décidé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 portant sur 0,19% du capital au bénéfice de près de 10 000 bénéficiaires.

Le volume d'attribution (48 000 actions de performance) était en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent (53 000). Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'avait été attribuée au Président-directeur général en 2014 comme en 2013 et 2012.

Par ailleurs, le Conseil d'administration avait décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général serait fonction de deux conditions de performance (détaillées dans la Note 25 de l'Annexe aux comptes consolidés au point 7. du chapitre 10).

À la suite du décès de M. de Margerie, et en application des dispositions légales, les ayants droit de l'ancien Président-directeur général ont la possibilité de demander l'attribution de la totalité des actions de performance pendant un délai de six mois à compter de la date du décès.

2.5. Tableaux récapitulatifs (Code AFEP-MEDEF/Position-recommandations AMF n° 2009-16)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau AMF n° 2)

	Exercice 2013		Exercice 2014	
(en €)	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice [a]	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice [a]
Thierry Desmarest, **Président du Conseil d'administration** depuis le 22 octobre 2014				
Rémunération fixe	n/a	n/a	-	-
Rémunération variable annuelle	n/a	n/a	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	n/a	-	-
Rémunération exceptionnelle	n/a	n/a	-	-
Jetons de présence [b]	n/a	n/a	101 500	-
Avantages en nature	n/a	n/a	-	-
Total	**n/a**	**n/a**	**101 500**	**-**
Patrick Pouyanné, **Directeur Général** depuis le 22 octobre 2014 [c]				
Rémunération fixe	n/a	n/a	233 425	233 425
Rémunération variable annuelle [d]	n/a	n/a	295 469	-
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	n/a	-	-
Rémunération exceptionnelle	n/a	n/a	-	-
Jetons de présence	n/a	n/a	-	-
Avantages en nature [e]	n/a	n/a	23 551	23 551
Total	**n/a**	**n/a**	**552 445**	**256 976**
Christophe de Margerie, **Président-directeur général** jusqu'au 20 octobre 2014				
Rémunération fixe	1 500 000	1 500 000	1 208 219	1 208 219
Rémunération variable annuelle	1 987 200	1 741 000	1 505 199	1 987 200
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [f]	56 472	56 472	53 350	53 350
Total	**3 543 672**	**3 297 472**	**2 766 768**	**3 248 769**

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur.
(b) À titre d'information, il est rappelé qu'avant sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration le 22 octobre 2014, M. Desmarest a perçu en 2014, au titre de l'exercice 2013, 89 500 euros de jetons de présence en sa qualité d'administrateur de la Société (se reporter au Tableau n° 3 ci-avant).
(c) À titre d'information, il est rappelé qu'avant sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014, M. Pouyanné a perçu, au titre de ses fonctions salariées de directeur général Raffinage-Chimie pour la période du 1er janvier au 21 octobre 2014, une rémunération fixe s'élevant à 483 288 euros, ainsi qu'une part variable qui a été définie selon les règles générales applicables aux cadres dirigeants du Groupe précédemment déterminées et qui s'élève à 473 806 euros.
(d) Pour le détail des paramètres pris en compte pour le calcul de la part variable du Directeur Général, se reporter au point 2.3.3. de ce chapitre.
(e) M. Pouyanné bénéficie d'un véhicule de fonction et d'un régime de prévoyance à la charge de la Société (se reporter au point 2.3.2. de ce chapitre).
(f) M. de Margerie bénéficiait d'un véhicule de fonction et d'un régime de prévoyance à la charge de la Société et souscrit auprès d'un organisme de prévoyance.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau AMF n° 1)

Exercice	2013	2014
Thierry Desmarest		
Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (en €) (détaillées au tableau AMF n° 2 ci-dessus)	n/a	101 500
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (en €)	n/a	-
Valorisation comptable des options attribuées au cours de l'exercice (en €)	n/a	-
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (en €) [a]	n/a	-
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice	*n/a*	-
Total	**n/a**	**101 500**
Patrick Pouyanné		
Directeur Général depuis le 22 octobre 2014		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (en €) (détaillées au tableau AMF n° 2 ci-dessus)	n/a	552 445
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (en €)	n/a	-
Valorisation comptable des options attribuées au cours de l'exercice (en €)	n/a	-
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (en €) [a]	n/a	1 116 500 [b]
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice	*n/a*	*25 000* [b]
Total	**n/a**	**1 668 945**
Christophe de Margerie		
Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (en €) (détaillées au tableau AMF n° 2 ci-dessus)	3 543 672	2 766 768
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (en €)	-	-
Valorisation comptable des options attribuées au cours de l'exercice (en €)	-	-
Valorisation comptable des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (en €) [a]	1 729 920	2 143 680
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice	*53 000*	*48 000*
Total	**5 273 592**	**4 910 448**

Note : Les valorisations des options et actions de performance correspondent à une évaluation réalisée en application de la norme IFRS 2 (voir Notes 1e et 25 de l'Annexe aux comptes consolidés) et non à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice. Le bénéfice des actions de performance est subordonné à l'atteinte de conditions de performance appréciées sur une période de trois ans.

(a) Pour une information détaillée, se reporter au tableau AMF n° 6 ci-dessous. La valorisation des actions attribuées a été calculée le jour de l'attribution (voir Note 1e de l'Annexe aux comptes consolidés).

(b) L'attribution d'actions de performance est antérieure à la nomination de M. Pouyanné en qualité de Directeur Général. Elle a été effectuée au titre de ses précédentes fonctions salariées.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau AMF n° 4)

Dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription	Valorisation des options (en €) [a]	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014	-	-	-	-	-	-
Patrick Pouyanné Directeur Général depuis le 22 octobre 2014	-	-	-	-	-	-
Christophe de Margerie Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014	-	-	-	-	-	-

(a) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Actions de performance attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice 2014 par l'émetteur ou par toute société du Groupe (Extrait du Tableau AMF n° 6)

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) [a]	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014	-	-	-	-	-	-
Patrick Pouyanné [b] Directeur Général depuis le 22 octobre 2014	Plan 2014 29/07/2014	25 000	1 116 500	30/07/2017	30/07/2019	Pour 100% des actions, la condition est basée sur la moyenne des ROE des exercices 2014, 2015 et 2016 du Groupe.
Christophe de Margerie Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014	Plan 2014 29/07/2014	48 000 [c]	2 143 680	30/07/2017	30/07/2019	Pour 50% des actions, la condition était basée sur la moyenne des ROE des exercices 2014, 2015 et 2016 du Groupe. Pour 50% des actions, la condition était basée sur la moyenne des ROACE des exercices 2014, 2015 et 2016 du Groupe.

(a) La valorisation des actions attribuées a été calculée au jour de l'attribution selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.
(b) L'attribution d'actions de performance est antérieure à la nomination de M. Pouyanné en qualité de Directeur Général. Elle a été effectuée au titre de ses précédentes fonctions salariées.
(c) À la suite du décès de M. de Margerie, et en application des dispositions légales, les ayants droit de l'ancien Président-directeur général ont la possibilité de demander l'attribution de la totalité des actions de performance pendant un délai de six mois à compter de la date du décès.

Tableau AMF n° 11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration Début de mandat : 22 octobre 2014 Fin du mandat en cours : 18 décembre 2015	NON	[a]	NON	NON
Patrick Pouyanné Directeur Général Début de mandat : 22 octobre 2014 Fin du mandat en cours : Assemblée générale appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016	NON	OUI Régime interne de retraite supplémentaire à prestations définies et régime de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP	OUI [b] Indemnité de départ Indemnité de départ à la retraite	NON
Christophe de Margerie [c] Président-directeur général Début de mandat : février 2007 Fin du mandat : 20 octobre 2014	NON	OUI Régime interne de retraite supplémentaire à prestations définies et régime de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP	OUI Indemnité de départ Indemnité de départ à la retraite	NON

(a) Il est rappelé qu'au titre de précédentes fonctions exercées au sein du Groupe ayant pris fin le 21 mai 2010, le Président du Conseil d'administration perçoit une pension de retraite issue des régimes de retraites mis en place par la Société (régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP et régime supplémentaire de retraite autorisé par le Conseil d'administration du 11 février 2009 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2009).
(b) Versement soumis à condition de performance selon les termes arrêtés par le Conseil d'administration du 28 octobre 2014, confirmés le 16 décembre 2014. Le détail de ces engagements est précisé ci-dessus. L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.
(c) M. de Margerie était Président-directeur général depuis le 21 mai 2010 et Directeur Général depuis le 14 février 2007. Le décès de M. de Margerie a mis fin, pour l'avenir, aux engagements qui lui avaient été consentis.

3. Rémunération des principaux dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2014 des sociétés françaises et étrangères du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants [1] du Groupe (membres du Comité directeur [2] et Trésorier) en fonction au 31 décembre 2014, s'est élevé à 21,18 millions d'euros (vingt-neuf personnes), dont 8,72 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif (sept personnes). La partie variable a représenté 42,45% de ce montant global de 21,18 millions d'euros.

La liste des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2014 était la suivante (vingt-neuf personnes, contre trente personnes au 31 décembre 2013) :

Comité directeur

Patrick Pouyanné [3]
Philippe Boisseau [4]
Arnaud Breuillac [4]
Yves-Louis Darricarrère [4]
Jean-Jacques Guilbaud [4]
Patrick de La Chevardière [4]
Philippe Sauquet [4]
Marc Blaizot
Olivier Cleret de Langavant
Odile de Damas-Nottin
Bertrand Deroubaix
Michel Hourcard
Francis Jan
Jean-Marc Jaubert
Helle Kristoffersen
Manoelle Lepoutre
Benoît Luc
Jacques Maigné
Jean-François Minster
Jean-Jacques Mosconi
Momar Nguer
Bernard Pinatel
Jacques-Emmanuel Saulnier
Jérôme Schmitt
Maarten Scholten
Bernadette Spinoy
François Viaud
Thomas Waymel

Trésorier

Humbert de Wendel

4. Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions

4.1. Politique générale

En complément de la politique de développement de l'actionnariat salarié, TOTAL S.A. mène une politique d'association des salariés et dirigeants à l'évolution future de ses résultats, qui consiste à mettre en place chaque année des attributions gratuites d'actions de performance. TOTAL S.A. peut également procéder à des attributions d'options sur actions, bien qu'aucun plan n'ait été mis en œuvre après le 14 septembre 2011.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions, mis en place par TOTAL S.A., portent exclusivement sur des actions TOTAL, aucune option ou attribution gratuite n'étant consentie par TOTAL S.A. sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque attribution est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires, les conditions ainsi que le nombre d'options ou d'actions respectivement attribuées à chacun d'eux. Cette liste et les modalités d'attribution sont ensuite définitivement arrêtées par le Conseil d'administration.

– Les attributions gratuites d'actions consenties dans le cadre de plans sélectifs ne sont définitives qu'à l'issue d'une période d'acquisition dont la durée est portée à trois ans pour les actions attribuées à compter du 25 juillet 2013. Elles ne le sont que pour autant que soient remplies une condition de présence et une condition de performance liée au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) du Groupe. À l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve que les conditions fixées soient satisfaites, les actions TOTAL sont définitivement attribuées aux bénéficiaires qui sont ensuite tenus de les conserver pendant au moins deux ans (période de conservation). Pour les bénéficiaires sous contrat d'une société non française à la date d'attribution, la période

(1) Dirigeants non mandataires sociaux (à l'exception du Directeur Général).
(2) À compter du 2 avril 2015, un Comité Performance Groupe sera institué et se réunira en lieu et place du Comité Directeur Groupe (pour plus d'informations, se reporter au point 3.3. du chapitre 5).
(3) Directeur général et Président du Comité exécutif.
(4) Membre du Comité exécutif.

d'acquisition des actions attribuées gratuitement est susceptible d'être portée à quatre ans ; dans cette hypothèse, aucune période de conservation des actions n'est applicable. Depuis 2011, l'intégralité des actions attribuées aux cadres dirigeants sont soumises à des conditions de performance.

– Les options de souscription ou d'achat d'actions sont consenties pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action TOTAL sur Euronext Paris durant les vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans décote. L'exercice des options est soumis à une condition de présence dans le Groupe et à des conditions de performance, liées au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) du Groupe, qui varient selon les plans et les catégories de bénéficiaires. Depuis 2011, l'intégralité des options attribuées est soumise à des conditions de performance. Pour les options qui pourront être attribuées dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2013 (onzième résolution), les conditions de performance seront appréciées sur une période minimale de trois exercices consécutifs. Pour les plans d'options antérieurs, sous réserve que les conditions de présence de performance applicables soient remplies, les options ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une première période de deux ans, les actions issues de la levée des options n'étant cessibles qu'après l'expiration d'une seconde période de deux ans. Par ailleurs, pour les plans d'options de souscription d'actions 2007 à 2011, la cession ou la conversion au porteur des actions issues de levées d'options par les bénéficiaires sous contrat d'une société non française lors de l'attribution, peut intervenir après l'expiration de la première période de deux ans à l'issue de laquelle les options deviennent exerçables.

Les attributions d'actions de performance ou d'options sur actions aux dirigeants mandataires sociaux en exercice au moment de la décision sont soumises à une condition de présence dans le Groupe et à des conditions de performance spécifiques liées aux taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) et des capitaux engagés (ROACE) du Groupe, fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

Les attributions gratuites d'actions de performance ou d'options complètent, sur la base des performances individuelles examinées à l'occasion de chaque plan, la politique de développement de l'actionnariat salarié mise en place au sein de TOTAL pour l'ensemble des salariés du Groupe.

4.2. Suivi des attributions aux dirigeants mandataires sociaux

4.2.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée depuis le 14 septembre 2011. Jusqu'à cette date, les dirigeants mandataires sociaux de la Société en exercice au moment de la décision ont bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre plus large de plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés et dirigeants du Groupe. Les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ont été soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

Pour les options attribuées entre 2007 et 2011, le Conseil d'administration a subordonné l'exercice des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en fonction à une condition de présence et à des conditions de performance fondées sur les ROE et ROACE du Groupe. Le taux d'attribution des options attribuées dans le cadre des plans 2009, 2010 et 2011, lié aux conditions de performance, a été de 100%. Il avait été de 60% pour le plan 2008.

L'ensemble des options attribuées à MM. Desmarest et Pouyanné existantes au 31 décembre 2014 représentait respectivement 0,005% et 0,005% du capital social potentiel [1] de la Société à cette date.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2014 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau AMF n° 5)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Thierry Desmarest			
Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014	-	-	-
Patrick Pouyanné [2]	Plan 2006 -18/07/2006	21 760	50,60
Directeur Général depuis le 22 octobre 2014	Plan 2009 -15/09/2009	30 000	39,90
Christophe de Margerie			
Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014	-	-	-

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 401 902 936 actions (se reporter au point 1.4. « capital potentiel » du chapitre 9).
(2) M. Pouyanné a exercé ses options alors qu'il était salarié du Groupe (*i.e.* avant sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014).

4.2.2. Attribution d'actions de performance

Depuis 2011, l'ancien Président-directeur général bénéficiait d'attribution d'actions de performance dans le cadre plus large des plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés du Groupe. Sous réserve de conditions de performance spécifiques, les actions de performance au bénéfice du Président-directeur général étaient soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

Les conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performances décidés en 2012, 2013 et 2014 sont détaillées dans la Note 25 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Pour le plan 2012, en application des conditions de performance, le taux d'acquisition a été de 100% pour les actions attribuées sous condition de performance liée au ROE et de 88% pour les actions attribuées sous condition de performance liée au ROACE. Pour rappel, ces taux d'acquisition ont été de 100% pour les plans 2010 et 2011.

Tableaux récapitulatifs

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice 2014 par l'émetteur ou par toute société du Groupe (Tableau AMF n° 6)

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) [a]	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014	-	néant	-	-	-	-
Patrick Pouyanné [b] Directeur Général depuis le 22 octobre 2014	Plan 2014 29/07/2014	25 000	1 116 500	30/07/2017	30/07/2019	Pour 100% des actions, la condition est basée sur la moyenne des ROE des exercices 2014, 2015 et 2016 du Groupe.
Christophe de Margerie Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014	Plan 2014 29/07/2014	48 000	2 143 680	30/07/2017	30/07/2019	Pour 50% des actions, la condition est basée sur la moyenne des ROE des exercices 2014, 2015 et 2016 du Groupe. Pour 50% des actions, la condition est basée sur la moyenne des ROACE des exercices 2014, 2015 et 2016 du Groupe.
Marc Blanc Administrateur représentant les salariés depuis le 4 novembre 2014	-	néant	-	-	-	-
Charles Keller Administrateur représentant les salariés actionnaires à compter du 17 mai 2013	Plan 2014 29/07/2014	400	17 864	30/07/2017	30/07/2019	Les actions au-delà des 100 premières actions sont soumises à une condition basée sur la moyenne des ROE des exercices 2014, 2015 et 2016 du Groupe.
Total		**73 400**	**3 278 044**			

(a) La valorisation des actions attribuées a été calculée au jour de l'attribution selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.
(b) L'attribution d'actions de performance est antérieure à la nomination de M. Pouyanné en qualité de Directeur Général. Elle a été effectuée au titre de ses précédentes fonctions salariées.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau AMF n° 7)

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014	-	-	-
Patrick Pouyanné Directeur Général depuis le 22 octobre 2014	Plan 2010 14/09/2010	2 000	n/a
Christophe de Margerie Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014	-	-	-
Marc Blanc Administrateur représentant les salariés depuis le 4 novembre 2014	-	-	n/a
Charles Keller Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 17 mai 2013	-	-	n/a

4.3. Attribution aux salariés

4.3.1. Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée depuis le 14 septembre 2011.

4.3.2. Plan d'attribution gratuite d'actions de performance

Les conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performances décidés en 2012, 2013 et 2014 sont détaillées dans la Note 25 de l'Annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 7. du chapitre 10).

Pour le plan 2012, en application de la condition de performance, le taux d'acquisition a été de 100%. Pour rappel, ce taux d'acquisition a été de 100% pour les plans 2010 et 2011.

4.4. Suivi des plans d'options sur actions TOTAL au 31 décembre 2014

4.4.1. Historique de la répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires

La répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante pour chacun des plans en vigueur durant l'exercice 2014 (pour plus d'informations concernant les plans d'attribution d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL, se reporter à la Note 25 de l'Annexe aux comptes consolidés) :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire
Plan 2006 : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006	Principaux dirigeants [a]	28	1 447 000	25,3%	51 679
Prix d'exercice : 50,60 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	304	2 120 640	37,0%	6 976
	Autres salariés	2 253	2 159 600	37,7%	959
	Total	**2 585**	**5 727 240**	**100%**	**2 216**
Plan 2007 : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007	Principaux dirigeants [a]	27	1 329 360	22,8%	49 236
Prix d'exercice : 60,10 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	298	2 162 270	37,1%	7 256
	Autres salariés	2 401	2 335 600	40,1%	973
	Total	**2 726**	**5 827 230**	**100%**	**2 138**
Plan 2008 [b] : Options de souscription					
Attribution réalisée le 9 octobre 2008, par décision	Principaux dirigeants [a]	26	1 227 500	27,6%	47 212
du Conseil d'administration du 9 septembre 2008	Cadres dirigeants	298	1 988 420	44,7%	6 673
Prix d'exercice : 42,90 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	1 690	1 233 890	27,7%	730
	Total	**2 014**	**4 449 810**	**100%**	**2 209**
Plan 2009 [b] : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration	Principaux dirigeants [a]	26	1 201 500	27,4%	46 212
du 15 septembre 2009	Cadres dirigeants	284	1 825 540	41,6%	6 428
Prix d'exercice : 39,90 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	1 742	1 360 460	31,0%	781
	Total	**2 052**	**4 387 500**	**100%**	**2 138**
Plan 2010 [b] : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration	Principaux dirigeants [a]	25	1 348 100	28,2%	53 924
du 14 septembre 2010	Cadres dirigeants	282	2 047 600	42,8%	7 261
Prix d'exercice : 38,20 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	1 790	1 392 720	29,0%	778
	Total	**2 097**	**4 788 420**	**100%**	**2 283**
Plan 2011 [b] : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration	Principaux dirigeants [a]	29	846 600	55,7%	29 193
du 14 septembre 2011	Cadres dirigeants	177	672 240	44,3%	3 798
Prix d'exercice : 33,00 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	-	-	-	-
	Total	**206**	**1 518 840**	**100%**	**7 373**

(a) Membres du Comité directeur et le Trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options.
(b) Le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, a été de 60% pour le plan 2008 et de 100% pour les plans 2009, 2010 et 2011.

Dans le cadre des plans 2007, 2008 et 2009 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a assorti d'une condition de performance les attributions supérieures à 25 000 options pour le tiers des options au-delà de ce nombre.

Pour le plan 2010 d'options de souscription d'actions, les options consenties aux bénéficiaires de plus de 3 000 options sont soumises à une condition de performance pour une partie d'entre elles. Pour le plan 2011 d'options de souscription d'actions, toutes les options sont soumises à une condition de performance.

Depuis le 14 septembre 2011, le Conseil d'administration a décidé de ne pas attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions.

4.4.2. Historique général des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – Information sur les options de souscription ou d'achat (Tableau AMF n° 8)

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total
Type d'options	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'Assemblée générale	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010	21/05/2010	
Date du Conseil/date d'attribution [a]	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	
Nombre total d'options attribuées par le Conseil d'administration, dont :	**5 727 240**	**5 937 230**	**4 449 810**	**4 387 620**	**4 788 420**	**1 518 840**	**26 809 160**
Mandataires sociaux [b]	421 760	334 160	230 000	230 000	280 000	190 400	1 686 320
– T. Desmarest	*240 000*	*110 000*	-	-	-	-	*350 000*
– P. Pouyanné	*21 760*	*24 160*	*30 000*	*30 000*	*40 000*	*30 400*	*176 320*
– C. de Margerie [c]	*160 000*	*200 000*	*200 000*	*200 000*	*240 000*	*160 000*	*1 160 000*
– M. Blanc	*n/a*	*n/a*	*n/a*	*n/a*	*n/a*	*n/a*	-
– C. Keller	*n/a*	*n/a*	*n/a*	*n/a*	*n/a*	*n/a*	-
Exercice possible à compter du :	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012	15/09/2013	
Date d'échéance	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019	
Prix d'exercice (en €) [d]	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00	
Nombre cumulé d'options exercées au 31 décembre 2014	**3 831 334**	**-**	**1 116 054**	**1 343 831**	**996 005**	**655 365**	**7 942 589**
Nombre cumulé d'options annulées au 31 décembre 2014	**1 895 906**	**89 265**	**117 872**	**32 520**	**91 197**	**4 400**	**2 231 160**
Nombre d'options :							
– Existantes au 1er janvier 2014	5 620 626	5 847 965	4 219 198	3 989 378	4 537 852	1 141 094	25 356 113
– Attribuées en 2014	-	-	-	-	-	-	-
– Annulées en 2014 [e]	1 797 912	-	-	-	-	-	1 797 912
– Exercées en 2014	3 822 714	-	1 003 314	978 109	836 634	282 019	6 922 790
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**5 847 965**	**3 215 884**	**3 011 269**	**3 701 218**	**859 075**	**16 635 411**

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options, sauf l'attribution d'options de souscription d'actions en date du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.
(b) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2014.
(c) À la suite du décès de M. de Margerie, et en application des dispositions légales et des règlements des plans, les ayants droit de l'ancien Président-directeur général ont la possibilité d'exercer les options attribuées à M. de Margerie pendant un délai de six mois suivant le décès.
(d) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action TOTAL sur Euronext Paris durant les vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans décote.
(e) Les 1 797 912 options annulées en 2014 correspondent à des options non exercées devenues caduques le 18 juillet 2014 du fait de l'échéance du plan 2006 d'options de souscription.

En cas de levée de toutes les options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2014, les actions correspondantes représenteraient 0,69% [1] du capital social potentiel de la Société à cette date.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 401 902 936 actions (se reporter au point 1.4. « Capital potentiel » du chapitre 9).

4.4.3. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes (Tableau AMF n° 9)

	Nombre total d'options consenties/ levées	Prix moyen pondéré d'exercice (en €)	Plan 2006 18/07/2006	Plan 2008 09/10/2008 [a]	Plan 2009 15/09/2009	Plan 2010 14/09/2010	Plan 2011 14/09/2011
Options consenties, durant l'exercice 2014, par TOTAL S.A. et les sociétés qui lui sont liées [b], à chacun des dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-	-	-	-	-	-
Options détenues sur TOTAL S.A. et les sociétés qui lui sont liées [b], levées durant l'exercice 2014, par les dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux à la date des levées, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale) [c]	638 000	44,87	310 760	93 900	84 000	114 600	34 740

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options, sauf l'attribution d'options de souscription d'actions en date du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.
(b) Dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.
(c) Ayant exercé ses options avant sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014, M. Pouyanné figure parmi ces dix salariés.

4.5. Suivi des attributions gratuites d'actions TOTAL au 31 décembre 2014

4.5.1. Historique de la répartition des attributions d'actions de performance TOTAL entre catégories de bénéficiaires

La répartition des attributions d'actions de performance TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2010 [a] [d]					
Décision du Conseil d'administration	Principaux dirigeants [b]	24	46 780	1,6%	1 949
du 14 septembre 2010	Cadres dirigeants	283	343 080	11,4%	1 212
	Autres salariés	10 074	2 620 151	87,0%	260
	Total	**10 381**	**3 010 011**	**100%**	**290**
Plan 2011 [a]					
Décision du Conseil d'administration	Principaux dirigeants [b]	29	184 900	5,1%	6 376
du 14 septembre 2011	Cadres dirigeants	274	624 000	17,1%	2 277
	Autres salariés	9 658	2 840 870	77,8%	294
	Total	**9 961**	**3 649 770**	**100%**	**366**
Plan 2012 [a]					
Décision du Conseil d'administration	Principaux dirigeants [b]	33	416 100	9,7%	12 609
du 26 juillet 2012	Cadres dirigeants	274	873 000	20,3%	3 186
	Autres salariés	9 698	3 006 830	70,0%	310
	Total	**10 005**	**4 295 930**	**100%**	**429**
Plan 2013					
Décision du Conseil d'administration	Principaux dirigeants [b]	32	422 600	9,5%	13 206
du 25 juillet 2013	Cadres dirigeants	277	934 500	20,9%	3 374
	Autres salariés [c]	9 625	3 107 100	69,6%	323
	Total	**9 934**	**4 464 200**	**100%**	**449**
Plan 2014					
Décision du Conseil d'administration	Principaux dirigeants [b]	32	421 200	9,4%	13 163
du 29 juillet 2014	Cadres dirigeants	281	975 300	21,7%	3 471
	Autres salariés [c]	9 624	3 089 800	68,9%	321
	Total	**9 937**	**4 486 300**	**100%**	**451**

(a) Pour les plans 2010, 2011 et 2012, les taux d'acquisition des actions attribuées, liés aux conditions de performance relatives au ROE, étaient de 100%.
(b) Membres du Comité directeur et le Trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite des actions. L'ancien Président-directeur général a bénéficié d'attributions gratuites d'actions dans le cadre de ces plans uniquement à compter de 2011. Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. avait ainsi attribué à M. de Margerie 16 000 actions de performance au titre du plan 2011, 53 000 actions de performance au titre du plan 2012, 53 000 actions de performance au titre du plan 2013 et 48 000 actions de performance au titre du plan 2014. Le Directeur Général en fonction depuis le 22 octobre 2014 a bénéficié d'attribution d'actions de performance dans le cadre de ses précédentes fonctions salariées.
(c) M. Keller, salarié de TOTAL S.A. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires depuis le 17 mai 2013, a bénéficié de l'attribution de 400 actions de performance au titre du plan 2013 et de 400 actions de performance au titre du plan 2014. M. Blanc, salarié de TOTAL S.A. et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés depuis le 4 novembre 2014, n'a pas bénéficié de l'attribution d'actions au titre du plan 2014.
(d) Hors attributions réalisées dans le cadre du plan mondial 2010 d'attribution gratuite d'actions.

Les actions de performance, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Pour les actions attribuées à compter du 25 juillet 2013, la période d'acquisition a été portée à trois ans. L'attribution définitive des actions de performance est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance (se reporter à la Note 25 de l'Annexe aux comptes consolidés, point 7. du chapitre 10). Par ailleurs, la cession des actions qui ont été définitivement attribuées ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans.

4.5.2. Historique général des plans d'attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

Historique des attributions d'actions de performance TOTAL
Information sur les actions de performance attribuées gratuitement (Tableau AMF n° 10)

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
Date d'Assemblée générale	**16/05/2008**	**13/05/2011**	**13/05/2011**	**13/05/2011**	**16/05/2014**
Date du Conseil/date d'attribution	**14/09/2010**	**14/09/2011**	**26/07/2012**	**25/07/2013**	**29/07/2014**
Cours de clôture à la date d'attribution	39,425 €	32,690 €	36,120 €	40,005 €	52,220 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	39,110 €	39,580 €	38,810 €	40,560 €	48,320 €
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement, dont :	3 010 011	3 649 770	4 295 930	4 464 200	4 486 300
Mandataires sociaux [(a)]	2 000	23 000	75 500	75 900	73 400
– T. Desmarest	-	-	-	-	-
– P. Pouyanné [(b)]	*2 000*	*7 000*	*22 500*	*22 500*	*25 000*
– C. de Margerie	-	*16 000*	*53 000 [(c)]*	*53 000 [(d)]*	*48 000 [(d)]*
– M. Blanc	*n/a*	*n/a*	*n/a*	*n/a*	-
– C. Keller	*n/a*	*n/a*	*n/a*	*400*	*400*
Début de la période d'acquisition	14/09/2010	14/09/2011	26/07/2012	25/07/2013	29/07/2014
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	15/09/2012	15/09/2013	27/07/2014	26/07/2016	30/07/2017
Cession possible à compter du (fin de la période d'obligation de conservation)	15/09/2014	15/09/2015	27/07/2016	26/07/2018	30/07/2019
Nombre d'attributions gratuites d'actions :					
– Existantes au 1er janvier 2014	-	-	4 278 410	4 460 390	-
– Notifiées en 2014	-	-	-	-	4 486 300
– Annulées en 2014	-	-	(43 320)	(22 360)	(11 270)
– Attribuées définitivement en 2014	-	-	(4 235 090)	(3 570) [(e)]	-
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**-**	**4 434 460**	**4 475 030**

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2014.
(b) Actions attribuées au titre de ses précédentes fonctions salariées.
(c) À l'issue de la période d'acquisition et conformément aux conditions de performance appliquées au Président-directeur général, 49 820 actions ont été attribuées définitivement à M. de Margerie au titre du plan 2012.
(d) À la suite du décès de M. de Margerie et en application des dispositions légales et des règlements des plans, les ayants droit de l'ancien Président-directeur général ont la possibilité de demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter de la date du décès.
(e) Attributions définitives anticipées à la suite du décès des bénéficiaires des actions pour le plan 2013.

En cas d'attribution définitive de toutes les attributions de performance existantes au 31 décembre 2014, les actions correspondantes représenteraient 0,37% [(1)] du capital social potentiel de la Société à cette date.

Suivi du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe, soit plus de 100 000 salariés. Le 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à vingt-cinq actions gratuites.

L'attribution définitive était soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan. En fonction des pays dans lesquels les sociétés du Groupe étaient situées, la période d'acquisition était soit de 2 ans suivi d'une période de conservation de 2 ans pour les pays avec une structure 2+2, soit de 4 ans sans période de conservation pour les pays avec une structure 4+0. Par ailleurs, les actions attribuées n'étaient pas soumises à une condition de performance.

À l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées ont été des actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital de TOTAL S.A. réalisée par incorporation de réserves ou de primes d'émission.

Le Président-directeur général a constaté le 2 juillet 2012 la création et l'attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans. Le Président-directeur général a constaté le 1er juillet 2014 la création et l'attribution définitive de 666 575 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 401 902 936 actions se reporter au point 1.4. « Capital potentiel » du chapitre 9).

Historique du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

	Plan 2010 (2 + 2)	Plan 2010 (4 + 0)	Total
Date d'Assemblée générale	**16/05/2008**	**16/05/2008**	
Date du Conseil/Date d'attribution [a]	**30/06/2010**	**30/06/2010**	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	1 506 575	1 070 650	2 577 225
Mandataires sociaux [b]	75	-	75
– P. Pouyanné	*25*	-	*25*
– M. Blanc	*25*	-	*25*
– C. Keller	*25*	-	*25*
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	**01/07/2012**	**01/07/2014**	
Cession possible à compter du	**01/07/2014**	**01/07/2014**	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1er janvier 2012	**1 479 000**	**1 015 525**	**2 494 525**
Notifiées	-	-	-
Annulées	(111 725)	(40 275)	(152 000)
Attribuées définitivement [c]	(1 367 275)	(350)	(1 367 625)
Existantes au 1er janvier 2013	**-**	**974 900**	**974 900**
Notifiées	-	-	-
Annulées	100	(101 150)	(101 050)
Attribuées définitivement	(100)	(275)	(375)
Existantes au 1er janvier 2014	**-**	**873 475**	**873 475**
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	(206 225)	(206 225)
Attribuées définitivement [d]	-	(667 250)	(667 250)
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**-**

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.
(b) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2014.
(c) Attribution définitive le 2 juillet 2012 de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.
(d) Attribution définitive le 1er juillet 2014 de 666 575 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans.

Il ne reste aucune action à attribuer au 31 décembre 2014.

4.5.3. Actions de performance attribuées gratuitement aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement est le plus élevé

	Nombre d'actions de performance notifiées/attribuées définitivement	Date d'attribution	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Date de disponibilité (fin de la période de conservation)
Actions de performance attribuées gratuitement par décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2014 aux dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux à la date de cette décision dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé [a] [b]	200 000	29/07/2014	30/07/2017	30/07/2019
Actions de performance attribuées définitivement durant l'exercice 2014, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 26 juillet 2012, aux dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux à la date de cette décision dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement est le plus élevé [b] [c]	187 800	26/07/2012	27/07/2014	27/07/2016

(a) Ces actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ans, soit le 30 juillet 2017, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (se reporter au point 4.3.2. de ce chapitre). La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période de conservation de 2 ans, soit à compter du 30 juillet 2019.
(b) M. Pouyanné, Directeur Général depuis le 22 octobre 2014, figure parmi les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement est le plus élevé.
(c) Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance (se reporter à la Note 25 de l'Annexe aux comptes consolidés, au point 7. du chapitre 10). Le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 100%. Par ailleurs, la cession des actions qui ont été attribuées gratuitement et définitivement ne pourra intervenir qu'au terme d'une période de conservation de 2 ans, soit à compter du 27 juillet 2016.

5. Tableau récapitulatif des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 aux dirigeants mandataires sociaux, présenté à l'Assemblée générale ordinaire pour avis

Les tableaux ci-après récapitulent les éléments de la rémunération due ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2014 par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, et qui sont présentés à l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2015 pour avis, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (point 24.3).

Tableau récapitulatif des éléments de rémunération de M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration depuis le 22 octobre 2014

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014		
Rémunération fixe	Non applicable	M. Desmarest ne reçoit pas de rémunération fixe au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.
Rémunération variable annuelle	Non applicable	M. Desmarest ne reçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.
Rémunération variable pluriannuelle ou différée	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée au Président du Conseil d'administration.
Rémunération exceptionnelle	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération exceptionnelle au Président du Conseil d'administration.
Jetons de présence	101 500 euros (montant versé en 2015)	M. Desmarest a reçu un montant de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur. Les jetons de présence sont répartis entre les administrateurs selon une formule comprenant une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion, permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités.
Options d'actions, actions de performance (et tout autre élément de rémunération long terme)	Non applicable	M. Desmarest n'a pas bénéficié d'attribution d'options sur actions ou d'actions de performance ou de tout autre élément de rémunération long-terme.
Indemnité de prise de fonction	Non applicable	M. Desmarest n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 ayant fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés		
Valorisation des avantages de toute nature	Non applicable	M. Desmarest ne bénéficie pas d'avantages en nature.
Indemnité de départ	Non applicable	M. Desmarest ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Non applicable	M. Desmarest ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable	Il est rappelé que M. Desmarest reçoit, au titre des précédentes fonctions qu'il a exercées au sein du Groupe jusqu'au 21 mai 2010, une pension de retraite issue des régimes de retraites mis en place par la Société (régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP et régime supplémentaire de retraite autorisé par le Conseil d'administration du 11 février 2009 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2009).
Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires	Non applicable	Aucun engagement relevant de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce n'a été pris en ce qui concerne le Président du Conseil d'administration, qui ne perçoit au titre de ce mandat, aucune autre rémunération que ses jetons de présence.

Tableau récapitulatif des éléments de rémunération de M. Patrick Pouyanné, Directeur Général depuis le 22 octobre 2014

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014
Rémunération fixe	233 425 euros (montant versé en 2014)	Le Conseil d'administration du 28 octobre 2014 a fixé, sur proposition du Comité des rémunérations, le traitement de base annuel (rémunération fixe) du Directeur Général à 1 200 000 euros, soit une rémunération fixe pour la période du 22 octobre au 31 décembre 2014 de 233 425 euros. À titre d'information, il est rappelé qu'avant sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014, M. Pouyanné a perçu, au titre de ses fonctions salariées de directeur général Raffinage-Chimie pour la période du 1er janvier au 21 octobre 2014, une rémunération fixe s'élevant à 483 288 euros.
Rémunération variable annuelle	295 469 euros (montant versé en 2015)	Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, a, sur proposition du Comité des rémunérations, fixé le montant *prorata temporis* de la part variable de M. Pouyanné au titre de son mandat de Directeur Général pour la période du 22 octobre au 31 décembre 2014 à 295 469 euros, correspondant à 126,58% (sur un maximum de 165%) de sa rémunération annuelle fixe, compte tenu des performances réalisées. En ce qui concerne les paramètres économiques, le Conseil d'administration a relevé que les performances du Groupe en comparaison de celles de ses principaux concurrents (en termes d'évolution du bénéfice net par action et du résultat net) se sont améliorées en 2014 par rapport à 2013, mais le paramètre de rentabilité des capitaux propres est en retrait par rapport à 2013, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre des différents paramètres économiques à 68,58% de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 sur un maximum de 100%. S'agissant du critère HSE/CSR, le Conseil d'administration a relevé que les objectifs avaient été majoritairement atteints, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre de ce critère à 14% de la rémunération fixe (sur un maximum de 16%). Concernant le paramètre relatif à la baisse des coûts opérationnels, le Conseil d'administration a relevé que l'objectif, mesuré en termes d'impact sur le résultat opérationnel du Groupe, avait été majoritairement atteint, ce qui a conduit à fixer la part attribuée au titre de ce critère à 14% de la rémunération fixe (sur un maximum de 16%). Pour la contribution personnelle, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs ont été majoritairement atteints, en particulier les objectifs liés au succès de la transition managériale et au succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs. La contribution personnelle du Directeur Général a été ainsi fixée à 30% de la rémunération fixe (sur un maximum de 33%). À titre d'information, il est rappelé que M. Pouyanné a perçu, au titre de ses fonctions salariées de directeur général Raffinage-Chimie pour la période du 1er janvier au 21 octobre 2014, une part variable qui a été définie selon les règles générales applicables aux cadres dirigeants du Groupe précédemment déterminées et qui s'élève à 473 806 euros.

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable pluriannuelle ou différée	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.
Rémunération exceptionnelle	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération exceptionnelle.
Jetons de présence	Non applicable	M. Pouyanné est Directeur Général non administrateur de TOTAL S.A. Il ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats exercés au sein des sociétés contrôlées par TOTAL S.A.
Options d'actions, actions de performance (et tout autre élément de rémunération long terme)	1 116 500 euros (valorisation comptable)	Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 29 juillet 2014, attribué sur proposition du Comité des rémunérations, à M. Pouyanné en sa qualité de salarié de TOTAL S.A., 25 000 actions de performance (correspondant à 0,0010% du capital social) dans le cadre du plan d'attribution 2014 portant sur 0,19% du capital au bénéfice de près de 10 000 bénéficiaires. Les dispositions du plan d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration prévoient pour les dirigeants salariés non mandataires sociaux, que l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance. La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016. Le taux d'acquisition : – est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ; – varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ; – est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%. Les actions sont définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition de trois ans sous réserve des conditions de présence et performance, et sont incessibles et indisponibles jusqu'à l'issue de la période de conservation de deux ans.
Indemnité de prise de fonction	Non applicable	M. Pouyanné n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 faisant l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Valorisation des avantages de toute nature	23 551 euros (valorisation comptable)	Le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction. Par ailleurs, il bénéficie d'un régime de prévoyance à la charge de la Société et souscrit auprès d'un organisme de prévoyance. Ce régime garantit, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération brute (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Ce capital est majoré de 15% par enfant à charge.

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Néant	Le Directeur Général bénéficie d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat social décidé par la Société. La base de référence de cette indemnité sera la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non renouvellement du mandat social. L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Directeur Général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'indemnité est soumise à une condition de performance réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits : – la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ; – la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ; – le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social.
Indemnité de départ à la retraite	Néant	Le Directeur Général bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés concernés du Groupe par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des douze mois précédant le départ en retraite de la personne concernée. Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite est soumis à une condition de performance réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits : – la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ; – la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ; – le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social. L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.
Indemnité de non-concurrence	Non applicable	M. Pouyanné ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Néant	Le Directeur Général bénéficie, conformément à la législation applicable, du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, et du régime interne de retraite à cotisations définies RECOSUP. Il bénéficie également du régime supplémentaire de retraite à prestations définies, mis en place et financé par la Société, dont la gestion a été externalisée, et qui est ouvert aux dirigeants sociaux et salariés dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond de la sécurité sociale, montant au-delà duquel il n'existe pas de système conventionnel de retraite.

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Régime de retraite supplémentaire (suite)	Néant	Ce régime supplémentaire de retraite prévoit une condition d'ancienneté de cinq ans ainsi qu'une condition de présence dans le Groupe au moment du départ en retraite. Il est toutefois prévu un maintien des droits dans le cas d'un départ d'un bénéficiaire à l'initiative de la Société à partir de 55 ans et dans le cas d'invalidité si la condition d'ancienneté de cinq ans est remplie. L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1er janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime. La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activités. Le montant versé au titre de ce régime de retraite est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre huit et quarante fois le plafond annuel de la sécurité sociale et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre quarante et soixante fois le plafond annuel de la sécurité sociale, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté limité à vingt ans. Les engagements pris par TOTAL S.A. à l'égard de M. Pouyanné au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés, représenteraient, au 31 décembre 2014, une pension brute annuelle de retraite estimée à 474 109 euros, soit 27,73% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général (soit 1 200 000 euros) et de la part variable précédemment versée en 2014 au titre de 2013 dans le cadre de ses précédentes fonctions de directeur général Raffinage-Chimie (soit 509 700 euros). Les engagements du Groupe au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés auprès de compagnies d'assurances pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2014, à 19 millions d'euros pour le Directeur Général (37,6 millions d'euros pour le Directeur Général, les mandataires sociaux et les anciens mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements du Groupe vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2014, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires. Ils intègrent également la contribution additionnelle à la charge de la Société devant être versée aux organismes collecteurs des cotisations sociales (URSSAF) d'un montant de 45% sur les rentes dont le montant excède huit plafonds annuels de la sécurité sociale (soit 5,6 millions d'euros pour le Directeur Général et 11,2 millions d'euros pour le Directeur Général, les mandataires sociaux et les anciens mandataires sociaux concernés). Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2014, une pension brute annuelle estimée à 610 300 euros, soit 35,70% de la rémunération brute annuelle définie ci-dessus (part fixe annuelle au titre du mandat de Directeur Général et part variable versée en 2014 au titre de l'exercice 2013 perçue au titre de ses précédentes fonctions de directeur général Raffinage-Chimie).
Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires	-	Les engagements pris au profit du Directeur Général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, ainsi que les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ (en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie) ont été autorisés par le Conseil d'administration le 16 décembre 2014 et sont soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.

Tableau récapitulatif des éléments de rémunération de M. Christophe de Margerie, Président-directeur général jusqu'au 20 octobre 2014

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014
Rémunération fixe	1 208 219 euros (montant versé en 2014)	*Prorata temporis* sur la base d'une rémunération fixe brute annuelle du Président-directeur général de 1 500 000 euros, inchangée depuis le 21 mai 2010.
Rémunération variable annuelle	1 505 199 euros (montant versé en 2015)	Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, a déterminé sur proposition du Comité des rémunérations, le montant de la part variable du Président-directeur général au titre de la période comprise entre le 1er janvier 2014 et le 20 octobre 2014, en fonction du niveau de réalisation des objectifs quantitatifs des paramètres économiques et des objectifs de contribution personnelle du Président-directeur général que le Conseil d'administration avait fixés lors de sa réunion du 11 février 2014. Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 février 2015, après avoir examiné le niveau de réalisation des paramètres économiques ainsi que la contribution personnelle du Président-directeur général pour la période 1er janvier 2014 au 20 octobre 2014, a fixé la part variable du Président-directeur général au titre de cette période, à 124,58% de sa rémunération fixe annuelle, soit un montant de 1 505 199 euros (contre 132,48% soit 1 987 200 euros au titre de l'exercice 2013). 68,58% provient de la part au titre des différents paramètres économiques retenus (sur un maximum de 100%) et 56% de la part au titre de la contribution personnelle du Président-directeur général (sur un maximum de 80%), déterminée en fonction des six critères préétablis et définis de manière précise. En ce qui concerne les paramètres économiques, les performances du Groupe en comparaison de celles de ses principaux concurrents (en termes d'évolution du bénéfice net par action et du résultat net) se sont améliorées en 2014 par rapport à 2013, mais le paramètre de rentabilité des capitaux propres est en retrait par rapport à 2013, ce qui a conduit à une baisse de la part attribuée au titre des différents paramètres économiques par rapport à l'exercice précédent (68,58% de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 contre 77,48% au titre de l'exercice 2013). Pour la contribution personnelle, le Conseil d'administration a considéré que les objectifs ont été majoritairement atteints, en particulier les objectifs de Sécurité, de *Corporate Social Responsibility* (CSR) et de succès des négociations stratégiques dans les pays producteurs. Cette contribution personnelle a été ainsi fixée à 56% de la rémunération fixe (sur un maximum de 80%) pour l'exercice 2014, contre 55% (sur un maximum de 80%) pour l'exercice 2013. La part variable due à M. de Margerie au titre de ses fonctions de Président-directeur général exercées jusqu'au 20 octobre 2014 a été versée à ses ayants droit en 2015.
Rémunération variable pluriannuelle ou différée	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.
Rémunération exceptionnelle	Non applicable	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération exceptionnelle.
Jetons de présence	Non applicable	Le Président-directeur général n'a pas reçu de jetons de présence.
Options d'actions, actions de performance (et tout autre élément de rémunération long terme)	2 143 680 euros (valorisation comptable)	Le Conseil d'administration réuni le 29 juillet 2014 avait décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, d'attribuer au profit de M. de Margerie, Président-directeur général de TOTAL S.A., 48 000 actions de performance (correspondant à 0,0020% du capital social) dans le cadre plus large d'un plan d'attribution portant sur 0,19% du capital au bénéfice de près de 10 000 bénéficiaires. Le Conseil d'administration avait décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général serait fonction de deux conditions de performance. À la suite du décès de M. de Margerie, et en application des dispositions légales, les ayants droit de l'ancien Président-directeur général ont la possibilité de demander l'attribution de la totalité des actions de performance pendant un délai de six mois à compter de la date du décès.

Éléments de rémunération	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de prise de fonction	Non applicable	
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 qui avaient fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés		
Valorisation des avantages de toute nature	53 350 euros (valorisation comptable)	Le Président-directeur général bénéficiait d'une voiture de fonction. Le Président-directeur général bénéficiait d'un régime de prévoyance à la charge de la Société et souscrit auprès d'un organisme de prévoyance, garantissant notamment, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération brute (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel. Ce capital a été versé par l'organisme de prévoyance aux ayants droit de M. de Margerie.
Indemnité de départ	Néant	Le décès de M. de Margerie a mis fin à l'engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie qui lui avait été consenti dans le cadre de son mandat de Président-directeur général.
Indemnité de départ à la retraite	Néant	Le décès de M. de Margerie a mis fin à l'engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite qui lui avait été consenti dans le cadre de son mandat de Président-directeur général.
Indemnité de non-concurrence	Non applicable	Le Président-directeur général ne bénéficiait pas d'une indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Néant	Le décès de M. de Margerie a mis fin aux engagements qui lui avaient été consentis, au titre du régime supplémentaire de retraite à prestations définies et du régime interne de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP. Le capital relatif au régime interne de retraite à cotisations définies (RECOSUP) a été versé aux ayants droit de M. de Margerie.
Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires	-	Les engagements pris au profit du Président-directeur général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, ainsi que les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ (en cas de révocation ou de non renouvellement de mandat du Président-directeur général dans les conditions rappelées ci-dessus) avaient été approuvés le 9 février 2012 par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012.

Informations sociales, environnementales et sociétales

1. Informations sociales 174

1.1. Emploi 174
1.2. Organisation du travail 176
1.3. Dialogue social 177
1.4. Formation 178
1.5. Égalité des chances 178

2. Informations sur la sécurité, la santé et l'environnement 180

2.1. Santé et sécurité au travail 181
2.2. Protection de l'environnement 182
2.3. Santé et sécurité des consommateurs 191

3. Informations sociétales 191

3.1. La démarche sociétale de TOTAL 191
3.2. Le dialogue et l'implication avec les parties prenantes 192
3.3. La maîtrise des impacts des activités du Groupe 194
3.4. Créer de la valeur locale 197
3.5. Actions de partenariat et de mécénat 203
3.6. Sous-traitance et fournisseurs 204
3.7. Loyauté des pratiques 206

4. Autres informations sociales, sociétales et environnementales 208

4.1. TOTAL et les gaz et huiles de schiste 208
4.2. TOTAL et les sables bitumineux 209
4.3. TOTAL et l'Arctique 209
4.4. TOTAL et le Sahara occidental 209

5. Périmètres et méthodologie de *reporting* 210

5.1. Référentiels 210
5.2. Périmètres 210
5.3. Principes adoptés 211
5.4. Précisions sur certains indicateurs 212

6. Rapport de l'organisme tiers indépendant 213

6.1. Attestation de présence des Informations RSE 213
6.2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE 214

TOTAL place la responsabilité environnementale et sociétale au cœur de ses activités et se fixe les principes suivants :
- assurer la sécurité des personnes et de ses installations ;
- limiter son empreinte sur l'environnement ;
- veiller à la bonne application de son Code de conduite dans sa sphère d'opérations ;
- intégrer les défis du développement durable dans la conduite de ses activités ;
- renforcer son intégration locale en mettant le dialogue avec ses parties prenantes au centre de sa politique et en participant au développement économique et social des zones où le Groupe est implanté ;
- promouvoir l'égalité des chances et favoriser la diversité et la mixité au sein de son personnel.

TOTAL se réfère au guide de *reporting* de l'IPIECA (l'association globale de l'industrie pétrolière et gazière pour les sujets environnementaux et sociétaux), ainsi qu'à la GRI (*Global Reporting Initiative*). Des informations détaillées sur ces référentiels de *reporting* sont disponibles sur le site internet du Groupe (analystes-csr.total.com).

La performance CSR (*Corporate Social Responsibility*) de TOTAL est évaluée par les agences de notation extra-financière. TOTAL est présent de façon continue depuis 2001 dans l'indice FTSE4Good (bourse de Londres) ainsi que dans les *Dow Jones Sustainability Indexes* (DJSI – bourse de New York). En 2014, le Groupe a figuré pour la onzième année consécutive dans le DJSI Monde et TOTAL est la seule *major* présente dans cet indice depuis 2010. TOTAL figure également dans le DJSI Europe depuis 2005.

La note méthodologique concernant les informations figurant dans ce chapitre est présentée au point 5 de ce chapitre.

Les données présentées dans ce chapitre sont fournies à périmètre courant.

1. Informations sociales

Les éléments quantitatifs présentés ci-après concernant les effectifs mondiaux de TOTAL couvrent l'ensemble des entités consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Néanmoins, un certain nombre de données sont issues du panorama social mondial (PSM), qui réunit près d'une centaine d'indicateurs mesurant les éléments importants de la politique sociale du Groupe. Cette étude annuelle est conduite auprès d'un échantillon des effectifs du périmètre consolidé, représentatif de leur répartition par secteur d'activité et par zone géographique ; la mention de ces données PSM dans le présent document fait référence à cet échantillon qui représente 91% des effectifs du Groupe en 2014, contre 90% en 2013 et 82% en 2012.

1.1. Emploi

1.1.1. Effectifs du Groupe au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, les effectifs du Groupe s'élèvent à 100 307 salariés appartenant à 350 sociétés et filiales (porteuses de personnel), présentes dans 104 pays. Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition des salariés selon les critères suivants : genre, nationalité, secteur d'activité, zone géographique et tranche d'âge.

Effectifs du Groupe au 31 décembre	2014	2013	2012
Nombre total de salariés	**100 307**	**98 799**	**97 126**
Femmes	31,1%	30,8%	30,0%
Hommes	68,9%	69,2%	70,0%
Français	32,2%	33,4%	35,6%
Autres nationalités	67,8%	66,6%	64,4%
Répartition par secteur d'activité			
Secteur Amont			
Exploration-Production	17,2%	17,1%	16,9%
Gas & Power	1,1%	1,1%	1,7%
Secteur Raffinage-Chimie			
Raffinage-Chimie	50,9%	51,5%	52,5%
Trading-Shipping	0,6%	0,6%	0,6%
Secteur Marketing & Services			
Marketing & Services	21,2%	21,5%	21,6%
Énergies nouvelles	7,4%	6,7%	5,2%
Holding	1,6%	1,5%	1,5%

Effectifs du Groupe au 31 décembre	2014	2013	2012
Répartition par zone géographique			
France métropolitaine	32,5%	33,6%	36,0%
DROM-COM	0,3%	0,4%	0,4%
Reste de l'Europe	23,9%	23,4%	23,5%
Afrique	10,2%	10,0%	9,6%
Amérique du Nord	6,6%	6,6%	6,4%
Amérique latine	9,7%	9,6%	8,9%
Asie	15%	14,6%	13,2%
Moyen-Orient	1,3%	1,3%	1,3%
Océanie	0,5%	0,5%	0,5%
Répartition par tranche d'âge			
< à 25 ans	6,3%	6,5%	5,7%
25 à 34 ans	29%	29,1%	29,2%
35 à 44 ans	29,1%	28,8%	28,5%
45 à 54 ans	22,7%	23,1%	23,7%
> à 55 ans	12,9%	12,5%	12,9%

Entre 2013 et 2014, les effectifs ont augmenté de 1,5%. À fin 2014, les pays qui comptent les effectifs les plus importants sont après la France, les États-Unis, suivis du Mexique, de la Chine et de l'Allemagne.

La répartition par genre et par nationalité des effectifs cadres ou équivalents (≥300 points Hay[1]) est la suivante :

Répartition des effectifs cadres ou équivalents au 31 décembre	2014	2013	2012
Nombre total de cadres	**29 271**	**28 527**	**27 639**
Femmes	24,5%	23,9%	23,5%
Hommes	75,5%	76,1%	76,5%
Français	38,8%	39,1%	40,7%
Autres nationalités	61,2%	60,9%	59,3%

Le tableau ci-dessous indique la répartition par secteur d'activité des effectifs présents du Groupe (tels que définis au point 5. de ce chapitre).

Effectifs présents du Groupe par secteur d'activité au 31 décembre	2014
Secteur Amont	
Exploration-Production	16 157
Gas & Power	1 111
Secteur Raffinage-Chimie	
Raffinage-Chimie	49 967
Trading-Shipping	567
Secteur Marketing & Services	
Marketing & Services	20 682
Énergies Nouvelles	7 425
Holding	1 551

Le PSM a concerné, en 2014, 90 949 salariés appartenant à 147 filiales.

Effectifs du Groupe au périmètre PSM	2014	2013	2012
Effectifs concernés	**90 949**	**88 653**	**80 003**
% des effectifs du Groupe	91%	90%	82%

1.1.2. Entrées et sorties

Au 31 décembre	2014	2013	2012
Nombre total de recrutements CDI	**10 771 [a]**	**10 649**	**9 787**
Femmes	33,2%	35,9%	31,0%
Hommes	66,8%	64,1%	69,0%
Français	9,5%	10,0%	11,8%
Autres nationalités	90,5%	90,0%	88,2%

(a) Les recrutements en Chine qui représentent 13% des recrutements 2014 sont des contrats long terme selon la législation locale.

Les recrutements de collaborateurs en contrat à durée indéterminée (CDI), réalisés en 2014 sur le périmètre consolidé, sont en augmentation de 1,1% par rapport à 2013. Les recrutements les plus nombreux l'ont été en Asie (27%), suivie par l'Amérique latine (26,8%) et l'Europe (26%), et dans le secteur Raffinage-Chimie (55,9%).

En 2014, les sociétés du Groupe ont par ailleurs embauché 3 675 collaborateurs en contrat à durée déterminée (CDD) sur le périmètre consolidé. Près de 600 000 candidatures ont été enregistrées par les sociétés du périmètre PSM.

Au 31 décembre	2014	2013	2012
Sorties hors retraites, mutations, cessations anticipées d'activité, départs volontaires, sorties CDD	**7 195**	**6 779**	**8 324**
Décès	108	106	155
Démissions	4 545	4 040	4 946
Licenciements, départs négociés	2 413	2 495	3 006
Ruptures conventionnelles (France)	129	138	217
Total des sorties/total des effectifs	**7,2%**	**6,9%**	**8,6%**

(1) La méthode Hay est un référentiel unique de classification et d'évaluation des postes.

1.1.3. Rémunérations

Un double impératif guide l'approche de TOTAL en matière de politique de rémunération globale (salaire et avantages sociaux) : la compétitivité externe, avec des salaires et des régimes de protection sociale positionnés par rapport à un marché local référent, et l'équité interne. Ces principes communs s'adaptent en fonction de paramètres locaux tels que la législation sociale, le contexte économique et le marché de l'emploi des différents pays où le Groupe est présent.

Lorsque des éléments de comparaison sont disponibles, un positionnement de la rémunération au minimum à la médiane du marché est recherché.

Des campagnes d'augmentations générales et d'augmentations au mérite sont menées annuellement. Les sociétés du Groupe peuvent également recourir à des outils qui rétribuent la performance collective (par exemple, en France, l'intéressement et la participation), ainsi qu'à des compléments du salaire de base, tels que bonus ou part variable, pour mieux reconnaître la contribution individuelle. La tendance est en effet d'aller vers davantage d'individualisation des rémunérations par un renforcement de la rétribution liée à la performance individuelle.

L'élément Hygiène Sécurité Environnement (HSE) est intégré comme composante de l'évaluation des performances collectives et individuelles. Une politique de reconnaissance de la performance HSE est mise en œuvre, orientée vers l'appréciation de la performance individuelle des managers et de la performance collective des équipes. La part variable de la rémunération des managers est déterminée notamment selon l'atteinte d'objectifs HSE fixés par secteur d'activité. Elle peut également comporter des objectifs HSE individualisés, dont l'atteinte est appréciée lors de l'entretien annuel d'évaluation. Pour les cadres dont la rémunération comporte une part variable, le poids des critères HSE peut atteindre jusqu'à 10% de la part variable. Pour l'ensemble des collaborateurs, l'entretien annuel d'évaluation comporte également un objectif HSE déterminé avec la hiérarchie. En outre, l'accord d'intéressement soumis à renégociation triennale, signé pour la période 2012-2014 aux bornes du pôle pétrole et pétrochimie[1] en France, a prévu pour la première fois une composante de rétribution liée à l'atteinte d'un objectif de performance HSE apprécié par secteur d'activité.

Par ailleurs, 98% des effectifs du périmètre PSM 2014 sont salariés dans un pays où la législation garantit un salaire minimum. En l'absence de législation pour les 2% complémentaires, le Groupe se conforme *a minima* aux accords tarifaires locaux (négociations internes ou accords de branche) ou bâtit sa propre structure de rémunération. Dans tous les cas, la fixation de la rémunération minimum s'inscrit dans le cadre de la politique décrite ci-dessus, élaborée à l'aide de *benchmarks* externes, ce qui assure un niveau de rémunération au-delà du minimum applicable localement. La mise en place généralisée de la pesée des postes avec la même méthode d'évaluation (la méthode Hay), qui permet d'associer à chaque niveau de poste une plage de rémunération, assure un traitement équitable en interne.

Le développement de l'actionnariat salarié est un autre pilier de la politique de rémunération du Groupe. Son objectif : favoriser une bonne compréhension des fondamentaux de l'entreprise et une association directe à ses performances. TOTAL attribue ainsi des actions de performance à un grand nombre de ses collaborateurs (environ 10 000), en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques d'ensemble (se reporter au chapitre 6, point 4.).

En juillet 2014, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. a approuvé un plan d'attribution d'actions de performance. Ce plan, le dixième mis en œuvre par le Groupe depuis que la loi a permis l'attribution gratuite d'actions aux salariés, assure un renouvellement important avec 39% de salariés non bénéficiaires l'année précédente.

Le Groupe propose régulièrement à ses salariés de souscrire à des augmentations de capital réservées, dont la dernière a été réalisée en 2013. Lors de cette opération, 28 000 salariés appartenant à 96 pays ont décidé de souscrire à cette augmentation de capital qui, outre une formule classique, comportait une formule sécurisant l'investissement du salarié avec un rendement minimum garanti. Une nouvelle opération a lieu en 2015, dans environ 106 pays, qui offre les mêmes formules qu'en 2013, une formule classique et une formule « à levier ». Une nouveauté pour cette opération : un abondement sur les cinq premières actions souscrites qui vise à encourager les souscripteurs à capacité d'épargne modeste. Cette opération se déroule en deux phases : une période de « réservation » du 28 novembre au 12 décembre 2014, suivie d'une période de « rétractation/souscription » du 14 au 20 mars 2015. Le prix de souscription a été déterminé le 13 mars 2015.

TOTAL met en outre au cœur de sa politique de Ressources humaines le développement de l'épargne salariale, lorsqu'elle est possible. Pour une information plus détaillée, se reporter au chapitre 5, point 5. du présent Document de référence.

Chaque année, des améliorations des dispositifs de retraite ou de protection sociale (maladie, invalidité, décès) existant au sein des filiales sont recherchées. Le Groupe assure également une veille réglementaire et ajuste en conséquence ces dispositifs. Un régime d'assurance prévoyant le versement en cas de décès, quelle qu'en soit la cause, d'une indemnité de deux ans de salaire minimum est en place dans une grande majorité des sociétés du Groupe. La couverture globale de ce régime, en fin d'exercice, est de 87% de l'effectif du périmètre PSM 2014.

1.2. Organisation du travail

La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations locales. Elle est inférieure à quarante heures dans la majorité des filiales implantées en Europe, au Japon, au Qatar et en Australie. Elle est de quarante heures aux États-Unis, en Chine, au Canada et majoritairement dans les pays d'Asie et d'Afrique. Elle est plus élevée en Amérique latine (Argentine, Mexique, Brésil), en Turquie et dans quelques pays d'Asie (Inde, Corée du Sud) ou d'Afrique (Afrique du Sud, Guinée Equatoriale, Maroc).

Selon les législations locales en vigueur, plusieurs dispositifs permettent d'équilibrer vie professionnelle et vie privée ou de favoriser l'égalité des chances. En France, le télétravail a été lancé en 2012. Au 31 décembre 2014, on compte 346 télétravailleurs au périmètre PSM France, dont 36% d'hommes.

(1) Soit neuf sociétés de l'Amont, du Raffinage-Chimie et du Marketing & Services en France.

	PSM 2014	PSM 2013	PSM 2012
% des sociétés appliquant le temps partiel	50% [a]	63% [b]	69%
% des salariés travaillant à temps partiel suite à leur demande, parmi ces sociétés	6%	5,2%	5%
% des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail	16% [a]	22%	19%
% des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité	2,1%	2,3%	2%

(a) Depuis 2014, seules les sociétés appliquant le temps partiel suite à la demande des employés sont prises en compte.
(b) La baisse de ce pourcentage entre 2013 et 2012 s'explique par la variation du périmètre PSM.

Le taux d'absentéisme pour raisons médicales est l'un des indicateurs suivis dans le cadre du PSM :

	PSM 2014	PSM 2013	PSM 2012
Taux d'absentéisme pour raisons médicales	2,3%	2,5%	2,6%

1.3. Dialogue social

Parmi les nombreuses parties prenantes avec lesquelles TOTAL entretient et entend développer un dialogue régulier (se reporter aussi au point 3.1. de ce chapitre), ses salariés et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés. Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés (par exemple au Myanmar et au Brunei), les sociétés du Groupe s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des sociétés du Groupe, existent des représentants des salariés, majoritairement élus. Les thèmes couverts par le dialogue social ne sont pas toujours les mêmes selon les sociétés mais on retrouve toutefois des thèmes majeurs tels que hygiène, sécurité, durée du travail, rémunérations, formation ou encore égalité des chances.

Au sein du Groupe, comme en 2013, des évolutions d'organisation ont été réalisées en 2014 en concertation avec les partenaires sociaux, telle la création d'une nouvelle entité (Total Global Services) dédiée aux services mutualisés informatique et télécommunications (IT), afin d'optimiser les coûts tout en améliorant la qualité des services à l'utilisateur. Ces évolutions ont donné lieu à un dialogue social constructif aboutissant à des accords comme celui relatif aux engagements dans le cadre d'une éventuelle cession de la société Totalgaz et de ses filiales. En France, au périmètre du Socle Social Commun (environ 19 000 salariés) trente-et-un accords ont été signés avec les partenaires sociaux en 2014, portant notamment sur la complémentaire santé, la prévoyance, le télétravail et les systèmes de rémunération.

	PSM 2014	PSM 2013	PSM 2012
Part des sociétés disposant d'une représentation des salariés	75,5%	71,6% [a]	79,9%
Part des effectifs couverts par une convention collective	67,8%	67,0%	67,7%

(a) La baisse de ce pourcentage entre 2013 et 2012 s'explique par la variation du périmètre du PSM.

TOTAL poursuit le développement du dialogue social au niveau européen par le biais de négociations avec les fédérations syndicales européennes.

Plusieurs accords, à l'instar de la plateforme sociale et de l'égalité des chances visant à mettre en place un socle social applicable dans l'ensemble des entités européennes du Groupe, ont été signés.

Un comité européen, instance unique de représentation du personnel au niveau du Groupe est par ailleurs en place et permet d'assurer une information et un échange de vues sur la stratégie du Groupe, sa situation sociale, économique et financière ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité sociale et environnementale, et à la sécurité au périmètre européen. Il est également saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales.

Par ailleurs, tous les deux ans, TOTAL conduit une enquête d'opinion interne (Total Survey) auprès des collaborateurs afin de recueillir les avis et attentes de ses salariés concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle du Groupe. Les résultats de l'enquête menée en 2013 auprès de plus de 70% des salariés du Groupe, sur 498 sites et 118 pays, ont montré que les salariés ont un taux d'engagement de 73% avec une fierté de travailler pour TOTAL de 85%. La prochaine enquête interviendra en fin d'année 2015.

Une négociation visant à aboutir à un accord mondial en matière de *Corporate Social Responsibility* (CSR) a eu lieu en 2014 et a abouti à la signature d'un accord le 22 janvier 2015 avec l'IndustriALL Global Union (IGU). Cet accord marque une nouvelle étape dans le développement du dialogue social du Groupe débuté depuis de nombreuses années au niveau européen (dix ans de négociation européenne, plus de quinze ans via le Comité Européen) et renforce l'engagement d'employeur responsable de TOTAL.

Par cet accord, le Groupe s'engage avec IndustriALL Global Union sur des garanties et standards minimaux au niveau mondial en matière de CSR pour toutes ses activités menées par des sociétés détenues à plus de 50% : santé et sécurité au travail, droits de l'homme au travail, renforcement du dialogue social, prévoyance-décès, égalité professionnelle, responsabilité sociétale, accompagnement des évolutions d'organisation.

La mise en œuvre de l'accord fera l'objet d'un suivi annuel avec des représentants, membres d'organisations syndicales affiliées à IndustriALL Global Union et désignés par cette fédération.

1.4. Formation

Les objectifs du Groupe se déclinent en quatre grands enjeux pour la formation :

- partager les fondamentaux de la culture Groupe, en particulier dans les domaines HSE et éthique ;
- renforcer les compétences clés dans tous les métiers du Groupe et maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations à la connaissance du Groupe, en management et en développement personnel ;
- accompagner la politique de mobilité et de diversité au sein de TOTAL par des formations linguistiques et interculturelles.

L'effort du Groupe en matière de formation est soutenu en 2014 (78% des salariés ont reçu au moins une formation) avec, sur le périmètre PSM, 380 000 jours de formation dispensés pour un budget total de l'ordre de 235 millions d'euros. Les formations techniques ou répondant à des besoins spécifiques des activités, sont mises en œuvre par les directions opérationnelles métier afin d'être adaptées au mieux aux besoins des équipes.

L'année 2014 a permis de poursuivre l'effort de formation dans les domaines HSE avec des programmes orientés culture HSE (se reporter au point 2.2.1. de ce chapitre). Cette année 2014 marque également une accélération du développement des programmes managériaux à l'international, notamment pour renforcer l'équité dans l'accès aux parcours Groupe. Par ailleurs, le Groupe poursuit le déploiement massif de modules *e-learning* métier et des programmes transversaux sur la diversité, la conformité, le droit de la concurrence, la connaissance de la chaîne pétrolière et gazière, etc. 30 000 personnes ont suivi au moins un module en 2014.

L'Université Total assure les programmes d'intégration au Groupe ainsi que des parcours spécifiquement destinés au développement du leadership des managers et des dirigeants. Par ailleurs, l'Université Total déploie une offre spécifique de conférences thématiques dont certaines sont ouvertes à l'externe. Ces conférences portent sur des sujets stratégiques du domaine de l'énergie allant des technologies à la géopolitique en passant par les questions sociétales.

Nombre moyen de jours/an de formation par salarié (hors compagnonnage et *e-learning*)	PSM 2014	PSM 2013 [a]	PSM 2012 [a]
Moyenne Groupe	**4,2**	**4,0**	**4,3**
Par secteur			
Amont	10,4	10,7	9,6
Exploration-Production	10,8	11,2	10,1
Gas & Power	2,6	2,3	5,3
Raffinage-Chimie	3,5	2,9	3,2
Raffinage-Chimie	3,6	2,9	3,2
Trading-Shipping	1,4	1,6	1,7
Marketing & Services	2,2	2,7	3,3
Marketing & Services	2,9	3,4	3,7
Énergies nouvelles	0,3	0,6	1,6
Holding	6,0	5,5	4,7
Par zone géographique			
Afrique	7,6	8,6	8,4
Amérique du Nord	3,1	3,0	6,1
Amérique latine	5,3	4,1	3,6
Asie-Pacifique	4,6	4,1	5,2
Europe	3,5	3,2	3,4
Moyen-Orient	6,9	9,4	5,2
Océanie	0,1	2,3	2,9
DROM-COM	1,6	2,2	2,4
Répartition par type de formation dispensée			
Technique	35%	34%	35%
Hygiène, Sécurité, Environnement, Qualité (HSEQ)	21%	22%	26%
Langues	14%	16%	14%
Autres (management, développement personnel, interculturel…)	30%	28%	26%

(a) Les données 2012 et 2013 ont été retraitées pour exclure le compagnonnage.

1.5. Égalité des chances

Le Groupe est international dans ses activités comme dans la composition de ses équipes. La diversité des talents et du management est déterminante pour sa compétitivité, sa capacité d'innovation, son attractivité et son acceptabilité.

À cet effet, TOTAL développe les compétences et les carrières de ses collaborateurs en excluant toute discrimination liée notamment aux origines, au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale ou religieuse.

Au-delà de la non-discrimination et du respect des différences, le Groupe promeut les comportements proactifs qui font que chaque personne ait la possibilité de se sentir bienvenue et partie intégrante de l'entreprise.

Cette diversité passe par un engagement au plus près du terrain complété par un leadership au plus haut niveau. Chaque entité a la responsabilité de définir ses axes de travail en fonction du contexte légal et de ses enjeux. Deux axes sont pilotés au niveau global :

– la mixité : offrir aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités de carrière ;

– les nationalités : offrir à tous les collaborateurs quelle que soit leur nationalité les mêmes opportunités de carrière.

Le Conseil de la diversité du Groupe, présidé par un membre du Comité exécutif, veille depuis 2004 à la poursuite des efforts en matière de mixité, de développement local et d'internationalisation et ce, jusqu'aux plus hauts niveaux du management.

À cet effet, des indicateurs et des objectifs chiffrés sont en place. Le Groupe s'est fixé l'objectif d'avoir en 2020, 25% de femmes dirigeantes (elles étaient 5% en 2004 et 17,6% en 2014) et 40% de dirigeants d'une nationalité autre que la nationalité française (ils étaient 19% en 2004 et 27,2% en 2014).

1.5.1. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Outre les différents accords collectifs matérialisant son engagement en faveur de l'égalité professionnelle hommes/femmes, TOTAL a signé en 2010 les *Women's Empowerment Principles – Equality Means Business* (unglobalcompact.org) établis par le Pacte mondial des Nations unies.

Le Groupe entend à la fois continuer à favoriser la mixité dans ses métiers et permettre aux femmes d'accéder à tous les niveaux de responsabilités, au même titre que leurs homologues masculins. Le Conseil de la diversité suit à cet égard les indicateurs suivants :

% de femmes	2014	2013	2012
Dans le recrutement en CDI	33,2%	35,9%	31,0%
Dans le recrutement cadres/NP[(a)] ≥10	27,6%	29,2%	27,0%
Dans les effectifs	31,1%	30,8%	30,0%
Dans les effectifs cadres/NP ≥10	24,5%	23,9%	23,5%
Parmi les cadres dirigeants	17,6%	17,0%	16,3%

(a) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant.

TOTAL participe également au programme *Boardwomen Partners*, qui vise à augmenter de façon significative, dans les grandes entreprises européennes, la proportion de femmes au sein des Conseils d'administration. Celui de TOTAL S.A., depuis l'Assemblée générale des actionnaires 2014, comporte 38,5% de femmes en 2014 contre 33% à fin 2013. Pour une information plus détaillée, se reporter au point 1.1.3. du chapitre 5.

Autres voies d'engagement du Groupe : les accords ou dispositions relatifs à l'accès à l'emploi, au congé maternité, au congé paternité, aux facilités de garde pour les enfants, aux conditions de travail et à l'articulation entre vie professionnelle et responsabilités familiales (accord sur le télétravail signé en 2013), ou encore à la gestion des doubles carrières.

En complément, le Groupe offre la possibilité aux femmes d'échanger par le biais de TWICE (*Total Women's Initiative for Communication and Exchange*), créé en 2006. Ce réseau a pour objectif de favoriser le développement de la carrière des femmes et de sensibiliser et former les hommes et les femmes à la mixité, en ligne avec la stratégie mixité de TOTAL. Il est aujourd'hui présent en France et à l'international (Allemagne, Angola, Belgique, Cameroun, Canada, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Gabon, Indonésie, Italie, Nigeria, République du Congo et Singapour), et compte plus de 3 400 membres. Dans le cadre de TWICE, un programme de *mentoring* est ainsi proposé aux femmes afin de les accompagner dans leur développement professionnel en les aidant à mieux négocier les phases clés de leur parcours, à nourrir une réflexion sur elles-mêmes et à étendre leur réseau. Ce programme est actuellement déployé à l'international avec 113 binômes (*mentee/mentor*) pour la campagne 2014.

1.5.2. Internationalisation du management

Avec plus de 140 nationalités représentées dans ses effectifs, TOTAL bénéficie d'une grande diversité culturelle qu'il importe de retrouver à tous les niveaux de l'entreprise et dans l'ensemble de ses métiers.

Les sociétés du Groupe recrutent pour un portefeuille de métiers extrêmement variés, le plus souvent à forte composante technologique, et privilégient les recrutements au niveau local.

En 2014, 76% des cadres recrutés ont été des non-Français, représentant près de quatre-vingt-dix nationalités différentes. Plusieurs mesures ont été mises en place pour développer l'internationalisation du management : harmonisation des pratiques relatives aux ressources humaines (pour ce qui concerne par exemple le recrutement ou l'évaluation annuelle), affectation croissante de salariés de toutes nationalités sur des postes en expatriation et formations d'intégration et de développement organisées par grands hubs régionaux (Houston, Johannesburg, Singapour, etc.).

% de salariés ayant une nationalité autre que la nationalité française	2014	2013	2012
Dans le recrutement en CDI	90,5%	90,0%	88,2%
Dans le recrutement cadres/NP ≥10	75,8%	73,1%	71,4%
Dans les effectifs	67,8%	66,6%	64,4%
Dans les effectifs cadres/NP ≥10	61,2%	60,9%	59,3%
Parmi les cadres dirigeants	27,2%	26,2%	24,6%

1.5.3. Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Depuis plus de vingt ans, TOTAL a choisi en France de formaliser sa politique handicap au travers d'accords successifs signés avec les partenaires sociaux en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

En même temps qu'il favorise l'embauche directe de personnes handicapées et la collaboration avec le secteur protégé, TOTAL mène de nombreuses actions :

– en interne : insertion, formation professionnelle, maintien dans l'emploi, communication, sessions de sensibilisation organisées pour les managers et les équipes, les responsables en ressources humaines, etc. ;

– en externe : collaboration avec des cabinets de recrutement, actions d'information et de communication à destination des étudiants, participation à des forums de recrutement spécialisés, etc.

Dans la continuité de ce qui a été entrepris, trois nouveaux accords-cadre, signés pour trois ans (2013-2015) avec les organisations syndicales représentatives françaises, fixent en France la politique

de TOTAL en matière d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.
En 2014, le taux moyen d'emploi en France s'établit à 4,27% (emplois directs et indirects).

1.5.4. Mesures en faveur de la non-discrimination et promotion de la diversité

En complément d'une politique de recrutement fondée sur le principe de non-discrimination, TOTAL participe à diverses initiatives en faveur de la promotion de la diversité. En France, le Groupe est notamment partenaire des actions menées par l'Institut Mécénat Solidarité (IMS) - Entreprendre pour la Cité, en vue de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

La Fondation Total s'engage également aux côtés de plusieurs associations qui aident les jeunes diplômés de milieu défavorisé à trouver un emploi ou les accompagnent dans des études supérieures.

Par ailleurs, le Groupe a signé en 2014 la Charte d'engagement pour lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT). Élaboré par l'association L'Autre Cercle, ce document fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le monde du travail en France.

2. Informations sur la sécurité, la santé et l'environnement

TOTAL s'appuie sur la charte ci-dessous adoptée en 2000 et réactualisée en 2009 puis en 2014. Cette charte couvre désormais les domaines suivants : sécurité, sûreté, santé, environnement, qualité et sociétal. Elle constitue le socle commun des référentiels de management du Groupe en la matière. Les directives Groupe définissent le cadre des exigences minimales attendues sur ces sujets et sont déclinées dans les secteurs qui prennent alors en compte les spécificités de leurs activités. Des recommandations, des guides et des manuels sont régulièrement édités et mis à la disposition des différents secteurs : ce sont des supports importants pour la mise en pratique et la gestion des politiques.

Charte Sécurité Santé Environnement Qualité

Dans le respect de son Code de conduite, TOTAL adopte les principes suivants en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal :

1. TOTAL place en tête de ses priorités la sécurité, la sûreté, la santé, le respect de l'environnement, la satisfaction de ses clients, l'écoute et le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.
2. Partout où il exerce ses activités, TOTAL respecte les lois et les réglementations qui lui sont applicables et les complète, au besoin, par des exigences et des engagements spécifiques.
3. TOTAL promeut au sein de l'ensemble de son personnel une culture dont les points clefs sont le professionalisme, la rigueur dans le respect et la mise en œuvre des règles, la gestion des compétences, la pratique du retour d'expérience et l'apprentissage continu. Cette démarche s'appuie sur la vigilance et l'implication de tous.
4. Chacun, à tout niveau, dans l'exercice de ses fonctions, doit être conscient de son rôle et de sa responsabilité personnelle et doit faire preuve de la plus grande discipline dans la prévention des accidents et actes de malveillance, la protection de la santé et de l'environnement, la qualité des produits et services et la prise en compte des attentes des parties prenantes. L'évaluation des performances de chacun, et en particulier des responsables hiérarchiques, tient compte de la rigueur et de l'exemplarité dans ce domaine.
5. TOTAL privilégie dans le choix de ses partenaires industriels et commerciaux leur capacité à appliquer une politique en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et de sociétal équivalente à la sienne.
6. Pour l'ensemble de ses activités, TOTAL met en place, en matière de sécurité, sûreté, santé, environnement, qualité et engagement sociétal, des évaluations périodiques des risques et des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques. Tout projet de développement, tout lancement de produit est engagé après une évaluation des risques sur l'ensemble du cycle de vie.
7. Les systèmes de management relatifs à la sécurité, à la santé, à l'environnement, à la qualité et à l'engagement sociétal adaptés à chaque activité sont évalués périodiquement, en mesurant les résultats obtenus, en définissant des objectifs de progrès, en mettant en œuvre des plans d'action et en organisant le contrôle associé.
8. TOTAL met en place des plans et des moyens d'intervention destinés à faire face aux différents types d'événements auxquels il peut être confronté ; ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et vérifiés lors d'exercices.
9. TOTAL veille à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol), ses productions de déchets ultimes, son utilisation de ressources naturelles et ses impacts sur la biodiversité. Il développe de nouveaux procédés, produits et services pour ses clients en cherchant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leur empreinte environnementale.
10. TOTAL adopte, en matière de sécurité, sûreté, santé, environnement et qualité, une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers. Il recherche tout particulièrement, à travers son engagement sociétal, à contribuer au développement durable des communautés environnantes dans les domaines humain, économique et social. Il conduit ses opérations pour garantir la sûreté de façon responsable, dans le respect des Principes Volontaires sur la Sûreté et les droits de l'homme (VPSHR).

Au sein du Secrétariat Général du Groupe, les directions de la Sécurité industrielle, du Développement durable et de l'Environnement, ainsi que de la Sûreté générale, apportent leur concours aux secteurs et veillent à ce qu'ils mettent en œuvre des politiques qui traduisent concrètement et efficacement les principes de cette charte.

Conformément aux usages du secteur pétrolier et gazier (formalisés dans le guide de *reporting* de l'IPIECA), les informations sur la sécurité, la santé et l'environnement figurant ci-après concernent les activités, les sites et les actifs industriels dont TOTAL, directement ou via une de ses sociétés, est l'opérateur (c'est-à-dire opère ou s'est vu déléguer contractuellement la maîtrise des opérations). Une exception est faite pour l'information relative aux gaz à effet de serre (GES), également donnée en part patrimoniale pour tous les actifs dans lesquels TOTAL détient une participation. Les données présentées dans cette section sont fournies à périmètre courant.

2.1. Santé et sécurité au travail

Le Groupe développe depuis de nombreuses années un référentiel normatif HSE. Dans ce cadre, des directives sont élaborées en matière de santé et de sécurité au travail. Elles explicitent les exigences de TOTAL dans ces domaines pour les personnels intervenant sur ses sites. En 2013, les trois secteurs ont fait évoluer leur approche sur les référentiels des systèmes de management HSE de façon à donner une plus grande cohérence d'ensemble, tout en respectant les spécificités propres aux différentes activités.

Des indicateurs mesurent les principaux résultats : le *reporting* mensuel des accidents au poste de travail permet de suivre globalement et par site les performances. Dans un domaine où TOTAL veille à ne faire aucune différence entre la sécurité des collaborateurs du Groupe et des salariés des entreprises extérieures (telles que définies au point 5. de ce chapitre), les indicateurs ci-dessous incluent les accidents et les heures travaillées des salariés du Groupe et de ceux des entreprises extérieures.

	2014	2013	2012
TRIR [(a)] : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées	1,3	1,6	1,8
LTIR [(b)] : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées	0,7	0,9	1,0
SIR [(c)] : nombre moyen de jours d'arrêt par accident avec arrêt	29,7	32,0	27,2

(a) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).
(b) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).
(c) SIR : taux de sévérité des accidents avec arrêt (*Severity Injury Rate*).

Depuis plus de dix années, le TRIR et le LTIR sont en baisse continue. En 2014, le TRIR pour le personnel de TOTAL s'établit à 1,1 contre 1,3 en 2013, et le TRIR pour le personnel des entreprises extérieures s'établit à 1,5 en 2014 contre 1,7 en 2013. Le taux de sévérité des accidents avec arrêt de 2014 a baissé comparé à 2013. L'augmentation de 2013 par rapport à 2012 était liée à un accident d'hélicoptère ayant provoqué quatorze arrêts de travail de longue durée.

Le 20 octobre 2014, un accident d'avion au décollage d'un aéroport en Russie a entraîné le décès de M. de Margerie ainsi que des membres de l'équipage. Une enquête a été diligentée par les autorités russes compétentes (MAK) accompagnées par des experts du Bureau français d'Enquêtes et d'Analyses (BEA). Ses conclusions ne seront pas connues avant plusieurs mois.

En 2014, le Groupe a déploré neuf événements accidentels ayant conduit à neuf décès. Le nombre de décès par millions d'heures travaillées (*fatality incident rate*) calculé sur trois ans glissants est le suivant : 0,025 en 2012, 0,022 en 2013 et 0,024 en 2014.

Les efforts du Groupe en matière de sécurité portent à la fois sur la prévention des accidents majeurs et des déversements accidentels (se reporter aux points 2.2.3. de ce chapitre et 2.2. du chapitre 4), des accidents au poste de travail (voir ci-après) et des accidents de transport (se reporter au point 3.3. de ce chapitre). Ils couvrent à la fois les employés de TOTAL et le personnel d'entreprises extérieures. Ces efforts sont coordonnés par la direction de la Sécurité industrielle du Groupe et mis en œuvre par les entités du Groupe, en particulier par les départements HSE.

Depuis 2010, un document de sécurité regroupe sous la forme de « Douze Règles d'or de la sécurité au poste de travail » les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme prestataires, dans tous les pays et les métiers du Groupe. Les statistiques internes au Groupe montrent que, dans plus de 80% des accidents graves ou presqu'accidents à haut potentiel de gravité au poste de travail, au moins une des Règles d'or n'avait pas été respectée. La bonne application de ces Règles d'or, et plus généralement de toutes les procédures en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des audits internes. La Journée mondiale de la sécurité au travail du 28 avril 2015 sera consacrée aux Règles d'or et permettra de dresser un bilan de leur diffusion et connaissance sur le terrain, cinq ans après leur lancement. Ces règles font également l'objet de présentations et de séminaires réguliers organisés notamment avec les partenaires sociaux du Comité européen.

Une campagne mondiale de sécurité, déployée en dix-huit langues, a été lancée dans le Groupe en 2013 sur le thème de l'engagement pour la sécurité : « TOTAL commitment for me, for you, for all ».

Par ailleurs, la remontée des anomalies (959 000 en 2014) et des presqu'accidents est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'aptitude de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est une mesure de l'implication et de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein du Groupe. Afin de consolider ce niveau de culture sécurité, la remontée des anomalies et des bonnes pratiques a été choisie comme thème de la Journée mondiale de la sécurité au travail en 2014. D'une façon générale, les événements accidentels, quelle qu'en soit la nature, font l'objet d'une enquête dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. Ainsi, un presqu'accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel et, selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités du Groupe, donne lieu à une alerte de sécurité, voire à la diffusion d'une fiche de retour d'expérience.

Les directives du Groupe sont tout aussi exigeantes concernant la santé des salariés. Il est notamment attendu des sociétés du Groupe la formalisation d'une analyse des risques au poste de travail (qui peuvent être de nature chimique, physique, biologique, ergonomique ou psychosociale), l'établissement d'un plan d'actions de maîtrise

des risques, ainsi que le suivi médical du personnel en fonction des risques auxquels il est exposé. Deux indicateurs principaux sont surveillés chaque année :

	2014	2013	2012
Part des sociétés proposant un suivi médical régulier à leurs salariés (périmètre PSM)	97%	95%	98%
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale) par million d'heures travaillées	0,81	0,68	0,86

En 2014, il y a une augmentation de 23% des maladies déclarées par rapport à 2013, concentrée sur les principales maladies professionnelles identifiées dans le Groupe :

- les troubles musculo-squelettiques, première cause de maladie professionnelle avec 57% des maladies déclarées en 2014. L'augmentation a été de 65% par rapport à 2013 montrant que les plans d'actions spécifiques de maîtrise des risques et d'amélioration des conditions de travail doivent s'inscrire dans la durée.
- les pathologies liées à l'exposition à l'amiante, en baisse de 10% par rapport à 2013, en ligne avec la baisse continue depuis plusieurs années du fait de l'absence d'exposition récente.
- les pathologies liées à l'exposition au bruit.

Un Comité médical conseil se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé susceptibles de toucher le Groupe. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également la direction de TOTAL et les acteurs du Groupe concernés par ces questions. Ce Comité, qui constitue une veille scientifique sur les problèmes de santé pouvant avoir un impact sur le Groupe, permet de mettre en place, quand cela s'avère nécessaire, les meilleures stratégies de prévention sanitaire.

En appui de la politique du Groupe en matière de santé, et en complément de la surveillance médicale périodique en place, un observatoire de la santé des salariés a été mis en place. L'objectif de cet observatoire est de suivre à long terme l'évolution des pathologies potentielles chez les salariés, selon les catégories de population. Ce programme peut permettre d'identifier l'émergence de certains problèmes de santé et, le cas échéant, proposer et fédérer des actions de prévention. À fin 2014, quatorze sites du Groupe en Europe font partie de ce projet. La population suivie par l'observatoire représente environ 13% des salariés du Groupe au niveau mondial.

En parallèle, huit établissements français proposent un questionnaire à leurs salariés lors des visites médicales périodiques, permettant de mesurer l'impact de la réaction aux facteurs de stress auxquels ils peuvent être confrontés.

Plus largement, TOTAL s'associe à la promotion de la santé individuelle et collective dans ses pays d'implantation (campagnes de vaccination antigrippale, de prévention ou dépistage de certaines maladies : sida, cancer, paludisme, etc. à destination des salariés, de leur famille et des communautés locales). Des actions de sensibilisation sur les risques liés au style de vie sont également mises en œuvre depuis quelques années (campagnes anti-tabac et anti-alcool, prévention des troubles musculo-squelettiques, etc.). Au travers de ses activités d'Exploration-Production et de Marketing & Services, TOTAL est présent en Afrique de l'Ouest, où une épidémie de la maladie à virus Ebola sévit depuis le mois de mars 2014. Le Groupe a mis en place un comité de pilotage spécifique chargé de coordonner les démarches avec l'appui du réseau de médecins à l'international et en collaboration avec les instances nationales et internationales de santé. Dans les sociétés du Groupe implantées dans les pays concernés, des mesures d'information, de prévention et de détection de la maladie ont été développées de façon à assurer à leurs personnels un haut niveau de protection sanitaire.

TOTAL a décidé d'allouer à la Croix Rouge française 500 000 euros pour contribuer à la lutte contre l'épidémie. L'accord conclu permet à l'ONG française et à ses homologues nationaux de développer des programmes d'urgence en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, les trois pays les plus touchés par le virus. Le soutien financier de TOTAL est réparti de manière égale entre les trois pays.

À la connaissance du Groupe, à ce jour, aucun des collaborateurs de TOTAL ou des membres de leur famille n'a été touché par la maladie à virus Ebola.

2.2. Protection de l'environnement

2.2.1. Politique générale

Les principales entités du Groupe sont dotées de directions ou de services HSE qui veillent à l'application tant des réglementations locales applicables que des exigences internes en la matière. Au total, plus de 1 000 équivalents temps plein consacrés à l'environnement sont dénombrés dans le Groupe en 2014.

Des instances de pilotage Groupe, animées par la direction du Développement durable et de l'Environnement, sont chargées d'une triple mission :

- suivre les performances environnementales de TOTAL, revues annuellement en Comité exécutif, qui font l'objet d'objectifs d'amélioration fixés sur des périodes pluriannuelles ;
- traiter, en collaboration avec les secteurs d'activité, des différentes thématiques concernant l'environnement dont ils sont responsables ;
- promouvoir les normes internes à faire appliquer par les entités opérationnelles du Groupe en déclinaison de la charte.

Les objectifs environnementaux pour le Groupe, pour partie redéfinis début 2013 sur une période allant jusqu'en 2017, sont les suivants :

- baisser de 50% le brûlage entre 2005 et 2014 (hors démarrages) ;
- améliorer de 1,5% en moyenne par an l'efficacité énergétique des installations entre 2012 et 2017 ;
- baisser de 15% les émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 2008 et 2015 ;
- avoir plus de 50 produits ou services labellisés Total Écosolutions en 2015 ;
- doter d'un Plan d'Action Biodiversité tous les sites industriels[1] situés en zones protégées IUCN[2] I à IV ou Ramsar d'ici 2015 ;

(1) Cette notion exclut les puits d'exploration, l'acquisition sismique, la distribution et le stockage des produits.
(2) International Union for the Conservation of Nature.

– diminuer de 40% les rejets d'hydrocarbures des effluents aqueux en *onshore* et côtier entre 2011 et 2017 ;

– diminuer de 20% les rejets de $S0_2$ entre 2010 et 2017 ;

– avoir 100% des sites de production[1] certifiés IS0 14001 d'ici 2017.

En 2014, sur 819 sites opérés, 305 sites du Groupe (contre 314 en 2013) étaient certifiés ISO 14001. L'objectif est d'obtenir la certification de tous les sites de production émettant plus de 10 kt de GES par an. En 2014, 100% des 79 sites dans cette situation étaient certifiés. En outre, deux sites en démarrage ou nouvellement acquis rentrent dans le champ d'application de la politique du Groupe prévoyant un délai de deux ans pour obtenir la certification.

Tout projet d'investissement, de cession ou d'acquisition soumis à l'approbation du Comité exécutif voit ses risques et ses impacts environnementaux évalués et revus préalablement à la décision finale (se reporter également au point 1.10. du chapitre 5).

TOTAL fait partager à l'ensemble de son personnel ses exigences en matière de respect de l'environnement. Des actions de formation sont réalisées afin que le personnel soit doté des compétences requises. TOTAL sensibilise également ses collaborateurs par le biais de campagnes de communication interne (revues internes, intranet, affichage, etc.) et les informe annuellement de la performance environnementale du Groupe, à l'occasion de la diffusion du rapport annuel sur les thématiques CSR.

Deux formations de trois jours sur l'ensemble des aspects HSE sont par ailleurs mises à disposition des entités opérationnelles. Les sessions « *HSE Implementation* » s'adressent aux personnes dont la fonction est spécifiquement de s'occuper d'une ou de plusieurs thématiques HSE ou opérationnelles au sein d'une entité (trois sessions ont eu lieu en 2014, avec cinquante-six participants). La formation « *HSE for Managers* » s'adresse quant à elle aux managers seniors opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités du Groupe (cinq sessions ont eu lieu en 2014, avec 228 participants). Enfin, un programme de formation « *HSE Leadership for Group senior executives* », destiné aux cadres dirigeants du Groupe et centré sur les styles de management, est dispensé depuis 2012 (cinq sessions ont eu lieu en 2014, avec 102 participants). Près de 250 dirigeants ont participé à ce programme depuis 2012.

2.2.2. Empreinte environnementale

TOTAL mène une politique active de mesure, de maîtrise et de réduction de l'empreinte de ses activités sur l'environnement. Dans ce cadre, les rejets de substances sont identifiés et quantifiés par milieu de rejet (eau, air, sols), de façon à mettre en œuvre des mesures adaptées pour mieux les maîtriser.

Eau, air

Les activités du Groupe génèrent des rejets chroniques tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l'atmosphère des différents procédés de transformation, ou encore les rejets dans les eaux résiduaires. Au-delà du respect des réglementations applicables, les sociétés du Groupe veillent à appliquer une politique visant à diminuer les quantités émises. Les sites sont équipés de systèmes de traitement qui incluent différents types de mesures :

– des mesures organisationnelles (par exemple l'utilisation de modèles prédictifs pour la maîtrise des pics d'émission de SO_2 en fonction des données météorologiques, la conduite des procédés de combustion) ;

– des mesures techniques (comme la création de stations de traitement des eaux résiduaires).

Ces mesures peuvent être préventives de manière à éviter la génération de la substance polluante (comme l'utilisation des brûleurs bas-NOx pour les installations de combustion) ou curatives (à l'instar du traitement biologique des eaux de procédé, pour diminuer les teneurs en hydrocarbures du rejet final).

Pour assurer la qualité de ses effluents aqueux, TOTAL s'est fixé comme objectif de veiller à faire respecter, pour toutes ses opérations d'exploration et de production offshore, les exigences de concentration en hydrocarbures (inférieure à 30 mg/l) de la norme OSPAR obligatoire uniquement en mer du Nord. Pour la sixième année applicable consécutive, cet objectif a été atteint en 2014 par le Groupe en moyenne annuelle.

En 2013, la plateforme de Normandie (usine pétrochimique) a accueilli un projet de recherche européen appelé E4WATER visant à connaître les technologies de demain qui permettront de recycler de l'eau à partir d'une matrice de pollution pétrochimique. Cela consiste à tester sept procédés pilotes (filtration sur sable, ozonation pour réfrigération, traitement de désinfection UV, ozonation pour eaux résiduaires, bio filtration, ultrafiltration et osmose inverse) sur deux flux aqueux du site : eaux résiduaires et eaux de réfrigération. Ces technologies sont matures, mais leur combinaison sur une matrice pétrochimique est innovante. Au terme du projet prévu pour 2015, les connaissances acquises seront utilisées localement pour un projet de recyclage (40% de réduction de prélèvement) ou globalement (schéma de recyclage pour les secteurs Exploration-Production et Raffinage-Chimie). Ce projet vise à la fois une diminution des rejets en substances dangereuses vers le milieu naturel et une économie de ressources naturelles en recyclant l'eau dans les procédés utilisés par le Groupe.

Le tableau suivant indique l'évolution des rejets chroniques atmosphériques (hors gaz à effet de serre ; se reporter au point 2.2.5.) et de la qualité des eaux rejetées :

	2014	2013	2012
Émissions de SO_2 en kt	65	75	79
Émissions de NOx en kt	93	91	88
Hydrocarbures dans les eaux rejetées en tonnes (en *onshore* et côtier, hors Chimie de Spécialités)	295	306	437
Demande chimique en oxygène (DCO) dans les eaux rejetées par la Chimie de Spécialités, en tonnes	172	270	275

(1) Sites émettant plus de 10 kt/an de gaz à effet de serre et avec une tolérance de deux ans pour les sites en démarrage ou nouvellement acquis.

En 2013, la présentation des rejets d'hydrocarbures dans les effluents a été modifiée afin d'avoir un indicateur cohérent avec l'objectif que le Groupe s'est fixé (réduction de 40% des rejets d'hydrocarbures *onshore* et côtiers entre 2011 et 2017). Afin de comparer la performance 2014 par rapport à celle des années précédentes, la concentration des hydrocarbures dans les eaux rejetées à l'Exploration-Production est donnée ici : 16 mg/l en 2014 contre 17 mg/l en 2013 et 23 mg/l en 2012.

La diminution des émissions de SO_2 entre 2013 et 2014 est due à la diminution du brûlage et au changement de combustible dans les raffineries du Groupe (passage du fuel au gaz) : les combustibles utilisés dans les raffineries du Groupe sont dorénavant très majoritairement gazeux, avec une teneur en soufre négligeable par rapport à celle des combustibles liquides.

En 2014, les émissions de NOx ont augmenté de 3 kt à l'Exploration-Production en raison de l'accroissement des activités de logistique et de forage et donc de la consommation de diesel.

La quantité d'hydrocarbures rejetés en côtier et *onshore* est en légère baisse grâce à l'amélioration des performances des traitements d'eaux du Groupe.

Par rapport aux objectifs que le Groupe s'est fixés début 2013, la situation est la suivante à fin 2014 :

- 22% de réduction des rejets d'hydrocarbures dans les eaux (*onshore* et côtier) depuis 2011 à comparer à l'objectif de 40% fixé pour 2017 ;
- 34% de réduction des émissions de SO_2 par rapport à 2010, soit mieux que l'objectif fixé pour 2017 (-20%).

La diminution de la demande chimique en oxygène dans les eaux rejetées par la Chimie de Spécialités, en tonnes, est essentiellement due à une fiabilisation de la mesure de cet indicateur.

Sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TOTAL proviennent essentiellement des déversements accidentels (se reporter au point 2.2.3. de ce chapitre) et des stockages de déchets (voir ci-dessous).

L'approche du Groupe en matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites, grâce à la mise en œuvre de standards au niveau des meilleures pratiques du secteur, tant en ingénierie qu'en opération et dans les transports ;
- des opérations d'entretien à une fréquence adaptée, afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu, pour identifier une augmentation éventuelle de la pollution des sols ;
- la maîtrise des pollutions résultant d'activités passées, *via* des opérations visant à les confiner ou à les réduire.

Par ailleurs, pour toutes les entités pour lesquelles la responsabilité environnementale d'une société du Groupe peut être recherchée, une directive Groupe publiée en 2014 fixe les exigences suivantes :

- un recensement des sites et de leurs enjeux environnementaux et sanitaires liés à d'éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines est réalisé systématiquement ;
- les enjeux résultant des contaminations des sols et des eaux souterraines sont évalués en prenant en compte l'étendue de la pollution (à l'intérieur ou hors des limites du site), les natures et concentrations des polluants, la présence d'un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, les usages du terrain et des eaux souterraines à l'intérieur et aux abords du site ;
- les enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés sont gérés en fonction de l'usage du site (actuel ou futur retenu, s'il y en a un) et selon les critères d'acceptabilité des risques recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Groupe. Cette gestion s'effectue soit en traitant la source de la pollution (par exemple : suppression, traitement chimique ou physique ou biologique), soit en agissant sur le transfert de la pollution (par exemple via une surveillance adaptée, captage, étanchéité des sols, bassins de rétention, confinement), soit en supprimant ou limitant l'exposition des cibles (par exemple en limitant les accès).

Enfin, les installations du Groupe qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourbiers ou lagunes résultant des activités d'extraction d'hydrocarbures, friches d'unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. TOTAL veille à les remettre en état, afin de permettre le développement de nouvelles activités une fois déterminé, en accord avec les autorités, l'usage futur des terrains. Cette activité continue est réalisée par différentes équipes au sein du Groupe, organisées sous forme de filiales pour certaines d'entre elles. Elle est encadrée depuis 2012 par une politique Groupe « Réhabilitation des sites et sols pollués ».

Déchets

Les sociétés du Groupe veillent à maîtriser leurs productions de déchets à tous les stades de leurs activités. Cet engagement s'articule autour de quatre axes, déclinés par priorité décroissante :

1. réduire les déchets à la source, en concevant des produits et des procédés générant le moins de déchets possibles, mais également en minimisant la quantité de déchets produits par les activités du Groupe ;
2. réutiliser les produits pour un usage similaire, afin d'éviter qu'ils deviennent des déchets ;
3. recycler les déchets résiduels ;
4. revaloriser énergétiquement, autant que possible, les produits non recyclés.

Par exemple, TOTAL a développé un partenariat avec Veolia en s'engageant dans le projet Osilub, qui a vu la création, au Havre (France), d'une usine de retraitement des huiles de moteur usagées. Opérationnelle en 2012, l'usine dont TOTAL détient 35%, permet de retraiter 120 000 tonnes d'huile par an (soit 50% de la collecte française d'huiles noires) ; les huiles recyclées sont utilisées pour fabriquer du Vacuum Gas Oil (VGO), à destination des raffineries pour la production de lubrifiants ou de carburants.

Une directive Groupe éditée en 2012 fixe les exigences minimales en matière de maîtrise de la gestion des déchets. Elle s'articule autour de quatre étapes fondamentales :

- l'identification des déchets (technique et réglementaire) ;
- leur stockage (protection des sols et gestion des rejets) ;
- leur traçabilité, depuis la production jusqu'à l'élimination (bordereaux, registres, déclarations) ;
- leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site.

TOTAL attache une importance particulière à la gestion et au traitement des déchets classés dangereux. Compte tenu de leur

nature, leur traitement est essentiellement effectué à l'extérieur du Groupe, par des entreprises spécialisées :

	2014	2013	2012
Volume de déchets dangereux traités à l'extérieur du Groupe, en kt	223	232	237

TOTAL suit également depuis 2012 le type de filière de traitement des déchets pour les principales catégories ci-après :

	2014	2013	2012
Recyclage	47%	37%	38%
Valorisation énergétique	9%	7%	9%
Incinération	8%	12%	12%
Enfouissement	20%	23%	20%

Nuisances

Les activités de TOTAL peuvent engendrer des nuisances pour les riverains de ses sites industriels. Ces nuisances peuvent être sonores, olfactives mais également issues de vibrations ou encore du trafic routier, maritime ou fluvial.

Les sites ont pour la plupart un système de recueil et de traitement des plaintes des riverains, l'objectif étant de mieux connaitre ces nuisances, et autant que possible, les prendre en compte et les diminuer (se reporter au point 3.3. de ce chapitre). Des systèmes de surveillance peuvent également être mis en place, tels que des mesures de niveau sonore en clôture de site, ou encore des réseaux de « nez » permettant d'évaluer l'origine et l'intensité des odeurs.

2.2.3. Risque accidentel

Outre la mise en place d'organisations et de systèmes de management, TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et les impacts environnementaux liés à ses activités à travers :

- la réalisation d'inspections et d'audits internes rigoureux ;
- la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées (se reporter au point 2.2.1. de ce chapitre) ;
- une politique d'investissements.

TOTAL veille tout particulièrement à prévenir les déversements accidentels. Une méthodologie commune de maîtrise des risques technologiques permet de formaliser cette exigence au niveau de ses sites industriels. Cette méthodologie, qui s'applique progressivement à toutes les activités opérées du Groupe exposées aux risques technologiques, impose une analyse de risques sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la gravité des conséquences et la probabilité d'occurrence sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de décision définit le niveau de mitigation exigé.

Concernant les transports maritimes, une politique interne au Groupe fixe les règles de sélection des navires. Ces règles s'appuient sur les recommandations de l'Oil Company International Marine Forum (OCIMF), association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales et promouvant les bonnes pratiques dans le transport maritime pétrolier, et sur son *Ship Inspection Report* (SIRE) Programme, système de contrôle et de partage des rapports d'inspection des navires. TOTAL n'affrète aucun navire à simple coque pour ses transports maritimes d'hydrocarbures et la moyenne d'âge de la flotte affrétée à temps par le Shipping de TOTAL est de moins de six ans.

L'indicateur Tier 1 « pertes de confinement majeures » (standard défini par l'American Petroleum Institute (API) et l'IOGP (l'association mondiale des producteurs de pétrole et de gaz)) est piloté au niveau du Groupe. En 2014, trente-sept événements Tier 1 ont été dénombrés dans l'ensemble des sites opérés par le Groupe, contre soixante-six en 2013.

Conformément aux usages de la profession, TOTAL suit tout particulièrement les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un certain seuil de gravité (que ce soit du fait du volume déversé, de la nocivité du produit concerné ou de la sensibilité de l'environnement naturel atteint) font l'objet d'une revue mensuelle et une information statistique annuelle est transmise au Comité directeur du Groupe. Tout déversement accidentel est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à l'état initial.

Le tableau suivant indique le nombre et le volume des déversements accidentels d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement et dont le volume unitaire est supérieur à un baril :

	2014	2013	2012
Nombre de déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement	129	169	219
Volume total des déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement, en milliers de m³	5,8	1,8	2,0

N.B. Les sols des sites sont considérés comme faisant partie de l'environnement naturel sauf s'ils sont étanchéifiés.

La nette hausse en 2014 des volumes déversés dans l'environnement est due à l'accident du *pipeline* d'Île-de-France. Cet événement a donné lieu à des opérations de remédiation qui ont permis de récupérer la quasi-totalité des hydrocarbures déversés. Hormis cet accident, le volume des déversements cumulés pour les autres événements est en diminution par rapport à 2013. Cette tendance est cohérente avec le nombre d'événements enregistrés, qui est lui aussi en nette diminution (-24%) par rapport à 2013.

Bien que l'accent soit mis sur la prévention des risques, TOTAL s'exerce régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios de risque identifiés par les analyses. En 2014, les retours d'expériences d'événements passés ont amené le Siège à se doter d'un nouvel espace de gestion de crise au niveau du Groupe (sur la gestion de crise, se reporter également au point 2. du chapitre 4). Ces installations permettent notamment de gérer deux crises survenant simultanément.

Le Groupe s'est doté en particulier de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse d'une fuite ou d'un déversement d'hydrocarbures. Pour les déversements accidentels atteignant les eaux de surface, des plans de lutte antipollution sont régulièrement revus et testés dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque société ou site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations Groupe. En 2012, les exigences du Groupe relatives à l'élaboration des plans d'intervention et aux exercices associés ont été formalisées dans une directive Groupe.

Le Groupe mesure son degré de préparation à la lutte antipollution grâce aux indicateurs suivants :

	2014	2013
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un scénario de pollution accidentelle importante d'une eau de surface	155	150
Proportion de ces sites disposant d'un plan anti-pollution opérationnel	90%	87%
Proportion de ces sites qui ont mis en œuvre au moins un exercice de lutte antipollution dans l'année	82%	82%

Également accessible aux sociétés du Groupe, le plan d'alerte PARAPOL (plan d'assistance à la mobilisation des ressources anti-pollution) permet de faciliter la gestion de crise au niveau du Groupe. Sa mission principale : mobiliser à tout moment, sur demande d'un site, les ressources tant internes qu'externes, humaines et matérielles, nécessaires pour répondre aux cas de pollution marine, côtière ou fluviale, sans restriction géographique.

Le Groupe et ses sociétés disposent de conventions d'assistance avec les principaux organismes spécialisés dans la gestion des déversements de pétrole comme le Oil Spill Response Limited, le CEDRE ou encore le Clean Caribbean & Americas. Ils ont vocation à fournir expertise, ressources et équipement dans toutes les zones géographiques où TOTAL conduit ses activités. En outre, TOTAL bénéficie également de partenariats avec des entités spécialisées dans la prise en charge de la faune hydrocarburée.

À la suite de l'accident survenu sur le puits Macondo dans le golfe du Mexique en 2010 (dans lequel le Groupe n'était pas impliqué), TOTAL a mis en place trois groupes de travail (*task forces*) chargés d'analyser les risques et d'émettre des recommandations.

- Dans l'Exploration-Production, le groupe de travail n° 1 a traité de la sécurité des opérations de forage en offshore profond (architecture des puits, conception des *blow out preventers*, formation du personnel s'appuyant sur les enseignements tirés des événements graves récemment survenus dans l'industrie) et a abouti à la mise en place de contrôles et d'audits encore plus stricts sur les activités de forage.
- Le groupe de travail n° 2, en coordination avec le *Global Industry Response Group* (GIRG) mis en place par l'IOGP (International Association of Oil and Gas Producers), a développé des systèmes de captage de pétrole en offshore profond et planifié des opérations de confinement correspondantes en cas de survenance d'un événement de pollution en eaux profondes. Plusieurs de ces dispositifs ont été positionnés en 2013 en différents points du monde et l'un d'eux a été testé par TOTAL en novembre 2013 à l'occasion d'un exercice de grande ampleur en Angola.
- Le sujet du groupe de travail n° 3 a porté sur les plans de lutte contre les déversements accidentels pour renforcer la capacité du Groupe à répondre à une pollution accidentelle majeure du type *blow out* ou perte de confinement complète d'un FPSO (*Floating Production, Storage and Offloading facility*). Cela a abouti en particulier à une nette augmentation des moyens de dispersion disponibles au sein du Groupe

Ces travaux sont désormais finalisés et le Groupe poursuit la mise en place de solutions pour limiter ces risques, notamment en ce qui concerne les interventions sur puits, l'injection de dispersant en conditions sous-marines, la modélisation de la dérive des nappes d'hydrocarbures et l'organisation de la gestion de crise.

En 2014, le dernier des quatre dispositifs de captage (*capping*) issus des travaux menés dans le cadre du Subsea Well Response Project (SWRP), groupement de neuf compagnies pétrolières dont TOTAL fait partie, a été déployé. Ces dispositifs sont positionnés en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Singapour, Norvège) pour disposer de solutions mobilisables en cas d'événements de pollution lors de forages en eaux profondes. En complément, dans le cadre du projet *Subsea Emergency Response System* (SERS) propre à TOTAL, la construction d'équipements de captage issus de ces travaux est achevée en vue d'un déploiement prévu en 2015 dans le golfe de Guinée, où TOTAL est fortement présent en production sous-marine.

En novembre 2013, un exercice de grande ampleur simulant une fuite massive alimentée d'hydrocarbures en offshore profond a été réalisé en Angola. Cet exercice de crise, appelé « Lula », a mobilisé l'entité angolaise pendant trois jours avec des moyens représentatifs de ce qu'aurait demandé la gestion réelle d'un tel événement (plusieurs bateaux, un avion, des hélicoptères, des équipes mobilisées sur le FPSO, aux sièges de la société Total E&P Angola à Luanda et du Groupe à Paris, etc.). Il a permis de tester plusieurs des dispositifs mis en place par les groupes de travail post-Macondo :

- déploiement d'un dispositif d'injection de dispersants au fond ;
- chaîne logistique pour l'approvisionnement de grandes quantités de dispersants ;
- les moyens de lutte anti-pollution en surface (dispersion, récupération, etc.) ;
- les moyens de suivi et de modélisation de la migration des nappes d'hydrocarbures (suivi satellitaire, modèles d'évolution en fonction des données océano-météorologiques, etc.) ;
- la mobilisation de partenaires spécialisés dans la gestion de crise et la lutte antipollution.

De nombreux enseignements ont pu être tirés de cet exercice et un retour d'expérience détaillé a été effectué en 2014 afin de renforcer les capacités du Groupe à répondre à un accident de cette ampleur. La définition des rôles de chaque partie et les relations entre chacune d'entre elles ont pu être précisées dans la réponse d'urgence. Les durées nécessaires à la mise à disposition des moyens de dispersion et leur disponibilité ont été établies. L'évaluation et le suivi de la pollution ont été testés, notamment en ce qui concerne les moyens à mobiliser et les informations nécessaires pour assurer le suivi et la modélisation de la migration des nappes.

2.2.4. Utilisation durable des ressources

Eau

La répartition de l'eau douce disponible dans le monde se caractérise par sa très grande variabilité dans l'espace et le temps. La question de la consommation d'eau appelle donc une réponse différenciée en fonction des contextes géographiques et techniques.

Afin d'identifier ses implantations concernées en priorité par cette problématique, TOTAL procède à la fois :

- au recensement des prélèvements et des rejets d'eau sur tous ses sites ;
- à l'identification des sites se trouvant dans des zones de stress hydrique (bassins versants qui, selon l'indicateur de Falkenmark, présenteront en 2025 moins de 1 700 m³ d'eau douce renouvelable disponible par an et par habitant) ; le Groupe recourt au Global

Water Tool for Oil & Gas, un outil développé conjointement par le World Business Council for Sustainable Development et l'IPIECA, et les niveaux de stress hydrique sont réévalués chaque année.

	2014	2013	2012
Prélèvements d'eau douce, hors eaux de refroidissement, en millions de m³	112	126	143
Proportion des sites du Groupe, hors Marketing, situés dans une zone à stress hydrique	53% [(a)]	49%	49%

(a) Pourcentage calculé avec la version 2015 du Global Water Tool.

La baisse des prélèvements en eau, entre 2012 et 2014, provient principalement de la sortie du périmètre de l'activité des Fertilisants en 2013 et du site Sobegi en France en 2014.

La hausse du pourcentage des sites situés en zone de stress hydrique est liée aux évolutions des bases de données du Global Water Tool en 2014 (source du World Resource Institute, WRI Aqueduct), mais aussi à une baisse globale du nombre de sites située en zones dites « suffisantes ou abondantes en eau » selon l'indicateur choisi (Falkenmark, projection à 2025).

Le Groupe a lancé en 2013 une initiative d'identification des niveaux de risques de ses sites (ayant un prélèvement de plus de 500 000 m³ par an) situés en zone de stress hydrique. L'outil Local Water Tool, du Global Environmental Management Initiative (GEMI), est utilisé pour mener ces évaluations. Il permet de cibler les principaux risques liés à la ressource, ainsi que pour les effluents, et donc d'orienter les actions de réduction de ces risques afin d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau de ces sites. Ce programme sera progressivement étendu en fonction des niveaux de stress hydrique des sites et de leur évolution.

Le guide « Optimisation de la consommation en eau des sites industriels » formalise les bonnes pratiques pour économiser et recycler l'eau sur les sites du Groupe. Il est très largement diffusé dans le Groupe depuis 2007. En outre, plusieurs autres guides techniques sur la gestion de l'eau propre au secteur pétrolier sont utilisés par le Groupe, notamment ceux de l'IPIECA et de l'IOGP sur l'efficacité de la gestion de la ressource pour l'exploration, la production et le raffinage, ce afin d'intégrer les meilleures et plus récentes techniques dans les pratiques.

Dans les activités d'Exploration-Production, la réinjection dans leur réservoir d'origine des eaux extraites en même temps que l'hydrocarbure, appelées eaux de production, est l'une des pratiques qui permet de maintenir la pression du réservoir. Les spécifications techniques en vigueur dans le Groupe prévoient que cette option est considérée en priorité, de préférence à d'autres méthodes. Les programmes de R&D du Groupe permettent d'étudier les meilleures techniques de traitement de ces eaux de production afin de faciliter leur réinjection ou de permettre leur rejet dans le milieu naturel, en cas de non possibilité de réinjection, tout en respectant les contraintes naturelles et réglementaires.

Dans les raffineries et les sites de pétrochimie, l'eau est utilisée principalement pour produire de la vapeur et assurer le refroidissement des unités. L'accroissement du recyclage et le remplacement de l'eau par l'air pour le refroidissement sont les deux approches privilégiées par TOTAL pour réduire ses prélèvements d'eau douce.

Sols

TOTAL utilise les surfaces de sols dont il a besoin pour mener en sécurité ses opérations industrielles et n'a pas, pour l'instant, d'utilisation extensive de surfaces terrestres qui puisse avoir un conflit d'usage substantiel avec les divers écosystèmes naturels ou avec l'agriculture.

Pour les projets miniers de sables bitumineux à ciel ouvert, TOTAL veille à promouvoir la prise en compte par l'opérateur des enjeux environnementaux, en particulier la réhabilitation des sols.

Matières premières

Principale matière première du Groupe, les hydrocarbures sont une matière énergétique. Leur utilisation optimale relève donc de ce que l'on appelle « efficacité énergétique », décrite dans le point 2.2.5. ci-dessous.

Depuis 2011, TOTAL mesure activité par activité le taux de perte de matières premières, c'est-à-dire les matières premières transformées qui ne sont ni livrées à un client de l'activité, ni utilisées à des fins énergétiques.

Taux de perte de matières premières	2014	2013	2012
Activité de production d'hydrocarbures	2,4%	2,5%	2,8%
Activité de raffinage	0,5%	0,5%	0,5%

2.2.5. Changement climatique

La démarche du Groupe en matière de climat-énergie vise à satisfaire une demande croissante en énergie, tout en apportant des solutions concrètes au besoin de limiter les effets du changement climatique.

Pour ce faire, le Groupe articule son action autour de cinq axes prioritaires :

1. développer en priorité le gaz naturel comme source d'énergie fossile primaire en raison de sa faible intensité carbone ;
2. développer l'offre solaire comme source d'énergie renouvelable de choix dans l'évolution du mix énergétique ;
3. améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, produits et services, et poursuivre les efforts de baisse des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) ;
4. accroitre l'accès à une énergie plus durable, pour le plus grand nombre ;
5. s'engager publiquement dans la prise en compte des enjeux du climat par l'industrie et travailler sur les défis liés à l'adaptation au changement climatique.

Le rôle du gaz

Le Groupe croit dans le rôle primordial du gaz naturel parmi les solutions aux enjeux du changement climatique. Remplacer le charbon par du gaz naturel dans les centrales électriques pourrait en effet permettre de réduire les émissions de CO_2 mondiales de 5 Gt/an, soit environ 15% de l'effort à faire d'ici 2030 pour rester dans la limite d'un réchauffement de 2°C[(1)]. Ce gain en termes d'émissions de gaz à effet de serre ne peut s'entendre qu'en maintenant les pertes de méthane sur l'ensemble de la chaîne de valeur de production en-dessous de 3%.

La part du gaz naturel dans la production de TOTAL est passée de 35% en 2005 à plus de 50% en 2014, et devrait continuer à contribuer à environ la moitié de la production du Groupe dans les années à venir.

(1) Rapport The New Climate Economy publié en 2014.

Les pertes de méthane pour le Groupe sont inférieures à 3%. En effet, le Groupe attache une importance particulière à la maîtrise des émissions de méthane : compte tenu de son pouvoir de réchauffement climatique vingt-cinq fois supérieur au CO_2[1] et de sa courte durée de vie dans l'atmosphère, une baisse des émissions de méthane devrait contribuer significativement à la lutte contre le changement climatique. Le Groupe a ainsi renforcé son positionnement en 2014 en devenant l'un des tout premiers membres du partenariat entre gouvernements et industriels sur l'amélioration des moyens de mesures et de contrôle des émissions de méthane mis en place par la Coalition pour le Climat et l'Air Pur et promu par le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'organisation à but non lucratif Environmental Defense Fund.

Développement des énergies nouvelles

TOTAL est engagé de longue date dans le développement des énergies renouvelables. Le principal axe de développement dans ce domaine est le solaire au travers de SunPower (deuxième acteur mondial, détenu par le Groupe à hauteur de 59,77% au 31 décembre 2014).

Depuis près de trente ans, SunPower développe des technologies photovoltaïques à hauts rendements et s'est progressivement imposé comme l'un des spécialistes mondiaux de l'énergie solaire, notamment pour la fiabilité de ses solutions. SunPower est présent sur l'ensemble de la chaîne, depuis la production de cellules photovoltaïques jusqu'à la conception clés en main de grandes centrales solaires ou la pose d'installations solaires résidentielles.

Avec l'énergie solaire, la biomasse constitue un axe de développement stratégique pour TOTAL dans les énergies nouvelles. Représentant environ 10% de la consommation mondiale en énergie, la biomasse est aujourd'hui majoritairement utilisée pour se chauffer ou cuisiner. Elle représente la seule alternative renouvelable aux ressources fossiles pour fournir des carburants liquides pour le transport (biodiesel, bioéthanol, biokérosène), des lubrifiants et des molécules de base pour la chimie (solvants ou polymères).

Le Groupe a ainsi lancé plusieurs programmes de recherche ambitieux et conclu des partenariats industriels innovants afin d'identifier, tester et industrialiser les voies de transformation de la biomasse les plus prometteuses en termes sociétal, environnemental et économique.

TOTAL investit également dans la R&D pour réduire par d'autres moyens les émissions directes de GES dans l'atmosphère. À titre d'exemple, au travers de sa structure de capital développement Total Energy Venture (TEV), créée en 2008, le Groupe soutient le développement d'entreprises proposant des technologies ou modèles économiques innovants dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le stockage d'énergie, la réduction des gaz à effet de serre, la mobilité durable, etc. En 2014, TEV a par exemple pris une participation dans Solidia, une start-up développant une technologie visant à valoriser le CO_2 dans la fabrication de ciment et béton à hautes performances environnementales. À fin 2014, TEV a réalisé vingt investissements.

Efficacité énergétique et écoperformance

Sur son périmètre d'activité, TOTAL a fait de la réduction des émissions de GES une de ses priorités et s'est fixé pour objectif, à l'horizon 2015, de réduire de 15% par rapport à 2008 les émissions de GES générées par les activités opérées par le Groupe. À ce stade, cet objectif a été atteint. Cette réduction passe notamment par la réduction du brûlage continu et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

	2014	2013	2012
Émissions directes opérées de GES, en Mt CO_2 équivalent (100% des émissions des sites opérés par le Groupe)	44	46	47
Volumes quotidiens de gaz brûlés en Mm³ par jour	9,8	10,8	10,8
Émissions directes en part patrimoniale de GES, en Mt CO_2 équivalent	54	51	53

Réduire le brûlage en continu

Depuis 2000, TOTAL a pris l'engagement de ne plus recourir au brûlage continu des gaz associés à la production de brut sur ses nouveaux projets. L'objectif que le Groupe s'était fixé de réduire de moitié le brûlage continu (hors démarrages de nouvelles installations) entre 2005 et 2014 a été atteint.

Le brûlage des gaz associés est en diminution en 2014, notamment grâce à une amélioration opérationnelle menée sur les champs en République du Congo. En excluant les volumes liés au démarrage d'installations, les volumes de gaz associés brûlés s'établissent à 7,5 Mm³/j en 2014. Le Groupe a ainsi atteint son objectif de diminuer de 50%, entre 2005 et 2014, le brûlage des gaz associés hors démarrage de nouvelles installations.

En 2014, TOTAL a rejoint l'initiative lancée par la Banque mondiale et s'est engagé à éliminer le brûlage continu de ses opérations d'ici 2030. Depuis plus de dix ans, TOTAL, via le programme Global Gas Flaring Reduction, travaille aux côtés de la Banque mondiale afin d'aider pays producteurs et industriels dans la maîtrise du brûlage des gaz associés en continu. Le soutien de TOTAL à la démarche internationale impulsée par la Banque mondiale s'inscrit dans la suite logique de son action historique en la matière.

Améliorer l'efficacité énergétique des installations du Groupe

Un des objectifs de performance du Groupe est de mieux maîtriser ses consommations d'énergie. Des documents internes (feuilles de route et guides) en décrivent les enjeux, proposent des méthodologies et des pistes d'actions, voire des objectifs chiffrés de réduction. Depuis début 2013, une directive Groupe formalise les exigences à mettre en œuvre d'ici 2016 dans les sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an d'énergie primaire.

Début 2013, le Groupe s'est doté d'un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 1,5% par an en moyenne entre 2012 et 2017 au périmètre de l'Exploration-Production, du raffinage et de la pétrochimie (à l'exclusion de l'activité résines aujourd'hui cédée). Ce périmètre représente plus de 95% de la consommation nette d'énergie primaire du Groupe. Un indice d'efficacité énergétique Groupe GEEI (Group Energy Efficiency Index) a été créé début 2013 afin d'évaluer la performance du Groupe dans ce domaine. Il consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité, ramenés en base 100 et consolidés avec une pondération par la consommation nette d'énergie primaire de chaque activité. Par construction, sa valeur est de 100 en 2012 et l'objectif est donc d'arriver à 92,5 en 2017.

(1) Cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

	2014	2013	2012
Consommation nette d'énergie primaire, en TWh	153	157	159
Indice d'efficacité énergétique Groupe GEEI (base 100 en 2012)	101,0	102,3	100

La baisse de la consommation nette d'énergie primaire s'explique essentiellement par la bonne performance du raffinage à activité comparable, ainsi que par la baisse d'activité de l'Exploration-Production.

L'efficacité énergétique Groupe s'est améliorée en 2014 par rapport à 2013, en dépit du démarrage de CLOV en Angola qui a dégradé la performance de l'Exploration-Production du fait d'une durée de brûlage des gaz associés pendant la phase de démarrage de ce champ plus longue qu'anticipée. En dehors du brûlage lié aux démarrages, la performance en 2014 est de 100,7.

Améliorer l'empreinte de ses services et produits

TOTAL s'implique aussi pour ses clients et ses collaborateurs.

Environ 85% des gaz à effet de serre issus du pétrole et du gaz sont émis lors de la phase d'usage par les clients, contre 15% lors de leur phase de production. C'est pourquoi, en complément de l'action que TOTAL mène sur ses sites industriels, le Groupe considère l'amélioration de l'empreinte de ses produits et services comme un levier essentiel pour répondre à l'enjeu climatique.

Dans le cadre du dispositif français des Certificats d'économies d'énergie (CEE), délivrés par l'administration en échange de la réalisation d'actions en ce sens, TOTAL a incité ses clients, sur la période 2011-2014, à réduire leur consommation d'énergie de 50 TWh (cumulés et actualisés sur l'ensemble de la vie du produit).

À travers le programme Total Écosolutions, le Groupe développe par ailleurs des produits et services innovants dont le bilan global sur le plan environnemental, comme la réduction de la consommation énergétique ou des émissions de gaz à effet de serre, est meilleur que la moyenne du marché. À fin 2014, soixante dix produits et services bénéficient du label Total Écosolutions, en avance sur l'objectif de cinquante produits et services à fin 2015, du fait de la labellisation de gamme de produits comme les bitumes pour enrobés tiède « Azalt ECO » (bitumes permettant d'effectuer les étapes d'enrobage et de mise en œuvre à des températures inférieures de 40 °C à celles réalisées avec un bitume classique), et ce malgré la perte de plusieurs produits du fait de cessions de filiales en cours ou réalisées (CCP Composites, Bostik, Totalgaz). Les émissions de CO_2 eq évitées sur l'ensemble du cycle de vie par l'usage des produits et services Total Écosolutions, par rapport à l'utilisation de l'offre de référence sur le marché considéré et pour un service rendu équivalent, sont évaluées annuellement à partir des volumes de ventes. Cela a représenté 1,5 Mt CO_2 eq en 2014.

Depuis 2012, TOTAL a mis en place une offre « Efficacité Énergétique » permettant à ses collaborateurs en France d'améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Cette offre a évolué en 2014 et permet d'effectuer un diagnostic énergétique de leur logement (financé aux deux tiers), mais aussi de bénéficier d'aides à l'investissement pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans le cadre des CEE, et d'une contribution Groupe pour deux dossiers de travaux et de tarifs préférentiels de la part de professionnels du bâtiment partenaires du Groupe. En cumulant audit énergétique, CEE et les contributions du Groupe, tout salarié peut ainsi bénéficier d'un accompagnement qui peut atteindre 1 500 euros pour réaliser son projet.

L'accès à l'énergie

À ce jour, la Banque mondiale estime que plus de 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité dans le monde. Dans le cadre de son programme d'accès à l'énergie, TOTAL a lancé en 2011 une gamme de solutions solaires innovantes et accessibles au plus grand nombre, dont le projet phare du Groupe est l'offre *Awango by Total* (se reporter au point 3.4. de ce chapitre).

Les engagements publics

Afin de s'assurer du maintien de la rentabilité prévue des projets d'investissement dans le cas souhaitable où la communauté internationale s'accorderait à mettre un coût aux émissions de CO_2, ceux-ci sont évalués depuis 2008 en prenant en compte de façon générale un coût d'émission du CO_2 de 25 euros par tonne de CO_2 émise. De plus, en 2014, TOTAL a rejoint l'appel du Pacte mondial des Nations unies qui invite les entreprises à considérer en interne un prix du CO_2 et à soutenir publiquement l'importance d'un tel prix via des mécanismes de régulation adaptés aux contextes locaux. TOTAL prône en particulier l'émergence d'un accord international qui soit équilibré, progressif et n'induise pas de distorsion de concurrence entre industries ou régions du monde. Donner de la visibilité sur la contrainte future sur les émissions de gaz à effet de serre est important pour l'évolution du mix énergétique. De la sorte, TOTAL encourage la fixation de prix au niveau mondial pour chaque tonne de carbone émise, à condition que le plus grand soin soit apporté à protéger les « secteurs exposés aux fuites de carbone ».

Selon l'AIE, le secteur de la génération électrique est celui qui doit contribuer le plus à baisse des émissions de CO_2 dans le monde d'ici 2035 pour rester dans un scénario à 450 ppm de CO_2 (la génération électrique contribue à plus de 65% à l'effort de baisse des émissions, contre 11% pour l'industrie, 16% pour les transports, 4% pour le bâtiment). La substitution du charbon par le gaz dans le secteur de la génération électrique est à ce jour le moyen le plus rapide et le moins coûteux pour réduire les émissions de CO_2 dans le monde. La disponibilité immédiate de cette solution et la flexibilité nécessaire qu'elle offre aux réseaux électriques en complément des énergies intermittentes font que TOTAL est en faveur des normes qui imposent des plafonds d'émissions sur la génération électrique et qui s'expriment en gCO_2/kWh produit. De telles normes sont par exemple en cours de discussion aux États-Unis et au Royaume-Uni.

En 2014, TOTAL a activement contribué à lancer et développer l'Oil and Gas Climate Initiative, un partenariat global au sein du secteur annoncé lors du sommet sur le climat des Nations unies le 23 septembre 2014 à New York. Cette initiative, qui regroupe début 2015 sept grands acteurs internationaux de l'énergie, a pour but de partager les expériences, de faire avancer des solutions techniques, et de catalyser des actions importantes visant à accompagner l'évolution du mix énergétique de façon compatible avec les enjeux du changement climatique.

TOTAL est également un acteur actif dans le débat sur les enjeux du climat, avec des partenariats de long terme avec les principales parties prenantes. Ainsi, TOTAL finance des programmes de recherche en France auprès de l'Ademe, de Paris Saclay ou de la Chaire Économie du Climat de Paris-Dauphine, et du Massachusetts Institute of Technology (MIT) aux États-Unis. TOTAL a également décidé de rejoindre le World Business Council for Sustainable Development en 2014. TOTAL réalise enfin des formations ou des interventions au sein de plusieurs universités, participant ainsi au débat.

Adapter les installations du Groupe au changement climatique

Le Groupe veille à évaluer la vulnérabilité de ses installations existantes ou futures, en tenant compte des prévisions en matière d'évolution climatique.

Les conditions climatiques sont prises en compte dans la conception des installations industrielles sur la base des extrêmes observés par le passé. Si les installations sont dimensionnées pour résister à de telles conditions, des marges de sécurité additionnelles sont prévues pour chacune d'entre elles.

Le changement climatique a potentiellement de multiples effets qui peuvent nuire aux opérations du Groupe. La raréfaction des ressources en eau pourrait être préjudiciable aux opérations du Groupe dans certaines régions du monde, l'élévation du niveau de la mer pourrait nuire à certaines activités côtières, la multiplication des phénomènes climatiques intenses pourrait endommager des installations à terre ou en mer. Ces paramètres de risque climatique sont évalués en continu dans les plans de gestion de TOTAL et de prévention des risques.

2.2.6. Protection de la biodiversité et des services écosystémiques

En raison de leur nature, les projets du Groupe et notamment ceux de l'Exploration-Production peuvent être localisés dans des environnements naturels sensibles. Les opérations de TOTAL sont ainsi susceptibles d'avoir des impacts sur les écosystèmes et leur biodiversité. Les impacts peuvent être plus particulièrement :

- liés aux empreintes écologiques dues aux chantiers de construction, aux voies d'accès, aux infrastructures linéaires, etc., qui peuvent avoir pour résultat la fragmentation d'habitats ;
- physico-chimiques, entraînant une altération des milieux et des habitats, ou pouvant affecter ou perturber certaines espèces ;
- liés à la propagation d'espèces invasives dans les milieux terrestres et marins ;
- découlant de l'afflux migratoire humain.

Conscient de ces enjeux, TOTAL s'assure de la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans ses référentiels et ses opérations :

- dans la charte Sécurité Santé Environnement Qualité (se reporter au point 2. de ce chapitre) qui spécifie que TOTAL « recherche (…), à travers son engagement sociétal, à contribuer au développement durable des communautés environnantes » et « veille à maîtriser (…) son utilisation de ressources naturelles et ses impacts sur la biodiversité » et donc à soutenir les services écosystémiques ;
- dans la politique biodiversité qui détaille les principes d'action du Groupe en ce sens :
  1. Suivre une approche basée sur l'identification des risques et des sensibilités des milieux dès la procédure d'approbation des projets, en portant une attention spécifique aux opérations dans les régions dont la diversité biologique est particulièrement riche ou sensible ; notamment, TOTAL a pris l'engagement de ne pas mener d'activités d'exploration ni d'extraction de pétrole et de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en date du 4 juin 2013 ; en outre, TOTAL exclut à ce jour de ses activités toute exploration de champs pétroliers en zone de banquise.
  2. Intégrer la préservation de la biodiversité dans le système de management environnemental, en particulier dans les études d'état initial et dans les études d'impact sociétal et environnemental ; ce travail d'évaluation de la sensibilité s'appuie notamment sur une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers et bénéficie des partenariats d'experts en biodiversité (par exemple : United Nations Environment Programme-World Conservation Monitoring Center – UNEP-WCMC).
  3. Suivre la hiérarchie d'atténuation des impacts, à commencer par l'évitement lorsque cela est possible, puis la réduction des impacts des activités sur la biodiversité pendant toute la durée de vie des installations et, enfin, leur réhabilitation. TOTAL évalue aussi les approches de compensation de la biodiversité.
  4. Informer et sensibiliser les collaborateurs, les clients et le public en contribuant à améliorer la compréhension de la biodiversité et des écosystèmes ; le Groupe participe activement à la recherche dans ces domaines, y compris par ses partenariats. La Fondation Total développe également des actions dans ce domaine (se reporter au point 3.5. de ce chapitre).

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur un ensemble d'outils et de règles. Dans l'ensemble du Groupe, en particulier l'Exploration-Production, des directives, des règles, des guides et des spécifications encadrent ainsi la réalisation des états de référence et des études d'impact environnemental, permettant une approche basée sur la hiérarchie d'atténuation, jusqu'à la mise en œuvre de la gestion des impacts de la biodiversité sur le terrain et du suivi de performance.

Depuis 2011, un outil de cartographie détaillée des aires protégées dans le monde, sur la base des données régulièrement mises à jour par son partenaire UNEP-WCMC, est à la disposition de l'ensemble des entités du Groupe. TOTAL s'appuie sur les catégories définies par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour caractériser les aires protégées partout dans le monde, tout en tenant compte des aires protégées éventuellement non encore catégorisées et des autres zones sensibles pour la biodiversité. Pour les sites industriels et nouveaux projets[1] situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV telles que les parcs nationaux, TOTAL développe, en complément de sa politique biodiversité, des plans d'action biodiversité spécifiques, basés sur les bonnes pratiques de l'industrie. Chaque projet de développement, en particulier de nouveaux champs, fait donc l'objet d'une étude biodiversité approfondie.

À titre d'illustration, TOTAL est entré en 2012 sur le domaine minier du Lac Albert en Ouganda en partenariat avec CNOOC et Tullow Oil (33% chacun). TOTAL est l'opérateur du bloc 1 de ce permis, bloc dont l'essentiel de l'étendue se trouve à l'intérieur du parc national des Murchison Falls ainsi que la zone Ramsar du delta du Nil Albert. Ce parc classé UICN II a été créé pour préserver particulièrement sa faune, dont les espèces emblématiques sont les grands mammifères (éléphants, girafes de Rothschild par exemple), des reptiles et de nombreux oiseaux (bec-en-sabot notamment). Pour tenir compte de la biodiversité particulière de ce site, et au-delà de l'application des principes généraux de la politique biodiversité du Groupe, Total E&P Uganda s'est fixé comme objectif un gain net en biodiversité. Dans cette optique, Total E&P Uganda a adopté l'approche de la hiérarchie d'atténuation des impacts en suivant des règles opérationnelles spécifiques comme l'utilisation de systèmes de géophones sans fil pour les campagnes sismiques, la limitation des pads de forage à une taille de 1 ha (100 m x 100 m), la cartographie des « hotspots » de biodiversité afin d'éviter d'interférer avec des lieux sensibles pour la faune (lieux de reproduction, etc.) lors

(1) Hors puits d'exploration, acquisition sismique, distribution et stockage de produits.

de la campagne de sismique, en particulier dans le delta du Nil Albert. Une équipe consacrée au sociétal et à l'environnement, comportant des spécialistes de la biodiversité et des services écosystémiques, a été mise en place. Un « Comité de la biodiversité et des moyens de subsistance » a été mis en place avec des parties prenantes externes issues d'organisations nationales et internationales spécialisées dans la protection de la nature et les relations entre communautés et faune sauvage. Son rôle est de s'assurer que les meilleures pratiques sont connues et mises en œuvre par Total E&P Uganda pour ses opérations au sein du parc de façon à faciliter l'atteinte de son objectif de gain net en biodiversité, qui fait partie des meilleures pratiques en matière de gestion de biodiversité connues à ce jour.

Par ailleurs, le Groupe profite et contribue activement au développement des bonnes pratiques de gestion de la biodiversité et des services écosystémiques du secteur extractif, grâce à ses partenariats avec l'IPIECA et la Cross sector biodiversity initiative (initiative qui rassemble les banques signataires des Principes d'Équateur et les secteurs minier et pétrolier). Son partenariat avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité en France se poursuit. TOTAL a établi également en 2014 un rapprochement avec le Business and Biodiversity Offset Programme qui démarrera en 2015, afin de renforcer les mécanismes de compensation lors d'atteintes à la biodiversité dans le cadre de ses nouveaux projets. TOTAL a aussi participé en 2014 au World Park Congress de l'UICN à Sydney en Australie, afin d'y présenter son approche globale de gestion de la biodiversité et de démonter, avec ses pairs, la capacité du secteur pétrolier à opérer, notamment dans les zones sensibles pour la biodiversité.

2.3. Santé et sécurité des consommateurs

De nombreux produits commercialisés par TOTAL sont susceptibles de présenter des risques, par exemple s'ils sont mal utilisés. C'est pourquoi le Groupe veille à remplir ses obligations – présentes et à venir – en matière d'information et de prévention, afin de minimiser les risques tout au long du cycle de vie de ses produits.

Divers référentiels permettent à TOTAL de s'assurer que les mesures nécessaires mises en place en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs sont respectées :

- la charte Sécurité Santé Environnement et Qualité (articles 1 et 6 ; se reporter au point 2. de ce chapitre) ;
- une politique santé détaillant les principes d'action du Groupe en matière de prévention et de protection de la santé des personnes en contact direct ou indirect avec ses produits, sur l'ensemble du cycle de vie : clients, utilisateurs et toute autre personne impliquée ;
- une directive explicitant les exigences minimales à respecter pour la mise sur le marché des produits partout dans le monde, afin d'éviter ou de réduire les risques potentiels sur la santé des consommateurs et sur l'environnement.

TOTAL veille ainsi à identifier et évaluer les dangers inhérents à ses produits et ceux liés à leurs utilisations, puis à informer les clients et utilisateurs de ces dangers ainsi que des mesures de prévention et de protection à appliquer. Les fiches de données de sécurité qui accompagnent chaque produit mis sur le marché par le Groupe (dans au moins une des langues d'usage du pays), ainsi que l'étiquetage des produits, sont deux éléments clés d'information à cet égard. Pour tout nouveau produit, les exigences réglementaires des pays et des marchés auxquels ils sont destinés sont strictement prises en compte.

Dans le cadre de la première phase de la réglementation européenne *Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals* (REACH), TOTAL a enregistré un total de 214 substances chimiques. Cette réglementation vise à protéger la santé des consommateurs et des professionnels par une évaluation rigoureuse des effets toxicologiques pour chaque scénario d'utilisation de substances puis par la mise en œuvre des mesures de mitigation adaptées.

3. Informations sociétales

3.1. La démarche sociétale de TOTAL

Partout où le Groupe est implanté, en cohérence avec les valeurs et les principes formalisés dans son Code de conduite et sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité, TOTAL place son engagement sociétal au cœur de sa responsabilité d'industriel pour créer de la valeur partagée avec les populations riveraines de ses installations, ses fournisseurs et ses salariés.

Formalisée en 2011 et assortie d'une directive pour en faciliter la mise en application dans le Groupe, la politique sociétale est l'un des piliers de la démarche de TOTAL pour répondre aux défis du développement durable. La politique et la directive sociétales sont applicables à toutes les entités et filiales du Groupe, sous réserve et dans le respect de leurs règles de décision. Cette démarche, déployée en lien direct avec les opérations, rassemble les actions menées en vue d'une meilleure intégration dans les territoires où il est présent. L'écoute, le dialogue, l'engagement sont essentiels pour développer des relations constructives et transparentes avec l'ensemble des parties prenantes.

Afin de mieux piloter l'ensemble de la démarche sociétale, en cohérence avec les axes stratégiques définis par la politique sociétale Groupe, un *reporting* sociétal permet à la fois de recenser l'ensemble des actions sociétales menées localement par les directions opérationnelles et d'évaluer le niveau de déploiement de la directive sociétale dans le Groupe.

Ce *reporting* annuel vise à mieux mesurer les efforts menés par le Groupe dans ce domaine. Depuis 2013, huit indicateurs de performance sociétale, construits en référence à la politique sociétale, permettent une meilleure analyse de la démarche sociétale des filiales et des sites et constituent un outil de pilotage de l'activité sociétale du Groupe. Ces indicateurs portent sur la qualité du dialogue sociétal avec les parties prenantes, la gestion des impacts des activités du Groupe, les projets de développement économique et social et l'accès à l'énergie.

Le savoir-faire du Groupe s'appuie sur une professionnalisation continue de ses équipes d'ingénierie sociétale. Structuration des projets, définition d'objectifs, indicateurs de suivi et d'évaluation sont autant d'outils qui ont permis de passer d'une logique d'assistance à une démarche où les communautés deviennent actrices de leur développement. À l'Exploration-Production, plus de 400 personnes travaillent dans le domaine du sociétal (y compris des experts sous contrats), dont plus de 360 à plein temps. Plusieurs documents ont été créés pour formaliser la méthodologie sociétale chez TOTAL : guide du dialogue local, guide du *local content*, guide pratique des projets de développement local, guide et manuel sociétal Exploration-Production.

Pour compléter ce dispositif, une personne du Siège est pleinement dédiée aux relations avec les ONG.

3.2. Le dialogue et l'implication avec les parties prenantes

Depuis une vingtaine d'années, l'évolution du cadre réglementaire a favorisé l'ouverture d'un processus d'information, de consultation et de concertation avec les parties prenantes en amont des décisions ayant un fort impact sur l'environnement.

Par-delà son souci de la conformité réglementaire, TOTAL met en place des structures de dialogue à tous les niveaux du Groupe. La première exigence de la directive sociétale Groupe stipule que « *chaque entité doit régulièrement consulter ses parties prenantes pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs attentes, mesurer leur satisfaction vis-à-vis du Groupe et identifier des axes de progrès pour sa démarche sociétale* ».

3.2.1. Les démarches de consultation des parties prenantes

TOTAL s'attache à développer un dialogue continu avec ses parties prenantes et à inscrire la relation dans la durée, ceci par différents mécanismes ou structures. Dans ce cadre, le Groupe a mené ces dernières années différentes actions.

Dans les entités Exploration-Production du Groupe, le rôle du *Community Liaison Officer* (CLO) est souvent déterminant. Généralement issu des communautés locales dont il parle la langue et comprend les usages, il est employé par TOTAL et formé à la culture et aux spécificités de l'industrie pétrolière ; il assure le dialogue entre la filiale et les populations environnantes. Promouvant l'intégration de l'entreprise dans le contexte local, le CLO est le premier maillon de la démarche sociétale de l'entreprise.

Ainsi, Total E&P Bolivie est en cours de recrutement de plusieurs CLO dans le cadre du permis d'exploration Azero, acquis en 2013. De même, en République Démocratique du Congo, deux CLO ont été recrutés et un représentant sociétal réalise des missions ponctuelles et des comités de concertation ont été créés à plusieurs niveaux (autorités locales, ONG, populations). Par ailleurs, les CLO sont régulièrement formés pour mieux intégrer les pratiques sociétales de TOTAL ; en 2014, ce fut notamment le cas de ceux du Yémen.

Le dialogue, en amont des activités d'Exploration-Production

Le dialogue peut être initié par des consultants locaux dans le cadre d'études de base du contexte sociétal. Ce fut le cas en 2014 dans le cadre de l'étude de développement du champ Absheron, en mer Caspienne, où des entretiens ont été conduits par des consultants azéris dans les cinq villages situés dans un rayon de 10 km du futur terminal offshore :

- 400 entretiens pour obtenir des informations socio-économiques émanant directement de la population (conditions de vie, accès aux services et aux infrastructures, activités économiques, etc.) ;
- dix groupes de discussion (groupes de dix personnes, deux groupes par village, en séparant les hommes et les femmes pour que chacun soit plus à l'aise pour exprimer son point de vue) ;
- trente entretiens avec des parties prenantes clés (gouvernement et autorités locales, industriels locaux, associations communautaires).

L'objectif de ce dialogue précoce est d'identifier très en amont, avant même le début des activités opérationnelles à terre, les parties prenantes potentiellement affectées et de connaître le contexte socio-économique humain dans la zone concernée. Le dialogue avec les parties prenantes sera poursuivi dans le cadre de l'étude des impacts potentiels et de leur prise en compte, qui sera faite en 2015.

Des accords peuvent être signés avec les communautés pour structurer les relations avec les parties prenantes. Par exemple, treize accords (*Memorandum of Understanding* (MoU)) d'une durée de cinq ans sont en vigueur au Nigeria pour les actifs *onshore*.

Des consultations publiques, des rencontres avec les parties prenantes, des campagnes avec les médias sont également organisées. En 2014, des consultations ont été menées dans de nombreux pays, notamment en Bolivie, en Bulgarie, au Danemark, en Mauritanie, au Myanmar et en République du Congo.

Au Danemark, la filiale prévoit de forer un puits d'exploration de gaz de schiste dans le nord de la province du Jutland. Depuis plus de deux ans, un CLO, recruté au sein de la communauté locale, est en charge de la communication avec les parties prenantes. Début 2014, une période de consultation formelle avec les parties prenantes a eu lieu incluant une consultation publique avec présentation des résultats de l'étude d'impact. À la suite de cette réunion, un nombre important de questions a été transmis par les parties prenantes à la municipalité à qui Total E&P Denmark a fourni les éléments techniques de réponse. Depuis cette phase formelle, des réunions régulières sont organisées avec les résidants pour expliquer le processus opérationnel et son planning. Le génie civil pour la préparation du forage a commencé à l'automne 2014 ; associations locales, société civile, entités gouvernementales locales et nationales sont tenues régulièrement informées du processus opérationnel.

En France, dans le Raffinage-Chimie, des commissions de suivi de sites ont été mises en place en 2014 dans les principaux sites industriels, en application de la loi sur la prévention des risques technologiques. Ces commissions ont succédé aux comités locaux d'information et de concertation. La commission de suivi de site est une structure réglementaire d'information et de concertation qui doit être mise en place en France dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle permet d'instaurer un dialogue, d'assurer l'information relative au fonctionnement de l'installation et en particulier de l'impact des activités de l'installation sur les personnes et l'environnement. Elle est composée de représentants des administrations publiques, de l'exploitant de l'installation et de ses salariés, des collectivités et des associations de protection de l'environnement ou de consommateurs. Elle est présidée par le préfet.

En Belgique, la « Commission sécurité-environnement » du parc industriel de Feluy, initiée par TOTAL en 2014, constitue un organe de dialogue volontaire permanent entre les industriels, les autorités et les riverains, sur les effets de l'activité des entreprises dans les domaines de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Aux États-Unis, depuis la signature de l'engagement volontaire de l'industrie chimique mondiale « Responsible Care ® » en 1991, des *Community Advisory Panels* travaillent activement en lien avec les riverains.

3.2.2. L'outil de dialogue « SRM+ »

Afin de professionnaliser la démarche sociétale des filiales et des sites, TOTAL déploie depuis 2006 la méthodologie interne *Stakeholder Relationship Management* (SRM+) de gestion de la relation avec les parties prenantes. Les objectifs sont d'identifier et cartographier les principales parties prenantes, planifier des rencontres avec elles, comprendre leurs perceptions et enjeux, puis élaborer un plan d'action permettant de construire une relation dans la durée. Ce dispositif représente une opportunité unique d'expliquer les activités du Groupe, de présenter les actions menées, mais aussi d'être à l'écoute des attentes locales et de répondre aux questions. Il permet ainsi d'établir un rapport de confiance et de montrer que TOTAL travaille en toute transparence. *In fine*, ces échanges permettent de consolider la stratégie et d'identifier des attentes auxquelles le Groupe peut répondre.

En 2014, SRM+ a été déployé dans plusieurs entités du Groupe.

L'Exploration-Production, en particulier, a effectué de nouveaux déploiements :

- Dans trois pays (Afrique du Sud, Uruguay et Bulgarie) où l'activité pétrolière est encore peu développée, SRM+ a été déployé très en amont, dans le processus d'exploration. Cette démarche a permis de créer un climat de confiance et d'ouverture, d'amorcer le dialogue et cela a aidé la filiale à élaborer sa stratégie de relations et de communication avec ses parties prenantes.
- En République du Congo, la démarche SRM+ a permis de mieux comprendre l'évolution des attentes des parties prenantes. En 2014, un nouveau module a été mis au point et testé à Pointe-Noire. Il permet désormais de mieux aligner le portefeuille des actions de développement à ces attentes.

Le Marketing & Services a également effectué de nouveaux déploiements SRM+ en 2014 :

- À Taïwan (usine de lubrifiants de Hsinchu) : seize parties prenantes ont été interviewées. Des sujets tels que l'information sur les activités du Groupe et la sécurité routière ont été abordés par les personnes interrogées. L'utilisation de l'outil SRM+ a permis aux équipes de construire un plan d'action adapté et de valider un certain nombre d'actions avec le management de la filiale. Des initiatives dans le domaine de la sécurité routière sont en cours avec notamment le déploiement prévu du « cube sécurité routière » dans une école voisine. Des rencontres avec différentes parties prenantes (ONG, autorités) ont également suivi le déploiement de l'outil afin de définir des actions communes dans plusieurs domaines et de mieux faire connaitre les activités du Groupe localement.
- Aux États-Unis, l'usine de lubrifiants de Linden (New Jersey) fait partie du paysage urbain et industriel de la ville depuis le début du 19è siècle. Dans le cadre de l'étude SRM+ menée en 2014, huit parties prenantes ont été interviewées. Les principales préoccupations concernaient le développement humain et social de la communauté au sein de laquelle l'usine est située. Le plan d'action comportait en particulier des visites du site, l'intensification du partenariat avec l'université locale, la participation de TOTAL à des instances représentatives des partenaires, ou l'implication dans des évènements et des actions locales.
- En Afrique Moyen-Orient, SRM+ a été déployé dans quarante-deux sites en 2014. Neuf nouvelles filiales ont établi un plan d'action à la suite de la consultation avec leurs parties prenantes (Arabie Saoudite, Burkina Faso, Égypte, Erythrée, Jordanie, Niger, Tchad, Togo et Zambie) portant à trente-et-un le nombre de pays qui appliquent la démarche au sein de la zone. SRM+ a été mis en œuvre autour de dépôts, de stations-service ou de sièges de filiales.
- SRM+ s'est révélé être un outil très utile, par exemple, lors de la construction d'une station-service en République du Congo où l'accroissement de trafic avait suscité l'inquiétude des riverains. Ces craintes ont amené la filiale à cibler comme lieu d'intervention l'école à proximité afin des sensibiliser les enfants aux dangers de la route. En Éthiopie, les communautés de Dukam avaient exprimé le souhait d'être associées à un programme de boisement autour du dépôt. 3 000 arbres ont ainsi été plantés avec la participation des salariés et des riverains. Cette opération qui se nomme désormais « Green village of Total Ethiopia and Dukam Town administration village » sera renouvelée chaque

année. Appréciée et perçue comme originale par les parties prenantes, la démarche SRM+ a donné lieu à l'organisation de journées portes ouvertes sur certains des dépôts gaziers du Groupe en Afrique du Sud, ce qui a permis une meilleure connaissance des sites de TOTAL mais aussi de rassurer les riverains sur les activités du Groupe.

Enfin, au Raffinage-Chimie, la démarche SRM+ est en cours de déploiement à la raffinerie de Donges (France).

3.2.3. Le dialogue avec les peuples autochtones et tribaux

Conscient des spécificités des « Peuples autochtones et tribaux » (selon la formule consacrée par la convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail), TOTAL a également mis en place une charte sur les peuples autochtones et tribaux avec des principes et lignes d'action directrices à adopter vis-à-vis des communautés qui se trouvent au contact de ses filiales. En vertu de cette charte ainsi que de son Code de conduite, le Groupe s'efforce d'en connaître et comprendre les besoins légitimes. Cette charte encourage en particulier les filiales à faire appel à des experts pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités des peuples autochtones, dialoguer et les consulter préalablement à l'installation de tout projet industriel, et contribuer positivement à leur développement socio-économique.

Conscient que la prise en compte des droits de l'homme est l'un des éléments clés de ses projets industriels vis-à-vis des populations locales, TOTAL a participé en 2012 aux travaux de l'IPIECA (l'association mondiale du secteur pétrolier et gazier pour les questions environnementales et sociales) pour élaborer le Guide Indigenous peoples and the oil and gas industry : context, issues and emerging good practices. Le Groupe a ainsi partagé son expérience avec les peuples guaranis en Bolivie. La filiale Total E&P Bolivie s'est en effet engagée dans un partenariat avec les communautés guaranies du département de Santa Cruz. La filiale a lancé plusieurs initiatives de développement socio-économique, en participant à la lutte contre les discriminations, notamment celles concernant les femmes.

Le dialogue avec les communautés indiennes en Bolivie

Depuis 2011, Total E&P Bolivie travaille au développement d'un gisement de gaz découvert en 2004 et situé dans les basses terres de l'est de la Bolivie. Le projet Incahuasi implique la construction d'une usine de traitement du gaz, située sur le territoire guarani de Alto Parapeti et d'un *pipeline* de plus de 100 km qui traverse trois autres territoires guaranis. Il s'inscrit dans un cadre juridique très protecteur des droits des peuples autochtones. Le processus de consultation doit permettre d'identifier les impacts économiques et socioculturels du projet et de déterminer les compensations économiques pour les impacts qui ne peuvent être évités. Le processus de consultation entamé en 2011 par la filiale pour obtenir la licence environnementale a été suspendu en raison de l'opposition d'une organisation autochtone, propriétaire d'une partie du territoire, quant aux droits d'usage et de passage.

La consultation des peuples autochtones a repris de mai à septembre 2013. Total E&P Bolivie s'est fortement impliqué dans le processus de consultation et la négociation a abouti à un accord sur l'identification conjointe des impacts environnementaux, sociétaux, économiques et culturels. Les impacts socioculturels qui ne pourront pas être atténués donneront lieu à une compensation, laquelle doit être négociée entre les organisations indigènes et la société. Ouverture d'esprit et persévérance ont permis à l'équipe sociétale de créer la confiance et d'échanger avec une pluralité d'interlocuteurs, leaders formels mais aussi informels, dans un processus de dialogue direct avec les communautés et pas uniquement leurs représentants. L'année 2014 a été marquée par de longues négociations avec quatre organisations indigènes guaranies, soit plus d'une trentaine de réunions.

La transparence sur les accords signés avec les autorités locales et le respect de leur application sont des principes essentiels pour une gestion responsable et crédible et pour construire cette confiance sur la durée. Les leaders, parfois réticents, reconnaissent l'impact positif de cette démarche, y compris pour leur propre rôle au sein de leur communauté.

La mise en place d'une procédure de gestion de plaintes a représenté un défi majeur. Dans un pays habitué aux manifestations et blocages de toutes sortes, ce nouveau mécanisme devait prouver son efficacité. Sur quarante plaintes reçues depuis le début de l'année, deux d'entre elles seulement sont encore ouvertes à ce jour.

L'approche participative mise en place pour l'identification, le suivi et l'évaluation des projets sociétaux favorise l'implication des personnes concernées. Les partenariats avec des institutions possédant une réelle expertise renforcent la crédibilité de l'équipe sociétale. Les communautés préfèrent parfois confier à Total E&P Bolivie et aux institutions partenaires la responsabilité de la mise en œuvre des projets pour garantir à tous ses membres une redistribution équitable et transparente des bénéfices.

3.3. La maîtrise des impacts des activités du Groupe

Pour une meilleure maîtrise des impacts des opérations, la démarche sociétale est intégrée aux processus opérationnels.

Depuis 2012, le sociétal est intégré dans les systèmes de management HSE de l'Exploration-Production et du Raffinage-Chimie, appelés MAESTRO (*Management And Expectations Standards Towards Robust Operations*). À l'Exploration-Production, sept audits ont été menés en 2014 (Algérie, Gabon, Indonésie, Italie, Myanmar, Nigeria, Pays-Bas). Au total, ces audits ont donné lieu à soixante-sept recommandations et viennent appuyer les efforts de meilleure maîtrise des impacts sociétaux des opérations du Groupe. Le HSE est désormais étendu au H3SE (Hygiène, Sécurité, Sûreté, Sociétal, Environnement), le sociétal et la sûreté s'ajoutant à la sécurité.

3.3.1. Connaître le contexte sociétal : les études d'état initial

Une meilleure connaissance du contexte socio-économique est d'abord obtenue par une étude de l'état initial. Ces études d'état initial durent en moyenne de trois à six mois et s'accompagnent, en général, d'une phase de consultation des parties prenantes locales. En Argentine, dans le bassin *onshore* de Neuquen, l'étude d'état initial socio-économique a duré plus de six mois en 2014.

Dans le cadre du bloc d'exploration Azero, en Bolivie, une étude d'état initial socio-économique est en cours sur une zone de 786 000 hectares sur laquelle va se faire une prospection. Cette zone inclut six territoires indigènes guaranis, cinquante communautés quechuas, onze municipalités et deux parcs, l'un national et l'autre régional. Cette étude permettra d'initier un dialogue précoce avec toutes ces nouvelles parties prenantes. Pour mener cette action, l'équipe sociétale de la filiale se renforce, notamment en recrutant de nouveaux CLO.

3.3.2. Éviter, réduire, compenser : les études d'impact

À l'Exploration-Production, des études d'impact sont réalisées avant toute opération, selon les standards de TOTAL. En 2014, ces études ont été menées ou initiées notamment en Mauritanie (avant un forage d'exploration dans l'offshore profond), au Myanmar (nouveau bloc d'exploration dans l'offshore profond) et en Ouganda. Les études d'impact pour les autres activités du Groupe sont faites au cas par cas.

Dans le cadre des onze nouveaux blocs d'exploration pris dans l'offshore au Brésil, les termes de référence des études d'impact sont en cours.

Dans le cadre du redéveloppement de la production offshore des champs de Bul Hanine et Al Khalij, la compagnie nationale Qatar Petroleum a demandé à TOTAL de mener les études d'impact.

En République Démocratique du Congo (RDC), Total E&P RDC est entré comme opérateur dans le bloc III du Graben Albertine. TOTAL a pris l'engagement de ne procéder à aucune activité d'exploration dans le parc national des Virunga, situé pour partie sur le bloc III. En accord avec les autorités nationales congolaises et dans le respect de ses propres règles internes, en parallèle à l'étude d'impact (*Environmental and Social Impact Assessment*), menée de septembre 2012 à juin 2013 avec deux visites sur le bloc, une évaluation des droits de l'homme et des risques de conflit a été menée en 2013 et 2014 par l'ONG International Alert, spécialiste des conflits. La restitution publique des résultats de cette étude a été faite aux représentants des populations, des autorités locales et des ONG en octobre 2014. TOTAL s'est engagé à appliquer ces recommandations.

En Ouganda, Total E&P Uganda est notamment opérateur du bloc EA1. Selon la législation ougandaise, TOTAL n'est pas tenu de mener une étude d'impact tant que le gouvernement n'a pas approuvé le projet. Cependant, Total E&P Uganda a réalisé des études (*social screening*) à l'aide d'une équipe d'experts internationaux et nationaux. Les résultats de ces *social screening* ont conduit à d'importantes modifications du projet pour éviter ou minimiser les impacts sur les communautés proches des futures installations. Le cahier des charges de l'étude d'impact environnemental et sociétal du projet de développement de Buliisa a été préparé. TOTAL travaille depuis 2012 en partenariat avec l'organisation internationale SNV au développement de diagnostics agraires en utilisant une méthodologie développée par les ingénieurs agronomes Français (AgroParisTech).

L'étude consiste à analyser qualitativement et quantitativement les principales chaînes de valeur agricoles présentes dans la zone du bloc d'exploration (maïs, manioc, riz, miel, légumes et produits laitiers). L'objectif est d'apporter un soutien à des systèmes agraires déjà existants et de jouer un rôle d'accélérateur du développement en facilitant l'accès du monde rural traditionnel aux grands acheteurs nationaux (outillages, plateforme de formations et de rencontres, centrale d'achat, sites de stockage).

Au Nigeria, le travail de recherche confié depuis 2008 à l'École supérieure des sciences économiques et commerciales/Institut de recherche et d'enseignement sur la négociation en Europe (ESSEC/IRENE) concernant l'impact des activités pétrolières sur les populations du Delta du Niger avec des enquêtes sur le terrain et des interviews des populations concernées (Onelga et Eastern Obolo) a été finalisé et consolidé. Deux enquêtes, menées en 2008 et 2012, ont permis de mieux évaluer la zone et de suivre l'évolution des indicateurs.

En outre, le Groupe fait régulièrement appel à CDA, organisme indépendant à but non lucratif, pour évaluer l'impact de ses activités et de ses programmes socioéconomiques dans les pays hôtes. Par exemple, CDA a mené une mission d'évaluation au Myanmar en novembre 2014. Les rapports sont disponibles en ligne sur le site internet de cet organisme.

Enfin, l'outil *Management Operational Societal Tool* (MOST) installé depuis 2011, à l'origine pour faciliter la gestion des projets de développement local dans les filiales, élargit son périmètre. L'outil est aujourd'hui déployé dans seize sites sur treize pays, et permet de gérer d'autres volets du management sociétal : les relations avec les parties prenantes (contacts, événements, préoccupations), les plaintes autour des sites, l'acquisition de terres, les compensations liées à l'activité industrielle du Groupe, l'emploi temporaire durant les campagnes d'acquisition sismique. L'utilisation de l'outil fait partie du processus de professionnalisation des équipes locales et d'une meilleure structuration des rapports permettant d'analyser la performance sociétale.

3.3.3. Traiter les plaintes des communautés locales

À l'Exploration-Production, les filiales déploient progressivement des mécanismes de traitement des plaintes (*grievance mechanisms*) à l'attention des communautés locales concernées par les projets industriels. Inspiré des principes directeurs des Nations unies sur le thème Business & Human Rights (entreprises et droits de l'homme), un guide relatif à cette procédure de traitement des plaintes a été élaboré et publié en août 2013. Cette procédure fait partie intégrante du plan de management sociétal et matérialise la première exigence de la directive sociétale Groupe. Par exemple, en Uruguay, dès la campagne d'acquisition sismique (phase d'exploration), un mécanisme spécifique de traitement des plaintes a été introduit dans le cadre du plan de dialogue avec les parties prenantes. Ce plan élaboré par l'équipe sociétale de la filiale s'appuie sur la présence, sur le terrain, d'un CLO issu des communautés locales. De la même manière, en Ouganda, un mécanisme spécifique de traitement des plaintes s'appuyant sur des CLO a été mis à jour ou préparé dans le cadre du plan de management sociétal.

L'IPIECA a lancé en 2012 sept pilotes en faisant appel au cabinet Triple Alliance pour mieux gérer les processus de recueil et de traitement des plaintes. Total E&P Congo a été retenu comme un des pilotes. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcement du dialogue de Total E&P Congo avec la communauté de Djéno pour prévenir les risques sociétaux et favoriser une gestion

proactive et responsable des impacts des activités de la filiale. À la suite de plusieurs missions de Triple Alliance en 2012 et 2013, Total E&P Congo a développé et mis en place en 2014 une nouvelle procédure de recueil et de traitement des plaintes.

Au Marketing & Services, une brochure de sensibilisation à la gestion des plaintes a été élaborée en 2014 pour permettre aux filiales et sites opérationnels de ce secteur de s'approprier ce sujet et de mettre en place un système de prise en compte des plaintes autres que les réclamations commerciales. Ce dispositif est en cours de test dans plusieurs filiales. Cela devrait favoriser une expansion rapide de cette bonne pratique par l'adaptation des procédures existantes.

3.3.4. Gérer les impacts : une priorité, la sécurité routière

La sécurité routière, comme composante privilégiée de la thématique Sécurité, constitue l'une des priorités sociétales du Groupe.

À ce titre, TOTAL a lancé en 2012 un vaste programme d'inspection des transporteurs en Afrique et au Moyen-Orient. Ce programme d'amélioration va au-delà de l'audit car il y a un accompagnement des transporteurs dans l'amélioration de leur système de management du transport afin qu'ils se conforment aux exigences de sécurité établies par TOTAL. Par souci d'objectivité, cette démarche est appuyée par des experts du transport indépendants. Ces inspections sont réalisées au travers de quatre points d'audit indissociables : la formation des chauffeurs, les standards techniques des flottes, la gestion des trajets et l'existence d'un système de management. Ces inspections permettent un échange avec le transporteur et donnent lieu à une évaluation suivie si nécessaire d'un plan d'amélioration. Dans ce dernier cas, une réinspection l'année suivante permettra de valider les améliorations apportées ou pourra aboutir à la résiliation du contrat si les progrès demandés ne sont pas constatés. De décembre 2012 à octobre 2014, plus de 90% des transporteurs qui sont sous contrat avec les filiales Marketing & Services en Afrique-Moyen-Orient ont été inspectés. 70% ont obtenu une évaluation répondant aux standards et exigences de TOTAL. Ceux qui ne répondaient pas aux normes dans les six mois ont vu leur contrat résilié. Ainsi, à fin 2014, 28% des contrats avec les transporteurs inspectés ont été arrêtés (soit 90 sur 326). De rares exceptions ont été réinspectées sur dérogation.

En 2014, ce sont 66 inspections et 101 missions de suivi qui ont été réalisées. À ce stade du projet, on peut déjà noter la réduction du nombre d'accidents, l'optimisation des rotations de camions et une meilleure rentabilité de leur activité qui permet aux transporteurs de moderniser leur flotte. Cette démarche a permis de collecter les meilleures pratiques et a abouti à la rédaction d'un livret distribué à l'ensemble des transporteurs.

Depuis 2013, la direction Afrique-Moyen-Orient a mis en place une politique véhicules légers déclinée dans toutes les filiales de la zone. Elle établit des exigences pour les véhicules dont les entités du Groupe sont propriétaires ou locataires. Cette politique instaure ou rappelle des règles de sécurité, dont l'utilisation de véhicules adaptés et en bon état, l'amélioration des compétences et des comportements des conducteurs, l'analyse des risques routiers, la gestion des trajets et la remontée d'information sur les événements et situations dangereuses. Plusieurs critères (ABS, âge et kilométrage, airbag, ceinture de sécurité, ordinateur de bord, etc.) ont été identifiés pour mesurer la bonne application de la règle. Cela a conduit au renouvellement anticipé du parc pour se mettre en conformité. La quasi-totalité des véhicules est aujourd'hui conforme aux exigences. Afin de mieux garantir l'application effective de toutes ces règles, la procédure prévoit une formation à la conduite préventive tous les deux ans et des sessions de sensibilisation annuelles permettant aux conducteurs de partager les retours d'expériences. Les analyses des risques routiers ainsi que les incidents ou situations dangereuses remontés par les conducteurs constituent des éléments-clés pour évaluer les pratiques de conduite et améliorer constamment la procédure.

En ligne avec les objectifs de la Décennie d'action pour la sécurité routière des Nations unies, TOTAL a signé un partenariat avec la Banque mondiale pour la mise en place de l'Initiative pour la Sécurité des Corridors Africains (ARSCI) dont le but est d'améliorer la sécurité et de réduire l'accidentologie ainsi que le nombre de victimes sur deux axes routiers transfrontaliers (appelés « corridors ») particulièrement meurtriers. Regroupant plusieurs partenaires privés et publics, la collaboration au sein d'ARSCI a permis d'identifier le corridor nord (reliant Mombasa à Kampala) et le corridor central (liant N'Djamena à Douala).

En vue de mobiliser les secteurs public et privé ainsi que les associations qui œuvrent sur le terrain, TOTAL a créé en 2012 une organisation indépendante, Safe Way Right Way (SWRW), dont l'objectif est de réunir et mobiliser des partenaires pour lever des fonds et mettre en place des plans d'actions et campagnes de sensibilisation avec les autorités afin d'améliorer les règlementations et leur mise en œuvre. Au travers de SWRW, TOTAL s'est ainsi mobilisé avec ses partenaires au Kenya, au Cameroun et en Ouganda, afin de multiplier les actions en faveur de la sécurité routière. En 2014, des campagnes de sensibilisation ont été organisées au Kenya dans le cadre de la semaine de la sécurité routière et de la journée de commémoration des victimes de la route. Au Cameroun, ce sont près de 100 000 personnes qui ont été sensibilisées via la caravane de sécurité. À cela s'ajoutent des actions en partenariat avec les forces de police : au Kenya, une étude de référence a permis de répertorier 160 zones à risque (*black spots*) et les causes de leur dangerosité. Cette cartographie remise au ministère du Transport et Infrastructures devrait engendrer des mesures comme l'installation de signalisation routière. Elle a par ailleurs été mise en ligne sur le site de SWRW et est accessible à tous. Toujours en coopération avec les forces de police, en Ouganda, une campagne de limitation de vitesse s'est traduite par le don de radars accompagné d'une formation ainsi que des actions de sensibilisation des usagers aux dangers de la route.

Pour être le plus efficace possible dans le déploiement de ses programmes, TOTAL prend appui sur l'approche partenariale du Global Road Safety Partnership (GRSP) dont il est membre depuis 1999. Il s'agit d'un partenariat public-privé visant à renforcer la sécurité routière. Financée par cinq membres du GRSP, dont TOTAL, la Global Road Safety Initiative (GRSI) est une initiative lancée en 2005, ayant pour rôle de développer des projets pilotes selon un modèle et une méthodologie développée par le GRSP et dont l'objectif est de pouvoir être ensuite réplicables. C'est le cas du projet « Safe to school – Safe to home » développé en partenariat avec les autorités locales à Mohammedia au Maroc ou encore à Lusaka en Zambie. Une étude et des ateliers ont permis notamment d'identifier les zones à risque puis d'y mener des actions de sensibilisation pour sécuriser le trajet école-habitation. Également dans le cadre du GRSI, deux séminaires organisés en Afrique du Sud et aux Philippines sur la thématique de « villes plus sûres pour les enfants » ont permis le partage de témoignages concrets qui serviront d'exemples et un échange de bonnes pratiques.

Le « cube sécurité routière » : un outil de sensibilisation des enfants

Le « cube sécurité », reconnaissable à sa boîte volumineuse renfermant du matériel ludique et pédagogique, sert de support pour le déploiement de la campagne de sensibilisation et de formation à la sécurité routière dans les écoles. Le cube sécurité est déployé par les filiales en Afrique-Moyen-Orient en partenariat avec les ministères de l'Éducation et du Transport, des ONG locales et grâce à l'implication forte des collaborateurs. Sur ce périmètre, le programme ne cesse de progresser, portant le nombre de filiales ayant lancé le cube à trente à ce jour (quatre nouvelles filiales en 2014). Fort de son succès, le cube séduit d'autres pays, notamment en Asie où des pilotes ont été déployés. Il encourage également des initiatives ambitieuses comme l'ouverture, fin 2013, du Centre pour Enfants d'Education Routière (Sénégal), développé autour des éléments du cube et dont l'objectif est de former les jeunes dakarois à la sécurité routière grâce à un circuit grandeur nature.

En 2014, ce sont près de 300 000 enfants qui ont été sensibilisés aux dangers de la route via le « cube sécurité » et d'autres programmes de sécurité routière.

En France, la thématique de la sécurité routière est également très importante pour le Groupe. Dans le but de sensibiliser les jeunes de 15 à 24 ans (les plus touchés par les accidents de la route), TOTAL s'est associé depuis 1995 à l'opération « 10 de Conduite Jeune » aux côtés de la Gendarmerie nationale, Groupama et Renault.

Quatre circuits sillonnent la France tous les ans pendant la période scolaire afin de sensibiliser aux risques liés à l'alcool, à la fatigue et aux comportements dangereux. Avec cette initiative, plus de 10 000 collégiens et lycéens de 14 à 18 ans reçoivent chaque année une formation théorique et pratique.

3.4. Créer de la valeur locale

Là où il est implanté, le Groupe a une responsabilité particulière dans le développement socio-économique des communautés vivant à proximité de ses installations et s'efforce de rendre ses activités sources de valeur et d'opportunités pour celles-ci.

TOTAL construit une démarche globale et intégrée de développement local (« In Country Value ») qui met en synergie toutes les composantes créatrices de valeur pour les pays hôtes (infrastructures, soutien aux industries locales, emploi, sous-traitance, projets de développement socio-économiques, éducation, accès à l'énergie…) en valorisant le savoir-faire industriel du Groupe. Cette démarche se concrétise à travers deux grands axes :

- d'une part, l'engagement du Groupe en faveur du contenu local (*local content*) et le soutien à la mise en œuvre de programmes socio-économiques ; et
- d'autre part, le déploiement de programmes d'accès à l'énergie.

3.4.1. L'engagement du Groupe en faveur du contenu local

Le contenu local est la prise en compte de toutes les synergies locales liées aux opérations du Groupe en vue de promouvoir le développement des compétences et l'industrie locale. TOTAL a une longue expérience d'engagement en faveur de l'emploi local, de la formation, de l'éducation et du développement économique local. Le Groupe œuvre dans de nombreux pays en faveur du développement du tissu industriel et de l'emploi local (fabrication locale, personnel local dans les filiales, pré-qualifications des contracteurs locaux, développement d'infrastructures nationales, diversification de l'économie locale), ceci notamment en Afrique du fait de sa forte présence sur ce continent.

L'Exploration-Production mène différentes actions au plan local auprès des fournisseurs. Des études industrielles sont effectuées en amont de la réalisation des projets afin de faire un état des lieux des ressources locales (artisans, techniciens, fournisseurs) et de qualifier l'écart à combler, le cas échéant, par rapport au contenu du projet. Des mesures d'actions locales sont alors proposées comme communiquer les besoins de l'industrie pétrolière, identifier les fournisseurs, envisager la mise en place de formations pour accompagner le développement de leurs compétences. Des initiatives locales sont également prises par les filiales.

En 2014, la méthodologie dans ce domaine a été formalisée à l'Exploration-Production via la feuille de route *local content*. Elle s'articule autour de quatre grandes typologies d'actions : publier les besoins industriels et en main-d'œuvre à venir, utiliser une base de donnée unique sur les fournisseurs pour chaque filiale, développer un programme d'envergure de formation de techniciens et étudier le développement du contenu local de manière globale. TOTAL avait participé à l'élaboration du *Local content strategy guide* de l'IPIECA et va contribuer à la réactualisation de ce document en 2015 en tant que vice-président de la *task force* qui va mener ce travail.

Pour le projet CLOV, dont la mise en production a eu lieu en 2014, environ dix millions d'heures ont été travaillées en Angola. Total E&P Angola, au travers de CLOV, a également formé près de quarante étudiants ayant obtenu le diplôme d'opérateur et qui travaillent aujourd'hui sur les FPSO (*Floating Production, Storage and Offloading*) du bloc 17 en Angola. C'est la première fois, en Angola, qu'un projet effectue autant d'heures et possède un niveau aussi élevé de fabrication réalisée dans le pays. Pour le projet Kaombo, les dispositions contractuelles prévoient d'effectuer treize millions et demies d'heures localement. Parmi les actions de *local content* lancées en 2014 figure le développement de fournisseurs locaux, en étroite collaboration avec le Centro de Apoio Empresarial, un organisme national angolais qui s'occupe du développement et du suivi des entreprises locales (notamment en matière de formation).

Au Nigeria, la filiale compte plus de 80% d'employés locaux et plus de cent nouveaux recrutements sont prévus chaque année au niveau local. Pour le développement d'Akpo, 28% de la construction a été assurée par des entreprises locales, ce qui représente environ dix millions d'heures travaillées. Pour le projet Egina, l'accord prévoit d'atteindre environ vingt-et-un millions d'heures travaillées localement.

En République du Congo, Total E&P Congo a mis en place en 2012 une organisation consacrée au développement du contenu local. Ce département a pour mission de développer le recours aux entreprises congolaises notamment en identifiant et en évaluant les

sociétés locales susceptibles de devenir des sous-traitants de Total E&P Congo puis en mettant à leur disposition des programmes de développement de leurs capacités (managériales, industrielles, HSE…). Une étude approfondie menée afin d'identifier le potentiel d'augmentation du contenu local de Total E&P Congo a permis d'identifier les secteurs d'activités où ce potentiel était le plus important. Afin de renforcer les capacités locales sur ces secteurs clés, le projet Moho Nord a mis en place un plan de contenu local obligatoire vis-à-vis de ses contracteurs internationaux, répercuté en cascade sur les sous-traitants locaux des niveaux inférieurs.

En Afrique du Sud, la filiale Marketing & Services a apporté sa connaissance du marché africain à l'entreprise Petrotank (fournisseur de cuves pour le stockage d'hydrocarbures en station-service) afin de l'aider à créer une usine, facilitant les démarches et les rencontres liées à cette installation, inaugurée en 2013, l'usine de production emploie aujourd'hui une cinquantaine de personnes recrutées localement. D'autres ouvertures de sites sont à l'étude.

Au Kenya, l'entreprise Prosel (conception et fabrication d'enseignes lumineuses) travaille avec TOTAL depuis 1991 et aide actuellement le Groupe dans un projet de « relooking » des stations-service visant à mieux intégrer la station dans son environnement. Cette petite société a pu grandir et s'internationaliser au fil du temps grâce à l'expérience acquise comme fournisseur du Groupe.

Le programme « Jeunes Gérants » pour le renforcement des compétences

Le secteur Marketing & Services anime depuis plusieurs années, en Afrique et au Moyen-Orient, le programme « Jeunes Gérants » (*Young Dealers*) visant à promouvoir de jeunes employés de stations-service ayant des aptitudes commerciales et managériales. Leur suivi a pour objectif de permettre aux employés à potentiel d'accéder un jour au statut de gérant de station-service. Grâce à ce programme, les jeunes qui ne pourraient fournir de garanties peuvent bénéficier d'un prêt financier accompagné d'une formation et d'une assistance technique importante. Ainsi, nombre d'entre eux se voient offrir la possibilité de créer et faire prospérer leur propre activité dans la distribution des produits pétroliers. Avec ce mode de gestion, le Groupe développe des compétences et contribue à la motivation de ses employés en station. Sur quelque 5 000 stations-service en Afrique Moyen-Orient, 1 374 sont confiées à des jeunes gérants, soit près de 28% du réseau de TOTAL.

Lancé en 2014, le parcours « Young Graduate Program » s'adresse aux jeunes diplômés originaires d'un pays d'Afrique ou du Moyen-Orient titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 ayant moins d'un an d'expérience professionnelle. Embauchés pour une mission locale de six mois, les jeunes sont soumis à une évaluation à mi-parcours. Cette dernière, si elle est satisfaisante, leur permet de signer un nouveau contrat, d'une durée de douze mois, dans une autre filiale de la zone. À l'issue de cette expérience à l'international, et s'ils le souhaitent, les jeunes peuvent être recrutés dans la filiale de leur pays d'origine. Ce parcours innovant, qui les expose très tôt à un environnement différent, renforce leurs compétences et favorise le recrutement de jeunes à fort potentiel.

3.4.2. Soutenir les PME et le développement régional en France

En France, depuis les années 2000, la participation de prestataires locaux dans les projets industriels ne cesse d'augmenter. Au-delà des emplois générés par ses activités, le Groupe en tant qu'industriel responsable soutient les petites et moyennes entreprises (PME) en France via la structure Total Développement Régional (TDR). Son objectif est de favoriser la création de PME pour développer le tissu économique local. Afin de collaborer avec un nombre croissant de fournisseurs locaux, TDR a mis en place une démarche de pré-qualification et de certification des PME-PMI françaises dans le respect des normes exigées par le Groupe. Cette démarche peut également venir à l'appui d'opérations programmées de revitalisation de bassins d'emploi, pour accompagner le redéploiement des activités du Groupe : la reconversion du bassin industriel de Lacq en est l'exemple. Ce soutien, qui constitue un volet majeur de la responsabilité industrielle et économique de TOTAL, se traduit par différents dispositifs : appui financier à la création, reprise et développement des PME et aide à la revitalisation aux côtés des acteurs du développement local ; accompagnement à l'export et au développement à l'international ; aides aux PME innovantes. Ces trois dernières années, TDR s'est ainsi engagé financièrement à hauteur de 12,5 millions d'euros auprès de 386 PME, soutenant 6 964 emplois.

Le développement régional autour de la plateforme de Raffinage-Chimie en Normandie

Un autre exemple de développement régional mené en France est celui déployé autour de la plateforme de Normandie. Dans un contexte d'investissements (supérieurs à 1 milliard d'euros) visant à adapter l'outil industriel à la demande du marché et aux futures exigences environnementales en améliorant l'efficacité énergétique, la sécurité et la fiabilité des installations, la démarche « Total Emploi Local » a été mise en œuvre avec l'ambition de favoriser le développement de l'emploi local par la formation et la professionnalisation d'un public en manque de qualification ou en recherche d'emploi et permettre aux entreprises locales de travailler sur les chantiers de TOTAL.

TOTAL a ainsi initié une démarche de partenariat avec tous les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation et de l'inspection. Cette démarche novatrice a permis d'afficher un bilan très positif car près de 1 200 emplois ont été créés dans la région havraise, dont plus de la moitié en CDI. Les entreprises locales ont complété leurs effectifs avec des personnels qualifiés et peuvent ainsi répondre aux besoins de futurs chantiers de la région. Les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation disposent d'outils et d'une méthodologie pour anticiper les besoins en recrutement et en formation à venir. Les candidats peuvent valoriser leurs aptitudes grâce au « passeport compétences » auprès de futurs recruteurs. Le Groupe a, quant à lui, achevé ses grands chantiers en confiant 70% des prestations à des entreprises locales. Une continuité est donnée à cette initiative, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre pilotant depuis 2014 ce projet rebaptisé « compétences totalement estuaires », gage de durabilité de l'action.

3.4.3. Accompagner les restructurations industrielles

La signature d'une convention d'ancrage territorial volontaire à la suite de l'arrêt de l'activité de raffinage de la raffinerie de Dunkerque en 2011 illustre l'engagement de TOTAL dans la gestion de fin de ses opérations. En effet, par cette convention signée en 2011 avec l'État et la Communauté Urbaine de Dunkerque, TOTAL s'engageait au maintien et à la création d'emplois sur le territoire. Un budget global de 200 millions d'euros a été consacré à ce projet. Des fonds dédiés ont permis au Groupe d'aider financièrement l'implantation locale de plusieurs entreprises. Le site s'est depuis reconverti en centre de stockage et accueille un centre de formation aux métiers techniques du pétrole et de la pétrochimie (Oleum), bénéficiant des installations techniques de l'ancienne raffinerie. Des formations sont dispensées tant pour le personnel du Groupe que pour le personnel d'entreprises extérieures. Les unités pédagogiques à taille réelle ont été officiellement inaugurées en 2014 en présence d'une délégation de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Côte d'Opale. L'attractivité dont fait preuve ce centre de formation sur les thématiques de maintenance industrielle et de sécurité permet de renforcer les liens avec le territoire.

Sur le site même de l'établissement des Flandres, deux projets industriels se poursuivent : construction d'une usine de production de phosphate alimentaire d'ici 2017 (Ecophos) et construction d'une usine pilote de production de bio gazole et bio kérosène, dont le Groupe est actionnaire (*BioTfuel*). Les activités restantes de l'Établissement des Flandres représentent actuellement 260 postes et 130 emplois de sous-traitants. D'autres projets sont à l'étude pour poursuivre le développement des activités de sous-traitance.

De même, un projet d'avenir pour Carling a été lancé officiellement début 2014, visant à adapter la plateforme et lui assurer un avenir en restaurant sa compétitivité. TOTAL prévoit d'investir 160 millions d'euros d'ici 2016 pour développer à Carling de nouvelles activités sur les marchés en croissance des résines d'hydrocarbures (Cray Valley) et des polymères tout en arrêtant, au cours du second semestre 2015, le vapocraqueur qui est lourdement déficitaire. TOTAL s'engage à conduire ce redéploiement industriel sans aucun licenciement. TOTAL respectera l'ensemble de ses engagements contractuels vis-à-vis de ses clients, et accompagnera les entreprises partenaires concernées par l'évolution du site en mettant notamment en place un fonds de soutien. Par ailleurs, TOTAL s'engage à accroître l'attractivité de la plateforme industrielle de Carling en développant une offre de services mutualisés, l'objectif étant de soutenir l'implantation de nouveaux acteurs économiques dans la région. TOTAL réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels il opère et sa volonté de maintenir un ancrage industriel fort et pérenne en Lorraine. Une convention-cadre signée début 2015 entre le président de la région Lorraine et TOTAL vise à mobiliser l'expertise du Groupe et ses moyens financiers pour développer le tissu industriel de la région.

3.4.4. Être un partenaire de développement humain, social et économique

La contribution de TOTAL au développement socio-économique et humain des territoires où le Groupe opère se traduit au travers de sa participation à des programmes de développement local.

Au cours des dernières années, les dépenses sociétales des sociétés du Groupe ont progressé de façon régulière : 316 millions d'euros en 2012, 357 millions d'euros en 2013. Le montant consacré en 2014 aux projets sociétaux a été de 459 millions d'euros, dont la moitié correspond à des dépenses non pilotées par le Groupe, au Nigeria (Niger Delta Development Committee) et en République du Congo (Provisions d'investissements diversifiés).

La part des dépenses sociétales en pays hors OCDE est de l'ordre de 90%. En 2014, 3 470 actions sociétales ont été recensées, avec un équilibre entre les secteurs (Amont, Raffinage-Chimie, Marketing & Services).

Ces programmes sont menés en direction ou au service des populations locales et visent à contribuer à leur développement culturel, socio-économique et humain. Il s'agit en général de communautés directement concernées par la présence ou les activités du Groupe. Ces programmes sont répartis en trois grands thèmes : développement économique local, développement humain et social, et citoyenneté.

L'engagement de TOTAL est de passer d'un modèle de don pur à un modèle partenarial. Cet engagement se traduit par des partenariats de long terme dans les pays où le Groupe a des activités. Fondés sur une écoute attentive, un dialogue constructif et la ferme volonté de nouer des relations de confiance avec les parties prenantes, ces partenariats avec les institutions et les organisations locales sont gage de pérennité des projets.

Dans toutes ses actions, TOTAL veille à ne pas se substituer aux autorités locales. TOTAL s'associe à des ONG spécialisées dans l'action sociétale et dotées d'une vraie expérience de terrain. Elles permettent au Groupe d'augmenter l'efficacité des programmes socio-économiques accompagnés en l'incitant notamment à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie de ses programmes.

En République du Congo, en soutien à la diversification des économies locales, TOTAL a renforcé son engagement auprès de l'association Pointe-Noire industrielle (APNI), une plateforme de développement des PME et PMI lancée en 2000. L'APNI propose les services d'un centre de gestion agréé (CGA), qui assiste ou assure le suivi fiscal et la tenue de la comptabilité des PME. L'APNI propose également un Observatoire des marchés avec des conférences thématiques (La PME et sa banque, Être jeune et entrepreneur, Entreprises et énergies, etc.). Plus de dix ans après sa création, l'État congolais fait de l'APNI une structure de référence pour l'émergence d'un tissu de TPE/PME/PMI viables en République du Congo. Des annexes de l'APNI sont en cours de mise en place en dehors de Pointe Noire : Brazaville, Dolisie et Ouesso.

Sur la thématique de la santé, les filiales Exploration-Production et Marketing & Services de TOTAL au Nigeria ont travaillé conjointement lors du *World Malaria Day* en avril 2014 à Lagos. Dans le cadre de cette journée, les filiales ont mené diverses activités : diagnostic et traitement médical gratuit pour les habitants testés positifs au paludisme, traitement préventif pour les femmes enceintes, mais également distribution de moustiquaires et actions de sensibilisation tout public (affichage bus, distribution de dépliants et de T-shirts, groupes de parole, mise en scène artistique).

En Angola, TOTAL finance le programme de développement des compétences des femmes de Porto Amboim afin d'encourager l'entrepreneuriat. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre TOTAL, l'ONG *World Vision*, la Fédération des femmes entrepreneurs d'Angola (FMEA) et une banque locale.

En République Démocratique du Congo, la filiale travaille en partenariat avec deux ONG locales et l'Institut de l'Elevage – Productions agricoles (structure provinciale de l'État) afin de réaliser un état des lieux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage dans la zone des futures opérations. Cette évaluation aidera à définir une stratégie de soutien à l'économie locale sur une base d'approche communautaire participative pendant les trois années de la phase d'exploration.

Soutien au développement des populations riveraines au Myanmar

Un programme de microfinance (Yadana Suboo) initié en 1997 pour la population riveraine du gazoduc, a été restructuré en 2006 avec l'aide de l'ONG internationale spécialiste en microfinance Entrepreneurs du Monde, de manière à en augmenter l'efficacité et la possibilité d'un futur fonctionnement autonome. Cette ONG a d'abord réalisé deux enquêtes de terrain. Des Comités Bancaires Villageois ont été créés et sont composés de volontaires qui ont reçu une formation. Une démarche a été initiée pour rendre ce programme indépendant de TOTAL et le transformer en organisme de microfinance. Yadana Suboo a reçu son accréditation fin 2014.

3.4.5. Un levier clé : l'éducation

Parmi les actions de développement soutenues par le Groupe, l'axe éducatif est une priorité. À travers ces actions, le Groupe contribue à développer le capital humain des pays hôtes, en créant ainsi de la valeur partagée : valeur pour les pays hôtes, en les aidant à élever le niveau des compétences de leurs jeunes ; valeur pour TOTAL, en formant les futurs collaborateurs dont l'industrie aura besoin dans les années qui viennent.

La contribution de TOTAL à l'éducation se veut délibérément insérée aux dispositifs existants, adaptée aux réalités de terrain et toujours menée en partenariat. Outre un soutien à l'enseignement primaire et secondaire, cet engagement s'articule autour de quatre grands programmes internationaux : bourses d'études ; partenariats universitaires ; chaires d'enseignement et de recherche ; formations professionnelles.

Plus de 10 000 bourses dont 150 à l'international

TOTAL promeut l'internationalisation de son management ; le Groupe entend donc favoriser le recrutement de personnels locaux et encourager leur accès à des postes à responsabilité, en particulier dans leurs filiales d'origine. Pour ce faire, le Groupe propose, dans le cadre de ses programmes sociétaux, des bourses locales et internationales en amont du recrutement. Plus de 10 000 étudiants ont ainsi chaque année la possibilité de poursuivre leurs études dans leur pays d'origine ou dans les plus grandes universités du monde. En parallèle, le programme de bourses internationales de TOTAL a permis depuis 2004 à plus de 1 000 étudiants originaires de trente pays de préparer en France des diplômes (IUT, licences, écoles d'ingénieurs, masters, MBA et doctorats).

En 2012, TOTAL a signé un accord de partenariat avec le ministère des Affaires Etrangères français sur le programme de bourses internationales en cofinancement, appelé « Quai d'Orsay – Entreprises » qui s'ajoute au précédent. Les cursus proposés à des étudiants de dix pays différents sont des masters dans les universités françaises.

Au Nigeria, plusieurs programmes de bourse ont été mis en place par Total E&P Nigeria pour améliorer l'accès à l'éducation, qui s'inscrivent dans le cadre d'accords signés entre Total E&P Nigeria et des communautés des États de Rivers et Akwa-Ibom et prévoient pour la période actuelle (2012-2016) le financement de près de 6 500 bourses : 3 577 bourses aux écoles primaires ; 2 685 aux écoles secondaires ; 238 aux étudiants locaux et 60 pour des bourses internationales dans l'enseignement supérieur. En outre, dans le cadre du programme annuel dit de « Bourses nationales de mérite », Total E&P Nigeria a financé pour l'ensemble des régions du pays pour l'année académique 2013-2014, environ 2 680 bourses universitaires.

Plus de soixante partenariats universitaires

En Afrique, dans de nombreux pays, les entreprises souhaitent recruter du personnel local qualifié. TOTAL a choisi de contribuer à l'attractivité des universités du continent en apportant son expertise technique et scientifique. Quinze contrats-cadre ont été signés avec les meilleurs établissements d'enseignement supérieur du continent, tels que le 2IE au Burkina Faso ou l'université de Witts en Afrique du Sud.

Des partenariats ont également été noués avec des Instituts du pétrole et du gaz ainsi qu'avec des facultés de sciences de plusieurs pays : IST-AC (République du Congo/Cameroun), Institut du pétrole et du gaz (Gabon), Université de Port-Harcourt (Nigeria), université Agostinho Neto (Angola), université de Makerere (Ouganda).

Le partenariat avec l'Institut Ucac-Icam (ex ISTAC) a débuté en 2002. Il permet chaque année à quatre étudiants congolais de bénéficier d'une bourse TOTAL. Vingt-deux diplômés de ce partenariat ont été embauchés au sein de Total E&P Congo, depuis le début du partenariat.

Au Gabon, l'Institut du Pétrole et du Gaz (IPG) forme depuis janvier 2014 des ingénieurs dans le cadre du Master « *Petroleum engineering* ». D'une durée de seize mois, la formation vise à permettre à des ingénieurs gabonais d'accéder à des postes à responsabilité au sein des entreprises pétrolières opérant dans le pays.

Le programme des partenariats universitaires lancé en 2010 en Afrique s'étend à présent sur l'ensemble des continents d'Europe, d'Asie et du Moyen-Orient et compte plus de soixante établissements. Le but de ces partenariats, outre les aspects sociétaux, est de préparer les talents nécessaires à la réalisation des ambitions internationales du Groupe.

En France, avec le soutien d'autres grands groupes, TOTAL, ParisTech et l'École Polytechnique ont lancé à la rentrée universitaire 2011 un Master 2 « Sciences et technologies des énergies renouvelables ». À la rentrée 2014, cinquante étudiants de vingt pays différents ont rejoint ce programme.

Trente-cinq chaires d'enseignement et de recherche

Les chaires d'enseignement de recherche font l'objet d'un soutien particulièrement actif de TOTAL avec trente cinq établissements. Les dernières en date sont celles avec l'École Centrale de Lille sur l'Architecture d'entreprise et l'École Centrale de Paris sur l'Achats de Projets Industriels complexes.

Dans cette perspective, certaines initiatives phares sont menées par le Groupe en faveur de l'éducation, telles que la cinquième édition du *TOTAL Energy and Education Seminar*, qui a lieu à Paris tous les dix-huit mois et qui réunit une centaine de professeurs représentant plus de quarante pays. Ces professeurs ont des échanges avec des dirigeants de TOTAL et des experts externes sur des problématiques telles que l'avenir énergétique, le changement climatique, les relations entre universités et entreprises, ou encore les impacts de la mondialisation sur l'éducation et la gestion des ressources humaines. Enfin, la neuvième édition de la *TOTAL summer school* s'est quant à elle tenue à Paris en juillet 2014. Elle a accueilli plus de cent étudiants originaires de trente pays, afin de débattre des enjeux de l'énergie.

Cinquante programmes de formation professionnelle (de niveau bac à master pro)

TOTAL permet à des professionnels des pays où il est présent de progresser. Des programmes de formation ajustés aux besoins du pays sont organisés en partenariat avec les acteurs locaux et permettent aux stagiaires d'obtenir des diplômes et des certifications professionnelles reconnues. De nombreuses formations adaptées au contexte local sont ainsi mises en œuvre par les entités du Groupe.

En Afrique, le Groupe poursuit son soutien aux programmes pilotes en enseignement secondaire lancés en 2008 au sein des lycées Eiffel (Angola) et Victor Augagneur (République du Congo) pour offrir un enseignement de qualité aux standards internationaux là où l'offre éducative reste encore limitée. En Angola, en 2014, TOTAL a participé au financement des frais de fonctionnement des quatre lycées Eiffel dont sont sortis depuis 2011 près de 400 bacheliers, en plus des trente-trois bourses attribuées par la filiale dont vingt-deux dans des universités en Angola, huit en université en France (IUT St Quentin et St Nazaire) et trois au Burkina Faso. En République du Congo, le projet « classes renforcées » au lycée Victor Augagneur, débuté en 2009, a déjà bénéficié à 300 élèves dont vingt-cinq boursiers TOTAL post-bac.

Au Gabon, TOTAL finance le développement des classes préparatoires aux grandes écoles du Lycée Léon Mba.

Au Sénégal, une formation diplômante a été lancée en 2013 dans le cadre d'un partenariat avec le Centre africain pour les études supérieures en gestion (CESAG) et sous l'impulsion de Total Sénégal, la licence professionnelle en gestion a pour objectif de consolider les compétences et fournir une formation diplômante à de jeunes gérants de stations-services et autres professionnels. Ouverte à tous, la licence professionnelle est compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle. Ce diplôme reconnu permet de valoriser les compétences acquises auprès d'autres entreprises et répond à un besoin de voir émerger des talents, de stimuler la création d'entreprise et *in fine* de développer le tissu économique local. La première année a été un succès avec un passage en deuxième année pour l'ensemble des inscrits. Vingt-neuf gérants de stations-service sont inscrits pour la deuxième promotion. L'objectif à terme est d'attirer tous types de profils au sein de cette formation.

Au Myanmar, la filiale soutient des jeunes qui souhaitent terminer le cycle secondaire et entrer à l'Université. Une équipe de six professeurs accompagne ainsi soixante à soixante-dix élèves tous les ans et les présente aux examens. Par ailleurs, Total E&P Myanmar octroie tous les ans entre cinq et dix bourses pour permettre à des jeunes de recevoir une aide financière tout au long de leur scolarité.

Ces programmes sont complétés par un dispositif interne original « TOTAL professeurs associés » (TPA), association à but non lucratif animée par des salariés en activité ou retraités du Groupe et donnant des cours à titre bénévole dans les écoles et les universités. 293 professeurs dispensent des cours et des conférences, techniques ou non, dans les domaines de l'activité pétrolière. Depuis 2001, plus de 155 000 étudiants ont bénéficié de cette expertise dans le monde.

3.4.6. Faciliter l'accès à l'énergie

Depuis plus de dix ans, certaines filiales sont engagées de manière ponctuelle et indépendante dans différents projets sociétaux centrés sur l'accès à l'énergie, dans trois domaines principaux :

- l'électrification de zones rurales, non reliées au réseau, grâce au photovoltaïque (25 000 foyers électrifiés grâce à des kits solaires photovoltaïques en Afrique du Sud et 25 000 foyers au Maroc) ;
- l'aide à la fourniture en GPL, à travers le programme Shesha en Afrique du Sud (vente de bouteilles de gaz aux habitants des townships, dont l'utilisation améliore la sécurité et la santé des personnes) ;
- l'utilisation des gaz associés pour produire de l'électricité dans certains pays où l'Exploration-Production de TOTAL est présente : au Nigeria, le projet développé sur OML 58 dessert près de 100 000 personnes. Au Yémen, un projet a été réalisé en coopération avec la société publique d'électricité pour la fourniture d'électricité à partir de gaz associés afin d'alimenter en énergie les communautés riveraines (environ 500 000 personnes desservies) ; en 2013, une étude a été menée pour évaluer la possibilité d'augmenter la capacité. En République du Congo, TOTAL a participé au financement de l'extension du réseau électrique dans certains quartiers de la ville de Pointe Noire, contribuant ainsi à fournir de l'électricité à environ 10 000 personnes.

Ces projets ont le plus souvent été développés en lien avec les communautés riveraines des sites d'implantation du Groupe ou dans le cadre de programmes initiés par les autorités de pays hôtes et parfois sans objectif de viabilité économique et donc de durabilité.

Afin d'améliorer sa performance sociétale et structurer sa démarche, TOTAL vise à développer des modèles qui soient à la fois rentables et pérennes. À ce titre, le Groupe a développé le programme Total Access to Energy, incubateur de solutions énergétiques adaptées aux populations défavorisées, dont le projet phare est l'offre *Awango by Total*. Le Groupe s'appuie sur les retours d'expérience des expérimentations menées ces dernières années pour tester de nouveaux modèles afin de développer des solutions d'accès à l'énergie durables et reproductibles à grande échelle.

3.4.7. Développer l'offre *Awango by Total*

Cette offre s'inscrit dans une démarche d'entreprenariat social (*social business*) dont l'objectif de rentabilité permet d'en assurer la pérennité, tout en contribuant à améliorer l'accès à l'énergie de ses pays hôtes. Cette démarche fait partie de la mission du Groupe et renforce la présence et la visibilité de ses activités.

Lors de la Conférence des Nations unies de Rio en juin 2012 (Rio+20), TOTAL a pris l'engagement, d'ici fin 2015, de permettre à cinq millions de personnes à faibles revenus de s'éclairer grâce à des produits solaires photovoltaïques fiables, tout en offrant une gamme de services étendue tels qu'un service après-vente et une garantie de deux ans pour tous les produits, des solutions de financement et le recyclage des produits en fin de vie.

TOTAL a été le principal sponsor de *Lighting Africa*, la conférence mondiale sur l'accès à l'énergie organisée à Dakar en novembre 2012 par la Banque mondiale et l'International Finance Corporation (IFC). Lors de cette conférence, TOTAL a lancé la marque *Awango by Total* sous laquelle est commercialisée une gamme de produits et de services qui répondent aux besoins d'éclairage et de chargement de petits appareils – tels que les téléphones portables – des populations n'ayant pas accès à l'électricité. À fin 2014, ce sont environ 880 000 lampes solaires qui ont été vendues dans vingt trois pays depuis le lancement : Afrique du Sud, Bangladesh, Botswana, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Haïti, Guinée équatoriale, Indonésie, Kenya, Lesotho, Malawi, Myanmar, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Swaziland, Tanzanie et Zambie. La gamme *Awango by Total* devrait être déployée dans quinze pays supplémentaires en 2015 : Angola, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Erythrée, Inde, Libéria, Madagascar, Mali, Mozambique, Pakistan, Philippines, Tchad et Zimbabwe.

Afin de maximiser son engagement pour l'accès à l'énergie, TOTAL privilégie le développement de partenariats. En 2014, un partenariat d'une durée de trois ans a été signé entre TOTAL et l'IFC dans le cadre du programme *Lighting Global*. Ce partenariat a pour but, en central, de partager les informations sur le marché, les évolutions de l'industrie et des produits (tests et labels *Lighting Global*, durée de vie, recyclage, etc.). Jouant un rôle de facilitateur, l'IFC permettra de développer des partenariats locaux en relation directe avec les filiales.

Les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les solutions solaires sont à la fois les réseaux existants de TOTAL et des réseaux dits *last mile* construits avec des partenaires locaux afin d'apporter ces solutions au plus proche du lieu de vie des populations. Ce canal de distribution *last mile* vise à atteindre les populations en zones reculées en dehors des canaux de distribution traditionnels (stations-service et réseaux GPL, lubrifiants). Afin d'apporter des solutions énergétiques dans les zones reculées, des réseaux de revendeurs sont mis en place. Ces revendeurs, rattachés ou non aux réseaux de TOTAL, sont formés par les équipes en filiale, avec parfois le support des partenaires. En interne, des programmes de Jeunes Revendeurs Solaires (JRS) et le recrutement d'agents solaires de liaison ont été développés. Au Cameroun par exemple, douze JRS ont été formés et ont vendu environ 9 300 lampes en 2014. En externe, dans le but d'améliorer le maillage pour atteindre un plus grand nombre de personnes, des partenariats avec des acteurs institutionnels ou associatifs comme Entrepreneurs du Monde ou d'autres instituts de micro finance ont été établis.

En Haïti, le Marketing & Services a développé un partenariat avec Entrepreneurs du Monde dans le but d'atteindre les populations les plus défavorisées, à travers le canal de distribution *last mile*. Un *social business*, Palmis Eneji, a été développé par Entrepreneurs du Monde sur la base des mécanismes de micro finance. Palmis Eneji commande les produits solaires à TOTAL et les vend à des micro-entrepreneurs spécialisés dans les produits énergétiques. De son côté, Entrepreneurs du Monde met en place des formations pour ces revendeurs, tout en menant des campagnes de sensibilisation à la micro finance. Depuis le début du partenariat entre TOTAL et Entrepreneurs du Monde en Haïti, environ 7 000 lampes solaires ont été vendues.

La vente de lampes solaires en Ouganda

Depuis début 2013, les lampes *Awango by Total* sont commercialisées dans les communautés de la région du lac Albert via une trentaine de revendeurs et des partenariats avec des SACCOs (association de villageois) ainsi que l'ONG Caritas Arua. La mise en œuvre de ce projet est le fruit d'une collaboration étroite sur le terrain entre l'Exploration-Production et le Marketing & Services. La filiale Total E&P Uganda apporte sa connaissance fine du terrain et des populations locales, notamment dans la région du bloc 1 tandis que le Marketing & Services se charge de la conduite des affaires au plan national en s'appuyant sur son réseau de stations-service.

Total E&P Uganda emploie deux solar liaison officers (SLO) qui coordonnent un réseau de dix revendeurs solaires. Les SLO travaillent en rotation : sur le bloc et sur le projet solaire. Ils se rendent auprès des communautés et dans les villes principales de cinq districts afin de recruter, former et suivre les ventes des revendeurs.

Total E&P Uganda a également formé dix revendeurs dans la zone du bloc, cinq revendeurs de groupes financiers et une ONG. Grâce aux lampes vendues sur le canal *last mile*, environ 9 000 foyers ont été concernés en 2014.

3.4.8. Lutter contre la précarité énergétique et pour la mobilité inclusive

Le projet « précarité énergétique et mobilité inclusive » constitue la contribution du Groupe au défi de la rénovation thermique des bâtiments pour réduire le coût du chauffage (en France) d'une part, et d'une mobilité plus accessible pour les ménages modestes (en France et dans les pays émergents) d'autre part. Pour mémoire, en France, sept millions de personnes rencontrent des difficultés de mobilité (20% de la population en âge de travailler) et onze millions sont considérés comme étant en précarité énergétique.

Les actions développées en 2014 dans le domaine de la mobilité inclusive ont permis de poursuivre en France les projets initiés en 2013. TOTAL et Wimoov (anciennement Voiture & Co) ont créé le laboratoire de la mobilité inclusive qui rassemble quinze acteurs du monde public, privé et associatif, afin de faire émerger le thème de l'accès à la mobilité dans le débat public. Le laboratoire a pour vocation d'aider à mieux comprendre les enjeux sur ce sujet et de concevoir des solutions de mobilité innovantes, accessibles à tous. Ainsi, une étude sur la mobilité des seniors et un *benchmark* international des solutions de mobilité inclusive ont été réalisés en 2014.

Par ailleurs, les quinze membres du laboratoire ont travaillé sur un concept d'auto-partage social et sur la professionnalisation du métier du conseil en mobilité. Ces résultats ont été rendus publics lors des deuxièmes rencontres de la mobilité inclusive en décembre 2014 et sont accessibles sur internet.

Deux nouvelles plateformes de mobilité ont été ouvertes avec Wimoov en 2014 à Tarbes et au Havre. Les plateformes créées en 2013 à Evreux et dans le sud de Seine ont accueilli un nombre croissant de bénéficiaires (700 personnes) et innové dans des services aux entreprises (offre mobilité visant les travailleurs précaires).

Enfin, l'appel à projets réalisé en partenariat avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse) a permis d'identifier seize initiatives innovantes de mobilité pour les jeunes sur le territoire français, qui seront aidées financièrement et accompagnées sur les deux prochaines années.

Enfin, TOTAL a lancé une recherche-action dans les pays émergents qui a permis de mettre en évidence trois familles de services de mobilité à fort potentiel, apportant des réponses aux défis économiques, environnementaux et sociaux.

Le programme « Habiter mieux » – des synergies entre énergie, éducation et emploi

Concernant le volet précarité énergétique en 2014, le Groupe a déployé quatre-vingt dix ambassadeurs de l'efficacité énergétique dans trente départements en France, via deux partenariats avec les associations PACT et FACE, dans le cadre d'une convention signée avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports au sein du programme public « Habiter mieux ». Ces ambassadeurs sont des jeunes entre 18 et 25 ans, embauchés avec le statut d' « emploi d'avenir » jusqu'à fin 2015. Ils ont pour mission de repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner sur le plan financier, social et technique pour réaliser des travaux de rénovation thermique, en particulier pour une meilleure efficacité énergétique. Par ailleurs, ce projet vise également à assurer une insertion professionnelle durable de ces jeunes, à l'issue de leur emploi d'avenir, grâce à une formation continue et un accompagnement personnalisé, notamment dispensé par TOTAL. Ce sont des collaborateurs du Groupe qui assurent le parrainage de ces jeunes, leur apportant une écoute active, des conseils et un soutien de qualité susceptibles de redonner confiance et stimuler ces jeunes dans leurs parcours d'insertion professionnelle.

Une offre de microcrédit pour l'achat de fioul est en cours d'expérimentation par la Compagnie Pétrolière de l'Ouest, une filiale du Groupe, via un partenariat avec la Caisse d'Épargne. Elle permet aux ménages en situation de précarité énergétique d'avoir accès à un financement avantageux pour remplir leur cuve de fioul (paiement échelonné sur 12 mois, taux de 1%), tout en bénéficiant d'un accompagnement social et budgétaire (par les partenaires associatifs de la Caisse d'Épargne).

3.5. Actions de partenariat et de mécénat

Fondation d'entreprise Total/ Mécénat TOTAL S.A.

Au-delà de la démarche sociétale directement liée aux activités industrielles du Groupe, TOTAL est engagé de longue date dans des actions d'intérêt général dans ses pays d'implantation. Au niveau du Siège, les actions de mécénat du Groupe sont principalement menées, d'une part, par la direction du Mécénat de TOTAL S.A. et, d'autre part, par la Fondation d'entreprise Total. Depuis plus de vingt ans, l'ambition du Groupe est d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général, au-delà de la responsabilité d'industriel, en favorisant le croisement des expertises et l'innovation. TOTAL a reconduit fin 2012 pour une période de cinq ans (2013-2017) son engagement au profit de sa Fondation d'entreprise. Celle-ci est dotée d'un budget quinquennal de 50 millions d'euros. Créée en 1992 au lendemain du Sommet de la Terre de Rio, la Fondation d'entreprise Total était initialement consacrée à l'environnement et à la biodiversité marine. Elle intervient désormais dans quatre domaines : la biodiversité marine, la culture et le patrimoine, la santé et la solidarité.

Dans le domaine de la **biodiversité marine**, la Fondation soutient des programmes de recherche visant à une meilleure connaissance des espèces et écosystèmes marins et des enjeux liés à leur préservation et à leur valorisation. Dans tous les projets qu'elle soutient, la Fondation intègre un volet consacré à la diffusion des connaissances par des opérations de sensibilisation et d'éducation. En 2014, la Fondation a soutenu soixante-six projets (nouveaux projets ou projets en cours). La Fondation a notamment soutenu le projet « MedDiversa » dont l'objectif était d'étudier les récifs coralliens méditerranéens en grande profondeur qui sont parmi les plus caractéristiques de la Méditerranée car ils se développent dans les eaux profondes où le rayonnement est réduit. Le projet a permis de mieux comprendre ces espèces fortement menacées. À la suite des résultats de ce projet, une plateforme d'échanges scientifiques a été créée afin de développer des scénarios d'évolution de cette biodiversité marine face aux impacts des changements globaux, dans le but de la préserver.

Depuis 2008, TOTAL est également partenaire de la Société nationale des sauveteurs en mer (SNSM). Le Groupe contribue ainsi par ses financements et son expertise à améliorer la sécurité des opérations de sauvetage et à la formation des bénévoles. Depuis 2011, le Groupe s'est impliqué dans le volet formation des bénévoles, en participant à la création d'une infrastructure spéciale : le pôle national de formation. Unique en son genre, idéalement situé à Saint-Nazaire, ce centre parfaitement adapté à la formation est doté d'un simulateur de navigation et de conduite de nouvelle génération. Chaque année, plus de 300 sauveteurs bénéficient de ces formations, pour toujours plus de sécurité en mer et sur le littoral.

Dans le domaine de la **culture et du patrimoine**, la Fondation et la direction du Mécénat ont soutenu quatorze expositions en 2014 favorisant ainsi la promotion des cultures des pays hôtes du Groupe. Cette année, la Fondation, aux côtés de l'Institut du Monde Arabe et du Louvre, a notamment participé au rayonnement de la culture arabe en soutenant deux expositions « Le Maroc Contemporain » et « Le Maroc Médiéval » et mis à l'honneur la Chine en soutenant l'exposition « Splendeurs des Hans » au musée Guimet. Convaincue que l'accès à la culture dès le plus jeune âge est une clé de la confiance en soi et du respect des autres, la Fondation appuie de nombreuses initiatives destinées à favoriser l'Education Artistique et Culturelle des jeunes. En 2014, cet engagement s'illustre par l'organisation d'un colloque, « Apprendre par l'Art, un art d'apprendre », à l'Opéra de Lyon.

En France, la Fondation d'entreprise Total et la Fondation du Patrimoine ont renouvelé, en 2014, leur partenariat pour les années 2015 à 2017. Elles consacrent prioritairement leur soutien à la restauration du patrimoine industriel, culturel, portuaire et maritime et artisanal et à la participation à des chantiers conduits dans un objectif de formation professionnelle et d'insertion sociale. Il s'agit de donner une nouvelle vie aux sites restaurés, de transmettre les savoir-faire des métiers du bâti ancien et de contribuer ainsi au développement économique et social local, plus particulièrement dans les régions d'implantation du Groupe en France. Depuis 2006, plus de 150 projets répartis sur dix-neuf régions ont bénéficié du soutien de ce partenariat pour près de 20 millions d'euros.

Dans le domaine de la **santé**, le Groupe est partenaire depuis 2005 de l'Institut Pasteur. Le partenariat, dont la référente scientifique est le Professeur F. Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine en 2008, est centré sur la lutte contre les maladies infectieuses. Le Groupe soutient

ainsi des programmes de recherche et des actions de terrain menées en partenariat avec les filiales du Groupe, principalement sur le continent africain et dans le sud-est asiatique. En 2014, le Groupe a ainsi soutenu plus de onze projets de terrain (nouveaux projets ou projets en cours) dont un programme au Sénégal qui vise à évaluer les conséquences de la résistance aux antibiotiques, en termes de mortalité et de morbidité, dans les infections bactériennes sévères, survenant chez les nouveau-nés et jeunes enfants vivant dans un pays en développement de faible niveau économique. Ce programme, innovant, est appelé à en inspirer d'autres.

Dans le domaine de la **solidarité**, la Fondation encourage l'implication citoyenne des collaborateurs du Groupe notamment en soutenant des projets portés par des associations dans lesquelles ils sont impliqués à titre personnel et bénévole. En 2014, soixante-huit projets de collaborateurs ont été soutenus dans trente pays.

Enfin, le Groupe a noué des grands partenariats institutionnels en France. Depuis 2009, le Groupe soutient l'État et le ministère en charge de la jeunesse pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ce partenariat d'un montant global de 60 millions d'euros, dont le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse est le principal instrument technique et financier, a permis de financer plus de 270 projets depuis sa création. Depuis 2014, TOTAL apporte son soutien à l'initiative « La France s'engage ».

3.6. Sous-traitance et fournisseurs

Les activités de TOTAL génèrent des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde. Les seuls achats du Groupe représentent environ 34 milliards d'euros dans le monde en 2014. Autant d'enjeux en termes d'impact environnemental, social et sociétal dont TOTAL tient compte dans sa relation avec ses fournisseurs, au plan des principes, des engagements des acheteurs et des actions d'achats durables.

La politique sociétale du Groupe souligne que l'engagement sociétal associe les collaborateurs du Groupe, ses partenaires, clients et fournisseurs, notamment en renforçant le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect des contraintes opérationnelles de ses activités (par exemple au travers de programmes de formation et de soutien aux acteurs de l'économie locale). La directive sociétale du Groupe précise que les processus achats doivent être adaptés le cas échéant en cas de mise en œuvre d'un plan d'action sociétal.

En 2012, une cartographie des risques et opportunités environnementales et sociétales des principales catégories d'achat du Groupe a été réalisée, permettant d'identifier les enjeux majeurs selon trois axes : éthique et droits de l'homme, impact environnemental, création de valeur avec les communautés. Des projets-pilotes ont été réalisés sur certaines catégories afin d'intégrer de façon concrète le suivi des aspects CSR au processus achat (questionnaire spécifique centré sur les Principes fondamentaux dans les achats, rédaction de clauses contractuelles adaptées, guide de bonnes pratiques pour acheter aux secteurs adapté et protégé…). Cette cartographie a été mise à jour en 2014 sur les principales catégories d'achats du Marketing & Services et de la Holding.

3.6.1. Veiller aux pratiques responsables des fournisseurs

Dans son Code de conduite, revu en juin 2014, TOTAL indique qu'il veille, avec ses fournisseurs, aux intérêts de chaque partie, dans le respect de conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable. Cette relation repose sur trois piliers : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

TOTAL attend de ses fournisseurs :

– qu'ils respectent des principes équivalents à ceux de son Code de conduite, tels qu'énoncés dans les « principes fondamentaux dans les achats » ; et
– qu'ils acceptent d'être audités, de se montrer particulièrement attentifs quant à leurs normes et procédures en matière de droits de l'homme, notamment aux conditions de travail de leurs collaborateurs, et de s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent des principes équivalents.

Les principes fondamentaux dans les achats, formalisés en avril 2014, précisent les engagements que le Groupe attend de ses fournisseurs dans les domaines suivants : respect des droits de l'homme au travail, protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité, préservation de l'environnement, prévention de la corruption, des conflits d'intérêt et lutte contre la fraude, respect du droit de la concurrence, ainsi que promotion du développement économique et social. Depuis avril 2014, ce document constitue une directive Groupe qui s'applique à toutes les sociétés du Groupe. Les règles précisées par ce document doivent être communiquées aux fournisseurs de TOTAL en les intégrant ou les transposant dans les contrats conclus avec les fournisseurs. Ces principes sont accessibles à tout fournisseur en français et en anglais, sur le site internet de TOTAL, rubrique fournisseurs.

Des questionnaires ciblant les enjeux environnementaux et sociétaux permettent d'étudier plus en détails avec un fournisseur la façon dont il traite ces sujets, soit en phase de pré-qualification, soit lors d'un audit. De façon ponctuelle, la relation fournisseur est regardée sous l'angle des enjeux environnementaux et sociétaux, dans le cadre d'évaluations éthiques des filiales ou entités du Groupe réalisées par GoodCorporation (une société britannique de conseil), sur tous les continents où le Groupe est présent.

En outre, des forums d'informations sur les sujets HSE à l'attention des fournisseurs sont régulièrement organisés, par exemple en 2013 par les entités de l'Exploration-Production en Russie, en Indonésie, au Nigeria et au Yémen.

Le déploiement de la politique anti-corruption et de sa procédure d'application pour les achats a été poursuivi en 2014 par l'envoi de questionnaires spécifiques à un certain nombre de fournisseurs et à la réalisation, dans certains cas, de vérifications externes. Une nouvelle initiative a été lancée en 2014 consistant à demander aux prestataires présents sur les sites du Groupe de suivre un module de formation similaire à l'*e-learning* anti-corruption du Groupe. C'est le cas notamment de la majeure partie des prestataires de la direction achats Groupe et de plus de 60% de ces prestataires dans l'Exploration-Production. Le déploiement de cette initiative continuera en 2015. Parallèlement, le Marketing & Services a

transmis à tous les responsables Conformité intéressés des CD-ROM de l'*e-learning*, qu'ils pourront transmettre à leurs fournisseurs. En 2013, 1 500 CD-ROM ont ainsi été distribués par les entités Marketing & Services et 900 CD-ROM en 2014. L'Exploration-Production a également fait vingt-et-une présentations de promotion du programme de conformité du Groupe, réunissant plus de 700 participants parmi ses fournisseurs. L'International Procurement Office (bureau des achats du Groupe à Shanghai, Chine) a organisé en juin 2014 une journée de formation anticorruption réunissant environ 150 personnes, représentant une trentaine de fournisseurs chinois.

Par ailleurs, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act of 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010, TOTAL soumet depuis 2014 à la SEC un document annuel concernant certains minerais (appelés « minerais issus de zones de conflit » [(1)] selon la règle) qui proviennent de la République Démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique l'utilisation ou non par TOTAL S.A. ou l'une de ses sociétés affiliées, au cours de l'année civile précédente, de tels minerais qui sont nécessaires au fonctionnement ou la production d'un produit fabriqué ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication par le Groupe. En outre, le document précise si ces minerais proviennent de la République Démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. L'objectif principal de l'obligation de publication fixée par cette règle est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TOTAL, disponible à : http://csr-analysts.total.com/node/565 ou http://www.sec.gov/.

3.6.2. Favoriser les achats durables

Un groupe de travail transversal consacré aux achats durables, rassemblant les différents secteurs ainsi que les directions Achats et Développement durable, est actif depuis 2011. Sa mission est de renforcer la politique de TOTAL dans ce domaine en s'appuyant sur les initiatives développées dans chaque secteur. Afin de coordonner les différentes actions, et de poursuivre le déploiement d'initiatives en matières d'achats durables, un poste dédié responsable achats durables a été créé à la direction Achats Groupe.

Les acheteurs du Groupe participent à des groupes de travail internationaux relatifs aux achats durables. TOTAL est présent au sein de la Supply Chain Task Force de l'IPIECA. TOTAL participe également, au sein de la délégation française, aux réflexions internationales relatives à la future norme internationale ISO 20400 Sustainable Procurement afin de contribuer à sa rédaction. La future norme ISO 20400 vise à transposer le concept de responsabilité sociétale – telle que définie par l'ISO 26000 – dans la fonction achat. L'élaboration de cette norme implique quarante-et-un pays de tous les continents, des organismes internationaux, tels que l'OCDE, les Nations unies et l'Organisation internationale du travail. TOTAL est également intervenu à la session spéciale « norme ISO sur les achats responsables » lors du Forum Mondial sur la conduite responsable des entreprises de l'OCDE en juin 2014.

En février 2013, le Comité achats Groupe a décidé de mettre l'accent sur des actions de sensibilisation et de formation aux achats durables, et de développer l'intégration d'objectifs achats durables dans les entretiens annuels des acheteurs (acheteurs centraux dans un premier temps). Ainsi, sept sessions de formation achats durables ont été réalisées en 2013 en France, et quatre sessions en 2014, permettant de former 112 collaborateurs du Groupe. 50% des acheteurs en charge d'une catégorie, aux sièges des différents secteurs, ont participé à cette formation et ont pu appliquer ces bonnes pratiques sur leurs catégories. En accompagnement de cette formation, des outils concrets ont été développés et sont utilisés en pré- et post-learning : fiches explicatives sur les références internationales (principes de l'Organisation internationale du travail par exemple), fiches pays (spécifiant des éléments de loi locale), retours d'expériences internes, fiches méthodologiques (*Total cost of ownership*, analyse du cycle de vie, écolabels…) complétées en 2014 par de nouvelles fiches sur l'environnement et la santé au travail, ainsi que des fiches pays supplémentaires. Des retours d'expériences sont mis en lumière.

En France, l'augmentation des achats aux secteurs adapté et protégé s'est poursuivie avec la signature de nouveaux contrats ; les achats du Groupe aux secteurs protégé et adapté permettent d'atteindre un taux d'emploi indirect de près de 1%.

TOTAL est membre de l'association Pas@Pas et met à disposition de ses acheteurs un annuaire en ligne permettant d'identifier les fournisseurs et prestataires (EA ou ESAT) potentiels, par zone géographique et par catégories.

3.6.3. Être un partenaire responsable dans les relations avec ses fournisseurs

En mars 2014, TOTAL s'est vu décerner le label « Relations fournisseur responsables » pour ses activités Holding et Marketing & Services en France. Ce label, décerné par les pouvoirs publics français, vise à distinguer les entreprises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Une revue de ce label est prévue tous les ans.

Les conditions générales d'achats, disponibles sur l'intranet, en français et en anglais, pour tous les acheteurs du Groupe, ont été mises à jour en 2014, afin de renforcer la prise en compte de l'équilibre des relations contractuelles.

Un groupe de travail transversal consacré aux délais de paiement a été lancé en 2014. Il implique les directions Achats et Finance des sièges en France pour tous les secteurs du Groupe : l'objectif est de suivre les délais de paiement et d'améliorer les processus de traitement des factures.

S'agissant de l'accompagnement des PME françaises, TOTAL est membre du Pacte PME et a reçu un avis positif de son comité de suivi en 2014. À titre d'exemple, au travers de Total Développement Régional, le Groupe accompagne le développement international de PME, dont quelques uns de ses fournisseurs. Une centaine de PME ont ainsi pu bénéficier en 2014 de différents programmes : hébergement temporaire d'un VIE les représentant dans les locaux d'une filiale du Groupe, accès à un réseau de contacts constitués des collaborateurs du Groupe en filiales à l'étranger, et organisation de missions collectives dans des pays où le Groupe est présent afin de mieux appréhender le contexte économique local.

Dans le cadre du développement de bonnes pratiques dans les relations d'affaires, TOTAL a entamé une démarche de sensibilisation de ses collaborateurs à la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits avec les fournisseurs. La direction Juridique

(1) Les minerais de conflit sont définis dans la règle 13p-1 comme étant les minerais suivants (indépendamment de leur origine géographique) : colombite-tantalite (coltan), cassitérite, or et wolfram ainsi que leurs minerais dérivés qui sont limités au tantale, à l'étain et au tungstène.

Groupe organise, depuis 2013, une journée annuelle de sensibilisation à la médiation. Cette journée réunit une cinquantaine de personnes, juristes (deux tiers) et acheteurs (un tiers), français et internationaux. Elle permet d'appréhender ce qu'est la médiation et ses avantages, notamment la pérennité des relations commerciales. Elle inclut des exercices pratiques (en français et en anglais) en présence de médiateurs professionnels, et permet d'améliorer les comportements de chaque collaborateur qui pourrait être confronté à une médiation. Une plaquette de sensibilisation à la médiation, disponible en français et en anglais, est également à la disposition de tous les acheteurs sur l'intranet.

Une adresse de courrier électronique, disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique fournisseurs (en français et en anglais), a été créée. Elle permet de contacter le médiateur interne à TOTAL. Celui-ci a pour mission de faciliter les relations entre le Groupe et ses fournisseurs français et internationaux. Sous son égide, des actions de promotion de la médiation ont été menées auprès des acheteurs et des juristes, confiées à un cabinet d'avocats (quatre sessions en 2013 et 2014). Enfin, la possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans la version des conditions générales d'achats mise à jour en mars 2014.

3.7. Loyauté des pratiques

3.7.1. Prévention de la corruption

L'industrie pétrolière se doit d'être particulièrement vigilante aux risques de corruption au vu notamment du montant des investissements engagés et du nombre de pays dans lesquels l'activité est exercée. La prévention de la corruption constitue donc un enjeu majeur pour le Groupe et l'ensemble de ses collaborateurs.

La démarche de TOTAL dans ce domaine repose sur des principes clairs, énoncés dès 2000 dans son Code de conduite : « *TOTAL rejette la corruption sous toutes ses formes, qu'elle soit publique ou privée, active ou passive* ». Le Code de conduite présente l'ensemble des principes d'action et de comportement individuel que chacun doit observer dans ses prises de décisions quotidiennes, ainsi que dans ses relations avec les parties prenantes de l'entreprise. TOTAL y rappelle également son adhésion aux principes directeurs de l'OCDE et au Pacte mondial de l'Organisation des Nations unies (Onu), dont le dixième principe invite les entreprises à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

L'engagement du Groupe dans ce domaine repose sur le principe de « tolérance zéro » en matière de corruption, engagement réaffirmé régulièrement par la Direction générale. Cet engagement s'est traduit par diverses actions :

- l'adoption en 2009 par le Comité exécutif d'une politique de prévention de la corruption et la décision de déployer un programme de conformité dédié ;
- la mise en place d'une organisation spécifique comprenant notamment une direction Conformité et Responsabilité sociétale en charge de déployer le programme de conformité, au travers d'un réseau de 370 responsables Conformité couvrant l'ensemble du territoire où TOTAL exerce ses activités.

Le programme de prévention de la corruption est basé sur les standards les plus élevés en la matière avec, notamment :

- Un référentiel de normes internes permettant aux collaborateurs, avec l'appui de leur responsable Conformité, d'identifier les situations à risque, de conduire des actions de *due diligence* et de mettre en place les traitements adaptés. Des procédures visant à encadrer ces situations à risques ont été adoptées dans les thématiques suivantes : représentants traitant avec des agents publics ; les achats et ventes ; les cadeaux, invitations, hébergements et voyages, faveurs, dons, contributions au développement social, mécénats et parrainages.
- Des actions de sensibilisation pour tous les collaborateurs (dont un *e-learning* disponible en douze langues suivi par 6 522 collaborateurs en 2014 et par 43 503 collaborateurs depuis son lancement), des actions de formation plus ciblées pour les fonctions plus exposées (Développement, Achats, Marketing, etc.), des formations approfondies pour tous les responsables Conformité.
- L'interdiction des « paiements de facilité ».
- Des mécanismes de remontée d'incidents dont un dispositif d'alerte éthique.
- La mise en place d'audits spécifiques « Conformité », depuis début 2013, sur un rythme de six à huit missions par an couvrant l'ensemble des activités du Groupe. Ces missions font l'objet l'année suivante d'un suivi pour vérifier la mise en place des recommandations. Un volet Conformité a par ailleurs été intégré dans le référentiel de la direction de l'audit interne du Groupe.
- Des mécanismes de sanction adaptés.

En 2014, le déploiement du programme a été soutenu par de puissantes actions de communication interne visant à réitérer l'importance accordée par le Groupe à ces questions. Par exemple, à l'occasion de la journée mondiale de l'anti-corruption (9 décembre 2014), un message électronique a été adressé à l'ensemble des salariés du Groupe en vue d'actualiser et d'approfondir leur connaissance du programme. Cette campagne a été relayée et complétée localement par d'autres actions au sein des filiales.

Dans le cadre des transactions conclues en 2013 entre TOTAL, la Securities and Exchange Commission (SEC) et le Département de la Justice américain (DoJ), un moniteur indépendant a été désigné avec pour mission de passer en revue durant trois ans les dispositifs de conformité anti-corruption et de contrôle interne associés mis en place par le Groupe et de préconiser des améliorations le cas échéant. Le moniteur a débuté sa mission le 2 décembre 2013 (se reporter au point 1.10. du chapitre 5) et son premier rapport a été rendu aux autorités fin juillet 2014. Ce rapport propose des recommandations d'amélioration du programme que TOTAL a déjà commencé à mettre en œuvre. En octobre 2014, le moniteur a dû renoncer à sa mission pour des raisons de santé, conduisant à relancer un processus de sélection d'un nouveau moniteur.

3.7.2. Respecter les droits de l'homme

Les activités des entreprises peuvent avoir des incidences multiples sur les droits de l'homme pour les employés, les partenaires ou les communautés avec lesquelles elles interagissent. Au-delà d'un engagement éthique pour TOTAL, l'adoption d'une démarche proactive vis-à-vis des droits de l'homme au sein du Groupe est essentielle pour son bon fonctionnement. Cette démarche contribue à établir et à maintenir des relations de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Le Code de conduite du Groupe a été révisé en juin 2014 afin de renforcer les engagements de TOTAL en matière de respect des droits de l'homme. L'adhésion de TOTAL aux principes énoncés par des standards internationaux, dont les nouveaux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme adoptés en 2011, et les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR), est mentionnée dans le Code de conduite. En cas de divergence entre les dispositions légales et le Code de conduite, la norme la plus protectrice est appliquée. Un chapitre « Parlons-en ensemble » a de plus été ajouté, dans lequel il est clairement indiqué que les parties prenantes de TOTAL peuvent bénéficier à tout moment des conseils du Comité d'éthique en écrivant à l'adresse ethique@total.com.

La prise en compte des droits de l'homme fait désormais partie des principes d'action du Groupe au même titre que l'intégrité et les standards H3SE (hygiène, sécurité, sûreté, sociétal, environnement).

En premier lieu, le Groupe veille à ce que les droits des collaborateurs soient protégés. Il réprime notamment toute forme de discrimination à leur encontre, y compris en raison de l'orientation ou l'identité sexuelle. Il exige également d'eux qu'ils respectent les droits de l'homme. Concernant les autres parties prenantes, TOTAL attend de ses fournisseurs qu'ils respectent des standards équivalents, et qu'ils se montrent particulièrement attentifs aux conditions de travail de leurs employés. S'agissant des pays hôtes dans lesquels le Groupe opère, TOTAL respecte leur souveraineté, tout en se réservant le droit d'exprimer au besoin sa conviction quant à l'importance de respecter les droits de l'homme sur des sujets concernant sa sphère d'opération. Les activités ayant par ailleurs des incidences sur les communautés locales, TOTAL respecte leurs droits en identifiant, prévenant et limitant les impacts sur leur mode de vie, et en y remédiant le cas échéant.

Le Groupe s'est également doté en 2013 d'une feuille de route stratégique sur les droits de l'homme, consistant à intégrer le respect des droits de l'homme dans différents systèmes de gestion des risques et des impacts. Le Comité exécutif a validé cette feuille de route à l'occasion de la visite du Professeur John Ruggie, ancien représentant spécial des Nations unies sur la question des droits de l'homme et des entreprises. Cette feuille de route est mise en œuvre par diverses entités du Groupe (directions Juridique, Éthique, Développement durable).

Un nouveau service juridique « Éthique et droits de l'homme » a été créé en 2014 au sein de la direction Conformité et responsabilité sociétale du Groupe, pour aider les opérationnels à traiter ces sujets.

Soutien aux initiatives internationales pour les droits de l'homme

Le Groupe prend part activement à de nombreuses initiatives et groupes de travail sur les droits de l'homme réunissant diverses parties prenantes. Ainsi, TOTAL participe, au sein du Pacte mondial, au groupe de travail sur les droits de l'homme. Depuis sa création en 2010, le *Global Compact LEAD* (Initiative for sustainable leadership) comprend cinquante-quatre membres parmi lesquels TOTAL, qui est la première entreprise française à y avoir participé. Le Groupe est également un membre fondateur de la Global Business Initiative on Human Rights et participe activement aux travaux de l'IPIECA, via les groupes de travail suivants : *Social Responsibility Working Group*, *Human Rights Task Force* et *Responsible Security Workshop*. Par ailleurs, après avoir mis en œuvre pendant plusieurs années les recommandations des principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (VPSHR), TOTAL a adhéré en mars 2012 à cette initiative. Enfin, depuis 2012, TOTAL participe aux travaux de l'ONG Shift créée par le Professeur John Ruggie après la fin de son mandat pour les Nations unies.

Afin de préciser les positionnements et actions du Groupe dans ce domaine, un « comité de coordination droits de l'homme » a été mis en place depuis 2005, dont l'organisation a été confiée au président du Comité d'éthique en partenariat avec les experts en droits de l'homme du Groupe. Cette plateforme d'échanges et de décision, qui réunit trois à quatre fois par an des membres des directions Éthique, Ressources humaines, Affaires publiques, Finances, Juridique, Sûreté, Achats ou encore Développement durable, permet de coordonner les actions relatives au respect des droits de l'homme menées en interne et en externe par différentes entités du Groupe. Lors de ces réunions, les participants partagent leurs retours d'expériences et informations sur divers sujets dont les évaluations éthiques, les outils et procédures internes ou externes liées aux droits de l'homme ainsi que les projets de la société civile.

Mise en œuvre d'actions de « diligence raisonnable »

La démarche de TOTAL en faveur des droits de l'homme repose sur plusieurs leviers :

- **Engagements écrits :** en conformité avec son Code de conduite, le Groupe a adopté des principes adaptés aux opérations et aux pays où il opère, dont certains sont énumérés dans le chapitre « Pour en savoir plus » du Code, et dans le Guide pratique de l'entreprise sur les droits de l'homme publié en 2011 (disponible en anglais, en français, en espagnol et en chinois).
- **Actions de sensibilisation :** pour s'assurer de la diffusion interne de ces principes, TOTAL sensibilise ses collaborateurs via les canaux de communication internes (intranet Éthique et Sûreté, par exemple) et par des formations spécifiques adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain ; ces formations sont référencées dans les catalogues responsabilités éthique, environnementale et sociétale de l'Université Total. À titre d'exemple, dans le cadre de la feuille de route du Groupe sur les droits de l'homme, un nouveau programme de formation *Responsible Leadership for a sustainable business*, créé en 2013 par l'Université Total à l'attention des cadres dirigeants, a été testé en 2014. Le Groupe a également développé, en collaboration avec Shift, une série de quatre vidéos de sensibilisation sur les standards du Groupe relatifs aux droits de l'homme.
  Ces vidéos, mises en ligne sur l'intranet à l'occasion de la Journée des droits de l'homme de l'Onu, mettent l'accent sur trois thèmes identifiés comme étant clés pour le Groupe : la sureté responsable ; la prévention des impacts sociétaux sur les communautés locales ; enfin, les conditions de travail, tant de ses employés que dans sa chaîne d'approvisionnement.

En outre, M. de Margerie et le Professeur John Ruggie évoquent dans l'une de ces vidéos la feuille de route de TOTAL sur les droits de l'homme, ainsi que l'importance de respecter au quotidien dans les activités les standards du Groupe relatifs aux droits de l'homme. Des actions de sensibilisation de certaines parties prenantes externes du Groupe sont également mises en œuvre. Les prestataires de sécurité du Groupe bénéficient par exemple de sessions de formations spécifiques aux principes volontaires sur la sureté et les droits de l'homme dans les zones à risques.

– **Structures d'écoute et de conseil :** le Comité d'éthique et la direction Conformité et Responsabilité sociétale sont à la disposition des collaborateurs pour les conseiller et coordonner les efforts en faveur du respect des droits de l'homme. Structure centrale et indépendante où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TOTAL, le Comité d'éthique joue un rôle clé d'écoute, d'assistance et de conseil : il peut être saisi par les salariés mais aussi par des personnes extérieures au Groupe. La confidentialité des saisines du Comité est absolue ; elle ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée. Au niveau local, des filiales de l'Exploration-Production ont en outre mis en place des mécanismes de traitement des plaintes des communautés locales. Un guide et manuel a été rédigé sur ce sujet par l'Exploration-Production, qui est en cours d'adaptation pour le secteur Marketing & Services.

– **Évaluations éthiques et *reporting* :** des outils permettent d'évaluer régulièrement les pratiques des filiales en matière de droits de l'homme et les risques auxquels elles peuvent être confrontées. Ils analysent les conséquences d'un projet au niveau local (audits sociétaux menés dans certains pays auprès des communautés locales, qui sont interrogées sur leur perception de l'impact des activités du Groupe sur leur quotidien) ou contrôlent la conformité des pratiques éthiques des filiales aux standards du Groupe. La plupart de ces outils visent à éviter ou à réduire les risques ou les impacts éthiques liés aux activités du Groupe. Certains de ces outils sont mis en œuvre avec le concours d'experts indépendants. Le Groupe fait ainsi diligenter par GoodCorporation (GoodCorp) une dizaine d'évaluations en matière d'éthique par an. À ce jour, plus d'une centaine de filiales exposées à des risques éthiques ont été évaluées depuis 2002. Un référentiel d'environ 90 questions portant sur les droits de l'homme, le droit du travail, le respect des règles de concurrence loyale, et autres sujets éthiques est déployé par GoodCorp sur site. Ce processus, au cours duquel de nombreuses parties prenantes internes et externes sont interviewées par GoodCorp pendant plusieurs semaines, a pour objectif de s'assurer que les activités évaluées sont en ligne avec les standards du Groupe. Un rapport final est rédigé par GoodCorp, dans lequel des points d'amélioration et des bonnes pratiques sont identifiés. L'entité dispose ensuite de quelques mois pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés, à l'issue desquels un suivi par GoodCorp est prévu. Dans certains cas, le Danish Institute for Human Rights, organisme public danois à but non lucratif, intervient en partenariat avec GoodCorp. D'autres partenaires à but non lucratif, tels que CDA Corporate Engagement Project, interviennent également pour évaluer l'impact sociétal des activités de certaines filiales sur les communautés locales riveraines. Les rapports de CDA sont mis en ligne sur leur site internet. Fin 2013, le Groupe a également fait diligenter par l'ONG britannique International Alert une étude d'impact sur les droits de l'homme en République Démocratique du Congo. Bien qu'à cette période le Groupe n'ait pas encore eu d'opérations ni de filiale sur place, plus de 300 personnes, dont un quart de femmes, ont été consultées par cette ONG. Le but du rapport était de permettre au Groupe de mieux comprendre les dynamiques complexes dans le pays, afin de limiter tout impact négatif et de maximiser tout impact positif que les activités d'exploration pourraient avoir sur cet environnement sensible. Le rapport de cette ONG est disponible en ligne.

4. Autres informations sociales, sociétales et environnementales

4.1. TOTAL et les gaz et huiles de schiste

TOTAL possède des participations soit en tant qu'opérateur, soit en tant que partenaire dans plusieurs permis d'exploration et de production de gaz et huiles de schiste en Russie, au Royaume-Uni, au Danemark, aux États-Unis, en Argentine, en Uruguay, en Chine et en Australie.

Dans chacun des pays où le Groupe opère, la Charte Sécurité Santé Environnement Qualité et la Directive sociétale du Groupe adossées à la législation locale constituent le cadre de ses opérations. Le Groupe dispose d'un système de gestion des risques qui intègre des études d'impact en matière d'environnement, de santé, de sécurité et d'acceptabilité sociétale. Ces études sont menées très en amont dans le calendrier des projets (dès la phase d'exploration), à un degré d'analyse égal ou supérieur aux obligations réglementaires locales.

Parmi les enjeux environnementaux et sociétaux associés au développement des gaz et huile de schiste, figurent la réduction de la quantité et de l'impact des additifs chimiques, l'optimisation de la gestion de l'eau, et la réduction de la gêne occasionnée par les opérations et de leur impact sur les paysages. Dans les projets opérés par le Groupe, TOTAL mobilise ses équipes (opérationnelles, HSE, sociétal, qualité et R&D), en vue de trouver les solutions technologiques appropriées.

En Europe, où TOTAL a des participations au Danemark en tant qu'opérateur et des participations au Royaume-Uni, le Groupe concentre ses efforts vers une plus grande écoute des différentes parties prenantes afin que les opérations puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Ils s'accompagnent d'un engagement en termes de transparence, que ce soit en informant sur les projets, notamment via un site internet Groupe dédié aux licences danoises ou en s'associant à l'initiative de l'association Oil and Gas Producers qui publie sur internet la composition des fluides de fracturation.

En Argentine, TOTAL possède des participations, soit en tant qu'opérateur soit en tant que partenaire, dans plusieurs permis d'exploration du bassin de Neuquén. Alors que la phase de développement à grande échelle n'a pas encore été lancée, les initiatives envisagées pour minimiser l'impact des activités gaz et huiles de schiste sont systématiquement et régulièrement évaluées (comme la mise en œuvre d'une unité mobile de traitement des eaux de reflux et réutilisation de ces eaux ou encore, le recyclage, après le départ de la plateforme de forage, d'une partie des pierres concassées pour une réutilisation sur un autre site afin de réduire le montant total des pierres prélevées en carrière, etc.). TOTAL participe également à de nombreux comités régionaux pour fournir des informations à un large panel de parties prenantes, notamment l'IAPG (Instituto Argentino del Petróleo y Gas), institut reconnu en Argentine pour le niveau élevé de ses standards techniques et dont l'objectif est l'adoption des bonnes pratiques par les acteurs de l'industrie ainsi que leur inclusion dans le cadre réglementaire local. En outre, le Groupe est actuellement engagé dans un programme d'évaluation de la contribution de ses activités au développement socio-économique local.

4.2. TOTAL et les sables bitumineux

TOTAL détient des participations dans plusieurs projets dans les sables bitumineux canadiens. L'évolution des paramètres d'environnement économique a conduit le Groupe à adapter le plan de développement de ces projets, avec une suspension des projets Joslyn North Mine et Northern Lights.

Pour les projets dont le développement se poursuit, Surmont (50%) et Fort Hills (39,2%), projets non-opérés par le Groupe, TOTAL veille à promouvoir la prise en compte par l'opérateur des enjeux environnementaux et en particulier l'impact sur l'eau, la réhabilitation des sols et des écosystèmes affectés, ainsi que les GES. Le Groupe s'assure que les technologies mises en œuvre minimisent l'impact environnemental. Pour la phase 2 du projet *in situ* Surmont dont le démarrage est prévue en 2015, l'option choisie devrait permettre de prélever l'eau en priorité dans des aquifères salins et non dans les aquifères d'eau douce ou les rivières, avec pour but d'optimiser l'utilisation et le recyclage de l'eau.

Depuis plusieurs années, TOTAL participe activement aux diverses initiatives de recherche collaborative engagées par l'industrie canadienne sur ces sujets. En particulier, TOTAL est un des membres fondateurs de Canadian Oil Sands Innovation Alliance (COSIA), initiative lancée en 2012 par quatorze producteurs au Canada pour améliorer la performance environnementale dans les sables bitumineux canadiens en promouvant collaboration et innovation.

Soucieux d'assumer la responsabilité qui lui incombe à l'égard de ses parties prenantes, TOTAL veille à maintenir un dialogue avec les communautés environnantes pour construire une relation durable avec les parties prenantes.

Pour une information complémentaire, se reporter au point 2.1.7.2. du chapitre 2.

4.3. TOTAL et l'Arctique

Le Groupe est impliqué dans différents projets et notamment en Norvège (Snøhvit, exploration active en mer de Barents) et en Russie (Kharyaga, Yamal LNG, Termokarstovoye, Bazhenov).

Selon une étude publiée par l'*United States Geological Survey* (USGS) en 2012, l'Arctique recèlerait 13% des ressources conventionnelles de pétrole qui restent à découvrir sur la planète et 30% pour le gaz. Ces ressources substantielles pourraient contribuer à répondre à la hausse de la demande en énergie pendant les prochaines décennies.

L'exploration et la production en Arctique requièrent de relever des défis importants en raison de conditions météorologiques et océanographiques difficiles, de contraintes logistiques et de la nature des technologies à déployer dans un écosystème particulièrement sensible.

TOTAL exclut à ce jour de ses activités toute exploration de champs pétroliers en zone de banquise.

En parallèle, TOTAL est impliqué dans la recherche pour faire face aux problématiques spécifiques à l'Arctique notamment à travers son programme de R&D « Grands froids ». TOTAL participe également au *Joint Industry Program* qui réunit des compagnies pétrolières et des organismes scientifiques et qui étudie notamment les façons de prévenir, de détecter ou de répondre à d'éventuelles pollutions accidentelles d'hydrocarbures.

4.4. TOTAL et le Sahara occidental

Au large des côtes du Sahara occidental, une autorisation de reconnaissance sur le bloc Anzarane offshore a été attribuée en décembre 2011 par le Maroc à l'Office national marocain des hydrocarbures et des mines (ONHYM) et à Total E&P Maroc. Cette autorisation a été prorogée jusqu'en décembre 2015 afin d'évaluer le potentiel pétrolier de cette vaste zone d'une superficie de 100 000 km².

Une autorisation de reconnaissance n'est pas un contrat pétrolier au sens où elle se limite à des travaux géologiques et géophysiques.

Selon les experts indépendants consultés par TOTAL sur ce dossier, les travaux géologiques et géographiques susmentionnés réalisés dans cette zone ne sont juridiquement pas contraires au droit international et à la Charte des Nations unies.

Sur le plan éthique, en décembre 2013, Total E&P Maroc et l'ONHYM ont signé deux documents : le premier consiste en une Déclaration conjointe publique où la partie marocaine souligne son attachement au respect des principes découlant de la Charte des Nations unies, en particulier la consultation des populations locales et le bénéfice que ces dernières tireront de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles. Le second est un protocole d'accord qui décrit les principes d'action en matière de responsabilité sociétale pour la période de reconnaissance et pour d'éventuelles phases ultérieures.

Au Sahara occidental où se situe le bloc Anzarane Offshore, comme partout où il opère, TOTAL respecte, dans le cadre de sa sphère d'activités, les lois applicables et les standards internationaux mentionnés dans le Code de conduite du Groupe, notamment ceux relatifs aux droits de l'homme.

5. Périmètres et méthodologie de *reporting*

5.1. Référentiels

Le *reporting* du Groupe s'appuie :

- pour les indicateurs sociaux, sur un guide pratique « Protocole et méthodologie de *reporting* social du Groupe » ;
- pour les indicateurs de la sécurité industrielle, sur une règle Groupe d'élaboration du *reporting* événementiel et statistique ;
- pour les indicateurs environnementaux, sur une procédure de *reporting* Groupe, complétée par des instructions spécifiques aux secteurs.

Ces documents sont mis à la disposition de toutes les sociétés du Groupe. Des versions abrégées des guides de *reporting* Environnemental et Social sont téléchargeables sur le site internet de TOTAL, dans la rubrique Publications. Les versions complètes peuvent être consultées au Siège du Groupe, auprès des directions concernées.

5.2. Périmètres

Pour 2014, le *reporting* des données environnementales porte sur les activités, les sites et les actifs industriels dont TOTAL, directement ou via une de ses sociétés, est l'opérateur (c'est-à-dire opère ou s'est vu déléguer contractuellement la maîtrise des opérations) à fin 2014. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) « en part patrimoniale » sont les seules données à être publiées sur le périmètre « patrimonial ». Ce périmètre, distinct du « domaine opéré » mentionné précédemment, inclut tous les actifs dans lesquels TOTAL possède une participation financière avec droit sur tout ou partie de la production (les participations financières sans responsabilité opérationnelle ni droit sur tout ou partie de la production ne donnent pas lieu à comptabilisation des émissions de GES).

Le ***reporting* sécurité** concerne tout le personnel du Groupe, celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par le Groupe ainsi que celui des entreprises de transport dans le cadre de contrats long terme. Chaque site fait parvenir son *reporting* de sécurité à l'entité opérationnelle dont il dépend. Ces statistiques sont ensuite consolidées au niveau des secteurs et chaque mois à l'échelle du Groupe. En 2014, le périmètre du *reporting* de la sécurité Groupe couvre 539 millions d'heures travaillées soit environ l'activité de 300 000 personnes.

Le ***reporting* de maladies professionnelles** concerne exclusivement le personnel du Groupe et les maladies déclarées selon la réglementation applicable dans le pays de chaque entité. Chaque site fait parvenir son *reporting* sur les maladies professionnelles déclarées à l'entité opérationnelle dont il dépend. Les statistiques sont consolidées au niveau des secteurs et reportées au Groupe une fois par an.

Le ***reporting* social** est articulé autour de deux outils : l'enquête sur les effectifs mondiaux et le Panorama social mondial.

L'**enquête Effectifs** est menée deux fois par an, au 30 juin et au 31 décembre, auprès de toutes les sociétés du Groupe détenues à 50% ou plus et consolidées par la méthode de l'intégration globale. Cette enquête porte principalement sur les effectifs globaux, les recrutements en contrats à durée déterminée ou indéterminée (et leurs équivalents hors France) ainsi que les entrées et sorties de personnel au niveau mondial. Elle permet d'obtenir la répartition de l'effectif du Groupe par genre, par catégorie professionnelle (cadres et non cadres et leurs équivalents hors France), par âge et par nationalité.

Le **Panorama social mondial** (PSM) est une étude annuelle qui comporte une centaine d'indicateurs complémentaires à ceux de l'enquête sur les effectifs mondiaux. Ils sont sélectionnés en collaboration avec les secteurs et portent sur des éléments

importants de la politique sociale du Groupe, qu'il s'agisse de mobilité, de gestion de carrières, de formation, de dialogue social, du déploiement du Code de conduite, de santé, de rémunération, de retraite ou de prévoyance. L'enquête est conduite auprès d'un échantillon représentatif du périmètre consolidé. Les données publiées dans ce Document de référence sont issues de la dernière vague de l'étude, menée en décembre 2014 et janvier 2015 ; cent quarante-sept sociétés représentant 91% de l'effectif consolidé du Groupe (90 949 salariés) et opérant dans cinquante-neuf pays y ont répondu. Les deux enquêtes sont déployées via le même système d'information en place chez TOTAL depuis la fin 2003, et font l'objet de processus de contrôle interne et de validation similaires.

5.2.1. Méthode de consolidation

Sur les périmètres définis ci-dessus, les indicateurs sécurité et les données sociales sont consolidés à 100%. Les indicateurs environnementaux consolident 100% des émissions des sites opérés par le Groupe pour les indicateurs « en opéré ». Les émissions de gaz à effet de serre sont également publiées en patrimonial, c'est-à-dire en consolidant les émissions en part Groupe de l'ensemble des actifs dans lesquels le Groupe a un intérêt patrimonial ou un droit à production.

5.2.2. Variations de périmètre

Concernant les indicateurs sociaux et environnementaux, les indicateurs sont calculés sur la base du périmètre du Groupe au 31 décembre 2014. Concernant les indicateurs sécurité, les acquisitions sont prises en compte dès que possible et au plus tard au 1er janvier de l'année suivante et les cessions sont prises en compte à la fin du trimestre précédent leur date de mise en œuvre effective. Les révisions des données publiées les années précédentes ne concernent que les changements de méthodologie.

5.3. Principes adoptés

5.3.1. Choix et pertinence des indicateurs

Les données publiées dans ce rapport visent à rendre compte aux parties prenantes des résultats annuels du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale. Les indicateurs environnementaux regroupent les indicateurs de performance du Groupe conformément au guide de *reporting* de l'IPIECA, mis à jour en 2010. Les indicateurs ont été choisis afin de suivre en priorité :

- les engagements, la politique du Groupe et ses effets dans les domaines de la sécurité, l'environnement, le social, etc. ;
- les performances relatives aux principaux enjeux et impacts du Groupe ;
- les informations requises par les obligations réglementaires (article L. 225-102-1 du Code de commerce en France).

5.3.2. Précisions terminologiques sur le *reporting* social

Hors France, TOTAL désigne par cadre (*management staff*) toutes les personnes dont le niveau de poste est égal ou supérieur à 300 points Hay. Les contrats à durée indéterminée (CDI) correspondent aux *permanent contracts* et les contrats à durée déterminée (CDD) aux *fixed-term contracts* selon la terminologie employée dans le *reporting* social du Groupe.

Périmètre de gestion : ensemble des filiales détenues à 50% ou plus par une ou plusieurs sociétés du Groupe, soit 496 sociétés dans 125 pays au 31 décembre 2014.

Périmètre consolidé : ensemble des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale et porteuses de personnels, soit 350 sociétés dans 104 pays au 31 décembre 2014.

Effectifs présents : les effectifs présents sont les effectifs inscrits du périmètre consolidé auxquels sont soustraits les effectifs non-présents, c'est-à-dire les personnes en contrats suspendus (congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, etc.), en absence pour maladie de longue durée (supérieure à six mois), en détachement dans une société extérieure au Groupe, etc.

5.3.3. Spécificités méthodologiques

Les méthodologies peuvent présenter des spécificités, notamment du fait de la diversité des activités du Groupe, de l'intégration récente de filiales, de l'absence de réglementation ou de définition harmonisée au niveau international, des modalités pratiques de collecte ou des changements méthodologiques opérés.

5.3.4. Consolidations et contrôles internes

Les données environnementales, sociales et de la sécurité industrielle sont consolidées et contrôlées successivement par chaque entité opérationnelle et par chaque secteur, avant de l'être au niveau du Groupe. Pour certains indicateurs, les données sont calculées directement au niveau des secteurs. Ces processus font l'objet d'audits internes réguliers.

5.3.5. Vérification externe

Depuis 2011, le périmètre de la vérification porte sur les quarante-deux catégories d'informations quantitatives et/ou qualitatives prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. La vérification externe est réalisée au niveau du Groupe, des secteurs ainsi que d'un échantillon d'entités opérationnelles en France et à l'international, défini chaque année en fonction de leur contribution relative aux totaux du Groupe, des résultats des années précédentes et d'une analyse de risques. L'indépendance des vérificateurs est définie par la réglementation, le Code de déontologie de la profession et/ou un comité d'impartialité.

Depuis 2005, le Groupe faisait déjà vérifier ses principaux indicateurs de performance environnementaux et sociaux par un tiers indépendant. Les entités qui ont les contributions les plus importantes en effectifs et sur les indicateurs environnementaux ont été vérifiées plusieurs fois depuis la mise en place de cette vérification.

5.4. Précisions sur certains indicateurs

5.4.1. Définitions et indicateurs sécurité industrielle

TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

LTIR (*Lost Time Injury Rate*) : nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

SIR (*Severity Injury Rate*) : nombre moyen de jours d'arrêt de travail par accident avec arrêt de travail.

Personnel d'entreprises extérieures : toute personne d'une entreprise prestataire de service intervenant sur un site opéré du Groupe ou mandatée par une société de transport sous contrat long terme.

Tier 1 : indicateur du nombre de pertes de confinement majeures telles que définies dans les normes API 754 (pour l'Aval) et IOGP 456 (pour l'Amont).

Presqu'accident : événement qui, dans des circonstances légèrement différentes, aurait pu provoquer un accident grave. Pour les presqu'accidents, on parle de gravité potentielle.

Les accidents ou presqu'accidents sont évalués en gravité réelle ou potentielle sur une échelle qui comprend six niveaux. Sont considérés comme graves les événements de gravité réelle ou potentielle supérieure ou égale à quatre.

5.4.2. Indicateurs environnementaux

Personnel en charge de l'environnement : désigne les personnes en charge de l'environnement dans les services HSE des sites et des entités fonctionnelles et, le cas échéant, les personnels des centres de recherches travaillant sur cette thématique, des laboratoires des sites (pour les analyses environnement), des services de traitement des effluents liquides et rejets gazeux, du service chargé de la gestion (et éventuellement du traitement interne) des déchets, des services et des entités chargées des opérations de réhabilitation des sites.

Sites ISO : sites couverts par un certificat ISO 14001 en cours de validité, certains certificats couvrant plusieurs sites.

Eau douce : eau dont la salinité est inférieure à 1,5 g/l.

Déversements d'hydrocarbures : les déversements d'un volume supérieur à 1 baril (159 litres) sont comptabilisés. Il s'agit de déversements accidentels dont au moins une fraction du volume déversé rentre en contact avec le milieu naturel (y compris les sols non étanches). Les déversements résultant d'actes de sabotage ou de malveillance sont inclus. Sont exclus les déversements qui restent dans une enceinte étanche.

Déchets : les terres polluées excavées et évacuées pour être traitées en externe sont comptabilisées comme des déchets. En revanche, ni les déblais de forage, ni les stériles miniers, ni les terres polluées des sites inactifs ne sont comptabilisés comme des déchets.

GES : désigne les six gaz du protocole de Kyoto, à savoir le CO_2, CH_4, N_2O, les HFC, les PFC et le SF6, avec leurs PRG (pouvoir de réchauffement global) respectifs tels que donnés par le rapport du GIEC de 2007.

GES en part patrimoniale : sont exclues les émissions de GES des actifs peu significatifs, c'est-à-dire ceux dans lesquels la part patrimoniale du Groupe est inférieure à 10% et dont les émissions en part Groupe sont inférieures à 50 $ktCO_2eq$/an. TOTAL dépend des informations données par ses partenaires opérateurs des actifs non opérés. Lorsque ces informations ne sont pas disponibles, elles sont estimées sur la base de données passées, budgétaires ou par similitude avec des actifs comparables.

Taux de perte matières : ce taux correspond à la somme nette des matières extraites ou consommées qui ne sont ni énergétiquement autoconsommées ni vendues à un client, rapportée à la somme des matières transformées. Dans le cas particulier de l'Exploration-Production, ce taux est calculé en rapportant la somme des pertes identifiées à la somme des matières extraites. Dans le cas de la Pétrochimie, il a été jugé que ce nouvel indicateur n'était pas suffisamment fiable en ce qui concerne ses activités pour pouvoir être publié.

Préparation à la lutte antipollution :

- Un scénario de pollution accidentelle est considéré comme « important », dès que ses conséquences sont de faible étendue et avec des impacts limités sur l'environnement (ordres de grandeur de centaines de mètres de rivages impactés, de quelques tonnes d'hydrocarbures typiquement).
- Un plan antipollution est considéré comme opérationnel s'il décrit les schémas d'alerte, s'il est basé sur les scénarios de pollution issus des études d'analyses de risque et décrit, pour chacun d'entre eux, les stratégies de lutte adaptées au scénario, s'il définit les moyens techniques et organisationnels, internes comme externes, à mettre en œuvre et enfin s'il mentionne les éléments à prendre en compte pour la mise en place du suivi des impacts environnementaux de la pollution.
- Exercice de lutte antipollution : seuls les exercices réalisés sur la base d'un des scénarios identifiés dans le plan de lutte antipollution et qui sont simulés jusqu'au déploiement de matériel sont comptabilisés pour cet indicateur.

6. Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC [1] sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société TOTAL, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre 7 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société, composés des protocoles du *reporting* RH et des guides des données environnement, sécurité et santé, mis à jour à l'été 2014, ainsi que leurs déclinaisons au niveau des secteurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction du chapitre 7.5 dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

– d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

– d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de huit personnes entre septembre 2014 et février 2015 pour une durée d'environ trente semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 [2].

6.1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 7.5 du rapport de gestion, notamment que les indicateurs issus de l'enquête Panorama Social Mondial portent sur 91% des effectifs.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr
(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

6.2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec une quinzaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès de la Direction du Développement Durable et de l'Environnement, de la Direction de la Sécurité Industrielle et de la direction des Ressources humaines, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

– d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

– de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes [1] :

– au niveau de l'entité consolidante et des trois secteurs, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

– au niveau d'un échantillon représentatif de filiales et de sites que nous avons sélectionnés [2] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 8% des effectifs et 21% des émissions de gaz à effet de serre.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur une hétérogénéité des méthodes de comptabilisation des quantités de déchets produits, pour certaines activités hors Europe, qui peut conduire à une surestimation.

Paris-La Défense, le 2 mars 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés
Christophe Schmeitzky Associé
Développement Durable
Bruno Perrin Associé

(1) Compte tenu de l'activité, de la taille et des implantations du Groupe TOTAL, nous avons considéré l'ensemble des informations RSE contenues dans le chapitre 7 comme importantes.
(2) Audits des informations sociales et environnementales :
Total Abu Al Bukhoosh, Total E&P UK Ltd, Total E&P Gabon, Total E&P Yemen (audit documentaire), Total Raffinaderij Antwerpen, Raffinerie de Donges, Total Petrochemicals Feluy S.A., Total South Africa (Marketing), Total Fuel Wuhan, Hutchinson Automotive Rubber Products.
Audits des informations environnementales :
Total Belgium (Marketing).
Audits des informations sociales :
Total Marketing Gabon, Charvet La Mure Bianco, Total Research & Technology Feluy.

TOTAL et ses actionnaires

1. Cotation boursière 216

1.1. Cotation de l'action 216
1.2. Performance de l'action 217

2. Dividende 220

2.1. Politique de distribution du dividende 220
2.2. Paiement du dividende 221
2.3. Coupons 221

3. Rachats d'actions 222

3.1. Rachats et annulations d'actions en 2014 222
3.2. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions 222
3.3. Programme de rachat 2015-2016 224

4. Actionnariat 226

4.1. Relations entre TOTAL et l'État français 226
4.2. Rapprochement de TOTAL avec PetroFina 226
4.3. Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine 226
4.4. Principaux actionnaires 227
4.5. Actions propres détenues par le Groupe 228
4.6. Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction 229
4.7. Actionnariat salarié 229
4.8. Structure de l'actionnariat 229
4.9. Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées 229

5. Informations destinées aux actionnaires étrangers 230

5.1. Détenteurs américains d'ADRs 230
5.2. Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains) 230

6. Communication financière 232

6.1. Politique de communication 232
6.2. Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers 232
6.3. Relations avec les actionnaires individuels 232
6.4. La détention des actions au nominatif 233
6.5. Contacts actionnaires individuels 234
6.6. Calendrier 2015 234
6.7. Calendrier 2016 235
6.8. Responsables de la communication financière 235

1. Cotation boursière

1.1. Cotation de l'action

1.1.1. Places de cotation

Paris, New York, Londres et Bruxelles

1.1.2. Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Datastream	F : TAL
Mnémo	FP

1.1.3. Présence dans les indices

CAC 40, Euro Stoxx 50, Stoxx Europe 50, DJ Global Titans

1.1.4. Présence dans les indices ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

DJSI World, DJSI Europe, FTSE4Good et depuis 2014, Ethibel Excellence

1.1.5. Poids dans les principaux indices au 31 décembre 2014

CAC 40	10,6%	1re pondération dans l'indice
EURO STOXX 50	5,1%	1re pondération dans l'indice
STOXX EUROPE 50	3,1%	6e pondération dans l'indice
DJ GLOBAL TITANS	1,4%	37e pondération dans l'indice

1.1.6. Capitalisation sur Euronext Paris et sur la zone euro au 31 décembre 2014

TOTAL est la première capitalisation boursière sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Sur la base des capitalisations boursières des sociétés composant l'Euro Stoxx 50, les premières capitalisations boursières de la zone euro sont les suivantes[(a)] :

Au 31 décembre 2014 (en G€)	
AB InBev	151,0
TOTAL[(b)]	**101,4**
Sanofi	100,4
Unilever	99,4
Bayer	93,4
Banco Santander	88,0

(a) Source : Bloomberg pour les sociétés autres que TOTAL.
(b) Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2014 : 2 385 267 525. Cours de clôture de l'action TOTAL à Paris au 31 décembre 2014 : 42,52 euros.

1.1.7. Capitalisation boursière au 31 décembre 2014[(1)]

101,4 milliards d'euros[(2)]
122,1 milliards de dollars[(3)]

1.1.8. Part du flottant

Au 31 décembre 2014, le facteur de flottant défini par Euronext pour le calcul de la pondération de TOTAL dans le CAC 40 s'élevait à 90%. Le facteur de flottant défini par Stoxx pour le calcul de la pondération de TOTAL dans l'Euro Stoxx 50 s'élevait à 100%.

1.1.9. Nominal

2,50 euros

1.1.10. Notation de la dette long terme et court terme (long terme/perspective/court terme)

Au 31 décembre	2014	2013
Standard & Poor's	AA-/Neg/A-1+	AA-/Stable/A-1+
Moody's	Aa1/Stable/P-1	Aa1/Neg/P-1

(1) Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2014 : 2 385 267 525.
(2) Cours de clôture de l'action TOTAL à Paris au 31 décembre 2014 : 42,52 euros.
(3) Cours de clôture de l'ADR TOTAL à New York au 31 décembre 2014 : 51,20 dollars.

1.2. Performance de l'action

Évolution du cours de Bourse de l'action TOTAL à Paris (2011-14)
(en euros)

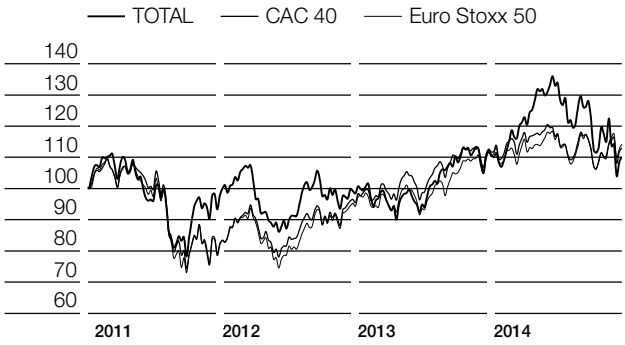

Évolution du cours de Bourse de l'ADR à New York (2011-14)
(en dollars)

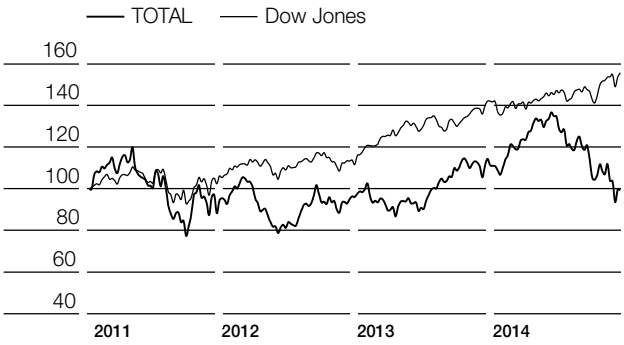

1.2.1. Opération Arkema

Dans le cadre de la scission des activités chimiques d'Arkema des autres activités chimiques du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL du 12 mai 2006 a approuvé l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par TOTAL S.A. de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution pour chaque action TOTAL d'un droit à attribution d'actions Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Par ailleurs, les actions Arkema sont négociables sur le marché d'Euronext Paris depuis le 18 mai 2006.

Conformément aux dispositions figurant dans un « avis préalable à la mise en vente de titres non réclamés » paru le 3 août 2006 dans le journal *Les Echos*, les actions Arkema non réclamées au 3 août 2008 correspondant aux droits d'attribution formant rompus ont été mises en vente sur le marché Euronext Paris au prix moyen de 32,5721 euros. En conséquence, à compter de cette date, le prix d'indemnisation unitaire des droits d'attribution d'actions Arkema est de 3,25721 euros (avis NYSE Euronext n° PAR_20080812_02958_EUR). BNP Paribas Securities Services a procédé à l'indemnisation des intermédiaires financiers sur remise des droits d'attribution Arkema correspondants.

À compter du 4 août 2018, les sommes non réclamées seront versées à la Caisse des dépôts et consignations où elles seront encore susceptibles d'être réclamées par les titulaires durant une période de vingt ans. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État.

1.2.2. Évolution du cours de Bourse en Europe des principales compagnies pétrolières européennes entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014
(cours de clôture en devises locales)

TOTAL (euro)	**-4,5%**
Royal Dutch Shell A (euro)	6,8%
Royal Dutch Shell B (livre sterling)	-2,1%
BP (livre sterling)	-15,8%
ENI (euro)	-17,0%

Source : Bloomberg.

1.2.3. Évolution du cours de Bourse aux États-Unis (cours de l'ADR pour les sociétés européennes) des principales compagnies pétrolières internationales entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014
(cours de clôture en dollars)

TOTAL	**-16,4%**
ExxonMobil	-8,7%
Chevron	-10,2%
Royal Dutch Shell A	-6,1%
Royal Dutch Shell B	-7,4%
BP	-21,6%
ENI	-28,0%

Source : Bloomberg.

1.2.4. Valorisation d'un portefeuille investi en actions TOTAL

Rendement net de 5,89% par an sur dix ans.

1.2.5. Taux de rendement annuel de l'actionnaire

Au 31 décembre 2014, pour 1 000 euros investis en actions TOTAL par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TOTAL du montant des dividendes nets, hors prélèvements fiscaux et sociaux :

	Taux de rendement annuel de l'actionnaire		Valeur au 31 décembre 2014 de 1 000 € investis	
Date d'investissement	**TOTAL [a]**	**CAC 40 [b]**	**TOTAL**	**CAC 40**
1 an	0,61%	1,73%	1 006	1 017
5 ans	4,75%	4,53%	1 261	1 248
10 ans	5,89%	4,24%	1 772	1 515
15 ans	6,21%	0,40%	2 469	1 062

(a) Les cours de l'action TOTAL pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué en 2006 par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.
(b) Les cours de l'indice CAC 40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice.

1.2.6. Informations synthétiques

Cours de l'action (en €)	**2014**	**2013**	**2012**	**2011**	**2010**
Plus haut (en séance)	54,71	45,67	42,97	44,55	46,74
Plus bas (en séance)	38,25	35,18	33,42	29,40	35,66
Dernier de l'année (clôture)	42,52	44,53	39,01	39,50	39,65
Moyenne des trente derniers cours (clôture)	44,32	43,60	38,73	37,65	39,16
Volume de transaction (moyenne par séance) [a]					
Euronext Paris	5 519 597	4 439 725	5 622 504	6 565 732	6 808 245
New York Stock Exchange (nombre d'ADR)	1 277 433	1 371 780	3 291 705	4 245 743	3 329 778
Dividende (€)	2,44 [b]	2,38	2,34	2,28	2,28

(a) Nombre de titres échangés. Source : Euronext Paris, NYSE, prix composite.
(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 29 mai 2015. Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

1.2.7. Évolution de l'action TOTAL sur les dix-huit derniers mois (Euronext Paris)[a]

	Volume moyen en séance[b]	Plus haut en séance (en €)	Plus bas en séance (en €)
Septembre 2013	4 574 553	43,785	41,435
Octobre 2013	3 895 609	45,670	42,050
Novembre 2013	3 594 159	45,140	43,440
Décembre 2013	5 311 783	44,700	41,050
Janvier 2014	4 144 873	44,745	41,650
Février 2014	4 680 774	47,030	41,310
Mars 2014	5 294 756	48,250	45,445
Avril 2014	5 188 261	51,800	47,310
Mai 2014	4 361 304	53,080	50,360
Juin 2014	4 618 199	54,710	50,350
Juillet 2014	4 404 286	53,650	48,090
Août 2014	5 269 470	50,250	47,145
Septembre 2014	4 821 967	52,090	48,470
Octobre 2014	8 008 166	51,290	40,565
Novembre 2014	6 538 433	49,425	43,505
Décembre 2014	8 865 363	46,565	38,250
Janvier 2015	9 621 944	46,860	39,345
Février 2015	7 841 650	48,600	45,500
Maximum sur la période		**54,710**	
Minimum sur la période			**38,250**

(a) Source : Euronext Paris.
(b) Nombre de titres échangés.

Clôture de l'action TOTAL sur Euronext Paris
(en €)

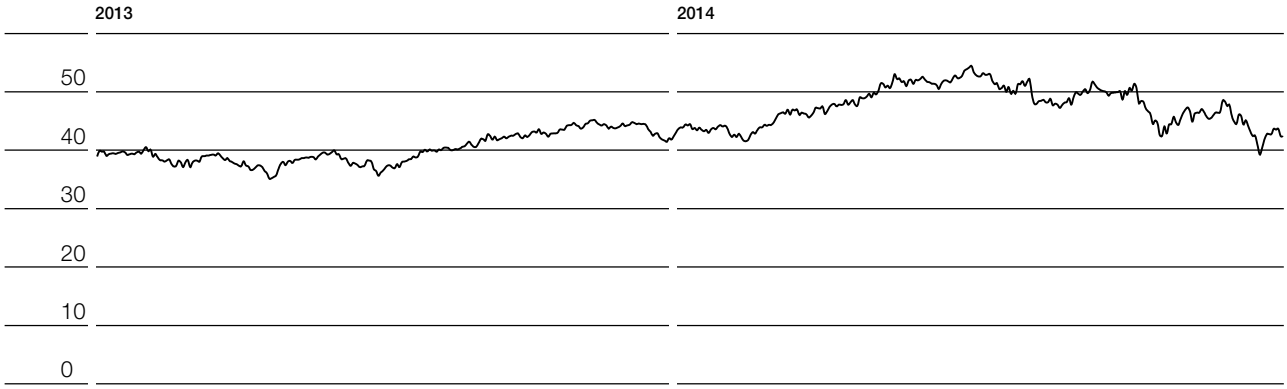

Volume moyen échangé en séance sur l'action TOTAL sur Euronext Paris
(en millions d'actions)

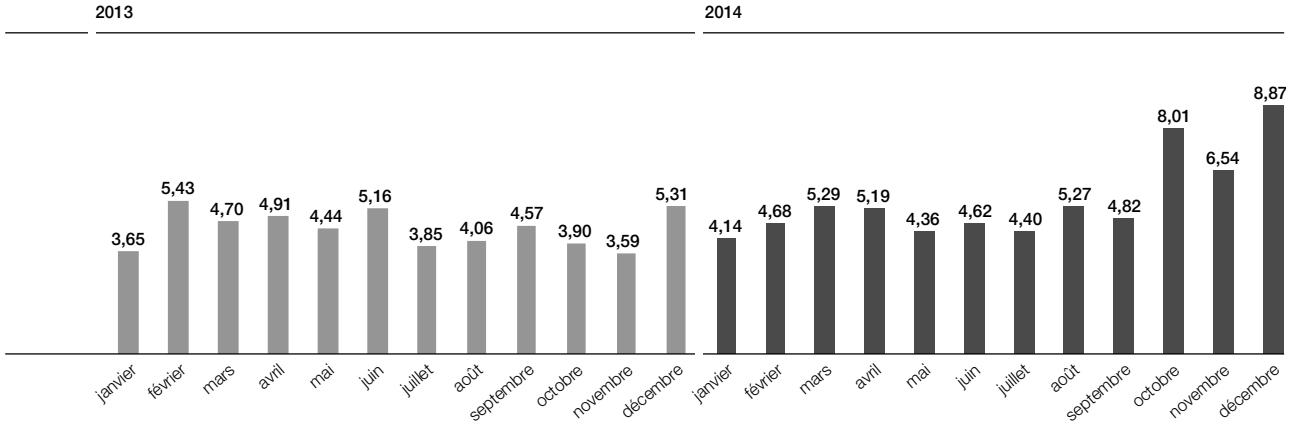

2. Dividende

2.1. Politique de distribution du dividende

2.1.1. Politique de paiement du dividende

Le 28 octobre 2010, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. a adopté une politique de paiement trimestriel à compter de l'exercice 2011.

2.1.2. Dividendes au titre des exercices 2014 et 2015

TOTAL S.A. a procédé à la mise en paiement de trois acomptes trimestriels au titre de l'exercice 2014 :

- un premier acompte trimestriel de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2014, décidé par le Conseil d'administration du 29 avril 2014, a été détaché de l'action le 23 septembre 2014 et mis en paiement en numéraire le 26 septembre 2014 ;
- un deuxième acompte trimestriel de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2014, décidé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014, a été détaché de l'action le 15 décembre 2014 et mis en paiement en numéraire le 17 décembre 2014 ;
- un troisième acompte trimestriel de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2014, décidé par le Conseil d'administration du 28 octobre 2014, a été détaché de l'action le 23 mars 2015 et mis en paiement en numéraire le 25 mars 2015.

Le Conseil d'administration du 11 février 2015, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015 la distribution d'un dividende de 2,44 euros par action au titre de l'exercice 2014, en hausse de 2,5% par rapport à 2013. Compte tenu des acomptes trimestriels décidés par le Conseil d'administration au titre des trois premiers trimestres 2014, le solde du dividende au titre de l'année 2014 s'élèverait à 0,61 euro par action, inchangé par rapport aux trois premiers acomptes de 2014. Le Conseil d'administration a également décidé de proposer aux actionnaires la possibilité de recevoir le paiement de ce solde du dividende relatif à l'exercice 2014 en actions nouvelles de la Société en bénéficiant d'une décote de 10% (4). Sous réserve de la décision par ladite assemblée, le solde serait détaché le 8 juin 2015 et le paiement en numéraire ou la livraison des actions éventuellement émises, selon l'option retenue, interviendrait à compter du 1er juillet 2015.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale s'agissant de l'approbation des comptes de la Société ainsi que du solde du dividende, le calendrier de détachement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2015 serait le suivant :

- 1er acompte : 28 septembre 2015 ;
- 2e acompte : 21 décembre 2015 ;
- 3e acompte : 21 mars 2016 ;
- Solde : 6 juin 2016.

Ce calendrier indicatif concerne les dates des détachements relatifs aux actions cotées sur Euronext Paris.

Dividendes au titre des cinq derniers exercices
(en euros)

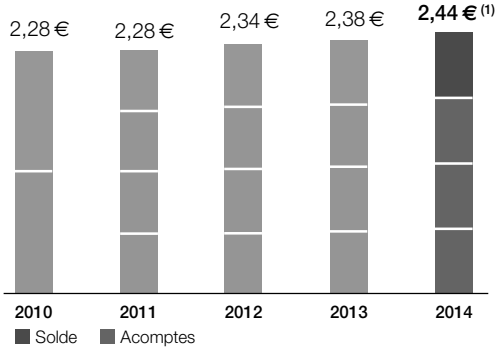

Pour 2014, le taux de distribution des résultats de TOTAL s'élève à 58% (2). L'évolution du taux de distribution (3) au cours des cinq derniers exercices est la suivante :

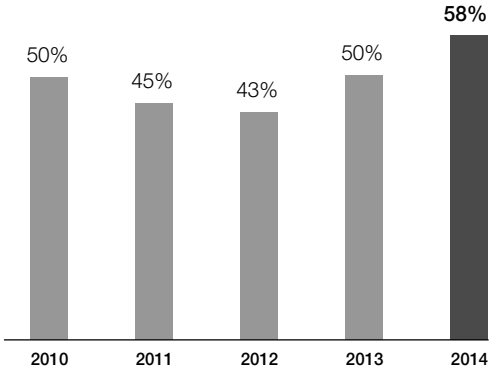

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 29 mai 2015.
(2) Sur la base d'un résultat net ajusté dilué par action de 4,24 euros et d'un dividende de 2,44 euros par action sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 29 mai 2015.
(3) Sur la base du résultat net ajusté dilué par action de l'exercice considéré.
(4) Le prix d'émission de chaque action nouvelle sera égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action TOTAL S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale annuelle, diminuée du montant du solde du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

2.2. Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est versé aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par Euroclear France.

Depuis le 12 novembre 2014, JP Morgan Chase Bank (4 New York Plaza, New York, NY 10005-1401, États-Unis) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR (*American Depositary Receipts*). Avant cette date, les paiements étaient assurés par The Bank of New York Mellon.

2.2.1. Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'actions

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions Total Petrochemicals & Refining SA/NV (ex PetroFina), TOTAL a émis des certificats représentatifs d'actions (CR Action).

Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la règlementation française, émis par Euroclear France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte-titres. Toutefois, conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les CR Action ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée à compter du 1er janvier 2008, date de l'entrée en vigueur de la loi. Par ailleurs, ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Action en circulation.

Le paiement des coupons détachés des CR Action est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, sur demande auprès des agences des établissements bancaires suivants :

ING Belgique	Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique
BNP Paribas Fortis	Avenue des Arts 45, 1040 Bruxelles, Belgique
KBC BANK N.V.	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

2.3. Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de paiement	Date de prescription	Nature et numéro du coupon	Montant net (en €)
2008	14/11/2008	19/11/2008	19/11/2013	Acompte sur dividende (n° 23)	1,14
	19/05/2009	22/05/2009	22/05/2014	Solde sur dividende (n° 24)	1,14
2009	13/11/2009	18/11/2009	18/11/2014	Acompte sur dividende (n° 25)	1,14
	27/05/2010	01/06/2010	01/06/2015	Solde sur dividende (n° 26)	1,14
2010	12/11/2010	17/11/2010	17/11/2015	Acompte sur dividende (n° 27)	1,14
	23/05/2011	26/05/2011	26/05/2016	Solde sur dividende (n° 28)	1,14
2011	19/09/2011	22/09/2011	22/09/2016	Acompte sur dividende (n° 29)	0,57
	19/12/2011	22/12/2011	22/12/2016	Acompte sur dividende (n° 30)	0,57
	19/03/2012	22/03/2012	22/03/2017	Acompte sur dividende (n° 31)	0,57
	18/06/2012	21/06/2012	21/06/2017	Solde sur dividende (n° 32)	0,57
2012	24/09/2012	27/09/2012	27/09/2017	Acompte sur dividende (n° 33)	0,57
	17/12/2012	20/12/2012	20/12/2017	Acompte sur dividende (n° 34)	0,59
	18/03/2013	21/03/2013	21/03/2018	Acompte sur dividende (n° 35)	0,59
	24/06/2013	27/06/2013	27/06/2018	Solde sur dividende (n° 36)	0,59
2013	24/09/2013	27/09/2013	27/09/2018	Acompte sur dividende (n° 37)	0,59
	16/12/2013	19/12/2013	19/12/2018	Acompte sur dividende (n° 38)	0,59
	24/03/2014	27/03/2014	27/03/2019	Acompte sur dividende (n° 39)	0,59
	02/06/2014	05/06/2014	05/06/2019	Solde sur dividende (n° 40)	0,61
2014 (a)	**23/09/2014**	**26/09/2014**	**26/09/2019**	**Acompte sur dividende (n° 41)**	**0,61**
	15/12/2014	**17/12/2014**	**17/12/2019**	**Acompte sur dividende (n° 42)**	**0,61**
	23/03/2015	**25/03/2015**	**25/03/2020**	**Acompte sur dividende (n° 43)**	**0,61**
	08/06/2015	**01/07/2015**	**01/07/2020**	**Solde sur dividende (n° 44)**	**0,61**

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015 de verser un dividende de 2,44 euros par action au titre de l'exercice 2014, dont un solde de 0,61 euro par action qui serait détaché le 8 juin 2015 et mis en paiement à compter du 1er juillet 2015, en numéraire ou en actions nouvelles.

3. Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat a été fixé à 70 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois et a remplacé l'autorisation précédente de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015 d'approuver une autorisation pour opérer sur les actions TOTAL dans le cadre d'un programme de rachat d'actions réalisé conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. Les modalités de ce programme sont décrites dans le point 3.3. de ce chapitre.

3.1. Rachats et annulations d'actions en 2014

Au cours de l'année 2014, TOTAL S.A. a racheté 4 386 300 de ses propres actions en couverture des engagements pris dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions de performance, soit environ 0,18% du capital social[1].

Pourcentage du capital racheté

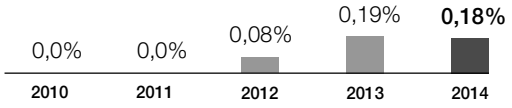

Par ailleurs, TOTAL S.A. n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2014.

3.2. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions

3.2.1. Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2014

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014, 4 386 300 actions TOTAL, d'un nominal de 2,50 euros, ont été rachetées par TOTAL S.A. en 2014, soit 0,18% [1] du capital au 31 décembre 2014. Ces rachats se sont effectués au prix moyen de 48,52 euros par action, soit un coût total d'environ 213 millions d'euros hors frais de transactions. Ces rachats sont destinés à la couverture du plan d'attribution gratuite d'actions de performance existantes décidé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014.

3.2.2. Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2014

Le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société (autodétention) s'élève, au 31 décembre 2014, à 9 030 145 actions représentant 0,38% du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi française, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe (autocontrôle), ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions TOTAL détenues par le Groupe s'élève, au 31 décembre 2014, à 109 361 413 actions représentant 4,58% du capital de TOTAL S.A., réparties d'une part en 9 030 145 actions d'autodétention, dont 8 946 930 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance et 83 215 actions destinées à être attribuées dans le cadre de nouveaux plans d'options d'achat ou de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et, d'autre part, en 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Il est rappelé que les actions achetées en vue d'une allocation aux salariés de la Société et de sociétés de son Groupe dans le cadre de l'un des objectifs visés par l'article 3 du règlement (CE) n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, lorsqu'elles sont détenues en couverture de plans d'options d'achat d'actions devenus caducs ou en couverture de plans d'attribution gratuites d'actions de performance n'ayant pas été attribuées à l'issue de la période d'acquisition, sont destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat d'actions TOTAL ou à des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL, qui pourraient être décidés par le Conseil d'administration.

(1) Capital moyen sur l'exercice N = (capital au 31 décembre N-1 + capital au 31 décembre N)/2.

3.2.3. Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2014

4 239 335 actions TOTAL ont été cédées en 2014 à la suite de l'attribution définitive d'actions TOTAL dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions.

3.2.4. Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2012, 2013 et 2014

TOTAL S.A. n'a procédé à aucune annulation d'actions en 2012, 2013 et 2014.

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012 a autorisé le Conseil d'administration de procéder en une ou plusieurs fois à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois. Par conséquent, sur la base du capital social de 2 385 267 525 actions au 31 décembre 2014, la Société est susceptible de procéder à l'annulation d'au maximum 238 526 752 actions avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

3.2.5. Réallocations à d'autres finalités au cours de l'exercice 2014

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014, ou dans le cadre d'autorisations antérieures, n'ont pas, au cours de l'exercice 2014, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

3.2.6. Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés

Entre le 1er janvier 2014 et le 28 février 2015, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 puis par celle du 16 mai 2014.

3.2.7. Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 28 février 2015

Au 28 février 2015, le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société s'élève à 8 927 585 actions représentant 0,37% du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi française, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe, ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions propres détenues par le Groupe s'élève, au 28 février 2015, à 109 258 853 actions représentant 4,58% du capital de TOTAL S.A., réparties d'une part en 8 927 585 actions d'autodétention, dont 8 844 370 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance, 83 215 actions destinées à être attribuées dans le cadre de nouveaux plans d'options d'achat ou de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et, d'autre part, en 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1er mars 2014 au 28 février 2015 [(a)]

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2015			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	4 386 300	-	Options	Achats	Options	Ventes
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (€)	48,52	-	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants (€)	212 810 310	-	-	-	-	-

(a) Conformément à la réglementation applicable au 28 février 2015, la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme figurant dans le Document de référence de TOTAL pour l'exercice 2013 a été arrêté.

En outre, 4 341 720 actions TOTAL ont été cédées entre le 1er mars 2014 et le 28 février 2015 à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions de performance.

Au 28 février 2015

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	**0,37%**
Nombre d'actions détenues en portefeuille [(a)]	8 927 585
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	396
Valeur de marché du portefeuille (M€) [(b)]	431
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble des sociétés [(c)] du Groupe	**4,58%**
Nombre d'actions détenues en portefeuille	109 258 853
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	3 427
Valeur de marché du portefeuille (M€) [(b)]	5 270

(a) TOTAL S.A. n'a pas racheté d'actions durant les deux jours de bourse précédant le 28 février 2015. En conséquence, TOTAL S.A. a la propriété de l'ensemble des actions détenues en portefeuille à cette date.
(b) Sur la base d'un cours de clôture de 48,235 euros par action au 28 février 2015.
(c) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

3.3. Programme de rachat 2015-2016

3.3.1. Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou aux salariés de la Société ou d'une filiale du Groupe ;
- remettre des actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action TOTAL dans le cadre d'un contrat de liquidités.

3.3.2. Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 29 mai 2015 dans le cadre de la 5e résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions de la Société, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En l'application des dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social au jour de l'utilisation de cette autorisation. Cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Au 31 décembre 2014, parmi les 2 385 267 525 actions composant son capital social, la Société détenait, directement 9 030 145 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 109 361 413 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 129 165 339 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à débourser pour acquérir ces actions s'élève à 9 041 573 730 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société,
- des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attributions gratuites d'actions, plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe.

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif une des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à savoir :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport sans pouvoir excéder la limite prévue à l'article L. 225-209, 6e alinéa du Code de commerce dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisée ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois ;
- soit attribuées gratuitement aux salariés du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux attributaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- soit remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée la résolution de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2014.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. »

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation a été donnée pour cinq ans et expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette approbation a été rédigée de la manière suivante : « L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à réduire en une ou plusieurs fois le capital social par annulation d'actions dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et L. 225-213 du même Code.

Le nombre maximum d'actions de la Société pouvant être annulées en vertu de la présente autorisation est fixé à 10% des actions composant le capital de la Société, par périodes de vingt-quatre mois, étant précisé que cette limite s'applique à un nombre d'actions qui sera le cas échéant ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser sur ses seules décisions les opérations de réduction du capital social, arrêter le nombre d'actions à annuler dans la limite de 10%, par périodes de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération, fixer les modalités des opérations de réduction de capital et en constater la réalisation, le cas échéant imputer la différence entre la valeur de rachat des actions à annuler et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, modifier consécutivement les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour cinq ans et expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ».

3.3.3. Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2014 (2 385 267 525 actions) et compte tenu des 109 258 853 actions détenues par le Groupe au 27 février 2015, soit 4,58% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 129 267 899 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 9 048 752 930 euros sur la base du cours maximum d'achat de 70 euros.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota *a priori*, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la 5e résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, expirant donc le 29 novembre 2016.

Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (se reporter au point 3.2. de ce chapitre).

4. Actionnariat

4.1. Relations entre TOTAL et l'État français

Depuis l'abrogation le 3 octobre 2002 du décret du 13 décembre 1993 portant sur l'instauration d'une action spécifique de l'État français dans le capital d'Elf Aquitaine, il n'y a plus de convention ou de disposition réglementaire régissant des relations d'actionnaires entre TOTAL et l'État français.

4.2. Rapprochement de TOTAL avec Total Petrochemicals & Refining SA/NV (ex PetroFina)

En décembre 1998, TOTAL, d'une part, et Electrafina, Investor, Tractebel, Electrabel et AG 1824 (les Apporteurs), d'autre part, ont signé une convention d'apport en nature par laquelle les Apporteurs ont apporté à TOTAL leurs actions PetroFina. Par la suite, TOTAL a lancé en 1999 une offre publique d'échange sur l'intégralité des actions PetroFina non encore en sa possession. À l'issue de cette offre publique, TOTAL détenait 98,8% du capital de PetroFina.

En 2000, TotalFinaElf a lancé une offre publique d'échange complémentaire sur les actions PetroFina portant à 99,6% sa participation dans le capital de PetroFina. En 2001, Total Chimie (filiale à 100% de TOTAL S.A. aujourd'hui dénommée Total Raffinage Chimie) a reçu en apport l'intégralité de la participation détenue par TotalFinaElf dans PetroFina, et a lancé une offre publique de reprise (OPR) sur les titres PetroFina non encore détenus. PetroFina a changé de dénomination sociale le 1er mai 2012 pour s'appeler Total Petrochemicals & Refining SA/NV.
Total Raffinage Chimie détient à ce jour la totalité des actions Total Petrochemicals & Refining SA/NV.

4.3. Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine

En 1999, les Conseils d'administration de TotalFina et d'Elf Aquitaine ont proposé à leurs actionnaires de rapprocher les deux entreprises au moyen d'une offre publique d'échange. À l'issue de l'offre, TotalFina s'est porté acquéreur des 254 345 078 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 371 735 114 actions nouvelles TotalFina. En 2000, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une offre publique de retrait portant sur l'ensemble des actions Elf Aquitaine non encore détenues par la Société.

À l'issue de cette offre, TotalFinaElf a acquis les 10 828 326 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 14 437 768 actions nouvelles TotalFinaElf.

Depuis l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncée le 24 mars 2010, TOTAL S.A. (anciennement TotalFinaElf) détient 100% des titres émis par Elf Aquitaine.

4.4. Principaux actionnaires

4.4.1. Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires sont définis pour les besoins du présent paragraphe comme les actionnaires dont la participation (en capital ou en droits de vote) dépasse 5%.

Les principaux actionnaires de TOTAL au 31 décembre 2014, 2013 et 2012 sont les suivants :

	2014			2013		2012	
Au 31 décembre	**% du capital**	**% des droits de vote**	**% des droits de vote théoriques [a]**	**% du capital**	**% des droits de vote**	**% du capital**	**% des droits de vote**
Blackrock, Inc.[b]	6,2	5,4	4,9	NC[c]	NC[c]	NC[c]	NC[c]
Salariés du Groupe[d]	4,6	8,8	8,1	4,7	8,6	4,4	8,1
Concert GBL-CNP	3,9	3,9	3,6	4,8	4,8	5,4	5,4
dont Groupe Bruxelles Lambert[e]	*3,0*	*3,0*	*2,8*	*3,6*	*3,6*	*4,0*	*4,0*
dont Compagnie Nationale à Portefeuille[e]	*0,9*	*0,9*	*0,8*	*1,2*	*1,2*	*1,4*	*1,4*
Détention intra-Groupe	4,6	-	8,0	4,6	-	4,6	-
dont TOTAL S.A.	*0,4*	-	*0,3*	*0,4*	-	*0,3*	-
dont Total Nucléaire	*0,1*	-	*0,2*	*0,1*	-	*0,1*	-
dont filiales d'Elf Aquitaine[f]	*4,1*	-	*7,5*	*4,1*	-	*4,2*	-
Autres actionnaires[g]	80,7	81,9	75,4	85,9	86,6	85,7	86,6
dont porteurs d'ADR[h]	*8,5*	*8,4*	*7,7*	*9,3*	*9,2*	*9,3*	*9,3*

(a) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.
(b) Informations issues du formulaire Schedule 13G déposé par BlackRock, Inc. (« BlackRock ») auprès de la SEC le 2 février 2015, aux termes duquel BlackRock déclare une détention de 147 841 504 actions de la Société au 31 décembre 2014 (c'est-à-dire, 6,2% du capital de la Société). Blackrock a précisé qu'il avait le droit exclusif de disposer de celle-ci ainsi qu'un nombre de droits de vote de 128 791 678 (c'est-à-dire 5,4% du capital de la Société). Par ailleurs, Blackrock déclare ne pas avoir de droit conjoint de vote ou de cession sur ces actions.
(c) Non communiqué.
(d) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce. Amundi Group, société holding de Amundi Asset Management, elle-même assurant la gestion du FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » (voir ci-dessous), a déposé un formulaire Schedule 13G auprès de la SEC le 11 février 2015 déclarant une détention de 172 847 066 actions de la Société au 31 décembre 2014 (c'est-à-dire, 7,3% du capital de la Société). Amundi Group a précisé qu'il n'avait pas de droit exclusif de vote ou de cession sur ces actions et qu'il avait un droit conjoint de vote sur 64 406 799 de ces actions (c'est-à-dire 2,7% du capital de la Société) et un droit conjoint de cession sur la totalité de ces actions. Par ailleurs, les représentants des salariés siègent au Conseil d'administration de TOTAL S.A.
(e) Groupe Bruxelles Lambert est une société contrôlée conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois S.A., par l'intermédiaire principalement, pour ce dernier, de sa participation directe et indirecte dans Compagnie Nationale à Portefeuille. En outre, il existe une action de concert déclarée entre Groupe Bruxelles Lambert et Compagnie Nationale à Portefeuille. Par ailleurs, ces sociétés ont des dirigeants mandataires sociaux qui siègent au Conseil d'administration de TOTAL S.A.
(f) Fingestval, Société Financière Valorgest et Sogapar.
(g) Comprenant 1,59% d'actionnaires inscrits au nominatif (hors Groupe) en 2014.
(h) *American Depositary Shares* représentées par des *American Depositary Receipts* cotés au *New York Stock Exchange*.

La participation des principaux actionnaires au 31 décembre 2014 a été établie sur la base de 2 385 267 525 actions, auxquelles sont attachés 2 406 809 364 droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale, ou 2 616 502 045 droits de vote théoriques[1] s'il est tenu compte de :

– 9 030 145 droits de vote attachés aux 9 030 145 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote ;
– 200 662 536 droits de vote correspondant aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée générale.

Pour les exercices antérieurs, la participation des principaux actionnaires a été établie sur la base de 2 377 678 160 actions auxquelles étaient attachés 2 391 533 246 droits de vote qui pouvaient être exercés en Assemblée générale au 31 décembre 2013 et de 2 365 933 146 actions, auxquelles sont attachés 2 371 131 871 droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale au 31 décembre 2012.

4.4.2. Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts prévoit que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

4.4.3. Déclaration de cessions temporaires de titres

En application de l'obligation légale, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce), détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 225-126 du code précité, un nombre d'actions représentant plus du deux-centième (0,5%) des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à 00h00.

(1) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

Les déclarations doivent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : **holding.df-declarationdeparticipation@total.com**

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations de cession temporaire précitées sont privées du droit de vote pour l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

4.4.4. Déclaration de franchissements de seuils

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention d'un nombre d'actions (ou de titres assimilés à des actions ou des droits de vote en vertu de l'article L. 233-9 du Code de commerce) représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote théoriques [1], dans un délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Les déclarations doivent être envoyées au directeur de la communication financière à Londres (coordonnées au point 6.8. de ce chapitre).

4.4.5. Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2014

Dans l'avis AMF n° 214C0695 datant du 5 mai 2014, Blackrock a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2014, les seuils de 5% du capital et détenir 119 199 504 actions TOTAL représentant autant de droits de votes, soit 5,01% du capital et 4,57% des droits de vote théoriques [1] (sur la base d'un capital composé de 2 378 259 685 actions représentant 2 607 207 684 droits de vote).

4.4.6. Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de TOTAL, deux actionnaires connus détiennent, à la clôture de l'exercice 2014, 5% ou plus du capital ou des droits de votes.

Le FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » détient, au 31 décembre 2014, 3,41% du capital représentant 6,68% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale et 6,14% des droits de vote théoriques [1].

Blackrock détient, au 31 décembre 2014, 6,20% du capital représentant 5,35% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale et 4,92% des droits de vote théoriques [1].

4.4.7. Pacte d'actionnaires

TOTAL n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

4.5. Actions propres détenues par le Groupe

Au 31 décembre 2014, la Société détient, directement ou par l'intermédiaire de filiales indirectes, 109 361 413 actions TOTAL, soit 4,58% du capital social à cette date. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Pour plus d'informations, se reporter au point 1.5. du chapitre 9 du présent Document de référence.

4.5.1. Actions directement détenues par la Société (autodétention)

La Société détient directement, au 31 décembre 2014, 9 030 145 actions TOTAL, soit 0,38% du capital social à cette date.

4.5.2. Actions TOTAL détenues par les sociétés du Groupe (autocontrôle)

Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par la Société, détient, au 31 décembre 2014, 2 023 672 actions TOTAL. Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, des filiales indirectes d'Elf Aquitaine, détiennent respectivement, au 31 décembre 2014, 22 203 704, 4 104 000 et 71 999 892 actions TOTAL, soit un total de 100 331 268 actions. Au 31 décembre 2014, la Société détient, par l'intermédiaire de filiales indirectes, 4,21% du capital social.

(1) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

4.6. Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction

Les informations correspondantes figurent aux points 1. et 5. du chapitre 5.

4.7. Actionnariat salarié

Les informations correspondantes figurent au point 5. du chapitre 5.

4.8. Structure de l'actionnariat

Estimation au 31 décembre 2014, hors détention intra-Groupe, sur la base du TPI (Titres au porteur identifiable) réalisé à cette date.

4.8.1. Par catégorie d'actionnaires

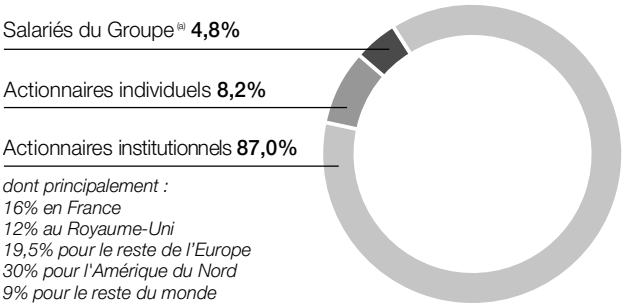

(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce. (4,6% de la totalité du capital social, se reporter au point 4.4. du chapitre 8).

4.8.2. Par zone géographique

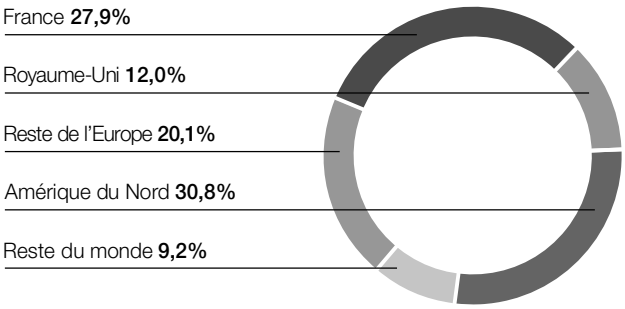

Le nombre d'actionnaires individuels français de TOTAL est estimé à environ 450 000.

4.9. Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

4.9.1. Conventions et engagements réglementés

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL S.A. sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2014 figure au point 1. du chapitre 12.

4.9.2. Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement CE n° 1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2012, 2013 ou 2014, figure à la Note 24 de l'Annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 7. du chapitre 10).

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées.

5. Informations destinées aux actionnaires étrangers

5.1. Détenteurs américains d'ADRs

Les informations destinées aux titulaires d'*American Depositary Receipts* (ADR) TOTAL, représentant des *American Depositary Shares* (ADS), sont fournies par le document *Form 20-F* déposé par TOTAL S.A. auprès de la SEC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

5.2. Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)

Dividendes

Les dividendes distribués par TOTAL à des actionnaires ne résidant pas en France font en principe l'objet d'une retenue à la source française au taux de 30%.

Ce taux est porté à 75% pour les revenus payés hors de France dans un État ou Territoire non coopératif (« ETNC ») tel que défini par le Code général des impôts (article 238-0 A). Une liste de ces ETNC est établie et mise à jour chaque année par un arrêté des autorités françaises.

Cette retenue à la source est réduite à 21% pour les dividendes perçus par des personnes physiques domiciliées dans un État de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein.

Les dividendes versés à des organismes sans but lucratif ayant leur siège dans un État de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein sont généralement soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de respecter certaines conditions prévues par la doctrine administrative (cf. BOI-INT-DG-20-20-20-20-20120912 n° 290 et suivants).

En revanche, la retenue à la source n'est pas applicable aux revenus distribués par des sociétés françaises à des organismes de placement collectif étrangers constitués sur le fondement d'un droit étranger et situés dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

À cet effet, ces organismes doivent remplir deux conditions cumulatives :

- lever des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir, conformément à une politique d'investissement définie ;
- présenter des caractéristiques similaires à celles des organismes de placement collectif de droit français (OPCVM, OPCI et Sicaf).

En application de nombreuses conventions fiscales internationales bilatérales destinées à éviter les doubles impositions, signées entre la France et d'autres États (« conventions fiscales »), le taux de la retenue à la source est réduit dans le cas où les dividendes sont payés à un actionnaire résidant dans l'un des États signataires de ces conventions fiscales, à condition que certaines conditions soient satisfaites (« titulaire »).

Les pays avec lesquels la France a signé une convention fiscale prévoyant un taux réduit de 15% pour la retenue à la source sur les dividendes français sont notamment : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, Singapour et la Suisse.

La doctrine administrative française énonce les conditions dans lesquelles la réduction de la retenue à la source française au taux de 15% est applicable. Les titulaires résidents de l'un des pays avec lesquels la France a conclu une convention fiscale prévoyant un taux réduit de retenue à la source peuvent, en se plaçant sous le régime de la procédure simplifiée, bénéficier de l'application immédiate de la retenue à la source au taux réduit de 15%.

Dans le cadre de la procédure simplifiée, l'actionnaire non résident est autorisé à faire sa demande de réduction du taux de retenue à la source sur présentation d'une attestation de résidence conforme au modèle disponible auprès du service français des impôts des non-résidents, à l'adresse internet suivante : impots.gouv.fr (rubrique « recherche de formulaires/formulaire n° 5000-FR») et visée par l'administration fiscale de l'état de résidence. L'actionnaire doit ensuite adresser au plus tôt et en tout état de cause avant la mise en paiement des dividendes, cette attestation de résidence à l'établissement, en France ou à l'étranger, gestionnaire de ses comptes.

Si les comptes de l'actionnaire sont gérés à l'étranger, le gestionnaire du compte à l'étranger, dès qu'il est en possession de l'attestation de résidence, doit faire connaître à l'établissement payeur en France, avant le paiement des dividendes, le montant global des dividendes auquel a droit l'actionnaire et pour lequel cet établissement payeur peut appliquer le taux réduit de retenue à la source prévu par la convention.

Toutefois, l'établissement payeur en France peut dispenser l'actionnaire de la production du formulaire conventionnel d'attestation de résidence lorsque son identité et sa résidence fiscale lui sont connues. L'établissement payeur assume alors personnellement la responsabilité de l'application immédiate du taux réduit de retenue à la source de 15% prévu par la convention.

Cette procédure simplifiée n'est toutefois pas applicable aux dividendes payés à des résidents de Singapour compte tenu des procédures particulières prévues conventionnellement entre la France et cet État.

Lorsque le titulaire non-résident n'a pas été en mesure de produire, avant la date de mise en paiement des dividendes, un certificat de résidence de l'administration de son état de résidence, ou lorsque le titulaire ne peut pas se voir appliquer la procédure simplifiée, l'établissement payeur français des dividendes liquide ceux-ci sous déduction de la retenue à la source de droit commun au taux de

30%. Toutefois, le titulaire pourra demander à bénéficier du taux conventionnel de 15% par la voie d'un remboursement du trop versé (30% -15%). Celui-ci devra être demandé à l'administration fiscale par l'actionnaire, ou par l'établissement payeur lorsqu'il en est convenu ainsi avec l'actionnaire, par le biais d'un formulaire spécifique (formulaires n° 5000-FR et 5001-FR ou tout autre formulaire pertinent émis par l'administration fiscale française) adressé avant le 31 décembre de la deuxième année qui suit la date de versement de la retenue à la source auprès du Trésor français. Tout remboursement de retenue à la source devrait généralement être versé dans les douze mois qui suivent le dépôt du formulaire précédemment mentionné. Cependant, il ne pourra pas intervenir avant le 15 janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle les dividendes ont été versés. Des copies des formulaires français mentionnés ci-dessus sont disponibles auprès du service français des impôts des non-résidents, à l'adresse internet suivante : impots.gouv.fr (rubrique « recherche de formulaires »).

La taxation des dividendes à l'étranger varie quant à elle d'un pays à l'autre, en fonction de leur législation fiscale respective.

Dans la plupart des pays, le montant brut des dividendes est généralement inclus dans le revenu imposable du titulaire des actions. En fonction de certaines conditions et limitations, la retenue à la source française pratiquée sur les dividendes pourra se traduire par un crédit d'impôt à imputer sur l'impôt étranger dû par l'actionnaire.

Il existe toutefois certaines exceptions. Par exemple, en Belgique un précompte mobilier de 25% est applicable aux dividendes nets reçus par l'actionnaire personne physique.

Les dividendes en actions et les dividendes en numéraire sont globalement soumis au même régime de taxation.

Taxation sur les cessions d'actions

Les plus-values de cession d'actions réalisées par des contribuables domiciliés hors de France sont en principe exonérées d'impôt sur le revenu en France. Deux exceptions sont cependant prévues, l'une pour les cessions de participations lorsque le cédant détient en France un établissement stable ou une installation fixe d'affaires, auquel ses actions sont rattachées, l'autre pour les cessions réalisées par des personnes ou organismes domiciliés ou établis dans un État ou Territoire non coopératif.

Cependant, le titulaire des actions pourra être taxé dans l'État où est fixée sa résidence fiscale sur la plus ou moins-value lors de la vente des actions.

Le législateur français a instauré, par la loi du 14 mars 2012, une taxe sur les transactions financières qui s'applique à toute acquisition à titre onéreux d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé français, européen ou étranger. Cette acquisition doit donner lieu à un transfert de propriété et les titres doivent être émis par une entreprise française dont la capitalisation boursière excède 1 milliard d'euros au 1er décembre de l'année précédant l'année d'imposition.

Le champ d'application de la taxe inclut également les titres représentant des titres de capital qui sont émis par une société, quel que soit le lieu d'établissement de son siège social. Cela vise les transactions réalisées sur les certificats représentatifs d'actions tels que les *American Depositary Receipts* ou les *European Depositary Receipts*.

Cette taxe sur les transactions financières est égale à 0,2% de la valeur d'acquisition des titres.

Le redevable de la taxe est le prestataire de services d'investissement (PSI), quel que soit le lieu d'établissement du prestataire, lorsqu'il exécute des ordres à l'achat pour le compte de tiers ou lorsqu'il négocie, à l'achat, pour son compte propre.

En France, les PSI sont des entreprises d'investissement et des établissements de crédit ayant reçu un agrément pour fournir tout ou partie des services d'investissement. Les opérateurs fournissant des services équivalents hors de France sont passibles de la taxe dans les mêmes conditions.

Pour les acquisitions réalisées sans l'intervention d'un PSI, la taxe est due par l'établissement assurant la fonction de tenue du compte, quel que soit son lieu d'établissement.

Lorsque les titres sont inscrits au nominatif pur, c'est la société émettrice de ces titres qui assure la fonction de tenue du compte-conservation et qui est donc redevable de la taxe pour les acquisitions réalisées dans l'intervention d'un PSI.

En principe, les cessions d'actions de sociétés françaises sont également soumises à une taxe française appelée « droit d'enregistrement ». Toutefois, le législateur français a précisé que les droits d'enregistrement ne sont pas applicables aux opérations taxées, au titre de la taxe sur les transactions financières.

L'exposé qui précède est un résumé général, les actionnaires sont donc priés de consulter leur propre conseiller en fiscalité afin de déterminer l'effet des conventions fiscales et les procédures applicables ainsi que leur impôt sur le revenu et plus généralement les conséquences fiscales applicables à leur situation particulière.

6. Communication financière

6.1. Politique de communication

Outre son Document de référence déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe diffuse régulièrement des informations sur ses activités à travers des publications périodiques, sur son site Internet total.com et par voie de communiqué de presse. Les présentations du Groupe sur ses résultats et ses perspectives sont également consultables sur son site Internet. Enfin, une version anglaise du Document de référence est disponible pour information.

La Société dépose, parallèlement à son Document de référence, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de l'United States Securities and Exchange Commission (SEC) (se reporter au point 4. du chapitre 9).

Enfin, le Groupe organise régulièrement des réunions d'information et intervient également dans des conférences destinées aux actionnaires, aux investisseurs et aux analystes financiers, tant en France qu'à l'étranger.

6.2. Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

Les membres de la Direction générale du Groupe rencontrent régulièrement des investisseurs institutionnels et des analystes financiers sur les principales places financières.

À l'occasion de la publication des résultats du dernier exercice écoulé, une présentation a lieu chaque année à destination de la communauté financière. Ainsi, le 12 février 2015, à Londres, plusieurs membres du Comité exécutif du Groupe ont exposé aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers les résultats de l'exercice 2014 et les perspectives du Groupe pour 2015. Une première série de rencontres a lieu chaque année au premier trimestre, après cette présentation. Une seconde série de rencontres a lieu au troisième trimestre, à la suite de la présentation des perspectives et des objectifs du Groupe. Les présentations réalisées lors de ces réunions peuvent être consultées sur le site internet du Groupe (total.com, rubrique « actionnaires/investisseurs institutionnels/présentations »).

De plus, chaque année, les résultats des trois premiers trimestres font l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur Financier. Cette année les résultats du troisième trimestre ont donné lieu à une conférence téléphonique animée par le Directeur Général et le directeur Financier. Les résultats commentés des premier, deuxième et troisième trimestres 2014 sont disponibles sur le site internet du Groupe (total.com, rubrique « actionnaires/résultats »).

Sur l'ensemble de l'année 2014, le Groupe a organisé environ 600 réunions avec des investisseurs institutionnels et des analystes financiers.

En matière de *Corporate Social Responsibility* (CSR), le Groupe met également en œuvre des moyens de communication importants pour informer les actionnaires. Avec une équipe dédiée, la direction de la communication financière assure un dialogue permanent avec les investisseurs et analystes extra-financiers sur diverses thématiques (sécurité et santé, éthique et droits de l'homme, gouvernance, environnement, changement climatique et futur énergétique, contribution au développement local, dialogue avec les parties prenantes, etc.). Des rencontres spécifiques consacrées à ces sujets sont organisées en France et à l'international. Ainsi, plus de soixante réunions individuelles se sont tenues en 2014.

En novembre 2014, le Groupe a organisé un voyage d'étude CSR en Angola pour les analystes financiers et les investisseurs. L'objectif était de montrer comment les engagements CSR de TOTAL – sécurité, environnement, partage de la valeur avec les populations locales – sont intégrés dans la conduite de ses opérations au quotidien. Grâce aux visites de sites et aux échanges avec les équipes opérationnelles et managériales, les participants ont pu appréhender concrètement les activités en eaux profondes du Groupe et évaluer sur le terrain sa maîtrise des opérations et sa gestion des risques.

Un chapitre du Document de référence est consacré aux informations sociales, environnementales et sociétales (se reporter au chapitre 7). Par ailleurs, TOTAL publie un rapport annuel sur les thématiques CSR au moment de l'Assemblée générale.

6.3. Relations avec les actionnaires individuels

Afin de répondre au mieux aux attentes des actionnaires individuels, le service Relations actionnaires individuels met en œuvre un dispositif complet allant de la mise à disposition d'une ligne téléphonique dédiée jusqu'à des échanges entre des dirigeants du Groupe et le Comité consultatif des actionnaires (e-CCA), en passant par de nombreuses rencontres lors de réunions d'actionnaires ou de salons.

En composant le 0800 039 039 depuis la France ou le +33 1 47 44 24 02 depuis l'étranger, les actionnaires peuvent consulter les rubriques du serveur vocal ou parler à un conseiller.

Les conseillers traitent 4 000 appels chaque année, et répondent également aux courriels et aux courriers papier.

Par ailleurs, de nombreuses rencontres et échanges ont été organisés en 2014 :

– L'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014 a rassemblé 3 400 participants au Palais des Congrès de Paris. Cette Assemblée a été diffusée en direct puis en différé sur le site Internet du Groupe. Quels que soient leur mode de détention et le nombre d'actions détenues, tous les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée

générale ou, si leurs titres sont détenus en France, voter par Internet, via la plateforme de vote Votaccess.

– Lors du salon Actionaria, qui s'est tenu au Palais des Congrès de Paris les 21 et 22 novembre 2014, TOTAL a accueilli près de 4 000 visiteurs sur son stand. À cette occasion, les actionnaires ont pu échanger avec les représentants du service Relations actionnaires présents sur le stand et assister à des conférences sur la conduite des grands projets de l'Exploration-Production.

– Sept autres rencontres avec des actionnaires individuels ont été organisées en 2014 : à Anvers en Belgique, à Copenhague au Danemark, à Genève en Suisse et à Toulouse, Lyon, Nantes et Nice en France. Le Groupe projette un nombre équivalent de rencontres en 2015, tant en France que dans d'autres pays d'Europe.

– Le Cercle des actionnaires, ouvert aux détenteurs de 50 titres au nominatif ou 100 au porteur, a organisé vingt-cinq manifestations en 2014 à l'intention de ses 8 000 membres. Les participants ont visité des installations industrielles, des sites naturels et culturels soutenus par la Fondation Total et participé à des conférences destinées à mieux leur faire connaître les différents métiers du Groupe.

Pour aider le service des Relations actionnaires individuels à constamment améliorer son dispositif, a été constitué un Comité consultatif des actionnaires (e-CCA) constitué de vingt membres renouvelés par quart chaque année. Depuis 2012, afin de faciliter les échanges et d'interagir de manière efficace et régulière, les membres du e-CCA et l'équipe du service des Relations actionnaires individuels communiquent via une plateforme de dialogue en ligne. En outre, en 2014, ils se sont réunis à trois reprises :

– en mars, lors d'une réunion avec M. Patrick de La Chevardière, directeur Financier ;

– en mai, à la suite de l'Assemblée générale des actionnaires ;

– en octobre, à l'occasion d'une visite du Centre de Recherche de Solaize (CRES) à Lyon (France).

Le rôle du e-CCA consiste à donner son avis sur différents éléments du dispositif de communication vis-à-vis des actionnaires individuels, dont le Journal des actionnaires, les supports de présentation des réunions, le « webzine » et l'application de mobilité « Total Investors » pour smartphones et tablettes numériques.

Le service des Relations actionnaires individuels de TOTAL, seul service actionnaires en France à être certifié ISO 9001 (version 2008) pour sa politique de communication envers les actionnaires individuels, s'est vu renouveler sa certification en 2013 pour trois années supplémentaires par l'organisme AFNOR, à la suite d'un audit approfondi des différents processus mis en œuvre en matière de communication avec les actionnaires individuels.

À travers cette certification, le service des Relations actionnaires individuels exprime l'engagement pris par TOTAL à satisfaire, dans la durée, ses actionnaires individuels en matière d'information financière.

Dans le cadre de cette démarche de certification qualité, des enquêtes de satisfaction sont mises en ligne sur le site internet du Groupe (total.com, rubrique « actionnaires/actionnaires individuels/relations actionnaires »).

La qualité de la communication financière de TOTAL a également été reconnue par la presse spécialisée, avec le prix *Investor Awards* 2014 de la communication décerné par Boursorama et Morningstar, ainsi que le trophée d'or du service actionnaires par Le Revenu.

6.4. La détention des actions au nominatif

Les actions TOTAL S.A. peuvent être détenues au porteur ou au nominatif. Dans le second cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL S.A. en tant que société émettrice, ou par son mandataire BNP Paribas Securities Services chargé du registre nominatif des actionnaires.

6.4.1. Inscription au nominatif

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

– **nominatif administré :** les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, etc.) ;

– **nominatif pur :** les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier.

6.4.2. Principaux avantages du nominatif

Parmi les avantages du nominatif figurent notamment :

– un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (se reporter au point 2.4.1. du chapitre 9) ;

– un numéro vert pour tous les contacts avec BNP Paribas Securities Services (appel gratuit en France depuis un poste fixe) : 0 800 117 000 ou +33 1 40 14 80 61 depuis l'étranger, du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8 h 45 à 18 h 00, heure de Paris (télécopie : +33 1 55 77 34 17) ;

– l'enregistrement comme destinataire de l'ensemble des informations publiées par TOTAL à l'intention de ses actionnaires ;

– la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TOTAL à partir de cinquante actions.

Parmi les avantages spécifiques du nominatif pur figurent notamment, en plus des avantages communs au nominatif administré :

– la gratuité des droits de garde ;

– une facilité accrue pour transmettre les ordres de bourse [1] (téléphone, courrier, télécopie, Internet) ;

– des frais de courtage de 0,20% HT du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;

– la possibilité de consulter et gérer ses avoirs par Internet et sur l'application pour tablettes Planetshares.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TOTAL au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des Relations actionnaires individuels de TOTAL. Dès réception des actions correspondantes sur un compte au nominatif, BNP Paribas Securities Services adresse à l'actionnaire concerné une attestation d'inscription en compte et lui demande de lui faire parvenir :

– un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou de caisse d'épargne) pour le règlement des dividendes ;

– un contrat de prestations boursières, à compléter si l'actionnaire souhaite opérer en bourse sur ses actions TOTAL.

6.5. Contacts actionnaires individuels

Pour toute information concernant le passage au nominatif pur ou administré, l'adhésion au Cercle des actionnaires ou pour toute autre information générale, les actionnaires individuels peuvent s'adresser à :

TOTAL S.A.

Service des Relations avec les actionnaires individuels
Tour Coupole
2, place Jean Millier
Arche Nord Coupole/Regnault
92078 Paris La Défense Cedex, France

Tél.	depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert – appel gratuit à partir d'un poste fixe) hors de France : +33 1 47 44 24 02 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (heure de Paris)
Fax	depuis la France : 01 47 44 20 14 hors de France : +33 1 47 44 20 14
Courriel	depuis le formulaire de contact disponible sur total.com, rubrique « actionnaires », ou à actionnairesindividuels@total.com
Contact	Mme Nathalie Portes-Laville (responsable service Relations actionnaires individuels)

6.6. Calendrier 2015

12 février	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2014, et journée investisseurs – Londres
23 mars	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2014
25 avril	Congrès d'actionnaires à Bruxelles
28 avril	Résultats du premier trimestre 2015
29 mai	Assemblée générale des actionnaires 2015 à Paris (Palais des Congrès)
8 juin	Détachement du solde du dividende au titre de 2014 [2]
24 juin	Réunion d'actionnaires individuels à Lille
29 juillet	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2015
23 septembre	Journée investisseurs (perspectives et objectifs) – Londres
28 septembre	Détachement du premier acompte sur dividende au titre de 2015 [3]
6 octobre	Réunion d'actionnaires individuels à Cannes
15 octobre	Réunion d'actionnaires individuels à Dijon
29 octobre	Résultats du troisième trimestre 2015
20-21 novembre	Salon Actionaria à Paris
1er décembre	Réunion d'actionnaires individuels à Clermont-Ferrand
21 décembre	Détachement du deuxième acompte sur dividende au titre de 2015 [3]

(1) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.
(2) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.
(3) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

6.7. Calendrier 2016

21 mars	Détachement du 3e acompte sur dividende au titre de 2015 (1)
24 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris (Palais des Congrès)
6 juin	Détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2015 (2)

6.8. Responsables de la communication financière

M. Mike Sangster
Directeur de la Communication Financière
TOTAL S.A.
10 Upper Bank street
Canary Wharf
London E14 5BF
Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)207 7197 962
Fax : +44 (0)207 7197 959
Courriel : investor-relations@total.com

Amérique du Nord :
M. Robert Hammond
Directeur des Relations Investisseurs Amérique du Nord
TOTAL American Services Inc.
1201 Louisiana Street, Suite 1800
Houston, TX 77002
États-Unis
Tél. : +1 (713) 483-5070
Fax : +1 (713) 483-5629
Courriel : ir.tx@total.com

(1) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.
(2) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2016.

Renseignements généraux

1. Capital social 238

1.1. Montant du capital social au 31 décembre 2014 238
1.2. Caractéristiques des actions 238
1.3. Capital autorisé non émis au 31 décembre 2014 238
1.4. Capital potentiel au 31 décembre 2014 241
1.5. Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales 241
1.6. Historique du capital social (depuis le 1er janvier 2012) 241

2. Acte constitutif et statuts ; autres informations 242

2.1. Informations générales concernant la Société 242
2.2. Objet social résumé 242
2.3. Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction 243
2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions 244
2.5. Modification des droits des actionnaires 245
2.6. Assemblées d'actionnaires 245
2.7. Franchissement de seuils statutaires 245
2.8. Modification du capital social 245

3. Informations financières historiques et informations complémentaires 246

3.1. Comptes consolidés 2014, 2013 et 2012 246
3.2. Comptes sociaux de TOTAL S.A. 246
3.3. Vérification des informations financières historiques 246
3.4. Informations complémentaires 246

4. Documents accessibles au public 247

5. Informations sur les participations 247

5.1. Informations générales 247
5.2. Variations importantes des participations du Groupe dans des sociétés cotées en 2012, 2013 et 2014 247

1. Capital social

1.1. Montant du capital social au 31 décembre 2014

5 963 168 812,50 euros, divisé en 2 385 267 525 actions ordinaires, entièrement libérées.

1.2. Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, d'une valeur nominale de 2,50 euros. Un droit de vote double est attribué à chaque actionnaire sous réserve de remplir certaines conditions (se reporter au point 2.4.1. de ce chapitre). Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

1.3. Capital autorisé non émis au 31 décembre 2014

Un tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2014, figure au point 1.3.9. de ce chapitre.

1.3.1. Dixième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont le montant ne peut être supérieur à un plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal, soit 1 milliard d'actions (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois).

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution et des onzième et treizième résolutions ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

1.3.2. Onzième et douzième résolutions de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE) sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce. La résolution confère notamment au Conseil d'administration la possibilité de prévoir au profit des actionnaires un délai de priorité pour souscrire ces titres en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Le montant total des augmentations de capital social sans droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 575 millions d'euros en nominal, soit 230 millions d'actions d'une valeur nominale de 2,50 euros (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois). De plus, en vertu de la douzième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2014, le Conseil est autorisé, pour chacune des émissions décidées en application de la onzième résolution, à augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% de l'émission initiale (au même prix que celui retenu pour l'émission initiale) et dans la limite du plafond fixé par la onzième résolution. Le montant nominal de ces augmentations de capital s'impute sur le plafond de 2,5 milliards d'euros en nominal fixé dans la dixième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2014.

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la dixième résolution, de la présente résolution et de la treizième résolution ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

1.3.3. Treizième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature consentis à la Société dont le montant ne peut être supérieur à 10% du capital social existant au jour de l'Assemblée générale du 16 mai 2014 (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois). Le montant nominal de ces augmentations de capital s'impute sur le plafond de 575 millions d'euros en nominal autorisé par la onzième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2014.

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu des dixième, onzième et de la présente résolution ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

1.3.4. Quatorzième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un Plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois), étant précisé que le montant du capital social émis s'impute sur le plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal prévu dans la dixième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2014. Cette délégation prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.3.5. Quinzième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la quinzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2014 dans la limite d'un montant maximal commun avec la quatorzième résolution visée ci-dessus égal à 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : dix-huit mois), étant précisé que le montant du capital social émis s'impute sur le plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal prévu dans la dixième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2014.

Dans le cadre de la délégation consentie en vertu de la quatorzième résolution, le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions, assorties d'un abondement dont le montant est inclus dans la limite des 18 millions d'actions.

En conséquence de l'utilisation des délégations consenties en vertu de la quatorzième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2014, par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 et le Conseil d'administration n'ayant pas utilisé les délégations conférées par les onzième, treizième et quinzième résolutions, le capital autorisé non émis ressort à 2,46 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit 982 millions d'actions.

1.3.6. Seizième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions TOTAL existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution gratuite d'actions. En outre, les actions consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent excéder 0,01% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : trente-huit mois).

En vertu de cette autorisation :

– 4 486 300 actions existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 29 juillet 2014, dont 48 000 actions existantes ont été attribuées au Président-directeur général.

Au 31 décembre 2014, 14 595 840 actions, dont 190 526 actions aux dirigeants mandataires sociaux pouvaient donc être encore attribuées dans le cadre de cette autorisation.

1.3.7. Onzième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013

Autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société d'actions au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 0,75% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant de l'attribution. En outre, les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent excéder 0,05% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant de l'attribution (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : trente-huit mois).

En vertu de cette autorisation, au 31 décembre 2014, 17 889 506 options, dont 1 192 633 aux dirigeants mandataires sociaux, pouvaient être attribuées dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration n'ayant pas fait usage de cette autorisation.

1.3.8. Dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012

Autorisation d'annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le Conseil n'a pas fait usage de cette autorisation depuis l'autorisation de l'Assemblée générale de 2012.

Sur la base du capital social de 2 385 267 525 actions au 31 décembre 2014, la Société est susceptible, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de procéder à l'annulation d'au maximum 238 526 752 actions avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

1.3.9. Tableau établi en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce récapitulant l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 décembre 2014

Nature		Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital (nominal, nombre d'actions ou % du capital)	Utilisation en 2014 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2014 en nominal ou en nombre d'actions	Date de la délégation ou de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	Date d'échéance et durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 G€ de valeurs mobilières	-	10 G€	16 mai 2014 (10e, 11e et 13e résolutions)	16 juillet 2016 26 mois
	Capital social nominal	2,5 G€ soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription dont :	18 millions d'actions [a]	2,46 G€ (soit 982 millions d'actions)	16 mai 2014 (10e résolution)	16 juillet 2016 26 mois
		1/ un plafond spécifique de 575 M€, soit un maximum de 230 millions d'actions, pour les émissions sans droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'utilisation d'une clause d'extension), y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, dont :	-	575 M€	16 mai 2014 (11e résolution)	16 juillet 2016 26 mois
		1/a un sous-plafond de 10% du capital social à la date de l'Assemblée générale du 16 mai 2014 [b] en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables	-	575 M€	16 mai 2014 (13e résolution)	16 juillet 2016 26 mois
		2/ un plafond spécifique représentant au maximum 1,5% du capital le jour où le Conseil [c] décide l'émission pour les augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	18 millions d'actions [d]	17,8 millions d'actions	16 mai 2014 (14e résolution)	16 juillet 2016 26 mois
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions		0,75% du capital social [c] le jour où le Conseil décide d'attribuer les options	-	17,9 millions d'actions	17 mai 2013 (11e résolution)	17 juillet 2016 38 mois
Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux		0,8% du capital social [b] le jour où le Conseil décide d'attribuer les actions	4,5 millions d'actions [e]	14,6 millions d'actions [e]	16 mai 2014 (16e résolution)	16 juillet 2017 38 mois

(a) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par la 10e résolution de l'AGE du 16 mai 2014 ne peut dépasser 1 000 millions d'actions. En vertu de la 14e résolution de l'AGE du 16 mai 2014, le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en 2015, dans la limite d'un montant maximal de 18 million actions (voir note (d) ci-dessous). En conséquence, le solde disponible de cette autorisation ressort à 982 000 000 actions nouvelles au 31 décembre 2014.
(b) Capital social au 16 mai 2014 : 2 378 583 237 actions.
(c) Capital social au 31 décembre 2014 : 2 385 267 525 actions.
(d) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par les 14e et 15e résolutions de l'AGE du 16 mai 2014 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. Le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2015, dans la limite d'un montant maximal de 18 millions d'actions. En conséquence, le solde disponible de ces autorisations ressort à 17 779 012 actions nouvelles au 31 décembre 2014.
(e) Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 16e résolution de l'AGE du 16 mai 2014 ne peut dépasser 0,8% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'effectuer de telles attributions. 4 486 300 actions existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration le 29 juillet 2014, le nombre d'actions pouvant être encore attribuées au 31 décembre 2014 ressort à 14 595 840 actions. En outre, les actions attribuées sous conditions de présence et de performance aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 16e résolution de l'AGE du 16 mai 2014 ne peuvent excéder 0,01% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. Compte tenu des 48 000 actions existantes attribuées sous conditions de présence et de performance au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014, le nombre restant d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ressort à 190 526.

1.4. Capital potentiel au 31 décembre 2014

Les titres donnant accès à des actions TOTAL par exercice sont les options de souscription d'actions TOTAL, au nombre de 16 635 411 au 31 décembre 2014, réparties en :

- 5 847 965 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 ;
- 3 215 884 options pour le plan attribué le 9 octobre 2008 sur décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008 ;
- 3 011 269 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009 ;
- 3 701 218 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010 ;
- 859 075 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011.

Le capital potentiel (soit le capital existant auquel sont ajoutés les droits et titres susceptibles de générer la création de nouvelles actions TOTAL par exercice) soit 2 401 902 936 actions, représente 100,70% du capital social au 31 décembre 2014, sur la base de 2 385 267 525 actions TOTAL composant le capital social au 31 décembre 2014 et de 16 635 411 actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions TOTAL.

1.5. Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales

Au 31 décembre 2014

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	**0,38%**
Nombre d'actions détenues en portefeuille	9 030 145
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	401
Valeur de marché du portefeuille (M€) [(a)]	384
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble des sociétés [(b)] du Groupe	**4,58%**
Nombre d'actions détenues en portefeuille	109 361 413
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	3 427
Valeur de marché du portefeuille (M€) [(a)]	4 650

(a) Sur la base d'un cours de bourse de 42,52 euros par action au 31 décembre 2014.
(b) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

1.6. Historique du capital social

(depuis le 1er janvier 2012)

1.6.1. Exercice 2012

2 juillet 2012 — Constatation de l'émission de 1 366 950 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des membres du personnel salarié du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010, augmentant le capital social d'une somme de 3 417 375 euros pour le porter de la somme de 5 909 418 282,50 euros à la somme de 5 912 835 657,50 euros.

8 janvier 2013 — Constatation de l'émission, par levée d'options de souscription d'actions, de 798 883 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, augmentant le capital d'une somme totale de 1 997 207,50 euros pour le porter de la somme de 5 912 835 657,50 euros à la somme de 5 914 832 865 euros.

1.6.2. Exercice 2013

25 avril 2013 — Constatation de l'émission de 10 802 215 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2012, augmentant le capital social d'une somme de 27 005 537,50 euros pour le porter de la somme de 5 914 832 865 euros à 5 941 838 402,50 euros.

8 janvier 2014 — Constatation de l'émission, par levée d'options de souscription d'actions, de 942 799 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013, augmentant le capital d'une somme totale de 2 356 997,50 euros pour le porter de la somme de 5 941 838 402,50 euros à la somme de 5 944 195 400 euros.

1.6.3. Exercice 2014

1er juillet 2014	Constatation de l'émission de 666 575 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des membres du personnel salarié du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010, augmentant le capital social d'une somme de 1 666 437,50 euros pour le porter de la somme de 5 944 195 400 euros à la somme de 5 945 861 837,50 euros.
12 janvier 2015	Constatation de l'émission, par levée d'options de souscription d'actions, de 6 922 790 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, augmentant le capital d'une somme totale de 17 306 975 euros pour le porter de la somme de 5 945 861 837,50 euros à la somme de 5 963 168 812,50 euros.

2. Acte constitutif et statuts ; autres informations

2.1. Informations générales concernant la Société

2.1.1. Dénomination

TOTAL S.A.

2.1.2. Siège social

2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

2.1.3. Forme et nationalité

Société anonyme régie par la législation française

2.1.4. Registre du commerce et des sociétés

542 051 180 RCS Nanterre

2.1.5. Numéro d'identification intracommunautaire

FR 59 542 051 180

2.1.6. Statuts

Déposés chez K.L. Associés, notaires associés à Paris

2.1.7. Code APE (NAF)

111Z jusqu'au 7 janvier 2008

7010Z depuis le 8 janvier 2008

2.1.8. Durée de la Société

Prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation

2.1.9. Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

2.2. Objet social résumé

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières, de leurs dérivés et sous-produits, ainsi que toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, au domaine de la chimie sous toutes ses formes, aux secteurs du caoutchouc et de la santé. L'énonciation complète de l'objet social de la Société figure à l'article 3 des statuts.

2.3. Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

2.3.1. Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (dix-huit actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est également nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois, ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

Par ailleurs, un administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité central d'entreprise de la Société. Lorsque le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale est supérieur à douze[1], un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité d'entreprise européen de la Société (« Comité européen »). Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'administrateur désigné par le Comité central d'entreprise doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français antérieur de deux années au moins à sa nomination. Par dérogation, le second administrateur désigné par le Comité européen doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes antérieur de deux années au moins à sa nomination. Le mandat d'un administrateur représentant les salariés est de trois ans. Toutefois le mandat de celui-ci prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

2.3.2. Limite d'âge des administrateurs

À la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

Si ce seuil est dépassé, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

2.3.3. Limite d'âge du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général

La fonction de Président du Conseil d'administration cesse de plein droit au plus tard à la date de son soixante-dixième anniversaire.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de soixante-sept ans. Lorsqu'il atteint cette limite d'âge en cours de fonctions, lesdites fonctions cessent de plein droit et le Conseil d'administration procède à la nomination d'un nouveau Directeur Général. Ses fonctions de Directeur Général se prolongent cependant jusqu'à la date de réunion du Conseil d'administration qui doit procéder à la nomination de son successeur. Sous réserve de la limite d'âge telle qu'indiquée ci-avant, le Directeur Général est toujours rééligible.

Les limites d'âge indiquées ci-dessus sont fixées dans les statuts de la Société. Elles ont été approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014.

2.3.4. Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires ou l'administrateur représentant les salariés) doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action. L'administrateur représentant les salariés n'est pas tenu d'être actionnaire.

2.3.5. Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

2.3.6. Règlement intérieur et comités du Conseil d'administration

Se reporter au point 1. du chapitre 5 (Gouvernement d'entreprise – rapport du Président du Conseil d'administration) du présent Document de référence.

2.3.7. Mode d'exercice de la Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

À la suite du décès du Président-directeur général, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 octobre 2014, a décidé de dissocier

(1) Ni l'administrateur représentant les salariés actionnaires, élu par l'Assemblée générale des actionnaires, ni le ou les administrateurs représentant les salariés ne sont pris en compte pour définir le seuil de douze membres qui est apprécié à la date de désignation du ou des administrateurs salariés.

les fonctions de Président et de Directeur Général, afin d'assurer au mieux la continuité du processus de transition de la Direction générale. Ce mode d'exercice demeurera en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 22 octobre 2014, le Conseil d'administration a ainsi nommé M. Pouyanné, en qualité de Directeur Général pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016. Le Conseil a par ailleurs désigné M. Desmarest, Président du Conseil d'administration pour un mandat s'achevant le 18 décembre 2015, dans le respect des limites d'âge prévues par les statuts. À cette date, les fonctions de Président et de Directeur Général de TOTAL seront regroupées.

2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le *boni* de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions, ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

2.4.1. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans[1], ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.4.2. Limitation du droit de vote

L'article 18 des statuts de la Société stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose, à titre personnel et/ou comme mandataire, de droits de vote double, cette limite pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 20% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le Conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première Assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

2.4.3. Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

2.4.4. Répartition statutaire des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

1) 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;

2) la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;

3) les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

(1) Ce délai n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert du nominatif au nominatif par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible (article 18 § 6 des statuts).

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

2.5. Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requis par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

2.6. Assemblées d'actionnaires

2.6.1. Convocation

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

2.6.2. Admission

La participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription des actions effectuée soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cette inscription est constatée par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00h00 (heure de Paris) le deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

2.7. Franchissement de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne, physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa.

2.8. Modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

3. Informations financières historiques et informations complémentaires

3.1. Comptes consolidés 2014, 2013 et 2012

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses sociétés consolidées pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014.

3.2. Comptes sociaux de TOTAL S.A.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère du Groupe, pour les exercices clos aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises en vigueur au 31 décembre 2014.

3.3. Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2014, figurant au chapitre 10 du présent Document de référence ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est reproduit au point 1. du chapitre 10.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. de l'exercice 2014, figurant au chapitre 12 du présent Document de référence, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2014 est reproduit au point 2. du chapitre 12.

En outre, et en application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, sont incorporés par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2013, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 238 et 358 du Document de référence 2013 déposé le 27 mars 2014 auprès de l'AMF ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2012, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 194 et 316 du Document de référence 2012 déposé le 28 mars 2013 auprès de l'AMF.

3.4. Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant au chapitre 10 ou au chapitre 12 du présent Document de référence, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures figurant au chapitre 11 du présent Document de référence ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes en vigueur aux États-Unis auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADR) sur le *New York Stock Exchange*.

Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou d'estimation de bénéfice pour la période postérieure au 31 décembre 2014 au sens du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

4. Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL S.A., de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

En outre, les documents de référence de TOTAL S.A. déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des dix derniers exercices sociaux, les rapports financiers semestriels, les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être consultés en ligne sur le site internet de la Société (total.com, rubrique Actionnaires/Informations réglementées).

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement au présent Document de référence, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la SEC.

La Société précise que, conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, le Directeur Général et le directeur Financier de la Société, avec le concours des membres de la Direction générale, ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, pour la période couverte par le document *Form 20-F*. Pour l'exercice 2014, le Directeur Général et le directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes (se reporter au point 1.10. du chapitre 5).

5. Informations sur les participations

5.1. Informations générales

Au 31 décembre 2014, 903 sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation, dont 818 sociétés par intégration globale et 85 par mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. inclut toutes les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte dont la valeur comptable à cette date est au moins égale à 10% du montant des capitaux propres de TOTAL S.A. ou de l'actif net consolidé du Groupe, ou qui a généré au moins 10% du résultat net de TOTAL S.A. ou du résultat net consolidé du Groupe au cours du dernier exercice clos.

La liste exhaustive des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la Note 35 de l'Annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence (se reporter au point 7. du chapitre 10).

5.2. Variations importantes des participations du Groupe dans des sociétés cotées en 2012, 2013 et 2014

5.2.1. Participation du Groupe dans OAO Novatek

En mars 2011, TOTAL a signé un accord de principe en vue d'acquérir 12,09% du capital de OAO Novatek (ci-après Novatek), société de droit russe cotée au Moscow Interbank Currency Exchange et au London Stock Exchange, avec l'intention des deux parties que TOTAL augmente sa participation à 15% sous douze mois et à 19,40% sous trente-six mois.

La prise de participation de 12,09% par TOTAL au capital de Novatek, s'est effectuée en avril 2011 par achat d'actions auprès des deux principaux actionnaires de Novatek. À la suite de cette transaction, TOTAL dispose d'un représentant au Conseil d'administration de Novatek.

TOTAL a porté sa participation à 14,09% en décembre 2011, en acquérant 2% supplémentaires du capital de Novatek auprès de ses deux principaux actionnaires, dans le cadre de l'accord conclu en mars 2011.

En 2012, 2013 et 2014, TOTAL a procédé à l'acquisition d'actions Novatek au fil de l'eau.

Au 31 décembre 2014, la participation de TOTAL détenue au travers de sa filiale Total E&P Holdings Russia, s'élève à 18,24% du capital et des droits de vote de Novatek, soit 553 878 690 actions sur un total de 3 036 306 000 actions existantes.

5.2.2. Participation du Groupe dans SunPower

En avril 2011, TOTAL et SunPower, société de droit américain cotée au NASDAQ, ont signé un accord stratégique prévoyant l'acquisition par TOTAL, au travers d'une offre publique d'achat (OPA) amicale, de 60% des actions de SunPower en circulation au prix de 23,25 dollars par action, soit un montant total d'environ 1,4 milliard de dollars. L'OPA amicale a été conclue avec succès en juin 2011.

TOTAL a par ailleurs signé avec SunPower en 2011 un accord de garantie financière d'une durée de cinq ans pour un montant maximum de 1 milliard de dollars, ainsi qu'un accord de support financier (*liquidity support agreement*) pour un montant maximum de 600 millions de dollars, qui a pris fin le 11 mars 2014.

En janvier 2012, la participation du Groupe dans SunPower a été augmentée à 66% à la suite d'une augmentation de capital concomitante à l'intégration de Tenesol.

Au 31 décembre 2014, la participation de TOTAL, détenue au travers de sa filiale Total Énergies Nouvelle Activités USA S.A.S, s'élève à 59,77% du capital et des droits de vote de SunPower, soit 78 576 682 actions sur un total de 131 466 777 actions existantes.

5.2.3. Participation du Groupe dans Sanofi

Au cours de l'exercice 2012, TOTAL a vendu le solde de sa participation dans Sanofi, détenue indirectement au travers de sa filiale Elf Aquitaine.

Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 février 2015 et n'ont pas été mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 250

2. Compte de résultat consolidé 251

3. Résultat global consolidé 252

4. Bilan consolidé 253

5. Tableau de flux de trésorerie consolidé 254

6. Variation des capitaux propres consolidés 255

7. Annexe aux comptes consolidés 256

Introduction 256
1) Principes comptables 256
2) Principaux indicateurs de l'information par secteur 264
3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions 265
4) Informations par secteur d'activité 266
5) Informations par zone géographique 277
6) Charges d'exploitation 277
7) Autres produits et autres charges 278
8) Autres produits financiers et autres charges financières 278
9) Impôts sur les sociétés 279
10) Immobilisations incorporelles 281
11) Immobilisations corporelles 282
12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts 284
13) Autres titres 288
14) Autres actifs non courants 289
15) Stocks 290
16) Clients et comptes rattachés, autres créances 291
17) Capitaux propres 292
18) Engagements envers le personnel 296
19) Provisions et autres passifs non courants 299
20) Dettes financières et instruments financiers associés 301
21) Autres créditeurs et dettes diverses 306
22) Contrats de location 306
23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles 307
24) Parties liées 310
25) Paiements en actions 311
26) Effectifs du Groupe et charges de personnel 317
27) Tableau de flux de trésorerie 317
28) Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie 318
29) Instruments financiers hors dérivés d'énergie 320
30) Instruments dérivés d'énergie et assimilés, *swaps* de taux de fret 326
31) Gestion des risques financiers 329
32) Autres risques et engagements 336
33) Informations complémentaires 339
34) Évolutions en cours de la composition du Groupe 339
35) Périmètre de consolidation 340

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

– le contrôle des comptes consolidés de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
– la justification de nos appréciations ;
– la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné dans la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au changement de monnaie de présentation des états financiers consolidés de l'euro au dollar américain.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés, certains principes comptables appliqués par TOTAL S.A. impliquent une part importante d'estimations et d'hypothèses. La Direction générale du groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Toutefois, les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et les provisions pour risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Par ailleurs et concernant la dépréciation des actifs immobilisés décrite en Note 4.E de l'annexe, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les données et hypothèses clé utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable. Nous avons également apprécié la sensibilité des évaluations à d'éventuelles variations de ces hypothèses ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Ces travaux nous ont permis d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 2 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Michel Piette
Valérie Besson

ERNST & YOUNG Audit
Yvon Salaün
Laurent Miannay

2. Compte de résultat consolidé

TOTAL

Exercice

(en M$) [a]		2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	*(Notes 4 et 5)*	**236 122**	**251 725**	**257 037**
Droits d'accises		(24 104)	(23 756)	(22 821)
Produits des ventes		212 018	227 969	234 216
Achats, nets de variation de stocks	*(Note 6)*	(152 975)	(160 849)	(162 908)
Autres charges d'exploitation	*(Note 6)*	(28 349)	(28 764)	(29 273)
Charges d'exploration	*(Note 6)*	(1 964)	(2 169)	(1 857)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers		(19 656)	(11 994)	(12 237)
Autres produits	*(Note 7)*	2 577	2 290	1 897
Autres charges	*(Note 7)*	(954)	(2 800)	(1 178)
Coût de l'endettement financier brut		(748)	(889)	(863)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		108	85	128
Coût de l'endettement financier net	*(Note 29)*	(640)	(804)	(735)
Autres produits financiers	*(Note 8)*	821	696	717
Autres charges financières	*(Note 8)*	(676)	(702)	(641)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	*(Note 12)*	2 662	3 415	2 582
Charge d'impôt	*(Note 9)*	(8 614)	(14 767)	(16 747)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**4 250**	**11 521**	**13 836**
Part du Groupe		4 244	11 228	13 648
Intérêts ne conférant pas le contrôle		6	293	188
Résultat net par action (dollars)		1,87	4,96	6,05
Résultat net dilué par action (dollars)		1,86	4,94	6,02

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

3. Résultat global consolidé

TOTAL

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	**4 250**	**11 521**	**13 836**
Autres éléments du résultat global			
Pertes et gains actuariels	(1 526)	682	(1 171)
Effet d'impôt	580	(287)	465
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(9 039)	3 129	1 324
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	**(9 985)**	**3 524**	**618**
Écart de conversion de consolidation	4 245	(1 925)	(397)
Actifs financiers disponibles à la vente	(29)	33	(435)
Couverture de flux futurs	97	156	83
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(1 538)	(805)	249
Autres éléments	3	(12)	(18)
Effet d'impôt	(18)	(62)	82
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	**2 760**	**(2 615)**	**(436)**
Total autres éléments du résultat global (après impôt) *(Note 17)*	**(7 225)**	**909**	**182**
Résultat global	**(2 975)**	**12 430**	**14 018**
Part du Groupe	*(2 938)*	*12 193*	*13 848*
Intérêts ne conférant pas le contrôle	*(37)*	*237*	*170*

4. Bilan consolidé

TOTAL

Au 31 décembre
(en M$)

ACTIF		2014	2013	2012
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	*(Notes 5 et 10)*	14 682	18 395	16 965
Immobilisations corporelles	*(Notes 5 et 11)*	106 876	104 480	91 477
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	*(Note 12)*	19 274	20 417	18 153
Autres titres	*(Note 13)*	1 399	1 666	1 571
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	*(Note 20)*	1 319	1 418	2 145
Impôts différés	*(Note 9)*	4 079	3 838	2 982
Autres actifs non courants	*(Note 14)*	4 192	4 406	3 513
Total actifs non courants		**151 821**	**154 620**	**136 806**
Actifs courants				
Stocks	*(Note 15)*	15 196	22 097	22 954
Clients et comptes rattachés	*(Note 16)*	15 704	23 422	25 339
Autres créances	*(Note 16)*	15 702	14 892	13 307
Actifs financiers courants	*(Note 20)*	1 293	739	2 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*(Note 27)*	25 181	20 200	20 409
Actifs destinés à être cédés ou échangés	*(Note 34)*	4 901	3 253	5 010
Total actifs courants		**77 977**	**84 603**	**89 080**
Total actif		**229 798**	**239 223**	**225 886**

PASSIF		2014	2013	2012
Capitaux propres				
Capital		7 518	7 493	7 454
Primes et réserves consolidées		94 646	98 254	92 485
Écarts de conversion		(7 480)	(1 203)	(1 696)
Actions autodétenues		(4 354)	(4 303)	(4 274)
Total des capitaux propres – part du Groupe	*(Note 17)*	**90 330**	**100 241**	**93 969**
Intérêts ne conférant pas le contrôle		**3 201**	**3 138**	**1 689**
Total des capitaux propres		**93 531**	**103 379**	**95 658**
Passifs non courants				
Impôts différés	*(Note 9)*	14 810	17 850	16 006
Engagements envers le personnel	*(Note 18)*	4 758	4 235	4 939
Provisions et autres passifs non courants	*(Note 19)*	17 545	17 517	15 285
Dettes financières non courantes	*(Note 20)*	45 481	34 574	29 392
Total passifs non courants		**82 594**	**74 176**	**65 622**
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		24 150	30 282	28 563
Autres créditeurs et dettes diverses	*(Note 21)*	16 641	18 948	19 316
Dettes financières courantes	*(Note 20)*	10 942	11 193	14 535
Autres passifs financiers courants	*(Note 20)*	180	381	232
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	*(Note 34)*	1 760	864	1 960
Total passifs courants		**53 673**	**61 668**	**64 606**
Total passif et capitaux propres		**229 798**	**239 223**	**225 886**

5. Tableau de flux de trésorerie consolidé

TOTAL

(Note 27)

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 250	11 521	13 836
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	20 859	13 358	13 466
Provisions et impôts différés	(1 980)	1 567	1 889
Effet de l'externalisation des engagements sociaux	-	-	(465)
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(1 979)	(80)	(1 715)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	29	(775)	272
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	4 480	2 525	1 392
Autres, nets	(51)	397	183
Flux de trésorerie d'exploitation	**25 608**	**28 513**	**28 858**
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(26 320)	(29 748)	(25 574)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(471)	(21)	(245)
Coût d'acquisition de titres	(949)	(1 756)	(1 152)
Augmentation des prêts non courants	(2 769)	(2 906)	(2 504)
Investissements	**(30 509)**	**(34 431)**	**(29 475)**
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	3 442	1 766	1 822
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	136	2 654	452
Produits de cession d'autres titres	1 072	330	3 618
Remboursement de prêts non courants	1 540	1 649	1 651
Désinvestissements	**6 190**	**6 399**	**7 543**
Flux de trésorerie d'investissement	**(24 319)**	**(28 032)**	**(21 932)**
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
– actionnaires de la société mère	420	485	41
– actions propres	(289)	(238)	(88)
Dividendes payés :			
– aux actionnaires de la société mère	(7 308)	(7 128)	(6 660)
– aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(154)	(156)	(133)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	179	2 153	-
Émission nette d'emprunts non courants	15 786	11 102	6 780
Variation des dettes financières courantes	(2 374)	(9 037)	(3 540)
Variation des actifs et passifs financiers courants	(351)	1 298	(1 217)
Flux de trésorerie de financement	**5 909**	**(1 521)**	**(4 817)**
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	**7 198**	**(1 040)**	**2 109**
Incidence des variations de change	(2 217)	831	153
Trésorerie en début de période	20 200	20 409	18 147
Trésorerie à fin de période	**25 181**	**20 200**	**20 409**

6. Variation des capitaux propres consolidés

TOTAL

(en M$)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres-part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
Au 1er janvier 2012	**2 363 767 313**	**7 447**	**86 461**	**(2 884)**	**(109 554 173)**	**(4 357)**	**86 667**	**1 749**	**88 416**
Résultat net 2012	-	-	13 648	-	-	-	13 648	188	13 836
Autres éléments du résultat global *(Note 17)*	-	-	(987)	1 187	-	-	200	(18)	182
Résultat global	**-**	**-**	**12 661**	**1 187**	**-**	**-**	**13 848**	**170**	**14 018**
Dividendes	-	-	(6 728)	-	-	-	(6 728)	(133)	(6 861)
Émissions d'actions *(Note 17)*	2 165 833	7	34	-	-	-	41	-	41
Rachats d'actions	-	-	-	-	(1 800 000)	(88)	(88)	-	(88)
Cessions d'actions [(a)]	-	-	(171)	-	2 962 534	171	-	-	-
Paiements en actions *(Note 25)*	-	-	188	-	-	-	188	-	188
Annulation d'actions *(Note 17)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	20	1	-	-	21	(21)	-
Autres éléments	-	-	20	-	-	-	20	(76)	(56)
Au 31 décembre 2012	**2 365 933 146**	**7 454**	**92 485**	**(1 696)**	**(108 391 639)**	**(4 274)**	**93 969**	**1 689**	**95 658**
Résultat net 2013	-	-	11 228	-	-	-	11 228	293	11 521
Autres éléments du résultat global *(Note 17)*	-	-	473	492	-	-	965	(56)	909
Résultat global	**-**	**-**	**11 701**	**492**	**-**	**-**	**12 193**	**237**	**12 430**
Dividendes	-	-	(7 116)	-	-	-	(7 116)	(156)	(7 272)
Émissions d'actions *(Note 17)*	11 745 014	39	446	-	-	-	485	-	485
Rachats d'actions	-	-	-	-	(4 414 200)	(238)	(238)	-	(238)
Cessions d'actions [(a)]	-	-	(209)	-	3 591 391	209	-	-	-
Paiements en actions *(Note 25)*	-	-	189	-	-	-	189	-	189
Annulation d'actions *(Note 17)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	749	1	-	-	750	1 355	2 105
Autres éléments	-	-	9	-	-	-	9	13	22
Au 31 décembre 2013	**2 377 678 160**	**7 493**	**98 254**	**(1 203)**	**(109 214 448)**	**(4 303)**	**100 241**	**3 138**	**103 379**
Résultat net 2014	-	-	4 244	-	-	-	4 244	6	4 250
Autres éléments du résultat global *(Note 17)*	-	-	(907)	(6 275)	-	-	(7 182)	(43)	(7 225)
Résultat global	**-**	**-**	**3 337**	**(6 275)**	**-**	**-**	**(2 938)**	**(37)**	**(2 975)**
Dividendes	-	-	(7 378)	-	-	-	(7 378)	(154)	(7 532)
Émissions d'actions *(Note 17)*	7 589 365	25	395	-	-	-	420	-	420
Rachats d'actions	-	-	-	-	(4 386 300)	(283)	(283)	-	(283)
Cessions d'actions [(a)]	-	-	(232)	-	4 239 335	232	-	-	-
Paiements en actions *(Note 25)*	-	-	114	-	-	-	114	-	114
Annulation d'actions *(Note 17)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	148	(2)	-	-	146	195	341
Autres éléments	-	-	8	-	-	-	8	59	67
Au 31 décembre 2014	**2 385 267 525**	**7 518**	**94 646**	**(7 480)**	**(109 361 413)**	**(4 354)**	**90 330**	**3 201**	**93 531**

(a) Actions propres destinées à la couverture des plans d'actions gratuites dont bénéficient les salariés du Groupe.

7. Annexe aux comptes consolidés

En date du 11 février 2015, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.

Introduction

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont présentés en dollar américain (dollar) et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2014.

Afin de rendre plus lisibles les informations financières du Groupe et de mieux refléter la performance de ses activités, principalement réalisées en dollars, TOTAL a changé à compter du 1er janvier 2014 la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar. Les comptes sociaux de la société-mère du Groupe restent établis en euro. Le dividende versé demeure fixé en euro.

Suite à ce changement de méthode comptable, les états financiers consolidés comparatifs sont présentés en dollars.

Les écarts de conversion de consolidation ont été remis à zéro au 1er janvier 2004, date de la transition aux normes IFRS. Les écarts de conversion de consolidation cumulés sont présentés comme si le Groupe avait utilisé le dollar comme monnaie de présentation de ses états financiers consolidés depuis cette date.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe) :

– En mai 2013 l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ». Cette interprétation est applicable de manière rétrospective à compter du 1er janvier 2014. Le texte indique que le fait générateur de la dette est l'évènement déclencheur tel que prévu dans le texte de loi. Les états financiers consolidés comparatifs ont été retraités.

  L'impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2012 est de +46 millions de dollars. L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2012 est non significatif. Le résultat net part du Groupe de l'exercice 2013 est augmenté de 24 millions de dollars.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction générale du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et les provisions pour risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction générale du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : image fidèle, pertinence et importance relative.

1) Principes comptables

Selon le principe de la comptabilité d'engagement appliqué par le Groupe, selon lequel les états financiers reflètent les effets des transactions et événements dans l'exercice où ils se produisent, les actifs et passifs sont généralement valorisés au coût quand il s'agit d'éléments à caractère opérationnel tels que les actifs immobilisés incorporels et corporels, et à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes.

Le détail des méthodes appliquées est le suivant :

A) Principes de consolidation

Les entités contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entreprise. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la comptabilisation par mise en équivalence ne s'applique que lorsque l'influence notable peut être démontrée.

Les soldes, transactions et résultats internes sont éliminés.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis, passifs repris et intérêts ne conférant pas le contrôle des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser le *goodwill* à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

– la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

– sur la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. À l'issue de cette analyse complémentaire, le *badwill* résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

C) Méthodes de conversion

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

(ii) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les bilans des entreprises étrangères sont convertis en dollars sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part du Groupe et dans le poste « Intérêts ne conférant pas le contrôle » pour la part des intérêts ne conférant pas le contrôle.

D) Chiffre d'affaires – produits des ventes

Le chiffre d'affaires inclut les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

(i) Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant est recouvrable et qu'il peut être raisonnablement estimé.

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels le Groupe détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé sur la base des volumes réels vendus dans la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits du Groupe est comptabilisée dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » du bilan.

Les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sont comprises dans le produit des ventes, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclues dans le cadre d'accords professionnels ne donnent pas lieu à résultat : les flux sont présentés pour leur valeur nette au compte de résultat comme au bilan.

(ii) Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses de chaque contrat.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus *prorata temporis* sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

(iii) Développement de projets de fermes solaires

SunPower développe et vend des projets de fermes solaires. Cette activité comporte généralement une composante foncière (propriété de terrains ou détention de droits spécifiques sur des terrains). Le revenu lié au développement de ces projets est reconnu lorsque les sociétés-projet et les droits fonciers ont été irrévocablement cédés.

Le produit des contrats de construction de systèmes solaires est reconnu sur la base de l'avancement des travaux de construction, mesuré d'après le pourcentage des coûts engagés par rapport au total des coûts prévus.

E) Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. La charge ainsi calculée est répartie linéairement sur la période d'acquisition des avantages.

Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminuée du taux de distribution attendu pendant la période d'acquisition des droits. Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charges immédiatement. La charge est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans.

F) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Des actifs et des passifs sont comptabilisés au titre des obligations de restitution des sites et des contrats de location financement en application des principes décrits dans les notes de l'Annexe aux comptes consolidés 1K « Contrats de location » et 1Q « Restitution des sites ». Les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de ces actifs et passifs donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

G) Résultat net par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

H) Actifs d'exploration et de production pétrolière

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

(i) Coûts d'exploration

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges de la période.

Les droits miniers acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils font régulièrement l'objet de tests de dépréciation, permis par permis, en fonction des résultats de l'exploration et du jugement de la Direction générale du Groupe.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
  - le puits a mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
  - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges.

(ii) Actifs de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement encourus pour le forage des puits et la construction des capacités de production et de traitement sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de

construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites. Le taux d'amortissement est généralement égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cas de contrats de partage de production, cette méthode s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures après déduction du *cost oil* (*profit oil*).

Les systèmes de transport sont amortis sur la base des réserves prouvées devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

I) *Goodwill* et autres immobilisations incorporelles hors droits miniers

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les modalités de détermination des *goodwill* sont présentées dans la Note 1B de l'Annexe aux comptes consolidés. Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement (voir la Note 1L de l'Annexe aux comptes consolidés).

S'agissant des sociétés mises en équivalence, les *goodwill* sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les immobilisations incorporelles autres que les *goodwill* sont à durée de vie définie. Elles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables ;
- évaluation fiable du coût de cet actif ;
- capacité et intention du Groupe d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre.

Les frais de publicité sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

J) Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service. Les modalités de capitalisation de coûts d'emprunt sont les suivantes :

- si le projet bénéficie d'un financement spécifique, le coût d'emprunt est basé sur le taux de cet emprunt ;
- si le projet est financé par l'ensemble de la dette du Groupe, la capitalisation des coûts d'emprunt est basée sur le taux moyen pondéré d'emprunt de la période.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

Mobilier, matériel de bureau, machine et outillage	3 - 12 ans
Matériel de transport	5 - 20 ans
Dépôts et équipements associés	10 - 15 ans
Installations complexes spécialisées et *pipelines*	10 - 30 ans
Constructions	10 - 50 ans

K) Contrats de location

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Certains contrats commerciaux, sans revêtir une forme juridique de contrats de location, confèrent aux clients ou aux fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixes. Ces contrats sont assimilés à des contrats de location. Ils sont ensuite analysés pour déterminer s'ils doivent être qualifiés de contrats de location simple ou de location financement.

L) Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les *goodwill*.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe. Lorsque cette valeur

est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les *goodwill* en contrepartie des « Autres charges ». Ces pertes de valeur sont ensuite affectées aux « Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers » pour les immobilisations corporelles et droits miniers et aux « Autres charges » pour les autres immobilisations incorporelles.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible.

M) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs qualifiés de financiers sont les prêts et les créances financières, les titres de sociétés non consolidées et les titres de placement, les instruments dérivés et les dettes financières courantes et non courantes.

Le traitement comptable de ces actifs et passifs financiers est le suivant :

(i) Prêts et créances financières

Les prêts et les créances financières sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation, la valeur nette comptable étant comparée à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que cette valeur recouvrable serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

(ii) Autres titres

Les autres titres sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente (*available for sale*) et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en autres éléments du résultat global. En cas d'indication objective d'une perte de valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation a un caractère irréversible.

(iii) Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en autres éléments du résultat global conformément à la politique de gestion des risques décrite dans la Note 31 de l'Annexe aux comptes consolidés et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

• Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

• Instruments financiers de gestion du financement à long terme

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de :

1) Couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux sur l'emprunt externe et du risque de change des prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes et des prêts aux filiales.

   La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

   En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, la soulte versée ou perçue est enregistrée en résultat, et :

   – si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
   – si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

2) Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*) du risque de change sur l'emprunt externe. Leur variation de juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Lorsque l'élément couvert a un impact en résultat, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisées en capitaux propres sont également recyclées en résultat.

   La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

   Lorsque l'instrument de couverture prend fin, est vendu ou résilié, les gains et pertes cumulés précédemment en capitaux propres sont conservés en capitaux propres et ne sont recyclés en résultat que lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat.

• Instruments financiers de couverture des capitaux propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des capitaux propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la

relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture qui a été comptabilisé en capitaux propres est reclassé en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'activité à l'étranger.

La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

• Instruments dérivés d'énergie et assimilés, *swaps* de taux de fret

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achat/vente de pétrole brut, produits pétroliers, gaz, électricité ou charbon, conclus dans le cadre des activités de négoce du Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés sont présentées dans les notes 20, 28, 29, 30 et 31 de l'Annexe aux comptes consolidés.

(iv) Dettes financières non courantes et courantes

Les dettes financières non courantes et courantes (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti, à l'exception de celles qui font l'objet d'un traitement de couverture tel que décrit dans le paragraphe précédent (iii) « Instruments dérivés ».

(v) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs font l'objet d'une estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres et valeurs mobilières de placement cotés, pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations réalisées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

• Dettes financières, *swaps* d'émission

La valeur de marché des *swaps* d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces *swaps* a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices.

• Instruments financiers dérivés d'énergie et assimilés

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et papier. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et hors cote). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché. Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

• Autres instruments financiers

La valeur de marché des *swaps* de taux et des FRA (*Forward Rate Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et *swaps* de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base du modèle Garman – Kohlhagen, en intégrant les paramètres de marchés existants à la clôture.

• Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

– Niveau 1 : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;

– Niveau 2 : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;

– Niveau 3 : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté dans les notes 29 et 30 de l'Annexe aux comptes consolidés.

(vi) Engagements d'achat de participations ne conférant pas le contrôle (« puts sur intérêts minoritaires »)

Les options de vente consenties à des actionnaires minoritaires constituent un passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie une réduction des capitaux propres part du Groupe. Le passif financier est réévalué à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat (coût de l'endettement financier).

N) Stocks

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In*, *First Out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

Par ailleurs les stocks de trading sont valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Raffinage-Chimie

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont

principalement constitués d'essence, kérosène, diesel, fioul et mazout, et sont produits par les raffineries du Groupe. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût des produits raffinés inclut principalement le coût du pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.).

Les coûts des stocks de produits chimiques autres que les produits raffinés incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage, les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits raffinés et des produits chimiques.

Marketing & Services

Le coût des produits transformés par les entités du Groupe inclut principalement le coût de la matière première, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production), les coûts de transport primaire et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances…).

Les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits.

Les produits achetés à des entités externes au Groupe sont valorisés à leur coût d'achat, auquel s'ajoutent les coûts de transport primaire.

O) Actions propres

Les actions TOTAL, détenues par les filiales ou par la société mère, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

P) Provisions et autres passifs non courants

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Q) Restitution des sites

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

R) Engagements envers le personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

S) Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en dollars à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique « Incidence des variations de change » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

Dettes financières non courantes

La variation de la dette financière non courante est présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*.

T) Droits d'émission de CO_2

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO_2, les dispositions suivantes sont appliquées :

– Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
  - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle ;
  - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
  - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré ;
  - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

– À chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.

– Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour la valeur de marché est comptabilisée.

– Les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

U) Certificats d'économie d'énergie

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie, les dispositions suivantes sont appliquées :

– Un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux ventes d'énergie, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions.

– Un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation.

– Les CEE sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

V) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. À partir de la date de classification en « actifs détenus en vue de la vente », les dotations aux amortissements cessent.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. En conséquence, les notes de l'Annexe aux comptes consolidés relatives au compte de résultat se réfèrent uniquement aux activités poursuivies.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe dont les flux de trésorerie sont indépendants. Elle représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte dont le Groupe s'est séparé ou qu'il détient en vue de sa vente.

W) Nouveaux textes comptables non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2014, sont les suivantes :

Normes non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014

– En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 qui traite de la comptabilisation des produits provenant de contrats avec les clients. La norme est applicable à compter du 1er janvier 2017. Les impacts de l'application de cette norme sont en cours de revue.

– En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui traite de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers. Cette norme regroupe trois phases : classement et évaluation, dépréciation des actifs financiers et opérations de couverture hors macro-couverture. La norme est applicable à compter du 1er janvier 2018. Les impacts de l'application de cette norme sont en cours de revue.

2) Principaux indicateurs de l'information par secteur

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans la Note 4 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In*, *First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In*, *First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) L'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction générale de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Principaux indicateurs

(i) Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et des droits miniers.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

(ii) Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après prise en compte des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés), et après l'impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette) et les intérêts ne conférant pas le contrôle.

(iii) Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessus.

(iv) Résultat net ajusté dilué par action

Résultat net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions.

(v) Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

(vi) ROACE (*Return On Average Capital Employed*) Rentabilité des capitaux employés moyens

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

(vii) ROE (*Return On Equity*) – Rentabilité des capitaux propres moyens

Rapport du résultat net ajusté de l'ensemble consolidé à la moyenne des capitaux propres retraités (après distribution) de début et de fin de période.

(viii) Dette financière nette

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

Au cours des exercices 2014, 2013 et 2012, les principales variations de la composition du Groupe et les principales acquisitions et cessions ont été les suivantes :

Exercice 2014

• Amont

– TOTAL a finalisé en mars 2014 la cession à Sonangol E&P de ses intérêts dans le bloc 15/06 en Angola.

– TOTAL a finalisé en mars 2014 l'acquisition auprès d'InterOil Corporation d'une participation de 40,1% (avant entrée possible de l'État) dans le bloc PRL 15 contenant le champ de gaz d'Elk-Antelope en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour un montant de 429 millions de dollars. Le paiement a été effectué le 2 avril 2014.

– Le 27 février 2014, TOTAL a introduit en bourse Gaztransport et Technigaz S.A. (GTT), société d'ingénierie spécialisée dans la conception de membranes cryogéniques pour le transport et le stockage de GNL. Avec la cotation sur Euronext Paris, TOTAL a réduit sa participation au capital de la société, passant de 30,0% du capital à 10,4%. L'introduction en bourse s'est faite au prix de 46 euros par action, valorisant le capital de la société (à 100%) à 1,7 milliard d'euros. Enfin en décembre 2014, TOTAL a signé un accord définitif pour l'acquisition par Temasek de l'intégralité de sa participation résiduelle dans GTT. Le montant total de ces deux opérations s'élève à plus de 650 millions de dollars.

– TOTAL a acquis en 2014 1,28% supplémentaires du capital de Novatek pour un montant de 434 millions de dollars, ce qui porte au 31 décembre 2014 la participation de TOTAL dans Novatek à 18,24%. Depuis le 18 juillet 2014, le Groupe n'a pas acquis d'intérêts additionnels dans le capital de Novatek.

– TOTAL a finalisé en août 2014 la cession de sa participation de 10% dans le champ Shah Deniz et dans le *pipeline* du Caucase du Sud à TPAO, société nationale turque d'exploration et de production pour un montant de 1 513 millions de dollars. Cette cession a généré une plus-value après impôt de 580 millions de dollars.

– TOTAL a finalisé en octobre 2014 la cession de sa participation de 25% dans Cardinal Gas Services LLC, entreprise spécialisée dans la collecte et le transport de gaz dans la région de l'Utica (Ohio), pour un montant de 449 millions de dollars.

L'information relative aux cessions en cours de réalisation présentée selon les dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » figure en note 34.

Exercice 2013

• Amont

– TOTAL a finalisé en février 2013 l'acquisition d'une participation supplémentaire de 6% dans le projet de gaz naturel liquéfié (GNL) d'Ichthys auprès de son partenaire INPEX. Le Groupe a ainsi accru sa participation dans ce projet de 24% à 30%.

– TOTAL a finalisé en février 2013 la vente à INPEX d'une participation indirecte de 9,99% dans le bloc 14, dans l'offshore angolais.

– Le 27 mars 2013, TOTAL a conclu un accord pour la vente à Suncor Energy Inc. de sa participation de 49% dans le projet d'*upgrader* Voyageur situé dans la province canadienne de l'Alberta et destiné à traiter le bitume des mines de Fort Hills et Joslyn. Le montant de la transaction s'élèvait à 506 millions de dollars. Les développements des projets miniers de Fort Hills et Joslyn se sont poursuivis selon les études logistiques d'évacuation des productions menées conjointement avec Suncor. La cession a entraîné une perte nette de 1 646 millions de dollars.

– TOTAL a finalisé en juin 2013 la vente de 25% des intérêts dans le gisement de Tempa Rossa en Italie à Mitsui.

– TOTAL a finalisé en juillet 2013 la cession de 100% de Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF) au consortium réunissant Snam, EDF et GIC (Government of Singapore Investment Corporation) pour un montant de 1 558 millions d'euros, soit 2 052 millions de dollars, net de la trésorerie cédée.

– TOTAL a finalisé en septembre 2013 la cession de ses intérêts dans l'Amont à Trinité-et-Tobago à la National Gas Company de Trinité-et-Tobago pour un montant de 318 millions de dollars, net de la trésorerie cédée.

– TOTAL a finalisé en décembre 2013 l'entrée de Qatar Petroleum International dans le capital de Total E&P Congo à hauteur de 15% via une augmentation de capital de 1 627 millions de dollars.

– TOTAL a finalisé au cours de l'exercice 2013 l'acquisition de 1,62% supplémentaires du capital de Novatek pour un montant de 587 millions de dollars, ce qui portait la participation de TOTAL dans Novatek à 16,96% au 31 décembre 2013.

– En octobre 2013, un consortium dans lequel TOTAL détient une participation de 20% s'est vu attribuer un contrat de partage de production de 35 ans pour développer le gisement pétrolier de Libra au Brésil. TOTAL a versé 3 000 millions de reais brésiliens (environ 1 301 millions de dollars) de prime à la signature.

• Raffinage – Chimie

– TOTAL a finalisé en juin 2013 la cession de son activité Fertilisants en Europe.

Exercice 2012

• Amont

– TOTAL a finalisé en février 2012 l'acquisition en Ouganda d'une participation de 33% 1/3 dans les blocs 1, 2 et 3A auprès de Tullow Oil plc pour un montant de 1 487 millions de dollars constitué intégralement de droits miniers. TOTAL est devenu partenaire de Tullow et CNOOC à parts égales (33% 1/3 chacun), chaque compagnie assumant le rôle d'opérateur d'un des trois blocs. TOTAL a été désigné comme opérateur du bloc 1.

– TOTAL a finalisé au cours de l'exercice 2012 l'acquisition de 1,25% supplémentaires du capital de Novatek pour un montant de 480 millions de dollars, ce qui portait la participation de TOTAL dans Novatek à 15,34% au 31 décembre 2012.

– TOTAL a finalisé en octobre 2012 la cession en Colombie de ses participations dans le champ d'hydrocarbures de Cusiana et dans les *pipelines* OAM et ODC à Sinochem, pour un montant de 409 millions de dollars, net de la trésorerie cédée.

• Holding

Au cours de l'exercice 2012, TOTAL a progressivement cédé le solde de sa participation dans Sanofi, générant une plus-value nette d'impôt de 438 millions de dollars. Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détenait plus de participation dans le capital de Sanofi.

4) Informations par secteur d'activité

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne. Elle reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL qui est revue par le principal décideur opérationnel du Groupe, à savoir le Comité exécutif.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

Les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs définis comme suit :

- un secteur Amont comprenant, aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, l'activité Gas & Power ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités de Trading pétrolier et les Transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que l'activité Énergies Nouvelles.

Par ailleurs, le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2014 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	23 484	106 124	106 509	5	-	236 122
Chiffre d'affaires Groupe	29 183	44 950	1 615	236	(75 984)	-
Droits d'accises	-	(4 850)	(19 254)	-	-	(24 104)
Produits des ventes	**52 667**	**146 224**	**88 870**	**241**	**(75 984)**	**212 018**
Charges d'exploitation	(26 235)	(145 014)	(86 931)	(1 092)	75 984	(183 288)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(15 938)	(2 901)	(781)	(36)	-	(19 656)
Résultat opérationnel	**10 494**	**(1 691)**	**1 158**	**(887)**	**-**	**9 074**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	4 302	90	(140)	178	-	4 430
Impôts du résultat opérationnel net	(8 799)	391	(344)	(8)	-	(8 760)
Résultat opérationnel net	**5 997**	**(1 210)**	**674**	**(717)**	**-**	**4 744**
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(494)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(6)
Résultat net	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 244**

Exercice 2014 (éléments d'ajustement) [a] (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	31	-	-	-	-	31
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	**31**	**-**	**-**	**-**	**-**	**31**
Charges d'exploitation	(164)	(2 980)	(551)	-	-	(3 695)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(6 529)	(1 450)	-	-	-	(7 979)
Résultat opérationnel [b]	**(6 662)**	**(4 430)**	**(551)**	**-**	**-**	**(11 643)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	883	(282)	(203)	-	-	398
Impôts du résultat opérationnel net	1 272	1 013	174	-	-	2 459
Résultat opérationnel net [b]	**(4 507)**	**(3 699)**	**(580)**	**-**	**-**	**(8 786)**
Coût net de la dette nette	-	-	-	-		-
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	193
Résultat net	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(8 593)**

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

- sur le résultat opérationnel	*-*	*(2 944)*	*(525)*	*-*
- sur le résultat opérationnel net	*-*	*(2 114)*	*(384)*	*-*

Exercice 2014 (ajusté) (en M$) [a]	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	23 453	106 124	106 509	5	-	236 091
Chiffre d'affaires Groupe	29 183	44 950	1 615	236	(75 984)	-
Droits d'accises	-	(4 850)	(19 254)	-	-	(24 104)
Produits des ventes	**52 636**	**146 224**	**88 870**	**241**	**(75 984)**	**211 987**
Charges d'exploitation	(26 071)	(142 034)	(86 380)	(1 092)	75 984	(179 593)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(9 409)	(1 451)	(781)	(36)	-	(11 677)
Résultat opérationnel ajusté	**17 156**	**2 739**	**1 709**	**(887)**	**-**	**20 717**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	3 419	372	63	178	-	4 032
Impôts du résultat opérationnel net	(10 071)	(622)	(518)	(8)	-	(11 219)
Résultat opérationnel net ajusté	**10 504**	**2 489**	**1 254**	**(717)**	**-**	**13 530**
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(494)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(199)
Résultat net ajusté	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**12 837**
Résultat net ajusté dilué par action ($)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5,63**

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2014 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	26 520	2 022	1 818	149	-	30 509
Désinvestissements	5 764	192	163	71	-	6 190
Flux de trésorerie d'exploitation	16 666	6 302	2 721	(81)	-	25 608
Bilan au 31 décembre 2014						
Immobilisations corporelles et incorporelles	105 273	9 512	6 443	330	-	121 558
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	14 921	3 516	837	-	-	19 274
Autres actifs non courants	6 711	959	1 849	151	-	9 670
Besoin en fonds de roulement	2 015	4 041	2 141	(2 386)	-	5 811
Provisions et autres passifs non courants	(30 385)	(4 290)	(2 097)	(341)	-	(37 113)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	1 962	1 032	91	-	-	3 085
Capitaux employés (bilan)	**100 497**	**14 770**	**9 264**	**(2 246)**	**-**	**122 285**
Moins effet de stock	-	(1 319)	(439)	(1)	-	(1 759)
Capitaux employés (information par secteur)	**100 497**	**13 451**	**8 825**	**(2 247)**	**-**	**120 526**
ROACE en pourcentage	**11%**	**15%**	**13%**	**-**	**-**	**11%**

Exercice 2013 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	26 367	114 483	110 873	2	-	251 725
Chiffre d'affaires Groupe	37 650	52 275	2 159	177	(92 261)	-
Droits d'accises	-	(4 814)	(18 942)	-	-	(23 756)
Produits des ventes	**64 017**	**161 944**	**94 090**	**179**	**(92 261)**	**227 969**
Charges d'exploitation	(31 875)	(160 031)	(91 343)	(794)	92 261	(191 782)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(9 484)	(1 736)	(733)	(41)	-	(11 994)
Résultat opérationnel	**22 658**	**177**	**2 014**	**(656)**	**-**	**24 193**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 688	181	55	(25)	-	2 899
Impôts du résultat opérationnel net	(13 706)	(612)	(560)	(29)	-	(14 907)
Résultat opérationnel net	**11 640**	**(254)**	**1 509**	**(710)**	**-**	**12 185**
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(664)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(293)
Résultat net	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**11 228**

Exercice 2013 (éléments d'ajustement) [a] (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(74)	-	-	-	-	(74)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	**(74)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(74)**
Charges d'exploitation	(113)	(1 405)	(134)	-	-	(1 652)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(855)	(184)	(4)	-	-	(1 043)
Résultat opérationnel [b]	**(1 042)**	**(1 589)**	**(138)**	**-**	**-**	**(2 769)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(305)	(268)	4	(34)	-	(603)
Impôts du résultat opérationnel net	537	(254)	89	(45)	-	327
Résultat opérationnel net [b]	**(810)**	**(2 111)**	**(45)**	**(79)**	**-**	**(3 045)**
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(19)
Résultat net	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(3 064)**

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

- sur le résultat opérationnel	*-*	*(978)*	*(87)*	*-*
- sur le résultat opérationnel net	*-*	*(656)*	*(63)*	*-*

Exercice 2013 (ajusté) (en M$) [a]	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	26 441	114 483	110 873	2	-	251 799
Chiffre d'affaires Groupe	37 650	52 275	2 159	177	(92 261)	-
Droits d'accises	-	(4 814)	(18 942)	-	-	(23 756)
Produits des ventes	**64 091**	**161 944**	**94 090**	**179**	**(92 261)**	**228 043**
Charges d'exploitation	(31 762)	(158 626)	(91 209)	(794)	92 261	(190 130)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 629)	(1 552)	(729)	(41)	-	(10 951)
Résultat opérationnel ajusté	**23 700**	**1 766**	**2 152**	**(656)**	**-**	**26 962**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 993	449	51	9	-	3 502
Impôts du résultat opérationnel net	(14 243)	(358)	(649)	16	-	(15 234)
Résultat opérationnel net ajusté	**12 450**	**1 857**	**1 554**	**(631)**	**-**	**15 230**
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(664)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(274)
Résultat net ajusté	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**14 292**
Résultat net ajusté dilué par action ($)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**6,29**

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2013 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	29 750	2 708	1 814	159	-	34 431
Désinvestissements	5 786	365	186	62	-	6 399
Flux de trésorerie d'exploitation	21 857	4 260	2 557	(161)	-	28 513
Bilan au 31 décembre 2013						
Immobilisations corporelles et incorporelles	103 667	12 407	6 441	360	-	122 875
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	15 862	3 542	1 013	-	-	20 417
Autres actifs non courants	5 691	1 427	2 014	778	-	9 910
Besoin en fonds de roulement	(327)	10 458	3 779	(2 729)	-	11 181
Provisions et autres passifs non courants	(31 574)	(4 437)	(2 303)	(1 288)	-	(39 602)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	2 210	-	-	-	-	2 210
Capitaux employés (bilan)	**95 529**	**23 397**	**10 944**	**(2 879)**	**-**	**126 991**
Moins effet de stock	-	(3 645)	(893)	(2)	-	(4 540)
Capitaux employés (information par secteur)	**95 529**	**19 752**	**10 051**	**(2 881)**	**-**	**122 451**
ROACE en pourcentage	**14%**	**9%**	**16%**	**-**	**-**	**13%**

Exercice 2012 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	28 449	117 067	111 281	240	-	257 037
Chiffre d'affaires Groupe	40 498	57 134	970	256	(98 858)	-
Droits d'accises	-	(4 616)	(18 205)	-	-	(22 821)
Produits des ventes	**68 947**	**169 585**	**94 046**	**496**	**(98 858)**	**234 216**
Charges d'exploitation	(33 361)	(166 379)	(91 907)	(1 249)	98 858	(194 038)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(9 555)	(1 856)	(780)	(46)	-	(12 237)
Résultat opérationnel	**26 031**	**1 350**	**1 359**	**(799)**	**-**	**27 941**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	3 005	271	(252)	353	-	3 377
Impôts du résultat opérationnel net	(15 879)	(337)	(488)	(163)	-	(16 867)
Résultat opérationnel net	**13 157**	**1 284**	**619**	**(609)**	**-**	**14 451**
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(615)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(188)
Résultat net	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**13 648**

Exercice 2012 (éléments d'ajustement) [a] (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(12)	-	-	-	-	(12)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	**(12)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(12)**
Charges d'exploitation	(752)	(257)	(294)	(115)	-	(1 418)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 538)	(266)	(87)	-	-	(1 891)
Résultat opérationnel [b]	**(2 302)**	**(523)**	**(381)**	**(115)**	**-**	**(3 321)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	326	(51)	(154)	188	-	309
Impôts du résultat opérationnel net	817	90	85	(139)	-	853
Résultat opérationnel net [b]	**(1 159)**	**(484)**	**(450)**	**(66)**	**-**	**(2 159)**
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	35
Résultat net	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(2 124)**

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet de variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

- sur le résultat opérationnel	*-*	*(230)*	*(71)*	*-*
- sur le résultat opérationnel net	*-*	*(149)*	*(50)*	*-*

Exercice 2012 (ajusté) (en M$) [a]	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	28 461	117 067	111 281	240	-	257 049
Chiffre d'affaires Groupe	40 498	57 134	970	256	(98 858)	-
Droits d'accises	-	(4 616)	(18 205)	-	-	(22 821)
Produits des ventes	**68 959**	**169 585**	**94 046**	**496**	**(98 858)**	**234 228**
Charges d'exploitation	(32 609)	(166 122)	(91 613)	(1 134)	98 858	(192 620)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 017)	(1 590)	(693)	(46)	-	(10 346)
Résultat opérationnel ajusté	**28 333**	**1 873**	**1 740**	**(684)**	**-**	**31 262**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 679	322	(98)	165	-	3 068
Impôts du résultat opérationnel net	(16 696)	(427)	(573)	(24)	-	(17 720)
Résultat opérationnel net ajusté	**14 316**	**1 768**	**1 069**	**(543)**	**-**	**16 610**
Coût net de la dette nette		-	-	-	-	(615)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(223)
Résultat net ajusté	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**15 772**
Résultat net ajusté dilué par action ($)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**6,96**

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2012 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	25 200	2 502	1 671	102	-	29 475
Désinvestissements	3 595	392	196	3 360	-	7 543
Flux de trésorerie d'exploitation	24 354	2 726	1 456	322	-	28 858
Bilan au 31 décembre 2012						
Immobilisations corporelles et incorporelles	90 128	12 167	5 848	299	-	108 442
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	14 622	2 600	931	-	-	18 153
Autres actifs non courants	4 255	1 565	1 694	552	-	8 066
Besoin en fonds de roulement	(436)	12 742	3 752	(2 337)	-	13 721
Provisions et autres passifs non courants	(28 356)	(4 020)	(2 146)	(1 708)	-	(36 230)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	4 047	-	-	-	-	4 047
Capitaux employés (bilan)	**84 260**	**25 054**	**10 079**	**(3 194)**	**-**	**116 199**
Moins effet de stock	-	(4 271)	(847)	(1)	-	(5 119)
Capitaux employés (information par secteur)	**84 260**	**20 783**	**9 232**	**(3 195)**	**-**	**111 080**
ROACE en pourcentage	**18%**	**9%**	**12%**	**-**	**-**	**15%**

B) ROE (*Return On Equity*) – Rentabilité des capitaux propres moyens

Le Groupe évalue la rentabilité des capitaux propres en rapportant le résultat net ajusté de l'ensemble consolidé à la moyenne des capitaux propres retraités de début et de fin de période. Les capitaux propres retraités pour l'exercice 2014 sont ainsi calculés après distribution d'un dividende de 2,44 euros par action, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.

Le ROE est calculé de la manière suivante :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Résultat net ajusté – part du Groupe	12 837	14 292	15 772
Intérêts ne conférant pas le contrôle ajustés	199	274	223
Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé	**13 036**	**14 566**	**15 995**
Capitaux propres – part du Groupe	90 330	100 241	93 969
Répartition du résultat sur la base des actions existantes à la clôture	(1 686)	(1 908)	(1 757)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	3 201	3 138	1 689
Capitaux propres retraités [(a)]	**91 845**	**101 471**	**93 901**
ROE	**13,5%**	**14,9%**	**17,7%**

(a) Les capitaux propres retraités au 31 décembre 2011 s'élevaient à 86 748 millions de dollars.

C) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2014 (en M$)	Ajusté	Éléments d'ajustement [(a)]	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	236 091	31	236 122
Droits d'accises	(24 104)	-	(24 104)
Produits des ventes	211 987	31	212 018
Achats, nets de variation de stocks	(149 506)	(3 469)	(152 975)
Autres charges d'exploitation	(28 123)	(226)	(28 349)
Charges d'exploration	(1 964)	-	(1 964)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(11 677)	(7 979)	(19 656)
Autres produits	1 272	1 305	2 577
Autres charges	(700)	(254)	(954)
Coût de l'endettement financier brut	(748)	-	(748)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	108	-	108
Coût de l'endettement financier net	(640)	-	(640)
Autres produits financiers	821	-	821
Autres charges financières	(676)	-	(676)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3 315	(653)	2 662
Charge d'impôt	(11 073)	2 459	(8 614)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**13 036**	**(8 786)**	**4 250**
Part du Groupe	12 837	(8 593)	4 244
Intérêts ne conférant pas le contrôle	199	(193)	6

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2013 (en M$)	Ajusté	Éléments d'ajustement [a]	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	251 799	(74)	251 725
Droits d'accises	(23 756)	-	(23 756)
Produits des ventes	228 043	(74)	227 969
Achats, nets de variation de stocks	(159 784)	(1 065)	(160 849)
Autres charges d'exploitation	(28 177)	(587)	(28 764)
Charges d'exploration	(2 169)	-	(2 169)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(10 951)	(1 043)	(11 994)
Autres produits	647	1 643	2 290
Autres charges	(574)	(2 226)	(2 800)
Coût de l'endettement financier brut	(889)	-	(889)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	85	-	85
Coût de l'endettement financier net	(804)	-	(804)
Autres produits financiers	696	-	696
Autres charges financières	(702)	-	(702)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3 435	(20)	3 415
Charge d'impôt	(15 094)	327	(14 767)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**14 566**	**(3 045)**	**11 521**
Part du Groupe	14 292	(3 064)	11 228
Intérêts ne conférant pas le contrôle	274	19	293

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2012 (en M$)	Ajusté	Éléments d'ajustement [a]	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	257 049	(12)	257 037
Droits d'accises	(22 821)	-	(22 821)
Produits des ventes	234 228	(12)	234 216
Achats, nets de variation de stocks	(162 607)	(301)	(162 908)
Autres charges d'exploitation	(28 156)	(1 117)	(29 273)
Charges d'exploration	(1 857)	-	(1 857)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(10 346)	(1 891)	(12 237)
Autres produits	876	1 021	1 897
Autres charges	(579)	(599)	(1 178)
Coût de l'endettement financier brut	(863)	-	(863)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	128	-	128
Coût de l'endettement financier net	(735)	-	(735)
Autres produits financiers	717	-	717
Autres charges financières	(641)	-	(641)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 695	(113)	2 582
Charge d'impôt	(17 600)	853	(16 747)
Résultat net de l'ensemble consolidé	**15 995**	**(2 159)**	**13 836**
Part du Groupe	15 772	(2 124)	13 648
Intérêts ne conférant pas le contrôle	223	(35)	188

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

D) Nature des éléments d'ajustement par secteur

Les éléments d'ajustement du compte de résultat, selon la définition donnée dans la Note 2 de l'Annexe aux comptes consolidés, sont les suivants :

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2014 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	(2 944)	(525)	-	(3 469)
Effet des variations de juste valeur	31	-	-	-	31
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(6 529)	(1 450)	-	-	(7 979)
Autres éléments	(164)	(36)	(26)	-	(226)
Total	**(6 662)**	**(4 430)**	**(551)**	**-**	**(11 643)**

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2014 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	(2 114)	(339)	-	(2 453)
Effet des variations de juste valeur	25	-	-	-	25
Charges de restructuration	-	(13)	(7)	-	(20)
Dépréciations exceptionnelles	(5 514)	(1 409)	(140)	-	(7 063)
Plus (moins) values de cession	1 314	(105)	-	-	1 209
Autres éléments	(193)	(58)	(40)	-	(291)
Total	**(4 368)**	**(3 699)**	**(526)**	**-**	**(8 593)**

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2013 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	(978)	(87)	-	(1 065)
Effet des variations de juste valeur	(74)	-	-	-	(74)
Charges de restructuration	-	(373)	(3)	-	(376)
Dépréciations exceptionnelles	(855)	(184)	(4)	-	(1 043)
Autres éléments	(113)	(54)	(44)	-	(211)
Total	**(1 042)**	**(1 589)**	**(138)**	**-**	**(2 769)**

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2013 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	(656)	(72)	-	(728)
Effet des variations de juste valeur	(58)	-	-	-	(58)
Charges de restructuration	-	(537)	(30)	-	(567)
Dépréciations exceptionnelles	(581)	(183)	(9)	-	(773)
Plus (moins) values de cession	(58)	(59)	-	-	(117)
Autres éléments	(113)	(676)	47	(79)	(821)
Total	**(810)**	**(2 111)**	**(64)**	**(79)**	**(3 064)**

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2012 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	(230)	(71)	-	(301)
Effet des variations de juste valeur	(12)	-	-	-	(12)
Charges de restructuration	-	(3)	-	-	(3)
Dépréciations exceptionnelles	(1 538)	(266)	(87)	-	(1 891)
Autres éléments	(752)	(24)	(223)	(115)	(1 114)
Total	**(2 302)**	**(523)**	**(381)**	**(115)**	**(3 321)**

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2012 (en M$)	Amont	Raffinage-Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	(149)	(52)	-	(201)
Effet des variations de juste valeur	(9)	-	-	-	(9)
Charges de restructuration	-	(31)	(68)	-	(99)
Dépréciations exceptionnelles	(985)	(247)	(155)	(39)	(1 426)
Plus (moins) values de cession	326	-	-	438	764
Autres éléments	(491)	(57)	(140)	(465)	(1 153)
Total	**(1 159)**	**(484)**	**(415)**	**(66)**	**(2 124)**

E) Informations sur les dépréciations d'actifs

Au titre de l'exercice 2014, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées dans les secteurs Amont, Raffinage-Chimie et Marketing & Services avec un impact de 7 979 millions de dollars sur le résultat opérationnel et 7 063 millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe. Ces éléments d'ajustement sont présentés dans la Note 4D ci-dessus sous la rubrique « Dépréciations exceptionnelles ».

Les dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison de l'évolution des conditions d'exploitation ou de l'environnement économique des activités concernées.

Les principes appliqués sont les suivants :

– la valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, telle que définie dans la Note 1L de l'Annexe aux comptes consolidés « Dépréciation des actifs immobilisés » ;

– les flux de trésorerie ont été établis avec les hypothèses retenues dans le plan long terme du Groupe. Ces hypothèses, incluant notamment les prix futurs des produits, l'offre et la demande de produits, les volumes de production futurs, représentent la meilleure estimation par le management du Groupe de l'ensemble des conditions économiques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;

– les flux de trésorerie futurs, déterminés à partir du plan long terme, sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 7% après impôt, ce taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe estimé à partir de données historiques de marché. Ce taux s'élevait à 8% en 2012 et 2013 ;

– la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie après impôt définis ci-dessus actualisés à un taux de 7% après impôt n'est pas significativement différente de la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie avant impôt actualisés à un taux avant impôt, ce dernier étant déterminé par un calcul itératif fondé sur la valeur d'utilité après impôt. Les taux d'actualisation avant impôt ainsi déterminés se situent entre 7% et 11% en 2014.

Au titre de l'exercice 2014, le Groupe a comptabilisé des dépréciations sur des UGT du secteur Amont pour 6 529 millions de dollars en résultat opérationnel et 5 514 millions de dollars en résultat net part du Groupe. Les dépréciations comptabilisées en 2014 concernent principalement :

– des actifs dans les sables bitumineux au Canada, l'environnement économique dégradé affectant la rentabilité du projet en cours de développement de Fort Hills et ne permettant pas une décision finale de développement dans un avenir proche pour les projets de Joslyn et Northern Lights. Les dépréciations comptabilisées s'élèvent à 2 494 millions de dollars en résultat opérationnel et 2 160 millions de dollars en résultat net part du Groupe ;

– des actifs dans les gaz non conventionnels aux États-Unis, en Chine, au Venezuela et en Algérie, dont les potentiels et plans de développement ont été revus à la baisse dans un environnement économique défavorable. Les dépréciations comptabilisées s'élèvent à 2 944 millions de dollars en résultat opérationnel et 2 080 millions de dollars en résultat net part du Groupe ;

– d'autres actifs en Afrique (dépréciation de 924 millions de dollars en résultat opérationnel et 785 millions de dollars en résultat net part du Groupe), en Russie sur le projet Shtokman pour lequel le schéma technique de développement ne donnait pas une rentabilité acceptable (dépréciation de 350 millions de dollars en résultat net part du Groupe) et au Kazakhstan sur le projet Kashagan suite aux problèmes techniques rencontrés sur les *pipelines* du projet et à la décision de les remplacer (dépréciation de 167 millions de dollars en résultat opérationnel et 121 millions de dollars en résultat net part du Groupe).

Compte tenu de la forte baisse des cours des hydrocarbures constatée sur les derniers mois de l'exercice 2014, les flux de trésorerie déterminés à partir du plan long terme ont été modifiés et intègrent des cours des hydrocarbures plus faibles sur les trois premières années.

Une variation de +10% des cours des hydrocarbures dans des conditions d'exploitation identiques aurait un impact positif de 1 312 millions de dollars en résultat opérationnel et 1 038 millions de dollars en résultat net part du Groupe. Une variation de (1) point du taux d'actualisation aurait un impact positif de 985 millions de dollars en résultat opérationnel et de 802 millions de dollars en résultat net part du Groupe. Pour ces actifs ainsi que certains actifs dont la valeur d'utilité est proche de la valeur nette comptable, une variation de (10)%, portée en moyenne à (25)% sur les trois premières années, des cours des hydrocarbures dans des conditions d'exploitation identiques aurait un impact négatif de 2 338 millions de dollars en résultat opérationnel et 1 588 millions de dollars en résultat net part du Groupe. Ces sensibilités aux prix concernent principalement les actifs dépréciés en 2014 ainsi que d'autres actifs, notamment aux États-Unis et en Russie. Une variation de +1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif de 1 030 millions de dollars en résultat opérationnel et de 831 millions de dollars en résultat net part du Groupe.

Les UGT du secteur Raffinage-Chimie sont définies aux bornes des entités juridiques ayant des activités opérationnelles pour les activités de raffinage et de pétrochimie. Les UGT des autres activités du secteur sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels. Au titre de l'exercice 2014, dans un contexte de baisse de la demande de produits raffinés et de persistance de la faiblesse des marges de

raffinage en Europe, le Groupe a comptabilisé des dépréciations pour 1 450 millions de dollars en résultat opérationnel et 1 409 millions de dollars en résultat net part du Groupe sur les UGT de raffinage en France et au Royaume-Uni. Une variation de +5% de la marge brute dans des conditions d'exploitation identiques aurait un impact positif de 1 036 millions de dollars en résultat opérationnel et en résultat net part du Groupe. Une variation de (1) point du taux d'actualisation aurait un impact positif de 199 millions de dollars en résultat opérationnel et en résultat net part du Groupe. Des variations inverses de la marge brute et du taux d'actualisation auraient des impacts négatifs de respectivement 814 millions de dollars et 139 millions de dollars en résultat opérationnel et en résultat net part du Groupe.

Les UGT du secteur Marketing & Services sont des filiales ou groupes de filiales organisés par zone géographique pertinente. Au titre de l'exercice 2014, le Groupe a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Marketing & Services pour 140 millions de dollars en résultat net part du Groupe. Une variation de +5% de la marge brute dans des conditions d'exploitation identiques aurait un impact positif de 45 millions de dollars en résultat net part du Groupe. Une variation de (1) point du taux d'actualisation aurait un impact positif de 40 millions de dollars en résultat net part du Groupe. Des variations inverses de la marge brute et du taux d'actualisation auraient des impacts négatifs de respectivement 45 millions de dollars et 28 millions de dollars en résultat net part du Groupe.

Au titre de l'exercice 2013, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Amont, Raffinage-Chimie, Marketing & Services et Holding avec un impact de 1 043 millions de dollars sur le résultat opérationnel et 773 millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

Au titre de l'exercice 2012, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Amont, Raffinage-Chimie, Marketing & Services et Holding avec un impact de 1 891 millions de dollars sur le résultat opérationnel et 1 426 millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

Aucune reprise de perte de valeur n'a été enregistrée au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

5) Informations par zone géographique

(en M$)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Reste du monde	Total
Exercice 2014						
Chiffre d'affaires hors Groupe	51 471	114 747	23 766	23 281	22 857	236 122
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 350	25 137	16 064	41 405	34 602	121 558
Investissements bruts	1 266	5 880	3 658	9 798	9 907	30 509
Exercice 2013						
Chiffre d'affaires hors Groupe	57 650	128 661	22 332	23 146	19 936	251 725
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 251	26 840	19 588	37 847	32 349	122 875
Investissements bruts	1 772	6 289	4 157	10 705	11 508	34 431
Exercice 2012						
Chiffre d'affaires hors Groupe	59 077	133 439	22 675	23 025	18 821	257 037
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 017	23 349	20 082	32 983	26 011	108 442
Investissements bruts	2 041	5 660	4 045	9 346	8 383	29 475

6) Charges d'exploitation

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Achats, nets de variation de stocks [(a) (b)]	(152 975)	(160 849)	(162 908)
Charges d'exploration	(1 964)	(2 169)	(1 857)
Autres charges d'exploitation [(c)]	(28 349)	(28 764)	(29 273)
dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles	*717*	*184*	*560*
dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles	*(147)*	*6*	*(65)*
Charges d'exploitation	**(183 288)**	**(191 782)**	**(194 038)**

(a) Inclut les taxes à la production dans l'Amont, notamment les royalties.
(b) Le Groupe valorise les sous/sur enlèvements à la valeur de marché.
(c) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la Note 26 de l'Annexe aux comptes consolidés « Effectifs du Groupe et charges de personnel »). Elle comporte également en 2012 l'impact à hauteur de 226 millions de dollars de la contribution exceptionnelle sur la valeur des stocks pétroliers de 4% instaurée par la loi de finances rectificative pour 2012. Cette contribution exceptionnelle était due par toute personne, à l'exception de l'État, propriétaire de volumes de certains types de produits pétroliers situés sur le territoire de la France métropolitaine.

7) Autres produits et autres charges

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Plus-values sur cessions d'actifs	2 085	1 991	1 715
Profits de change	216	9	34
Autres	276	290	148
Autres produits	**2 577**	**2 290**	**1 897**
Moins-values sur cessions d'actifs	(106)	(1 911)	-
Pertes de change	-	-	-
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(254)	(292)	(320)
Autres	(594)	(597)	(858)
Autres charges	**(954)**	**(2 800)**	**(1 178)**

Autres produits

En 2014, les plus-values sur cessions proviennent principalement de cessions d'actifs dans le secteur Amont en Angola et aux États-Unis ainsi que de cessions de participation, également, dans le secteur Amont : participation dans la société GTT (Gaztransport & Technigaz), participation dans le champ Shah Deniz et dans le *pipeline* du Caucase du Sud (voir la Note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés).

En 2013, les plus-values sur cessions provenaient principalement de la cession de Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF) et de cessions d'intérêts dans le secteur Amont : 25% des intérêts dans le gisement de Tempa Rossa en Italie et la totalité des intérêts à Trinité-et-Tobago (voir la Note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés).

En 2012, les plus-values sur cession provenaient principalement de la cession de la participation dans Sanofi et de cessions d'actifs dans le secteur Amont (cessions en Colombie (voir la Note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés), en Grande-Bretagne et au Nigeria).

Autres charges

En 2014, les moins-values sur cessions proviennent principalement de la cession de CCP Composites au groupe Polynt. La rubrique « Autres » est notamment constituée de 88 millions de dollars de dépréciation de titres et de prêts de filiales non consolidées, de 43 millions de dollars de charges de restructuration ainsi que de 34 millions de dollars de frais liés aux cessions.

En 2013, les moins-values sur cessions provenaient principalement de la cession à Suncor Energy Inc. de la participation de 49% de TOTAL dans le projet d'*upgrader* Voyageur au Canada (voir la Note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés). La rubrique « Autres » était principalement constituée de 281 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Amont, Raffinage-Chimie et Marketing & Services.

En 2012, la rubrique « Autres » était principalement constituée de la dotation d'une provision de 398 millions de dollars dans le cadre d'une transaction en cours avec la United States Securities and Exchange Commission (SEC) et le Département de Justice américain (DoJ) aux États-Unis (voir la Note 32 de l'Annexe aux comptes consolidés).

8) Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Revenus des participations	282	202	286
Frais financiers immobilisés	348	343	319
Autres	191	151	112
Autres produits financiers	**821**	**696**	**717**
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(543)	(584)	(520)
Autres	(133)	(118)	(121)
Autres charges financières	**(676)**	**(702)**	**(641)**

9) Impôts sur les sociétés

TOTAL S.A. relève du régime fiscal français de droit commun.

Depuis août 2012, une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés (IS) de 3% est due sur les montants distribués par les sociétés et organismes français ou étrangers passibles de l'IS en France. Cette contribution est due pour les montants distribués dont la mise en paiement est intervenue à compter du 17 août 2012, date d'entrée en vigueur de la loi.

L'impact de cette contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés pour le Groupe est une charge de (222) millions de dollars en 2014, de (214) millions de dollars en 2013 et de (154) millions de dollars en 2012. Cette contribution additionnelle n'est pas déductible fiscalement.

Par ailleurs, aucun impôt différé n'est reconnu au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des investissements considérés comme permanents dans des filiales à l'étranger. Les résultats non distribués des filiales étrangères ainsi réinvestis indéfiniment s'élèvent à 50 983 millions de dollars au 31 décembre 2014. L'effet fiscal latent relatif à ces résultats réinvestis ne peut être déterminé de manière fiable.

Aucun impôt différé n'est reconnu au titre des réserves consolidées des filiales françaises du Groupe, dont le montant est d'environ 39 244 millions de dollars, dans la mesure où la distribution de ces réserves serait exonérée d'impôt pour les filiales dans lesquelles le Groupe détient plus de 95% du capital.

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice

(en M$)	2014	2013	2012
Impôts courants	(10 904)	(13 607)	(15 970)
Impôts différés	2 290	(1 160)	(777)
Charge d'impôt	**(8 614)**	**(14 767)**	**(16 747)**

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre

(en M$)	2014	2013	2012
Déficits et crédits d'impôts reportables	5 213	4 586	2 965
Pensions, retraites et obligations similaires	1 770	1 641	2 089
Autres provisions non déductibles temporairement	6 258	5 992	5 011
Différentiels d'amortissement	(18 129)	(20 948)	(18 582)
Autres déductions fiscales temporaires	(2 542)	(3 267)	(3 558)
Dépréciation des impôts différés actifs	(3 301)	(2 016)	(949)
Passif net d'impôt différé	**(10 731)**	**(14 012)**	**(13 024)**

Les déficits et crédits d'impôts reportables figurant dans le tableau ci-dessus pour 5 213 millions de dollars au 31 décembre 2014 proviennent notamment de France pour 1 283 millions de dollars, du Royaume-Uni pour 1 128 millions de dollars, du Canada pour 739 millions de dollars et de Belgique pour 736 millions de dollars.

Les dépréciations d'impôts différés actifs figurant dans le tableau ci-dessus pour 3 301 millions de dollars au 31 décembre 2014 portent notamment sur le Congo à hauteur de 1 030 millions de dollars, la France à hauteur de 939 millions de dollars et sur la Belgique à hauteur de 415 millions de dollars.

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre

(en M$)	2014	2013	2012
Impôts différés actifs	4 079	3 838	2 982
Impôts différés passifs	(14 810)	(17 850)	(16 006)
Montant net	**(10 731)**	**(14 012)**	**(13 024)**

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en M$)	2014	2013	2012
Solde à l'ouverture	**(14 012)**	**(13 024)**	**(12 687)**
Impôts différés reconnus en résultat	2 290	(1 160)	(777)
Impôts différés reconnus en capitaux propres [(a)]	562	(349)	547
Variations de périmètre [(b)]	356	153	89
Effets de change	73	368	(196)
Solde à la clôture	**(10 731)**	**(14 012)**	**(13 024)**

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts différés sur pertes et gains actuariels, des impôts courants et différés affectés aux réévaluations des titres cotés classés en actifs financiers disponibles à la vente et des impôts différés relatifs à la couverture de flux futurs (voir la Note 17 de l'Annexe aux comptes consolidés).
(b) Les variations de périmètre comprennent au 31 décembre 2014 l'effet à hauteur de 256 millions de dollars des déclassements en Actifs destinés à être cédés ou échangés et Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés.

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 250	11 521	13 836
Impôts sur les sociétés	8 614	14 767	16 747
Résultat avant impôt	**12 864**	**26 288**	**30 583**
Taux d'imposition français	38,00%	38,00%	36,10%
Charge d'impôt théorique	**(4 888)**	**(9 989)**	**(11 040)**
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(4 256)	(6 131)	(7 637)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	1 012	1 298	933
Différences permanentes	833	1 130	1 048
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	33	-	105
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	(1)	3	(89)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(1 347)	(1 078)	(67)
Charge d'impôt dans le compte de résultat	**(8 614)**	**(14 767)**	**(16 747)**

La différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères résulte principalement de la taxation des résultats réalisés par le Groupe dans les pays où il exerce ses activités d'Exploration-Production à des taux d'impôts supérieurs au taux français.

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2014 qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 38% (38% en 2013 et 36,1% en 2012).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations de *goodwill*, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités.

Échéancier des crédits d'impôt

Le Groupe dispose de déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en M$)	2014		2013		2012	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
2013	-	-	-	-	417	198
2014	-	-	491	236	329	153
2015	443	218	372	178	221	99
2016	306	151	226	105	34	11
2017 [(a)]	623	229	565	185	4 206	1 282
2018 [(b)]	424	143	4 435	1 332	-	-
2019 et suivants	3 313	899	-	-	-	-
Déficits et crédits d'impôts indéfiniment reportables	9 906	3 573	7 593	2 550	4 022	1 222
Total	**15 015**	**5 213**	**13 682**	**4 586**	**9 229**	**2 965**

(a) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2017 et années suivantes pour l'exercice 2012.
(b) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2018 et années suivantes pour l'exercice 2013.

10) Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	1 639	(1 020)	619
Droits miniers prouvés	12 215	(5 514)	6 701
Droits miniers non prouvés	10 673	(4 498)	6 175
Autres immobilisations incorporelles	4 387	(3 200)	1 187
Total immobilisations incorporelles	**28 914**	**(14 232)**	**14 682**

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	2 512	(1 263)	1 249
Droits miniers prouvés	12 309	(5 003)	7 306
Droits miniers non prouvés	10 430	(1 785)	8 645
Autres immobilisations incorporelles	4 978	(3 783)	1 195
Total immobilisations incorporelles	**30 229**	**(11 834)**	**18 395**

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	2 449	(1 275)	1 174
Droits miniers prouvés	11 614	(4 343)	7 271
Droits miniers non prouvés	8 465	(1 204)	7 261
Autres immobilisations incorporelles	4 714	(3 455)	1 259
Total immobilisations incorporelles	**27 242**	**(10 277)**	**16 965**

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Exercice

(en M$)	Immobilisations incorporelles nettes au 1er janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2014	**18 395**	**1 000**	**(178)**	**(3 920)**	**(276)**	**(339)**	**14 682**
2013	16 965	3 648	(388)	(1 527)	(10)	(293)	18 395
2012	16 062	3 169	(75)	(1 849)	122	(464)	16 965

En 2014, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 3 177 millions de dollars (voir la Note 4D de l'Annexe aux comptes consolidés).

En 2014, la colonne « Autres » comprend principalement les droits miniers dans Utica reclassés dans les acquisitions pour (524) millions de dollars, la constatation de droits miniers en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour 429 millions de dollars, le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour (561) millions de dollars (voir la Note 34 de l'Annexe aux comptes consolidés) et la reprise du reclassement au titre d'IFRS 5 au 31 décembre 2013 pour 96 millions de dollars correspondant aux cessions.

En 2013, la colonne « Autres » comprenait principalement les droits miniers dans Utica reclassés dans les acquisitions pour (604) millions de dollars, le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour (93) millions de dollars (voir la Note 34 de l'Annexe aux comptes consolidés) et la reprise du reclassement au titre d'IFRS 5 au 31 décembre 2012 pour 331 millions de dollars correspondant aux cessions.

En 2012, la colonne « Autres » comprenait principalement le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour (428) millions de dollars (voir la Note 34 de l'Annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2014 des *goodwill* répartis par secteur :

(en M$)	*Goodwill* net au 1er janvier 2014	Augmentations	Dépréciations	Autres	*Goodwill* net au 31 décembre 2014
Amont	4	-	-	(4)	-
Raffinage-Chimie	1 123	-	-	(638)	485
Marketing & Services	88	34	(2)	(16)	104
Holding	34	-	-	(4)	30
Total	**1 249**	**34**	**(2)**	**(662)**	**619**

11) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	139 294	(86 326)	52 968
Sur permis non prouvés	2 153	-	2 153
Travaux en cours	38 698	(1 574)	37 124
Sous-total	**180 145**	**(87 900)**	**92 245**
Autres immobilisations			
Terrains	1 683	(613)	1 070
Installations techniques (y compris transport)	30 966	(24 874)	6 092
Constructions	8 141	(5 291)	2 850
Immobilisations en cours	2 367	(324)	2 043
Autres immobilisations	8 673	(6 097)	2 576
Sous-total	**51 830**	**(37 199)**	**14 631**
Total immobilisations corporelles	**231 975**	**(125 099)**	**106 876**

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	134 512	(83 423)	51 089
Sur permis non prouvés	1 432	-	1 432
Travaux en cours	34 668	(56)	34 612
Sous-total	**170 612**	**(83 479)**	**87 133**
Autres immobilisations			
Terrains	1 846	(582)	1 264
Installations techniques (y compris transport)	35 215	(26 903)	8 312
Constructions	9 050	(5 870)	3 180
Immobilisations en cours	2 318	(465)	1 853
Autres immobilisations	9 717	(6 979)	2 738
Sous-total	**58 146**	**(40 799)**	**17 347**
Total immobilisations corporelles	**228 758**	**(124 278)**	**104 480**

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	115 971	(76 303)	39 668
Sur permis non prouvés	302	-	302
Travaux en cours	35 155	(227)	34 928
Sous-total	**151 428**	**(76 530)**	**74 898**
Autres immobilisations			
Terrains	1 787	(537)	1 250
Installations techniques (y compris transport)	33 645	(25 673)	7 972
Constructions	8 562	(5 505)	3 057
Immobilisations en cours	2 285	(365)	1 920
Autres immobilisations	9 029	(6 649)	2 380
Sous-total	**55 308**	**(38 729)**	**16 579**
Total immobilisations corporelles	**206 736**	**(115 259)**	**91 477**

Les variations des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Exercice

(en M$)	Immobilisations corporelles nettes au 1er janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2014	**104 480**	**25 320**	**(2 211)**	**(16 939)**	**(4 438)**	**664**	**106 876**
2013	91 477	26 100	(2 828)	(11 831)	(361)	1 923	104 480
2012	83 400	22 405	(813)	(11 617)	1 286	(3 184)	91 477

En 2014, la colonne « Cessions » comprend principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Amont (cession du block 15/06 en Angola et du champ Shah Deniz en Azerbaijan).

En 2014, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisés à hauteur de 4 802 millions de dollars (voir la Note 4D de l'Annexe aux comptes consolidés).

En 2014, la colonne « Autres » comprend essentiellement l'augmentation pour 1 366 millions de dollars de l'actif de restitution des sites. Elle comprend également le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour un montant de (466) millions de dollars liés principalement à la cession de Total Coal South Africa et de Bostik.

En 2013, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Amont (cession de l'*upgrader* Voyageur au Canada et cession d'intérêts de TOTAL dans le gisement Tempa Rossa en Italie).

En 2013, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 1 043 millions de dollars (voir la Note 4D de l'Annexe aux comptes consolidés).

En 2013, la colonne « Autres » comprenait essentiellement l'augmentation pour 2 748 millions de dollars de l'actif de restitution des sites.
Elle comprend également le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour un montant de (538) millions de dollars et (206) millions de dollars liés à la cession de l'activité Fertilisants en Europe.

En 2012, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Amont en Grande-Bretagne, en Norvège et au Nigeria.

En 2012, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact de la dépréciation exceptionnelle des actifs *shale gas* dans le bassin du Barnett comptabilisée à hauteur de 1 457 millions de dollars (voir la Note 4D de l'Annexe aux comptes consolidés).

En 2012, la colonne « Autres » comprenait essentiellement le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour un montant de 3 844 millions de dollars.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	520	(443)	77
Constructions	72	(45)	27
Autres immobilisations	245	(29)	216
Total	**837**	**(517)**	**320**

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	519	(417)	102
Constructions	72	(35)	37
Autres immobilisations	263	(17)	246
Total	**854**	**(469)**	**385**

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	502	(378)	124
Constructions	69	(33)	36
Autres immobilisations	267	(3)	264
Total	**838**	**(414)**	**424**

12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

La contribution des sociétés mises en équivalence au bilan, au compte de résultat et aux autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous :

Valeur d'équivalence (en M$)	2014	2013	2012
Total entreprises associées	11 632	13 717	12 374
Total coentreprises	3 016	3 146	2 665
Total	**14 648**	**16 863**	**15 039**
Prêts	4 626	3 554	3 114
Total	**19 274**	**20 417**	**18 153**

Quote-part du profit (perte) (en M$)	2014	2013	2012
Total entreprises associées	2 786	3 238	2 520
Total coentreprises	(124)	177	62
Total	**2 662**	**3 415**	**2 582**

Autres éléments du résultat global (en M$)	2014	2013	2012
Total entreprises associées	(1 532)	(669)	134
Total coentreprises	(6)	(136)	115
Total	**(1 538)**	**(805)**	**249**

Dans les cas où le Groupe détient moins de 20% des droits de vote dans une autre entité, la détermination de l'exercice d'une influence notable se base également sur les autres faits et circonstances : représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité, participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, transactions significatives entre l'investisseur et l'entité, échange de personnel de direction, ou fourniture d'informations techniques essentielles.

Les données en 100% relatives aux entreprises associées significatives sont les suivantes :

Amont

(en M$)	Novatek [(a)]			Entités de liquéfaction			PetroCedeño		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Actifs non courants	9 551	13 617	11 465	33 909	31 680	30 751	6 458	6 263	6 074
Actifs courants	1 648	2 829	1 652	9 007	7 684	7 480	10 033	5 059	4 499
Total Actif	**11 199**	**16 446**	**13 117**	**42 916**	**39 364**	**38 231**	**16 491**	**11 322**	**10 573**
Capitaux propres	7 135	10 683	9 289	25 090	23 256	20 919	5 597	5 581	5 578
Passifs non courants	3 352	4 934	2 718	10 876	11 474	12 686	274	186	208
Passifs courants	712	829	1 110	6 950	4 634	4 626	10 620	5 555	4 787
Total Passif	**11 199**	**16 446**	**13 117**	**42 916**	**39 364**	**38 231**	**16 491**	**11 322**	**10 573**
Produits des ventes	9 222	9 355	7 019	39 502	38 728	38 296	3 644	4 117	4 707
Résultat net	**2 759**	**2 647**	**3 744**	**14 269**	**14 381**	**13 941**	**343**	**600**	**522**
Autres éléments du résultat global	**(5 431)**	**(697)**	**372**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
% de détention	18,24%	16,96%	15,34%				30,32%	30,32%	30,32%
Réévaluation des actifs identifiables acquis	1 944	3 545	3 608	-	-	-	-	-	-
Valeur d'équivalence	3 245	5 357	5 034	4 130	3 625	3 049	1 697	1 692	1 692
Quote-part du résultat net	193	221	43	2 125	2 027	1 769	104	182	158
Quote-part des autres éléments du résultat global	(1 844)	(621)	143	200	(21)	(1)	-	-	-
Dividendes versés au Groupe	126	102	89	1 687	1 579	1 908	99	182	60

(a) Données qui comprennent des estimations à la date d'arrêté des comptes de Total.

Novatek, société cotée à Moscou et à Londres, est le 2e producteur de gaz naturel russe. La quote-part de la valeur boursière de Novatek s'élève à 4 234 millions de dollars au 31 décembre 2014. Novatek est consolidée par mise en équivalence. TOTAL considère, en effet, exercer une influence notable au travers notamment de sa représentation au Conseil d'administration de Novatek et de sa participation dans le projet majeur Yamal LNG.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Nigeria LNG (15,00%), Angola LNG (13,60%), Yemen LNG (39,62%), Qatargas (10,00%), Qatar Liquiefied Gas Company Limited II – Train B (16,70%), Oman LNG (5,54%), Brass LNG (20,48%), Abu Dhabi Gas Lc (5,00%).

PetroCedeño produit et *upgrade* des bruts extra-lourds au Venezuela.

Raffinage-Chimie

(en M$)	Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals			Qatar		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Actifs non courants	12 654	12 356	10 380	3 020	2 867	2 561
Actifs courants	1 250	1 331	98	1 385	1 277	1 086
Total Actif	**13 904**	**13 687**	**10 478**	**4 405**	**4 144**	**3 647**
Capitaux propres	1 672	1 485	623	2 930	2 629	2 271
Passifs non courants	9 584	10 441	9 253	409	481	905
Passifs courants	2 648	1 761	602	1 066	1 034	471
Total Passif	**13 904**	**13 687**	**10 478**	**4 405**	**4 144**	**3 647**
Produits des ventes	7 061	-	-	1 817	2 161	1 858
Résultat net	**(113)**	**(89)**	**(99)**	**875**	**1 009**	**925**
Autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3**
% de détention	37,50%	37,50%	37,50%			
Réévaluation des actifs identifiables acquis	-	-	-	-	-	-
Valeur d'équivalence	627	557	233	850	798	678
Quote-part du résultat net	(42)	(33)	(37)	312	346	301
Quote-part des autres éléments du résultat global	89	(35)	(3)	25	(8)	-
Dividendes versés au Groupe	-	-	-	261	224	114

Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals est une entité comprenant une raffinerie à Jubail d'une capacité de 400.000 barils/jour intégrée avec des unités pétrochimiques dont la production a commencé en juin 2014.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées de l'activité Raffinage-Chimie opérant des vapocraqueurs et des lignes de polyéthylène au Qatar ont été regroupées : Qatar Petrochemical Company Ltd (20,00%) et Qatofin (49,09%).

Les données en 100% relatives aux coentreprises significatives sont les suivantes :

(en M$)	Entités de liquéfaction (Amont)			Samsung Total Petrochemicals (Raffinage-Chimie)		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Actifs non courants	23 326	12 569	4 521	3 754	3 785	2 668
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	731	52	131	1 972	1 335	1 211
Trésorerie et équivalents de trésorerie	516	359	189	149	157	119
Total Actif	**24 573**	**12 980**	**4 841**	**5 875**	**5 277**	**3 998**
Capitaux propres	1 198	862	1 193	2 323	2 336	2 000
Autres passifs non courants	225	7	7	126	83	69
Dettes financières non courantes	21 596	10 696	2 463	1 793	1 382	900
Autres passifs courants	1 269	1 415	1 178	705	706	617
Dettes financières courantes	285	-	-	928	770	412
Total Passif	**24 573**	**12 980**	**4 841**	**5 875**	**5 277**	**3 998**
Produits des ventes	5	7	-	8 366	7 188	6 429
Dotations aux amortissements	(5)	-	-	(223)	(199)	(213)
Produits d'intérêts	2	-	-	1	-	-
Charges d'intérêts	(1)	-	-	(45)	(21)	(33)
Charge d'impôt	50	-	-	(114)	(98)	(75)
Résultat net	**36**	**(93)**	**(81)**	**79**	**377**	**175**
Autres éléments du résultat global	**-**	**(295)**	**58**	**(94)**	**47**	**152**
% de détention				50,00%	50,00%	50,00%
Réévaluation des actifs identifiables acquis	874	978	774	-	-	-
Valeur d'équivalence	1 130	1 164	1 030	1 161	1 169	1 000
Quote-part du résultat net	10	(21)	(16)	40	189	87
Quote-part des autres éléments du résultat global	(26)	(137)	55	(24)	14	59
Dividendes versés au Groupe	-	-	-	-	45	76

Les participations du Groupe dans des coentreprises opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Yamal LNG en Russie (20,01% détention directe) et Ichthys LNG en Australie (30,00%).

Samsung Total Petrochemicals est une société coréenne qui opère le site pétrochimique de Daesan (séparateur de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines).

Les engagements hors-bilan donnés relatifs à des coentreprises sont détaillés dans la Note 23 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Les principaux agrégats financiers en quote-part Groupe, des sociétés comptabilisées par mise en équivalence, et qui n'ont pas été présentées individuellement sont les suivants :

Au 31 décembre (en M$)	2014		2013		2012	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Actifs non courants	3 502	1 456	4 018	1 460	3 314	942
Actifs courants	1 478	1 283	1 498	1 521	1 223	1 320
Total Actif	**4 980**	**2 739**	**5 516**	**2 981**	**4 537**	**2 262**
Capitaux propres	1 083	725	1 688	813	1 689	634
Passifs non courants	2 348	877	2 227	1 050	1 725	694
Passifs courants	1 549	1 137	1 601	1 118	1 123	934
Total Passif	**4 980**	**2 739**	**5 516**	**2 981**	**4 537**	**2 262**

Exercice (en M$)	2014		2013		2012	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Produits des ventes	4 124	4 473	3 910	5 512	3 834	5 054
Résultat net	**95**	**(175)**	**495**	**9**	**287**	**(10)**
Autres éléments du résultat global	(2)	44	16	(13)	(4)	-
Valeur d'équivalence	1 083	725	1 688	813	1 689	634
Dividendes versés au Groupe	470	43	446	48	546	41

13) Autres titres

Les titres présentés ci-après appartiennent à la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir la Note 1 M(ii) de l'Annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva [a]	44	(4)	40
Autres titres cotés	21	23	44
Autres titres cotés [b]	**65**	**19**	**84**
BBPP	62	-	62
BTC Limited	132	-	132
Autres titres non cotés	1 121	-	1 121
Autres titres non cotés [b]	**1 315**	**-**	**1 315**
Total autres titres	**1 380**	**19**	**1 399**

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva [a]	51	44	95
Olympia Energy Fund – fonds d'investissement énergie	50	(10)	40
Autres titres cotés	10	15	25
Autres titres cotés [b]	**111**	**49**	**160**
BBPP	80	-	80
BTC Limited	144	-	144
Autres titres non cotés	1 282	-	1 282
Autres titres non cotés [b]	**1 506**	**-**	**1 506**
Total autres titres	**1 617**	**49**	**1 666**

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva [a]	50	13	63
Olympia Energy Fund – fonds d'investissement énergie	50	(8)	42
Autres titres cotés	6	10	16
Autres titres cotés [b]	**106**	**15**	**121**
BBPP	80	-	80
Ocensa	110	-	110
BTC Limited	157	-	157
Autres titres non cotés	1 103	-	1 103
Autres titres non cotés [b]	**1 450**	**-**	**1 450**
Total autres titres	**1 556**	**15**	**1 571**

(a) Gain latent calculé sur la base du certificat d'investissement.
(b) Dont dépréciations de 856 millions de dollars en 2014, 995 millions de dollars en 2013 et 882 millions de dollars en 2012.

14) Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2014

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances [a]	3 998	(672)	3 326
Autres	866	-	866
Total	**4 864**	**(672)**	**4 192**

Au 31 décembre 2013

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances [a]	4 073	(498)	3 575
Autres	831	-	831
Total	**4 904**	**(498)**	**4 406**

Au 31 décembre 2012

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances [a]	3 421	(509)	2 912
Autres	601	-	601
Total	**4 022**	**(509)**	**3 513**

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en M$)	Dépréciations au 1er janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2014	**(498)**	**(63)**	**102**	**(213)**	**(672)**
2013	(509)	(21)	9	23	(498)
2012	(516)	(21)	23	5	(509)

15) Stocks

Au 31 décembre 2014

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 697	(188)	2 509
Produits raffinés	5 922	(422)	5 500
Produits de la Chimie	1 119	(85)	1 034
Stocks de trading	2 950	-	2 950
Autres stocks	3 903	(700)	3 203
Total	**16 591**	**(1 395)**	**15 196**

Au 31 décembre 2013

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 515	(25)	4 490
Produits raffinés	8 868	(153)	8 715
Produits de la Chimie	1 616	(108)	1 508
Stocks de trading	4 401	-	4 401
Autres stocks	3 719	(736)	2 983
Total	**23 119**	**(1 022)**	**22 097**

Au 31 décembre 2012

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 016	(22)	3 994
Produits raffinés	9 459	(114)	9 345
Produits de la Chimie	1 900	(124)	1 776
Stocks de trading	4 990	-	4 990
Autres stocks	3 457	(608)	2 849
Total	**23 822**	**(868)**	**22 954**

Les variations des dépréciations sur les stocks sont les suivantes :

Exercice (en M$)	Dépréciations au 1er janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2014	**(1 022)**	**(495)**	**122**	**(1 395)**
2013	(868)	(158)	4	(1 022)
2012	(736)	(123)	(9)	(868)

16) Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2014

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	**16 306**	**(602)**	**15 704**
Créances sur États (impôts et taxes)	3 242	-	3 242
Autres créances d'exploitation	11 159	(367)	10 792
Charges constatées d'avance	1 609	-	1 609
Autres débiteurs	59	-	59
Autres créances	**16 069**	**(367)**	**15 702**

Au 31 décembre 2013

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	**24 165**	**(743)**	**23 422**
Créances sur États (impôts et taxes)	3 423	-	3 423
Autres créances d'exploitation	10 071	(154)	9 917
Charges constatées d'avance	1 482	-	1 482
Autres débiteurs	70	-	70
Autres créances	**15 046**	**(154)**	**14 892**

Au 31 décembre 2012

(en M$)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	**25 962**	**(623)**	**25 339**
Créances sur États (impôts et taxes)	3 689	-	3 689
Autres créances d'exploitation	8 466	(340)	8 126
Charges constatées d'avance	1 432	-	1 432
Autres débiteurs	60	-	60
Autres créances	**13 647**	**(340)**	**13 307**

Les variations des dépréciations des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances » sont les suivantes :

Exercice (en M$)	Dépréciations au 1er janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2014	**(743)**	**46**	**95**	**(602)**
2013	(623)	(117)	(3)	(743)
2012	(625)	(72)	74	(623)
Autres créances				
2014	**(154)**	**(221)**	**8**	**(367)**
2013	(340)	163	23	(154)
2012	(365)	33	(8)	(340)

Au 31 décembre 2014, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élève à 3 049 millions de dollars dont 1 382 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 593 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 226 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 848 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2013, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élève à 3 812 millions de dollars dont 1 565 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 599 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 754 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 894 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2012, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 4 541 millions de dollars dont 2 672 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 896 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 343 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 630 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

17) Capitaux propres

Nombre d'actions TOTAL

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions de TOTAL S.A. d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2014. Les actions peuvent être détenues au porteur ou inscrites au nominatif.

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même et par un mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 3 416 388 282 au 31 décembre 2014, 3 417 495 344 au 31 décembre 2013 et 3 421 533 930 au 31 décembre 2012. Le montant du capital social de TOTAL S.A. s'élève à 5 963 168 812,50 euros au 31 décembre 2014.

Évolution du nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2011		**2 363 767 313**
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés	1 366 950
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	798 883
Au 31 décembre 2012		**2 365 933 146**
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	10 802 215
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	942 799
Au 31 décembre 2013		**2 377 678 160**
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés	666 575
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	6 922 790
Au 31 décembre 2014 [(a)]		**2 385 267 525**

(a) Dont 109 361 413 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Le calcul du nombre moyen pondéré et du nombre moyen pondéré dilué d'actions, utilisés respectivement pour la présentation du résultat net par action et du résultat net dilué par action, est détaillé comme suit :

	2014	2013	2012
Nombre d'actions au 1er janvier	**2 377 678 160**	**2 365 933 146**	**2 363 767 313**
Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)			
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	3 768 183	248 606	663 429
Exercice d'options d'achat d'actions TOTAL	-	-	-
Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL	2 121 605	1 197 228	991 126
Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL [(a)]	333 637	227	683 868
Augmentations de capital réservées aux salariés	-	7 201 477	-
Actions TOTAL détenues par TOTAL S.A. ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(111 042 073)	(110 230 889)	(110 304 173)
Nombre moyen pondéré d'actions	**2 272 859 512**	**2 264 349 795**	**2 255 801 563**
Effet dilutif			
Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL	2 119 759	554 224	247 527
Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL	3 578 225	4 924 693	7 748 805
Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL [(a)]	353 054	852 057	1 703 554
Augmentation de capital réservée aux salariés	2 093 601	862 889	1 134 296
Nombre moyen pondéré d'actions dilué	**2 281 004 151**	**2 271 543 658**	**2 266 635 745**

(a) Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale mixte du 16 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration, dans sa quatorzième résolution, la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise.

Cette même Assemblée générale a également délégué au Conseil d'administration, dans sa quinzième résolution, les pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de dix-huit mois à une augmentation de capital réservée, ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la quatorzième résolution.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance au 1er janvier 2014. Tous pouvoirs ont également été délégués au Directeur Général afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions. Cette augmentation de capital, ouverte en 2014, devrait être clôturée avant l'Assemblée générale de 2015.

La précédente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe avait été décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 et avait donné lieu à la souscription de 10 802 215 actions d'un nominal de 2,50 euros au prix unitaire de 30,70 euros, dont la création avait été constatée le 25 avril 2013.

Augmentation de capital liée au plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale du 16 mai 2008, dans sa dix-septième résolution, a délégué au Conseil d'administration la compétence de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour où le Conseil décide l'attribution.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 21 mai 2010 a décidé les modalités et les conditions d'un Plan Mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés du Groupe et a délégué au Président-directeur général de la Société tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan.

À ce titre, et en application des conditions d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration du 21 mai 2010, le Président-directeur général a constaté :

- le 2 juillet 2012, l'émission et l'attribution définitive aux bénéficiaires désignés, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, de 1 366 950 actions de 2,50 euros de nominal ;
- le 1er juillet 2014, l'émission et l'attribution définitive aux bénéficiaires désignés, à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans, de 666 575 actions ordinaires de 2,50 euros de nominal.

Il ne reste plus d'actions susceptibles d'être émises au titre de ce plan.

Annulation d'actions

La Société n'a procédé à aucune réduction de capital par annulation d'actions au cours des exercices 2012, 2013 et 2014.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2014, TOTAL S.A. détient 9 030 145 de ses propres actions, soit 0,38% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 8 946 930 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 83 215 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2013, TOTAL S.A. détenait 8 883 180 de ses propres actions, soit 0,37% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 8 764 020 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficiaient les salariés du Groupe ;
- 119 160 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2012, TOTAL S.A. détenait 8 060 371 de ses propres actions, soit 0,34% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 7 994 470 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficiaient les salariés du Groupe ;
- 65 901 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,21% du capital social au 31 décembre 2014, 4,22% du capital social au 31 décembre 2013 et 4,24% du capital social au 31 décembre 2012 réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval), détenues indirectement à 100% par TOTAL S.A.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

TOTAL S.A. a procédé à la mise en paiement, le 27 mars 2014, du troisième acompte trimestriel de 0,59 euro par action au titre de l'exercice 2013 (le détachement de l'acompte ayant eu lieu le 24 mars 2014). TOTAL S.A. a également procédé à la mise en paiement, le 5 juin 2014, du solde du dividende de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2013 (le détachement du solde du dividende ayant eu lieu le 2 juin 2014).

Par ailleurs, TOTAL S.A. a procédé à la mise en paiement de deux acomptes trimestriels au titre de l'exercice 2014 :

- un premier acompte trimestriel de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2014, décidé par le Conseil d'administration du 29 avril 2014, a été détaché de l'action le 23 septembre 2014 et mis en paiement en numéraire le 26 septembre 2014 ;
- un deuxième acompte trimestriel de 0,61 euro par action au titre de l'exercice 2014, décidé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2014, a été détaché de l'action le 15 décembre 2014 et mis en paiement en numéraire le 17 décembre 2014.

Le Conseil d'administration du 28 octobre 2014 a décidé de fixer le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2014 à 0,61 euro par action. Cet acompte sera détaché de l'action le 23 mars 2015 et mis en paiement en numéraire le 25 mars 2015.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015 de verser un dividende de 2,44 euros par action au titre de l'exercice 2014, soit un solde à distribuer de 0,61 euro par action. Il sera également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015, l'option de recevoir le paiement du solde du dividende 2014 en actions nouvelles de la Société. Ce solde sera détaché de l'action le 8 juin 2015. La date de paiement en espèces ou de livraison des actions interviendra à compter du 1er juillet 2015. Le prix d'émission de ces actions nouvelles serait fixé à 90% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée diminuée du montant du solde dividende.

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions, d'apport ou de fusion qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé. Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf dans le cas où elle présente le caractère de remboursements d'apports pour les actionnaires.

Les primes liées au capital de TOTAL S.A. s'élèvent à 28 319 millions d'euros au 31 décembre 2014 (28 020 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 27 684 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de la société mère seraient soumises à une taxation d'environ 755 millions de dollars au 31 décembre 2014 (754 millions de dollars au 31 décembre 2013 et 693 millions de dollars au 31 décembre 2012) au titre du complément d'impôt sur les sociétés à acquitter sur les réserves règlementées afin qu'elles deviennent distribuables.

De plus, la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés (IS) de 3% due sur les montants distribués par les sociétés et organismes français ou étrangers passibles de l'IS en France instaurée par la deuxième loi de finances rectificative pour 2012 devrait être acquittée, soit un montant de 553 millions de dollars au 31 décembre 2014 (538 millions de dollars au 31 décembre 2013 et 482 millions de dollars au 31 décembre 2012).

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant les éléments pouvant et ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

Exercice (en M$)	2014		2013		2012	
Pertes et gains actuariels		(1 526)		682		(1 171)
Effet d'impôt		580		(287)		465
Écart de conversion de consolidation de la société-mère		(9 039)		3 129		1 324
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat		**(9 985)**		**3 524**		**618**
Écarts de conversion de consolidation		**4 245**		**(1 925)**		**(397)**
– Gains/(Pertes) de la période non réalisés	4 413		(1 972)		(392)	
– Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	168		(47)		5	
Actifs disponibles à la vente		**(29)**		**33**		**(435)**
– Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(39)		33		80	
– Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(10)		-		515	
Couverture de flux futurs		**97**		**156**		**83**
– Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(198)		242		195	
– Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(295)		86		112	
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt		**(1 538)**		**(805)**		**249**
Autres éléments		**3**		**(12)**		**(18)**
– Gains/(Pertes) de la période non réalisés	3		(12)		(18)	
– Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	-		-		-	
Effet d'impôt		**(18)**		**(62)**		**82**
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat		**2 760**		**(2 615)**		**(436)**
Total autres éléments du résultat global		**(7 225)**		**909**		**182**

Les écarts de conversions générés par devise sont détaillés dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Écart de conversion de la société-mère	**(9 039)**	(9 039)	-	-	-
Écart de conversion de consolidation	**4 245**	5 474	(372)	(22)	(835)
Écart de conversion des sociétés mises en équivalence	**(1 521)**	1 127	21	(2 586)	(83)
Total des écarts de conversion enregistrés en résultat global	**(6 315)**	**(2 438)**	**(351)**	**(2 608)**	**(918)**

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Écart de conversion de la société-mère	**3 129**	3 129	-	-	-
Écart de conversion de consolidation	**(1 925)**	(1 632)	153	(2)	(444)
Écart de conversion des sociétés mises en équivalence	**(768)**	(329)	(8)	(441)	10
Total des écarts de conversion enregistrés en résultat global	**436**	**1 168**	**145**	**(443)**	**(434)**

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Écart de conversion de la société-mère	**1 324**	1 324	-	-	-
Écart de conversion de consolidation	**(397)**	(829)	254	-	178
Écart de conversion des sociétés mises en équivalence	**247**	(127)	(15)	301	88
Total des écarts de conversion enregistrés en résultat global	**1 174**	**368**	**239**	**301**	**266**

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

Exercice (en M$)	2014			2013			2012		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Pertes et gains actuariels	(1 526)	580	(946)	682	(287)	395	(1 171)	465	(706)
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(9 039)	-	(9 039)	3 129	-	3 129	1 324	-	1 324
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	**(10 565)**	**580**	**(9 985)**	**3 811**	**(287)**	**3 524**	**153**	**465**	**618**
Écarts de conversion de consolidation	4 245	-	4 245	(1 925)	-	(1 925)	(397)	-	(397)
Actifs disponibles à la vente	(29)	15	(14)	33	(8)	25	(435)	115	(320)
Couverture de flux futurs	97	(33)	64	156	(54)	102	83	(33)	50
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(1 538)	-	(1 538)	(805)	-	(805)	249	-	249
Autres éléments	3	-	3	(12)	-	(12)	(18)	-	(18)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	**2 778**	**(18)**	**2 760**	**(2 553)**	**(62)**	**(2 615)**	**(518)**	**82**	**(436)**
Total autres éléments du résultat global	**(7 787)**	**562**	**(7 225)**	**1 258**	**(349)**	**909**	**(365)**	**547**	**182**

Intérêts ne conférant pas le contrôle

Au 31 décembre 2014, aucune filiale ne comporte des intérêts ne conférant pas le contrôle significatifs à l'échelle des états financiers du Groupe.

18) Engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

Au 31 décembre (en M$)	2014	2013	2012
Provisions pour engagements de retraite	3 751	3 095	3 656
Provisions pour autres engagements sociaux	757	788	927
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	250	352	356
Total	**4 758**	**4 235**	**4 939**
Provisions nettes pour engagements sociaux relatives à des actifs destinés à la vente	208	-	12

Description des régimes et gestion des risques associés

Le Groupe opère, au profit de ses salariés et anciens salariés, des régimes pouvant être à cotisations ou à prestations définies.

Au titre des régimes à cotisations définies, le Groupe a comptabilisé une charge de 157 millions de dollars sur l'exercice 2014 (129 millions de dollars sur l'exercice 2013).

Les principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne. Leurs principales caractéristiques, fonction de l'environnement règlementaire propre à chaque pays, sont les suivantes :

- les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- ils font généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurance) ;
- ils sont généralement fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies ;
- Ils sont versés sous forme de capital ou de rente.

Les engagements de retraite comprennent également des avantages de préretraite. Les autres engagements couvrent la participation de l'employeur aux frais médicaux de retraités.

Afin de gérer les risques propres à ces différents dispositifs, le Groupe a mis en place un cadre de gouvernance dédié permettant d'assurer la supervision des différents régimes de retraite et de prévoyance. Cette procédure prévoit notamment :

- l'implication du Groupe dans les principaux organes de gouvernance ou de suivi des régimes ;
- les principes en matière de politique de financement des plans ;
- les règles relatives à la politique d'investissement, incluant pour la plupart des plans l'établissement d'un comité de suivi des investissements en charge de la définition et du suivi de la

stratégie d'investissement et de la performance, les principes à respecter en matière d'allocation des placements ;
– la procédure d'approbation en cas de mise en place ou de modification de régimes ;
– les principes de gestion administrative, de communication et de *reporting*.

Évolution des engagements et des actifs de couverture

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des régimes à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en M$)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	14 310	14 372	12 061	788	927	813
Coût des services rendus de la période	281	290	231	16	21	18
Coût financier	560	515	551	31	31	37
Coût de services passés	(84)	12	262	(4)	(68)	10
Liquidation d'engagements	1	(90)	-	-	(1)	-
Cotisations employés	11	10	12	-	-	-
Prestations payées	(694)	(717)	(705)	(38)	(45)	(47)
(Gains)/Pertes actuariels	1 281	(362)	1 563	127	(92)	75
Écarts de conversion et autres	(1 369)	280	397	(75)	15	21
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	**14 297**	**14 310**	**14 372**	**845**	**788**	**927**
dont régimes intégralement ou partiellement financés	13 448	13 283	13 086	-	-	-
dont régimes non financés	849	1 027	1 286	845	788	927
Variation de la valeur actuelle des placements						
Valeur actuelle des placements au début de la période	(11 293)	(10 750)	(9 094)	-	-	-
Produits financiers des placements	(463)	(408)	(435)	-	-	-
(Gains)/Pertes actuariels	111	(249)	(470)	-	-	-
Liquidation d'engagements	-	91	-	-	-	-
Cotisations employés	(11)	(10)	(12)	-	-	-
Cotisations employeurs	(384)	(298)	(1 011)	-	-	-
Prestations payées	563	602	580	-	-	-
Écarts de conversion et autres	979	(271)	(308)	-	-	-
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	**(10 498)**	**(11 293)**	**(10 750)**	**-**	**-**	**-**
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	**3 799**	**3 017**	**3 622**	**845**	**788**	**927**
Effet du plafond d'actif	34	29	20	-	-	-
(Actif) Passif net comptabilisé	**3 833**	**3 046**	**3 642**	**845**	**788**	**927**
Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	3 751	3 095	3 656	757	788	927
Autres actifs non courants	(38)	(49)	(26)	-	-	-
Provisions nettes relatives à des actifs destinés à la vente	120	-	12	88	-	-

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

Exercice (en M$)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Coût des services rendus de la période	281	290	231	16	21	18
Coût des services passés	(84)	12	262	(4)	(68)	10
Liquidations	1	1	-	-	(1)	-
Charge d'intérêt nette	97	107	116	31	31	37
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en résultat	**295**	**410**	**609**	**43**	**(17)**	**65**
(Gains)/Pertes actuariels						
– Effet des changements d'hypothèses démographiques	178	5	41	18	(9)	(1)
– Effet des changements d'hypothèses financières	1 295	(299)	1 323	129	(68)	86
– Effet des ajustements issus de l'expérience	(192)	(68)	199	(20)	(15)	(10)
– Écarts actuariels sur placements	111	(249)	(470)	-	-	-
Effet du plafond d'actif	7	21	3	-	-	-
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global	**1 399**	**(590)**	**1 096**	**127**	**(92)**	**75**
Coût total des prestations définies comptabilisé dans le résultat global	**1 694**	**(180)**	**1 705**	**170**	**(109)**	**140**

Le coût des services passés de 262 millions de dollars reconnus en 2012 est essentiellement lié à la modification de certains régimes français.

Flux de trésorerie prévisionnels

La duration moyenne des droits accumulés est de l'ordre de 15 ans pour les régimes de retraite et de 18 ans pour les autres engagements sociaux. Les cotisations qui seront versées en 2015 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 212 millions de dollars.

Les prestations futures estimées, qu'elles soient versées par prélèvement sur la valeur des placements ou directement par l'employeur se décomposent comme suit :

Estimation des paiements futurs (en M$)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2015	768	34
2016	759	35
2017	967	35
2018	747	35
2019	792	36
2020-2024	4 202	181

Nature des placements

Composition du portefeuille des placements	Engagements de retraite		
Au 31 décembre	2014	2013	2012
Actions	29%	30%	29%
Obligations	43%	64%	64%
Monétaire	3%	2%	3%
Achat d'annuités	21%	-	-
Immobilier	4%	4%	4%

Les placements investis sur les marchés actions et obligataires sont côtés sur des marchés actifs.

Un achat d'annuité a été réalisé au cours de l'exercice 2014 au Royaume-Uni afin de couvrir les risques d'une partie de la population des bénéficiaires. Cet investissement s'est traduit par une perte actuarielle sur placements de (471) millions de dollars constatée sur le résultat global de l'exercice.

Principales hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
Au 31 décembre	**2014**	**2013**	**2012**	**2014**	**2013**	**2012**
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	**3,06%**	**4,14%**	**3,79%**	**3,12%**	**4,14%**	**3,82%**
dont zone Euro	*1,95%*	*3,40%*	*3,20%*	*2,22%*	*3,44%*	*3,19%*
dont États-Unis	*4,00%*	*4,74%*	*4,00%*	*4,00%*	*4,71%*	*4,00%*
dont Royaume-Uni	*3,75%*	*4,50%*	*4,25%*	-	-	-
Taux d'inflation (moyenne pondérée tous pays)	**2,44%**	**2,67%**	**2,24%**	-	-	-
dont zone Euro	*1,75%*	*2,00%*	*2,00%*	-	-	-
dont Royaume-Uni	*3,25%*	*3,50%*	*2,75%*	-	-	-

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA et d'une duration équivalente à celle des engagements. Il dérive d'une analyse comparative pour chaque zone monétaire des différentes sources de marché à la date de clôture.

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

(en M$)	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2014	(1 031)	1 167

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'inflation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

(en M$)	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2014	718	(636)

19) Provisions et autres passifs non courants

Au 31 décembre (en M$)	2014	2013	2012
Provisions pour litiges	1 040	862	1 227
Provisions pour protection de l'environnement	994	1 160	733
Provisions pour restitution des sites	13 121	12 808	10 059
Autres provisions non courantes	1 528	1 522	1 357
Autres passifs non courants	862	1 165	1 909
Total	**17 545**	**17 517**	**15 285**

En 2014, les provisions pour litiges s'élèvent à 1 040 millions de dollars dont 861 millions de dollars dans l'Amont, notamment en Angola et au Nigeria.

En 2014, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services qui s'élèvent, au 31 décembre 2014, à 241 millions de dollars ;
- les provisions pour risques financiers sur des sociétés non consolidées et des sociétés mises en équivalence pour 228 millions de dollars ;
- la provision au titre des garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower pour 155 millions de dollars.

En 2014, les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes, dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations. Cette rubrique inclut notamment une dette de 32 millions de dollars au titre de l'acquisition d'une participation dans les gisements de gaz de schistes de l'Utica.

En 2013, les provisions pour litiges s'élèvaient à 862 millions de dollars dont 698 millions de dollars dans l'Amont, notamment en Angola et au Nigeria.

En 2013, les autres provisions non courantes comprenaient notamment :

- les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services qui s'élevaient, au 31 décembre 2013, à 275 millions de dollars ;
- les provisions pour risques financiers sur des sociétés non consolidées et des sociétés mises en équivalence pour 238 millions de dollars ;
- la provision au titre des garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower pour 149 millions de dollars.

En 2013, les autres passifs non courants comprenaient notamment les dettes, dont la maturité était supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations. Cette rubrique incluait notamment une dette de 127 millions de dollars au titre de l'acquisition d'une participation dans les gisements de gaz de schistes de l'Utica.

En 2012, les provisions pour litiges comprenaient notamment une provision de 398 millions de dollars comptabilisée dans le cadre d'une transaction en cours avec la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) et le Département de Justice américain (DoJ) aux États-Unis (voir la Note 32 de l'Annexe aux comptes consolidés). Elles comprenaient également la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élevait, au 31 décembre 2012, à 22 millions de dollars.

En 2012, les autres provisions non courantes comprenaient notamment :

– les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services qui s'élevaient, au 31 décembre 2012, à 259 millions de dollars ;

– les provisions pour risques financiers sur des sociétés non consolidées et des sociétés mises en équivalence pour 193 millions de dollars ;

– la provision au titre des garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower pour 117 millions de dollars.

En 2012, les autres passifs non courants comprenaient notamment les dettes, dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations. Cette rubrique incluait notamment une dette de 973 millions de dollars au titre de l'acquisition d'une participation dans les gisements de gaz de schistes de l'Utica.

D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la Note 32 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en M$)	Au 1er janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2014	**17 517**	**1 463**	**(1 029)**	**(1 228)**	**822**	**17 545**
2013	15 285	1 738	(1 347)	(64)	1 905	17 517
2012	14 114	1 564	(1 140)	363	384	15 285

Dotations

En 2014, les dotations de l'exercice (1 463 millions de dollars) correspondent notamment à :

– des provisions pour restitution de sites pour 543 millions de dollars (effet de l'actualisation) ;

– des provisions pour protection de l'environnement pour 69 millions de dollars dans les secteurs Marketing & Services et Raffinage-Chimie ;

– des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 38 millions de dollars.

En 2013, les dotations de l'exercice (1 738 millions de dollars) correspondaient notamment à :

– des provisions pour restitution de sites pour 584 millions de dollars (effet de l'actualisation) ;

– des provisions pour protection de l'environnement pour 475 millions de dollars dans les secteurs Marketing & Services et Raffinage-Chimie dont 361 millions de dollars liés au site de Carling en France ;

– des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 155 millions de dollars.

En 2012, les dotations de l'exercice (1 564 millions de dollars) correspondaient notamment à :

– des provisions pour restitution de sites pour 520 millions de dollars (effet de l'actualisation) ;

– des provisions pour protection de l'environnement pour 95 millions de dollars dans les secteurs Marketing & Services et Raffinage-Chimie ;

– des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 95 millions de dollars ;

– une provision de 398 millions de dollars comptabilisée dans le cadre d'une transaction en cours avec la *United States Securities and Exchange Commission (SEC)* et le Département de Justice américain (DoJ) aux États-Unis (voir la Note 32 de l'Annexe aux comptes consolidés).

Reprises

En 2014, les reprises de l'exercice (1 029 millions de dollars) sont principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

– les provisions pour restitutions des sites pour 440 millions de dollars ;

– les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 98 millions de dollars ;

– les plans sociaux et restructurations pour 80 millions de dollars.

En 2013, les reprises de l'exercice (1 347 millions de dollars) étaient principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

– une provision de 398 millions de dollars comptabilisée dans le cadre d'une transaction en cours avec la *United States Securities and Exchange Commission (SEC)* et le Département de Justice américain (DoJ) aux États-Unis (voir la Note 32 de l'Annexe aux comptes consolidés) ;

– les provisions pour restitutions des sites pour 381 millions de dollars ;

– les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 99 millions de dollars ;

– les plans sociaux et restructurations pour 100 millions de dollars.

En 2012, les reprises de l'exercice (1 140 millions de dollars) étaient principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

– les provisions pour restitutions des sites pour 403 millions de dollars ;

– les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 140 millions de dollars ;

– la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield reprise pour 104 millions de dollars ;

– les plans sociaux et restructurations pour 142 millions de dollars.

Provisions pour restitution des sites

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en M$)	Au 1er janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2014	**12 808**	**543**	**1 007**	**359**	**(440)**	**(902)**	**(254)**	**13 121**
2013	10 059	584	2 196	552	(381)	(156)	(46)	12 808
2012	8 907	520	236	149	(403)	307	343	10 059

En 2014, la colonne « Révision des estimations » inclut des compléments de provisions pour couvrir des coûts d'abandon.

En 2013, la colonne « Révision des estimations » incluait des compléments de provisions pour couvrir des coûts d'abandon ainsi que l'effet de la révision du taux d'actualisation.

En 2012 la colonne « Autres » comprenait 495 millions de dollars de complément de provision pour couvrir les coûts d'abandon des puits du champ d'Elgin-Franklin (Grande-Bretagne) qui ne seront pas remis en production et 235 millions de dollars de complément de provision pour remise en état du site de Lacq en France sur lequel l'activité va être arrêtée. Ces montants sont partiellement compensés par les sorties au titre des cessions d'actifs en Grande-Bretagne et en Norvège notamment ainsi que les reclassements au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

20) Dettes financières et instruments financiers associés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

Au 31 décembre 2014

(en M$) (Actif) / Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	798	44 683	45 481
dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)	-	*944*	*944*
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif)[(a)]	-	(1 319)	(1 319)
Dettes financières non courantes après couverture	**798**	**43 364**	**44 162**
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	36 558	36 558
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	6 155	6 155
Autres emprunts à taux variable	265	395	660
Autres emprunts à taux fixe	215	256	471
Dettes financières des contrats de location financement	318	-	318
Dettes financières non courantes après couverture	**798**	**43 364**	**44 162**

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1 M(iii) « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2013

(en M$) (Actif) / Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	717	33 857	34 574
dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)	-	*325*	*325*
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif)[(a)]	-	(1 418)	(1 418)
Dettes financières non courantes après couverture	**717**	**32 439**	**33 156**
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	25 965	25 965
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	6 079	6 079
Autres emprunts à taux variable	173	247	420
Autres emprunts à taux fixe	158	148	306
Dettes financières des contrats de location financement	386	-	386
Dettes financières non courantes après couverture	**717**	**32 439**	**33 156**

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1 M(iii) « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2012

(en M$) (Actif) / Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	941	28 451	29 392
dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)	-	*14*	*14*
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif)[(a)]	-	(2 145)	(2 145)
Dettes financières non courantes après couverture	**941**	**26 306**	**27 247**
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	20 095	20 095
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	5 943	5 943
Autres emprunts à taux variable	404	38	442
Autres emprunts à taux fixe	107	221	328
Dettes financières des contrats de location financement	430	9	439
Dettes financières non courantes après couverture	**941**	**26 306**	**27 247**

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1 M(iii) « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'Annexe aux comptes consolidés.

La juste valeur des emprunts obligataires, au 31 décembre 2014, après prise en compte des *swaps* de change et de taux adossés, se décompose comme suit :

Emprunts obligataires après couverture de juste valeur (en M$)	Monnaie d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2014	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2013	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2012	Échéances	Taux initiaux avant couverture
Emprunt Obligataire	FRF	-	-	168	2013	5,000%
Emprunt Obligataire	USD	16 385	12 733	8 833	2013 à 2024	0,750% à 5,750%
Emprunt Obligataire	USD	2 385	2 553	1 728	2013 à 2020	USLIBOR 3 mois +0,03% à USLIBOR 3 mois +0,75%
Emprunt Obligataire	CHF	2 161	2 234	2 863	2013 à 2024	1,010% à 3,135%
Emprunt Obligataire	NZD	251	138	137	2014 à 2020	4,750% à 6,750%
Emprunt Obligataire	AUD	1 689	1 309	1 457	2013 à 2021	3,750% à 7,500%
Emprunt Obligataire	EUR	12 127	7 956	6 613	2013 à 2044	1,125% à 4,875%
Emprunt Obligataire	EUR	1 638	390	-	2020	EURIBOR 3 mois +0,30% à EURIBOR 3 mois +0,31%
Emprunt Obligataire	CAD	288	339	244	2014 à 2020	2,000% à 2,500%
Emprunt Obligataire	GBP	1 662	1 241	1 899	2013 à 2020	2,250% à 5,500%
Emprunt Obligataire	GBP	468	-	-	2019	GBLIB3M +0,30%
Emprunt Obligataire	JPY	-	110	106	2014	1,505% à 1,723%
Emprunt Obligataire	JPY	-	-	197	2013	EURIBOR 6 mois +0,008%
Emprunt Obligataire	NOK	566	565	462	2016 à 2018	2,250% à 4,000%
Emprunt Obligataire	HKD	213	150	144	2014 à 2025	2,920% à 4,180%
Emprunt Obligataire	SEK	95	94	91	2016	3,625%
Part à moins d'un an		(4 068)	(4 545)	(5 545)		
Entités principales de financement[(a)] + [(b)] + [(c)]		**35 860**	**25 267**	**19 397**		
Autres filiales consolidées		698	698	698		
Total emprunts obligataires après couverture de juste valeur		**36 558**	**25 965**	**20 095**		

Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs (en M$)	Monnaie d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2014	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2013	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2012	Échéances	Taux initiaux avant couverture
Emprunt Obligataire	EUR	1 986	2 007	2 147	2019 à 2024	4,875% à 5,125%
Emprunt Obligataire	USD	3 750	3 749	3 250	2020 à 2023	2,750% à 4,450%
Emprunt Obligataire	CNY	172	177	-	2018	3,750%
Part à moins d'un an		-	-	-		
Entités principales de financement[(a)] + [(b)] + [(c)]		**5 908**	**5 933**	**5 397**		
Autres filiales consolidées		247	146	546		
Total emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs		**6 155**	**6 079**	**5 943**		

Toutes les dettes financières émises par les filiales suivantes sont garanties de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A. (capital, prime et intérêts) :
(a) TOTAL CAPITAL est une filiale détenue à 100% indirectement par TOTAL S.A. (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe.
(b) TOTAL CAPITAL CANADA Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités du Groupe au Canada.
(c) TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe.

Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Dettes financières non courantes	*dont instruments de couverture de la dette (passif)*	*Swaps* de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après *swaps*	%
2016	4 987	*73*	(194)	4 793	11%
2017	4 689	*132*	(142)	4 547	10%
2018	4 784	*108*	(333)	4 451	10%
2019	4 973	*62*	(208)	4 765	11%
2020 et suivantes	26 048	*569*	(442)	25 606	58%
Total	**45 481**	***944***	**(1 319)**	**44 162**	**100%**

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Dettes financières non courantes	*dont instruments de couverture de la dette (passif)*	*Swaps* de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après *swaps*	%
2015	4 999	*4*	(352)	4 647	14%
2016	4 745	*26*	(217)	4 528	14%
2017	4 267	*77*	(108)	4 159	12%
2018	4 670	*51*	(309)	4 361	13%
2019 et suivantes	15 893	*167*	(432)	15 461	47%
Total	**34 574**	***325***	**(1 418)**	**33 156**	**100%**

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Dettes financières non courantes	*dont instruments de couverture de la dette (passif)*	*Swaps* de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après *swaps*	%
2014	5 493	*1*	(437)	5 056	19%
2015	5 150	*10*	(578)	4 572	17%
2016	3 081	-	(277)	2 804	10%
2017	4 321	-	(197)	4 124	15%
2018 et suivantes	11 347	*3*	(656)	10 691	39%
Total	**29 392**	***14***	**(2 145)**	**27 247**	**100%**

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des *swaps* de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre

(en M$)	2014	%	2013	%	2012	%
Dollar	41 369	94%	27 908	84%	18 060	66%
Euro	2 428	5%	4 885	15%	7 445	27%
Autres devises	365	1%	363	1%	1 742	7%
Total	**44 162**	**100%**	**33 156**	**100%**	**27 247**	**100%**

Au 31 décembre

(en M$)	2014	%	2013	%	2012	%
Taux fixe	6 944	16%	6 771	20%	6 710	25%
Taux variable	37 218	84%	26 385	80%	20 537	75%
Total	**44 162**	**100%**	**33 156**	**100%**	**27 247**	**100%**

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre
(en M$)

(Actif) / Passif	2014	2013	2012
Dettes financières courantes [(a)]	6 164	5 780	8 434
Part à moins d'un an des dettes financières	4 778	5 413	6 101
Dettes financières courantes *(Note 28)*	**10 942**	**11 193**	**14 535**
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	133	314	111
Autres instruments financiers passifs courants	47	67	121
Autres passifs financiers courants *(Note 28)*	**180**	**381**	**232**
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(469)	(161)	(1 442)
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(460)	(469)	(568)
Autres instruments financiers actifs courants	(364)	(109)	(51)
Actifs financiers courants *(Note 28)*	**(1 293)**	**(739)**	**(2 061)**
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	**9 829**	**10 835**	**12 706**

(a) Au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les dettes financières courantes incluent un programme de *commercial paper* chez Total Capital Canada Ltd. Total Capital Canada Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités du Groupe au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

C) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres. Les capitaux propres retraités 2014 sont calculés après distribution d'un dividende de 2,44 euros par action, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

Au 31 décembre
(en M$)

(Actif) / Passif	2014	2013	2012
Dettes financières courantes	10 942	11 193	14 535
Autres passifs financiers courants	180	381	232
Actifs financiers courants	(1 293)	(739)	(2 061)
Actifs et passifs financiers destinés à être cédés ou échangés	(56)	(179)	997
Dettes financières non courantes	45 481	34 574	29 392
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 319)	(1 418)	(2 145)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(25 181)	(20 200)	(20 409)
Dette financière nette	**28 754**	**23 612**	**20 541**
Capitaux propres – part du Groupe	90 330	100 241	93 969
Répartition du résultat sur la base des actions existantes à la clôture	(1 686)	(1 908)	(1 757)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	3 201	3 138	1 689
Capitaux propres retraités	**91 845**	**101 471**	**93 901**
Ratio dette nette sur capitaux propres	**31,3%**	**23,3%**	**21,9%**

21) Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre

(en M$)	2014	2013	2012
Produits constatés d'avance	469	299	316
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	6 894	8 885	9 727
Dettes sociales	1 343	1 573	1 489
Autres dettes d'exploitation	7 935	8 191	7 784
Total	**16 641**	**18 948**	**19 316**

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2014, soit 1 718 millions de dollars, qui sera mis en paiement en mars 2015.

Au 31 décembre 2013, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2013, soit 1 877 millions de dollars, qui a été mis en paiement en mars 2014.

Au 31 décembre 2012, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2012, soit 1 755 millions de dollars, qui a été mis en paiement en mars 2013.

22) Contrats de location

Les contrats de location financement portent sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres équipements (voir la Note 11 de l'Annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2014

(en M$)	Location simple	Location financement
2015	1 218	61
2016	978	58
2017	768	19
2018	590	19
2019	391	19
2020 et suivantes	1 675	260
Total des engagements	**5 620**	**436**
Moins intérêts financiers		(78)
Valeur nominale des contrats		**358**
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(40)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		**318**

Exercice 2013

(en M$)	Location simple	Location financement
2014	1 113	72
2015	906	70
2016	827	66
2017	633	23
2018	498	23
2019 et suivantes	1 619	285
Total des engagements	**5 596**	**539**
Moins intérêts financiers		(113)
Valeur nominale des contrats		**426**
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(40)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		**386**

Exercice 2012 (en M$)	Location simple	Location financement
2013	1 030	73
2014	751	71
2015	678	70
2016	582	67
2017	445	25
2018 et suivantes	1 281	311
Total des engagements	**4 767**	**617**
Moins intérêts financiers		(142)
Valeur nominale des contrats		**475**
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(36)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		**439**

Les redevances constatées au titre des contrats de location simple ont été de 1 091 millions de dollars pour l'exercice 2014 (contre 1 126 millions de dollars pour l'exercice 2013 et 1 002 millions de dollars pour l'exercice 2012).

23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture *(Note 20)*	43 844	-	18 458	25 386
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture *(Note 20)*	4 411	4 411	-	-
Contrats de location financement *(Note 22)*	358	40	98	220
Obligations de restitution des sites *(Note 19)*	13 121	651	2 430	10 040
Obligations contractuelles au bilan	**61 734**	**5 102**	**20 986**	**35 646**
Contrats de location simple *(Note 22)*	5 620	1 218	2 727	1 675
Engagements d'achats	160 837	19 987	33 908	106 942
Obligations contractuelles hors bilan	**166 457**	**21 205**	**36 635**	**108 617**
Total des obligations contractuelles	**228 191**	**26 307**	**57 621**	**144 263**
Cautions en douane données	2 382	1 855	91	436
Garanties données sur emprunts	10 192	140	3 784	6 268
Garanties de passif sur cession	396	121	110	165
Garanties de passif courant	635	144	165	326
Garanties clients fournisseurs	5 599	2 564	168	2 867
Lettres de crédit	1 552	1 138	3	411
Autres engagements opérationnels	4 762	1 455	2 700	607
Total des autres engagements donnés	**25 518**	**7 417**	**7 021**	**11 080**
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	418	17	4	397
Engagements de ventes	110 949	9 287	33 629	68 033
Autres engagements reçus	7 081	3 321	1 388	2 372
Total des engagements reçus	**118 448**	**12 625**	**35 021**	**70 802**
Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises	*57 439*	*298*	*1 915*	*55 226*

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture *(Note 20)*	32 770	-	17 545	15 225
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture *(Note 20)*	5 218	5 218	-	-
Contrats de location financement *(Note 22)*	426	40	150	236
Obligations de restitution des sites *(Note 19)*	12 808	735	2 368	9 705
Obligations contractuelles au bilan	**51 222**	**5 993**	**20 063**	**25 166**
Contrats de location simple *(Note 22)*	5 596	1 113	2 864	1 619
Engagements d'achats	118 982	20 060	34 013	64 909
Obligations contractuelles hors bilan	**124 578**	**21 173**	**36 877**	**66 528**
Total des obligations contractuelles	**175 800**	**27 166**	**56 940**	**91 694**
Cautions en douane données	2 444	2 048	102	294
Garanties données sur emprunts	8 276	110	3 706	4 460
Garanties de passif sur cession	320	7	135	178
Garanties de passif courant	724	123	233	368
Garanties clients fournisseurs	4 865	2 120	190	2 555
Lettres de crédit	2 360	1 863	225	272
Autres engagements opérationnels	4 197	1 364	960	1 873
Total des autres engagements donnés	**23 186**	**7 635**	**5 551**	**10 000**
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	389	21	1	367
Engagements de ventes	135 463	10 515	38 702	86 246
Autres engagements reçus	8 193	4 428	1 750	2 015
Total des engagements reçus	**144 045**	**14 964**	**40 453**	**88 628**
Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises	*11 151*	*98*	*553*	*10 500*

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture *(Note 20)*	26 808	-	16 368	10 440
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture *(Note 20)*	5 608	5 608	-	-
Contrats de location financement *(Note 22)*	475	36	188	251
Obligations de restitution des sites *(Note 19)*	10 059	537	1 885	7 637
Obligations contractuelles au bilan	**42 950**	**6 181**	**18 441**	**18 328**
Contrats de location simple *(Note 22)*	4 767	1 031	2 455	1 281
Engagements d'achats	109 799	15 839	27 824	66 136
Obligations contractuelles hors bilan	**114 566**	**16 870**	**30 279**	**67 417**
Total des obligations contractuelles	**157 516**	**23 051**	**48 720**	**85 745**
Cautions en douane données	2 210	1 988	93	129
Garanties données sur emprunts	5 214	154	3 556	1 504
Garanties de passif sur cession	255	5	65	185
Garanties de passif courant	532	175	139	218
Garanties clients fournisseurs	4 731	2 615	149	1 967
Lettres de crédit	3 032	2 355	333	344
Autres engagements opérationnels	3 508	993	926	1 589
Total des autres engagements donnés	**19 482**	**8 285**	**5 261**	**5 936**
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	574	154	11	409
Engagements de ventes	106 230	9 785	34 485	61 960
Autres engagements reçus	7 341	4 572	1 133	1 636
Total des engagements reçus	**114 145**	**14 511**	**35 629**	**64 005**
Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises	*9 250*	*-*	*191*	*9 059*

A) Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et ne comprend pas la part non courante des contrats de location financement pour 318 millions de dollars.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et ne comprend pas la part à moins d'un an des contrats de location financement pour 40 millions de dollars.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la Note 20 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location financement et location simple figurent dans la Note 22 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites du secteur Amont, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans les notes 1Q et 19 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat), les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Amont, et les contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Raffinage-Chimie.

B) Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par le Groupe pour le compte d'autres compagnies pétrolières afin de répondre aux exigences des autorités fiscales françaises pour les importations de pétrole et de gaz en France. Ces garanties pourraient être appelées en cas de défaillance des contreparties pétrolières vis-à-vis des autorités fiscales. La probabilité d'un tel défaut est considérée comme négligeable.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas du défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Au 31 décembre 2014, le montant total de ces garanties a pour échéance maximale 2028.

Les garanties données sur emprunts incluent notamment la garantie donnée en 2008 par TOTAL S.A. dans le cadre du financement du projet Yemen LNG pour un montant de 729 millions de dollars.

En 2010, TOTAL S.A. a octroyé des garanties dans le cadre du financement du projet Jubail (opéré par la société SAUDI ARAMCO TOTAL Refining and Petrochemical Company (SATORP)) à hauteur de 3 188 millions de dollars, montant proportionnel à la quote-part de TOTAL dans le projet (37,5%). En outre, TOTAL S.A. a octroyé en 2010 une garantie en faveur de son partenaire dans le projet Jubail (Saudi Arabian Oil Company) relative aux obligations de Total Refining Saudi Arabia SAS au titre du pacte d'actionnaires de SATORP. Au 31 décembre 2014, cette garantie, plafonnée à 1 230 millions de dollars, est comptabilisée dans la rubrique « Autres engagements opérationnels ».

Au 31 décembre 2014, les garanties octroyées par TOTAL S.A. dans le cadre du financement du projet Ichthys LNG s'élèvent à 4 998 millions de dollars.

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standard pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou à des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Par ailleurs, les garanties relatives aux enquêtes sur la concurrence émises dans le cadre de l'apport-scission d'Arkema sont décrites dans la Note 32 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Autres garanties données

Filiales non consolidées

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

C) Engagements reçus

Engagements de ventes

Ces montants représentent les engagements irrévocables de ventes, incluant notamment les contrats de ventes d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes sont revendus rapidement après leur achat).

24) Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre

(en M$)	2014	2013	2012
Bilan			
Créances			
Clients et comptes rattachés	697	845	852
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	155	470	505
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	1 199	1 208	941
Emprunts	14	18	12

Exercice

(en M$)	2014	2013	2012
Compte de résultat			
Ventes	4 308	5 133	5 086
Achats	9 890	7 271	7 350
Charges financières	-	-	-
Produits financiers	16	139	136

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisées par les sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, pour l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre (les membres du Comité directeur et le Trésorier) et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé comme suit :

Exercice

(en M$)	2014	2013	2012
Nombre de personnes	31	31	34
Rémunérations directes et indirectes	28,3	29,4	27,4
Charges de retraite [(a)]	6,8	13,3	16,1
Charges relatives aux autres avantages à long terme	-	-	-
Charges relatives aux indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Charges relatives aux paiements en actions (IFRS 2) [(b)]	9,0	15,7	13,6

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés du Groupe, concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 233,7 millions de dollars au 31 décembre 2014 (contre 260,2 millions de dollars au 31 décembre 2013 et 239,2 millions de dollars au 31 décembre 2012).
(b) Il s'agit de la charge calculée pour les principaux dirigeants et membres salariés du Conseil d'administration au titre des paiements en actions tels que décrits dans la Note 25 E) et établis suivant les principes comptables de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » décrits dans la Note 1 E).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, s'élèvent à 1,78 million de dollars en 2014 (1,66 million de dollars en 2013 et 1,41 million de dollars en 2012).

25) Paiements en actions

A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Date d'Assemblée générale	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010	21/05/2010		
Date d'attribution [a]	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) [b]	39,85	49,73	-	-	-	-	-	-		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) [b]	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00		
Date d'échéance	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019		
Nombre d'options [c]										
Existantes au 1er janvier 2012	**12 094 524**	**6 162 536**	**5 623 506**	**5 850 365**	**4 335 698**	**4 357 800**	**4 700 043**	**1 508 440**	**44 632 912**	**44,87**
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées [c]	(11 351 931)	(2 516)	(1 980)	(1 380)	(3 600)	(2 700)	(4 140)	(3 400)	(11 371 647)	39,31
Exercées	(742 593)	-	-	-	(1 630)	(20 200)	(34 460)	-	(798 883)	39,28
Existantes au 1er janvier 2013	**-**	**6 160 020**	**5 621 526**	**5 848 985**	**4 330 468**	**4 334 900**	**4 661 443**	**1 505 040**	**32 462 382**	**46,96**
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées [c]	-	(6 159 390)	(900)	(1 020)	(360)	(1 080)	(720)	-	(6 163 470)	49,04
Exercées	-	(630)	-	-	(110 910)	(344 442)	(122 871)	(363 946)	(942 799)	37,37
Existantes au 1er janvier 2014	**-**	**-**	**5 620 626**	**5 847 965**	**4 219 198**	**3 989 378**	**4 537 852**	**1 141 094**	**25 356 113**	**46,82**
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées [c]	-	-	(1 797 912)	-	-	-	-	-	(1 797 912)	50,60
Exercées	-	-	(3 822 714)	-	(1 003 314)	(978 109)	(836 634)	(282 019)	(6 922 790)	45,76
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**-**	**5 847 965**	**3 215 884**	**3 011 269**	**3 701 218**	**859 075**	**16 635 411**	**46,85**

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.
(b) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25 et les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
(c) Parmi les options annulées en 2012, 2013 et 2014, 11 351 931 options non exercées sont devenues caduques le 20 juillet 2012 du fait de l'échéance du plan 2004, 6 158 662 options non exercées sont devenues caduques le 19 juillet 2013 du fait de l'échéance du plan 2005 et 1 797 912 options non exercées sont devenues caduques le 18 juillet 2014 du fait de l'échéance du plan 2006.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007 à 2011, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

Depuis le plan 2011, aucun nouveau plan d'attribution d'options de souscription d'actions Total n'a été décidé.

B) Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	13/05/2011	13/05/2011	13/05/2011	16/05/2014	
Date d'attribution	14/09/2010	14/09/2011	26/07/2012	25/07/2013	29/07/2014	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	15/09/2012	15/09/2013	27/07/2014	26/07/2016	30/07/2017	
Cession possible à compter du	15/09/2014	15/09/2015	27/07/2016	26/07/2018	30/07/2019	
Nombre d'actions attribuées gratuitement						
Existantes au 1er janvier 2012	**2 988 051**	**3 630 191**	**-**	**-**	**-**	**6 618 242**
Notifiées	-	-	4 295 930	-	-	4 295 930
Annulées	(32 650)	(18 855)	-	-	-	(51 505)
Attribuées définitivement	(2 955 401)	(5 530)	-	-	-	(2 960 931)
Existantes au 1er janvier 2013	**-**	**3 605 806**	**4 295 930**	**-**	**-**	**7 901 736**
Notifiées	-	-	-	4 464 200	-	4 464 200
Annulées	-	(14 970)	(17 340)	(3 810)	-	(36 120)
Attribuées définitivement	-	(3 590 836)	(180)	-	-	(3 591 016)
Existantes au 1er janvier 2014	**-**	**-**	**4 278 410**	**4 460 390**	**-**	**8 738 800**
Notifiées	-	-	-	-	4 486 300	4 486 300
Annulées	-	-	(43 320)	(22 360)	(11 270)	(76 950)
Attribuées définitivement	-	-	(4 235 090)	(3 570)	-	(4 238 660)
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**-**	**4 434 460**	**4 475 030**	**8 909 490**

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans pour les plans 2013 et 2014 et de deux ans pour les plans antérieurs, à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plans 2013 et 2014

Pour les plans 2013 et 2014, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autres que l'ancien Président-directeur général), l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance.

La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 pour le plan 2013 et aux exercices 2014, 2015 et 2016 pour le plan 2014. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions (autre que l'ancien Président-directeur général et les dirigeants), et sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, les actions au-delà de ce seuil seront soumises à la condition de performance décrite ci-dessus, et ne seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire que si la condition de performance est remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration avait décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général serait fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive aurait été soumise à une condition de performance qui disposait que le nombre définitif d'actions attribuées serait fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux trois exercices de référence. Le taux d'acquisition aurait été nul si la moyenne des ROE avait été inférieure ou égale à 8%, aurait varié linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE avait été supérieure à 8% et inférieure à 16%, et aurait été égal à 100% si la moyenne des ROE avait été supérieure ou égale à 16% ;
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive aurait été soumise à une condition de performance qui disposait que le nombre définitif d'actions attribuées serait fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux trois exercices de référence. Le taux d'acquisition aurait été nul si la moyenne des ROACE avait été inférieure ou égale à 7%, aurait varié linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE avait été supérieure à 7% et inférieure à 15%, et aurait été égal à 100% si la moyenne des ROACE avait été supérieure ou égale à 15%.

Toutefois, à la suite du décès de M. de Margerie, et en application des dispositions légales, les ayants droit de l'ancien Président-directeur général ont la possibilité de demander l'attribution de la totalité des actions de performance.

Plan 2012

Pour le plan 2012, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autres que le Président-directeur général), l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance.

La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition :

– est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;

– varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;

– est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

– Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

– Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 7% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour le plan 2012, en raison de l'application des conditions de performance, le taux d'acquisition a été de 100% pour les actions attribuées sous condition de performance liée au ROE et de 88% pour les actions attribuées sous condition de performance liée au ROACE. Pour rappel, ces taux d'acquisition ont été de 100% pour les plans 2010 et 2011.

C) Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe (de TOTAL S.A. ou d'une société ou groupement d'intérêt économique dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50% par TOTAL S.A.). Au 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites.

L'attribution définitive était soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan. En fonction des pays dans lesquels les sociétés du Groupe étaient situées, la période d'acquisition était soit de 2 ans suivie d'une période de conservation de 2 ans pour les pays avec une structure 2+2, soit de 4 ans sans période de conservation pour les pays avec une structure 4+0. Par ailleurs, les actions attribuées n'étaient pas soumises à une condition de performance.

Le Président-directeur général a constaté le 2 juillet 2012 la création et l'attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.
Le Président-directeur général a constaté le 1er juillet 2014 la création et l'attribution définitive de 666 575 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans.

	Plan 2010 (2 + 2)	Plan 2010 (4 + 0)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution [a]	30/06/2010	30/06/2010	
Date d'attribution définitive	01/07/2012	01/07/2014	
Cession possible à compter du	01/07/2014	01/07/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1er janvier 2012	**1 479 000**	**1 015 525**	**2 494 525**
Notifiées	-	-	-
Annulées	(111 725)	(40 275)	(152 000)
Attribuées définitivement [b]	(1 367 275)	(350)	(1 367 625)
Existantes au 1er janvier 2013	**-**	**974 900**	**974 900**
Notifiées	-	-	-
Annulées	100	(101 150)	(101 050)
Attribuées définitivement [b]	(100)	(275)	(375)
Existantes au 1er janvier 2014	**-**	**873 475**	**873 475**
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	(206 225)	(206 225)
Attribuées définitivement [c]	-	(667 250)	(667 250)
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**-**

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.
(b) Attribution définitive le 2 juillet 2012 de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.
(c) Attribution définitive le 1er juillet 2014 de 666 575 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans.

D) Plans SunPower

SunPower a trois plans incitatifs à base d'actions : le plan d'actions 1996 (« Plan 1996 »), le troisième plan incitatif modifié 2005 (« Plan 2005 ») et le plan d'options sur actions et d'actions de PowerLight Corporation (« Plan PowerLight »). Le plan PowerLight a été repris par SunPower lors de l'acquisition de PowerLight en 2007. Selon les termes des trois plans, SunPower peut attribuer à des mandataires sociaux, à des salariés et à des consultants des options sur actions qualifiées (« incentive ») ou non-qualifiées (« non-statutory ») ou des droits à acquérir des actions ordinaires. Le plan 2005 a été approuvé par le Conseil d'administration de SunPower en août 2005 et par les actionnaires en novembre 2005. Le plan 2005 remplace le plan 1996 et permet d'attribuer des options mais également d'attribuer des options avec règlement en espèces (« stock appreciation rights »), des actions gratuites, des droits à actions gratuites et d'autres droits sur des actions. Le plan 2005 permet également la rétention des actions par la société pour satisfaire les obligations fiscales liées à l'exercice des options sur actions ou à l'attribution d'actions. Le plan PowerLight a été approuvé par le Conseil d'administration de PowerLight en octobre 2000.

En mai 2008, les actionnaires de SunPower ont approuvé une augmentation annuelle automatique des attributions d'actions du plan 2005, avec prise d'effet en 2009. L'augmentation annuelle automatique du nombre d'actions est égale au minimum entre 3% de toutes les actions ordinaires existantes le dernier jour du trimestre précédent, 6 millions d'actions et un nombre d'actions décidé par le Conseil d'administration de SunPower. Au 28 décembre 2014, approximativement 8,0 millions d'actions au titre du plan 2005 pouvaient être attribuées. En 2014, le Conseil d'administration de SunPower a décidé de ne pas procéder à l'augmentation annuelle de 3% du début de l'exercice 2015. Aucune nouvelle attribution n'a été approuvée par le Conseil d'administration de SunPower sur l'exercice 2014. Aucune nouvelle attribution n'a été décidée pour le plan 1996 et pour le plan PowerLight.

Les options sur actions qualifiées (« incentive ») ne peuvent être attribuées avec un prix d'exercice inférieur à la juste valeur des actions ordinaires le jour de l'attribution. Les options sur actions non-qualifiées (« non-statutory ») et les options avec règlements en espèces (« stock appreciation rights ») ne peuvent être attribuées avec un prix d'exercice inférieur à 85% de la juste valeur des actions ordinaires le jour de l'attribution. Le Conseil d'administration de SunPower décide des périodes d'exercice des options et des droits, cependant les options sont en général exerçables dans un délai de dix ans. Pour les plans 1996 et 2005, les options sont acquises chaque mois au-delà de la première année pendant une période de cinq ans. Pour le plan PowerLight, les options sont acquises chaque année pendant une période de cinq ans. Pour le plan 2005, les actions gratuites et les droits à actions gratuites sont acquis pendant une période de trois ans à raison d'un tiers par année.

La majorité des actions émises sont nettes des montants minimums retenus par SunPower pour satisfaire les obligations fiscales de ses employés. En 2014, 2013 et 2012, SunPower a retenu respectivement 1 738 625, 1 329 140 et 905 953 actions à ce titre et a réglé en espèces ces retenues aux autorités fiscales. Les actions retenues sont traitées en comptabilité comme des actions rachetées et diminuent le nombre d'actions en circulation jusqu'à l'attribution définitive.

Le tableau suivant résume les options sur actions :

	Options existantes sur actions			
	Nombre d'actions (en milliers)	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en $)	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Valeur intrinsèque agrégée (en K$)
Existantes et exerçables au 28 décembre 2014	**210**	**41,44**	**2,51**	**1 036**

La valeur intrinsèque des options exercées en 2014, 2013 et 2012 était respectivement de 2,4 millions de dollars, 0,8 million de dollars et 0,1 million de dollars. Aucune option n'a été attribuée en 2014, 2013 et 2012.

La valeur intrinsèque agrégée représente la valeur totale intrinsèque avant impôt, calculée à partir du cours de clôture de l'action au 28 décembre 2014, soit 26,32 dollars, qui aurait été reçue par les bénéficiaires exerçant l'ensemble des options à cette date. Le nombre total d'options dans la monnaie était de 0,1 million au 28 décembre 2014.

Le tableau suivant résume les mouvements sur les options sur actions, actions gratuites et droits à actions gratuites en attente d'attribution définitive :

	Stock-options		Actions gratuites et droits aux actions gratuites	
	Nombre d'actions (en milliers)	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en $)	Nombre d'actions (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée par action à la date d'attribution (en $) [a]
En circulation au 1er janvier 2012	**43**	**48,33**	**7 370**	**13,25**
Attribuées	-	-	5 638	5,93
Attribuées définitivement [b]	(30)	57,79	(2 845)	13,94
Échues	(13)	24,72	(1 587)	11,52
En circulation au 30 décembre 2012	**-**	**-**	**8 576**	**8,53**
Attribuées	-	-	5 607	15,88
Attribuées définitivement [b]	-	-	(3 583)	9,48
Échues	-	-	(1 008)	10,10
En circulation au 29 décembre 2013	**-**	**-**	**9 592**	**12,26**
Attribuées	-	-	2 187	31,80
Attribuées définitivement [b]	-	-	(4 432)	11,61
Échues	-	-	(792)	15,00
En circulation au 28 décembre 2014	**-**	**-**	**6 555**	**18,88**

(a) La Société estime la juste valeur des droits aux actions gratuites comme étant son cours de Bourse à la date d'attribution.
(b) Les actions gratuites et les droits aux actions gratuites attribués définitivement incluent les actions retenues pour le compte des employés afin de satisfaire leurs obligations fiscales.

E) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2014 s'élève à 194 millions de dollars avant impôt et se décompose de la manière suivante :
- 114 millions de dollars au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- 80 millions de dollars au titre des plans de SunPower.

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2013 s'élevait à 287 millions de dollars avant impôt et se décomposait de la manière suivante :
- 4 millions de dollars au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 170 millions de dollars au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- 98 millions de dollars au titre des plans de SunPower ;
- 14 millions de dollars au titre de l'augmentation du capital réservée aux salariés (voir Note 17).

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2012 s'élevait à 191 millions de dollars avant impôt et se décomposait de la manière suivante :
- 17 millions de dollars au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 171 millions de dollars au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- 3 millions de dollars au titre des plans de SunPower.

En 2012, 2013 et 2014 aucun nouveau plan de distribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions Total n'a été décidé.

La charge liée aux augmentations de capital réservées aux salariés est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité pendant une période de cinq ans des actions susceptibles d'être souscrites. La méthode de valorisation de l'incessibilité repose sur le coût d'une stratégie en deux étapes, qui consiste à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt remboursable *in fine*.

L'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 a délégué au Conseil d'administration, dans sa dix-septième résolution, la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise.

Cette même Assemblée générale a également délégué au Conseil d'administration les pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de dix-huit mois à une augmentation de capital réservée, ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la dix-septième résolution.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance au 1er janvier 2012. Cette augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 10 802 215 actions d'un nominal de 2,50 euros au prix unitaire de 30,70 euros, dont la création a été constatée le 25 avril 2013.

La charge liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés se décompose en une charge liée à la décote sur l'ensemble des actions souscrites au titre des formules classique et à effet de levier, à laquelle s'ajoute une charge liée au gain d'opportunité sur les actions souscrites au titre de l'offre à effet de levier. Ce gain d'opportunité correspond à l'avantage dont bénéficierait un salarié en choisissant la formule à effet de levier, plutôt qu'en reproduisant le même profil économique par le biais d'achats d'options cotées sur le marché des particuliers.

La charge globale est diminuée du coût de l'incessibilité pendant une période de cinq ans des actions susceptibles d'être souscrites, dont la valorisation repose sur le coût d'une stratégie en deux étapes, qui consiste à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt remboursable *in fine*.

Au titre de l'exercice 2013, les principales hypothèses retenues pour la valorisation du coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour les formules classiques et à effet de levier étaient les suivantes :

Exercice	2013
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'émission	18 septembre 2012
Prix de souscription (euros) [(a)]	30,70
Cours de référence (euros) [(b)]	39,57
Nombre d'actions (en millions)	10,80
Taux d'intérêt sans risque (%) [(c)]	0,88
Taux de financement des salariés (%) [(d)]	6,97
Coût de l'incessibilité (en % du cours de référence)	22,1

(a) Moyenne des cours de clôture de l'action TOTAL lors des vingt séances de bourse précédant le 14 mars 2013, date à laquelle le Président-directeur général a fixé la période de souscription, diminuée d'une décote de 20%.
(b) Cours le 14 mars 2013, date à laquelle le Président-directeur général a fixé la période de souscription.
(c) Taux de *swap euro* zéro coupon à 5 ans.
(d) Le taux de financement des salariés est issu des taux de crédit à la consommation pour une durée de cinq ans.

Une charge de 14,1 millions de dollars liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés a été comptabilisée au titre de l'exercice 2013.

L'Assemblée générale mixte du 16 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration, dans sa quatorzième résolution, la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise.

Cette même Assemblée générale a également délégué au Conseil d'administration, dans sa quinzième résolution, les pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de dix-huit mois à une augmentation de capital réservée, ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la quatorzième résolution.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance au 1er janvier 2014. Tous pouvoirs ont également été délégués au Directeur Général afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions. Cette augmentation de capital, ouverte en 2014, devrait être clôturée avant l'Assemblée générale de 2015.

26) Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice	2014	2013	2012
Charges de personnel (en M$)			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	9 690	9 424	9 167
Effectifs du Groupe			
France			
Encadrement	11 477	11 189	11 347
Autres personnels	21 120	22 010	23 656
Étranger			
Encadrement	17 794	17 338	16 307
Autres personnels	49 916	48 262	45 816
Total	**100 307**	**98 799**	**97 126**

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

27) Tableau de flux de trésorerie

A) Flux de trésorerie d'exploitation

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Intérêts payés	(789)	(715)	(892)
Intérêts perçus	119	76	94
Impôts sur les bénéfices courants décaissés [(a)]	(11 374)	(13 708)	(16 788)
Dividendes reçus	2 992	2 798	3 108

(a) Ces montants incluent les impôts payés en nature dans le cadre des contrats de partage de production dans l'Exploration-Production.

La variation du besoin en fond de roulement s'analyse comme suit :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Valeurs d'exploitation	5 289	1 079	478
Créances clients et comptes rattachés	5 916	3 181	986
Autres créances	(1 605)	(1 678)	(291)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4 531)	174	443
Autres créditeurs et dettes diverses	(589)	(231)	(224)
Montant net	**4 480**	**2 525**	**1 392**

B) Flux de trésorerie de financement

La variation de l'endettement financier non courant, présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*, peut être analysée de la manière suivante :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Augmentation de l'endettement non courant	15 874	11 221	7 114
Remboursement de l'endettement non courant	(88)	(119)	(334)
Montant net	**15 786**	**11 102**	**6 780**

C) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Trésorerie	13 874	12 895	8 183
Équivalents de trésorerie	11 307	7 305	12 226
Total	**25 181**	**20 200**	**20 409**

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés des dépôts à moins de trois mois auprès d'institutions étatiques ou banques de dépôt déterminées avec des critères de sélection stricts.

28) Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Instruments financiers liés aux activités de financement et opérationnelles							Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur								
Actif / (Passif)		Disponibles à la vente [a]	Détenus à des fins de transaction	Dette financière [b]	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs	Couverture d'investissement net et autres			
Sociétés mises en équivalence : prêts	4 626	-	-	-	-	-	-	-	4 626	4 626
Autres titres	-	1 399	-	-	-	-	-	-	1 399	1 399
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	-	-	-	-	1 084	235	-	-	1 319	1 319
Autres actifs non courants	3 326	-	-	-	-	-	-	-	3 326	3 326
Clients et comptes rattachés [c]	-	-	-	-	-	-	-	15 704	15 704	15 704
Autres créances d'exploitation	-	-	2 502	-	-	7	-	8 283	10 792	10 792
Actifs financiers courants	469	-	364	-	460	-	-	-	1 293	1 293
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	25 181	25 181	25 181
Total actifs financiers	**8 421**	**1 399**	**2 866**	**-**	**1 544**	**242**	**-**	**49 168**	**63 640**	**63 640**
Total actifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**166 158**	**-**
Total actifs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**229 798**	**-**
Dettes financières non courantes	(7 179)	-	-	(37 355)	(944)	(3)	-	-	(45 481)	(46 472)
Fournisseurs et comptes rattachés [c]	-	-	-	-	-	-	-	(24 150)	(24 150)	(24 150)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(1 073)	-	-	(4)	-	(6 858)	(7 935)	(7 935)
Dettes financières courantes	(6 241)	-	-	(4 701)	-	-	-	-	(10 942)	(10 942)
Autres passifs financiers courants	-	-	(47)	-	(133)	-	-	-	(180)	(180)
Total passifs financiers	**(13 420)**	**-**	**(1 120)**	**(42 056)**	**(1 077)**	**(7)**	**-**	**(31 008)**	**(88 688)**	**(89 679)**
Total passifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(141 110)**	**-**
Total passifs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(229 798)**	**-**

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1 M(ii) et 13 de l'Annexe aux comptes consolidés).
(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la Note 1 M(iii) de l'Annexe aux comptes consolidés).
(c) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (1 970) millions de dollars et de 1 970 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Instruments financiers liés aux activités de financement de trading							Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur								
Actif / (Passif)		Disponibles à la vente [a]	Détenus à des fins de transaction	Dette financière [b]	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs	Couverture d'investissement net et autres			
Sociétés mises en équivalence : prêts	3 554	-	-	-	-	-	-	-	3 554	3 554
Autres titres	-	1 666	-	-	-	-	-	-	1 666	1 666
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	-	-	-	-	1 204	214	-	-	1 418	1 418
Autres actifs non courants	3 575	-	-	-	-	-	-	-	3 575	3 575
Clients et comptes rattachés [c]	-	-	-	-	-	-	-	23 422	23 422	23 422
Autres créances d'exploitation	-	-	1 278	-	-	-	-	8 639	9 917	9 917
Actifs financiers courants	161	-	108	-	469	1	-	-	739	739
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	20 200	20 200	20 200
Total actifs financiers	**7 290**	**1 666**	**1 386**	**-**	**1 673**	**215**	**-**	**52 261**	**64 491**	**64 491**
Total actifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**174 732**	**-**
Total actifs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**239 223**	**-**
Dettes financières non courantes	(6 985)	-	-	(27 264)	(325)	-	-	-	(34 574)	(35 401)
Fournisseurs et comptes rattachés [c]	-	-	-	-	-	-	-	(30 282)	(30 282)	(30 282)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(848)	-	-	(26)	-	(7 317)	(8 191)	(8 191)
Dettes financières courantes	(5 901)	-	-	(5 292)	-	-	-	-	(11 193)	(11 193)
Autres passifs financiers courants	-	-	(61)	-	(314)	(6)	-	-	(381)	(381)
Total passifs financiers	**(12 886)**	**-**	**(909)**	**(32 556)**	**(639)**	**(32)**	**-**	**(37 599)**	**(84 621)**	**(85 448)**
Total passifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(154 602)**	**-**
Total passifs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(239 223)**	**-**

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1 M(ii) et 13 de l'Annexe aux comptes consolidés).
(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 1 M(iii) de l'Annexe aux comptes consolidés).
(c) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (3 458) millions de dollars et de 3 458 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Instruments financiers liés aux activités de financement de trading							Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur								
Actif / (Passif)		Disponibles à la vente [a]	Détenus à des fins de transaction	Dette financière [b]	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs	Couverture d'investissement net et autres			
Sociétés mises en équivalence : prêts	3 114	-	-	-	-	-	-	-	3 114	3 114
Autres titres	-	1 571	-	-	-	-	-	-	1 571	1 571
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	-	-	-	-	2 066	79	-	-	2 145	2 145
Autres actifs non courants	2 912	-	-	-	-	-	-	-	2 912	2 912
Clients et comptes rattachés [c]	-	-	-	-	-	-	-	25 339	25 339	25 339
Autres créances d'exploitation	-	-	899	-	-	-	-	7 227	8 126	8 126
Actifs financiers courants	1 442	-	50	-	568	1	-	-	2 061	2 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	20 409	20 409	20 409
Total actifs financiers	**7 468**	**1 571**	**949**	**-**	**2 634**	**80**	**-**	**52 975**	**65 677**	**65 677**
Total actifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**160 209**	**-**
Total actifs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**225 886**	**-**
Dettes financières non courantes	(6 712)	-	-	(22 666)	(14)	-	-	-	(29 392)	(29 651)
Fournisseurs et comptes rattachés [c]	-	-	-	-	-	-	-	(28 563)	(28 563)	(28 563)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(602)	-	-	(13)	-	(7 169)	(7 784)	(7 784)
Dettes financières courantes	(8 955)	-	-	(5 580)	-	-	-	-	(14 535)	(14 535)
Autres passifs financiers courants	-	-	(116)	-	(111)	(5)	-	-	(232)	(232)
Total passifs financiers	**(15 667)**	**-**	**(718)**	**(28 246)**	**(125)**	**(18)**	**-**	**(35 732)**	**(80 506)**	**(80 765)**
Total passifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(145 380)**	**-**
Total passifs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(225 886)**	**-**

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1 M(ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).
(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la Note 1 M(iii) de l'Annexe aux comptes consolidés).
(c) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (1 428) millions de dollars et de 1 428 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

29) Instruments financiers hors dérivés d'énergie

A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers

Actifs et passifs opérationnels

L'effet en résultat des actifs et passifs opérationnels est le suivant :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Actifs disponibles à la vente (Autres titres) :			
– revenus des participations	282	202	286
– résultat de cession	13	149	661
– autres	(84)	(94)	(77)
Prêts et créances	9	106	(26)
Impact sur le résultat opérationnel net	**220**	**363**	**844**

L'effet en résultat comprend principalement :

– les dividendes et les résultats de cession des titres classés dans la rubrique « Autres titres » ;

– les produits financiers et les dépréciations au titre des prêts aux sociétés mises en équivalence, aux sociétés non consolidées et des créances classés dans la rubrique « Prêts et créances ».

Actifs et passifs liés aux activités de financement

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement est le suivant :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Prêts et créances	135	94	102
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(750)	(899)	(868)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	2	9	5
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(27)	(8)	26
Impact sur le coût de la dette nette	**(640)**	**(804)**	**(735)**

L'effet en résultat comprend principalement :

- les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la rubrique « Prêts et créances » ;
- les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la rubrique « Passifs de financement et instruments de couverture associés » ;
- l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;
- les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés court terme de gestion de la trésorerie classés dans la rubrique « Actifs et passifs détenus à des fins de transaction ».

Les instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, le Groupe n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement n'apparaît pas comme significatif sur les comptes consolidés.

B) Impact des stratégies de couverture

Couverture de la dette financière *(fair value hedge)*

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé « Coût de l'endettement financier brut », se décompose de la manière suivante :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	443	1 428	412
Swaps de couverture des emprunts obligataires	(441)	(1 419)	(407)
Inefficacité de la couverture de juste valeur	**2**	**9**	**5**

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance du Groupe compte tenu de l'objectif de conduire les *swaps* à leur terme. La part court terme de la valorisation des *swaps* ne fait pas l'objet d'une gestion active.

Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (*net investment hedge*)

Ils sont comptabilisés directement en résultat global dans la rubrique « Écart de conversion ». Les variations de l'exercice sont détaillées dans le tableau suivant :

Exercice (en M$)	Au 1er janvier	Entrées	Sorties	Au 31 décembre
2014	**(367)**	**(144)**	**-**	**(511)**
2013	(384)	17	-	(367)
2012	(135)	(249)	-	(384)

Aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 le Groupe n'a pas de contrats à terme non dénoués au titre de ces couvertures.

Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (*cash flow hedge*)

L'impact en résultat et en capitaux propres des instruments financiers de couverture, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en M$)	2014	2013	2012
Profit (Perte) comptabilisé en capitaux propres au cours de la période	97	156	83
Montant repris des capitaux propres et comptabilisé en résultat de la période	(295)	86	112

Aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012, le montant de l'inefficacité de ces instruments financiers est nul.

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2014 (en M$) Actif / (Passif)	Juste valeur	Montant notionnel [a] Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(944)	21 546	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 084	14 946	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	**140**	**36 492**	**-**	**3 505**	**4 490**	**5 018**	**3 255**	**20 224**
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(133)	1 004	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	460	4 163	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	**327**	**5 167**	**5 167**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(3)	247	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	235	2 221	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	**232**	**2 468**	**-**	**-**	**-**	**-**	**969**	**1 499**
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Swaps de couverture d'investissements (passif)	(4)	45	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture d'investissements (actif)	7	146	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture d'investissements (actif et passif)	**3**	**191**	**191**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets								
Change à terme (actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres *swaps* de taux (actif)	10	14 537	-	-	-	-	-	-
Autres *swaps* de taux (passif)	(8)	11 443	-	-	-	-	-	-
Total autres *swaps* de taux (actif et passif)	**2**	**25 980**	**25 720**	**109**	**83**	**68**	**-**	**-**
Change à terme (actif)	354	14 584	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif)	(39)	1 970	-	-	-	-	-	-
Total change à terme (actif et passif)	**315**	**16 554**	**16 106**	**308**	**89**	**45**	**1**	**5**

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2013 (en M$) Actif / (Passif)	Juste valeur	Montant notionnel [a] Total	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(325)	10 316	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 204	16 764	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	**879**	**27 080**	**-**	**4 703**	**3 594**	**4 096**	**5 170**	**9 517**
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(314)	1 884	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	469	3 852	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	**155**	**5 736**	**5 736**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	214	2 220	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	**214**	**2 220**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 220**
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(6)	166	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	1	132	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	**(5)**	**298**	**270**	**28**	**-**	**-**	**-**	**-**
Swaps de couverture d'investissements (passif)	(26)	197	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture d'investissements (actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture d'investissements (actif et passif)	**(26)**	**197**	**182**	**15**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets								
Change à terme (actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres *swaps* de taux (actif)	3	5 645	-	-	-	-	-	-
Autres *swaps* de taux (passif)	(4)	15 606	-	-	-	-	-	-
Total autres *swaps* de taux (actif et passif)	**(1)**	**21 251**	**20 862**	**119**	**114**	**86**	**70**	**-**
Change à terme (actif)	105	6 576	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif)	(57)	6 119	-	-	-	-	-	-
Total change à terme (actif et passif)	**48**	**12 695**	**12 336**	**268**	**58**	**14**	**19**	**-**

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2012 (en M$) Actif / (Passif)	Juste valeur	Montant notionnel [a] Total	2013	2014	2015	2016	2017	2018 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(14)	2 292	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	2 066	20 359	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	**2 052**	**22 651**	**-**	**5 548**	**4 667**	**2 768**	**4 057**	**5 611**
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(111)	780	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	568	4 768	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	**457**	**5 548**	**5 548**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	79	2 221	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	**79**	**2 221**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 221**
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(5)	195	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	1	25	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	**(4)**	**220**	**220**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Swaps de couverture d'investissements (passif)	(13)	683	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture d'investissements (actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total *swaps* de couverture d'investissements (actif et passif)	**(13)**	**683**	**481**	**186**	**16**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets								
Change à terme (actif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres *swaps* de taux (actif)	3	14 568	-	-	-	-	-	-
Autres *swaps* de taux (passif)	(3)	12 328	-	-	-	-	-	-
Total autres *swaps* de taux (actif et passif)	**-**	**26 896**	**26 339**	**175**	**116**	**112**	**84**	**70**
Change à terme (actif)	47	6 291	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif)	(113)	16 128	-	-	-	-	-	-
Total change à terme (actif et passif)	**(66)**	**22 419**	**22 135**	**245**	**(20)**	**21**	**21**	**17**

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

D) Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des instruments financiers hors dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	467	-	467
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	235	-	235
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction	-	317	-	317
Actifs disponibles à la vente	84	-	-	84
Total	**84**	**1 019**	**-**	**1 103**

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	1 034	-	1 034
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	183	-	183
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction	-	47	-	47
Actifs disponibles à la vente	160	-	-	160
Total	**160**	**1 264**	**-**	**1 424**

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	2 509	-	2 509
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	62	-	62
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction	-	(66)	-	(66)
Actifs disponibles à la vente	121	-	-	121
Total	**121**	**2 505**	**-**	**2 626**

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la Note 1 M(v) de l'Annexe aux comptes consolidés.

30) Instruments dérivés d'énergie et assimilés, *swaps* de taux de fret

Les instruments dérivés liés aux activités du pétrole, du gaz et de l'électricité ainsi que les instruments dérivés de change associés sont comptabilisés pour leur juste valeur dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Au 31 décembre 2014 (en M$) Actif/(Passif)	Valeur brute avant compensation - actifs	Valeur brute avant compensation - passifs	Montants compensés - actifs [c]	Montants compensés - passifs [c]	Valeur nette présentée au bilan - actifs	Valeur nette présentée au bilan - passifs	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur [b]
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	1 505	(465)	(384)	384	1 121	(81)	-	1 040	1 040
Swaps de taux de fret	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards [a]	168	(197)	(56)	56	112	(141)	-	(29)	(29)
Options	928	(1 224)	(790)	790	138	(434)	-	(296)	(296)
Futures	5	-	-	-	5	-	-	5	5
Options sur *futures*	307	(130)	(130)	130	177	-	-	177	177
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	(505)	(505)	(505)
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	**2 913**	**(2 016)**	**(1 360)**	**1 360**	**1 553**	**(656)**	**(505)**	**392**	**392**
Activités Gas & Power									
Swaps	138	(41)	(19)	19	119	(22)	-	97	97
Forwards [a]	1 110	(671)	(278)	278	832	(393)	-	439	439
Options	5	(9)	(7)	7	(2)	(2)	-	(4)	(4)
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	(89)	(89)	(89)
Total Gas & Power	**1 253**	**(721)**	**(304)**	**304**	**949**	**(417)**	**(89)**	**443**	**443**
Total	**4 166**	**(2 737)**	**(1 664)**	**1 664**	**2 502**	**(1 073)**	**(594)**	**835**	**835**
Montant de juste valeur non reconnue au bilan									**-**

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.
(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.
(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2013 (en M$) Actif/(Passif)	Valeur brute avant compensation - actifs	Valeur brute avant compensation - passifs	Montants compensés - actifs [c]	Montants compensés - passifs [c]	Valeur nette présentée au bilan - actifs	Valeur nette présentée au bilan - passifs	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur [b]
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	94	(204)	(79)	79	15	(125)	-	(110)	(110)
Swaps de taux de fret	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards [a]	58	(57)	(8)	8	50	(49)	-	1	1
Options	198	(234)	(62)	62	136	(172)	-	(36)	(36)
Futures	7	(1)	-	-	7	(1)	-	6	6
Options sur *futures*	68	(57)	(57)	57	11	-	-	11	11
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	96	96	96
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	**425**	**(553)**	**(206)**	**206**	**219**	**(347)**	**96**	**(32)**	**(32)**
Activités Gas & Power									
Swaps	69	(21)	(11)	11	58	(10)	-	48	48
Forwards [a]	1 052	(530)	(40)	40	1 012	(490)	-	522	522
Options	-	(12)	(11)	11	(11)	(1)	-	(12)	(12)
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	16	16	16
Total Gas & Power	**1 121**	**(563)**	**(62)**	**62**	**1 059**	**(501)**	**16**	**574**	**574**
Total	**1 546**	**(1 116)**	**(268)**	**268**	**1 278**	**(848)**	**112**	**542**	**542**
Montant de juste valeur non reconnue au bilan									**-**

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.
(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.
(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2012 (en M$) Actif/(Passif)	Valeur brute avant compensation - actifs	Valeur brute avant compensation - passifs	Montants compensés - actifs [c]	Montants compensés - passifs [c]	Valeur nette présentée au bilan - actifs	Valeur nette présentée au bilan - passifs	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur [b]
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	188	(222)	(119)	119	69	(103)	-	(34)	(34)
Swaps de taux de fret	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards [a]	9	(12)	(4)	4	5	(8)	-	(3)	(3)
Options	305	(329)	(298)	298	7	(31)	-	(24)	(24)
Futures	-	(8)	-	-	-	(8)	-	(8)	(8)
Options sur *futures*	85	(78)	(78)	78	7	-	-	7	7
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	29	29	29
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	**587**	**(649)**	**(499)**	**499**	**88**	**(150)**	**29**	**(33)**	**(33)**
Activités Gas & Power									
Swaps	71	(93)	(57)	57	14	(36)	-	(22)	(22)
Forwards [a]	860	(476)	(63)	63	797	(413)	-	384	384
Options	15	(18)	(15)	15	-	(3)	-	(3)	(3)
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	41	41	41
Total Gas & Power	**946**	**(587)**	**(135)**	**135**	**811**	**(452)**	**41**	**400**	**400**
Total	**1 533**	**(1 236)**	**(634)**	**634**	**899**	**(602)**	**70**	**367**	**367**
Montant de juste valeur non reconnue au bilan									**-**

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.
(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.
(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an). La maturité de la plupart des dérivés Gas & Power est inférieure à trois ans.

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en M$)	Juste valeur au 1er janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2014	**(128)**	**2 471**	**(1 445)**	**(1)**	**897**
2013	(62)	2 266	(2 330)	(2)	(128)
2012	(48)	2 176	(2 191)	1	(62)
Activités Gas & Power					
2014	**558**	**922**	**(909)**	**(39)**	**532**
2013	359	624	(375)	(50)	558
2012	655	755	(1 060)	9	359

Les justes valeurs des instruments dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	239	658	-	897
Activités Gas & Power	92	440	-	532
Total	**331**	**1 098**	**-**	**1 429**

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	21	(149)	-	(128)
Activités Gas & Power	-	558	-	558
Total	**21**	**409**	**-**	**430**

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	7	(69)	-	(62)
Activités Gas & Power	(69)	428	-	359
Total	**(62)**	**359**	**-**	**297**

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la Note 1 M(v) de l'Annexe aux comptes consolidés.

31) Gestion des risques financiers

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, de l'électricité et du charbon. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la Note 30 de l'Annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading-Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation de juste valeur correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading-Shipping : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en M$)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2014	**12,9**	**3,3**	**7,7**	**5,1**
2013	12,9	4,5	8,2	9,8
2012	16,1	4,9	9,5	7,2

L'activité de trading de gaz, d'électricité et de charbon met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading de gaz et d'électricité : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre

(en M$)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2014	**15,4**	**3,2**	**6,0**	**4,0**
2013	11,4	3,0	5,8	6,2
2012	26,7	3,5	9,5	3,7

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1 M, 20, 28 et 29 de l'Annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt, d'institutions étatiques ou de sociétés de premier plan. La gestion s'organise autour d'un département Salle des Marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des Flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et du résultat de la Salle des Marchés. Il procède à la valorisation de la valeur de marché des instruments financiers utilisés et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière en général).

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, la direction Financement-Trésorerie a également conclu des contrats d'appel de marge avec ses contreparties significatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement le dollar, l'euro, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme, le Groupe a une politique de les couvrir en finançant ces actifs dans leur monnaie fonctionnelle.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la Note 20 de l'Annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la Note 29 de l'Annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012.

			Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
Actif / (Passif) (en M$)	**Valeur nette comptable**	**Valeur de marché estimée**	**+10 points de base**	**-10 points de base**
Au 31 décembre 2014				
Emprunts obligataires avant *swaps* (hors part à moins d'un an)	(43 088)	(44 079)	292	(286)
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)*	*(944)*	*(944)*	-	-
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)*	*1 319*	*1 319*	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	375	375	(153)	149
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après *swaps* (hors contrats de location financement)	4 411	4 411	5	(4)
Autres *swaps* de taux	2	2	3	(3)
Swaps de change et contrats à terme de devises	318	318	-	-
Au 31 décembre 2013				
Emprunts obligataires avant *swaps* (hors part à moins d'un an)	(33 138)	(33 966)	54	(54)
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)*	*(325)*	*(325)*	-	-
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)*	*1 418*	*1 418*	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	1 092	1 092	(39)	37
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après *swaps* (hors contrats de location financement)	5 218	5 218	6	(6)
Autres *swaps* de taux	(1)	(1)	(1)	1
Swaps de change et contrats à terme de devises	17	17	-	-
Au 31 décembre 2012				
Emprunts obligataires avant *swaps* (hors part à moins d'un an)	(28 163)	(28 426)	128	(128)
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)*	*(15)*	*(15)*	-	-
Swaps *de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)*	*2 145*	*2 145*	-	-
Total *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	2 131	2 131	(76)	76
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après *swaps* (hors contrats de location financement)	5 608	5 608	5	(5)
Autres *swaps* de taux	-	-	3	(3)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(66)	(66)	-	-

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en M$)	**2014**	**2013**	**2012**
Coût de la dette nette	(640)	(804)	(735)
Translation des taux d'intérêt de :			
+10 points de base	(19)	(15)	(14)
– 10 points de base	19	15	14
+100 points de base	(193)	(150)	(136)
– 100 points de base	193	150	136

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe aux risques de change liés aux actifs à long terme est principalement influencée par les capitaux propres des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont l'euro et le rouble et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution de l'euro, du rouble et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité dollar-euro	Parité dollar-livre sterling	Parité dollar-rouble
31 décembre 2014	**0,82**	**0,64**	**59,58**
31 décembre 2013	0,73	0,60	32,87
31 décembre 2012	0,76	0,62	30,57

Au 31 décembre 2014 (en M$)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	97 810	26 056	50 179	6 762	6 489	8 324
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(7 480)	(2 290)	-	(894)	(3 215)	(1 081)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2014	90 330	23 766	50 179	5 868	3 274	7 243

Au 31 décembre 2013 (en M$)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	101 444	30 444	50 053	6 776	6 960	7 211
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(1 203)	148	-	(543)	(607)	(201)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2013	100 241	30 592	50 053	6 233	6 353	7 010

Au 31 décembre 2012 (en M$)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	95 665	32 299	41 821	6 673	6 147	8 725
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(1 696)	(1 020)	-	(688)	(164)	176
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2012	93 969	31 279	41 821	5 985	5 983	8 901

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'Annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2014 s'élève à 10 514 millions de dollars, dont 10 514 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 11 064 millions de dollars au 31 décembre 2014, dont 10 764 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012 (voir la Note 20 de l'Annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2014

(en M$) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(4 793)	(4 547)	(4 451)	(4 765)	(25 606)	(44 162)
Dettes financières courantes	(10 942)	-	-	-	-	-	(10 942)
Autres passifs financiers courants	(180)	-	-	-	-	-	(180)
Actifs financiers courants	1 293	-	-	-	-	-	1 293
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	56	-	-	-	-	-	56
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 181	-	-	-	-	-	25 181
Montant net avant charges financières	**15 408**	**(4 793)**	**(4 547)**	**(4 451)**	**(4 765)**	**(25 606)**	**(28 754)**
Charges financières sur dettes financières non courantes	(901)	(833)	(783)	(718)	(624)	(1 960)	(5 819)
Différentiel d'intérêt sur *swaps*	369	167	(31)	(127)	(154)	(790)	(566)
Montant net	**14 876**	**(5 459)**	**(5 361)**	**(5 296)**	**(5 543)**	**(28 356)**	**(35 139)**

Au 31 décembre 2013

(en M$) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(4 647)	(4 528)	(4 159)	(4 361)	(15 461)	(33 156)
Dettes financières courantes	(11 193)	-	-	-	-	-	(11 193)
Autres passifs financiers courants	(381)	-	-	-	-	-	(381)
Actifs financiers courants	739	-	-	-	-	-	739
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	179	-	-	-	-	-	179
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 200	-	-	-	-	-	20 200
Montant net avant charges financières	**9 544**	**(4 647)**	**(4 528)**	**(4 159)**	**(4 361)**	**(15 461)**	**(23 612)**
Charges financières sur dettes financières non courantes	(1 005)	(912)	(764)	(701)	(616)	(1 783)	(5 781)
Différentiel d'intérêt sur *swaps*	483	392	138	(33)	(110)	(710)	160
Montant net	**9 022**	**(5 167)**	**(5 154)**	**(4 893)**	**(5 087)**	**(17 954)**	**(29 233)**

Au 31 décembre 2012

(en M$) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(5 056)	(4 572)	(2 804)	(4 124)	(10 691)	(27 247)
Dettes financières courantes	(14 535)	-	-	-	-	-	(14 535)
Autres passifs financiers courants	(232)	-	-	-	-	-	(232)
Actifs financiers courants	2 061	-	-	-	-	-	2 061
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(997)	-	-	-	-	-	(997)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 409	-	-	-	-	-	20 409
Montant net avant charges financières	**6 706**	**(5 056)**	**(4 572)**	**(2 804)**	**(4 124)**	**(10 691)**	**(20 541)**
Charges financières sur dettes financières non courantes	(984)	(824)	(685)	(534)	(464)	(1 423)	(4 914)
Différentiel d'intérêt sur *swaps*	490	443	297	140	82	(47)	1 405
Montant net	**6 212**	**(5 437)**	**(4 960)**	**(3 198)**	**(4 506)**	**(12 161)**	**(24 050)**

Par ailleurs, le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la Note 23 de l'Annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties données sur emprunts ».

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées et serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la Note 23 de l'Annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties de passif courant ».

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012 (voir la Note 28 de l'Annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre
(en M$)

Actif / (Passif)	2014	2013	2012
Fournisseurs et comptes rattachés	(24 150)	(30 282)	(28 563)
Autres dettes d'exploitation	(7 935)	(8 191)	(7 784)
dont instruments dérivés d'énergie (passif)	*(1 073)*	*(848)*	*(602)*
Clients et comptes rattachés	15 704	23 422	25 339
Autres créances d'exploitation	10 792	9 917	8 126
dont instruments dérivés d'énergie (actif)	*2 502*	*1 278*	*899*
Total	**(5 589)**	**(5 134)**	**(2 882)**

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre
(en M$)

Actif / (Passif)	2014	2013	2012
Prêts aux sociétés mises en équivalence *(Note 12)*	4 626	3 554	3 114
Prêts et avances *(Note 14)*	3 326	3 575	2 912
Instruments de couverture des dettes financières non courantes *(Note 20)*	1 319	1 418	2 145
Clients et comptes rattachés *(Note 16)*	15 704	23 422	25 339
Autres créances d'exploitation *(Note 16)*	10 792	9 917	8 126
Actifs financiers courants *(Note 20)*	1 293	739	2 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie *(Note 27)*	25 181	20 200	20 409
Total	**62 241**	**62 825**	**64 106**

Les montants des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation sont fournis respectivement dans les notes 14 et 16 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties.
Au 31 décembre 2014, le montant reçu, net des versements, au titre de ces appels de marge s'élève à 1 437 millions de dollars (contre 1 105 millions de dollars au 31 décembre 2013 et 2 157 millions de dollars au 31 décembre 2012).

Le Groupe a mis en place des programmes de cession de créances commerciales sans recours auprès d'établissements bancaires afin de réduire son exposition à ces créances. À la suite de ces programmes, le Groupe ne conserve pas de risque de défaut de paiement après la cession des créances, mais peut continuer de gérer les comptes clients pour le compte de l'acheteur et est tenu de verser à l'acheteur les paiements qu'il reçoit des clients au titre des créances vendues.

Au 31 décembre 2014, la valeur nette des créances cédées s'élève à 3 036 millions de dollars. Aucun actif ou passif financier ne reste comptabilisé au bilan consolidé après la date de cession des créances.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Dans l'Amont

– **dans l'activité Exploration & Production**

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement

sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

– **dans l'activité Gas & Power**

L'activité Gas & Power traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Dans le Raffinage-Chimie

– **dans l'activité Raffinage-Chimie**

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Les procédures internes du Raffinage- Chimie comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Chaque *business unit* décline les procédures de la Branche dans la gestion et les méthodes de provisionnement en fonction de la taille des filiales et des marchés relativement différenciés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des dossiers contentieux et des retards de paiement (la provision peut aussi être calculée sur base statistique).

Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adossent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de rating et les compagnies d'assurances.

– **dans l'activité Trading-Shipping**

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading-Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque ; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Dans le Marketing & Services

Les procédures internes du Marketing & Services comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.).

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.

32) Autres risques et engagements

À la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

Les principaux litiges en matière de concurrence auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées sont décrits ci-après.

Dans le secteur Raffinage-Chimie

Dans le cadre de la scission d'Arkema [1] intervenue en 2006, TOTAL S.A. et certaines sociétés du Groupe ont consenti, pendant une durée de dix ans, une garantie couvrant les éventuelles conséquences pécuniaires des procédures en matière d'entente anticoncurrentielle dont Arkema pourrait faire l'objet pour des faits antérieurs à la scission. Au 31 décembre 2013, toutes les procédures civiles ou engagées par les autorités de concurrence couvertes par la garantie ont été définitivement réglées tant en Europe qu'aux États-Unis. Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut être exclu que d'autres procédures concernant Arkema puissent être mises en œuvre pour des faits antérieurs à la scission.

Dans le secteur Marketing & Services

- Dans le cadre du recours engagé contre la décision de la juridiction européenne ayant condamné en 2008 Total Marketing Services pour des pratiques se rapportant à une ligne de produits du secteur Marketing & Services à une amende de 128,2 millions d'euros intégralement acquittée et pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable en tant que société mère, la juridiction communautaire compétente a décidé dans un arrêt rendu au troisième trimestre 2013 de réduire l'amende infligée à Total Marketing Services à 125,5 millions d'euros, sans modifier la responsabilité de TOTAL S.A. en tant que maison mère. Des recours en cassation ont été engagés sur cette décision.
- Aux Pays-Bas, une procédure en indemnisation a été engagée contre TOTAL S.A., Total Marketing Services et d'autres groupes de sociétés, par des tiers à la suite de pratiques précédemment sanctionnées par la Commission européenne.
  À ce stade, les demandeurs n'ont toujours pas communiqué le quantum de leur demande.
- Enfin, en Italie, en 2013, une procédure civile a été engagée à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale Total Aviazione Italia Srl devant les juridictions civiles compétentes. Le demandeur allègue à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale, ainsi qu'à l'encontre de différentes sociétés tierces, un préjudice qu'il estime à près de 908 millions d'euros. Cette procédure fait suite à des pratiques qui ont été sanctionnées par l'autorité de concurrence italienne en 2006. La procédure n'a pas évolué, l'existence comme l'évaluation des préjudices allégués dans cette procédure, qui comporte une pluralité de défendeurs, restant fermement contestées.

Quelle que soit l'évolution des procédures décrites ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait avoir d'impact significatif, ni sur sa situation financière, ni sur ses résultats consolidés.

Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) résidait alors dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de nitrate d'ammonium déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a provoqué la mort de trente et une personnes, dont vingt et une travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié. Le site a été remis en état.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et à sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la remise en état du site et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre de l'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

Après avoir présenté plusieurs hypothèses, les experts judiciaires ont, dans leur rapport final déposé le 11 mai 2006, abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006 ; Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le Tribunal correctionnel de Toulouse. Fin 2008, TOTAL S.A. et M. Thierry Desmarest, son Président-directeur général au moment des faits, ont fait l'objet d'une citation directe par une association de victimes.

Le 19 novembre 2009, le Tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe de l'ancien directeur de l'usine, ainsi que de Grande Paroisse, en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Par ailleurs, le Tribunal a déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest.

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis le 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse, le Tribunal a déclaré Grande Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le Parquet, suivi en cela par des parties civiles, a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Toulouse. Grande Paroisse, afin de préserver ses droits, a également formé appel incident sur les dispositions civiles.

Par arrêt du 24 septembre 2012, la cour d'appel de Toulouse a confirmé le jugement du Tribunal qui avait déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest. Certaines parties civiles ont fait une déclaration de pourvoi contre ces dispositions de l'arrêt.

La cour d'appel de Toulouse a néanmoins considéré que l'explosion était due à un accident chimique tel que décrit par les experts judiciaires. Elle a en conséquence condamné Grande Paroisse et l'ancien directeur de l'usine à des sanctions pénales. Ces derniers ont décidé de se pourvoir en cassation ce qui a pour effet de suspendre l'exécution des peines.

Le 13 janvier 2015, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 24 septembre 2012. La décision attaquée est annulée et les parties sont replacées dans la situation antérieure à cette décision. L'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Paris pour un nouveau procès pénal. La date d'audience n'est pas encore fixée.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,3 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Une provision d'un montant de 10,3 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

Blue Rapid et Comité olympique russe – Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le Tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison de la prétendue non-exécution par une ex-filiale d'Elf Aquitaine d'un contrat portant sur un projet d'Exploration-Production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine, considérant que ces demandes étaient dénuées de tout fondement, s'est opposée à celles-ci. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont relevé appel de ce jugement. Par arrêt en date du 30 juin 2011, la cour d'appel de Paris a déclaré Blue Rapid et le Comité olympique russe irrecevables en leur action à l'encontre d'Elf Aquitaine, au motif notamment de la caducité dudit contrat. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont formé un pourvoi contre la décision de la cour d'appel devant la Cour de cassation.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce contrat d'Exploration-Production, une société russe, dont il a déjà été jugé qu'elle n'était pas celle partie au contrat, et deux régions de la Fédération de Russie, qui n'y étaient pas davantage parties, ont lancé une procédure d'arbitrage contre cette ex-filiale d'Elf Aquitaine, liquidée en 2005, en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant allégué est de 22,4 milliards de dollars. Pour les mêmes raisons que celles déjà opposées avec succès par Elf Aquitaine à Blue Rapid et au Comité olympique russe, le Groupe considère que cette action est dénuée de tout fondement, tant en fait qu'en droit. Le Groupe a déposé plainte pour dénoncer les agissements frauduleux dont il s'estime victime en l'espèce et a parallèlement engagé, et se réserve d'engager, toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

Iran

En 2003, la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) suivie par le Département de Justice américain (DoJ) ont lancé une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL. Cette enquête portait sur un accord conclu par la Société avec des consultants au sujet de champs d'hydrocarbures en Iran et tendait à vérifier si des paiements effectués en vertu de cet accord auraient bénéficié à des officiels iraniens en méconnaissant la loi anticorruption américaine (le « FCPA ») et les obligations comptables de la Société.

Fin mai 2013, après plusieurs années de discussions, TOTAL a conclu des transactions avec les autorités américaines (un *Deferred Prosecution Agreement* avec le DoJ et un *Cease and Desist Order* avec la SEC) qui mettent un terme à cette enquête. Ces accords ont été conclus sans reconnaissance de culpabilité et en contrepartie du respect par TOTAL d'un certain nombre d'obligations, dont le paiement d'une amende (245,2 millions de dollars) et d'une compensation civile (153 millions de dollars) qui est intervenu au cours du deuxième trimestre 2013. La provision de 398,2 millions de dollars qui avait été initialement comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2012, a été intégralement reprise. Aux termes de ces accords, TOTAL a également accepté la nomination d'un *monitor* français indépendant qui est chargé de passer en revue le programme de conformité mis en œuvre au sein du Groupe et le cas échéant de préconiser des améliorations.

Dans cette même affaire, TOTAL et son ancien Président-directeur général aujourd'hui décédé qui était à l'époque des faits Directeur Moyen-Orient, ont été mis en examen suite à une instruction lancée en France en 2006 et dans laquelle le Parquet a requis, fin mai 2013, leur renvoi. Le Parquet a réitéré sa position en juin 2014. Par ordonnance notifiée en octobre 2014, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel.

La Société considère que la résolution de ces affaires ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe ou de conséquence sur ses projets futurs.

Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies (Onu) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet. En 2009, le Parquet a requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe ainsi que pour l'ancien Président-directeur général de TOTAL aujourd'hui décédé qui était à l'époque Directeur Général Exploration & Production du Groupe.

Début 2010, malgré l'avis du Parquet, un nouveau juge d'instruction a décidé de mettre en examen TOTAL S.A. pour corruption ainsi que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette mise en examen intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier.

En octobre 2010, le Parquet a de nouveau requis un non-lieu pour TOTAL S.A. ainsi que pour l'ensemble des anciens salariés du Groupe et l'ancien Président-directeur général de TOTAL. Néanmoins, par ordonnance notifiée début août 2011, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel qui, par jugement du 8 juillet 2013, a prononcé la relaxe de TOTAL S.A. ainsi que celle de son ancien Président-directeur général et de chacun des anciens salariés des sociétés du Groupe, jugeant qu'aucun des délits pour lesquels ils étaient poursuivis n'était constitué. Le 18 juillet 2013, le Parquet a fait appel d'une partie des dispositions du jugement relaxant TOTAL S.A. et certains anciens salariés du Groupe. Le jugement de relaxe de l'ancien Président-directeur général de TOTAL S.A. prononcé le 8 juillet 2013 était devenu définitif, le Parquet n'ayant pas fait appel des dispositions de la décision le concernant. Le procès en appel devrait s'ouvrir en octobre 2015.

Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le procureur de la République du tribunal de Potenza, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations relatives à certains appels d'offres qu'elle avait lancés pour la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier.

Au premier semestre 2010, l'enquête pénale a été clôturée.

En mai 2012, le Juge de l'audience préliminaire a rendu une décision aux fins de non-lieu partiel au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe et de renvoi partiel devant le Tribunal correctionnel pour un nombre réduit de charges. Le procès s'est ouvert en septembre 2012.

Rivunion

Le 9 juillet 2012, le tribunal fédéral suisse a rendu à l'encontre de la société Rivunion, filiale à 100% d'Elf Aquitaine, une décision confirmant un redressement fiscal d'un montant de 171 millions de francs suisses (hors intérêts de retard). Selon le Tribunal, Rivunion est condamnée en sa qualité d'agent collecteur d'une retenue à la source (« impôt anticipé ») due par les bénéficiaires des prestations taxées. Rivunion, en liquidation depuis le 13 mars 2002, n'étant pas en mesure d'obtenir la restitution de cette retenue à la source et ne pouvant faire face à ses obligations, a fait l'objet d'une procédure collective le 1er novembre 2012. Le 29 août 2013, l'administration fédérale fiscale suisse a déclaré la somme de 284 millions de francs suisses au passif de la procédure collective de Rivunion, incluant 171 millions de francs suisses en principal, ainsi que les intérêts de retard.

Total Gabon

Le 14 février 2014, Total Gabon a reçu un avis de redressement fiscal du ministère de l'Économie et de la Prospective de la République Gabonaise assorti d'un avis de mise en recouvrement partiel à la suite du contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet au titre des années 2008 à 2010. La procédure de mise en recouvrement partiel a été suspendue le 5 mars 2014 faisant suite au recours que Total Gabon a engagé auprès de l'Administration Fiscale.

Les discussions menées avec les autorités gabonaises ont permis de clôturer, début novembre 2014, la procédure de redressement fiscal dont Total Gabon faisait l'objet. Le résultat net de Total Gabon au 30 septembre 2014 intègre l'impact de la clôture de cette procédure, au terme de laquelle Total Gabon a obtenu un quitus fiscal pour la période concernée, étendue aux exercices 2011 à 2013 inclus.

Kashagan

Au Kazakhstan, la production du champ de Kashagan dans lequel TOTAL détient une participation de 16,81% a démarré le 11 septembre 2013. Néanmoins, suite à la détection d'une fuite de gaz sur le *pipeline* d'export, la production a dû être arrêtée le 24 septembre 2013. Elle a repris mais, après détection d'une nouvelle fuite de gaz, elle a été de nouveau arrêtée peu après. Des tests de pressurisation ont été réalisés dans le respect des règles de sécurité et ont mis en évidence un certain nombre de fissures/fuites potentielles. La production du champ de Kashagan a donc été arrêtée et des études techniques plus approfondies ont été lancées.

Après l'identification d'un nombre significatif d'anomalies sur les lignes export huile et gaz, il a été décidé de remplacer les deux *pipelines*. Les travaux seront réalisés selon les plus hauts standards internationaux et dans le strict respect des règles HSE afin de maîtriser, limiter et remédier à tous les problèmes liés au redémarrage de la production.

Une transaction a été conclue le 13 décembre 2014 entre les partenaires du consortium et la République du Kazakhstan, portant sur l'ensemble des contentieux antérieurs relatifs à divers sujets opérationnels, financiers ou environnementaux. Cet accord met un terme définitif à ces procédures, sans impact significatif sur la situation financière ou sur les résultats consolidés du Groupe.

Russie

Depuis juillet 2014, en réponse à la situation en Ukraine, des membres de la communauté internationale ont adopté des sanctions économiques à l'encontre de certaines personnes et entités russes, dont différentes entités du secteur financier, de l'énergie et de la défense.

Le Département du Trésor américain (*US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control* – OFAC) a notamment adopté des sanctions économiques visant OAO Novatek (société de droit russe cotée au Moscow Interbank Currency Exchange et au London Stock Exchange, dans laquelle le Groupe détient à travers sa filiale Total E&P Holdings Russia, une participation dans le capital de 18,24% au 31 décembre 2014) et les entités dans lesquelles OAO Novatek détient (individuellement ou avec d'autres personnes ou entités visées) une participation d'au moins 50% du capital. Ces sanctions de l'OFAC interdisent aux ressortissants et sociétés américains (« U.S. persons ») d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise après le 16 juillet 2014 d'une durée supérieure à 90 jours, au profit de OAO Novatek, et également de OAO Yamal LNG, entité détenue par OAO Novatek (60%), Total E&P Yamal (20%) et CNODC (20%), filiale de CNPC. L'utilisation du dollar US est par conséquent interdite pour ces types de financement.

Pour se conformer à ces sanctions, le financement du projet Yamal LNG est en cours de revue et les partenaires du projet sont engagés pour élaborer un autre plan de financement respectant les réglementations applicables.

Le Groupe continue également de suivre étroitement les différentes sanctions économiques internationales au regard de ses activités en Russie. Dans ce cadre, le Groupe a déposé les demandes d'autorisations requises par les mesures restrictives européennes visant l'assistance technique, les services de courtage, le financement et l'assistance financière relatifs à certaines technologies. La Direction générale du Trésor, autorité française

compétente en la matière, a délivré des autorisations notamment pour les projets Yamal LNG, Kharyaga et Termokarstovoye. Les États-Unis ont également imposé un contrôle et des restrictions sur l'exportation de biens, services et technologies utilisées pour certains projets russes dans le domaine de l'énergie, qui sont susceptibles d'affecter les activités de TOTAL en Russie.

Depuis le 18 juillet 2014, le Groupe n'a pas acquis d'intérêts additionnels dans le capital de OAO Novatek.

Djibouti

À la suite de la confirmation de leur condamnation en dernier ressort pour des faits concernant une pollution survenue dans le port de Djibouti en 1997, Total Djibouti S.A. et Total Marketing Djibouti S.A. ont chacune reçu, en septembre 2014, un commandement de payer 53,8 millions d'euros à la République de Djibouti. Les montants réclamés ont été contestés par les deux sociétés qui, ne pouvant faire face à ce passif, ont, conformément à la réglementation locale, été conduites à déposer au Greffe le 7 octobre 2014 une déclaration de cessation des paiements accompagnée, en ce qui concerne Total Djibouti S.A., d'un plan de redressement.

Suite à un jugement rendu le 18 novembre 2014, le plan de redressement proposé par Total Djibouti S.A. a été rejeté et les deux sociétés ont été mises en liquidation.

Total Djibouti S.A., filiale indirectement détenue à 100% par TOTAL S.A., détient intégralement le capital de Total Marketing Djibouti S.A.

33) Informations complémentaires

Les frais de recherche et développement encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 353 millions de dollars (1 260 millions de dollars en 2013 et 1 034 millions de dollars en 2012), soit 0,57% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2014 consacrés à cette activité de recherche et développement sont de 4 840 personnes (4 684 personnes en 2013 et 4 110 personnes en 2012).

34) Évolutions en cours de la composition du Groupe

Amont

- TOTAL a annoncé en novembre 2012 un accord pour la vente de sa participation de 20% dans OML 138 au Nigeria à une filiale de Sinopec. Le 17 juillet 2014, Sinopec a informé le Groupe de sa décision de ne pas conclure la transaction. Le Groupe poursuit activement son processus de cession. Au 31 décembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement maintenus dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 2 401 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 831 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 2 175 millions de dollars.
- TOTAL a signé en juillet 2014 un contrat avec Exxaro Resources Ltd portant sur la cession de sa participation de 100% dans Total Coal South Africa, sa filiale de production de charbon en Afrique du Sud. Cette transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes. Au 31 décembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 469 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 58 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 398 millions de dollars.

Marketing & Services

- TOTAL a annoncé en juillet 2014 entrer en négociation exclusive avec le groupe américain UGI Corporation, maison mère d'Antargaz, après avoir reçu de ce dernier une offre ferme pour l'acquisition de 100% de Totalgaz, distributeur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) en France. Au 31 décembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 367 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 265 millions de dollars. Les actifs et passifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 158 millions de dollars, des créances clients pour 126 millions de dollars, des dépôts et cautionnements reçus pour 120 millions de dollars et des dettes fournisseurs pour 85 millions de dollars.

Raffinage-Chimie

- TOTAL a annoncé en septembre 2014 avoir reçu une offre du groupe français Arkema, l'un des principaux acteurs mondiaux de la chimie de spécialités, pour l'acquisition de sa filiale Bostik, entreprise internationale spécialisée dans la chimie des adhésifs. Au 31 décembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 1 664 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 606 millions de dollars. Les actifs et passifs concernés comprennent principalement des immobilisations incorporelles pour 561 millions de dollars, des immobilisations corporelles pour 356 millions de dollars, des créances clients pour 346 millions de dollars, des stocks pour 220 millions de dollars, des provisions pour engagements sociaux pour 188 millions de dollars et des dettes fournisseurs pour 193 millions de dollars. La transaction a été finalisée le 2 février 2015.

35) Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2014, le périmètre de consolidation se compose de 903 sociétés, dont 818 font l'objet d'une intégration globale, et 85 d'une mise en équivalence (E).

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des sociétés consolidées :

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Amont					
	Abu Dhabi Gas Industries Limited	15,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Ltd	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Abu Dhabi Marine Areas Limited	33,33%	E	Royaume-Uni	Émirats arabes unis
	Abu Dhabi Petroleum Company Limited	23,75%	E	Royaume-Uni	Émirats arabes unis
	Angola Block 14 B.V.	50,01%		Pays-Bas	Angola
	Angola LNG Limited	13,60%	E	Bermudes	Angola
	Angola LNG Supply Services LLC	13,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Bonny Gas Transport Limited	15,00%	E	Bermudes	Nigéria
	Brass Holdings S.A.R.L.	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	Brass LNG Ltd	20,48%	E	Nigéria	Nigéria
	CDF Énergie	100,00%		France	France
	Cepsa Gas Comercializadora S.A.	35,00%	E	Espagne	Espagne
	Deer Creek Pipelines Limited	75,00%		Canada	Canada
	Dolphin Energy Limited	24,50%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Dorstfontein Coal Mines (Proprietary) Limited	74,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	E. F. Oil And Gas Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Eastern Power And Electric Company Limited	28,00%	E	Thaïlande	Thaïlande
	Elf Exploration Production	100,00%		France	France
	Elf Exploration UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Hydrocarbons Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Petroleum Iran	100,00%		France	Iran
	Elf Petroleum UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Eloff Mining Company (Proprietary) Ltd	51,01%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Fina Exploration Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Fina Petroleum Development Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Finosca	100,00%		Colombie	Colombie
	Forzando Coal Mines (Proprietary) Limited	86,74%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Fosmax LNG	27,50%	E	France	France
	Gas Del Litoral Srlcv	25,00%	E	Mexique	Mexique
	Gas Investment and Services Company Ltd	10,00%	E	Royaume-Uni	Oman
	Geomethane	28,04%	E	France	France
	Geosud	56,08%	E	France	France
	Gulf Total Tractebel Power Company Psjc	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Hazira LNG Private Limited	26,00%	E	Inde	Inde
	Hazira Port Private Limited	26,00%	E	Inde	Inde
	Ichthys LNG PTY Ltd	30,00%	E	Australie	Australie
	Ithemba Farm Proprietary Ltd	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Mabruk Oil Operations	100,00%		France	Libye
	Manyeka Coal Mines (Proprietary) Limited	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Masinketa Coal Mines Proprietary Limited	74,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Mmakau Coal (Proprietary) Limited	49,00%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Moattama Gas Transportation Company Limited	31,24%	E	Bermudes	Myanmar
	National Gas Shipping Company Ltd	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Newcastle Coal Mines (Proprietary) Limited	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Nigéria LNG Ltd	15,00%	E	Nigéria	Nigéria
	Norpipe Oil A/S	34,93%	E	Norvège	Norvège
	Norpipe Petroleum UK Ltd	32,87%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norsea Pipeline Limited	32,87%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Novatek	18,24%	E	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
	Oman LNG LLC	5,54%	E	Oman	Oman
	Pars LNG Limited	40,00%	E	Bermudes	Iran
	Petrocedeno	30,32%	E	Vénézuela	Vénézuela
	Private Oil Holdings Oman Ltd	10,00%	E	Royaume-Uni	Oman

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Amont (suite)					
	Qatar Liquefied Gas Company Limited (II)	16,70%	E	Qatar	Qatar
	Qatargas Liquefied Gas Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar
	Ruwais Fertilizer Industries Limited	33,33%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Shtokman Development Ag	25,00%	E	Suisse	Russie, Fédération de
	South Asia Lpg Private Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	South Hook Chp	8,35%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	South Hook LNG Terminal Company Ltd	8,35%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Terneftegas LLC	58,30%	E	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
	Total (Btc) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Abu Al Bu Khoosh	100,00%		France	Émirats arabes unis
	Total Austral	100,00%		France	Argentine
	Total Coal South Africa (PTY) Ltd	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total Colombia Pipeline	100,00%		France	Colombie
	Total Dolphin Midstream Limited	100,00%		Bermudes	Bermudes
	Total E&P Absheron B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaidjan
	Total E&P Algérie	100,00%		France	Algérie
	Total E&P Amborip VI	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Angola	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 15/06 Limited	100,00%		Bermudes	Angola
	Total E&P Angola Block 17.06	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 25	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 31 Limited	100,00%		Bahamas	Angola
	Total E&P Angola Block 32	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 33	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 39	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 40	100,00%		France	Angola
	Total E&P Arafura Sea	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Aruba B.V.	100,00%		Pays-Bas	Aruba
	Total E&P Australia	100,00%		France	Australie
	Total E&P Australia II	100,00%		France	Australie
	Total E&P Australia III	100,00%		France	Australie
	Total E&P Azerbaijan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaidjan
	Total E&P Bolivie	100,00%		France	Bolivie
	Total E&P Borneo B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brunéi
	Total E&P Bulgaria B.V.	100,00%		Pays-Bas	Bulgarie
	Total E&P Cambodge	100,00%		France	Cambodge
	Total E&P Canada Ltd	100,00%		Canada	Canada
	Total E&P Chine	100,00%		France	Chine
	Total E&P Colombie	100,00%		France	Colombie
	Total E&P Congo	85,00%		Congo	Congo
	Total E&P Côte d'Ivoire	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire Ci-514	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire Ci-515	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire Ci-516	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Cyprus B.V.	100,00%		Pays-Bas	Chypre
	Total E&P Deep Offshore Borneo B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brunéi
	Total E&P Denmark B.V.	100,00%		Pays-Bas	Danemark
	Total E&P Do Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total E&P Dolphin Upstream Limited	100,00%		Bermudes	Qatar
	Total E&P East El Burullus Offshore B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypt Block 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Égypte	100,00%		France	Égypte
	Total E&P France	100,00%		France	France
	Total E&P Golfe Holdings Ltd	100,00%		Bermudes	Bermudes
	Total E&P Golfe Limited	100,00%		Émirats arabes unis	Qatar
	Total E&P Guyane Française	100,00%		France	France
	Total E&P Holding Ichthys	100,00%		France	France
	Total E&P Holdings Australia PTY	100,00%		Australie	Australie
	Total E&P Holdings Russia	100,00%		France	France
	Total E&P Hydrocarbons Yemen B.V.	100,00%		Pays-Bas	Yémen

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Amont (suite)					
	Total E&P Ichthys	100,00%		France	Australie
	Total E&P Ichthys B.V.	100,00%		Pays-Bas	Australie
	Total E&P Indonesia Gmb Kutai II	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Indonesia Mentawai B.V.	100,00%		Pays-Bas	Indonésie
	Total E&P Indonesia South Mandar	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Indonesia Telen B.V.	100,00%		Pays-Bas	Indonésie
	Total E&P Indonesia West Papua	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Indonésie	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Iran	100,00%		France	Iran
	Total E&P Iraq	100,00%		France	Irak
	Total E&P Italia	100,00%		Italie	Italie
	Total E&P Kazakhstan	100,00%		France	Kazakhstan
	Total E&P Kenya B.V.	100,00%		Pays-Bas	Kenya
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Harir) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Safen) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Taza) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kutai Timur	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Libye	100,00%		France	Libye
	Total E&P Lublin B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pologne
	Total E&P Madagascar	100,00%		France	Madagascar
	Total E&P Malaysia	100,00%		France	Malaisie
	Total E&P Maroc	100,00%		France	Maroc
	Total E&P Mauritania Block C9 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritanie	100,00%		France	Mauritanie
	Total E&P Mauritanie Block Ta29 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Montelimar	100,00%		France	France
	Total E&P Mozambique B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mozambique
	Total E&P Myanmar	100,00%		France	Myanmar
	Total E&P Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total E&P New Ventures Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Nigeria Deepwater A Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Nigeria Deepwater B Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Nigeria Deepwater C Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Nigeria Deepwater D Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Nigeria Deepwater E Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Nigeria Deepwater F Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Nigeria Deepwater G Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Nigeria Deepwater H Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Nigeria Ltd	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total E&P Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Total E&P Nurmunai	100,00%		France	Kazakhstan
	Total E&P Oman	100,00%		France	Oman
	Total E&P Oman Petroleum B.V.	100,00%		Pays-Bas	Oman
	Total E&P Philippines B.V.	100,00%		Pays-Bas	Philippines
	Total E&P PNG 1 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P PNG 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P PNG 3 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P PNG 4 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P PNG 5 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P PNG Limited	100,00%		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P Poland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pologne
	Total E&P Qatar	100,00%		France	Qatar

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Amont (suite)					
	Total E&P RDC	100,00%		Congo, République Démocratique du	Congo, République Démocratique du
	Total E&P Research & Technology USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Russie	100,00%		France	Russie, Fédération de
	Total E&P Sadang	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Sageri	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Sebuku	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Shtokman	100,00%		France	Russie, Fédération de
	Total E&P South Africa B.V.	100,00%		Pays-Bas	Afrique du Sud
	Total E&P South East Mahakam	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P South Sageri	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P South Sudan	100,00%		France	Soudan du Sud
	Total E&P Syrie	100,00%		France	Syrie
	Total E&P Tajikistan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Tadjikistan
	Total E&P Thailand	100,00%		France	Thaïlande
	Total E&P Uganda B.V.	100,00%		Pays-Bas	Ouganda
	Total E&P UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total E&P Uruguay B.V.	100,00%		Pays-Bas	Uruguay
	Total E&P Uruguay Onshore B.V.	100,00%		Pays-Bas	Uruguay
	Total E&P USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P USA Oil Shale, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Well Response	100,00%		France	France
	Total E&P Yamal	100,00%		France	France
	Total E&P Yemen	100,00%		France	Yémen
	Total E&P Yemen Block 3 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Yémen
	Total Énergie Gaz	100,00%		France	France
	Total Exploration M'Bridge	100,00%		Pays-Bas	Angola
	Total Exploration Production Nigeria	100,00%		France	France
	Total Facilities Management B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Gabon	58,28%		Gabon	Gabon
	Total Gas & Power Actifs Industriels	100,00%		France	France
	Total Gas & Power Asia Private Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Gas & Power Brazil	100,00%		France	France
	Total Gas & Power Chartering Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power India	100,00%		France	France
	Total Gas & Power Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power North America Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Gas & Power Services Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power Thailand	100,00%		France	France
	Total Gas Contracts Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas Pipeline USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Gas Shale Europe	100,00%		France	France
	Total Gas Transport Ventures	100,00%		France	Azerbaidjan
	Total Gas Y Electricidad Argentina S.A.	100,00%		Argentine	Argentine
	Total Gasandes	100,00%		France	France
	Total Gass Handel Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Total Gastransport Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Gaz Electricité Holdings France	100,00%		France	France
	Total GLNG Australia	100,00%		France	Australie
	Total Holding Dolphin Amont Limited	100,00%		Bermudes	Bermudes
	Total Holdings International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Holdings Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total LNG Angola	100,00%		France	France
	Total LNG Nigeria Limited	100,00%		France	France
	Total LNG Supply Services USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Midstream Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total NNS LLC	100,00%		États-Unis	Royaume-Uni
	Total Oil and Gas South America	100,00%		France	France
	Total Oil and Gas Venezuela B.V.	100,00%		Pays-Bas	Vénézuela
	Total Pars LNG	100,00%		France	Iran

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Amont (suite)					
	Total Participations Petrolieres Gabon	100,00%		Gabon	Gabon
	Total Petroleum Angola	100,00%		France	Angola
	Total Profils Petroliers	100,00%		France	France
	Total Qatar Oil and Gas	100,00%		France	France
	Total SCP S.A.R.L.	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	Total Shtokman B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total South Pars	100,00%		France	Iran
	Total Tengah	100,00%		France	Indonésie
	Total Termokarstovoye B.V.	100,00%		Pays-Bas	Russie, Fédération de
	Total Tractebel Emirates O & M Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	Total Upstream Nigeria Limited	100,00%		Nigéria	Nigéria
	Total Upstream UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Venezuela	100,00%		France	Vénézuela
	Total Yemen LNG Company Ltd.	100,00%		Bermudes	Bermudes
	Transportadora De Gas Del Mercosur S.A.	32,68%	E	Argentine	Argentine
	Tumelo Coal Mines Proprietary Limited	49,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Unitah Colorado Resources II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Yamal LNG	30,95%	E	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
	Yemen LNG Company Ltd	39,62%	E	Bermudes	Yémen
	Ypergas S.A.	100,00%		Vénézuela	Vénézuela
Raffinage-Chimie					
	Appryl SNC	50,00%		France	France
	Architectural & Structural Adhesives PTY Ltd	100,00%		Australie	Australie
	Atlantic Trading And Marketing Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Ato Findley Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Atotech (China) Chemicals Ltd.	100,00%		Chine	Chine
	Atotech Asia Pacific	100,00%		Hong-Kong	Hong-Kong
	Atotech B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Atotech Canada Ltd	100,00%		Canada	Canada
	Atotech Cz	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Atotech De Mexico	100,00%		Mexique	Mexique
	Atotech Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Atotech Do Brasil Galvanotecnica	100,00%		Brésil	Brésil
	Atotech Espana S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	Atotech France	100,00%		France	France
	Atotech India Ltd	100,00%		Inde	Inde
	Atotech Istanbul Kimya Sanayi Ticaret Limited Sirketi	100,00%		Turquie	Turquie
	Atotech Italia	100,00%		Italie	Italie
	Atotech Japan	100,00%		Japon	Japon
	Atotech Korea Ltd.	100,00%		Corée, République de	Corée, République de
	Atotech Malaysia Sdn Bhd	100,00%		Malaisie	Malaisie
	Atotech Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Atotech Österreich GmbH	100,00%		Autriche	Autriche
	Atotech Poland	100,00%		Pologne	Pologne
	Atotech SEA Pte	100,00%		Singapour	Singapour
	Atotech Servicios De Mexico S.A. De Cv	100,00%		Mexique	Mexique
	Atotech SK	100,00%		Slovaquie	Slovaquie
	Atotech Skandinavien	100,00%		Suède	Suède
	Atotech Slovenija, Proizvodnja Kemicnih Izdelkov, D. D.	100,00%		Slovénie	Slovénie
	Atotech Taïwan	100,00%		Taïwan	Taïwan
	Atotech Thailand	100,00%		Thaïlande	Thaïlande
	Atotech UK	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Atotech USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Atotech Vietnam Company Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Balzatex S.A.S.	100,00%		France	France
	Barry Control Aerospace SNC	100,00%		France	France
	Basf Total Petrochemicals LLC	40,00%		États-Unis	États-Unis
	Bay Junction, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Raffinage-Chimie (suite)					
	Borrachas Portalegre Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	Bostik (Shanghai) Management Co. Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Bostik (Thailand) Co. Ltd	100,00%		Thaïlande	Thaïlande
	Bostik A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Bostik AB	100,00%		Suède	Suède
	Bostik Argentina S.A.	100,00%		Argentine	Argentine
	Bostik AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Bostik AS	100,00%		Estonie	Estonie
	Bostik Australia PTY Ltd	100,00%		Australie	Australie
	Bostik Belux NV S.A.	100,00%		Belgique	Belgique
	Bostik B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Bostik Canada Ltd	100,00%		Canada	Canada
	Bostik Egypt For Production of Adhesives S.A.E.	100,00%		Égypte	Égypte
	Bostik Findley China Co, Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Bostik Findley Hong Kong Company Limited	100,00%		Hong-Kong	Hong-Kong
	Bostik Findley Malaysia Sdn-Bhd	100,00%		Malaisie	Malaisie
	Bostik GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Bostik Holding B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Bostik Holding Hong Kong Ltd	100,00%		Hong-Kong	Hong-Kong
	Bostik Holding S.A.	100,00%		France	France
	Bostik Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Bostik India Private Ltd	100,00%		Inde	Inde
	Bostik Industries Limited	100,00%		Irlande	Irlande
	Bostik Korea Limited	100,00%		Corée, République de	Corée, République de
	Bostik Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Bostik Mexicana S.A. de CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Bostik Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Bostik New Zealand Ltd	100,00%		Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande
	Bostik Oberursel GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Bostik Ooo	100,00%		Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
	Bostik Oy	100,00%		Finlande	Finlande
	Bostik Philippines, Inc	100,00%		Philippines	Philippines
	Bostik Polska Sp Z.O.O	99,50%		Pologne	Pologne
	Bostik S.A.	100,00%		France	France
	Bostik S.A. (Spain)	100,00%		Espagne	Espagne
	Bostik SIA	100,00%		Lettonie	Lettonie
	Bostik UAB (Lithuania)	100,00%		Lituanie	Lituanie
	Bostik Unipessoal LDA	100,00%		Portugal	Portugal
	Bostik Vietnam Company Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Bostik-Nitta Co. Ltd	66,00%		Japon	Japon
	Buckeye Products Pipeline, L. P.	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Caoutchoucs Modernes S.A.S.	100,00%		France	France
	Catelsa-Caceres SAU	100,00%		Espagne	Espagne
	Catelsa-Parets SLU	100,00%		Espagne	Espagne
	Cekomastik Kimya Sanayi Ve Ticaret A.S	100,00%		Turquie	Turquie
	Cie Tunisienne Du Caoutchouc SARL	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Cosden, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Cos-Mar Company	50,00%		États-Unis	États-Unis
	Cray Valley (Guangzhou) Chemical Co., Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Cray Valley Czech	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Cray Valley HSC Asia Limited	100,00%		Chine	Chine
	Cray Valley Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Cray Valley S.A.	100,00%		France	France
	CSSA – Chartering And Shipping Services S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Dalian Total Consulting Co Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Dalian West Pacific Petrochemical Co Ltd (Wepec)	22,41%	E	Chine	Chine
	Espa SARL	100,00%		France	France
	Ethylene Est	99,98%		France	France
	Feluy Immobati	100,00%		Belgique	Belgique
	Fina Technology, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Raffinage-Chimie (suite)					
	FPL Enterprises, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Gasket (Suzhou) Valve Components Co., Ltd.	100,00%		Chine	Chine
	Gasket International S.p.A.	100,00%		Italie	Italie
	Geosel Manosque	53,40%	E	France	France
	Grace Development Limited	100,00%		Hong-Kong	Hong-Kong
	Grande Paroisse S.A.	100,00%		France	France
	Guangzhou Sphere Chemicals Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Gulf Coast Pipe Line, L. P.	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	HBA Hutchinson Brasil Automotive Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson Polymers SNC	100,00%		France	France
	Hutchinson SRO	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Hutchinson (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson (Wuhan) Automotive Rubber Products Company Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Aeronautique & Industrie Limited	100,00%		Canada	Canada
	Hutchinson Aeroservices GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Aeroservices S.A.S.	100,00%		France	France
	Hutchinson Aeroservices SL	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Aerospace & Industry, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Aftermarket USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Antivibration Systems, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Argentina S.A.	100,00%		Argentine	Argentine
	Hutchinson Autopartes De Mexico S.A.de CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Borrachas De Portugal Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Do Brasil S.A.	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson Flexibles Automobile SNC	100,00%		France	France
	Hutchinson FTS Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson Iberia, S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industrial Rubber Products (Suzhou) Co,Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Industrias Del Caucho Sau	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industries Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Japan Co., Ltd	100,00%		Japon	Japon
	Hutchinson Korea Limited	100,00%		Corée, République de	Corée, République de
	Hutchinson Nichirin Brake Hoses, S.L.	70,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Palamos	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Poland Sp ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	Hutchinson Porto Tubos Flexiveis Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson S.A.	100,00%		France	France
	Hutchinson Sales Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Santé SNC	100,00%		France	France
	Hutchinson Seal de Mexico S.A.de CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Sealing Systems Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson SNC	100,00%		France	France
	Hutchinson SRL (Italie)	100,00%		Italie	Italie
	Hutchinson SRL (Roumanie)	100,00%		Roumanie	Roumanie
	Hutchinson Stop-Choc GmbH & Co. Kg	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Suisse S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Hutchinson Transferencia De Fluidos S.A.de CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Tunisie SARL	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Industrias Tecnicas De La Espuma SL	100,00%		Espagne	Espagne
	Industrielle Desmarquoy SNC	100,00%		France	France
	Jehier S.A.S.	99,89%		France	France
	Jiangsu Bostik Adhesive CO	100,00%		Chine	Chine
	JPR S.A.S.	100,00%		France	France
	Keumah Flow Co Ltd	100,00%		Corée, République de	Corée, République de

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Raffinage-Chimie (suite)					
	Keumhan Co Ltd	100,00%		Corée, République de	Corée, République de
	Keumhan Vietnam Co., Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Ktn Kunststofftechnik Nobitz GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	La Porte Pipeline Company, L. P.	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	La Porte Pipeline GP, L.L.C.	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Laffan Refinery Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar
	Le Joint Francais SNC	100,00%		France	France
	Legacy Site Services LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Les Stratifies S.A.S.	100,00%		France	France
	LJF(UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Lone Wolf Land Co.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	LSS Funding Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Machen Land Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Mapa Spontex Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Mem Bauchemie GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Mydrin SRL	100,00%		Italie	Italie
	Naphtachimie	50,00%		France	France
	Olutex Oberlausitzer Luftfahrttextilien GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Pamargan (Malta) Products Limited	100,00%		Malte	Malte
	Pamargan Products Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Paulstra Silentbloc S.A.	100,00%		Belgique	Belgique
	Paulstra SNC	100,00%		France	France
	PT Bostik Indonesia	100,00%		Indonésie	Indonésie
	Qatar Petrochemical Company Q.S.C. (Qapco)	20,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatofin Company Limited	49,09%	E	Qatar	Qatar
	Résilium	100,00%		Belgique	Belgique
	Retia	100,00%		France	France
	Retia USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Samsung Total Petrochemicals Co. Ltd	50,00%	E	Corée, République de	Corée, République de
	San Jacinto Rail Limited	17,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company	37,50%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Sigmakalon Group B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Socap International Ltd	100,00%		Bermudes	Bermudes
	Société Marocaine Des Colles	97,01%		Maroc	Maroc
	Sovereign Chemicals Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Starquartz Industries, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Stillman Seal Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Stop-Choc (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Techlam S.A.S.	100,00%		France	France
	Tekbau Yapi Malzemeleri Madencilik Sanayi AS	100,00%		Turquie	Turquie
	Total Activites Maritimes	100,00%		France	France
	Total Australia Limited	100,00%		Australie	Australie
	Total Deutschland GmbH [(a)]	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Downstream UK Plc	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total European Trading	100,00%		France	France
	Total International Limited – Totinter	100,00%		Bermudes	Bermudes
	Total Laffan Refinery	100,00%		France	France
	Total Laffan Refinery II B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Lindsey Oil Refinery Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Oil & Gas Australia PTY Ltd	100,00%		Australie	Australie
	Total Olefins Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Opslag En Pijpleiding Nederland NV	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Par LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals & Refining USA Inc [(a)]	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals & Refining S.A./NV [(a)]	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals (China) Trading Co Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Total Petrochemicals (Foshan) Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Total Petrochemicals (Hong Kong) Ltd	100,00%		Hong-Kong	Hong-Kong
	Total Petrochemicals (Ningbo) Ltd	100,00%		Chine	Chine

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Raffinage-Chimie (suite)					
	Total Petrochemicals Development Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals Ecaussinnes	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals France	100,00%		France	France
	Total Petrochemicals Iberica	100,00%		Espagne	Espagne
	Total Petrochemicals Pipeline USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Polymers Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Raffinaderij Antwerpen NV	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Raffinage Chimie	100,00%		France	France
	Total Raffinage France	100,00%		France	France
	Total Raffinerie Mitteldeutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Refining & Chemicals Saudi Arabia S.A.S.	100,00%		France	France
	Total Research & Technology Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Splitter USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Trading and Marketing Canada LP	100,00%		Canada	Canada
	Total Trading Asia Pte Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Trading Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total Trading Products S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Totsa Total Oil Trading S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Transalpes SNC	67,00%		France	France
	Trans-Ethylene	99,98%		France	France
	UAB Atotech-Chemeta	100,00%		Lituanie	Lituanie
	Usina Fortaleza Industria E Comercio De Massa Fina Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Vibrachoc SAU	100,00%		Espagne	Espagne
	Zeeland Refinery N.V.	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
Marketing & Services					
	Aetolia Energy Site Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive Tiel Aetolia Energeiaki Etaireia)	41,84%		Grèce	Grèce
	Aetolia Energy Site Malta Limited	59,77%		Malte	Malte
	Air Total (Suisse) S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Air Total International S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Alexsun 1 Malta Limited	59,77%		Malte	Malte
	Alexsun2 Malta Limited	59,77%		Malte	Malte
	Almyros Energy Solution Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive Title Almyros Energeiaki A.E.)	41,84%		Grèce	Grèce
	Almyros Energy Solution Malta Limited	59,77%		Malte	Malte
	Alvea	100,00%		France	France
	Amyris Inc.	17,23%	E	États-Unis	États-Unis
	Antilles Gaz	100,00%		France	France
	Ardeches Solaire – Draga 1	59,77%		France	France
	Aristea	51,00%	E	Belgique	Belgique
	Arteco	49,99%	E	Belgique	Belgique
	AS 24	100,00%		France	France
	AS 24 Belgie NV	100,00%		Belgique	Belgique
	AS 24 Espanola S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	AS 24 Fuel Card Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	AS 24 Polska Sp ZOO	100,00%		Pologne	Pologne
	AS 24 Tankservice GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Auo SunPower Sdn. Bhd.	29,88%	E	Malaisie	Malaisie
	Badenhorst Pv 2 Equity Co LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Badenhorst Pv 2 Hold Co LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Beit Hagedi Renewable Energies Ltd	59,77%		Israël	Israël
	Bertophase (PTY) Ltd	59,77%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Bnb Bloomfield Solar LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Caldeo	100,00%		France	France
	Charente Maritime Solaire – St Leger 1	59,77%		France	France
	Charvet La Mure Bianco	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services (suite)					
	Clean Acquisition Co., LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Compagnie Petroliere de l'Ouest- CPO	100,00%		France	France
	Corona Sands, LLC	29,88%		États-Unis	États-Unis
	CPE Énergies	100,00%		France	France
	Cristal Marketing Egypt	80,78%		Égypte	Égypte
	Dca-Mory-Shipp	100,00%		France	France
	Deaar Pv Equity Co LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Deaar Pv Hold Co LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Diamond Energy PTY Ltd	14,94%	E	Australie	Australie
	Dragonfly Systems, Inc	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Eau Chaude Réunion (ECR)	50,00%	E	France	France
	Egedis	100,00%		France	France
	Elf Lubricants (Guangzhou) Co Ltd	58,00%		Chine	Chine
	Elf Oil UK Aviation Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Oil UK Properties Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Filipinas Third Millenium Realty	64,00%		Philippines	Philippines
	First Philec Solar Corporation	8,97%	E	Philippines	Philippines
	Fiwado B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Gilat Renewable Energies Ltd	59,77%		Israël	Israël
	Greenbotics, Inc.	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Hemathia Successful Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive Title Hemathia Successful A.E.)	41,84%		Grèce	Grèce
	Hemethia Successful Limited	59,77%		Malte	Malte
	High Plains Ranch I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Huaxia Cpv (Inner Mongolia) Power Co., Ltd	14,94%	E	Chine	Chine
	Immo Énergie	59,77%		France	France
	Institut Photovoltaïque D'Ile De France (IPVF)	43,00%		France	France
	Jda Overseas Holdings, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Klipgats Pv 3 Equity Co LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Klipgats Pv 3 Hold Co LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Klipgats Pv 7 Equity Co LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Klipgats Pv 7 Hold Co LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Kozani Energy Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive Title Kozani Energy S.A.)	59,77%		Grèce	Grèce
	Kozani Energy Malta Limited	59,77%		Malte	Malte
	La Defense Filipinas Holding Corporation	40,00%		Philippines	Philippines
	Lemoore Stratford Land Holdings IV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Luis Solar, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Mariveles Joint Venture Corp	49,98%		Philippines	Philippines
	Michel Mineralölhandel GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	National Petroleum Refiners of South Africa (PTY) Ltd	18,22%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Nevatim Green Energies Ltd	59,77%		Israël	Israël
	Parrey, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Patish (West) Green Energies Ltd	59,77%		Israël	Israël
	Peninsula Land Bay Realty Corporation	31,94%		Philippines	Philippines
	Photovotaica Parka Veroia Anonymi Etaireia	59,77%		Grèce	Grèce
	Pluto Acquisition Company LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Produits Pétroliers Stela	99,99%		France	France
	Pv Salvador SPA	20,00%	E	Chili	Chili
	Quimica Vasca S.A. Unipersonal	100,00%		Espagne	Espagne
	Ray of success Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive title Ray of success A.E.)	41,84%		Grèce	Grèce
	Ray of success Malta Limited	59,77%		Malte	Malte
	Rotem SunPower Ltd	59,77%		Israël	Israël
	Servauto Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Sgula (West) Green Energies Ltd	59,77%		Israël	Israël
	Shams Power Company PJSC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles	50,00%	E	France	France
	Société des transports petroliers par pipeline	35,50%	E	France	France
	Société d'Exploitation de centrales photovoltaïques 1	29,94%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services (suite)					
	Société mahoraise de stockage de produits pétroliers	100,00%		France	France
	Société pour l'exploitation de l'usine de Rouen	98,98%		France	France
	Société Urbaine des Pétroles	100,00%		France	France
	S-Oil Total Lubricants Co Ltd	50,00%	E	Corée, République de	Corée, République de
	Solar Assurance Capital PTY Ltd	59,77%		Australie	Australie
	Solar Beacon California 1, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Greenhouse I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona HMR-I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona II, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona III, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona IV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona V, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona VI, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona VII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Blythe Mesa I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California IV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California VII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XIII Parent, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XIII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XIX, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XLIX, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XV Parent, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XVI, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XVII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XVIII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XX, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXI, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXIII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXIV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXIX, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXVI, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXVII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXVIII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXX, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXI, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXIII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXIV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXIX, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVI, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVIII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Colorado I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Colorado II, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Colorado III, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Connecticut I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hawaii I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hawaii II, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hawaii III, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hawaii IV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hi Air, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Holding, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services (suite)					
	Solar Star New Jersey III, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star New Jersey IV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star New York I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Oceanside, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Puerto Rico I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Rancho Cwd I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Texas I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Texas II, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Texas III, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Texas IV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star XI, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star YC, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Solarbridge Technologies, Inc.	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Sp Cordobesa Malta Limited	59,77%		Malte	Malte
	Sp Quintana Malta Limited	59,77%		Malte	Malte
	Spml Land, Inc.	59,77%		Philippines	Philippines
	Spwr Energias Renovaveis Unipessoal, Lda.	59,77%		Portugal	Portugal
	Spwr EW 2013-1, LLC	0,60%		États-Unis	États-Unis
	Spwr MS 2013-1, LLC	29,88%		États-Unis	États-Unis
	Spwr PP 2014-1, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Spwr Solar Energeiaki Hellas Single Member EPE	59,77%		Grèce	Grèce
	Spwr Usb 2013-1, LLC	0,60%		États-Unis	États-Unis
	Spwr Usb 2013-2, LLC	0,60%		États-Unis	États-Unis
	Spwr Usb 2013-3, LLC	0,60%		États-Unis	États-Unis
	SSSA, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Access I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Assetco, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Beacon 1 Holdings LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Bermuda Holdings	59,77%		Bermudes	Bermudes
	SunPower Capital Australia PTY Ltd	59,77%		Australie	Australie
	SunPower Capital Services, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Capital, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Finance I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Coppa Holdings LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Corp Israel Ltd	59,77%		Israël	Israël
	SunPower Corporation	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Corporation (Switzerland) SARL	59,77%		Suisse	Suisse
	SunPower Corporation Australia PTY Ltd	59,77%		Australie	Australie
	SunPower Corporation Limited	59,77%		Hong-Kong	Hong-Kong
	SunPower Corporation Malta Holdings Limited	59,77%		Malte	Malte
	SunPower Corporation Mexico, S. de R. L. De C.V.	59,77%		Mexique	Mexique
	SunPower Corporation Southern Africa (PTY) Ltd	59,77%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	SunPower Corporation SPA	59,77%		Chili	Chili
	SunPower Corporation UK Limited	59,77%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	SunPower Corporation, Systems	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Devco, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Development Company	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Energy Systems (PTY) Ltd	59,77%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	SunPower Energy Systems Canada Corporation	59,77%		Canada	Canada
	SunPower Energy Systems Korea	59,77%		Corée, République de	Corée, République de
	SunPower Energy Systems Singapore Pte Ltd	59,77%		Singapour	Singapour
	SunPower Energy Systems Southern Africa (PTY) Ltd	59,77%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	SunPower Energy Systems Spain, SL	59,77%		Espagne	Espagne
	SunPower Foundation	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower France S.A.S.	59,77%		France	France
	SunPower GmbH	59,77%		Allemagne	Allemagne
	SunPower Holdco, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Italia S.R.L.	59,77%		Italie	Italie
	SunPower Japan KK	59,77%		Japon	Japon
	SunPower Malta Limited	59,77%		Malte	Malte

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services (suite)					
	SunPower Manufacturing (PTY) Ltd	59,77%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	SunPower Manufacturing de Vernejoul	59,77%		France	France
	SunPower North America, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Philippines Ltd. – Regional Operating Headquarters	59,77%		Caïmanes, Îles	Philippines
	SunPower Philippines Manufacturing Ltd.	59,77%		Caïmanes, Îles	Philippines
	SunPower Residential I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Software I, Inc.	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solar Energy Technology (Tianjin) Co., Ltd	59,77%		Chine	Chine
	SunPower Solar India Private Limited	59,77%		Inde	Inde
	SunPower Solar Malaysia Sdn. Bhd.	59,77%		Malaisie	Malaisie
	SunPower Solar Monitoring, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram I, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram II, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram III, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram IV, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram V, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram VI, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram VII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram VIII, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram IX, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Solarprogram X, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Systems Belgium Sprl	59,77%		Belgique	Belgique
	SunPower Systems Hispaniola SARL	59,77%		République Dominicaine	République Dominicaine
	SunPower Systems Mexico S. de R. L. de C.V.	59,77%		Mexique	Mexique
	SunPower Systems SARL	59,77%		Suisse	Suisse
	SunPower Technology Ltd.	59,77%		Caïmanes, Îles	Caïmanes, Îles
	Sunray Italy S.R.L.	59,77%		Italie	Italie
	Sunrente Investissement France S.A.S.	59,77%		France	France
	Sunrise 1, LLC	33,78%		États-Unis	États-Unis
	Sunzil	50,00%	E	France	France
	Sunzil Caraïbes	50,00%	E	France	France
	Sunzil Mayotte S.A.S.	50,00%	E	France	France
	Sunzil Océan Indien	50,00%	E	France	France
	Sunzil Pacific	50,00%	E	France	France
	Sunzil Polynésie	50,00%	E	France	France
	Sunzil Polynésie Services	50,00%	E	France	France
	Sunzil Services Caraïbes	50,00%	E	France	France
	Sunzil Services Océan Indien	50,00%	E	France	France
	Swingletree Operations, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Temasol	59,77%		Maroc	Maroc
	Tenesol de Mexico S.A. de CV	59,77%		Mexique	Mexique
	Tenesol Energie Maroc	59,77%		Maroc	Maroc
	Tenesol S.A.S.	59,77%		France	France
	Tenesol SPV1	59,77%		France	France
	Tenesol SPV2	59,77%		France	France
	Tenesol Technologies	59,77%		France	France
	Tenesol VDP	59,77%		France	France
	Tenesol Venezuela	59,77%		Vénézuela	Vénézuela
	Tilt Solar, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Torimode (PTY) Ltd	59,77%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Toriprox (PTY) Ltd	59,77%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Torisol (PTY) Ltd	59,77%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total (Africa) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total (Fiji) Limited	100,00%		Fidji	Fidji
	Total (Tianjin) Manufacturing Co., Ltd.	100,00%		Chine	Chine
	Total Abengoa Solar Emirates Investment Company B.V.	50,00%	E	Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total Additifs et Carburants Spéciaux	100,00%		France	France
	Total Africa S.A.	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services (suite)					
	Total Aviation And Export Ltd	100,00%		Zambie	Zambie
	Total Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Bitumen Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Bitumen UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Botswana (PTY) Ltd	50,10%		Botswana	Botswana
	Total Burkina	100,00%		Burkina Faso	Burkina Faso
	Total Cambodge	100,00%		Cambodge	Cambodge
	Total Cameroun	67,01%		Cameroun	Cameroun
	Total Caraïbes	100,00%		France	France
	Total Ceska Republika S.R.O	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Total China Investment Co Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Total Congo	99,70%		Congo	Congo
	Total Corse	100,00%		France	France
	Total Côte d'Ivoire	73,01%		Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	Total Denmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Deutschland GmbH [(a)]	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Egypt	80,78%		Égypte	Égypte
	Total Énergie Développement	100,00%		France	France
	Total Énergie Do Brasil	59,77%		Brésil	Brésil
	Total Énergie Solaire Concentrée	100,00%		France	France
	Total Énergies nouvelles Activités USA	100,00%		France	France
	Total Espana S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	Total Especialidades Argentina	100,00%		Argentine	Argentine
	Total Ethiopia	100,00%		Éthiopie	Éthiopie
	Total Fluides	100,00%		France	France
	Total Freeport Corporation	100,00%		Philippines	Philippines
	Total Fuels Wuhan Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Glass Lubricants Europe GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Guadeloupe	100,00%		France	France
	Total Guinea Ecuatorial	80,00%		Guinée Équatoriale	Guinée Équatoriale
	Total Guinee	100,00%		Guinée	Guinée
	Total Holding Asie	100,00%		France	France
	Total Hungaria Kft	100,00%		Hongrie	Hongrie
	Total Jamaica Ltd	100,00%		Jamaïque	Jamaïque
	Total Jordan	100,00%		Jordanie	Jordanie
	Total Kenya	93,96%		Kenya	Kenya
	Total Lesotho (PTY) Ltd	50,10%		Lesotho	Lesotho
	Total Liban	100,00%		Liban	Liban
	Total Liberia Inc	100,00%		Libéria	Libéria
	Total Lubricants (China) Co Ltd	86,49%		Chine	Chine
	Total Lubricants Taïwan, Ltd.	63,00%		Taïwan	Taïwan
	Total Lubrifiants	99,98%		France	France
	Total Lubrifiants Services Automobile	99,98%		France	France
	Total Luxembourg S.A.	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	Total Madagasikara S.A.	79,44%		Madagascar	Madagascar
	Total Mali	100,00%		Mali	Mali
	Total Marine Fuels	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Marketing Egypt	80,78%		Égypte	Égypte
	Total Marketing Gabon	90,00%		Gabon	Gabon
	Total Marketing Middle East Free Zone	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Marketing Services	100,00%		France	France
	Total Marketing Tchad	100,00%		Tchad	Tchad
	Total Marketing Uganda	100,00%		Ouganda	Ouganda
	Total Maroc	70,00%		Maroc	Maroc
	Total Mauritius	55,00%		Maurice	Maurice
	Total Mayotte	100,00%		France	France
	Total Mexico S.A. de CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Total Mineraloel Und Chemie GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Mineralöl GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Mozambique	100,00%		Mozambique	Mozambique

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services (suite)					
	Total Namibia (PTY) Ltd	50,10%		Namibie	Namibie
	Total Nederland NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total New Energies Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total New Energies USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total New Energies Ventures USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Niger S.A.	100,00%		Niger	Niger
	Total Nigeria Plc	61,72%		Nigéria	Nigéria
	Total Nuevas Energias Chile SPA	100,00%		Chili	Chili
	Total Oil Asia-Pacific Pte Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Oil India Pvt Ltd	100,00%		Inde	Inde
	Total Oil Pakistan (Private) Limited	100,00%		Pakistan	Pakistan
	Total Oil Turkiye AS	100,00%		Turquie	Turquie
	Total Outre Mer	100,00%		France	France
	Total Pacifique	100,00%		France	France
	Total Parco Pakistan Limited	60,00%		Pakistan	Pakistan
	Total Petroleum (Shanghai) Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Petroleum Ghana Limited	76,74%		Ghana	Ghana
	Total Petroleum Guangzhou Co Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Total Petroleum Puerto Rico Corp	100,00%		Porto Rico	Porto Rico
	Total Philippines Corporation	100,00%		Philippines	Philippines
	Total Polska	100,00%		Pologne	Pologne
	Total Polynésie	99,54%		France	France
	Total RDC	60,00%		Congo, République Démocratique du	Congo, République Démocratique du
	Total Réunion	100,00%		France	France
	Total Sénégal	69,14%		Sénégal	Sénégal
	Total Sinochem Fuels Company Ltd	49,00%	E	Chine	Chine
	Total Sinochem Oil Company Limited	49,00%	E	Chine	Chine
	Total South Africa (PTY) Ltd	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total Specialties USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Supply MS S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Total Swaziland (PTY) Ltd	50,10%		Swaziland	Swaziland
	Total Togo	76,72%		Togo	Togo
	Total Tunisie	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Total UAE LLC	49,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Uganda Limited	100,00%		Ouganda	Ouganda
	Total UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Union Océane	100,00%		France	France
	Total Vostok	100,00%		Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
	Total Zambia	100,00%		Zambie	Zambie
	TotalErg Spa	49,00%	E	Italie	Italie
	Totalgaz	100,00%		France	France
	Tyczka Totalgaz GmbH	50,00%	E	Allemagne	Allemagne
	Urim Green Energies Ltd	59,77%		Israël	Israël
	Whippletree Solar LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Whirlwind Solar Star, LLC	59,77%		États-Unis	États-Unis
	Zruha Green Energies Ltd	59,77%		Israël	Israël

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opérations
Holding					
	Elf Aquitaine	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Fertilisants	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Elf Forest Products, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Etmofina	100,00%		Belgique	Belgique
	Financiere Valorgest	100,00%		France	France
	Fingestval	100,00%		France	France
	Omnium Reinsurance Company S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Pan Insurance Limited	100,00%		Irlande	Irlande
	Septentrion Participations	100,00%		France	France
	Socap S.A.S.	100,00%		France	France
	Société Civile Immobilière CB2	100,00%		France	France
	Sofax Banque	100,00%		France	France
	Sogapar	100,00%		France	France
	Total Overseas Holding (PTY) Ltd	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total Affiliates Capital USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total American Services Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Capital	100,00%		France	France
	Total Capital Canada Ltd.	100,00%		Canada	Canada
	Total Capital International	100,00%		France	France
	Total Corporate Management (Beijing) Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Delaware Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Holdings	100,00%		France	France
	Total Energy Ventures Europe	100,00%		France	France
	Total Energy Ventures International	100,00%		France	France
	Total Finance	100,00%		France	France
	Total Finance Corporate Services Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Finance Global Services S.A.	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Finance International Ltd	100,00%		Bermudes	Bermudes
	Total Finance Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Finance USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Funding Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Gestion Filiales	100,00%		France	France
	Total Gestion USA	100,00%		France	France
	Total Global Services	100,00%		France	France
	Total Global Services Belgium S.A.	99,80%		Belgique	Belgique
	Total Holding Allemagne	100,00%		France	France
	Total Holdings Europe	100,00%		France	France
	Total Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Holdings USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total International NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Nucléaire	100,00%		France	France
	Total Operations Canada Ltd	100,00%		Canada	Canada
	Total Participations	100,00%		France	France
	Total Petrochemicals & Refining USA Inc [(a)]	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals & Refining S.A./NV [(a)]	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals Security USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Resources (Canada) Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total S.A.			France	France
	Total Treasury	100,00%		France	France
	Total UK Finance Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni

(a) Entités multi-sectorielles.

Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

1. Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB *Accounting Standards Codification 932* 358

1.1. Processus d'évaluation des réserves 358
1.2. Réserves prouvées développées 359
1.3. Réserves prouvées non développées 359
1.4. Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz 359
1.5. Résultats des opérations de production d'hydrocarbures 367
1.6. Coûts induits 369
1.7. Coûts capitalisés 370
1.8. Calcul des *cash flows* nets futurs actualisés 371
1.9. Principales origines des variations des *cash flows* nets futurs actualisés 373

2. Autres informations complémentaires 374

2.1. Production de gaz commercialisable, prix de production et coûts de production 374

1. Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB *Accounting Standards Codification* 932

Les estimations de réserves prouvées sont calculées suivant les règles de la SEC (norme 4-10 de la réglementation S-X) mises à jour dans le cadre de la « *Modernization of Oil and Gas Reporting* (Release n° 33-8995) » et suivant la réglementation du *Financial Accounting Standard Board* (FASB) Accounting Standards Update regarding Extractive Activities – Oil and Gas (ASC 932) qui fournissent les définitions et les obligations de publication.

1.1. Processus d'évaluation des réserves

L'estimation des réserves est réalisée en filiales par des ingénieurs gisement et géosciences et des économistes expérimentés sous la supervision de la Direction générale de la filiale. Les équipes impliquées dans l'exercice sont formées aux procédures internes ainsi qu'aux règles de la SEC qui définissent les critères nécessaires pour que des réserves soient prouvées. Toutes les réserves des filiales et des societés mises en equivalence sont estimées au sein des filiales du Groupe à l'exception des réserves provenant de la société mise en equivalence OAO Novatek. L'évaluation des réserves prouvées nettes de liquides et de gaz naturel de certains champs détenus par OAO Novatek a été réalisée au 31 décembre 2014, conformément aux normes appliquées par le Groupe sur la base d'un rapport d'un tiers indépendant DeGolyer & MacNaughton. Les réserves ainsi évaluées correspondent à 58% des réserves prouvées nettes de OAO Novatek et 61% des réserves prouvées nettes que TOTAL reporte en Russie au 31 décembre 2014.

Toute modification de réserves prouvées SEC supérieure à un certain seuil, ou toute évaluation technique de réserves associées à une décision d'investissement devant être validée par le Comité Directeur de l'Exploration-Production est soumise à l'approbation d'un Comité technique réserves. Le président de ce Comité est nommé par le management de l'Exploration-Production et ses membres représentent l'expertise Réservoir, Géologie de Gisement, Géophysique de Gisements, Forage et Études de Développement.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves du Groupe fait l'objet d'une procédure précise qui repose sur les éléments suivants :

- Une entité centrale dont le rôle est de consolider, documenter et archiver les réserves du Groupe ; de veiller à l'homogénéité des méthodes d'évaluation dans les pays où le Groupe est présent, de mettre à jour les règles, définitions et procédures internes sur l'évaluation des réserves et de s'assurer de leur cohérence avec les standards de la SEC ; de dispenser les formations sur les méthodes d'évaluation et de classification des réserves ; de mener périodiquement des revues techniques dans chaque société contrôlée.
- Une revue annuelle des réserves de chaque société contrôlée par un groupe d'experts choisis pour leurs compétences dans le domaine des géosciences et du réservoir et leurs connaissances de la société contrôlée. Ce groupe, dirigé par le directeur Réserves de la direction Développement et composé d'au moins trois membres du Comité technique réserves, a une connaissance approfondie des définitions de la SEC. Son rôle est de vérifier de façon indépendante que les variations de réserves reposent sur des méthodes et des procédures adéquates.
- À l'issue de la revue annuelle des réserves réalisée par la direction Développement, un Comité réserves SEC, présidé par le directeur Finances de l'Exploration-Production et composé des directeurs Développement, Exploration, Stratégie, Juridique, ainsi que du président du Comité technique réserves et du directeur Réserves de la direction Développement, valide les propositions d'enregistrements de réserves SEC pour ce qui concerne les critères ne relevant pas de la technique réservoir. L'état de la revue annuelle et les propositions d'enregistrement de révisions ou d'additions de réserves prouvées SEC est soumis au Comité directeur de l'Exploration-Production pour approbation avant validation finale par le Comité exécutif du Groupe.

L'évaluation des réserves et les procédures de contrôle font l'objet d'un audit interne périodique.

La personne en charge d'établir les réserves du Groupe est le directeur Réserves de la direction Développement (DRDV) nommé par le directeur de l'Exploration-Production. À ce titre, il dirige la revue annuelle des réserves, supervise l'entité Réserves, et est membre du Comité technique réserves et du Comité SEC. Le DRDV actuel a plus de trente ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière, a des compétences reconnues dans le domaine des géosciences et de l'ingénierie réservoir et une expérience de plus de quinze ans dans l'évaluation, l'audit et le contrôle des réserves. Il est ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (IFP school). Il est ancien membre et ancien président du Comité réserve de la SPE et fait partie du groupe d'experts sur la classification des ressources de la Commission économique européenne des Nations unies.

1.2. Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2014, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (pétrole brut, liquides de gaz naturel, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 5 707 Mbep et représentaient 50% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2013, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (pétrole brut, liquides de gaz naturel, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 5 674 Mbep et représentaient 49% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2012, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (pétrole brut, liquides de gaz naturel, bitume et gaz naturel) de TOTAL étaient de 5 789 Mbep et représentaient 51% des réserves prouvées. Sur les trois dernières années, la moyenne annuelle du renouvellement des réserves prouvées développées s'est maintenue à un niveau supérieur à 700 Mbep. Cela traduit la capacité du Groupe à convertir régulièrement les réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées.

1.3. Réserves prouvées non développées

Au 31 décembre 2014, les réserves prouvées non développées d'hydrocarbures de TOTAL s'élevaient à 5 817 Mbep tandis qu'elles étaient à 5 852 Mbep au 31 décembre 2013. La nette baisse de 36 Mbep des réserves prouvées non développées se décompose en +648 Mbep associés à des découvertes ou extensions de champs découverts, -105 Mbep associés à des révisions (en partie liées à un effet prix négatif au Canada), -153 Mbep associés à des cessions/acquisitions, et à l'enregistrement de 425 Mbep de réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées. Pour l'année 2014, les coûts induits consacrés au développement de réserves prouvées non développées se sont élevés à 18,5 milliards de dollars, représentent 83% des coûts induits de développement et concernent des projets situés principalement en Angola, en Australie, au Canada, au Gabon, au Nigeria, en Norvège, en République du Congo, et au Royaume-Uni.

Environ 49% des réserves prouvées non développées sont relatives à des projets déjà en production. Ces réserves se situent principalement au Canada, au Kazakhstan, au Nigeria, en Norvège en Russie et au Venezuela. Ces réserves devraient être développées selon le plan de développement initial au fur et à mesure que de nouveaux puits et/ou que des installations seraient construites pour traiter la production de puits existants ou futurs. La mise en production de ces réserves prouvées dépendra de plusieurs facteurs incluant notamment la performance des champs, les contraintes de capacité des installations de surface et les limitations contractuelles des niveaux de production. Le solde des réserves prouvées non développées est relatif à des champs non développés pour lesquels un développement a été décidé ou est en cours.

Le portefeuille de réserves prouvées non développées comprend quelques projets complexes de grande échelle pour lesquels les délais entre l'enregistrement des réserves et la mise en production peuvent dépasser cinq ans. Ces projets spécifiques représentent environ 18% des réserves non développées et incluent des développements par grande profondeur d'eau en Angola, au Nigeria et au Royaume-Uni, et des projets d'extraction de sable bitumineux au Canada.

Ces projets sont très complexes à développer de par la nature des réservoirs, les caractéristiques des fluides, les paramètres d'environnement et opératoires, et la taille des projets. D'autre part, ces projets sont dimensionnés et optimisés pour une certaine capacité de production qui contrôle le rythme de forage des puits. Seule une partie des réserves prouvées est développée pour atteindre le plateau de production ou remplir les obligations contractuelles. Compte tenu de la spécificité de ces projets, le Groupe estime justifié de comptabiliser l'intégralité des réserves prouvées de ces projets, malgré des durées de mise en production de ces réserves non développées qui peuvent s'étaler sur plus de cinq ans après le lancement des projets. TOTAL a démontré par le passé sa capacité à développer des projets comparables avec les développements par grande profondeur d'eau en Angola, au Nigeria, en République du Congo, des projets haute pression-haute température au Royaume-Uni, des développements d'huiles lourdes au Venezuela, ou des projets de GNL au Qatar, au Yémen, au Nigeria ou en Indonésie.

Les tableaux qui suivent présentent les informations par zone géographique : Europe, Afrique, Amériques, Moyen-Orient et Asie (avec la Russie présentée séparément).

1.4. Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves de liquides, de bitume et de gaz, une estimation par zone géographique des quantités d'hydrocarbures revenant au Groupe aux 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012.

Les quantités affichées concernent les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que sur les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2014, 2013 et 2012.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées d'hydrocarbures sont conformes à la norme 4-10 révisée de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence.

1.4.1. Évolution des réserves d'huile, bitume et gaz

(en millions de barils équivalent pétrole) — Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2011	**1 737**	**3 014**	**1 738**	**450**	**1 553**	**24**	**8 516**
Révisions des estimations antérieures	64	65	7	(23)	9	6	128
Découvertes, extensions, autres	67	173	110	29	40	3	422
Acquisitions de réserves en terre	32	-	-	-	-	-	32
Cessions de réserves en terre	(38)	(71)	(8)	-	-	-	(117)
Production de l'année	(156)	(261)	(77)	(34)	(87)	(3)	(618)
Au 31 décembre 2012	**1 706**	**2 920**	**1 770**	**422**	**1 515**	**30**	**8 363**
Révisions des estimations antérieures	18	(97)	44	11	48	-	24
Découvertes, extensions, autres	12	20	135	2	226	1	396
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	132	-	132
Cessions de réserves en terre	(51)	-	(51)	-	-	-	(102)
Production de l'année	(143)	(243)	(74)	(31)	(94)	(3)	(588)
Au 31 décembre 2013	**1 542**	**2 600**	**1 824**	**404**	**1 827**	**28**	**8 225**
Révisions des estimations antérieures	31	48	(11)	7	21	4	100
Découvertes, extensions, autres	21	111	151	3	29	-	315
Acquisitions de réserves en terre	1	-	-	-	-	-	1
Cessions de réserves en terre	(26)	(21)	-	-	(206)	-	(253)
Production de l'année	(133)	(240)	(76)	(32)	(91)	(3)	(575)
Au 31 décembre 2014	**1 436**	**2 498**	**1 888**	**382**	**1 580**	**29**	**7 813**
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2012	-	99	-	-	-	-	99
Au 31 décembre 2013	-	159	-	-	-	-	159
Au 31 décembre 2014	**-**	**146**	**-**	**-**	**-**	**-**	**146**

(en millions de barils équivalent pétrole) — Sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2011	**-**	**78**	**456**	**1 629**	**-**	**744**	**2 907**
Révisions des estimations antérieures	-	2	(39)	5	-	78	46
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	158	158
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	118	118
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(15)	(146)	-	(63)	(224)
Au 31 décembre 2012	**-**	**80**	**402**	**1 488**	**-**	**1 035**	**3 005**
Révisions des estimations antérieures	-	(3)	(141)	(3)	-	33	(114)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	14	-	622	636
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	117	117
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	(92)	(92)
Production de l'année	-	(1)	(13)	(164)	-	(73)	(251)
Au 31 décembre 2013	**-**	**76**	**248**	**1 335**	**-**	**1 642**	**3 301**
Révisions des estimations antérieures	-	(2)	2	(8)	-	6	(2)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	2	-	516	518
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	107	107
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Production de l'année	-	(1)	(14)	(110)	-	(83)	(208)
Au 31 décembre 2014	**-**	**73**	**236**	**1 219**	**-**	**2 182**	**3 710**

(en millions de barils équivalent pétrole)	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2012							
Réserves prouvées développées et non développées	**1 706**	**3 000**	**2 172**	**1 910**	**1 515**	**1 065**	**11 368**
Filiales consolidées	1 706	2 920	1 770	422	1 515	30	8 363
Sociétés mises en équivalence	-	80	402	1 488	-	1 035	3 005
Réserves prouvées développées	**827**	**1 584**	**616**	**1 718**	**290**	**754**	**5 789**
Filiales consolidées	827	1 563	475	349	290	23	3 527
Sociétés mises en équivalence	-	21	141	1 369	-	731	2 262
Réserves prouvées non développées	**879**	**1 416**	**1 556**	**192**	**1 225**	**311**	**5 579**
Filiales consolidées	879	1 357	1 295	73	1 225	7	4 836
Sociétés mises en équivalence	-	59	261	119	-	304	743
Au 31 décembre 2013							
Réserves prouvées développées et non développées	**1 542**	**2 676**	**2 072**	**1 739**	**1 827**	**1 670**	**11 526**
Filiales consolidées	1 542	2 600	1 824	404	1 827	28	8 225
Sociétés mises en équivalence	-	76	248	1 335	-	1 642	3 301
Réserves prouvées développées	**766**	**1 469**	**540**	**1 577**	**539**	**783**	**5 674**
Filiales consolidées	766	1 452	452	330	539	21	3 560
Sociétés mises en équivalence	-	17	88	1 247	-	762	2 114
Réserves prouvées non développées	**776**	**1 207**	**1 532**	**162**	**1 288**	**887**	**5 852**
Filiales consolidées	776	1 148	1 372	74	1 288	7	4 665
Sociétés mises en équivalence	-	59	160	88	-	880	1 187
Au 31 décembre 2014							
Réserves prouvées développées et non développées	**1 436**	**2 571**	**2 124**	**1 601**	**1 580**	**2 211**	**11 523**
Filiales consolidées	1 436	2 498	1 888	382	1 580	29	7 813
Sociétés mises en équivalence	-	73	236	1 219	-	2 182	3 710
Réserves prouvées développées	**737**	**1 472**	**535**	**1 442**	**453**	**1 067**	**5 706**
Filiales consolidées	737	1 455	450	316	453	18	3 429
Sociétés mises en équivalence	-	17	85	1 126	-	1 049	2 277
Réserves prouvées non développées	**699**	**1 099**	**1 589**	**159**	**1 127**	**1 144**	**5 817**
Filiales consolidées	699	1 043	1 438	66	1 127	11	4 384
Sociétés mises en équivalence	-	56	151	93	-	1 133	1 433

1.4.2. Évolution des réserves d'huile

Les réserves d'huile incluent les réserves de pétrole brut, de condensats et de liquides de gaz naturel.

(en millions de barils)							Filiales consolidées
Réserves prouvées développées et non développées	**Europe**	**Afrique**	**Amériques**	**Moyen-Orient**	**Asie (hors Russie)**	**Russie**	**Total**
Au 31 décembre 2011	**812**	**2 095**	**73**	**181**	**553**	**20**	**3 734**
Révisions des estimations antérieures	20	61	10	2	3	7	103
Découvertes, extensions, autres	27	148	8	28	3	3	217
Acquisitions de réserves en terre	7	-	-	-	-	-	7
Cessions de réserves en terre	(32)	(45)	(2)	-	-	-	(79)
Production de l'année	(72)	(210)	(12)	(21)	(11)	(3)	(329)
Au 31 décembre 2012	**762**	**2 049**	**77**	**190**	**548**	**27**	**3 653**
Révisions des estimations antérieures	19	50	7	7	75	-	158
Découvertes, extensions, autres	6	19	20	2	20	1	68
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	34	-	34
Cessions de réserves en terre	(49)	-	(6)	-	-	-	(55)
Production de l'année	(60)	(194)	(12)	(20)	(13)	(3)	(302)
Au 31 décembre 2013	**678**	**1 924**	**86**	**179**	**664**	**25**	**3 556**
Révisions des estimations antérieures	8	33	3	5	10	4	63
Découvertes, extensions, autres	3	101	14	3	2	-	123
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	(11)	(20)	-	-	(32)	-	(63)
Production de l'année	(60)	(191)	(15)	(19)	(12)	(3)	(300)
Au 31 décembre 2014	**618**	**1 847**	**88**	**168**	**632**	**26**	**3 379**
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2012	-	87	-	-	-	-	87
Au 31 décembre 2013	-	140	-	-	-	-	140
Au 31 décembre 2014	**-**	**128**	**-**	**-**	**-**	**-**	**128**

(en millions de barils)							Sociétés mises en équivalence
Réserves prouvées développées et non développées	**Europe**	**Afrique**	**Amériques**	**Moyen-Orient**	**Asie (hors Russie)**	**Russie**	**Total**
Au 31 décembre 2011	**-**	**10**	**443**	**565**	**-**	**48**	**1 066**
Révisions des estimations antérieures	-	5	(40)	5	-	9	(21)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	51	51
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	11	11
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(15)	(93)	-	(5)	(113)
Au 31 décembre 2012	**-**	**15**	**388**	**477**	**-**	**114**	**994**
Révisions des estimations antérieures	-	(3)	(138)	(6)	-	(4)	(151)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	32	32
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	13	13
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(13)	(99)	-	(7)	(119)
Au 31 décembre 2013	**-**	**12**	**237**	**372**	**-**	**148**	**769**
Révisions des estimations antérieures	-	(5)	2	(3)	-	(3)	(9)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	3	-	81	84
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	9	9
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Production de l'année	-	-	(13)	(51)	-	(9)	(73)
Au 31 décembre 2014	**-**	**7**	**226**	**321**	**-**	**225**	**779**

(en millions de barils)	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2012							
Réserves prouvées développées et non développées	**762**	**2 064**	**465**	**667**	**548**	**141**	**4 647**
Filiales consolidées	762	2 049	77	190	548	27	3 653
Sociétés mises en équivalence	-	15	388	477	-	114	994
Réserves prouvées développées	**289**	**1 145**	**179**	**506**	**34**	**76**	**2 229**
Filiales consolidées	289	1 139	44	133	34	21	1 660
Sociétés mises en équivalence	-	6	135	373	-	55	569
Réserves prouvées non développées	**473**	**919**	**286**	**161**	**514**	**65**	**2 418**
Filiales consolidées	473	910	33	57	514	6	1 993
Sociétés mises en équivalence	-	9	253	104	-	59	425
Au 31 décembre 2013							
Réserves prouvées développées et non développées	**678**	**1 936**	**323**	**551**	**664**	**173**	**4 325**
Filiales consolidées	678	1 924	86	179	664	25	3 556
Sociétés mises en équivalence	-	12	237	372	-	148	769
Réserves prouvées développées	**274**	**1 068**	**128**	**419**	**216**	**88**	**2 193**
Filiales consolidées	274	1 064	45	119	216	19	1 737
Sociétés mises en équivalence	-	4	83	300	-	69	456
Réserves prouvées non développées	**404**	**868**	**195**	**132**	**448**	**85**	**2 132**
Filiales consolidées	404	860	41	60	448	6	1 819
Sociétés mises en équivalence	-	8	154	72	-	79	313
Au 31 décembre 2014							
Réserves prouvées développées et non développées	**618**	**1 854**	**314**	**489**	**632**	**251**	**4 158**
Filiales consolidées	618	1 847	88	168	632	26	3 379
Sociétés mises en équivalence	-	7	226	321	-	225	779
Réserves prouvées développées	**263**	**1 069**	**136**	**377**	**200**	**136**	**2 181**
Filiales consolidées	263	1 065	54	117	200	16	1 715
Sociétés mises en équivalence	-	4	82	260	-	120	466
Réserves prouvées non développées	**355**	**785**	**178**	**112**	**432**	**115**	**1 977**
Filiales consolidées	355	782	34	51	432	10	1 664
Sociétés mises en équivalence	-	3	144	61	-	105	313

1.4.3. Évolution des réserves de bitume

(en millions de barils)	Filiales consolidées						
Réserves prouvées développées et non développées	**Europe**	**Afrique**	**Amériques**	**Moyen-Orient**	**Asie (hors Russie)**	**Russie**	**Total**
Au 31 décembre 2011	**-**	**-**	**984**	**-**	**-**	**-**	**984**
Révisions des estimations antérieures	-	-	43	-	-	-	43
Découvertes, extensions, autres	-	-	15	-	-	-	15
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(4)	-	-	-	(4)
Au 31 décembre 2012	**-**	**-**	**1 038**	**-**	**-**	**-**	**1 038**
Révisions des estimations antérieures	-	-	2	-	-	-	2
Découvertes, extensions, autres	-	-	53	-	-	-	53
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(5)	-	-	-	(5)
Au 31 décembre 2013	**-**	**-**	**1 088**	**-**	**-**	**-**	**1 088**
Révisions des estimations antérieures	-	-	(25)	-	-	-	(25)
Découvertes, extensions, autres	-	-	87	-	-	-	87
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(5)	-	-	-	(5)
Au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**1 145**	**-**	**-**	**-**	**1 145**
Réserves prouvées développées							
Au 31 décembre 2012	-	-	18	-	-	-	18
Au 31 décembre 2013	-	-	15	-	-	-	15
Au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**17**	**-**	**-**	**-**	**17**
Réserves prouvées non développées							
Au 31 décembre 2012	-	-	1 020	-	-	-	1 020
Au 31 décembre 2013	-	-	1 073	-	-	-	1 073
Au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**1 128**	**-**	**-**	**-**	**1 128**

Il n'y a pas de réserves de bitume pour les sociétés mises en équivalence.

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires sur les réserves de bitume.

1.4.4. Évolution des réserves de gaz

(en milliards de pieds cubes) — Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2011	**5 014**	**4 793**	**3 863**	**1 518**	**5 569**	**18**	**20 775**
Révisions des estimations antérieures	268	31	(278)	(132)	15	-	(96)
Découvertes, extensions, autres	216	127	478	6	195	-	1 022
Acquisitions de réserves en terre	138	-	-	-	-	-	138
Cessions de réserves en terre	(30)	(173)	(35)	-	-	-	(238)
Production de l'année	(462)	(257)	(337)	(75)	(432)	(1)	(1 564)
Au 31 décembre 2012	**5 144**	**4 521**	**3 691**	**1 317**	**5 347**	**17**	**20 037**
Révisions des estimations antérieures	(6)	(887)	199	29	(186)	-	(851)
Découvertes, extensions, autres	27	12	336	-	1 074	-	1 449
Acquisitions de réserves en terre	1	-	-	-	506	-	507
Cessions de réserves en terre	(13)	-	(243)	-	-	-	(256)
Production de l'année	(450)	(248)	(320)	(68)	(457)	(1)	(1 544)
Au 31 décembre 2013	**4 703**	**3 398**	**3 663**	**1 278**	**6 284**	**16**	**19 342**
Révisions des estimations antérieures	129	86	54	7	69	-	345
Découvertes, extensions, autres	99	56	296	1	154	-	606
Acquisitions de réserves en terre	6	-	-	-	-	-	6
Cessions de réserves en terre	(97)	(6)	-	-	(941)	-	(1 044)
Production de l'année	(398)	(250)	(320)	(68)	(451)	(1)	(1 488)
Au 31 décembre 2014	**4 442**	**3 284**	**3 693**	**1 218**	**5 115**	**15**	**17 767**
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2012	-	57	-	-	-	-	57
Au 31 décembre 2013	-	87	-	-	-	-	87
Au 31 décembre 2014	**-**	**91**	**-**	**-**	**-**	**-**	**91**

(en milliards de pieds cubes) — Sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2011	**-**	**363**	**79**	**5 802**	**-**	**3 698**	**9 942**
Révisions des estimations antérieures	-	(21)	5	(4)	-	366	346
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	578	578
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	568	568
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(1)	(2)	(287)	-	(304)	(594)
Au 31 décembre 2012	**-**	**341**	**82**	**5 511**	**-**	**4 906**	**10 840**
Révisions des estimations antérieures	-	8	(18)	16	-	191	197
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	77	-	3 209	3 286
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	553	553
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	(485)	(485)
Production de l'année	-	(6)	(2)	(354)	-	(345)	(707)
Au 31 décembre 2013	**-**	**343**	**62**	**5 250**	**-**	**8 029**	**13 684**
Révisions des estimations antérieures	-	17	2	(25)	-	50	44
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	2 328	2 328
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	521	521
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	(28)	(28)
Production de l'année	-	(4)	(2)	(328)	-	(392)	(726)
Au 31 décembre 2014	**-**	**356**	**62**	**4 897**	**-**	**10 508**	**15 823**

(en milliards de pieds cubes)	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2012							
Réserves prouvées développées et non développées	**5 144**	**4 862**	**3 773**	**6 828**	**5 347**	**4 923**	**30 877**
Filiales consolidées	5 144	4 521	3 691	1 317	5 347	17	20 037
Sociétés mises en équivalence	-	341	82	5 511	-	4 906	10 840
Réserves prouvées développées	**2 927**	**2 192**	**2 356**	**6 656**	**1 513**	**3 602**	**19 246**
Filiales consolidées	2 927	2 110	2 316	1 240	1 513	13	10 119
Sociétés mises en équivalence	-	82	40	5 416	-	3 589	9 127
Réserves prouvées non développées	**2 217**	**2 670**	**1 417**	**172**	**3 834**	**1 321**	**11 631**
Filiales consolidées	2 217	2 411	1 375	77	3 834	4	9 918
Sociétés mises en équivalence	-	259	42	95	-	1 317	1 713
Au 31 décembre 2013							
Réserves prouvées développées et non développées	**4 703**	**3 741**	**3 725**	**6 528**	**6 284**	**8 045**	**33 026**
Filiales consolidées	4 703	3 398	3 663	1 278	6 284	16	19 342
Sociétés mises en équivalence	-	343	62	5 250	-	8 029	13 684
Réserves prouvées développées	**2 687**	**2 009**	**2 240**	**6 366**	**1 821**	**3 693**	**18 816**
Filiales consolidées	2 687	1 937	2 210	1 210	1 821	13	9 878
Sociétés mises en équivalence	-	72	30	5 156	-	3 680	8 938
Réserves prouvées non développées	**2 016**	**1 732**	**1 485**	**162**	**4 463**	**4 352**	**14 210**
Filiales consolidées	2 016	1 461	1 453	68	4 463	3	9 464
Sociétés mises en équivalence	-	271	32	94	-	4 349	4 746
Au 31 décembre 2014							
Réserves prouvées développées et non développées	**4 442**	**3 640**	**3 755**	**6 115**	**5 115**	**10 523**	**33 590**
Filiales consolidées	4 442	3 284	3 693	1 218	5 115	15	17 767
Sociétés mises en équivalence	-	356	62	4 897	-	10 508	15 823
Réserves prouvées développées	**2 578**	**2 019**	**2 167**	**5 866**	**1 444**	**4 959**	**19 033**
Filiales consolidées	2 578	1 952	2 145	1 144	1 444	9	9 272
Sociétés mises en équivalence	-	67	22	4 722	-	4 950	9 761
Réserves prouvées non développées	**1 864**	**1 621**	**1 588**	**249**	**3 671**	**5 564**	**14 557**
Filiales consolidées	1 864	1 332	1 548	74	3 671	6	8 495
Sociétés mises en équivalence	-	289	40	175	-	5 558	6 062

1.5. Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent n'incluent pas les chiffres d'affaires et les charges relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M$)						Filiales consolidées	
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2012							
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 552	5 638	1 244	929	4 508	-	14 871
Chiffre d'affaires Groupe	8 809	17 268	820	1 298	750	265	29 210
Chiffre d'affaires total	**11 361**	**22 906**	**2 064**	**2 227**	**5 258**	**265**	**44 081**
Coûts de production	(1 693)	(1 853)	(381)	(437)	(469)	(39)	(4 872)
Charges d'exploration	(620)	(469)	(436)	(23)	(306)	(3)	(1 857)
Amortissements	(2 551)	(3 308)	(2 002)	(588)	(1 130)	(75)	(9 654)
Autres charges [(a)]	(419)	(1 742)	(496)	(204)	(133)	(31)	(3 025)
Résultats avant impôts	**6 078**	**15 534**	**(1 251)**	**975**	**3 220**	**117**	**24 673**
Impôts sur les bénéfices	(4 469)	(9 485)	291	(496)	(1 572)	(53)	(15 784)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	**1 609**	**6 049**	**(960)**	**479**	**1 648**	**64**	**8 889**
2013							
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 170	4 575	1 331	1 079	4 626	-	13 781
Chiffre d'affaires Groupe	7 749	16 072	808	901	742	268	26 540
Chiffre d'affaires total	**9 919**	**20 647**	**2 139**	**1 980**	**5 368**	**268**	**40 321**
Coûts de production	(1 762)	(1 974)	(415)	(498)	(546)	(39)	(5 234)
Charges d'exploration	(483)	(583)	(539)	(165)	(395)	(4)	(2 169)
Amortissements	(1 817)	(3 433)	(1 214)	(725)	(1 607)	(85)	(8 881)
Autres charges [(a)]	(493)	(1 578)	(434)	(106)	(149)	(33)	(2 793)
Résultats avant impôts	**5 364**	**13 079**	**(463)**	**486**	**2 671**	**107**	**21 244**
Impôts sur les bénéfices	(3 621)	(8 281)	56	(419)	(1 362)	(46)	(13 673)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	**1 743**	**4 798**	**(407)**	**67**	**1 309**	**61**	**7 571**
2014							
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 073	3 561	1 195	804	4 423	-	12 056
Chiffre d'affaires Groupe	5 966	13 386	971	972	742	236	22 273
Chiffre d'affaires total	**8 039**	**16 947**	**2 166**	**1 776**	**5 165**	**236**	**34 329**
Coûts de production	(1 729)	(2 221)	(466)	(503)	(738)	(44)	(5 701)
Charges d'exploration	(617)	(631)	(183)	(144)	(381)	(9)	(1 965)
Amortissements	(1 988)	(4 750)	(5 717)	(545)	(2 058)	(97)	(15 155)
Autres charges [(a)]	(419)	(1 375)	(402)	(114)	(167)	(29)	(2 506)
Résultats avant impôts	**3 286**	**7 970**	**(4 602)**	**470**	**1 821**	**57**	**9 002**
Impôts sur les bénéfices	(1 683)	(6 066)	882	(334)	(1 159)	(32)	(8 392)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	**1 603**	**1 904**	**(3 720)**	**136**	**662**	**25**	**610**

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (502 millions d'USD pour 2012, 566 millions d'USD pour 2013 et 526 millions d'USD pour 2014).

(en M$)	Sociétés mises en équivalence						
Réserves prouvées développées et non développées	**Europe**	**Afrique**	**Amériques**	**Moyen-Orient**	**Asie (hors Russie)**	**Russie**	**Total**
2012							
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	1 394	-	1 002	2 396
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	1 586	10 086	-	(416)	11 256
Chiffre d'affaires total	**-**	**-**	**1 586**	**11 480**	**-**	**586**	**13 652**
Coûts de production	-	-	(161)	(371)	-	(113)	(645)
Charges d'exploration	-	-	-	-	-	(4)	(4)
Amortissements	-	-	(77)	(385)	-	(291)	(753)
Autres charges	-	-	(969)	(8 896)	-	(68)	(9 933)
Résultats avant impôts	**-**	**-**	**379**	**1 828**	**-**	**110**	**2 317**
Impôts sur les bénéfices	-	-	(80)	(390)	-	(66)	(536)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	**-**	**-**	**299**	**1 438**	**-**	**44**	**1 781**
2013							
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	2 020	-	756	2 776
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	999	10 289	-	14	11 302
Chiffre d'affaires total	**-**	**-**	**999**	**12 309**	**-**	**770**	**14 078**
Coûts de production	-	-	(107)	(481)	-	(55)	(643)
Charges d'exploration	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Amortissements	-	-	(45)	(464)	-	(259)	(768)
Autres charges	-	-	(639)	(8 952)	-	(121)	(9 712)
Résultats avant impôts	**-**	**-**	**208**	**2 412**	**-**	**332**	**2 952**
Impôts sur les bénéfices	-	-	(103)	(545)	-	(109)	(757)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	**-**	**-**	**105**	**1 867**	**-**	**223**	**2 195**
2014							
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	2 094	-	1 117	3 211
Chiffre d'affaires Groupe	-	(21)	885	4 854	-	(249)	5 469
Chiffre d'affaires total	**-**	**(21)**	**885**	**6 948**	**-**	**868**	**8 680**
Coûts de production	-	-	(123)	(311)	-	(121)	(555)
Charges d'exploration	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Amortissements	-	-	(87)	(304)	-	(54)	(445)
Autres charges	-	-	(537)	(3 806)	-	(142)	(4 485)
Résultats avant impôts	**-**	**(21)**	**138**	**2 527**	**-**	**550**	**3 194**
Impôts sur les bénéfices	-	-	(207)	(689)	-	(140)	(1 036)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	**-**	**(21)**	**(69)**	**1 838**	**-**	**410**	**2 158**

1.6. Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts induits relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M$)	Filiales consolidées						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2012							
Acquisition des permis prouvés	259	35	-	-	16	-	310
Acquisition des permis non prouvés	52	1 749	494	226	33	-	2 554
Coûts d'exploration	768	742	734	45	434	3	2 726
Coûts de développement [(a)]	4 090	5 563	2 351	394	4 172	107	16 677
Total	**5 169**	**8 089**	**3 579**	**665**	**4 655**	**110**	**22 267**
2013							
Acquisition des permis prouvés	-	175	-	3	487	-	665
Acquisition des permis non prouvés	17	512	2 105	85	85	-	2 804
Coûts d'exploration	679	889	585	231	538	4	2 926
Coûts de développement [(a)]	5 239	8 545	3 191	464	5 447	147	23 033
Total	**5 935**	**10 121**	**5 881**	**783**	**6 557**	**151**	**29 428**
2014							
Acquisition des permis prouvés	57	17	-	(1)	32	-	105
Acquisition des permis non prouvés	17	69	544	7	66	-	703
Coûts d'exploration	466	1 057	375	228	485	9	2 620
Coûts de développement [(a)]	4 495	8 126	3 468	478	4 308	116	20 991
Total	**5 035**	**9 269**	**4 387**	**712**	**4 891**	**125**	**24 419**

(en M$)	Sociétés mises en équivalence						
Quote-part des coûts induits	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2012							
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	306	306
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	(28)	(28)
Coûts d'exploration	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de développement [(a)]	-	-	214	488	-	259	961
Total	**-**	**-**	**214**	**488**	**-**	**537**	**1 239**
2013							
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	274	274
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	141	141
Coûts d'exploration	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de développement [(a)]	-	-	170	458	-	319	947
Total	**-**	**-**	**170**	**458**	**-**	**734**	**1 362**
2014							
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	246	246
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	32	32
Coûts d'exploration	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de développement [(a)]	-	-	195	500	-	692	1 387
Total	**-**	**-**	**195**	**500**	**-**	**970**	**1 665**

(a) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

1.7. Coûts capitalisés

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts capitalisés relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M$)	Filiales consolidées						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2012							
Relatifs à des réserves prouvées	46 781	53 517	13 336	8 455	26 196	803	149 088
Relatifs à des réserves non prouvées	717	4 200	5 706	327	808	-	11 758
Total	**47 498**	**57 717**	**19 042**	**8 782**	**27 004**	**803**	**160 846**
Amortissements cumulés	(31 217)	(26 868)	(4 247)	(6 133)	(7 433)	(314)	(76 212)
Coûts nets capitalisés	**16 281**	**30 849**	**14 795**	**2 649**	**19 571**	**489**	**84 634**
Au 31 décembre 2013							
Relatifs à des réserves prouvées	50 313	61 728	15 002	8 941	31 968	950	168 902
Relatifs à des réserves non prouvées	888	5 049	7 881	481	1 123	-	15 422
Total	**51 201**	**66 777**	**22 883**	**9 422**	**33 091**	**950**	**184 324**
Amortissements cumulés	(32 208)	(30 278)	(5 259)	(6 842)	(9 040)	(399)	(84 026)
Coûts nets capitalisés	**18 993**	**36 499**	**17 624**	**2 580**	**24 051**	**551**	**100 298**
Au 31 décembre 2014							
Relatifs à des réserves prouvées	46 444	69 277	17 774	8 115	35 169	1 066	177 845
Relatifs à des réserves non prouvées	628	5 045	8 309	566	1 730	-	16 278
Total	**47 072**	**74 322**	**26 083**	**8 681**	**36 899**	**1 066**	**194 123**
Amortissements cumulés	(28 748)	(34 438)	(10 657)	(6 304)	(11 005)	(496)	(91 648)
Coûts nets capitalisés	**18 324**	**39 884**	**15 426**	**2 377**	**25 894**	**570**	**102 475**

(en M$)	Sociétés mises en équivalence						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2012							
Relatifs à des réserves prouvées	-	-	1 384	4 799	-	5 376	11 559
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	-	-	-	1 474	1 474
Total	**-**	**-**	**1 384**	**4 799**	**-**	**6 850**	**13 033**
Amortissements cumulés	-	-	(234)	(3 352)	-	(603)	(4 189)
Coûts nets capitalisés	**-**	**-**	**1 150**	**1 447**	**-**	**6 247**	**8 844**
Au 31 décembre 2013							
Relatifs à des réserves prouvées	-	-	1 228	5 433	-	6 299	12 960
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	-	-	-	1 687	1 687
Total	**-**	**-**	**1 228**	**5 433**	**-**	**7 986**	**14 647**
Amortissements cumulés	-	-	(221)	(4 015)	-	(890)	(5 126)
Coûts nets capitalisés	**-**	**-**	**1 007**	**1 418**	**-**	**7 096**	**9 521**
Au 31 décembre 2014							
Relatifs à des réserves prouvées	-	-	1 411	5 916	-	4 347	11 674
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	-	-	-	895	895
Total	**-**	**-**	**1 411**	**5 916**	**-**	**5 242**	**12 569**
Amortissements cumulés	-	-	(310)	(4 764)	-	(635)	(5 709)
Coûts nets capitalisés	**-**	**-**	**1 101**	**1 152**	**-**	**4 607**	**6 860**

1.8. Calcul des *cash flows* nets futurs actualisés

Le calcul des *cash flows* nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- l'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques actuelles ;
- les *cash flows* futurs sont déterminés sur la base des prix utilisés pour l'estimation des réserves prouvées d'hydrocarbures du Groupe ;
- les *cash flows* futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations de coûts sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année ;
- les estimations des impôts sont calculées en fonction des législations fiscales locales existantes en fin d'année et tiennent compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs ;
- les cash flows nets futurs sont actualisés au taux standard de 10%.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme ASC 932 et ne reflètent pas les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

(en M$)	Filiales consolidées						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2012							
Revenus futurs	120 136	228 622	74 932	21 231	88 907	2 578	536 406
Coûts de production futurs	(26 210)	(50 380)	(33 282)	(6 719)	(17 980)	(1 633)	(136 204)
Coûts de développement futurs	(31 563)	(37 242)	(16 689)	(4 906)	(13 504)	(613)	(104 517)
Impôts futurs	(35 305)	(87 660)	(5 743)	(3 521)	(16 054)	(237)	(148 520)
***Cash flows* nets futurs, après impôts**	**27 058**	**53 340**	**19 218**	**6 085**	**41 369**	**95**	**147 165**
Actualisation à 10%	(13 596)	(22 851)	(14 960)	(2 870)	(25 743)	7	(80 013)
Calcul normalisé des *cash flows* nets futurs actualisés	**13 462**	**30 489**	**4 258**	**3 215**	**15 626**	**102**	**67 152**
Au 31 décembre 2013							
Revenus futurs	106 968	205 741	78 813	19 413	93 404	2 332	506 671
Coûts de production futurs	(24 973)	(50 531)	(36 172)	(6 950)	(18 548)	(1 456)	(138 630)
Coûts de développement futurs	(30 534)	(34 364)	(18 844)	(4 282)	(16 570)	(526)	(105 120)
Impôts futurs	(27 307)	(73 232)	(5 190)	(3 030)	(14 946)	(219)	(123 924)
***Cash flows* nets futurs, après impôts**	**24 154**	**47 614**	**18 607**	**5 151**	**43 340**	**131**	**138 997**
Actualisation à 10%	(10 813)	(19 397)	(15 304)	(2 490)	(27 670)	(49)	(75 723)
Calcul normalisé des *cash flows* nets futurs actualisés	**13 341**	**28 217**	**3 303**	**2 661**	**15 670**	**82**	**63 274**
Au 31 décembre 2014							
Revenus futurs	87 950	184 975	87 965	17 214	86 184	2 294	466 582
Coûts de production futurs	(23 722)	(49 796)	(38 776)	(6 240)	(16 700)	(1 255)	(136 489)
Coûts de développement futurs	(28 529)	(35 683)	(16 728)	(3 534)	(12 177)	(780)	(97 431)
Impôts futurs	(15 363)	(59 063)	(5 891)	(2 881)	(13 475)	(172)	(96 845)
***Cash flows* nets futurs, après impôts**	**20 336**	**40 433**	**26 570**	**4 559**	**43 832**	**87**	**135 817**
Actualisation à 10%	(7 928)	(16 026)	(19 489)	(2 173)	(29 422)	(5)	(75 043)
Calcul normalisé des *cash flows* nets futurs actualisés	**12 408**	**24 407**	**7 081**	**2 386**	**14 410**	**82**	**60 774**
Part des minoritaires dans les *cash flows* nets futurs (en M$)							
Au 31 décembre 2012	-	646	-	-	-	-	646
Au 31 décembre 2013	-	808	-	-	-	-	808
Au 31 décembre 2014	**-**	**1 103**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 103**

(en M$)	Sociétés mises en équivalence						
Quote-part des *cash flows* nets futurs	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
Au 31 décembre 2012							
Revenus futurs	-	2 710	35 363	82 785	-	12 101	132 959
Coûts de production futurs	-	(127)	(22 231)	(46 178)	-	(4 208)	(72 744)
Coûts de développement futurs	-	-	(3 042)	(3 824)	-	(5 034)	(11 900)
Impôts futurs	-	(505)	(4 322)	(6 997)	-	(835)	(12 659)
***Cash flows* nets futurs, après impôts**	**-**	**2 078**	**5 768**	**25 786**	**-**	**2 024**	**35 656**
Actualisation à 10%	-	(1 402)	(3 838)	(13 295)	-	(1 230)	(19 765)
Calcul normalisé des *cash flows* nets futurs actualisés	**-**	**676**	**1 930**	**12 491**	**-**	**794**	**15 891**
Au 31 décembre 2013							
Revenus futurs	-	1 337	19 690	74 872	-	37 237	133 136
Coûts de production futurs	-	(139)	(11 975)	(38 526)	-	(12 555)	(63 195)
Coûts de développement futurs	-	-	(1 675)	(3 388)	-	(5 119)	(10 182)
Impôts futurs	-	(347)	(2 865)	(6 722)	-	(2 189)	(12 123)
***Cash flows* nets futurs, après impôts**	**-**	**851**	**3 175**	**26 236**	**-**	**17 374**	**47 636**
Actualisation à 10%	-	(636)	(1 871)	(13 402)	-	(16 308)	(32 217)
Calcul normalisé des *cash flows* nets futurs actualisés	**-**	**215**	**1 304**	**12 834**	**-**	**1 066**	**15 419**
Au 31 décembre 2014							
Revenus futurs	-	1 698	16 209	68 109	-	45 472	131 488
Coûts de production futurs	-	-	(9 393)	(36 848)	-	(13 536)	(59 777)
Coûts de développement futurs	-	(132)	(1 683)	(3 814)	-	(3 190)	(8 819)
Impôts futurs	-	(630)	(1 327)	(5 525)	-	(3 886)	(11 368)
***Cash flows* nets futurs, après impôts**	**-**	**936**	**3 806**	**21 922**	**-**	**24 860**	**51 524**
Actualisation à 10%	-	(575)	(2 078)	(10 331)	-	(19 447)	(32 431)
Calcul normalisé des *cash flows* nets futurs actualisés	**-**	**361**	**1 728**	**11 591**	**-**	**5 413**	**19 093**

1.9. Principales origines des variations des *cash flows* nets futurs actualisés

Filiales consolidées

(en M$)	2012	2013	2014
***Cash flows* nets futurs actualisés au 1er janvier**	**66 440**	**67 152**	**63 274**
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(36 685)	(32 860)	(26 647)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	3 532	(8 007)	(16 703)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	1 749	1 106	1 912
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(8 381)	(10 803)	(5 407)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	15 220	18 218	21 484
Révisions des estimations précédentes des quantités	3 504	1 511	(1 505)
Accrétion de l'actualisation	6 644	6 715	6 327
Variation nette des impôts sur les bénéfices	18 034	20 178	20 116
Acquisitions des réserves en terre	385	1 459	26
Cessions des réserves en terre	(3 290)	(1 395)	(2 103)
Fin de l'exercice	**67 152**	**63 274**	**60 774**

Sociétés mises en équivalence

(en M$)	2012	2013	2014
***Cash flows* nets futurs actualisés au 1er janvier**	**15 737**	**15 891**	**15 419**
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(3 074)	(3 723)	(3 639)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	(1 702)	(1 056)	(1 546)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	(32)	4 980	4 444
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(638)	540	190
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	1 042	1 101	1 330
Révisions des estimations précédentes des quantités	1 268	(5 020)	19
Accrétion de l'actualisation	1 574	1 589	1 542
Variation nette des impôts sur les bénéfices	1 693	1 107	834
Acquisitions des réserves en terre	23	520	543
Cessions des réserves en terre	-	(510)	(43)
Fin de l'exercice	**15 891**	**15 419**	**19 093**

2. Autres informations complémentaires

2.1. Production de gaz commercialisable, prix de production et coûts de production

	Entités consolidées						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2012							
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) [a]	1 166	593	901	171	1 123	-	3 955
Prix de production [b]							
Huile ($/b)	102,56	106,19	79,46	104,14	99,45	88,02	103,86
Bitume ($/b)	-	-	45,32	-	-	-	45,32
Gaz naturel ($/kpc)	9,12	2,82	2,86	1,15	10,73	-	6,82
Coûts de production unitaires ($/bep) [c])							
Total liquides et gaz	11,28	7,32	5,03	13,83	5,67	13,15	8,17
Bitume	-	-	30,83	-	-	-	30,83

	Sociétés mises en équivalence						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2012							
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) [a]	-	-	-	769	-	813	1 583
Prix de production [b]							
Huile ($/b)	-	-	135,05	106,97	-	36,32	106,98
Bitume ($/b)	-	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel ($/kpc)	-	-	-	1,73	-	1,22	1,57
Coûts de production unitaires ($/bep) [c])							
Total liquides et gaz	-	-	11,36	2,55	-	1,85	2,92
Bitume	-	-	-	-	-	-	-

	Entités consolidées						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2013							
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) [a]	1 134	569	860	149	1 193	-	3 905
Prix de production [b]							
Huile ($/b)	97,75	102,67	65,94	98,57	95,32	85,20	99,34
Bitume ($/b)	-	-	45,73	-	-	-	45,73
Gaz naturel ($/kpc)	9,52	2,65	3,53	1,13	10,15	-	7,02
Coûts de production unitaires ($/bep) [c]							
Total liquides et gaz	12,91	8,39	5,68	17,17	6,13	12,19	9,24
Bitume	-	-	31,74	-	-	-	31,74

	Sociétés mises en équivalence						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2013							
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) [a]	-	-	-	942	-	927	1 869
Prix de production [b]							
Huile ($/b)	-	-	82,47	104,42	-	51,64	99,03
Bitume ($/b)	-	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel ($/kpc)	-	-	-	2,36	-	1,08	1,96
Coûts de production unitaires ($/bep) [c]							
Total liquides et gaz	-	-	8,31	2,97	-	0,78	2,61
Bitume	-	-	-	-	-	-	-

	Entités consolidées						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2014							
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) [a]	1 008	567	849	156	1 179	-	3 759
Prix de production [b]							
Huile ($/b)	85,57	89,97	60,38	88,34	86,51	81,38	87,26
Bitume ($/b)	-	-	42,83	-	-	-	42,83
Gaz naturel ($/kpc)	7,93	2,64	3,56	1,16	9,32	-	6,34
Coûts de production unitaires ($/bep) [c]							
Total liquides et gaz	13,57	9,60	6,24	17,41	8,40	14,72	10,31
Bitume	-	-	42,04	-	-	-	42,04

	Sociétés mises en équivalence						
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie (hors Russie)	Russie	Total
2014							
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) [a]	-	-	-	872	-	1 059	1 931
Prix de production [b]							
Huile ($/b)	-	-	85,72	88,92	-	10,12	79,07
Bitume ($/b)	-	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel ($/kpc)	-	-	-	3,37	-	2,55	3,05
Coûts de production unitaires ($/bep) [c]							
Total liquides et gaz	-	-	9,19	2,86	-	1,48	2,72
Bitume	-	-	-	-	-	-	-

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.
(b) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production du Groupe.
(c) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

TOTAL S.A.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 février 2015 et ne sont pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 378

2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 380

3. Comptes sociaux société mère 381

3.1. Compte de résultat . . . 381
3.2. Bilan . . . 382
3.3. Tableau des flux de trésorerie . . . 383
3.4. Variation des capitaux propres . . . 384

4. Annexe 385

1) Principes comptables . . . 385
2) Immobilisations incorporelles et corporelles . . . 386
3) Titres de participation et créances rattachées . . . 386
4) Autres immobilisations financières . . . 387
5) Créances d'exploitation . . . 387
6) Capitaux propres . . . 388
7) Provisions pour risques et charges . . . 389
8) Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires . . . 390
9) Dettes financières . . . 390
10) Dettes d'exploitation . . . 391
11) Écarts de conversion . . . 391
12) Chiffre d'affaires . . . 391
13) Charges nettes d'exploitation . . . 391
14) Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation . . . 392
15) Charges et produits financiers . . . 392
16) Dividendes . . . 392
17) Autres charges et produits financiers . . . 392
18) Résultat exceptionnel . . . 393
19) Régime fiscal . . . 393
20) Risque de change et de contrepartie . . . 393
21) Engagements . . . 394
22) Ventilation de l'effectif moyen . . . 394
23) Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions . . . 395
24) Autres . . . 398

5. Autres informations financières société mère 399

5.1. Filiales et participations . . . 399
5.2. Autres informations sur cinq ans . . . 400
5.3. Proposition d'affectation du résultat 2014 . . . 401
5.4. Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices . . . 401

1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Engagements concernant les conditions de retraite

– Personne concernée :
  M. Patrick Pouyanné, Directeur Général
– Nature et objet :
  Les dirigeants sociaux bénéficient des mêmes dispositions que les salariés de TOTAL S.A. concernés en matière d'indemnité de départ à la retraite et de régime supplémentaire de retraite.
– Modalités :
  - Indemnités de départ à la retraite

  Le Directeur Général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du Groupe TOTAL. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération brute annuelle fixe et variable perçue au cours des douze mois précédant le départ en retraite du dirigeant mandataire social.

  Le versement de l'indemnité de départ à la retraite des dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :
    - la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ;
    - la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
    - le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social.

  - Régime supplémentaire de retraite à prestations définies

  Le Directeur Général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, autorisé par le Conseil d'administration au cours d'un exercice antérieur. Ce régime couvre l'ensemble des salariés du Groupe TOTAL dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.

  Le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite, mis en place et financé par TOTAL S.A., est subordonné à des conditions d'âge et d'ancienneté minimum (5 ans), ainsi qu'à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe TOTAL.

  Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 16 décembre 2014, concernant ce régime supplémentaire de retraite, de maintenir l'ancienneté acquise de M. Patrick Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1er janvier 1997.

  Ce régime supplémentaire de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la part de la rémunération de référence comprise entre 8 et 40 plafonds annuels de la sécurité sociale et 1% de la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 plafonds annuels de la sécurité sociale, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté limité à 20 ans. La base de calcul de ce régime supplémentaire est indexée sur l'évolution du point ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés).

  Le cumul des montants annuels de la retraite supplémentaire et des retraites des régimes externes (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut dépasser 45% de la moyenne des rémunérations des trois dernières années d'activité. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait réduit à due concurrence.

Les engagements pris par TOTAL S.A. à l'égard de son Directeur Général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2014, une pension brute annuelle de retraite estimée à 474 109 euros, soit 27,73% de la rémunération brute annuelle perçue par le Directeur Général en 2014 composée de la part fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général non proratisée (soit 1 200 000 euros) et de la part variable versée en 2014 au titre de l'exercice 2013 dans le cadre de ses fonctions de Directeur Général Raffinage – Chimie (soit 509 700 euros).

Engagements concernant les dispositions applicables en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat social

– Personne concernée :
M. Patrick Pouyanné, Directeur Général
– Nature et objet :
En cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat social, le Directeur Général bénéficie d'une indemnité de départ.
– Modalités :
Cette indemnité est égale à deux années de rémunération brute.

La base de référence de cette indemnité est constituée par la rémunération brute (fixe et variable) des douze derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ, versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie décidé par la société, n'est pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Directeur Général quitte la société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de cette indemnité en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat social est soumis à une condition de performance, réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention concernant la mise à disposition de moyens spécifiques

– Personne concernée :
M. Thierry Desmarest, administrateur et Président d'Honneur.
– Nature et objet :
Moyens mis à la disposition du Président d'Honneur de votre société.
– Modalités :
Le Président d'Honneur, compte tenu des missions de représentation du Groupe TOTAL qui lui sont confiées, bénéficie de la mise à disposition des moyens suivants : bureau, assistante, voiture avec chauffeur.

La décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2014 de nommer M. Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration lui a conféré *de facto* les moyens matériels d'exercer son mandat. Cette décision a mis fin, à compter du 22 octobre 2014, à la convention réglementée qui avait été autorisée par le Conseil d'administration au cours d'un exercice antérieur.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé, portant sur les conditions de retraite des dirigeants sociaux ainsi que sur les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social qui concernaient M. de Margerie, ancien Président-directeur général.

Le décès de M. de Margerie a mis fin aux engagements de versement d'une indemnité de départ à la retraite et d'une indemnité de départ en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui lui avaient été consenties dans le cadre de son mandat de Président-directeur général. Il a également mis fin aux engagements qui lui avaient été consentis au titre du régime supplémentaire de retraite à prestations définies.

Paris La Défense, le 2 mars 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Michel Piette
Valérie Besson

ERNST & YOUNG Audit
Yvon Salaün
Laurent Miannay

2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

– le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la justification de nos appréciations ;

– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation, telles que décrites dans la Note 1 de l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons également vérifié le caractère raisonnable des estimations associées à l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 2 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Michel Piette
Valérie Besson

ERNST & YOUNG Audit
Yvon Salaün
Laurent Miannay

3. Comptes sociaux société mère

3.1. Compte de résultat

Exercice (en K€)		2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	*(Note 12)*	13 092 427	16 749 337	16 446 200
Charges nettes d'exploitation	*(Note 13)*	(11 653 291)	(13 001 765)	(13 012 996)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	*(Note 14)*	(124 682)	(137 490)	(43 328)
Résultat d'exploitation		**1 314 454**	**3 610 082**	**3 389 876**
Charges et produits financiers	*(Note 15)*	(357 934)	(238 685)	(434 272)
Dividendes	*(Note 16)*	8 759 840	7 355 028	8 083 928
(Dotations) Reprises aux provisions financières		(1 946 473)	(1 084 247)	(954 020)
Autres charges et produits financiers	*(Note 17)*	130 397	(4 097)	10 956
Résultat financier		**6 585 830**	**6 027 999**	**6 706 592**
Résultat courant		**7 900 285**	**9 638 081**	**10 096 468**
Résultat sur cessions de titres et prêts		(241 005)	(29 092)	(695)
Résultat sur cessions d'immobilisations		590	68	8 647
Éléments exceptionnels		(51 096)	(7 813)	(294 985)
Résultat exceptionnel	*(Note 18)*	**(291 511)**	**(36 837)**	**(287 033)**
Participation et intéressement des salariés		(42 394)	(65 301)	(58 002)
Impôts	*(Note 19)*	(1 521 838)	(3 504 476)	(3 231 651)
Résultat net		**6 044 542**	**6 031 467**	**6 519 782**

3.2. Bilan

Au 31 décembre
(en K€)

ACTIF		2014	2013	2012
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		959 901	957 956	943 112
Amortissements et provisions		(449 775)	(452 175)	(381 620)
Immobilisations incorporelles, valeur nette	*(Note 2)*	**510 126**	**505 781**	**561 492**
Immobilisations corporelles		540 434	647 628	650 563
Amortissements et provisions		(383 816)	(463 549)	(450 118)
Immobilisations corporelles, valeur nette	*(Note 2)*	**156 618**	**184 079**	**200 445**
Titres de participation et créances rattachées	*(Note 3)*	95 800 333	94 094 092	89 228 333
Amortissements et provisions	*(Note 3)*	(2 243 839)	(828 041)	(699 995)
Autres immobilisations financières	*(Note 4)*	30 078	45 120	45 084
Immobilisations financières, valeur nette		**93 586 572**	**93 311 171**	**88 573 422**
Total actif immobilisé		**94 253 316**	**94 001 031**	**89 335 359**
Actif circulant				
Stocks		12 009	12 792	12 832
Créances d'exploitation	*(Note 5)*	5 110 133	3 329 771	2 356 568
Valeurs mobilières de placement		400 913	352 637	315 697
Disponibilités et dépôts à court terme		29 937	11 390	12 498
Total actif circulant		**5 552 992**	**3 706 590**	**2 697 595**
Charges constatées d'avance		6 358	8 998	9 950
Écarts de conversion	*(Note 11)*	4	273 523	5
Total de l'actif		**99 812 670**	**97 990 142**	**92 042 909**

Au 31 décembre
(en K€)

PASSIF		2014	2013	2012
Capitaux propres	*(Note 6)*			
Capital		5 963 169	5 944 195	5 914 833
Primes		28 319 321	28 019 864	27 684 290
Réserves	*(Note 6 B)*	3 950 274	3 950 632	3 958 588
Report à nouveau		10 684 795	10 291 083	9 314 000
Résultat net		6 044 542	6 031 467	6 519 782
Acompte sur dividendes		(4 374 405)	(4 213 343)	(4 161 373)
Total des capitaux propres		**50 587 696**	**50 023 898**	**49 230 120**
Provisions pour risques et charges	*(Notes 7 et 8)*	7 036 412	6 485 225	5 812 262
Dettes				
Dettes financières long terme	*(Note 9)*	26 897 823	27 188 369	25 588 764
Dettes financières court terme	*(Note 9)*	10 758 523	9 779 762	7 375 394
Dettes d'exploitation	*(Note 10)*	3 814 536	4 512 809	3 923 987
Total des dettes		**41 470 882**	**41 480 940**	**36 888 145**
Produits constatés d'avance		-	-	806
Écarts de conversion	*(Note 11)*	717 680	79	111 576
Total du passif		**99 812 670**	**97 990 142**	**92 042 909**

3.3. Tableau des flux de trésorerie

Exercice (en M€)	2014	2013	2012
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	6 045	6 031	6 520
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	137	127	122
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	1 401	138	140
Dotations (Reprises) aux autres provisions	598	675	1 076
Marge brute d'autofinancement	**8 181**	**6 971**	**7 858**
(Profits) Pertes sur cessions	240	29	(15)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(4 814)	(996)	782
Autres, net	51	11	(18)
Flux de trésorerie d'exploitation	**3 658**	**6 015**	**8 607**
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(62)	(77)	(160)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(1 756)	(5 156)	(1 875)
Investissements	**(1 818)**	**(5 233)**	**(2 035)**
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	2 916	448	662
Désinvestissements	**2 916**	**448**	**662**
Flux de trésorerie d'investissement	**1 098**	**(4 785)**	**(1 373)**
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	316	367	31
Rachat d'actions propres	-	-	-
Solde du dividende payé en numéraire	(2 843)	(2 807)	(2 684)
Acompte sur dividende payé en numéraire	(2 898)	(2 795)	(2 735)
Remboursement d'emprunts à long terme	-	(127)	-
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	688	4 131	(1 872)
Flux de trésorerie de financement	**(4 737)**	**(1 231)**	**(7 260)**
Augmentation (diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	**19**	**(1)**	**(26)**
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	**11**	**12**	**38**
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	**30**	**11**	**12**

3.4. Variation des capitaux propres

(en M€)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes d'émission			
Au 1er janvier 2012	**2 363 767 313**	**5 909**	**27 655**	**14 563**	**48**	**48 175**
Solde du dividende payé en numéraire [a]	-	-	-	(1 311)	-	(1 311)
Résultat net 2012	-	-	-	6 520	-	6 520
Acompte sur dividende 2012 [b] [b']	-	-	-	(4 161)	-	(4 161)
Émission d'actions	798 883	2	29	-	-	31
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 366 950	4	-	(4)	-	-
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	(24)	(24)
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	**2 365 933 146**	**5 915**	**27 684**	**15 607**	**24**	**49 230**
Solde du dividende payé en numéraire [c]	-	-	-	(1 381)	-	(1 381)
Résultat net 2013	-	-	-	6 031	-	6 031
Acompte sur dividende 2013 [d] [d']	-	-	-	(4 213)	-	(4 213)
Émission d'actions	942 799	2	33	-	-	35
Augmentation de capital réservée aux salariés	10 802 215	27	305	-	-	332
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	(8)	(8)
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	(2)	-	-	(2)
Au 31 décembre 2013	**2 377 678 160**	**5 944**	**28 020**	**16 044**	**16**	**50 024**
Solde du dividende payé en numéraire [e]	-	-	-	(1 424)	-	(1 424)
Résultat net 2014	-	-	-	6 045	-	6 045
Acompte sur dividende 2014 [f] [f']	-	-	-	(4 374)	-	(4 374)
Émission d'actions	6 922 790	17	299	-	-	316
Augmentation de capital réservée aux salariés	666 575	2	-	(2)	-	-
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	1	1
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014	**2 385 267 525**	**5 963**	**28 319**	**16 289**	**17**	**50 588**

(a) Solde du dividende 2011 versé en 2012 : 1 342 millions d'euros (0,57 euro par action) minoré de 31 millions d'euros d'ajustement comptable, conformément à l'Assemblée générale du 11 mai 2012.
(b) Acompte sur dividende versé en 2012 au titre des 1er et 2e trimestres 2012 : 2 735 millions d'euros (respectivement 0,57 et 0,59 euro par action).
(b') Acompte sur dividende non versé en 2012 au titre du 3e trimestre 2012 : 1 426 millions d'euros (0,59 euro par action).
(c) Solde du dividende 2012 versé en 2013 : 1 398 millions d'euros (0,59 euro par action) minoré de 17 millions d'euros d'ajustement comptable, conformément à l'Assemblée générale du 17 mai 2013.
(d) Acompte sur dividende versé en 2013 au titre des 1er et 2e trimestres 2013 : 2 795 millions d'euros (0,59 euro par action).
(d') Acompte sur dividende non versé en 2013 au titre du 3e trimestre 2013 : 1 418 millions d'euros (0,59 euro par action).
(e) Solde du dividende 2013 versé en 2014 : 1 445 millions d'euros (0,61 euro par action) minoré de 21 millions d'euros d'ajustement comptable, conformément à l'Assemblée générale du 16 mai 2014.
(f) Acompte sur dividende versé en 2014 au titre des 1er et 2e trimestres 2014 : 2 898 millions d'euros (0,61 euro par action).
(f') Acompte sur dividende non versé en 2014 au titre du 3e trimestre 2014 : 1 476 millions d'euros (0,61 euro par action).

4. Annexe

1) Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2014 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

Constructions	20-30 ans
Mobilier, agencements	5-10 ans
Matériel de transport	2-5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour le secteur Amont, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont calculées en fonction des capitaux propres, de la valeur économique et de l'intérêt de la détention des titres.

Stocks

Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In*, *First Out*).

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couverture de change hors bilan.

Instruments financiers

TOTAL S.A. utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, TOTAL S.A. peut avoir recours à des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations à terme.
Les différentiels d'intérêts attachés aux *swaps* ou les reports et déports attachés à ces opérations à terme sont constatés, *prorata temporis*, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des instruments.

2) Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre (en M€)	2014			2013
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Siège [a]	439	(305)	134	151
Succursale (A.D.G.I.L.) [b]	521	(145)	376	355
Total immobilisations incorporelles	**960**	**(450)**	**510**	**506**
Terrains	36	-	36	36
Constructions	95	(63)	32	36
Autres	409	(320)	89	112
Total immobilisations corporelles	**540**	**(383)**	**157**	**184**
Total [c]	**1 500**	**(833)**	**667**	**690**

(a) Dont immobilisations en cours pour un montant de 39 millions d'euros en 2014 et de 25 millions d'euros en 2013, logiciels pour un montant brut de 273 millions d'euros en 2014 et 306 millions d'euros en 2013 et autres pour un montant brut de 127 millions d'euros en 2014 et 168 millions d'euros en 2013.
(b) Les amortissements des succursales liés à l'activité commerciale sont comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues.
(c) Au 31 décembre 2013, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient à 1 606 millions d'euros et 916 millions d'euros.

3) Titres de participation et créances rattachées

A) Variation des titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en M€)	2014						
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Écart de conversion	Brut fin de période
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de participation [a]	80 923	345	360	(242)	(347)	-	81 039
Créances rattachées [b]	13 171	3 593	2	(2 897)	(114)	1 006	14 761
Total	**94 094**	**3 938**	**362**	**(3 139)**	**(461)**	**1 006**	**95 800**
Ventilation par secteur							
Amont	5 837	458	1	(269)	(114)	15	5 928
Marketing & Services	6 073	42	349	-	-	-	6 464
Raffinage-Chimie	15 716	174	-	(22)	(347)	-	15 521
Holding	66 468	3 264	12	(2 848)	-	991	67 887
Total	**94 094**	**3 938**	**362**	**(3 139)**	**(461)**	**1 006**	**95 800**

(a) Les principales variations de titres concernent l'augmentation de capital de la société Chartering & Shipping Services S.A., l'acquisition des titres Total Marketing Services, la cession des titres CCP Composites et l'acquisition des titres Total Global Services reçus en rémunération d'un apport partiel d'actif.
(b) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de Total Finance et Total Treasury.

B) Après provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en M€)	2014 Brut	2014 Provisions pour dépréciation	2014 Net	2013 Net
Titres de participation [a]	81 039	(1 877)	79 162	80 403
Créances rattachées [b] [c]	14 761	(367)	14 394	12 863
Total [d]	**95 800**	**(2 244)**	**93 556**	**93 266**
Ventilation par secteur				
Amont	5 928	(553)	5 375	5 344
Marketing & Services	6 464	(101)	6 363	5 972
Raffinage-Chimie	15 521	(1 579)	13 942	15 492
Holding	67 887	(11)	67 876	66 458
Total	**95 800**	**(2 244)**	**93 556**	**93 266**

(a) Les principales provisions sur titres enregistrées au 31 décembre 2014 concernent Total Raffinage France à hauteur de 1 288 millions d'euros, et Chartering & Shipping Services S.A. pour 78 millions d'euros.
(b) Le montant brut au 31 décembre 2014 comprend 14 272 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.
(c) Le montant brut au 31 décembre 2014 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 5 456 millions d'euros et 9 305 millions d'euros.
(d) Au 31 décembre 2013, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 94 094 millions d'euros et 828 millions d'euros.

4) Autres immobilisations financières

A) Variation des autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en M€)	2014 Brut début de période	Augmentations Monétaires	Augmentations Non monétaires	Diminutions Monétaires	Diminutions Non monétaires	Écart de conversion	Brut fin de période
Titres de l'activité portefeuille	4	-	-	-	-	-	4
Autres créances	32	-	2	(16)	-	-	18
Dépôts et cautionnements	9	1	-	(2)	-	-	8
Total	**45**	**1**	**2**	**(18)**	**-**	**-**	**30**

B) Après provisions sur les autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en M€)	2014 Brut	2014 Provisions pour dépréciation	2014 Net	2013 Net
Titres de l'activité portefeuille	4	-	4	4
Autres créances [a]	18	-	18	32
Dépôts et cautionnements	8	-	8	9
Total [b]	**30**	**-**	**30**	**45**

(a) Le montant net au 31 décembre 2014 est à moins d'un an.
(b) Au 31 décembre 2013, les valeurs brutes et les valeurs nettes étaient identiques.

5) Créances d'exploitation

Au 31 décembre (en M€)	2014 Brut	2014 Provisions pour dépréciation	2014 Net	2013 Net
Créances clients et comptes rattachés	971	-	971	1 418
Autres créances d'exploitation	4 188	(49)	4 139	1 912
Total [a] [b]	**5 159**	**(49)**	**5 110**	**3 330**

(a) Dont 4 516 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2014.
(b) Dont 5 110 millions d'euros à moins d'un an et 49 millions à plus d'un an au 31 décembre 2014.

6) Capitaux propres

A) Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

		Évolution du nombre d'actions composant le capital social
Au 31 décembre 2011		**2 363 767 313**
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés	1 366 950
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	798 883
Au 31 décembre 2012		**2 365 933 146**
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	10 802 215
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	942 799
Au 31 décembre 2013		**2 377 678 160**
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés	666 575
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	6 922 790
Au 31 décembre 2014 [(a)]		**2 385 267 525**

(a) Dont 109 361 413 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale mixte du 16 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration, dans sa quatorzième résolution, la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise.

Cette même Assemblée générale a également délégué au Conseil d'administration, dans sa quinzième résolution, les pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de dix-huit mois à une augmentation de capital réservée, ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la quatorzième résolution.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance au 1er janvier 2014. Tous pouvoirs ont également été délégués au Directeur Général afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions. Cette augmentation de capital, ouverte en 2014, devrait être clôturée avant l'Assemblée générale de 2015.

La précédente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe avait été décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 et avait donné lieu à la souscription de 10 802 215 actions d'un nominal de 2,50 euros au prix unitaire de 30,70 euros, dont la création avait été constatée le 25 avril 2013.

Augmentation de capital liée au plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale du 16 mai 2008, dans sa dix-septième résolution, a délégué au Conseil d'administration la compétence de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de trente-huit mois, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour où le Conseil décide l'attribution.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 21 mai 2010 a décidé les modalités et les conditions d'un Plan Mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés du Groupe et a délégué au Président-directeur général de la Société tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan.

À ce titre, et en application des conditions d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration du 21 mai 2010, le Président-directeur général a constaté :

- le 2 juillet 2012, l'émission et l'attribution définitive aux bénéficiaires désignés, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, de 1 366 950 actions de 2,50 euros de nominal ;
- le 1er juillet 2014, l'émission et l'attribution définitive aux bénéficiaires désignés, à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans, de 666 575 actions ordinaires de 2,50 euros de nominal.

Il ne reste plus d'actions susceptibles d'être émises au titre de ce plan.

Annulation d'actions

La Société n'a procédé à aucune réduction de capital par annulation d'actions au cours des exercices 2012, 2013 et 2014.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2014, TOTAL S.A. détient 9 030 145 de ses propres actions, soit 0,38% du capital social, réparties de la façon suivante :

– 8 946 930 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;

– 83 215 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2013, TOTAL S.A. détenait 8 883 180 de ses propres actions, soit 0,37% du capital social, réparties de la façon suivante :

– 8 764 020 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;

– 119 160 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2012, TOTAL S.A. détenait 8 060 371 de ses propres actions, soit 0,34% du capital social, réparties de la façon suivante :

– 7 994 470 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;

– 65 901 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre des exercices 2014, 2013 et 2012, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,21% du capital social au 31 décembre 2014, soit 4,22% du capital social au 31 décembre 2013 et 4,24% du capital social au 31 décembre 2012 réparties de la façon suivante :

– 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;

– 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval), détenues indirectement à 100% par TOTAL S.A.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

B) Réserves

Au 31 décembre (en M€)	2014	2013	2012
Réserve spéciale de réévaluation	17	16	24
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Autres réserves	385	387	387
Total	**3 950**	**3 951**	**3 959**

7) Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre (en M€)	2014				
	Brut début de période	Augmentations	Diminutions		Brut fin de période
			Utilisées	Non utilisées [d]	
Provisions pour risques financiers [a]	6 075	887	-	(342)	6 620
Provisions pour risques d'exploitation [b] (dont note 8) et charges de rémunération	410	127	(143)	-	394
Provisions pour risques exceptionnels [c]	-	22	-	-	22
Total	**6 485**	**1 036**	**(143)**	**(342)**	**7 036**

(a) Les provisions pour risques financiers comprennent principalement une garantie donnée à une filiale de financement de l'activité Amont pour 6 583 millions d'euros.
(b) Les provisions pour risques d'exploitation comprennent essentiellement :
- des provisions de 260 millions d'euros pour retraites, pensions et obligations similaires, de 11 millions d'euros pour médailles du travail ;
- ainsi qu'une provision de 117 millions d'euros au titre des attributions gratuites d'actions. Son montant est calculé sur la base de la valeur des actions achetées en couverture du plan et *prorata temporis* de la période dite d'acquisition, soit 3 ans, au terme de laquelle l'attribution des actions à leur bénéficiaire est définitive, sous réserve que les conditions de performance et de présence soient remplies (cf. note 23).
(c) La provision de 22 millions d'euros concerne principalement une provision d'impôt à payer au titre des années antérieures.
(d) Dont principalement la reprise de provision pour risque de change : 273 millions d'euros.

8) Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires

TOTAL S.A. participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions au 31 décembre se décomposent de la manière suivante :

(en M€)	2014	2013
Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	260	248
Provisions pour restructurations	-	-
Provisions au 31 décembre	**260**	**248**

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différents paramètres tels que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2014	2013
Taux d'actualisation	1,80%	3,23%
Taux moyen de revalorisation des salaires	4,62%	4,63%
Taux de rendement moyen prévu des placements [(a)]	-	4,04%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

(a) À compter du 1er Janvier 2014, le rendement attendu des placements est calculé par référence au taux d'actualisation.

TOTAL S.A. enregistre dans ses comptes une provision correspondant à la dette actuarielle nette des actifs de retraite et des éléments différés à amortir lorsque cette somme constitue un passif de retraite.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la Société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en M€)	2014	2013
Dette actuarielle au 31 décembre	407	366
Éléments différés à amortir	(147)	(118)
Provisions retraites et autres au 31 décembre	**260**	**248**

L'engagement de la Société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en M€)	2014	2013
Dette actuarielle au 31 décembre	654	569
Actifs de retraite	(501)	(494)
Engagement net au 31 décembre	**153**	**75**
Provisions pour retraite et autres au 31 décembre	**0**	**0**

9) Dettes financières

Échéances au 31 décembre (en M€)	2014	À un an au plus	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans	2013
Emprunts divers [(a)]	27 345	448	25 868	1 029	27 616
Comptes courants financiers [(b)]	10 311	10 311	-	-	9 352
Total	**37 656**	**10 759**	**25 868**	**1 029**	**36 968**

(a) Dont 27 342 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2014.
(b) Dont 10 311 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2014.

10) Dettes d'exploitation

Au 31 décembre

(en M€)	2014	2013
Fournisseurs	1 387 [(a)]	1 665 [(b)]
Autres dettes d'exploitation	2 427	2 848
Total [(c) (d)]	**3 814**	**4 513**

(a) À l'exclusion des factures non parvenues (491 millions d'euros liés à des prestations aux filiales), il reste un encours de 896 millions d'euros, dont :
- 609 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant : à échoir à un mois 307 millions d'euros et à six mois au plus tard 302 millions d'euros ;
- 3 millions d'euros hors Groupe dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2014 pour 1 million d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2015 pour 2 millions d'euros ;
- 284 millions d'euros vis-à-vis du Groupe dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2014 pour 3 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2015 pour 281 millions d'euros.

(b) À l'exclusion des factures non parvenues (676 millions d'euros liés à des prestations aux filiales), il restait un encours de 989 millions d'euros, dont :
- 791 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier était le suivant : à échoir à un mois 423 millions d'euros et à six mois au plus tard 368 millions d'euros ;
- 4 millions d'euros hors Groupe dont l'échéancier était le suivant : échu au 31 décembre 2013 pour 1 million d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2014 pour 3 millions d'euros ;
- 194 millions d'euros vis-à-vis du Groupe dont l'échéancier était le suivant : échu au 31 décembre 2013 pour 4 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2014 pour 190 millions d'euros.

(c) Dont 338 millions d'euros en 2014 et 807 millions d'euros en 2013 concernant les entreprises liées.
(d) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

11) Écarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, le solde des écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2014 correspond à un écart de conversion net passif de 718 millions d'euros provenant essentiellement des prêts en dollars, en raison de l'appréciation de cette devise.

12) Chiffre d'affaires

(en M€)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du monde	Total
Exercice 2014	**293**	**10 755**	**36**	**1 119**	**889**	**13 092**
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	10 455	-	-	177	10 632
Assistance technique	293	300	36	1 119	712	2 460
Exercice 2013	**352**	**14 366**	**139**	**1 143**	**749**	**16 749**
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	14 173	-	-	123	14 296
Assistance technique	352	193	139	1 143	626	2 453

13) Charges nettes d'exploitation

(en M€)	2014	2013
Coût d'achat des marchandises vendues	(8 461)	(9 934)
Autres achats et charges externes	(1 713)	(1 658)
Impôts, taxes et versements assimilés	(60)	(43)
Charges de personnel	(1 419)	(1 367)
Total	**(11 653)**	**(13 002)**

14) Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en M€)	2014	2013
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	(93)	(107)
- pour restructurations, retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	(127)	(146)
- sur actif circulant	(47)	(2)
Sous total 1	**(267)**	**(255)**
Reprises sur provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- pour restructurations, retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	143	118
Sous total 2	**143**	**118**
Total (1+2)	**(124)**	**(137)**

15) Charges et produits financiers

(en M€)	2014	2013
Charges financières [(a)]		
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(273)	(284)
Pertes sur créances rattachées à des participations	(114)	-
Sous total 1	**(387)**	**(284)**
Produits financiers [(b)]		
Produits des créances de l'actif immobilisé	-	-
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	29	45
Sous total 2	**29**	**45**
Total (1+2)	**(358)**	**(239)**
(a) Dont, concernant les entreprises liées :	380	262
(b) Dont, concernant les entreprises liées :	28	45

16) Dividendes

(en M€)	2014	2013
Amont	417	1 583
Marketing & Services	801	7
Raffinage-Chimie	23	11
Holding	7 519	5 754
Total	**8 760**	**7 355**

17) Autres charges et produits financiers

Le profit net de 130 millions d'euros est entièrement constitué du résultat de change.

18) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé est une perte de 292 millions d'euros, constitué majoritairement du résultat de cession des titres de participation à hauteur de 241 millions d'euros avec Total E&P Guyane Française pour 220 millions d'euros et CCP Composites S.A. pour 21 millions d'euros. 29 millions d'euros correspondent principalement à des versements au titre des bourses et subventions accordées. 22 millions d'euros représentent une provision d'impôts à payer au titre des années antérieures.

19) Régime fiscal

TOTAL S.A. est assujettie à l'impôt français sur les sociétés selon les règles de droit commun, c'est-à-dire selon les règles de la territorialité de l'impôt prévues par l'article 209-I du Code général des impôts. D'autre part, TOTAL S.A. est imposée à l'étranger sur les résultats de ses exploitations directes situées à l'étranger.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 1992, TOTAL S.A. opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. En application de la convention d'intégration signée entre TOTAL S.A. et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TOTAL S.A.

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de 184 filiales détenues à plus de 95% dont les principales contributrices au résultat fiscal intégré au 31 décembre 2014 sont :

- TOTAL S.A. ;
- Total Holdings Europe ;
- Total Marketing Services ;
- Total Raffinage France ;
- Total E&P Holdings ;
- Elf Aquitaine ;
- Total Treasury.

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2014 qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 38%.

Une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés (IS) de 3% due sur les dividendes distribués par les sociétés et organismes français ou étrangers passibles de l'IS en France a été instaurée par la loi de finances rectificative pour 2012. Cette nouvelle contribution est due pour les dividendes distribués dont la mise en paiement est intervenue à compter du 17 août 2012, date d'entrée en vigueur de la loi.

L'impact de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés est une charge de 167 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2014, TOTAL S.A. a enregistré en compte de résultat une charge nette d'impôt de 1 522 millions d'euros qui se ventile en, un produit net de 665 millions d'euros principalement reçu des filiales au titre de l'intégration fiscale, une charge d'impôt payée par les succursales à l'étranger de 2 020 millions d'euros et de la contribution additionnelle de l'impôt de 167 millions d'euros.

TOTAL S.A. n'enregistre pas d'impôts différés dans ses comptes sociaux, toutefois les principales différences temporaires en base se détaillent comme suit :

Au 31 décembre (en M€)	2014	2013
Provisions sur pensions, retraites et obligations similaires	260	248
Écart de conversion (actif net) passif net	718	(273)
Provision perte de change	-	273
Autres, nets	60	47
Total actif net	**1 038**	**295**

20) Risque de change et de contrepartie

La position de change générée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TOTAL S.A. s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie est suivi régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction générale du Groupe.

21) Engagements

Au 31 décembre (en M€)	2014	2013
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douanes	921	921
Garanties sur emprunts bancaires	9 507	7 402
Garanties sur autres engagements [(a)]	10 902	9 926
Garanties sur lignes de crédit confirmées	75	55
Programme de financements court terme [(b)]	18 820	17 202
Programme d'émission d'emprunts obligataires [(b)]	45 120	38 208
Total des engagements donnés	**85 345**	**73 714**
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	8 660	7 999
Garanties sur découverts autorisés confirmés	-	8 556
Autres engagements reçus	607	209
Total des engagements reçus	**9 267**	**16 764**

(a) Cette rubrique regroupe principalement les engagements suivants : accords actionnaires, garanties des financements, garanties de paiements, garanties de réservation de capacité de transport et stockage des hydrocarbures.
(b) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital, Total Capital International et Total Capital Canada Ltd. Sur un programme de 63 940 millions d'euros, 39 343 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2014 contre 27 136 millions au 31 décembre 2013.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre (en M€)	2014	2013
Contrats à terme de devises		
Montant notionnel [(a)]	410	14
Valeur de marché [(b)]	17	(1)

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.
(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices avec prise en compte d'un *spread* déterminé pour le Groupe.

22) Ventilation de l'effectif moyen

Au 31 décembre	2014	2013
Cadres	5 403	5 267
Agents de maîtrise	1 386	1 444
Techniciens, employés et ouvriers	472	482
Total	**7 261**	**7 193**

23) Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Date d'Assemblée générale	14/05/04	14/05/04	14/05/04	11/05/07	11/05/07	11/05/07	21/05/10	21/05/10		
Date d'attribution [a]	20/07/04	19/07/05	18/07/06	17/07/07	09/10/08	15/09/09	14/09/10	14/09/11		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) [b]	39,85	49,73	-	-	-	-	-	-		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) [b]	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00		
Date d'échéance	20/07/12	19/07/13	18/07/14	17/07/15	09/10/16	15/09/17	14/09/18	14/09/19		
Nombre d'options [b]										
Existantes au 1er janvier 2012	**12 094 524**	**6 162 536**	**5 623 506**	**5 850 365**	**4 335 698**	**4 357 800**	**4 700 043**	**1 508 440**	**44 632 912**	**44,87**
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées [c]	(11 351 931)	(2 516)	(1 980)	(1 380)	(3 600)	(2 700)	(4 140)	(3 400)	(11 371 647)	39,31
Exercées	(742 593)	-	-	-	(1 630)	(20 200)	(34 460)	-	(798 883)	39,28
Existantes au 1er janvier 2013	**-**	**6 160 020**	**5 621 526**	**5 848 985**	**4 330 468**	**4 334 900**	**4 661 443**	**1 505 040**	**32 462 382**	**46,96**
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées [c]	-	(6 159 390)	(900)	(1 020)	(360)	(1 080)	(720)	-	(6 163 470)	49,04
Exercées	-	(630)	-	-	(110 910)	(344 442)	(122 871)	(363 946)	(942 799)	37,37
Existantes au 1er janvier 2014	**-**	**-**	**5 620 626**	**5 847 965**	**4 219 198**	**3 989 378**	**4 537 852**	**1 141 094**	**25 356 113**	**46,82**
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées [c]	-	-	(1 797 912)	-	-	-	-	-	(1 797 912)	50,60
Exercées	-	-	(3 822 714)	-	(1 003 314)	(978 109)	(836 634)	(282 019)	(6 922 790)	45,76
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**-**	**5 847 965**	**3 215 884**	**3 011 269**	**3 701 218**	**859 075**	**16 635 411**	**46,85**

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.
(b) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25 et les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
(c) Parmi les options annulées en 2012, 2013 et 2014, 11 351 931 options non exercées sont devenues caduques le 20 juillet 2012 du fait de l'échéance du plan 2004, 6 158 662 options non exercées sont devenues caduques le 19 juillet 2013 du fait de l'échéance du plan 2005 et 1 797 912 options non exercées sont devenues caduques le 18 juillet 2014 du fait de l'échéance du plan 2006.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007 à 2011, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

Depuis le plan 2011, aucun nouveau plan d'attribution d'options de souscription d'actions TOTAL n'a été décidé.

B) Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/08	13/05/11	13/05/11	13/05/11	16/05/14	
Date d'attribution	14/09/10	14/09/11	26/07/12	25/07/13	29/07/14	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	15/09/12	15/09/13	27/07/14	26/07/16	30/07/17	
Cession possible à compter du	15/09/14	15/09/15	27/07/16	26/07/18	30/07/19	
Nombre d'actions attribuées gratuitement						
Existantes au 1er janvier 2012	**2 988 051**	**3 630 191**	**-**	**-**	**-**	**6 618 242**
Notifiées	-	-	4 295 930	-	-	4 295 930
Annulées	(32 650)	(18 855)	-	-	-	(51 505)
Attribuées définitivement	(2 955 401)	(5 530)	-	-	-	(2 960 931)
Existantes au 1er janvier 2013	**-**	**3 605 806**	**4 295 930**	**-**	**-**	**7 901 736**
Notifiées	-	-	-	4 464 200	-	4 464 200
Annulées	-	(14 970)	(17 340)	(3 810)	-	(36 120)
Attribuées définitivement	-	(3 590 836)	(180)	-	-	(3 591 016)
Existantes au 1er janvier 2014	**-**	**-**	**4 278 410**	**4 460 390**	**-**	**8 738 800**
Notifiées	-	-	-	-	4 486 300	4 486 300
Annulées	-	-	(43 320)	(22 360)	(11 270)	(76 950)
Attribuées définitivement	-	-	(4 235 090)	(3 570)	-	(4 238 660)
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**-**	**4 434 460**	**4 475 030**	**8 909 490**

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans pour les plans 2013 et 2014, et de deux ans pour les plans antérieurs, à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plans 2013 et 2014

Pour les plans 2013 et 2014, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autres que l'ancien Président-directeur général), l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance.

La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015 pour le plan 2013 et aux exercices 2014, 2015 et 2016 pour le plan 2014. Le taux d'acquisition :

– est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;

– varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;

– est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions (autre que l'ancien Président-directeur général et les dirigeants), et sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, les actions au-delà de ce seuil seront soumises à la condition de performance décrite ci-dessus, et ne seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire que si la condition de performance est remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration avait décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général serait fonction de deux conditions de performance :

– Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive aurait été soumise à une condition de performance qui disposait que le nombre définitif d'actions attribuées serait fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux trois exercices de référence. Le taux d'acquisition aurait été nul si la moyenne des ROE avait été inférieure ou égale à 8%, aurait varié linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE avait été supérieure à 8% et inférieure à 16%, et aurait été égal à 100% si la moyenne des ROE avait été supérieure ou égale à 16%.

– Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive aurait été soumise à une condition de performance qui disposait que le nombre définitif d'actions attribuées serait fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux trois exercices de référence. Le taux d'acquisition aurait été nul si la moyenne des ROACE avait été inférieure ou égale à 7%, aurait varié linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE avait été supérieure à 7% et inférieure à 15%, et aurait été égal à 100% si la moyenne des ROACE avait été supérieure ou égale à 15%.

Toutefois, à la suite du décès de M. de Margerie, et en application des dispositions légales, les ayants droit de l'ancien Président-directeur général ont la possibilité de demander l'attribution de la totalité des actions de performance.

Plan 2012

Pour le plan 2012, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autres que le Président-directeur général), l'attribution définitive de la totalité des actions attribuées est soumise à une condition de présence et à une condition de performance.

La condition de performance dispose que le nombre d'actions définitivement attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 7% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour le plan 2012, en raison de l'application des conditions de performance, le taux d'acquisition a été de 100% pour les actions attribuées sous condition de performance liée au ROE et de 88% pour les actions attribuées sous condition de performance liée au ROACE. Pour rappel, ces taux d'acquisition ont été de 100% pour les plans 2010 et 2011.

C) Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe (de TOTAL S.A. ou d'une société ou groupement d'intérêt économique dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50% par TOTAL S.A.). Au 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites.

L'attribution définitive était soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan. En fonction des pays dans lesquels les sociétés du Groupe étaient situées, la période d'acquisition était soit de 2 ans suivie d'une période de conservation de 2 ans pour les pays avec une structure 2+2, soit de 4 ans sans période de conservation pour les pays avec une structure 4+0. Par ailleurs, les actions attribuées n'étaient pas soumises à une condition de performance.

Le Président-directeur général a constaté le 2 juillet 2012 la création et l'attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans. Le Président-directeur général a constaté le 1er juillet 2014 la création et l'attribution définitive de 666 575 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans.

	Plan 2010 (2 + 2)	Plan 2010 (4 + 0)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/08	16/05/08	
Date d'attribution [a]	30/06/10	30/06/10	
Date d'attribution définitive	01/07/12	01/07/14	
Cession possible à compter du	01/07/14	01/07/14	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1er janvier 2012	**1 479 000**	**1 015 525**	**2 494 525**
Notifiées	-	-	-
Annulées	(111 725)	(40 275)	(152 000)
Attribuées définitivement [b]	(1 367 275)	(350)	(1 367 625)
Existantes au 1er janvier 2013	**-**	**974 900**	**974 900**
Notifiées	-	-	-
Annulées	100	(101 150)	(101 050)
Attribuées définitivement [b]	(100)	(275)	(375)
Existantes au 1er janvier 2014	**-**	**873 475**	**873 475**
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	(206 225)	(206 225)
Attribuées définitivement [c]	-	(667 250)	(667 250)
Existantes au 31 décembre 2014	**-**	**-**	**-**

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.
(b) Attribution définitive le 2 juillet 2012 de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.
(c) Attribution définitive le 1 juillet 2014 de 666 575 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans.

24) Autres

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées par les sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, à l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre (les membres du Comité Directeur et le Trésorier) et aux membres salariés du Conseil d'administration se sont élevées à 21,3 millions d'euros en 2014 (22,1 millions d'euros en 2013).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, s'élèvent à 1,34 million d'euros en 2014 (1,25 million d'euros en 2013).

Les engagements de retraite au profit des principaux dirigeants du Groupe et de certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés du Groupe s'élèvent à 192,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 188,7 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ils concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance.

Litiges

L'ensemble des litiges concernant TOTAL S.A. sont inclus dans la Note 32 – Autres risques et engagements – de l'Annexe aux comptes consolidés jointe dans le Document de référence.

5. Autres informations financières société mère

5.1. Filiales et participations

Au 31 décembre 2014 (en M€)	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes attribués	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
Chartering and Shipping Services S.A.	100,0	12	(6)	92	5	-	1 361	11	-	-
Elf Aquitaine	100,0	2 166	21 776	45 787	45 787	-	-	3 901	5 333	-
Omnium Reinsurance Company S.A.	100,0	33	657	114	114	-	295	190	-	-
Total China Investment Ltd	100,0	171	122	140	140	-	506	50	-	-
Total E&P Golfe Holdings Ltd	100,0	-	196	2 855	2 855	-	-	-	-	-
Total E&P Holdings	65,8	6	6 086	1 118	1 118	-	-	2 766	2 085	-
Total E&P Holdings Ichthys	100,0	84	(2)	84	84	-	-	(4)	-	-
Total E&P Ichthys	100,0	298	(4)	298	298	-	-	-	-	-
Total E&P Iraq	100,0	13	(20)	67	67	-	250	(2)	-	-
Total Énergie Développement	100,0	84	(76)	100	9	-	4	(7)	-	-
Total Gas & Power Actifs Industriels	100,0	330	80	330	330	-	-	206	23	-
Total Gasandes	100,0	2	50	150	8	-	-	(17)	-	-
Total Gestion USA	100,0	3 969	-	3 969	3 969	-	-	-	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	8 616	4 446	4 446	-	-	993	-	-
Total Marketing Services	100,0	324	2 837	6 204	6 204	-	17 312	77	801	700
Total Raffinage Chimie	100,0	934	12 215	13 171	13 171	-	-	(4)	-	-
Total Raffinage France	95,2	414	(817)	1 288	-	-	26 467	(1 788)	-	200
Total Refining & Chemicals Saudi Arabia S.A.S	100,0	80	11	80	80	535	-	(3)	-	-
Autres	-	-	-	750	481	14 226 [(a)]	-	-	518	73 542 [(b)]
Total général	**-**	**-**	**-**	**81 043**	**79 166**	**14 761**	**-**	**-**	**8 760**	**74 442**

(a) Dont Total Finance pour 7 947 millions d'euros et Total Treasury pour 5 456 millions d'euros.
(b) Dont 63 940 millions d'euros concernant Total Capital, Total Capital International et Total Capital Canada Ltd, pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financements court terme.

5.2. Autres informations sur cinq ans

Capital en fin d'exercice

(en K€)	2014	2013	2012	2011	2010
Capital social	5 963 169	5 944 195	5 914 833	5 909 418	5 874 102
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 385 267 525	2 377 678 160	2 365 933 146	2 363 767 313	2 349 640 931
Nombre d'actions futures à créer :					
– options de souscription d'actions	16 635 411	25 356 113	32 462 382	44 632 912	49 267 826
– options et actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL	-	-	-	-	-
– plan mondial d'attribution gratuite d'actions	-	873 475	974 900	2 494 525	2 579 225

Opérations et résultats de l'exercice

(en K€)	2014	2013	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	10 632 425	14 295 556	14 127 247	12 102 415	8 347 108
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	49 600	61 000	55 000	51 000	48 000
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	6 044 542	6 031 467	6 519 782	9 766 284	5 840 088
Report à nouveau antérieur	10 684 795	10 291 083	9 314 000	4 916 078	4 425 753
Résultat à affecter	16 729 337	16 322 550	15 833 782	14 682 362	10 265 841
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	5 866 069	5 661 590	5 581 925	5 392 829	5 384 541
Report à nouveau	10 863 268	10 660 960	10 251 857	9 289 533	4 881 300

Résultats par action

(en €)	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions [a]	3,57	3,06	3,44	4,80	2,90
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions [a]	2,65	2,66	2,88	4,33	2,60
Dividende net attribué à chaque action	2,44	2,38	2,34	2,28	2,28

Personnel

(en K€)	2014	2013	2012	2011	2010
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice [b]	7 261	7 193	7 076	7 001	6 809
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 045 114	1 007 778	954 487	910 707	815 269
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	389 799	374 378	383 844	331 248	311 114

(a) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.
(b) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (Dispenses d'activité : 79 personnes en 2010, 89 personnes en 2011, 96 personnes en 2012, 89 personnes en 2013 et 89 personnes en 2014).

5.3. Proposition d'affectation du résultat 2014

(Dividende net proposé : 2,44 euros par action)
(en €)

Résultat de l'exercice	6 044 541 772,10
Report à nouveau antérieur	10 684 794 940,51
Montant à répartir	**16 729 336 712,61**
Dividende au titre de 2014 : 2,44 euros par action [(a)]	5 866 068 904,00
Report à nouveau	10 863 267 808,61
Montant réparti	**16 729 336 712,61**

(a) Le montant global du dividende s'élèverait à 5 866 068 904 euros sur la base d'un nombre maximal d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2014, soit 2 404 126 600.

5.4. Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Exercices (en K€)		Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Prime d'émission ou de conversion		
2010	**Variation de capital**				
	Exercice d'options de souscription d'actions	3 045	37 875	5 874 102	2 349 640 931
2011	**Variation de capital**				
	Exercice d'options de souscription d'actions	13 059	159 896	5 887 161	2 354 864 596
	Augmentation de capital réservée aux salariés	22 257	287 558	5 909 418	2 363 767 313
2012	**Variation de capital**				
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 997	29 284	5 911 415	2 364 566 196
	Augmentation de capital réservée aux salariés	3 418	-	5 914 833	2 365 933 146
2013	**Variation de capital**				
	Exercice d'options de souscription d'actions	2 357	32 879	5 917 190	2 366 875 945
	Augmentation de capital réservée aux salariés	27 005	302 694	5 944 195	2 377 678 160
2014	**Variation de capital**				
	Exercice d'options de souscription d'actions	17 307	299 457	5 961 502	2 384 600 950
	Augmentation de capital réservée aux salariés [(a)]	1 667	-	5 963 169	2 385 267 525

(a) Cf. note 6.

Lexique

A

Appréciation (délinéation)
Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, évaluer ses réserves et son potentiel productif.

Association/consortium/*joint venture*
Les termes communément utilisés pour décrire un projet dans lequel deux entités ou plus participent. Pour les principes et méthodes de consolidation applicables aux différents types de partenariat selon les normes IFRS, se reporter à la Note 1 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 7. du chapitre 10).

B

Baril
Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 158,9 litres. Les quantités d'hydrocarbures liquides en barils sont exprimées à 60 °F.

Baril équivalent pétrole (bep)
Le baril équivalent pétrole est l'unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

Biocarburant
Combustible liquide ou gazeux utilisé pour le transport et produit à partir de la biomasse.

Biomasse
Fraction biodégradable des produits, des déchets et des résidus d'origine biologique provenant de l'agriculture (y compris les substances végétales et animales), de la sylviculture et des industries connexes, y compris la pêche et l'aquaculture, qui par transformation chimique peuvent devenir des molécules d'intérêt (molécules carbonées) pour la production de carburants et de chimie de spécialité.

Mix énergétique
Ensemble des sources d'énergies utilisées pour répondre à la demande en énergie.

Brent
Qualité de pétrole brut (38 °API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

Brent Daté
Brent Daté est un terme de marché qui représente le minimum de la valeur des cargaisons de brut physique Brent, Forties, Oseberg ou Ekofisk, dont la période de chargement est comprise entre le 10e et le 25e jour à venir.

Les cotations du Brent daté sont utilisées, directement ou indirectement, comme cotations de référence sur le marché international du brut.

Buy-back
Contrat de services à risques (les investissements et les risques sont à la charge de l'entrepreneur) complété par un mécanisme de compensation (*buy-back*) qui permet à l'entrepreneur de recevoir sous la forme d'une quote-part de la production le remboursement avec intérêts de ses investissements et une rémunération.

C

Capacité de traitement
Capacité de traitement annuel de pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

Captage et stockage du dioxyde de carbone (CSC)
Technologie destinée à réduire l'émission des gaz à effet de serre dans l'atmosphère lors de la combustion de matières fossiles, consistant à capturer, comprimer, transporter puis injecter le dioxyde de carbone (CO_2) dans des formations géologiques profondes pour stockage permanent. Lorsque, dans la production de CO_2, de l'oxygène est utilisé en remplacement de l'air, on parle d'oxycombustion.

Catalyseurs
Substances favorisant les réactions chimiques durant le processus de raffinage, utilisées dans les unités de conversion (réformeur, hydrocraqueur, craqueur catalytique) et de désulfuration.

Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt. Il existe des catalyseurs qui se régénèrent et d'autres qui se consomment.

Centrale solaire à concentration
Forme la plus avancée de centrale solaire thermique qui concentre les rayons du soleil à l'aide de miroirs pour chauffer un liquide et produire de l'électricité. Cette technologie se compose essentiellement de centrales à tour et de centrales cylindro-paraboliques.

Centrale à tour/à capteurs cylindro-paraboliques
Type de centrale solaire thermique constituée d'un champ de miroirs solaires – les héliostats – qui concentrent les rayons du soleil vers une chaudière située au sommet d'une tour. Dans une centrale à capteurs cylindro-paraboliques (en référence à leur forme), les miroirs suivent automatiquement le soleil dans le sens de la hauteur.

Cogénération
Production simultanée d'énergie électrique et thermique à partir d'un combustible (gaz, fioul ou charbon).

Commerce général
L'activité principale du commerce général est la vente de produits pétroliers carburants et combustibles à des clients professionnels (revendeurs et/ou utilisateurs finaux) et à des particuliers en dehors du canal de vente Réseau.

Condensat
Fractions de gaz naturel qui existent dans le pétrole brut – soit en phase gazeuse, soit en solution – aux conditions initiales de pressions et de température du réservoir et qui sont récupérées à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités.

Contrat de concession
Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel un État-hôte concède à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière (ou l'association de compagnies) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations.
En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

Contrat de partage de production (PSA, PSC)
Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière (l'entrepreneur) ou une association de compagnies (le groupe entrepreneur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves de gisements découverts. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil/gas* destinée au remboursement de ses coûts et investissements. Le solde de la production, ou *profit oil/gas*, est ensuite partagé entre l'entrepreneur (groupe entrepreneur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

Conversion
Opération de raffinage visant à transformer les produits lourds (fioul lourd) en produits plus légers ou moins visqueux (essences, carburéacteurs, etc.).

Conversion biochimique
Conversion des sources énergétiques (ici le plus souvent biomasse) par des transformations biologiques (réactions dans des organismes vivants). Ex : les transformations par fermentation (en présence d'enzymes).

Conversion thermochimique
Conversion des sources énergétiques (gaz, charbon, biomasse) par des transformations dites thermiques (réactions chimiques portées surtout par la chaleur). Ex : gazéification, combustion, photosynthèse (énergie solaire).

Cost oil/gas
Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation, de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »).

Craquage
Processus de raffinage qui consiste à transformer les molécules d'hydrocarbures de grandes dimensions, complexes et lourdes, en molécules plus simples et plus légères, en recourant à la chaleur, à la pression et parfois à un catalyseur. On distingue le craquage catalytique du vapocraquage réalisé sans catalyseur à l'aide de la chaleur. Le craquage permet alors d'obtenir notamment de l'éthylène et du propylène.

D

Dégoulottage
Modification d'une installation permettant d'en augmenter la capacité de production.

Degrés API
Échelle établie par l'American Petroleum Institute pour le calcul de la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

Développement
Ensemble des opérations entreprises en vue de la mise en production d'un champ, incluant notamment la construction des infrastructures nécessaires à la production des hydrocarbures.

Distillats
Produits obtenus par distillation atmosphérique de pétrole brut ou par distillation sous vide du résidu atmosphérique. On distingue notamment les distillats moyens, qui regroupent communément les produits pour l'aviation, le carburant diesel et le fioul domestique.

Domaine minier
Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

Droits miniers
Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

Durée de vie des réserves
Correspond au rapport des réserves en fin de période, sur la part nette de production commercialisable de l'année écoulée.

E

Énergies fossiles
Énergies produites à partir de pétrole, gaz naturel et charbon.

Énergies renouvelables
Se dit d'une source d'énergie dont les stocks se reconstituent ou sont inépuisables, comme le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et l'énergie géothermique.

Éthane
Gaz combustible, incolore et inodore, que l'on peut trouver dans les gaz naturels et les gaz du pétrole.

Éthanol
Également appelé alcool éthylique ou communément alcool, l'éthanol s'obtient par fermentation de sucre (betterave, canne à sucre) ou d'amidon (céréales, etc.). L'éthanol a de nombreuses applications d'ordre alimentaire, chimique ou énergétique (biocarburant).

Éthylène/Propylène
Produits pétrochimiques issus du craquage et indispensables dans la fabrication du polyéthylène et du polypropylène, deux matières plastiques fréquemment utilisées dans les emballages, l'industrie automobile, l'électroménager, le sanitaire et le textile.

Études de FEED (*Front-End Engineering and Design*)
Ensemble des études de définition du projet et de préparation de son exécution. Dans le processus de TOTAL, cela couvre les phases d'avant-projet et de *basic engineering*.

Exploration pétrolière
Ensemble des opérations permettant de mettre en évidence l'existence de gisements d'hydrocarbures.

F

Farnesane
Le farnesane est obtenu par hydrogénation du farnesène. C'est un hydrocarbone saturé (alcane) qui peut être incorporé dans le gazole.

Farnesène
Molécule hydrocarbone (iso-oléfine comportant 15 atomes carbone), le farnesène est une molécule très proche des hydrocarbures fossiles, et peut donc être utilisé pour la fabrication de carburant ou de composés chimiques. La société Amyris a développé un procédé pour le fabriquer par fermentation du sucre.

FPSO (*Floating Production Storage and Offloading*)
Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier.

Fracturation hydraulique
Technique permettant de fracturer la roche pour en améliorer la perméabilité.

G

Gaz associé
Gaz libéré lors de la production de pétrole.

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)
Hydrocarbures légers (dont les principaux composants sont le butane et le propane), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température.
Le GPL fait partie des LGN.

Gaz de charbon
Gaz naturel présent dans les gisements de charbon.

Gaz de schiste
Gaz naturel piégé dans une roche très compacte et peu perméable.

Gaz naturel
Mélange d'hydrocarbures légers, composé principalement de méthane.

Gaz naturel liquéfié (GNL)
Gaz naturel, principalement du méthane, qui a été liquéfié par refroidissement pour le transporter.

H

Huile de schiste
Huile contenue dans la roche mère n'ayant pas migrée dans un réservoir.

Hydrocarbures
Mélange de molécules composé principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquides comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc.

Hydrocarbures non conventionnels
Hydrocarbures, pétrole et gaz qui ne peuvent être produits ou extraits en utilisant des techniques classiques. Ces hydrocarbures comprennent généralement les gaz de schiste, les gaz de charbon, le gaz situé dans des réservoirs très peu perméables, les hydrates de méthane, les bruts extra lourds, les bitumes, et les hydrocarbures liquides ou gazeux générés lors de la pyrolyse des schistes bitumineux.

Hydrocraquage
Procédé de raffinage catalytique à l'hydrogène permettant la conversion de charges lourdes en fractions plus légères.

L

Lignocellulose
La lignocellulose compose la paroi des cellules des végétaux. Dans le secteur des biocarburants, ce terme est utilisé pour désigner le bois et la paille, deux ressources utilisables pour la production de biocarburants. La lignocellulose peut être gazéifiée (conversion thermochimique) ou fractionnée en ses composants élémentaires (sucres issus de la cellulose et lignine) pour les transformer par conversion biochimique.

Liquides de gaz naturel (LGN)
Les liquides de gaz naturel sont un mélange d'hydrocarbures légers que l'on trouve dans la phase gazeuse à température ambiante et qui sont récupérés sous forme liquide dans des unités de traitement à gaz. Les LGN incluent l'éthane, le propane et le butane.

M

MTO/OCP
Le MTO (*Methanols to Olefins*) consiste à transformer du méthanol en oléfines. Ensuite, l'OCP (processus de craquage d'oléfines) permet de transformer ces oléfines en matières plastiques.

N

Naphta
Essence lourde utilisée comme base en pétrochimie.

O

Oléfines
Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont : l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication de grandes matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène, etc.), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

Opérateur
Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières sur un permis déterminé : au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association pétrolière.

On parle également de raffinerie opérée par un partenaire donné lorsque la conduite des activités est confiée à ce dernier pour le compte de l'ensemble des partenaires de l'association propriétaire de ladite raffinerie.

P

Permis
Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) par l'État-hôte pour une durée déterminée. Le permis confère aux compagnies pétrolières le droit exclusif d'effectuer des travaux d'exploration (permis « d'exploration ») ou d'exploiter un gisement (permis « d'exploitation »).

Permis non prouvé
Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées.

Permis prouvé
Permis sur lequel il existe des réserves prouvées.

Petcoke (ou *coke* de pétrole)
Produit résiduel du procédé d'amélioration des coupes très lourdes du pétrole. Ce produit solide et noir se compose majoritairement de carbone, et peut être utilisé comme combustible, dans un usage proche du charbon-vapeur.

Plateau de production
Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

Polymères
Molécule constituée de monomères unis les uns aux autres par des liaisons dites covalentes, tels que l'amidon et les protéines. Ils sont le plus souvent organiques (ADN), artificiel ou synthétique (comme le polystyrène). Les polyoléfines constituent la plus grande famille de polymères.

Production opérée
Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par une compagnie pétrolière.

Projet
Le terme « projet », tel qu'il est utilisé dans ce document, est susceptible de recouvrir différentes significations telles que, actifs, accords, investissements, développements, phases, activités ou composantes. Chacun de ces termes pris individuellement peut également être décrit de manière informelle comme un « projet ». L'utilisation de ce terme est donnée uniquement à titre indicatif et n'a pas vocation à fournir une description précise du terme « projet », dont l'acception dépend de lois ou réglementations particulières.

R

Raffinage
Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

Réserves
Quantités restantes d'hydrocarbures présumés récupérables à partir de champs reconnus (forés) par application de projets de développement et dans des conditions économiques définies.

Réserves développées
Quantités d'hydrocarbures récupérables à partir de puits et d'installations existants qui ne nécessitent pas d'investissements supplémentaires importants. Elles s'appliquent aux réserves prouvées et aux réserves prouvées plus probables.

Réserves prouvées (réserves 1P)
Quantités estimées de pétrole brut et de gaz naturel que les données géologiques et d'ingénierie démontrent, avec une certitude raisonnable (90%), être récupérables dans les années à venir à partir des champs connus et selon des conditions contractuelles, économiques et d'exploitation existantes :

- les réserves prouvées développées sont celles récupérables à partir des installations existantes et ne nécessitant pas d'investissements supplémentaires importants ;
- les réserves prouvées non développées sont celles qui devraient être récupérées à la suite de nouveaux investissements (installations de surface, puits, etc.).

Réserves prouvées et probables (réserves 2P)
Somme des réserves prouvées et des réserves probables.

Les réserves 2P sont les quantités médianes d'hydrocarbures récupérables sur des champs ayant déjà été forés, couverts par des contrats Exploration-Production et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de prix long terme. Elles incluent les projets développés par techniques minières.

Réservoirs
Formation rocheuse souterraine poreuse et perméable qui contient du pétrole ou du gaz naturel.

Ressources
Somme des réserves prouvées et probables et des ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues)[1].

Restitution des sites
Au terme de l'exploitation d'un gisement, les compagnies pétrolières peuvent être amenées à engager des dépenses de restitution des sites de production. Cet arrêt progressif de la capacité de production d'un champ ou d'une partie seulement de cette capacité (un puits, un groupe de puits, etc.) entraîne généralement le démantèlement des installations de production, de transport et de stockage et la restitution des sites.

S

Services écosystémiques
Bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir. Ces services sont par exemple la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, la biomasse qui nourrit les animaux domestiqués, pêchés ou chassés, l'activité des pollinisateurs dans les cultures, etc.

Steam Assisted Gravity Drainage (SAGD)
Technique utilisée dans la production *in situ* de bitumes à partir des sables bitumineux, cette technique consiste à injecter de la vapeur d'eau afin d'augmenter la température du bitume et d'en réduire sa viscosité, facilitant ainsi son extraction.

Side track
Puits dérivé foré à partir d'une portion de puits existante (et non pas en partant de la surface). Il est utilisé pour contourner une obstruction dans le puits d'origine ou reprendre le forage dans une nouvelle direction ou encore explorer une zone géologique proche.

Silicium
Élément le plus abondant dans la croûte terrestre après l'oxygène. Il n'existe pas à l'état libre mais sous forme de composés comme la silice, utilisée depuis très longtemps comme composé essentiel du verre. Le polysilicium (ou silicium cristallin), obtenu par purification du silicium et constitué de cristaux d'aspect métallique, est employé pour la construction des panneaux solaires photovoltaïques.

(1) *Society of Petroleum Engineers - 03/07.*

Sismique
Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

T

Technique de production *ex situ* des schistes bitumineux (Technologie *Red Leaf : EcoShale™ In-Capsule Technology*)
La technique de production *ex situ* s'applique aux formations de schiste bitumineux peu profondes. Les schistes sont extraits par technique minière puis placés dans des grandes capsules scellées dans lesquelles ils sont chauffés. Le chauffage provoque une réaction de pyrolyse qui permet d'obtenir des hydrocarbures liquides de grande qualité ainsi que du gaz.

Technique de production *in situ* des schistes bitumineux (Technologie American Shale Oil, LLC (AMSO))
Dans un processus *in situ*, les schistes bitumineux sont chauffés en place sous terre afin de provoquer une réaction de pyrolyse *in situ*. Les hydrocarbures liquides, de très bonne qualité, et gazeux qui sont produits grâce à cette réaction sont ensuite extraits du réservoir, par *gas lift* et/ou pompage qui sont des techniques de production classiques.

U

Unité de conversion profonde (*coker*)
Installation qui permet, par craquage de résidus de distillation, d'obtenir des produits légers (gaz, essence, diesel) et du *coke*.

Unité de désulfuration
Installation dans laquelle est effectué le processus d'élimination du soufre ou des composés sulfurés des mélanges d'hydrocarbures gazeux ou liquides.

Unitisation
Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant plusieurs permis/licences ou pays.

Upgrader
Unité de raffinage où se fait, par craquage et hydrogénation, la valorisation de produits pétroliers tels que les huiles lourdes.

Tables de concordance

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004

Informations prévues à l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004		Document de référence 2014 Chapitres concernés	Paragraphes concernés
1.	Personnes responsables	p i	p i
2.	Contrôleurs légaux des comptes	5	4.1. à 4.3.
3.	Informations financières sélectionnées	1	2.
4.	Facteurs de risque	4	1. à 5.
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1.	**Histoire et évolution**	**2**	**1.1.**
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	2 9	1.1. 2.1.
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	2 9	1.1. 2.1.
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	2 9	1.1. 2.1.
5.1.4.	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	2 9	1.1. 2.1.
5.1.5.	Événements importants dans l'exercice des activités	2 3	2. à 5. 1.
5.2.	**Investissements**	**2** **3**	**5.1. et 5.2.** **1.**
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	2 3	5.1. 1.
5.2.2.	Principaux investissements en cours	2	5.1.
5.2.3.	Principaux investissements envisagés	2	5.2.
6.	Aperçu des activités		
6.1.	**Principales activités**	**1** **2**	**2.** **2. à 5.**
6.2.	**Principaux marchés**	**1** **2**	**2.** **2. à 5.**
6.3.	**Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés**	**2** **3**	**2. à 5.** **1.1. à 1.5.**
6.4.	**Dépendance à l'égard de certains contrats**	**4**	**3.3.**
6.5.	**Position concurrentielle**	**2** **4**	**1.1., 2., 3., 4.** **3.10.**
7.	Organigramme	2	6.
7.1.	**Place de l'émetteur dans le Groupe**	**2** **2**	**1.1.** **6.1.**
7.2.	**Principales filiales**	**2** **10**	**6.2.** **7. (Note 35)**
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1.	**Immobilisations corporelles les plus significatives**	**2** **10**	**2. à 4., 7.** **7. (Note 11)**
8.2.	**Questions environnementales concernant les immobilisations corporelles les plus significatives**	**4** **7**	**2.** **2.**

9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1.	**Situation financière**	**1** **3**	**2.** **1.1. à 1.6.**
9.2.	**Résultat d'exploitation**	**3**	**1.1. à 1.6.**
9.2.1.	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	3	1.1. à 1.6. et 4.
9.2.2.	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3	1.1. à 1.6.
9.2.3.	Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités		1.1. à 1.6. et 4.
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1.	**Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)**	**3**	**2.1.**
10.2.	**Source, montant et description des flux de trésorerie**	**3** **10**	**2.2.** **5.**
10.3.	**Conditions d'emprunt et structure de financement**	**3** **4**	**2.3.** **1.**
10.4.	**Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations**	**n/a**	**n/a**
10.5.	**Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives**	**2** **3** **10** **10**	**5.2.** **2.5.** **5.** **7. (Note 11)**
11.	Recherche et développement, brevets et licences	3	3.
12.	Information sur les tendances		
12.1.	**Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé**	**3** **3** **3**	**1.1.** **4.3.** **5.**
12.2.	**Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours**	**2** **3** **4**	**5.2.** **4. et 5.** **1. à 3.**
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a	n/a
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
14.1.	**Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction**	**5**	**1.1. et 3.**
14.2.	**Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur**	**5** **5**	**1.9.** **5.2.**
15.	Rémunération et avantages		
15.1.	**Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales**	**6**	**1. à 5.**
15.2.	**Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages**	**6** **10**	**2.3., 2.4. et 5.** **7. (Notes 24 et 25)**
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1.	**Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction**	**5**	**1.1.**
16.2.	**Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats**	**6**	**2.3. et 2.4.**
16.3.	**Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur**	**5** **5**	**1.5.1. et 1.5.2.** **1.6.1. et 1.6.2.**
16.4.	**Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France**	**5**	**1.3.**

17.	Salariés		
17.1.	**Effectif à la clôture des trois derniers exercices**	**1**	**2.**
	répartition géographique et par type d'activité	**7**	**1.**
17.2.	**Participations au capital et stock-options**	**5**	**5.1.**
		6	**4.**
17.3.	**Accords prévoyant une participation**	**5**	**5.1.**
	des salariés dans le capital de l'émetteur	**6**	**4.**
18.	Principaux actionnaires		
18.1.	**Participations détenues au-delà des seuils**	**8**	**4.4.**
	devant être déclarés (participations connues)		
18.2.	**Droits de vote des principaux actionnaires**	**8**	**4.4.**
	excédant leur quote-part du capital	**9**	**2.4.**
18.3.	**Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires**	**n/a**	**n/a**
18.4.	**Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait**	**n/a**	**n/a**
	entraîner ultérieurement un changement de son contrôle		
19.	Opérations avec des apparentés	8	4.9.
		10	7. (Note 24)
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1.	**Informations financières historiques**	**9**	**3.**
20.2.	**Informations financières pro forma**	**n/a**	**n/a**
20.3.	**États financiers annuels consolidés**	**10**	**2. à 7.**
20.4.	**Vérification des informations financières historiques annuelles**		
20.4.1.	Vérifications des informations financières historiques	9	3.3.
		10	1.
		12	2.
20.4.2.	Autres informations figurant dans le Document de référence	5	2.
	et vérifiées par les contrôleurs légaux	12	1.
20.4.3.	Informations financières figurant dans le Document de référence	11	1.5. à 1.9.
	et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	11	2.
		9	3.4.
20.5.	**Date des dernières informations financières vérifiées**		**31 décembre 2014**
20.6.	**Informations financières intermédiaires et autres**		
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies	n/a	n/a
	depuis la date des derniers états financiers vérifiés		
20.6.2.	Informations financières intermédiaires des six premiers mois	n/a	n/a
	de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié		
20.7.	**Politique de distribution des dividendes**	**8**	**2.**
20.8.	**Procédures judiciaires et d'arbitrage**	**4**	**4.**
20.9.	**Changement significatif de la situation financière ou commerciale**	**3**	**5.**

21.	Informations complémentaires		
21.1.	**Capital social**		
21.1.1.	Capital souscrit et capital autorisé	9 10 12	1.1. à 1.4. 7. (Note 17) 4. (Note 6.A)
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	n/a	n/a
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	8 8 9 10 12	3.2.2., 3.2.7. 4.4.1., 4.5. 1.5. 7. (Note 17) 4. (Note 6.A)
21.1.4.	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	9	1.3. et 1.4.
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	5	5.1.3. et 5.1.4.
21.1.6.	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a	n/a
21.1.7.	Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	9 10 12	1.6. 7. (Note 17) 4. (Note 6.A)
21.2.	**Acte constitutif et statuts**		
21.2.1.	Objet social de l'émetteur	9	2.2.
21.2.2.	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	5 9	1.4. et 1.5. 2.3.
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	9	2.4.
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	9	2.5.
21.2.5.	Convocation des Assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	9 8	2.6. 4.4.3. et 4.4.4.
21.2.6.	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	9 5	2.4. 1.12.
21.2.7.	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	9	2.7.
21.2.8.	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a	n/a
22.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a	n/a
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	n/a
24.	Documents accessibles au public	9	4.
25.	Informations sur les participations	9 10 12	5. 7. (Note 35) 5.1.

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rapport financier annuel	Document de référence 2014	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Comptes annuels	12	3. à 4.
Comptes consolidés	10	2. à 7.
Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)		
Informations visées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce		
Analyse des résultats, de l'évolution des affaires,	2	2. à 5.
de la situation financière et de la situation d'endettement	3	1. à 5.
Utilisation des instruments financiers par l'entreprise	3	2.
	4	4.1.
Indicateurs clés de performance financière et non financière	1	1. et 2.
	3	1.
	7	1. à 3.
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et l'ensemble	3	4.1. à 4.3. et 5.
des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontés	4	1. à 5.
Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentations de capital	9	1.3.
Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce : éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	**5**	**1.12.**
Informations visées par l'article L. 225-211 du Code de commerce : rachats par la Société de ses propres actions	**8**	**3.**
Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel		p i
Rapports des contrôleurs légaux des comptes	10	1.
sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	12	2.
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	5	4.4.
Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)	5	1.
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-235 du Code de commerce)	5	2.

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations qui constituent le rapport de gestion au sens du Code de commerce

Rapport de gestion du Conseil d'administration au sens du Code de commerce	Document de référence 2014 Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	2	2. à 5.
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	3	1. à 2.
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	1	1. et 2.
	3	1.
	7	1. à 3.
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe, perspectives	3	4.
Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	3	5.
Activités en matière de recherche et de développement	3	3.
Prises de participations ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	n/a	n/a
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et des revenus distribués	8	2.
Injonctions ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	4	4.1.
Information sur les délais de paiements des fournisseurs ou des clients de la Société	10	7. (Note 23)
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés du Groupe sont confrontés	3	4.1. à 4.3. et 5.
	4	1. à 5.
Indication de l'utilisation des instruments financiers par la Société et le Groupe	4	4.1.
Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	4	4.1.
Conséquences sociales et environnementales de l'activité ; engagements sociétaux en faveur du développement durable	7	1. à 4.
	4	2.
Activités polluantes ou à risque (Seveso seuil haut)	7	2.
	4	2.
Mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	5	1.1.
Mode d'exercice de la Direction générale de la Société	5	1.7.1. et 3.1.
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	6	1. à 5.
Obligations de conservation d'actions imposées aux dirigeants mandataires sociaux	5	5.2.
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5	5.2.1.
Informations. relatives à la répartition du capital social	8	4.4.
Autocontrôle	8	3.2. et 4.5.
	9	1.5.
Informations visées par l'article L. 225-211 du Code de commerce relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions	8	3.
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	n/a	n/a
État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	5	5.1.6.
	8	4.4.
Ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	n/a	n/a
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	10	7. Introduction
	12	4.1.
Observations faites par l'AMF sur les propositions de nomination ou de renouvellement	n/a	n/a
Tableau des résultats au cours de chacun des cinq derniers exercices	12	5.2.
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	9	1.3.
Information prévue à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	5	1.12.
Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	5	1.

La présente brochure a été imprimée sur un papier couché 100 % recyclable et biodégradable, fabriqué à partir de pâtes blanchies ECF (*Elemental Chlorine Free*) dans une usine européenne certifiée ISO 9001 (pour sa gestion de la qualité), ISO 14001 (pour sa gestion de l'environnement), CoC FSC (pour l'utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement) et accréditée EMAS (pour ses performances environnementales).

Photographie en couverture : © TOTAL

Conception et réalisation : Agence Marc Praquin

rendez-vous sur
total.com

TOTAL S.A.
Siège social :
2, place Jean Millier - La Défense 6
92400 Courbevoie - France
Capital social : 5 963 168 812,50 euros
542 051 180 RCS Nanterre
total.com

Standard : +33 (0)1 47 44 45 46
Communication financière : +44 (0)207 719 7962
Relations actionnaires individuels : N° Vert 0 800 039 039